

L'Hellénisme

ORGANE MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

ABONNEMENTS :

France. UN AN 6 FR.
Union Postale — 8 FR.

DIRECTION A PARIS

42, Rue de Grenelle (VII^e Arrondis.)

Les Manuscrits

non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

En État de légitime défense.
La Crise Patriarcale.
Le dernier Blue-Book.
La Grèce et l'Hellénisme (suite), par M. NEOCLÉS KASASIS, président de l'Hellenismos.
Russes et Bulgares.
La Convention consulaire Gréco-Turque et l'arbitrage des Ambassadeurs des grandes puissances (fin), par M. NICOLAS POLITIS, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Poitiers.
Le Mémoire du Patriarcat Œcuménique.
Les derniers crimes bulgares.
Les Allemands en Turquie, par M. A. ADOSSIDIS.
Le Syssitia d'Athènes.
Revue de la Presse : Enquête impartiale, *La Lanterne* ; La faillite des réformes, *L'Aurore* ; La Macédoine, *l'Indépendance Belge* ; Grecs et Bulgares, *Le Matin* ; La redevance chypriote, *Le Times* ; Les divagations de M. de Pressensé, *Le Temps* ; Drang nach osten, *L'Aurore* ; Violences bulgares, *Le New-York Herald* ; La situation en Crète, *Le Temps* ; L'antagonisme gréco-bulgar, *Frankfurter Zeitung*.

En état de légitime défense

L'interminable série de forfaits perpétrés par les hordes sauvages envahissant la Macédoine, a fini par provoquer chez les Hellènes de cette région une indignation facile à imaginer.

Plus d'une fois, mais vainement, ils ont requis contre leurs meurtriers, en ont appelé au monde contre leurs bourreaux, mis sous les yeux des diplomates, des hommes d'Etat, des écrivains, des journalistes, la longue et douloureuse liste des victimes de la féroce convoitise des Bulgares. C'est à peine si par la voix de quelques publicistes gagnés à la cause de ces bandits, il leur fut répondu que tous ces Hellènes, hommes, femmes, vieillards et enfants, poignardés, assommés, violés, assassinés, tombaient victimes de la colère vengeresse des Bulgares, leurs libérateurs qu'ils avaient trahis aux Turcs, qu'ils avaient vendus au sultan Abdul-Hamid !

Abandonnés à leur triste sort par MM. les agents civils russe et autrichien et par les officiers sous leurs ordres, encourageant par leur attitude scandaleuse la criminalité bulgare, qui sert si bien les desseins de leur gouvernement respectif, délaissés par les fonctionnaires de Sa Hautesse, intéressés à l'affaiblissement de l'élément hellène en Macédoine, les Grecs

de cette région ont senti se réveiller en eux l'instinct de la conservation et compris la nécessité de se faire justice eux-mêmes.

Ils viennent de lancer la proclamation, — qu'on peut lire plus loin — qui expose les circonstances dans lesquelles ils ont décidé de se défendre. A cet effet, des comités secrets se sont constitués un peu partout dans le pays, qui ont armé les bandes d'armatoles dont on a entendu parler, ces derniers temps, qui ne s'attaquent point aux populations paisibles, fussent-elles bulgares, mais aux seuls coupables, à ces comitadgis qui ont pour mission d'assassiner tout Grec qu'ils rencontrent sur leur route.

Nous défions les Bulgares de signaler un seul de ces forfaits comme les leurs en commettent chaque jour. Nos armatoles entendent seulement venger le massacre de leurs frères et défendre la population contre les agressions de nos adversaires. Qu'on n'ait plus l'audace de nous venir dire que nous nous sommes fait les suppôts de la police turque. Le lieutenant Paul Mélas, l'officier au brillant avenir qui, sous le nom de Zeza, commandait une de ces bandes, vient justement d'être frappé par une balle turque, au cours d'une tentative qu'il fit pour rompre le cordon de troupes qui l'avait cerné, aux environs de Siatitsa.

Il y a deux mois, le jeune officier demandait un congé pour se rendre à Paris. Il l'obtint, mais au lieu de prendre la route de l'Occident, il accourait en Macédoine, à l'insu de ses chefs, de ses parents et amis, et se mettait à la tête d'un groupe d'armatoles du district de Kastoria. En deux mois, il dispersa les bandes bulgares infestant la région comprise entre Kastoria, Florina, Vodéna et Siatitsa et que les Turcs avaient laissé poursuivre tranquillement leur besogne. Dénoncé par les Bulgares, ainsi que l'affirmait hier encore, le *Times*, il fut attaqué à deux reprises par les Turcs, leur infligea une première fois, des pertes, mais succombait, la seconde, avec six de ses partisans. Les survivants purent néanmoins recueillir son cadavre qu'ils ont transporté à Siatitsa, où il a été inhumé.

Cette fin dramatique, loin de décourager les Hellènes Macédoniens, ne pourra qu'aviver en eux le désir de se venger aussi bien des bandits bulgares que des sicaires d'Abdul-Hamid.

La Comité de défense, siégeant en Macédoine, a publié le manifeste suivant :

La Commission exécutive du Comité Grec-Macédonien considérant :

Que les meurtres et divers autres crimes dirigés, dès longtemps, par les agents des comités bulgares contre la population hel-

lène de Macédoine, en vue de la terroriser et de l'entraîner dans un mouvement visant la bulgarisation de cette région, continuent à être perpétrés, impunément et de plus en plus, sous les yeux mêmes des autorités locales, des représentants des puissances et des officiers de la gendarmerie, chargés pourtant du rétablissement de l'ordre en Turquie d'Europe ;

Que l'œuvre des prétendues réformes n'a point mis et ne semble pas davantage devoir mettre fin au régime de terreur inauguré en Macédoine par les comités bulgares ;

Que, dans ces conditions, l'élément grec se rend compte de plus en plus de la nécessité où il est de se défendre lui-même contre eux ;

Fait connaître aux gouvernements des puissances et au public européen qu'il a lû arrêter les mesures qu'il juge utiles à la protection des Hellènes-Macédoniens contre les sauvages agressions de leurs adversaires.

5/18 octobre 1904.

LA CRISE PATRIARCALE

Les circonstances qui ont provoqué la crise au sein du Patriarcat œcuménique, par suite de l'attitude prise par la majorité des prélats composant le Saint-Synode de Constantinople, ont été très diversement exposées et commentées par nos confrères. Nous nous bornerons, pour notre part, à en faire un exposé exact, à l'aide de renseignements puisés à bonne source, laissant au lecteur le soin d'en apprécier les conséquences.

L'on sait que le traité de Berlin donna mandat au gouvernement austro-hongrois d'occuper provisoirement la Bosnie et l'Herzégovine, afin d'y rétablir l'ordre et d'en organiser l'administration.

L'occupation autrichienne avait créé une question de droit assez complexe. Les deux provinces cédées provisoirement à l'Autriche, n'en continuant pas moins à faire partie intégrante de l'Empire ottoman, leurs populations chrétiennes orthodoxes demeuraient, au même titre que tous les orthodoxes de Turquie, soumis à l'obédience du patriarche œcuménique, qui, dès lors, conservait le droit de surveiller l'administration des affaires ecclésiastiques de Bosnie et d'Herzégovine, et de désigner les titulaires des sièges épiscopaux de ces provinces, en un mot, d'y appliquer les lois et règlements régissant tous les diocèses grecs de l'empire ottoman. Le gouvernement de Vienne ne pouvant modifier ce régime sans l'acquiescement du Phanar, et n'osant d'ailleurs ériger les diocèses bosniaco-herzégoviniens en église autocéphale, entama des négociations avec le Patriarcat qui aboutirent à la conclusion du Concordat du 31 mars 1880, entre la monarchie austro-hongroise

et l'église de Constantinople, représentée alors comme aujourd'hui, par S. S. Joachim III.

Aux termes de l'article 2 de cette Convention, relatif au mode de nomination des évêques, ceux-ci sont nommés par l'Empereur d'Autriche, mais c'est le patriarche œcuménique qui procède à leur investiture.

Le droit que Sa Majesté Apostolique s'était fait concéder de désigner les évêques de Bosnie et d'Herzégovine, constituait un empiètement sur les prérogatives du Saint-Synode, seul compétent pour choisir les titulaires sur une liste de candidats ; pourtant, le Phanar, dans un esprit de conciliation, ne s'y opposa guère, d'autant que l'occupation des susdites provinces étant provisoire, le règlement de l'église bosniaque pouvait l'être également.

Cette convention n'en souleva pas moins, au lendemain même de sa signature, de vives protestations de la part des populations bosniaques orthodoxes, demeurées fidèles au Phanar, protestations que des prélats du Patriarcat, estimant que le concordat était anticanonique, considéraient comme justifiées.

Elles l'étaient, semble-t-il, d'autant plus que les évêques désignés par François-Joseph, étaient accusés de tolérer, sinon de favoriser, le prosélytisme catholique et de s'inspirer dans la question des affaires ecclésiastiques, bien moins des besoins spirituels de leurs ouailles que de l'intérêt de la monarchie autrichienne à propager la foi romaine parmi les orthodoxes. Aussi, ce haut clergé perdit-il la confiance de ses administrés, et le conflit entre lui et le peuple prit un caractère d'acuité assez grave, puisque les fidèles cessèrent tous rapports avec les évêques, dont ils refusaient de reconnaître ainsi la dignité épiscopale, et organisèrent même, à différentes reprises, des émeutes, sévèrement réprimées.

Cet état de choses alarma le gouvernement autrichien qui finit par rechercher un moyen d'entente et consentit à la convocation d'une assemblée mixte, composée de représentants du clergé et du peuple, et chargée d'élaborer un règlement organique pouvant concilier les vues des deux parties.

On rédigea un règlement composé de 216 articles, mais clercs et laïques se séparèrent sur un point capital. Ceux-ci, profitant de l'occasion, cherchaient à y insérer des articles comportant un nouveau mode de nomination des évêques : désignation par une assemblée mixte de trois candidats par siège épiscopal vacant, parmi lesquels l'Empereur en choisirait un auquel le Patriarcat œcuménique accorderait l'investiture. Le clergé, au contraire, insistait pour le maintien du Concordat de 1880.

Par suite de ces dissentiments, les deux parties résolurent de soumettre le règlement élaboré, ainsi que leurs contre-propositions, à l'appréciation du Phanar, mais en même temps, le gouvernement autrichien transmettait au Patriarcat le désir de ne pas toucher à la convention de 1880.

Le Saint-Synode, saisi par le Patriarcat de l'examen dudit règlement, se sépara en deux camps : la majorité n'adoptant pas le point de vue du gouvernement autrichien, soutenu par le Patriarcat, vota en principe la dénonciation du Concordat et opina qu'il fallait chercher un terrain d'entente, entre les propositions des deux parties, dans l'esprit du droit canonique. La minorité se rangea à l'avis du Patriarcat.

Au cours de la discussion générale dont cette question fut l'objet, la majorité fit entendre que son opinion devrait prévaloir, quoi qu'il pût arriver. Sa Sainteté ayant jugé irrespectueux le langage de l'orateur qui parla au nom de la majorité, proposa que ce prélat fût exclu du Saint-Synode : proposition à laquelle la majorité ne put souscrire comme étant anticanonique, d'où scission et la détermination de huit prélats de ne prendre part aux travaux du Synode, en l'état actuel des choses.

Le conflit s'est accentué par suite de la volonté exprimée par Joachim III, que quatre prélats de la majorité quittassent Constantinople pour gagner leurs diocèses. Les choses en sont là.

Une commission d'enquête doit se réunir prochainement pour examiner cette grave question à laquelle donna lieu la pression exercée par le cabinet de Vienne sur le Patriarcat œcuménique.

LE "BLUE BOOK"

Le Foreign-Office vient de publier un *Livre Bleu*, sur les affaires de Macédoine, se rapportant aux événements qui ont eu lieu entre les mois de décembre 1903 et août 1904.

Il comprend principalement des documents relatifs à la réorganisation de la gendarmerie, à la note austro-russe et, d'une façon générale, à l'exécution du programme de Muerszteg.

Nous y relevons aussi un certain nombre de communications qui jettent un jour cru sur la nature des odieux forfaits, à l'aide desquels les innombrables bandits bulgares croient pouvoir bulgariser la malheureuse contrée qu'ils ont été chargés de livrer à la convoitise de leur race.

Citons au hasard de la lecture.

Voici, tout d'abord, quelques extraits relatifs à la campagne ayant pour but d'affaiblir l'Orthodoxie grecque, au profit de l'Exarchat bulgare, en forçant les villages grecs à adhérer au schisme, — ce qui, entre parenthèses, démontre la prépondérance de l'élément grec de Macédoine, dont le concours paraît trop nécessaire aux comitadgis pour qu'ils veuillent se l'assurer aux prix des violences que l'on sait.

M. Buchanan, représentant de l'Angleterre à Sofia, peu suspect de bulgarophobie, ne va pourtant pas jusqu'à nier le caractère criminel de cette propagande. Rendant compte d'une entrevue qu'il eut avec le général Pétrouf, président du conseil, il écrit, entre autres choses, au marquis de Lansdowne, en date du 10 février (N° 63) :

... Les Turcs, ai-je admis, ont mis une déplorable lenteur à exécuter les réformes, mais les Comités leur ont, *malheureusement*, fourni un prétexte pour ne rien faire, par leur criminelle conduite, et inopportune, dont la persistance leur aliénerait les sympathies de l'Europe. Les méthodes du prosélytisme par la force, que Son Excellence (1) attribue aux Patriarchistes (2) ont été, si je ne me trompe, appliquées par les Exarchistes...

M. Mc Gregor, consul d'Angleterre à Monastir, écrit en date du 12 mars : (N° 124).

... Il ne peut y avoir de doute, malgré les assurances de l'agent commercial bulgare, qu'une campagne d'intimidation a été entreprise en vue d'obliger les villages patriarchistes à signer des pétitions en faveur de l'exarchat, et depuis le 27 janvier, au moins, dix personnes ont été assassinées dans le vilayet, en des circonstances démontrant clairement le terrorisme bulgare. Il est difficile de préciser l'étendue du mouvement, les autorités consulaires grecques assurant que le nombre de pétitions arrachées par des menaces est, pour le seul caza de Monastir, de trente-six, pendant que je reçois de la part de l'évêque bulgare l'assurance qu'il n'a reçu de pétitions que de six villages, sur lesquelles un ne figure pas sur les listes grecques. Il n'en est pas moins vrai que les patriarchistes sont dans les villes et spécialement à Monastir, où l'activité heureuse de la propagande roumaine ajoute aux causes d'irritation, fortement exaspérées, au point où l'on suppose qu'ils méditent des violences contre les notables bulgares et valaques...

Nous persistons à déclarer que les crimes commis sur nos frères de Macédoine n'ont d'autre but que de venger, non de prétendues dénonciations, mais leur refus d'adhérer au bulgarisme. En voici une preuve, entre mille autres.

M. Mc Gregor écrit le 10 février (N° 85) :

... Le Kodjabashi (3) (de Brusniko), un certain Tasko, bien connu par sa défense de l'orthodoxie dans ce village, reçut la visite d'un individu qui le menaça de mort s'il ne livrait pas les habitants patriarchistes de Brusniko à l'Exarchat, et deux jours plus tard, Tasko était brutalement assassiné, pendant qu'il dormait dans un moulin, dont tous les employés étaient bulgares...

(1) Le général Pétrouf.

(2) Les Grecs.

(3) Notable.

Refus d'adhérer à l'Exarchat, c'est-à-dire de rester Hellène, tel est le crime des Grecs, puni de mort. L'adhésion à l'Exarchat implique d'ailleurs la nécessité d'alimenter sa caisse ou celle des comités, ce qui revient au même.

Hier, dit M. Graves, consul général d'Angleterre à Salonique (dép. du 20 avril 1904, sub. n° 178), un télégramme reçu de Stroumitsa annonce l'assassinat de Chariton Liotis, un Grec, par les comitadjis. Motif du crime : refus de la victime de verser des fonds à l'organisation révolutionnaire.

Au surplus, le fait d'accepter une place d'instituteur dans une école grecque, est aussi un crime de la plus haute gravité, dont le châtimeut doit atteindre jusqu'aux parents du coupable :

Le 21 courant, annonce dans le même rapport, M. Gaves, des comitadgis ont tué le père de Démétrou Rounty de Ossiani, caza de Gevgeli. Rounty venait justement d'être nommé maître d'école à Ossiani.

Autre crime, décrit par M. Théodoridès, vice-consul d'Angleterre à Serrès, le 23 juin 1904 (N° 249) : (*texte français*).

J'ai l'honneur de vous informer que des bandits bulgares, nouvellement entrés de la Bulgarie, entrèrent lundi soir dans le village Dsigourovo (caza de Melnik), et après avoir mutilé horriblement le notable du village Dinko, orthodoxe, brûlèrent sa maison, dans laquelle se trouvaient sa femme et ses trois enfants, Demétri, Athanase et Théodore, qui ont été dévorés par les flammes. Ensuite, saisissant un de ses voisins, nommé Georges, ils l'éventrèrent ainsi que sa femme accourue à son secours. Après ces actes sanguinaires et terribles, les bandits prirent la fuite. Les autorités ne font pas savoir que le lendemain.

En transmettant sa dépêche à sir N. O' Connor, le consul général à Salonique, M. Graves, ajoute. (Dép. du 26 juin, N° 249).

... D'autre part, il est évident que l'activité des comitadgis s'accroît dans le district de Guevgueli, Yenidjé et Vodena, où le chef Apostol entreprend une vigoureuse campagne de terrorisme, aux dépens de l'élément patriarchiste, pendant qu'ils évitent soigneusement toute rencontre avec les troupes et la gendarmerie. L'on dit qu'il a établi son quartier général autour des marais environnant le lac de Yenidjé où il paraît impossible que les forces régulières puissent le poursuivre avec efficacité.

Une députation de la ville grecque de Niaousta (caza de Vodena), vient de se rendre à Salonique afin de solliciter la protection des autorités. Pour ajouter au danger provenant de la bande Apostol, le district de Niaousta est infesté par deux bandes de voleurs albanais et par la bande du brigand valaque, Papa Arghyri. Nombre de meurtres ont été commis dans les environs.

Le colonel Vérand écrit, quelques jours plus tard l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople au marquis de Lansdowne, confirme ces nouvelles et transmet une nouvelle nomenclature de cimés. La terreur, conclut-il, va croissant.

Tous ces crimes et bien d'autres encore, nous les enregistrons régulièrement au fur et à mesure qu'ils se commettent. Les journaux bulgarophiles font sur tout cela le silence le plus complet. Et si, d'aventure, il leur arrive de citer quelque crime retentissant, c'est pour innocenter les bourreaux et condamner les victimes. Les divers Blue-Books, et notamment l'avant-dernier, sont assez accablants pour les Bulgares. Mais à ces documents précis et sûrs, un historien, comme M. Bérard, préfère l'*Ikdam*, le *Stamboul* et autres sources plus suspectes encore.

On n'a qu'à parcourir les rapports consulaires ou diplomatiques des *Livres-Bleus*, — pour se convaincre que toute cette campagne bulgare vise avant tout et surtout — nous ne nous lasserons pas de le répéter, — à exterminer l'élément grec de Macédoine.

Voici un autre témoignage émanant du con-

sul d'Angleterre à Serrès. (Dép. du 15 juillet, N° 209) :

... Depuis quelques jours, une bande bulgare forte de soixante-dix personnes et commandée par le général Tsoncheff et le colonel Yankof, fit son apparition aux alentours de Melnik, avec l'intention d'incendier cette ancienne ville (1), habitée exclusivement par des Grecs.

A propos du système inventé par les Bulgares, pour dépouiller les populations qu'ils tiennent à libérer, M. Marling, écrivant au marquis de Lansdowne, de Sofia, en date du 6 février (N° 60), parle d'un rapport de M. Du Vallon, vice-consul d'Angleterre à Philippopolis, relatif à ces actes de banditisme et conclut en ces termes :

... Le compte rendu de M. du Vallon, sur les vols et l'extorsion d'argent, pratiqués par les comitadgis, est beaucoup plus sérieux que mes enquêtes ne m'avaient permis de croire, au point que j'étais disposé au début, à le considérer comme exagéré, mais il m'a depuis, sur ma requête, transmis des détails privés sur un grand nombre de cas qu'il n'a pas cru devoir décrire dans une dépêche publique; et je dois confesser que le tableau n'est pas au-dessous de la vérité...

Voici encore une liste de divers crimes :

(Texte français).

« La nuit du 2 Kianouni Sani (Janvier) la patrouille militaire postée dans le village d'Elaklisa, Caza Yenidjé, Vilayet de Salonique, faisant sa ronde, remarqua une personne suspecte. Après quelque temps elle la reconnut comme un chef de bandes, et tira sur lui deux coups de fusil. Tombé par terre, il fut ramassé par quatre ou cinq individus, qui accouraient et le mettaient à l'abri de toute persécution. Pendant ce temps, on entendait deux coups de fusil dans le village, et les bandes, protégées par l'obscurité de la nuit, se retirèrent.

« La nuit du 3 Kianouni Sani, trois Bulgares firent descendre dans le roussoumat Koldji Delil Aga du village de Marghitcha, Caza Prechova, Vilayet Kossova, dans la vallée située au-dessous du village, et l'assassinèrent, en lui coupant la gorge et en lui cassant la tête à coups de pierres. Deux des malfaiteurs, ayant avoué leur crime, ont été arrêtés, le troisième s'est sauvé.

« La nuit du 3 Kianouni Sani, une bande, dont on ne connaît pas le nombre, assassina dans la forêt située à un quart-d'heure du village Sedlar, Caza Stroumnitza, Koutcha, fils de Bordan, blessa son frère et enleva cinq ou six chèvres.

« Le 17 Kianouni Sani, onze bandits ont attaqué à Krondjil, la maison du maître d'école Stoian, du village de Matchkova, Caza Petritch. Après avoir fait une perquisition de la maison sans trouver Stoian, qui faisait son service à Djouma-i-bala, ils s'enfuirent sans commettre le crime contemplé (sic). Les mêmes bandits ont attaqué Mirtcha Stoian, qui gardait, dans les environs du village Pevanois, près du village Krondjil, ses vaches et son taureau, et, après l'avoir battu cruellement, lui ont enlevé trois bestiaux.

« Le 26 Kianouni Sani, on a vu dans le village Istikal (Kratova), une bande d'environ dix Bulgares, commandée par un certain Atanas.

« Le 26 Kianouni Sani, une patrouille se dirigeant du village de Batchva, Caza de Vodena, sur la ligne de démarcation, trouva au bord d'un champ neuf bombes de fer non chargées, dont quatre étaient de forme cubique à un kilogramme, et cinq rondes.

« Le 25 Kianouni Sani Pachko, fils d'Agoch, du village de Karadja-Abad, Caza de Vodena, fut assassiné en rentrant chez lui à la distance d'un quart-d'heure du village de Dragman, par une bande de dix Bulgares.

« La nuit du 29 Kianouni Sani, Yané, âgé environ de 60 ans, fut assassiné par deux Bulgares, pendant qu'il dormait dans sa maison, au village Nemanitza, Caza Ichitib.

« Le 21 Kianouni Sani, le Moukhtar Grec du village Brusnik fut assassiné par quatre Bulgares dans le moulin du village Tachko, qu'il avait loué. Trois des malfaiteurs furent arrêtés, le quatrième blessé, s'enfuit.

« Le 3 Choubat (Février), un combat a eu lieu entre le chef des bandes Tolé, avec neuf de ses compagnons et une patrouille de soldats. Les Bulgares sont restés tous morts. On a trouvé auprès d'eux deux fusils Mannlicher, six Gras, et un Mauser. Un des soldats a été blessé.

« Le 5 Choubat, une bande Bulgare, de nombre

inconnu, a volé, dans le nahié Karadja Abad, Caza Yenidjé, vingt chèvres à Salih Bey et à Idris Kiahia, et le lendemain ils ont tué, au village Takbanki (Vilayet Salonique), un berger, dont ils ont entraîné le corps jusqu'au tchiftlik de Boussitch (Yenidjé), où ils l'ont laissé.

« La nuit du 6 Choubat, au tchiftlik de Tabsin et Abdoul Bey, village Legendach, nahié Djouma-i-bala, une échelle a été posée sur la cheminée de la chambre des domestiques, et par la cheminée une bombe a été jetée, qui, cependant, n'a causé d'autres dégâts que quelques blessures à la figure de deux personnes.

« Le 7 Choubat le villageois Ketan et son fils Atanas ont été blessés au menton et puis tués par des rebelles Bulgares à une distance d'une demi-heure, du village Ritch (Stroumnitza).

« Le même jour, deux rebelles Bulgares ont blessé le Kiahia Chahin, au bord du village Rakeh, Tikvech.

« La nuit du 9 Choubat, Bourda, révolutionnaire Bulgare, natif d'Ichtilo, menaça son père avec les armes, blessa et tua son frère, et fut arrêté pendant qu'il était en train de s'enfuir.

« La nuit du mardi, 9 Choubat, Kristo, le Moukhtar, de Verachnitza-i-bala (Caza Radovichté) avec une bande, a tué le berger d'Isaso, de Bautchval (Caza Ichtil) et lui a enlevé 77 chèvres. Un détachement de soldats envoyé à sa poursuite l'a arrêté et restitué les chèvres.

« Le 12 Choubat, une rencontre a eu lieu avec une bande commandée par Kapoudan Apostol à Tchoka, localité appartenant au Caza de Guevguéli. Il y a eu trois insurgés tués et autant de soldats légèrement blessés.

« Le 13 Choubat, le prêtre Bulgare Angel de Tikvech (quartier du marché) se trouvait vers 6 heures à la Turque au cimetière du tchiftlik Vezordje, à une heure et demie de la ville, et y célébrait des cérémonies religieuses en présence d'une cinquantaine de paysannes. Comme il avait été toujours contraire au mouvement révolutionnaire, il fut attaqué par une bande Bulgare et tué par trente-cinq coups de couteau. Les nommés Danomano Dimosotir, Risto et Vasil Ordan furent arrêtés comme supposés auteurs du crime.

« Lundi, le 15 Choubat, le nommé Karakosta, de Baikova (Caza de Petritch), fut assassiné par des Bulgares à une distance d'un quart-d'heure du village.

« Le Moukhtar du village Pertchin (Nahié de Donia, Vilayet de Monastir) était soupçonné d'avoir trahi aux autorités le chef de bandes Tola.

« La nuit du 15 Choubat, à 4 heures, une bande composée des Comitadjis Niko Maleko, de Makova, et de douze autres personnes, le tua dans le moulin du village en le criblant de quarante blessures.

« Le 18 Choubat, les autorités ont mis main sur un certain Dinko Partal du Ronj (Caza Melnik) qui s'était antérieurement enfui de son village, avait rejoint les bandes, molesté les habitants loyaux (sic) et obstinément refusé à se soumettre. On trouva sur lui un fusil Berdan, vingt-trois cartouches, et deux bombes.

« Traiko de Dobron (district de Florina), ainsi que sa bru Nédo étaient soupçonnés de faire l'espionnage pour le Gouvernement. De plus, ils n'avaient pas payé la contribution de £ T. 100 que le nommé Petro Mitko leur avait demandé à diverses reprises au nom du Comité. Or, les Comitadjis connus Niko de Braitcha et Dana de Gomtché et un troisième, pénétrèrent dans la maison de Traiko, conduits par le susdit Petro Mitko, et tuèrent Nédo par un coup de fusil et mirent en pièces sa tête avec deux coups de couteau.

La Grèce et l'Hellénisme

LA GRÈCE (Suite)

Le développement économique du pays, qui, au cours des premières années ayant suivi la fondation du royaume, était, pour les raisons déjà exposées, à peine digne de mention, se manifesta et s'accrut très rapidement par la suite, notamment durant les trente dernières années. Pendant cette période, les revenus publics augmentèrent considérablement, grâce à l'essor que prirent l'agriculture, le commerce, l'industrie, attestant un progrès social très réel et très visible. Le voyageur qui visite aujourd'hui la Grèce est agréablement impressionné par les signes extérieurs d'un bien-être général qui contraste fort avec le spectacle d'horreur et de misère qu'offrirait le pays, il y a quelques dizaines d'années à peine, sous le poids du régime turc.

Il est vrai que l'accroissement de la fortune pu-

blique ne provient pas uniquement du progrès économique intérieur. Nombre d'Hellènes établis, soit dans d'autres contrées grecques, encore irrédimées, soit à l'étranger, viennent, après fortune faite, se fixer en Grèce, de préférence à Athènes, apportant dans le pays des capitaux considérables, qui ont d'autant développé les entreprises financières, industrielles, agricoles et maritimes; la marine marchande a, ces dernières années particulièrement sollicité les capitaux grecs entrés dans le pays.

D'ailleurs, le colon qui quitte la Grèce pour gagner l'étranger, le plus souvent des contrées lointaines, n'oublie point son pays. On évalue, par exemple, à 20 millions environ, le numéraire que les Hellènes d'Amérique ont envoyé en Grèce, durant les premiers six mois de l'année courante. D'Égypte également, les capitaux affluent; ils vont de préférence en Thessalie. Volo, port insignifiant il y a trente ans, est aujourd'hui une ville commerçante très importante, pouvant rivaliser avec sa voisine, Salonique.

Cette immigration des capitaux explique l'étonnant accroissement de population, notamment dans trois grands centres de la Grèce: Athènes, Le Pirée, Volo.

Malheureusement, ces progrès ne sont pas d'égale importance dans toutes les parties du royaume: les campagnes ne sont pas encore toutes pourvues des moyens de communication assez rapides, d'engins industriels ou agricoles perfectionnés, de tous autres instruments modernes de production: circonstance qui contribue dans une large mesure au mouvement d'émigration vers l'Afrique du Sud, l'Australie, les États-Unis, qui diminue les forces productives du pays. Annuellement, le Peloponèse, la Thessalie, les îles Ioniennes, les îles de l'Égée envoient de nombreux colons dans ces contrées lointaines. Il est consolant que ces expatriés conservent vivace le sentiment national, et qu'ils témoignent de leur attachement à l'idée de race, en prenant soin aussitôt qu'un certain nombre d'entre eux se sont réunis, de fonder une communauté, autour de laquelle la colonie s'accroît et prospère.

L'esprit aventureux qui caractérise le Grec d'aujourd'hui, aussi bien que ses ancêtres, a ses inconvénients, comme il a ses avantages. Il est vrai qu'en dépeuplant des contrées qui ont besoin de tous leurs éléments de force et d'énergie pour se développer et dont la population n'a déjà que trop diminué par suite d'une longue série de crises historiques, le mouvement d'émigration fait du tort à l'hellénisme. Les colonies grecques de Roumanie et de Russie ont, à elles seules, absorbé des milliers d'Hellènes qui eussent été, soit en Grèce, soit dans les autres régions grecques, fort utiles au progrès et au développement de leur patrie. Aujourd'hui, l'agriculture comme l'industrie, comme toutes les branches de l'activité humaine se ressentent dans le Peloponèse, principal centre d'émigration, de ce mouvement qui pousse ses habitants vers l'Australie ou l'Amérique, vers les possessions anglaises en général, celles de l'Afrique en particulier, où chaque jour se multiplient les colonies grecques. En Égypte, elles sont puissantes et riches. Alexandrie est une ville qui tend à prendre de plus en plus un caractère grec.

C'est là le côté avantageux de cet exode. La nation en s'étendant ainsi, se fortifie et se développe. Ces contrées étrangères, souvent lointaines, sont des champs d'activité autrement vastes que le petit royaume ou les pays grecs, qui, sous le régime turc, n'offrent pas les garanties de succès que l'on rencontre dans les centres civilisés. Il y a donc, au fond, un déplacement, non une déperdition de forces. Car si l'hellénisme subit un certain déchet du fait de l'établissement de Grecs à l'étranger, si certains d'entre eux, un très petit nombre heureusement, se fondent dans l'élément indigène, la grande majorité des émigrés reste fidèle au souvenir de la patrie, au point de se considérer toujours un peu en exil. La communauté qui se constitue rapidement, aussitôt réuni un certain nombre de colons, entretient soigneusement par l'église, l'école, le journal ou l'association, cet attachement à l'idée nationale. Enfin, après fortune faite, nombreux sont ceux qui regagnent la terre natale, où ils rapportent l'expérience, les idées ou les capitaux acquis à l'étranger, ce qui n'est pas pour nuire au progrès de leur pays.

(1) Serrès.

L'agriculture et l'élevage ont été fâcheusement négligés en Grèce. Dans certaines de ces régions, le paysan en est encore à la charrue d'Hésiode, aux procédés de culture et aux engins primitifs, ce qui, en diminuant le rendement de production locale, rend le pays tributaire de l'étranger et détermine un exode de capitaux point négligeable.

Jean Capodistria s'était parfaitement rendu compte de l'importance qu'il y avait pour la Grèce à tendre ses efforts vers l'agriculture. La fondation d'écoles et d'établissements agricoles en général avait été un de ses premiers soins, d'autant plus louable que le régime turc avait ravalé le paysan grec, au point de lui enlever jusqu'à la notion elle-même du droit de propriété, et de le faire trembler devant le gouverneur, le magistrat, devant le percepteur surtout.

Après la mort de Capodistria, son œuvre ne rencontra pas la même sollicitude auprès de ceux qui lui succédèrent dans la direction du pays, ce qui amena la jeunesse grecque à se jeter sur les carrières libérales, mais improductives.

Toutefois, ces dernières années, notamment depuis l'annexion de la Thessalie à la Grèce, l'agriculture attire davantage l'attention. De même que toutes les autres provinces de l'Empire ottoman, la Thessalie offrait, il y a trente ans, un spectacle lamentable. La propriété foncière n'existait pas pour le campagnard. La terre, partagée entre un certain nombre de propriétaires, musulmans pour la plupart, était cultivée par les paysans dont la condition rappelait à peu près celle des serfs du moyen âge. La culture, insignifiante, visait uniquement à nourrir le propriétaire. Lorsque la Thessalie revint à la Grèce, plusieurs propriétaires musulmans, ne voulant pas admettre le nouvel état de choses, vendirent leurs biens à des Hellènes et émigrèrent en Turquie. La vente se faisait à des conditions avantageuses pour les acquéreurs. Ceux-ci, amis du progrès, eurent aussitôt recours aux procédés modernes de culture, aux méthodes nouvelles, grâce à quoi l'agriculture a pris un essor dont les effets bienfaisants se font sentir dans toute la Grèce. Mais il reste encore beaucoup à faire et l'initiative du gouvernement ne sera pas de trop pour mettre en valeur toutes les ressources de la Thessalie, destinée à devenir tôt ou tard le grenier à blé de la Grèce. Le sol est encore partagé entre un petit nombre de propriétaires. Le paysan réclame sa part de propriété entourée des garanties nécessaires à l'exercice de son droit.

Il y a quelques années, je me rendais de Trikala à Larissa. Au trajet par chemin de fer, j'ai préféré la course en voiture, qui me permettait de me rendre compte de l'état des cultures.

En cours de route, nous fîmes halte devant une auberge, autour de laquelle, pas un arbre n'offrait au voyageur un peu d'ombrage. Je demandai à l'aubergiste pourquoi il n'avait pas eu soin de faire planter là quelques arbres, puisque l'eau n'y manquait point. Il répondit flegmatiquement que toute plantation pouvant accroître la valeur de son hôtellerie, son propriétaire fût devenu plus exigeant et l'en eût sans doute expulsé pour trouver une location plus avantageuse.

La tyrannie du propriétaire turc a laissé des traces dans le pays; le paysan ne s'y considère souvent encore qu'un étranger.

Il y a pourtant une amélioration constante dans le régime de la propriété en Grèce. Un grand nombre de propriétaires fonciers de Thessalie s'entendent avec les cultivateurs à qui ils cèdent leurs biens à certaines conditions. Le gouvernement lui-même a, récemment, acquis de grandes propriétés pour en confier la culture à des paysans qui y trouvent leur compte. D'ailleurs, l'éducation agricole s'améliore de plus en plus et porte ses fruits. Enfin, il faut citer tout particulièrement la fondation de la *Société Agricole*, présidée par le roi Georges et qui a déjà rendu au pays des services très appréciables. Il est à souhaiter que les gouvernants, en Grèce, continuent à se pénétrer de plus en plus de la nécessité de favoriser par tous les moyens, le développement agricole du royaume.

*
*
*

L'esprit industriel semble aussi gagner sa population, et l'on peut citer des établissements qui ont pris un rang honorable dans l'industrie locale.

Le Pirée en compte un certain nombre, dont les efforts sont de plus en plus couronnés de succès. Ce port, qui, par sa situation avantageuse et les qualités qu'il réunit, appelle à lui toutes les énergies, tend à devenir un grand centre d'activité commerciale et industrielle; il occupe déjà une place en vue parmi les ports méditerranéens. Cette fortune qui lui est réservée, le Pirée y atteindra rapidement, le jour où il sera relié à Larisse, par la voie en construction. Et si, comme on ne désespère pas d'y arriver un jour, le gouvernement turc ne s'oppose pas à la jonction du chemin de fer Pirée-Larisse avec la ligne Salonique-Vienne, le Pirée verra alors se réaliser toute son importance géographique. Il deviendra le trait d'union entre l'Europe et l'Asie, le grand entrepôt de la Méditerranée et, à un point de vue plus général, un centre merveilleux de communications internationales.

Ce port ne détient pas le monopole de l'industrie grecque. Patras, Volo, Calama, Chalkis sont des centres de production. L'huile, le vin, le cognac, la farine, le savon, sont les principaux articles de production.

La Grèce est commercialement en progrès. Sa position s'y prête merveilleusement. Le Grec a, de tout temps, été commerçant. Dans l'antiquité, il rivalisait avec les Phéniciens et les Carthaginois; il fondait Phocée, la Marseille moderne. Même, lors de la décadence du monde grec, le négoce hellène ne disparaissait point. Et lorsque, sous un régime de tyrannie et d'arbitraire comme le régime turc, le Grec ne pouvait s'y livrer librement, il s'expatriait volontiers. Aujourd'hui, la Grèce est lancée dans les entreprises commerciales. Patras, Syra, Volo, Calama, Corfou, Le Pirée, en sont des centres importants, en progrès constant, que favorise le développement des communications. Le commerce du raisin de Corinthe, exporté en Occident, en Angleterre notamment, en Australie, en Amérique, a pris un essor considérable. Pourtant, ces dernières années, la surproduction a occasionné une crise économique, dont les dangers n'ont pas encore été conjurés. On ne peut, à l'heure qu'il est, se prononcer définitivement sur une question qui tend à prendre un caractère politique. Mais on peut espérer que la crise disparaîtra. Bien des mesures ont été préconisées. Il semble toutefois qu'entre toutes, la plus efficace soit une production moins grande proportionnée aux besoins de la consommation ou un développement de débouchés.

Les progrès réalisés par la marine marchande surtout durant les dix dernières années, sont dignes d'une mention particulière. La Grèce est un pays essentiellement maritime. La navigation a été de tout temps, une des grandes ressources de l'hellénisme. Dans l'antiquité, elle fit sa force et créa cet empire colonial où fleurit la plus belle civilisation, depuis le Pont-Euxin, jusqu'aux rives de la Méditerranée; au début du siècle dernier, elle joua un rôle des plus heureux dans le blocus continental, par la participation des voiliers de Spésia, d'Hydra, de Psara. En 1821, la marine marchande grecque se transforma en marine de guerre: elle se couvrit de gloire. Aujourd'hui elle est une des principales manifestations de l'activité hellène.

Il y a encore soixante ans, toute la flotte marchande de la Grèce se composait de voiliers. Mais bientôt après, les armateurs durent se mettre au niveau du progrès et les voiliers furent remplacés par les vapeurs. A un moment donné, une crise se produisit, qui atteignit gravement toutes ces communes maritimes, florissantes encore la veille, occasionnée principalement par le manque de capitaux indispensables à cette transformation. Cet obstacle fut heureusement surmonté au cours des dix dernières années, grâce à un système d'association qui a permis aux petits capitalistes de participer à l'armement des bateaux à vapeur. Les colonies grecques de l'étranger, les grandes maisons grecques de Marseille, d'Angleterre, de Roumanie, y ont beaucoup contribué.

Aujourd'hui, le pavillon hellène occupe une place très honorable dans le mouvement maritime de la Méditerranée, sans compter qu'un grand nombre de vapeurs grecs naviguent sous pavillon étranger, sous pavillon turc, par exemple, mais appartenant à des sujets hellènes (sujets ottomans).

Cette activité n'a pas peu contribué à donner au Pirée un élan merveilleux. Ce port est classé aujourd'hui, au point de vue du mouvement des na-

vires, huitième en Europe, et troisième dans la Méditerranée, venant après Marseille et Gènes.

(A suivre.)

N. KASASIS.

RUSSES ET BULGARES

Nous avons eu maintes occasions de signaler l'attitude scandaleuse des officiers russes de la gendarmerie, en Macédoine, qui, sous couleur de pacifier le pays, se livrent ouvertement à leur propagande panslaviste. Voici un fait récent qui vient corroborer nos assertions:

On écrit de Gevghely que les deux officiers russes, MM. Sfirchiski et Pétroff ont mandé auprès d'eux dans la première quinzaine de septembre dernier, 9 des plus notables habitants du bourg de Négrotzis (Gona Thanos le Moukhtar, Georges Héliou, Mitzo Nourzo, Tezi Athanasiou, Délios Athanassiou, Petko Antoniou, Hélié Kehaya, Doukas Proïos et Giovan Proghirn) et les ont exhortés à embrasser le schisme. Ils les ont même vivement réprimandés de leur persévérance aux traditions ancestrales. Ils les ont ensuite entrepris ainsi: « Vous n'avez pas encore pu comprendre votre intérêt ni la nation à laquelle vous appartenez. Vous ne tenez donc pas compte de la langue que vous parlez? Vous ne comprenez pas que votre salut viendra de la Bulgarie, derrière laquelle est son alliée, la très puissante Russie? »

Il fut répondu aux deux officiers qu'ils voudraient bien devenir schismatiques, mais qu'ils craignaient la colère de Pierre Arézanis, fidèle aux traditions ancestrales, homme de cœur fort estimé et puissant dans le village.

Trois jours après, Pierre Arézanis était tué à coups de hache dans son jardin. Les auteurs du meurtre sont restés inconnus. Et le plus scandaleux c'est qu'aucun des officiers russes ne s'est montré alors qu'il était de leur devoir de faire rechercher les bandits.

Les autorités turques procédèrent à l'arrestation des 9 qui avaient été mandés par les officiers russes. Sept ont été relâchés, deux le moukhtar (maire) Gona Thanos et Georges Proïos sont maintenus en état d'arrestation.

Ces mêmes officiers russes ont fait, mais sans aucun résultat, des démarches analogues auprès des habitants de la bourgade de Moïn. Ils ont mandé auprès d'eux le moukhtar et les azas (maire et conseillers municipaux (Mitzos Carapataki, Gonas Boyos, D. Epitropos, Anastase Simos, Hélié G. Simos, Athanase Doulghéry, et Penos Khassapis) et les ont engagés à signer une pétition déclarant qu'ils étaient exarchistes. Mais leurs exhortations, leurs conseils et leurs brillantes promesses furent repoussés avec indignation par la population de Moïn.

Quotidiennement, des faits de ce genre sont signalés de tous côtés.

La Convention Consulaire gréco-turque

ET

L'ARBITRAGE DES AMBASSADEURS DES GRANDES PUISSANCES

A CONSTANTINOPLE

VI

L'ARBITRAGE (Suite et fin) (1)

Attributions des Consuls respectifs

A côté des questions générales et des privilèges des consuls et de leurs ressortissants, il y avait un troisième et dernier groupe de points litigieux, portant sur les attributions des consuls respectifs.

1° *Attributions notariales.* — La Grèce soutenait, en se basant sur l'article 9, alinéa 2, du traité de paix qu'on n'avait rien à stipuler en cette matière. De son côté, la Turquie prétendait qu'elle n'était pas obligée d'admettre le rétablissement de l'ancienne pratique. Néanmoins, les deux parties consentaient à énumérer les actes notariés que leurs consuls seraient autorisés à dresser, mais se trouvaient en désaccord sur les points suivants :

a) Le gouvernement hellénique demandait qu'on reconnût aux consuls respectifs le droit de recevoir les actes destinés à être exécutés dans le pays de leur résidence, intervenant entre nationaux et indigènes, toutes les fois qu'il ne s'agirait pas d'actes pour lesquels la loi locale exigerait le ministère de juges ou d'officiers déterminés. Le gouvernement ottoman repoussait cette disposition comme étant contraire aux stipulations mêmes des Capitulations, qui, d'après lui, excluent la compétence des consuls en matière de contrats mixtes. Cet argument, qui trouve une certaine base dans le texte des Capitulations, est contraire à la pratique. D'autre part, la proposition hellénique ne faisait que reproduire une solution qui se trouve consacrée par la plupart des conventions consulaires modernes entre pays civilisés.

b) Le contre-projet hellénique donnait compétence aux consuls respectifs pour la rédaction des actes entre nationaux seuls destinés à être exécutés dans le pays de leur résidence. De plus, il accordait aux consuls hellènes en Turquie le droit de dresser tous actes entre leurs nationaux et les sujets des autres puissances étrangères. Tandis que le projet ottoman ne voulait reconnaître cette double compétence que « dans la mesure de la législation du pays de la résidence » des consuls respectifs, de manière à exclure de la compétence des consuls en Turquie la rédaction des actes, même entre étrangers, concernant les immeubles.

c) Le contre-projet hellénique voulait que tous les actes rédigés par les consuls dans la limite de leur compétence eussent dans tous les cas devant les tribunaux du pays de la résidence du consul la même force et valeur que s'ils avaient été passés devant les autorités locales. Le gouvernement ottoman entendait, au contraire, limiter la valeur authentique desdits actes au cas où la législation locale l'admettrait. Il ne pouvait, disait-il, accepter qu'un acte rédigé par les consuls hellènes pût être opposé en justice à un de ses sujets, alors même qu'il serait antidaté ou frauduleux.

d) Enfin le gouvernement hellénique proposait la suppression de la fin de l'article 13, alinéa 5, du projet ottoman qui mentionnait la compétence des consuls respectifs pour délivrer des passeports, des patentes, des certificats constatant la provenance de marchandises et autres actes analogues. Tous ces actes, disait-il, sont du ressort de la loi consulaire de chacun des pays contractants, et n'ont pas à être mentionnés dans la convention. A quoi le gouvernement ottoman répondait que la disposition critiquée de son projet n'avait pas pour but de reconnaître aux consuls une compétence qu'ils tiennent naturellement de leur propre loi, mais bien d'imposer aux autorités du pays de leur résidence le respect de cette compétence.

Sur ces quatre points, l'article 12 de la sentence en résout formellement trois. Il n'accorde, comme le voulait la Turquie, compétence aux consuls pour la rédaction des actes passés soit entre leurs pro-

pres nationaux, soit entre ces nationaux et d'autres étrangers et destinés à être exécutés dans le pays de leur résidence, que dans la mesure de la législation de ce pays (alinéa 2, 3°). En revanche, il donne gain de cause à la Grèce, en décidant, dans son alinéa 3, que les actes consulaires rédigés régulièrement auront devant les tribunaux du pays de la résidence du consul, la même force et valeur que s'ils avaient été passés devant les autorités locales, et en ne reproduisant pas, dans son 5° alinéa, le texte du projet ottoman faisant mention de la compétence des consuls à l'effet de délivrer des passeports, des patentes et autres actes analogues. Mais la sentence passe sous silence la question de la compétence des consuls pour recevoir les actes destinés à être exécutés dans le pays de leur résidence, intervenant entre nationaux et indigènes, compétence dont la Turquie niait l'existence, en se basant sur le texte des Capitulations. Ici encore cependant la clause générale des articles 6 et 20, maintenant, sauf dérogation contraire, les anciens privilèges des consuls, nous conduit à l'application de la pratique antérieure qui était, on s'en souvient, dans le sens de la compétence contestée par la Turquie.

Attributions des consuls dans leurs rapports avec la marine marchande de leurs pays. — Ici encore, quatre ordres de questions divisaient les parties.

a) *Vente de navires.* — Le code de commerce maritime ottoman n'accorde la nationalité turque qu'aux navires appartenant pour le tout à des nationaux. Il interdit, à peine de nullité, toute convention tendant à l'établissement du fractionnement de la propriété d'un navire entre Ottomans et étrangers. Et, pour mieux assurer encore l'observation de ces règles, il prescrit que la vente volontaire d'un navire ottoman doit avoir lieu à l'étranger par-devant le magistrat local compétent à charge d'en donner avis au consul de Turquie le plus proche (art. 1^{er} à 3). Désireux de rendre ces dispositions opposables à la Grèce, le gouvernement ottoman avait introduit dans son projet de convention deux articles (art. 32 et 34) dérogeant aux usages internationaux. L'article 34 établissait pour les consuls ottomans le droit de dresser l'acte de vente amiable d'un navire de leur pavillon dans un port grec, alors même que cette vente aurait lieu préalablement par-devant un notaire hellène. Il stipulait en outre la signification anticipée à ces consuls de la vente faite par autorité de justice et l'obligation pour les autorités locales de leur remettre les papiers de bord d'un navire ottoman qui, pour une cause quelconque, se trouveraient entre leurs mains. Quant à l'article 32, il accordait aux consuls respectifs la faculté d'empêcher le changement du pavillon de leurs navires, toutes les fois qu'il aurait lieu contrairement aux prescriptions de leur loi nationale. Le gouvernement ottoman justifiait ces solutions, en disant qu'elles permettraient d'éviter les conflits entre les lois des deux pays, et, partant, l'inconvénient de prononcer en Turquie l'annulation d'un contrat de vente passé en Grèce.

Le gouvernement hellénique repoussait ces propositions, d'abord, parce qu'elles ne rentraient pas dans le cadre des arrangements spéciaux prévus dans le traité de paix et, ensuite, parce qu'elles étaient contraires à la règle *locus regit actum* et au principe de la souveraineté territoriale. Il faisait remarquer, avec raison, qu'il n'avait pas à assurer sur son territoire l'application des lois ottomanes ; que l'article 22 alinéa 2 du traité de Canlidja avait déjà réglé suffisamment la solution des conflits entre les lois respectives en matière de nationalité de navires, en disposant que « seront considérés comme navires hellènes ou ottomans ceux qui navigueront et seront possédés conformément aux règlements en vigueur dans chacun des deux Etats » et que, par application de cette clause, reproduite plus explicitement encore dans les traités conclus depuis 1855 par la Turquie avec d'autres Etats, — la validité de la vente d'un navire passée en Grèce, conformément à la loi locale, devait être reconnue en Turquie, en dépit des dispositions du code ottoman.

Cependant le gouvernement hellénique consentait, dans un esprit de conciliation, à stipuler que les consuls respectifs auraient le droit d'empêcher le changement du pavillon de leurs navires, s'il

était prouvé que ce changement avait pour but de frustrer les droits des créanciers, sujets de leur nation.

L'article 16 de la sentence consacre le texte proposé par la Grèce, sur le droit des consuls respectifs d'empêcher le changement frauduleux du pavillon de leurs navires. Il repousse, par là même, les prétentions de la Turquie et laisse, par conséquent, debout l'article 22, alinéa 2, du traité de Canlidja, réglant la solution des conflits entre les lois des deux pays en matière de nationalité de navires.

b) *Règlement d'avaries.* — Le gouvernement hellénique voulait bien accorder aux consuls ottomans en Grèce les mêmes pouvoirs, à cet égard, qu'aux consuls des autres nations, c'est-à-dire compétence exclusive pour le règlement des avaries n'intéressant que des ressortissants du consul et compétence facultative ou amiable seulement dans le cas où des indigènes ou des sujets d'une tierce puissance s'y trouvent intéressés. Mais il réclamait au profit de ces consuls en Turquie le traitement des nations les plus favorisées qui comporte, en fait, la compétence contentieuse exclusive du consul du pavillon du navire alors même que des indigènes ou d'autres étrangers y sont intéressés. Telle était du moins la proposition soumise par le gouvernement hellénique aux arbitres, car, à en croire les procès-verbaux ottomans des Conférences de Constantinople, les délégués hellènes auraient admis, au cours des négociations, que les tribunaux locaux fussent compétents, en Turquie, pour connaître des règlements d'avaries de navires grecs au cas où, des Ottomans y étant intéressés, les parties ne s'entendraient pas pour se soumettre à la juridiction gracieuse du consul du pavillon.

Le gouvernement ottoman entendait, au contraire, refuser aux consuls hellènes le droit de procéder au règlement d'avaries intéressant aussi des indigènes. Dans ce cas, le consul devait se contenter de désigner des experts et renvoyer pour le reste devant les tribunaux locaux. Il admettait, d'ailleurs, les propositions helléniques dans les hypothèses d'avaries intéressant soit des nationaux du consul seuls, soit des nationaux et des sujets d'une tierce puissance. Il allait même jusqu'à ne pas réclamer dans ce dernier cas la réciprocité au profit de ses consuls de Grèce.

La sentence ne contient aucune disposition à cet égard. Mais la clause générale des articles 6 et 20 conduit une fois de plus, en cette matière, au traitement de la nation la plus favorisée, réclamée par la Grèce.

c) *Police à bord des navires.* — Le gouvernement hellénique voulait accorder aux consuls ottomans en Grèce le droit qui y appartient aux représentants des autres Etats de faire la police à bord des navires de leurs pays, à l'exclusion de l'autorité locale, excepté dans le cas où les désordres survenus à bord sont de nature à troubler l'ordre public et dans le cas où une personne du pays ou ne faisant pas partie de l'équipage s'y trouve mêlée. Mais il demandait pour ses consuls en Turquie le traitement des nations les plus favorisées, c'est-à-dire une compétence sans aucune limite. Le gouvernement ottoman réclamait, au contraire, un régime réciproque et consentait seulement à stipuler en faveur des navires hellènes en Turquie que les désordres survenus à leur bord seraient réglés « conformément aux règles de compétence établies dans la présente convention ». Mais cette formule un peu vague n'accordait en réalité à la Grèce aucun avantage appréciable, puisque les règles auxquelles on renvoyait réservaient, dans le projet ottoman (art. 39), à l'autorité locale le droit d'intervenir dans les infractions commises à bord entre Hellènes et autres étrangers.

De plus, le gouvernement ottoman voulait régler d'une manière réciproque le droit de visite et de recherche des autorités locales à bord des navires de l'autre Etat. Les visites, autres que celles de la douane et de la santé, devaient, d'après l'article 35 de son projet, être précédées d'un avis donné à cet effet au consul du pavillon. Celui-ci devait également être invité à assister aux déclarations que le capitaine et l'équipage auraient à faire devant les tribunaux et les administrations du pays. Toutefois, il consentait à stipuler au profit des consuls hellènes en Turquie qu'un avis préa-

(1) Voir *L'Hellénisme* des 1^{er} juin, juillet, août, septembre et octobre.

lable leur serait donné même dans le cas de visite douanière, et que, pour les visites autres que celles de la douane et de la santé, l'autorité locale aurait à attendre l'arrivée du délégué consulaire hellénique pendant le délai d'une heure, après quoi elle pourrait passer outre et procéder en son absence. Il motivait cette réglementation sur le désir d'éviter les abus qu'auraient commis en cette manière les consuls et de réprimer la contrebande pratiquée par les navires grecs le long des côtes turques. Le gouvernement hellénique répondait que les prétendus abus étaient imaginaires et réclamait (art. 25) le maintien du traitement de la nation la plus favorisée stipulé antérieurement par l'article 5 du traité de Canlidja.

Enfin le gouvernement ottoman demandait que l'autorité locale eût le droit de réclamer l'arrestation à bord des navires de l'autre Etat des individus recherchés pour crime ou délit commis sur le territoire, sauf à donner, après coup, avis de l'arrestation opérée au consul du pavillon (art. 36, al. 1^{er}). Il justifiait cette mesure par la considération que le gouvernement territorial ne saurait souffrir que les navires étrangers puissent, dans ses ports, donner asile inviolable aux personnes qui sont tombées sous le coup de la loi pénale. A cet égard, disait-il, des abus avaient eu lieu dans le passé de la part des consuls et des navires grecs dans les ports ottomans et il convenait de se prémunir contre leur retour à l'avenir. Le gouvernement hellénique repoussait cette proposition, car il y voyait une extradition sans garanties et contraire à l'inviolabilité dont les navires hellènes avaient jusque là bénéficié, dans la même mesure que les navires des autres Etats, dans les ports de l'Empire ottoman. En tout cas, disait-il, il convenait de renvoyer le règlement de cette matière au traité d'extradition que les parties auraient à conclure, conformément à l'article 9 du traité de paix.

En ne disant rien sur le droit de police des consuls, la sentence consacre implicitement, grâce à la clause générale de l'article 6, la thèse de la Grèce réclamant l'application du traitement de la nation la plus favorisée.

Mais, pour ce qui concerne les visites à bord par les autorités locales, si la sentence ne touche pas à la condition des navires ottomans en Grèce, elle apporte, au contraire, des restrictions aux anciens privilèges des consuls grecs. En effet, l'article 26 accorde aux autorités locales le droit de visiter les navires helléniques, en leur imposant, pour les visites autres que celles de la santé, l'obligation d'en informer préalablement le consul de Grèce et d'attendre son délégué pendant un délai de trois heures, à compter de la remise de l'avis au consulat. Il consacre ainsi, en les complétant et en les précisant, les propositions de la Turquie.

Au surplus, l'article 17 reproduit, au sujet des visites des consuls à bord des navires, de leur nation, un texte sur lequel les parties étaient tombées d'accord.

Enfin, la sentence repousse, par son silence, le droit exorbitant, réclamé par la Turquie, au profit de l'autorité locale, de réclamer l'arrestation, à bord des navires de l'autre Etat, des individus recherchés pour crime ou délit commis sur le territoire.

d) *Arrestation et remise des déserteurs.* — Les deux parties étaient d'accord pour admettre et réglementer la remise réciproque des déserteurs de leurs navires de commerce. Mais tandis que le gouvernement ottoman demandait le maintien pur et simple de l'article 21 du traité de Canlidja, relatif à cette matière, le gouvernement hellénique, désireux d'éviter les interprétations abusives, voulait que ce texte fût complété par des dispositions claires et précises. A ce titre, il réclamait que l'extradition ne pût s'appliquer qu'aux déserteurs des navires de commerce et non à ceux des navires de guerre; qu'elle ne fût accordée qu'au cas où la désertion aurait eu lieu sur le territoire même de l'Etat requis; qu'elle fût refusée pour les déserteurs nationaux de cet Etat; que l'arrestation du déserteur pût se faire même après le départ du navire, et que l'individu arrêté ne pût rester à la disposition du consul au delà d'un délai de deux mois.

De plus, contrairement au projet ottoman, le gouvernement hellénique, s'inspirant des conven-

tions consulaires conclues par lui avec d'autres Etats, établissait dans son contre-projet une distinction bien nette entre l'extradition des déserteurs proprement dits, soumis à une procédure spéciale, et l'arrestation des marins inscrits sur le rôle de l'équipage et réfugiés à terre à la suite de désordres survenus à leur bord, opérée par les consuls sans procédure spéciale, en vertu de leur droit de police sur les navires de leur nation.

Une fois de plus, la sentence garde ici le silence. Il résulte cependant des clauses générales du préambule et du dispositif, d'une part, que l'article 21 du traité de 1855 demeure en vigueur, et, d'autre part, quant à l'arrestation de marins réfugiés à terre, que le traitement de la nation la plus favorisée devra continuer à s'appliquer.

Attributions judiciaires. — Nous touchons ici à des matières sur lesquelles des conflits importants s'étaient produits avant la guerre. L'article 9 du traité de paix invitait formellement les parties à procéder à leur règlement au moyen d'arrangements spéciaux. Le gouvernement ottoman, élargissant le champ de ces négociations, avait proposé de restreindre les anciens privilèges en matière pénale, en matière civile et commerciale, et, spécialement, en matière de faillite et de successions mobilières. Sur tous ces points, il s'était trouvé en désaccord avec le gouvernement hellénique.

a) *Compétence en matière pénale.* — L'ancien conflit, soulevé en 1890, portait sur l'autorité compétente pour juger les infractions commises en Turquie par un étranger à l'encontre d'un autre étranger de nationalité différente. La Sublime Porte revendiquait, vis-à-vis de tous les Etats, la compétence en faveur des tribunaux indigènes, alors que les gouvernements étrangers demandaient le maintien de l'ancienne pratique d'après laquelle le jugement des infractions susvisées appartenait au consul du délinquant. Le gouvernement ottoman cherchait maintenant à faire prévaloir sa thèse contre la juridiction des consuls hellènes. Il invoquait d'abord les raisons jadis exposées dans la correspondance échangée de 1890 à 1896, avec les représentants de tous les Etats étrangers. Mais, sentant combien sur ce terrain son argumentation pouvait être dangereuse, étant donné qu'il s'adressait aux représentants des puissances les plus intéressées au conflit, il s'empresait d'ajouter que, dans son esprit, l'adoption de son projet ne pouvait pas créer un précédent défavorable contre tous les Etats, parce que, vis-à-vis de la Grèce, elle trouvait une base particulière dans les termes du traité de paix où il était dit que des arrangements spéciaux devaient être conclus « en vue de sauvegarder les intérêts des sujets ottomans et étrangers dans leurs différends avec les sujets hellènes ». Or, le passé, disait-il, avait établi avec quelle partialité les consuls de Grèce procédaient au jugement des infractions commises par leurs compatriotes à l'encontre d'un indigène ou d'un autre étranger. L'intérêt des grandes puissances concordait donc avec celui de la Turquie à l'effet de mettre pour l'avenir un terme aux abus des consuls hellènes.

Le gouvernement hellénique répondait, avec raison et habileté, que l'on ne pouvait résoudre à son seul préjudice un conflit général, intéressant tous les pays jouissant du régime des Capitulations, que la pratique avait mis hors de doute la compétence des consuls en matière pénale et que les abus reprochés à ses représentants étaient imaginaires. Il proposait donc de maintenir l'ancien état de choses par la stipulation du traitement de la nation la plus favorisée et de spécifier que, lorsqu'en cas de flagrant délit, un Hellène aurait été arrêté par l'autorité ottomane, en l'absence même du consul requis à cet effet, il serait aussitôt remis à l'autorité consulaire.

Non contente de restreindre la compétence des consuls hellènes en Turquie en matière pénale, la Sublime Porte voulait en outre compléter ou tout au moins confirmer celle que l'article 25 du traité de Canlidja donnait à ses propres consuls dans le cas spécial d'infractions commises à bord des navires de leur pavillon. Nous avons montré plus haut les dérogations au droit commun international que la lettre de ce texte semblait établir en faveur des consuls ottomans en Grèce. Désireuse de mieux préciser ces dérogations, en supprimant ce qu'il

pouvait y avoir d'ambigu dans la clause du traité de 1855, la Sublime Porte proposait de reproduire le texte de l'article 25 moins la phrase finale « conformément aux lois respectives des deux pays ». De cette manière, l'intervention des autorités locales était, aussi bien en Grèce qu'en Turquie, nettement exclue, — en matière de crimes, délits ou autres faits punissables commis à bord des navires de l'autre Etat par un ou plusieurs hommes de l'équipage envers un ou plusieurs hommes du même ou d'un autre équipage de navires portant le même pavillon ou des passagers de la même nation, — en faveur du consul ou de tout autre autorité nationale que la loi du pavillon restait libre de déterminer. Mais c'est ce que le gouvernement hellénique ne voulait pas admettre. Déjà le texte de Canlidja lui paraissait ambigu et, loin de supprimer la phrase finale, comme le voulait le projet ottoman, il proposait de la remplacer par la réserve suivante : « conformément aux principes, lois et règlements qui sont ou seront en vigueur dans les Etats respectifs à l'égard des nations les plus favorisées ». De la sorte, si l'autorité locale était toujours exclue, il restait néanmoins à décider, d'après le droit suivi dans l'Etat du port, si le jugement des infractions susvisées appartenait au consul ou à une autre autorité du pays du navire. La réserve réclamée par le gouvernement hellénique — sans être en contradiction avec l'idée de l'exclusion de l'autorité locale — aboutissait, en fait, au maintien de la compétence des consuls hellènes en Turquie et à l'attribution du jugement des infractions commises à bord des navires turcs dans les ports grecs non aux consuls mais aux tribunaux répressifs ottomans. En revanche, le gouvernement hellénique demandait la suppression du dernier alinéa de l'article 25 du traité de Canlidja, qui soumettait au même régime que les infractions les différends de toute nature qui s'élèveraient à bord des navires entre les personnes susmentionnées.

La sentence consacre (article 20) la compétence des consuls hellènes, réclamée par la Grèce, pour juger les infractions commises par leurs nationaux à l'encontre d'autres nationaux ou à l'encontre d'autres étrangers. Elle décide en effet que les droits de juridiction de ces consuls, en matière pénale, sont maintenus en tant qu'ils ne sont pas modifiés par la présente convention. Or, on n'y rencontre aucune restriction.

L'article 27 et dernier donne également en grande partie gain de cause à la Grèce, en imposant à l'autorité ottomane, qui veut procéder, en cas de flagrant délit, à l'arrestation d'un sujet hellène, l'obligation de requérir simplement l'assistance du délégué consulaire. Mais il ne consacre pas la proposition hellénique tendant à décider que la personne ainsi arrêtée serait remise aussitôt entre les mains de son consul. Il se borne à exiger que l'autorité ottomane avise sans délai le consul de l'arrestation opérée par elle.

Enfin, la sentence ne se prononce pas sur les questions controversées relativement au jugement des infractions commises à bord des navires. L'article 25 du traité de Canlidja qui réglait jadis cette matière semble donc rester, grâce à la déclaration du préambule, complètement en vigueur. Qu'il en soit ainsi pour ce qui concerne le droit des consuls hellènes de connaître des infractions commises à bord des navires de leur pavillon dans les eaux ottomanes, cela n'est pas douteux, car le maintien de l'article 25 du traité est confirmé par l'article 20 de la sentence qui laisse intacts les droits de juridiction des consuls hellènes en matière pénale. Mais en est-il de même pour ce qui concerne le droit réciproque que l'article 25 du traité de Canlidja semblait accorder aux consuls ottomans? Cela nous paraît moins certain. Il y a à concilier ici le maintien général du traité de 1855, affirmé par le préambule, avec l'article 6 de la sentence qui règle, en principe, les fonctions des consuls respectifs par le traitement de la nation la plus favorisée. Or, les droits que les consuls ottomans pouvaient jadis invoquer en Grèce en vertu de l'article 25 du traité de Canlidja étaient contraires au droit commun international et dépassaient certainement le traitement fait, en cette matière, en Grèce, aux consuls des autres nations. Et il convient de faire remarquer que le préambule ne maintient en vigueur les stipulations du traité de 1855 « qu'en tant qu'elles ne sont pas modifiées

par les décisions arbitrales », et on peut penser que l'article 6 de la sentence y apporte justement une modification, en réduisant le régime de Canlidja au traitement de la nation la plus favorisée. Les droits des consuls ottomans en Grèce seraient aujourd'hui, sur ce point, moins étendus qu'autrefois. Cette solution a été, à notre avis, voulue par les arbitres, puisqu'ayant eu en mains les documents dans lesquels les parties leur proposaient de remanier, dans des sens opposés, l'article 25 du traité de Canlidja, ils ont dû examiner la question et mesurer d'avance la portée de la clause qu'ils ont insérée dans l'article 6 de leur sentence.

b) *Compétence en matière civile et commerciale en général.* — Les parties étaient d'accord pour maintenir l'ancienne pratique relativement aux procès entre nationaux et indigènes ou entre nationaux et autres étrangers. Leur désaccord ne portait que sur le régime à adopter pour les procès entre nationaux seuls. Or, en cette matière, si, par suite d'une inadverance de rédaction, la lettre de l'article 24, alinéa 2, du traité de Canlidja semblait établir un régime de réciprocité absolue entre les consuls respectifs, son esprit, confirmé par une pratique constante, accordait aux consuls hellènes en Turquie un véritable droit de juridiction gracieuse. Néanmoins, repoussant l'interprétation adoptée par la pratique et s'attachant strictement à la lettre du texte, la Sublime Porte réclamait l'insertion dans la nouvelle convention de la clause textuelle du traité de 1855, en ajoutant que, si l'on voulait y voir un véritable droit de juridiction contentieuse en faveur des consuls hellènes en Turquie, elle entendait faire exercer absolument le même droit par ses consuls en Grèce. En présence de cette interprétation nouvelle donnée au traité de Canlidja, le gouvernement hellénique, renchérisant en sens opposé, demandait que l'ancienne clause fût remplacée par des textes nouveaux, donnant formellement aux consuls hellènes en Turquie un droit de juridiction contentieuse en matière civile et commerciale entre nationaux seuls ou nationaux et autres étrangers et restreignant le droit d'arbitrage des consuls ottomans en Grèce aux seuls différends qui s'élèveraient, à bord des navires de leur pays, entre capitaines, officiers et hommes de l'équipage. Ainsi, tandis que le gouvernement ottoman, se basant sur la lettre de l'article 24, alinéa 2, du traité de Canlidja, cherchait à faire prévaloir un régime de réciprocité qui n'était pas dans l'esprit de ce texte, le gouvernement hellénique, se basant sur la pratique constante d'avant la guerre, voulait mettre hors de doute la juridiction contentieuse de ses consuls et en même temps restreindre la juridiction gracieuse de ses consuls ottomans.

La sentence ne contient aucun texte sur ce point. Mais il semble résulter de la combinaison du préambule avec l'article 6 que les consuls ottomans ne peuvent plus avoir en Grèce, en matière de juridiction que les droits des Etats les plus favorisés, c'est-à-dire la faculté de régler eux-mêmes les contestations de toute nature, survenues à bord des navires de leur nation, entre le capitaine, les officiers et les matelots, et spécialement celles relatives à la solde et à l'accomplissement des engagements réciproquement contractés.

c) *Compétence en matière de faillites.* — On sait quels étaient les griefs formulés par le gouvernement ottoman contre la pratique des consulats helléniques en cette matière. Sans prononcer la suppression de cette ancienne compétence des consuls, l'article 9 du traité de paix avait prescrit que des arrangements spéciaux seraient conclus à l'effet de sauvegarder les intérêts des créanciers ottomans et étrangers dans les faillites des Hellènes. Mais le gouvernement ottoman, exagérant la portée de ce texte, voulait substituer à la compétence des consuls celle des tribunaux indigènes. Et ce, dans tous les cas, alors même qu'il n'y aurait parmi les créanciers de la masse ni Ottomans ni étrangers. Car si l'on base, disait-il, l'ancienne pratique sur l'article 24, alinéa 2, du traité de Canlidja, qui prévoit les procès entre nationaux du consul, il ne faut pas oublier que ce texte établit un régime réciproque, et du moment où les faillites des Ottomans en Grèce sont soumises aux tribunaux locaux il ne peut pas en être autrement des faillites des Hellènes en Turquie. Le gouvernement hellénique, soucieux de ses droits et plus respectueux de la lettre et de l'esprit du traité de paix, repoussait

le remède héroïque et radical demandé par la Sublime Porte et proposait de maintenir tout d'abord la compétence de ses consuls et de donner ensuite aux créanciers ottomans et étrangers le droit de se faire représenter par des syndics provisoires ou définitifs que le tribunal consulaire, saisi de la faillite, aurait à nommer sur leur proposition. Il faisait habilement remarquer que ce régime était celui qui avait été proposé au cours des négociations des Préliminaires de paix par l'ambassadeur de Russie, M. de Nélidow, et que le traité du 8 décembre 1875 avait établi en Turquie pour les faillites des sujets persans. A ce double argument, la Sublime Porte répondait que le système préconisé en 1897 par l'ambassadeur russe, n'ayant pas été consacré par les Préliminaires de paix, ne pouvait avoir que la valeur d'une opinion personnelle et que le traité turco-persan était conçu dans un esprit de parfaite réciprocité. Mais, comme l'a très bien fait remarquer le gouvernement hellénique, les documents diplomatiques ne laissent aucun doute sur la portée de la proposition de l'ambassadeur russe et sur les intentions des grandes puissances.

Le gouvernement ottoman proposait en outre d'insérer une clause déterminant l'assistance mutuelle que les tribunaux des deux pays auraient à se prêter en matière de faillite pour la liquidation des biens que le commerçant poursuivi dans l'un des deux Etats, pourrait avoir sur le territoire de l'autre Etat. Les tribunaux de la situation des biens auraient à transmettre au tribunal saisi de la faillite l'inventaire et le produit de l'actif se trouvant dans leur ressort. Le gouvernement hellénique proposait la suppression de cette proposition qui, à son avis, ne pouvait avoir aucune portée pratique.

La sentence consacre (art. 21), la thèse de la Grèce. Les consuls hellènes conservent leur ancienne compétence, mais avec l'obligation, dans le cas où des étrangers ou des Ottomans sont intéressés dans les faillites des sujets hellènes en Turquie, de nommer, sur la désignation de ses créanciers, un ou deux syndics. Les arbitres donnent également gain de cause à la Grèce, en ne reproduisant pas dans leur sentence la proposition ottomane relative à l'assistance mutuelle des tribunaux des deux pays en matière de faillite.

d) *Réclamations en matière de successions mobilières.* — On a vu que les parties s'étaient entendues sur le règlement des successions sauf sur un seul point, concernant le tribunal compétent pour connaître des réclamations découlant des successions mobilières, autres que celles reposant sur le titre d'hérédité ou de legs. Chacun des deux gouvernements réclamait l'application, dans l'espèce, du système soutenu par lui relativement à la compétence en matière civile et commerciale en général. L'un revoyait purement et simplement à l'article 16 de son projet et l'autre se bornait à stipuler le traitement de la nation la plus favorisée.

La sentence ne contient aucune disposition particulière sur ce point en litige. Mais, par les clauses générales, les articles 6 et 20, les arbitres ont tranché le débat, conformément au vœu de la Grèce, en maintenant l'ancienne compétence des consuls hellènes et en n'accordant aux consuls ottomans que le traitement de la nation la plus favorisée, ce qui ne leur donne dans aucun cas le droit de statuer sur les réclamations découlant des successions mobilières de leurs ressortissants, ouvertes en Grèce.

Attributions d'assistance. — Nous avons montré précédemment les conflits nombreux qui s'étaient produits avant la guerre au sujet des différentes manifestations de l'assistance consulaire dans l'administration de la justice ottomane. L'article 9 du traité de paix avait invité les deux gouvernements à s'entendre sur la solution de la plupart de ces conflits et nous allons examiner les divergences qui avaient éclaté entre eux en ces matières.

a) *Assistance consulaire proprement dite.* — Les parties étaient d'accord pour maintenir le principe de la présence d'un délégué consulaire devant la justice ottomane et pour mettre un terme aux anciens abus, en stipulant que si, après une deuxième invitation écrite, le délégué consulaire s'abstenait de se rendre devant le tribunal, celui-ci pourrait passer outre et statuer en son absence. Mais il y avait désaccord sur un double point.

Tout d'abord, le gouvernement hellénique voulait que l'assistance consulaire fût admise aussi bien devant les autorités administratives que de-

vant les autorités judiciaires. Tandis que le gouvernement ottoman ne voulait l'admettre que devant les tribunaux, sous prétexte que la Grèce ne pouvait pas invoquer le traitement de la nation la plus favorisée dans les affaires administratives en général. Mais cette affirmation était démentie par l'article 24, alinéa 1^{er}, du traité de Canlidja.

En second lieu, désireux de rendre cette assistance consulaire efficace, le gouvernement hellénique réclamait que l'on spécifiât nettement, conformément à la pratique des Capitulations, le rôle du délégué consulaire. A cet effet, les alinéas 3 et 4 de l'article 28 de son contre-projet stipulaient que le délégué consulaire aurait le droit, — tout au moins devant les tribunaux statuant en dernier ressort, — en cas de violation des traités ou d'excès de pouvoir, de ne pas signer la décision du tribunal et que, dans ce cas, l'affaire serait portée sur le terrain de la discussion internationale entre les autorités des deux pays. Le gouvernement ottoman repoussait absolument cette proposition, en se basant sur ce que la faculté pour le délégué consulaire de refuser de signer la décision du tribunal n'était pas un droit résultant des Capitulations, mais une faveur concédée par la Sublime Porte, faveur dont les consuls hellènes — à la différence des consuls des autres Etats — avaient fait un usage abusif et condamnable. Aussi bien, tenant à ne pas aliéner sa liberté vis-à-vis de la Grèce, préférait-il qu'il ne fût rien stipulé dans la convention au sujet du rôle du délégué consulaire.

De plus, le gouvernement ottoman voulait profiter de l'occasion pour restreindre l'application de l'assistance consulaire hellénique en matière immobilière. On sait que les étrangers ne furent admis à posséder des biens-fonds en Turquie qu'en vertu d'une loi ottomane du 16 juin 1867 (septembre 1284) et moyennant certaines dérogations, apportées à leur immunité de juridiction par cette loi de 1867 et par les Protocoles identiques signés par la Sublime Porte avec les différents Etats intéressés, dont la Grèce. D'après ces actes, en matière immobilière, les étrangers sont soumis aux tribunaux civils ottomans qui statuent hors la présence du drogman. En outre, la règle de l'assistance consulaire est écartée dans les localités éloignées de plus de neuf heures de la résidence du consul, notamment lorsqu'il s'agit de contestations n'excédant pas mille piastres ou de contraventions passibles d'une amende de cinq cents piastres au maximum. Dans la pratique, l'application de ces dérogations a donné lieu à des controverses. Ainsi, la Sublime Porte a prétendu que la soumission des étrangers aux tribunaux indigènes, en matière immobilière, devait avoir lieu toutes les fois qu'une contestation s'élevait à l'occasion de la possession d'un bien-fonds, sans qu'on eût à distinguer suivant qu'il s'agirait d'une action réelle ou d'une action personnelle. — On s'est demandé, de même, si la règle de la compétence des tribunaux civils ottomans en matière immobilière ne devait pas comporter une dérogation dans les cas où la contestation s'élève au sujet de la possession de certains immeubles particuliers (wakfs ou wakoufs). Entre Ottomans, le tribunal compétent en ces matières est le tribunal religieux du cadi. Devait-il en être de même dans le cas où un étranger était impliqué dans le procès? La Sublime Porte a soutenu l'affirmative contre les Missions étrangères qui tenaient pour la négative. — Enfin on vient de voir que, dans les localités éloignées de plus de neuf heures de la résidence du consul, la règle de l'assistance du drogman n'est écartée par les actes internationaux que pour les contestations et les contraventions d'une certaine importance. Prétextant de ce que rien n'était stipulé pour les litiges d'une valeur supérieure au taux susindiqué, la Sublime Porte a émis, en 1891, la prétention de ne plus faire de distinction et de supprimer l'assistance consulaire dans toute affaire portée devant les tribunaux de première instance. Mais cette prétention est venue se heurter aux protestations unanimes des Missions étrangères.

Le moment avait paru favorable au gouvernement ottoman pour arriver à résoudre toutes ces difficultés à son profit, au moins à l'encontre de la Grèce. Tel était bien le but que visaient les articles 44 et 45 de son projet. Les raisons qu'il invoquait pour justifier ses propositions étaient bien simples. Les actes internationaux par lesquels les

Hellènes furent admis à la possession des immeubles en Turquie avaient été abrogés par la guerre et le traité de paix ne les avait pas remis en vigueur, puisqu'il ne visait que le rétablissement des privilèges capitulaires, c'est-à-dire de la partie consulaire du traité de Canlidja. La Sublime Porte, concluait-il, demeurait libre d'octroyer à nouveau à la Grèce, le droit de propriété foncière ou de le lui refuser et, dans le premier cas, d'y imposer telles conditions que bon lui semblerait.

Ce raisonnement était bien spécieux, car en somme si le traité de paix avait remis en vigueur le régime des Capitulations, il avait par là même rappelé à l'existence le Protocole intervenu en 1873 entre les deux gouvernements en exécution de la loi de 1867, qui n'était qu'un acte complémentaire des Capitulations grecques auxquelles il apportait les dérogations que l'on sait. C'est donc avec raison que le gouvernement hellénique se basant sur ce que le traité de paix ne l'obligeait pas à modifier les actes antérieurs relatifs à la propriété foncière, demandait la suppression des articles 44 et 45 du projet ottoman. Mais, pour éviter à l'avenir toute espèce de difficultés en cette matière, il proposait, dans l'article 31 de son contre-projet, de stipuler formellement le maintien du Protocole de 1873, en y mentionnant, en revanche, le droit pour les Ottomans d'acquérir des immeubles en Grèce, de la même manière que les nationaux.

Non contente de restreindre les droits des consuls hellènes, la Sublime Porte cherchait à étendre ceux de ses propres représentants en Grèce. Contrairement à la pratique suivie dans ce pays et par dérogation au droit commun international, elle demandait que ses consuls eussent le droit d'être officiellement avertis de l'arrestation de tout sujet ottoman et d'assister, dans certains cas, à l'interrogatoire du prévenu. Le gouvernement hellénique repoussait ces propositions, qui — contrairement à la souveraineté territoriale et spécialement au secret de l'instruction — eussent constitué au profit des consuls ottomans un privilège exorbitant qui n'est accordé en Grèce à aucun consul étranger. A quoi, le gouvernement ottoman répondait que la notification à faire au consul de l'arrestation d'un de ses ressortissants ne portait aucune atteinte à la souveraineté territoriale; que le fait d'assister à l'interrogatoire du prévenu n'allait pas à l'encontre du secret de l'instruction — secret d'ailleurs démodé — puisqu'il s'agissait de l'assistance à l'interrogatoire et non à toute l'instruction; et enfin qu'il n'était pas tenu de se contenter en Grèce du traitement de la nation la plus favorisée.

Attributions d'assistance. — a) *Assistance consulaire proprement dite.* — L'article 22 fait droit à la demande de la Grèce, en admettant que l'assistance consulaire est maintenue pour les sujets hellènes aussi bien devant les autorités que devant les tribunaux ottomans. Et, dans son deuxième alinéa, se bornant à reproduire le texte sur lequel les parties étaient d'accord, il dispose que, si après une double invitation le délégué consulaire s'absent de paraître, les tribunaux auront dans ce cas la faculté de passer outre.

Mais il ne contient aucune disposition analogue à celle proposée par la Grèce, relativement au rôle que le délégué consulaire a à jouer devant les autorités ottomanes. Il serait cependant inexact de penser que, par ce silence, les arbitres ont entendu trancher le litige en faveur de la Turquie, en ne reconnaissant au délégué consulaire qu'un rôle de simple témoin. La Grèce voulait que, conformément à la pratique suivie dans l'Empire ottoman, le délégué consulaire eût le droit de contrôler l'administration de la justice locale et, par conséquent, la faculté de priver le jugement, rendu en violation des traités ou contenant un excès de pouvoir, de toute valeur pratique, en refusant de le revêtir de sa signature. Or, ce droit, si l'article 22 ne l'accorde pas expressément, les arbitres l'ont consacré, de manière fort discrète, mais à notre avis très certaine, dans l'article 24, alinéa 1^{er}, de leur sentence. Il y est dit, en effet, que les consuls hellènes auront à procéder en toute diligence à l'exécution des jugements rendus, par les tribunaux compétents ottomans contre les sujets hellènes, en observation des droits reconnus aux autorités consulaires. Ce qui veut dire que l'obligation pour les consuls hellènes de procéder à l'exécution

des jugements ottomans n'existe qu'à cette double condition : 1^o que ces jugements émanent de tribunaux « compétents »; et 2^o qu'ils aient été rendus « en observation des droits reconnus aux autorités consulaires ». La première condition a pour but d'empêcher les tribunaux ottomans de statuer sur les contestations intéressant les Hellènes en dehors des cas et des formes où ils peuvent régulièrement le faire. Le jugement ottoman émanerait d'un tribunal incompétent s'il était intervenu dans une affaire rentrant dans la compétence juridictionnelle du consul hellène ou dans celle d'un autre tribunal ottoman ou bien encore s'il avait été rendu par un tribunal, d'ailleurs compétent, mais sans que le délégué consulaire eût été invité à assister aux débats, car, dans ce cas encore, le tribunal ottoman, qui ne peut statuer contre un Hellène qu'en présence du délégué consulaire, aurait violé les règles de forme de sa compétence. On peut dès lors se demander ce que vise la seconde condition et quels sont les droits auxquels l'article 24 fait allusion, si ce n'est le droit du délégué consulaire de contrôler l'administration de la justice locale. Car si telle n'est pas la portée du texte, la phrase : « en observation des droits reconnus aux autorités consulaires » n'a plus aucun sens. En effet, on objecterait à tort qu'elle vise la simple présence d'un délégué consulaire devant le tribunal ottoman, stipulée par l'article 22, parce qu'alors elle ferait double emploi avec la condition relative à la compétence de ce tribunal, exigée par la fin du 1^{er} alinéa de l'article 24. Cette solution nous paraît d'autant plus certaine qu'en dehors même de l'argument tiré de ce texte, elle est impliquée par la clause générale de l'article 20. Les immunités et privilèges dont les consuls et les sujets hellènes jouissaient en Turquie avant l'année 1897 sont maintenus, dit cet article, en tant qu'ils ne sont pas modifiés par la présente convention. Or, avant 1897, on l'a vu, le rôle du délégué consulaire n'était pas, en fait, celui d'un simple témoin. Quel que soit donc le sens de l'article 24, il suffit que la sentence ne contienne aucune disposition contraire à l'ancienne pratique, pour que l'assistance consulaire continue à avoir la même signification qu'autrefois. Que l'on remarque enfin que les arbitres auraient fait œuvre vaine, en déclarant que cette assistance est maintenue, s'ils eussent entendu condamner le délégué consulaire à assister en témoin impassible aux violations des traités ou aux excès de pouvoir que les tribunaux ottomans seraient tentés de commettre.

Ainsi, la sentence arbitrale accorde, par ses articles 22, 24, alinéa 1 et 20 combinés, gain de cause à la Grèce sur les deux points controversés en matière d'assistance consulaire.

De plus, par l'avant-dernier alinéa de son préambule, elle repousse les propositions de la Turquie relatives à l'assistance consulaire en matière immobilière, en déclarant que le Protocole de 1873 n'a pas été atteint par la guerre, et dans son article 19, elle consacre le texte du contre-projet hellénique, accordant aux sujets ottomans en Grèce, en matière immobilière, les mêmes droits qu'aux nationaux.

La sentence refuse enfin aux consuls ottomans en Grèce le droit, réclamé par la Turquie, d'être officiellement avertis de l'arrestation de leurs ressortissants et d'assister, dans certains cas, à l'interrogatoire du prévenu. Cela résulte du silence que garde la sentence sur cette proposition et de l'article 6 stipulant pour les fonctions des consuls ottomans en Grèce le traitement de la nation la plus favorisée.

b) *Signification d'actes judiciaires et extra-judiciaires.* — D'accord pour régler les significations à faire en Turquie aux sujets helléniques, par l'intermédiaire de leurs consuls, de manière à empêcher les entraves au cours régulier de la justice ottomane, les parties différaient d'avis sur les détails de cette réglementation. Le gouvernement turc, voulant faire prévaloir son ancienne prétention sur le caractère de représentant légal du consul vis-à-vis de ses administrés, stipulait, dans l'article 41 de son projet, que la signification faite et au consul serait valable en matière ordinaire, elle le serait également à moins que le consul ne déclarât dans un délai de deux jours que le destinataire de l'acte signifié ne demeure pas en Turquie ou ne se trouve pas dans la circonscription

consulaire. Il ajoutait, dans l'article 42, que la signification serait établie par le reçu ou la signature du préposé du consulat et, à défaut, par le procès-verbal dressé par l'huissier ottoman. Le gouvernement hellénique demandait, au contraire, que les pièces contiennent des énonciations claires et complètes; que, dans le cas contraire, les consuls eussent le droit de les retourner à l'autorité ottomane pour qu'elle les complétât, et que la signification fût considérée comme faite à la partie elle-même, au cas où le consul n'aurait pas restitué l'acte de signification dûment signé à l'autorité ottomane compétente jusqu'au jour fixé pour l'audience, à moins que le consul ne prévint cette autorité que le destinataire de l'acte ne se trouve pas dans sa circonscription. Il repoussait, d'autre part, l'article 42 du projet ottoman, en disant que les actes dressés par un huissier indigène ne sauraient servir d'instruments de contrôle à l'encontre des consuls étrangers.

La Sublime Porte voulait, en outre, stipuler, sur la base de la réciprocité, le droit pour les consuls respectifs d'adresser à leurs nationaux soit directement, soit par l'entremise des autorités locales, les actes judiciaires émanant des autorités de leur pays. Cette clause n'avait, disait-elle, aucune corrélation avec les droits capitulaires et était parfaitement justifiée par l'intérêt pratique qu'elle présentait. Le gouvernement hellénique repoussait la réciprocité en cette matière. Les consuls de Grèce ayant, en vertu de leur droit de juridiction, la faculté d'instrumenter et de faire en général tous les actes de la procédure, aucune nouvelle stipulation n'était pour ce qui les concernait nécessaire.

Il en était autrement des consuls de Turquie en Grèce. On pouvait stipuler en leur faveur la faculté d'avoir recours à l'entremise de l'autorité locale pour la communication à leurs ressortissants des actes judiciaires émanant des autorités ottomanes. Mais il convenait d'ajouter formellement que la transmission opérée par les autorités helléniques ne pouvait ni impliquer un engagement quelconque de la part de ces dernières, ni donner à l'acte signifié aucune force exécutoire. Le gouvernement hellénique proposait de reproduire cette double réserve d'après les termes mêmes de l'article 15 alinéa 2, de la convention consulaire turco-serbe du 26 février-9 mars 1896, où elle est également contenue.

La sentence (art. 233), consacre le texte des propositions helléniques, mais en en modifiant un peu la rédaction et en réduisant à 15 jours le délai pendant lequel le consul grec aura la faculté de faire disparaître l'effet de la signification, en restituant l'acte signifié à l'autorité ottomane.

D'autre part, en gardant le silence sur les propositions de la Turquie, relative au droit des consuls respectifs d'adresser à leurs nationaux directement ou par l'entremise de l'autorité locale, les actes judiciaires émanant des autorités de leur pays, la sentence rend applicable, en cette matière, la clause générale de son article 6, stipulant la jouissance réciproque du traitement de la nation la plus favorisée.

c) *Exécution des jugements.* — La Sublime Porte admettait le maintien, en principe, de la compétence des consuls hellènes pour l'exécution des sentences rendues, en matière civile et commerciale, contre leurs ressortissants par les tribunaux ottomans. Et le gouvernement hellénique consentait à réglementer cette compétence, en stipulant que si les consuls ne mettaient pas lesdites sentences à exécution dans un délai de deux mois, les autorités compétentes ottomanes auraient la faculté d'y procéder elles-mêmes en prévenant au préalable le consul intéressé. Mais là s'arrêterait l'accord entre les parties.

En premier lieu, en effet, le gouvernement hellénique voulait que le principe de la compétence consulaire fût absolu, alors que le gouvernement ottoman entendait réserver à ses autorités l'exécution des jugements rendus : 1^o en matière répressive et 2^o dans les procès relatifs à la propriété immobilière et aux faillites. En matière répressive, il avait la prétention de confirmer la pratique antérieure. Les Hellènes avaient été de tout temps, disait-il, incarcérés dans les prisons de l'Empire et, si leurs consuls avaient eu autrefois la faculté d'invoquer le traitement de la nation la plus favorisée et de profiter de l'article 5 du traité de Passarowitz, qui

accordait aux consuls autrichiens le droit de procéder à l'exécution des sentences pénales prononcées contre leurs ressortissants par les tribunaux ottomans, ils ne le pouvaient plus depuis que l'Autriche-Hongrie avait, en 1877, renoncé elle-même à ce privilège. A quoi le gouvernement hellénique répondait que la pratique antérieure ne lui avait pas toujours été défavorable; que la renonciation de l'Autriche-Hongrie ne pouvait pas préjudicier aux Etats tiers qui, grâce à l'usage, ont pu, comme lui, acquérir un droit propre en cette matière; que le traité de paix n'avait établi aucune distinction entre les jugements civils et les jugements répressifs; et enfin qu'il était de toute impossibilité de laisser à l'autorité locale le soin d'exécuter les jugements de cette dernière catégorie du moment que, pour des motifs connus, la compétence de la section criminelle de la Cour de cassation ottomane ne pouvait pas être reconnue par les Missions étrangères. Il rappelait que la Sublime Porte avait vainement essayé, dans les Conférences de Constantinople, d'imposer cette compétence à la Grèce et ajoutait qu'ayant renoncé à son projet, il ne lui était pas permis d'y revenir indirectement par une clause qui réserverait aux autorités ottomanes l'exécution de tous les jugements répressifs, y compris ceux de la Cour de Cassation. Le gouvernement hellénique repoussait naturellement aussi l'exception relative aux jugements rendus dans les procès relatifs à la propriété immobilière et aux faillites, parce que, comme on l'a vu précédemment, il n'acceptait pas la restriction que la Sublime Porte désirait apporter en ces matières à la juridiction des consulats.

En second lieu, le gouvernement hellénique voulait qu'il fût reconnu à l'autorité consulaire, chargée de l'exécution d'un jugement, le droit de suspendre cette exécution lorsqu'elle aurait à formuler des griefs contre la validité de la sentence comme ayant été rendue contrairement aux règles relatives à l'assistance du drogman et à la signification des pièces de procédure. C'était, pour lui, le moyen de rendre lesdites règles vraiment efficaces. Mais le gouvernement ottoman se refusait à admettre un droit si arbitraire, qui eût perpétué et peut-être aggravé dans la pratique les abus qu'on avait le désir de supprimer.

Enfin, la Sublime Porte repoussait également une dernière proposition hellénique, tendant à décider que l'emprisonnement pour dettes en exécution d'un jugement rendu par les tribunaux ottomans contre un Hellène aurait lieu dans les établissements consulaires, sous prétexte que c'était une innovation par rapport à la pratique généralement suivie dans l'Empire.

Dans son article 24, alinéa 1^{er}, analysé plus haut, la sentence maintient la compétence des consuls helléniques pour l'exécution des jugements, sentences et arrêts rendus par les autorités et les tribunaux compétents ottomans, sans distinguer, comme le demandait la Turquie, entre les décisions en matière répressive, immobilière et de faillites et les autres. Et, suivant le vœu de la Grèce, il exige pour que ces décisions puissent être mises à exécution qu'elles aient été rendues en observation des droits reconnus aux autorités consulaires. Nous avons déjà expliqué le sens de cette formule.

L'article 24 contient un deuxième alinéa reproduisant la restriction, admise d'un commun accord par les parties, relativement au cas où l'autorité consulaire refuserait de procéder à l'exécution dont elle est chargée dans un délai maximum de deux mois.

La sentence ne reproduit pas le texte, proposé par la Grèce, tendant à reconnaître au consul le droit de suspendre l'exécution des jugements ottomans rendus contrairement aux règles relatives à l'assistance du drogman et à la signification des pièces de procédure. Mais la formule précitée de l'alinéa 1^{er} de l'article 24 accorde à la Grèce la garantie qu'elle réclamait, puisqu'elle permet aux consuls hellènes de refuser l'exécution des jugements rendus en violation des droits qui leur sont reconnus.

Il faut enfin remarquer que le silence de la sentence au sujet de la proposition hellénique, tendant à décider que la contrainte par corps prononcée contre un sujet hellène aurait lieu dans les établissements consulaires, ne donne pas davantage gain de cause à la Turquie, car, en ne portant à ce pro-

pos aucune atteinte au principe général du maintien des privilèges et immunités dont les sujets hellènes jouissaient avant l'année 1897, rappelé dans le préambule et dans l'article 20, les arbitres ont par là même laissé intacte la situation intérieure.

d) *Perquisitions domiciliaires.* — Le gouvernement ottoman demandait, d'une part, que cette manifestation de l'assistance consulaire fût soumise, comme les précédentes, à une réglementation raisonnable, par l'obligation imposée aux consuls hellènes d'envoyer leurs délégués dans un délai très bref de trois heures à partir de l'invitation qui leur en serait faite et, d'autre part, que les autorités locales eussent libre accès dans les imprimeries, librairies, cafés et autres locaux analogues des sujets hellènes. Il cherchait ainsi à faire prévaloir les prétentions qu'il avait jadis émises à ce sujet à l'encontre de tous les Etats étrangers. Il se basait à cet effet sur les abus commis en cette matière par les consuls de Grèce et sur les dangers qu'offrirait au point de vue de la sécurité publique l'inviolabilité des librairies et imprimeries des Hellènes. Le gouvernement hellénique répondait que toutes ces questions avaient fait l'objet d'arrangements internationaux, communs à tous les étrangers, auxquels le traité de paix n'imposait d'apporter absolument aucune modification.

La sentence (art. 25) fait en partie droit aux propositions ottomanes, en réglementant cette manifestation de l'assistance consulaire. Elle exige qu'en cas de perquisition, le consulat hellénique soit averti des motifs de la mesure, afin qu'il envoie sans retard un délégué. Et elle permet à la police locale de procéder à la perquisition, à défaut du délégué consulaire, après un délai de 6 heures depuis le moment où le consulat aura été prévenu, sauf à communiquer à ce dernier une copie légalisée du procès-verbal constatant l'absence du délégué consulaire.

En revanche, la sentence passe sous silence l'hypothèse où le délégué refuse de signer le procès-verbal de perquisition, et n'accorde pas aux autorités locales le droit, réclamé par la Turquie, d'avoir libre accès dans les imprimeries, librairies, cafés et autres locaux analogues des sujets hellènes. Sur ce double point, le silence de la sentence vaut, en vertu de la clause générale de l'article 26, maintien de la pratique antérieure.

En dehors des trois grands groupes de questions que nous venons d'examiner, il y avait désaccord entre les parties sur un dernier point, relatif à une matière tout à fait spéciale. Il s'agit de la répression de la contrebande des marchandises prohibées ou monopolisées dans les deux pays. Désireux de frapper le commerce de contrebande, fait sur ses côtes par des navires grecs, qu'elle est impuissante à poursuivre sur son propre territoire, la Turquie voulait donner à ses consuls en Grèce des pouvoirs exceptionnels à l'effet d'y surveiller et d'entraver les expéditions de nature à lui causer préjudice. Déjà au cours des négociations des Préliminaires de paix, elle avait insisté, mais sans succès, pour obtenir dans le traité l'insertion d'une clause relative à ce sujet. Elle y revenait maintenant de nouveau et, dans l'article 30 de son projet, elle demandait que les consuls respectifs eussent le droit de signaler aux autorités locales les navires grecs ou ottomans ayant embarqué des marchandises prohibées ou monopolisées dans leur pays et d'exiger le débarquement de ces marchandises. Elle voulait de plus qu'une amende fût infligée en cas de récidive aux contrebandiers et que les consuls eussent dans certains cas la faculté d'exiger la formalité de l'acquit-à-caution. Le gouvernement hellénique repoussait absolument ces propositions, qui ne présentaient pour lui aucun intérêt et n'avaient aucun rapport avec la convention consulaire à conclure.

La sentence donne, sur ce point, gain de cause à la Grèce, en ne disant rien sur la proposition de la Turquie.

Telle est l'économie générale de la sentence. Elle constituait pour la Grèce un grand succès et comme une revanche morale sur la défaite de 1897. Loin d'être amoindries, les anciennes Capitulations grecques sortaient de ce débat, confirmées, fortifiées et même agrandies. Si l'on compare, en effet, la nouvelle convention consulaire, établie par la sentence, avec le droit et la pratique

antérieurs à la guerre, on est conduit aux conclusions suivantes :

1^o La Turquie perd les droits exceptionnels qu'elle tenait du traité de Canlidja. Elle est désormais soumise au traitement de la nation la plus favorisée, avec cette double réserve : a) que ses consuls ont droit à la franchise douanière pour leurs fournitures de bureau; et b) que ses ressortissants sont assimilés en Grèce aux nationaux quant à la possession d'immeubles.

2^o Les droits de la Grèce sont maintenus, mais ils sont quelque peu restreints : a) quant à la franchise douanière et b) quant à la compétence notariale de ses consuls, et sont réglementés : a) quant à l'exercice de la juridiction en matière de faillite et b) quant aux différentes manifestations de l'assistance consulaire.

3^o En revanche, grâce à ces mesures, les privilèges et immunités des consuls et des sujets hellènes sont désormais mis hors de doute et les anciennes controverses, touchant : a) l'étendue de l'exemption d'impôt des sujets, b) celle de l'exterritorialité, c) celle de la compétence juridictionnelle des consuls et d) le rôle des délégués consulaires, sont tranchées définitivement en faveur de la Grèce.

La sentence de 1901 n'est pas intéressante au seul point de vue de la Grèce. En mettant un terme à certaines controverses qui s'étaient élevées aussi dans les rapports de la Turquie avec d'autres Etats, elle intéresse tous les pays jouissant, dans l'Empire ottoman, du régime des Capitulations. Elle a ainsi, indirectement, une portée générale.

Elle offre enfin un intérêt tout particulier en matière d'arbitrage, car elle marque une étape dans l'extension progressive des pouvoirs des arbitres et constitue un excellent précédent de solution pacifique, imposée à la Turquie par les grandes puissances.

NICOLAS POLITIS,

professeur agrégé à la Faculté de droit de Poitiers.

MEMORANDUM

ADRESSÉ PAR LE PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DES SIX GRANDES PUISSANCES PRÈS LA SUBLIME PORTE SUR LA SITUATION ACTUELLE DE QUELQUES DIOCÈSES EN THRACE ET EN MACÉDOINE, RELEVANT *ab antiquo* DE L'ÉGLISE ORIENTALE ORTHODOXE DE CONSTANTINOPLE.

Depuis un certain nombre d'années, mais surtout depuis la création de l'exarchat bulgare, la constitution ecclésiastique et communale des circonscriptions diocésaines sises en Thrace et en Macédoine, a été sourdement minée et bouleversée. Cette dernière province, tout particulièrement, a été, et est encore à l'heure actuelle, le théâtre d'événements sanglants.

On sait de reste que l'institution de l'exarchat, créée par l'autorité civile, est basée sur le principe du nationalisme (*phylétisme*) et qu'elle cherche par ce seul moyen à étendre son rayon d'action. Ce dogme nouveau se résume en ces mots :

Partout où un nombre quelconque d'habitants parle un patois bulgare et sans tenir compte de l'organisation ecclésiastique épiscopale, l'autorité séculaire du patriarcat œcuménique doit céder la place à la juridiction nouvelle de l'exarchat bulgare.

Ce point de divergence profonde entre le patriarcat œcuménique et l'exarchat schismatique a été jugé jusqu'à présent d'une façon tout à fait défec-tueuse par ceux qui se livrent à un examen superficiel des choses. C'est ainsi que ces agissements ont semblé tout naturels et très explicables, car il s'agit, d'après la manière erronée de raisonner de ces observateurs superficiels d'une simple préférence à accorder à la langue nationale, qui servirait ainsi dans les cérémonies du culte.

Cependant, si l'on voulait examiner à fond le principe même du nationalisme (*phylétisme*), sur lequel repose l'édifice tout entier de l'exarchat bulgare, on serait bientôt convaincu que c'est là un système contraire à toutes les ordonnances canoniques décrétées par les Conciles œcuméniques. Il renverse les règles qui ont présidé *ab antiquo* à l'organisation des divisions épiscopales. Il reconnaît enfin dans les circonscriptions diocésaines la coexistence de plusieurs autorités ecclésiastiques, s'appliquant aux fidèles d'une même église. Voilà la raison pour laquelle le patriarcat œcuménique a toujours réprouvé et réprouve formellement ce principe délétère et dissolvant.

Par contre, l'exarchat schismatique soutenant le principe du nationalisme (*phylétisme*) passe outre à toutes les convenances canoniques et religieuses, et ne veut pas même entendre parler de la volonté et de la liberté de conscience, auxquelles les habitants ont cependant un droit incontestable, soit comme individus, soit comme chrétiens orthodoxes. Dès les premiers jours de sa création, trouvant un appui pour ses projets dans la conclusion des traités politiques récents, l'exarchat bulgare, porte-drapeau du nationalisme (*phylétisme*) bulgare n'a eu qu'un seul but :

Ruiner partout et par tous les moyens possibles, per fas et nefas, la juridiction du patriarcat œcuménique et du clergé qui lui est fidèlement soumis.

Cet résultat acquis le rend maître chaque fois de telle ou telle circonscription qui est aussitôt déclarée bulgare. Voilà, en résumé, à quoi s'est concentrée l'action de l'exarchat bulgare durant trente ans consécutifs. Cette activité plus violente en Macédoine, plus faible en Thrace, avait aussi pour but la formation de deux centres principaux de mouvement, l'un à Salonique et l'autre à Andrinople.

Nous ne pensons pas qu'il soit utile d'exposer ici à nouveau les détails du drame qui se déroule depuis trois ans, suivant le programme ci-dessus, par les bandes formées en Bulgarie et faisant irruption en Macédoine.

Le public oriental et occidental est plus ou moins au courant de ces agissements. C'est par l'assassinat, le pillage, l'incendie, en un mot par toute une série de procédés sauvages et destructeurs, que les bandes armées, unies à quelques habitants recrutés pour la plupart parmi les habitants de districts en grande partie macédoniens, où la langue slave est en usage, que ces bandes, disons-nous, inspirent la terreur et forcent les paysans à se soumettre à l'autorité de l'exarchat qui doit s'étendre sur ces contrées, soi-disant bulgares. Cette lutte sanglante a surtout pour objet la suppression et l'assassinat de tous les archevêques, prêtres, maîtres d'écoles, et en général de tous les chrétiens orthodoxes reconnaissant la suprématie spirituelle du patriarcat œcuménique. Dans la pensée de ceux qui exécutent ces horribles forfaits, on supprime ainsi, ou du moins on réduit l'action ecclésiastique du patriarcat œcuménique en la limitant dans un cercle étroit. Ces procédés contribuent également à la destruction de l'un des soutiens de l'état actuel des choses. De cette façon, grâce à des appuis puissants, on facilite la réalisation d'espérances dont le but est évident et dont la possibilité d'exécution semble admissible après la réussite de combinaisons extérieures analogues.

Cet exposé succinct des événements lamentables, dont les diocèses dépendant du patriarcat œcuménique sont le théâtre, explique suffisamment la situation déplorable des malheureux habitants, chrétiens orthodoxes, nourris dans les sentiments d'une

soumission profonde et entière à leur foi et aux traditions de leurs ancêtres. En dénonçant les méfaits dont ils sont l'objet, ils ne demandent qu'à pouvoir manifester librement leurs convictions religieuses. Ils n'aspirent qu'à ne pas être molestés pour leur fidélité séculaire à leur autorité ecclésiastique supérieure, autorité reconnue par leurs pères ! Ils demandent, en d'autres termes, à rester les fils fidèles du Très-Saint-Siège apostolique et œcuménique du patriarcat de Constantinople.

Poursuivis, traqués, menacés, dépouillés de leur avoir, voyant à côté d'eux leurs frères massacrés et torturés, ils n'exercent pas de représailles et se contentent de se défendre et de s'assister mutuellement, dans la mesure du possible, en obéissant de la sorte aux avis et aux conseils de leurs directeurs spirituels. Ils ne réclament, en somme, aux autorités civiles constituées que la sauvegarde de leur liberté religieuse et la protection de leur vie et de leurs biens.

Cet état de choses met dans un embarras cruel le patriarcat œcuménique. Soutenu par l'idée du devoir qui lui incombe, et s'appuyant sur le droit qui lui est reconnu par l'autorité civile de veiller par tous les moyens légaux en son pouvoir au bien-être des populations, qui lui sont soumises par la communauté de croyance, il n'a pas cessé, depuis le commencement de ces agissements déplorables, et au fur et à mesure de leur développement, de tenir le gouvernement impérial ottoman au courant de la situation. Il lui a communiqué les informations pleines de faits douloureux que les Métropolitains lui faisaient parvenir. Malheureusement, malgré la bonne volonté de la Sublime Porte, malgré les efforts constants des autorités impériales locales, la situation reste en général inchangée, tandis que sur certains points elle tend à empirer, rendant impossible la pacification désirable et effective du pays. Pour remédier à ces difficultés lamentables, il est indispensable : 1° de maintenir le *statu quo* actuel ecclésiastique dans les circonscriptions dépendant du patriarcat œcuménique, en repressant toutes exceptions basées sur des différences nationalistes (*phylétiques*) ou linguistiques, qui constituent les prétextes mis en avant par l'exarchat schismatique bulgare et 2° débarrasser d'urgence les chrétiens fidèles à la Grande Eglise du Christ de ce régime de terreur imposé par les bandes d'insurgés et de brigands bulgares, et par les menaces et les pressions continuelles des agents de propagande de l'exarchat bulgare.

L'Eglise orientale orthodoxe de Constantinople, voyant ses enfants opprimés et sacrifiés, se voit obligée de protester de la façon la plus solennelle et la plus formelle contre cette situation intolérable et contre les sinistres auteurs de tous ces crimes. Elle ne demande, en somme, que la reconnaissance de ses droits indiscutables et la pacification de ces malheureuses contrées, par l'adoption réelle de mesures efficaces. On mettrait alors un terme à tous les méfaits commis à la violence incessante exercée sur les consciences par l'exarchat bulgare et par les bandes d'insurgés dont les attentats exécrables sont perpétrés avec une audace inouïe, devant les yeux des représentants des puissances européennes.

Le patriarcat œcuménique est persuadé que les mesures proposées par lui sont basées sur la légalité et sur la logique des faits, et répondent entièrement aux intentions des grandes puissances qui ont pris à tâche la pacification des contrées ci-dessus indiquées. Il est également certain que ces convictions sont partagées par le Gouvernement impérial ottoman.

LES DERNIERS CRIMES BULGARES

T. Bezinou, notable hellène, du village de Toptsou, fut assailli, dans la nuit du 4 au 5 octobre, par trois bandits bulgares qui le sommèrent de leur verser 10 l. t. et d'embrasser le schisme. Après une lutte inégale, Bezinou, quoique grièvement blessé, parvint à se sauver, cependant que les criminels se jetaient sur sa femme, qu'ils coupèrent en morceaux. Ce n'est que six heures après que la police arriva sur les lieux.

Les meurtriers, affiliés à la bande Apostol, n'ont pas été arrêtés.

Michél Kabatovandy, primat grec de Ménélikou fut assassiné, le 10 octobre, dans l'église même du village, par la bande Sandansky, que les paysans désarmés laissèrent échapper.

M. Milioulis, notable grec de Coyana, fut assassiné à coups de hache, le 18 octobre, dans un *han* (hôtellerie) bulgare. Son cadavre a été retrouvé dans la rivière.

Athanasios Tsimbas, primat grec de Kasakeni, a été assassiné le 11 octobre, par trois bandits bulgares.

Nicolas Auguioplastis, fils d'un notable de Stroumnitsa, a été grièvement blessé par des partisans bulgares.

A. Giankoutas, garde champêtre, assassiné près du village Deré-Muslim par la bande Sandansky.

Nicolas Papaconstantinou, un jeune Grec de Stroumnitsa, assassiné par quatre comitadgis.

Le 4 octobre, comme elle sortait de sa propriété, sise à quelques minutes de Goumenitza, *Marie Poulkis*, épouse de George Poulkis, fut assassinée par le bandit Soulantsé. Son fils, *Constantin*, âgé de 9 ans, fut blessé. La victime avait déposé lors de l'instruction du crime tenté l'année dernière contre notre compatriote, le D^r Sallariou.

Poulkis et sa femme ont été avisés, quelques jours avant le crime, que grâce leur serait faite s'ils consentaient à tuer le D^r Sakellariou.

Spyridon Catros, de Corytsa, assailli par des partisans en se rendant à Prespa, a été mis en morceaux. Son cadavre a été trouvé sur la route de Prespa.

Jacovos Stayanos et *Nicolaos Giantsos*, notables de Lakkos, capturés par trois bandes, dans un guet-apens, ont été assassinés aux environs de ce village.

Le 3 octobre, des partisans bulgares ayant envahi l'église grecque de Capatova, ont attaqué les nommés *Georgios Gotsé*, *Athanasios Mitsos*, qu'ils ont blessés, et le paysan *Michail*, qui a été poignardé.

Simos Christou, notable d'Ossiani, a été trouvé assassiné, aux abords de cette localité. Sur son cadavre, on a trouvé la lettre suivante :

20/9/001.

Par décision du comité bulgare, datée d'aujourd'hui 28 septembre (10 octobre n. s.), nous avons condamné à mort *Simon Christou*, afin que sa mort serve d'exemple aux Grecs d'Ossiani et d'ailleurs et afin qu'ils se conforment désormais aveuglément aux décisions du comité.

Que les Grecs d'Ossiani et d'ailleurs apprennent que s'ils ne veulent pas devenir Bulgares, ils subiront une mort atroce; qu'ils ne croient pas qu'ils sont en sûreté parce qu'il existe des garnisons turques. Nous n'avons peur ni du Sultan, ni de ses troupes, ni de ses fonctionnaires; Nous entrons dans tous les villages et exécutons les sentences du comité sous les yeux des soldats.

BABIANLY.

D'autres lettres de menaces sont chaque jour envoyées à nos compatriotes. Les notables de Goumenitza ont reçu, il y a deux semaines, la circulaire suivante, émanant du fameux bandit Apostol :

Je vous écris pour la dernière fois ! Siôt reçue la présente lettre, vous vous rendrez à Yenyzté et vous soumettez aux autorités une pétition, par laquelle vous déclarez que vous êtes Bulgares. Si vous ne faites pas cela, sachez que je vous empêcherai de vous occuper de vos affaires et qu'enfin je vous tueraï. Vous chasserez aussi de Goumenitza le docteur Angélakis... J'espère que vous ne me forcerez pas d'exécuter mes décisions. — Apostol.

Anastassios Ioannou, primat de Yatrou, enlevé par une bande bulgare, le 1^{er} septembre, parvint à échapper à ses ravisseurs et à regagner son foyer.

Demetrios Kehayia, notable d'Aghios-Georgios, capturé par la même bande, pour avoir organisé comme le précédent la défense des Grecs contre

les comtagis, put également se sauver, durant une rencontre de la bande avec un détachement turc.

LE CRIME DE BROT.

De Monastir, au *Bulletin d'Orient*, 25 octobre :
« On sait les efforts infructueux déployés par le comité bulgare pour gagner au schisme le village de Brot, qui doit à sa position une importance exceptionnelle. On se rappelle aussi qu'au cours du printemps dernier on avait trouvé le cadavre du chef Dédo Colé une lettre datée de Jérusalem, c'est-à-dire de l'évêché bulgare ; par cette lettre le secrétaire de l'évêque ordonnait à Colé d'employer tous les moyens, même le meurtre, pour bulgariser Brot, la conquête de Brot entraînant celle des autres villages de la plaine de Monastir.

« Quand, il y a six semaines, les réserves turques furent renvoyées dans leurs foyers, les comités reprurent leur propagande contre Brot, resté sans garnison ; mais cette fois encore, les grecs de Brot ayant à leur tête le primat Constantin Talis et Théodore Vellianos refusèrent énergiquement d'abandonner l'orthodoxie. Les comités, décidés à frapper un grand coup, réunirent alors sous les ordres des chefs Th. Zlatko, T. Kliantzé, Dimio et Leko une bande de 120 à 150 hommes ; si nombreuse qu'elle fût, cette bande ne se sentait pas cependant de taille à s'attaquer directement à un gros bourg, dont plusieurs habitants possédaient des armes ; mais, sachant qu'une partie des habitants de Brot a l'habitude d'aller à une église située à 10-15 minutes du village, les Bulgares cernèrent cette église pendant la messe.

« Par la fenêtre du fond, ils tuèrent, à coups de fusil, le prêtre en train d'officier ; entrés ensuite dans l'église, ils y massacrèrent d'abord, sous les yeux des paysans désarmés, Talis et Vellianos, puis achevèrent au pied de l'autel même le prêtre Papa-Stoïanos, qui n'avait pas encore expiré. Les cadavres des victimes furent affreusement mutilés : le corps du prêtre portait soixante blessures, dont trente-quatre sur la poitrine et le ventre et vingt-six sur le dos et les parties basses du corps ; celui de Vellianos en portait vingt-six, dont une de revolver, et celui de Talis trente ; ajoutons que Talis, avant de mourir décapité, avait été horriblement martyrisé et avait eu les yeux crevés.

« Les Bulgares ne se bornant pas à cette effroyable boucherie, se rendirent immédiatement à la maison de Papa-Stoïanos et y mirent le feu. La femme du prêtre, qui s'y était cachée, essaya de s'en échapper ; à trois reprises les Bulgares la rejetèrent dans sa maison ; elle a été entièrement carbonisée, elle avait à peine vingt-deux ans.

« Toutes les victimes laissent des enfants ; à l'exception de la fille aînée de Talis, qui a 19 ans mais n'est pas mariée, ces enfants sont en bas âge, ils sont réduits à la misère... »

*
**

Une bande a attaqué récemment, dans le district de Vodéna, le couvent de Saint-Jean-Prodrome et en a tué le gardien : un Albanais.

La bande de Christos Bambali, composée de vingt-quatre partisans, ayant envahi le village de Krali (district de Gouménitza), a prélevé sur les habitants grecs un impôt de capitation fixé à 10 centimes par semaine.

Enfin Apostoli, qui a actuellement pour quartier général la châtaignerie de Ramna, semble tramer une nouvelle attaque contre Gouménitza. Il a déclaré au Voévode Christ Peio, qui l'invitait à le suivre à Sofia, qu'il n'entendait pas quitter la Macédoine, où sa mission n'est pas encore terminée.

*
**

Une tentative, pour faire sauter la ligne du chemin de fer entre les stations de Porna et d'Antitza, a avorté, la mine, mal construite, n'ayant pas fait explosion au passage du train.

*
**

Les tentatives du comité pour soumettre les campagnes à une taxation régulière se poursuivent tant dans notre district que dans le district voisin de Démir-Issar. Les paysans, sans distinction de race ou de religion, ont été avisés qu'ils auront à verser cette année une contribution de 3 0/0 sur

leurs récoltes brutes. Comme d'ordinaire, tout refus d'obéissance est puni de mort. Ont été tués jusqu'ici dans ces conditions : dans le district de Mélénikon, deux paysans turcs et un chrétien, et, dans celui de Démir-Issar deux frères mahométans, les nommés Rifaat et Rechib, propriétaires près de Gotésiavon.

*
**

Une bande bulgare de plus de trente partisans, sous les ordres du nommé Milantine, a pénétré dans le district de Pétritsi. Ayant attaqué le village Gorémi, elle a été repoussée par les paysans. Cette même bande a assassiné près du village de Siarban le gendarme turc Imbraïm.

LES ALLEMANDS EN TURQUIE

Une dépêche de Berlin annonce qu'à l'occasion de l'ouverture de la première section du chemin de fer de Bagdad (Konia-Eregli-Burgurlu, 200 kil.), le président du Conseil d'administration de la ligne, directeur de la *Deutsche Bank*, a reçu de l'Empereur Guillaume, la lettre suivante :

« J'ai appris avec une grande satisfaction qu'aujourd'hui, jour anniversaire de mon auguste ami S. M. le sultan de Turquie, la première section de la ligne de Bagdad entre Konia et Burgurlu est inaugurée solennellement. Je me réjouis qu'on ait réussi à réaliser cette partie importante de l'importante entreprise due à l'initiative allemande et à l'art technique allemand, malgré les diverses difficultés qui sont survenues. Et je tiens à vous exprimer, à vous ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part à ce grand ouvrage, ma pleine reconnaissance pour tout ce qui est déjà fait et mes vœux les plus chaleureux pour la continuation heureuse et l'achèvement de la ligne de Bagdad. »

C'est là un nouveau témoignage de l'amitié que le monarque allemand affiche pour le sultan Abdul-Hamid, de cette amitié dont il a senti tout le prix et qu'il ne lui marchandait même pas dans les journées les plus sombres de son règne.

C'était en effet, presque au lendemain des massacres d'Arménie, avant même que l'écho de ces scènes sanglantes ne fût éteint, que Guillaume II s'en allait en grande pompe et somptueux appareil, rendre visite au Commandeur des Croyants à Yldiz-Kiosque, et accomplir ensuite un devoir de piété sur le tombeau de Christ, à Jérusalem. Aux yeux du monde civilisé, le moment avait paru mal choisi par l'Empereur, dévôt aux traditions de la chevalerie, d'effectuer ce second voyage en Orient ; aux yeux du monarque allemand au contraire, l'occasion semblait sans doute excellente de réitérer à Abdul-Hamid l'assurance de son amitié, à cette heure où le Grand Turc se sentit moins que jamais l'objet des sympathies de l'Europe... Peut-être s'agissait-il seulement pour Guillaume de masquer d'un pieux prétexte une visite d'affaires ; l'impérial commis-voyageur se déguisa en pèlerin et se mit en route pour cette croisade toute moderne.

C'est surtout à dater de cette époque que l'Allemagne prend sérieusement pied à Constantinople et que l'attention de l'Europe est sollicitée par les progrès commerciaux de cette puissance en Turquie et par les avantages qu'elle n'a cessé depuis d'y acquérir.

On a bien fait du bruit autour de cette question, dans la presse européenne. On en parle souvent encore et il est infiniment probable qu'on aura, à l'avenir, plus d'une occasion de nous en entretenir. En effet, dans les moindres faits et gestes des Allemands sur les bords du Bosphore, l'on reconnaît invariablement ou l'on croit reconnaître un pas de plus réalisé par cette puissance, dans sa double tentative d'asservir économiquement la Turquie et d'y exporter — du moins en Asie-Mineure, principal objectif des Allemands, — un contingent de sa population débordante. La fameuse formule : *Drang nach osten* (marche en avant vers l'Est), paraît recevoir son application dans ce Levant, où des descendants d'Arminius

ne sont cependant pas sans rencontrer sur leur chemin des rivaux préétablis et des concurrents toujours en éveil. Et de même que les formidables progrès industriels et commerciaux de l'Allemagne, tous les jours grandissant sur plus d'un point du globe, ne pouvaient les laisser indifférentes, les puissances européennes, qui ont des intérêts en Turquie, ne sont pas sans prendre ombrage du rang que les Allemands y ont conquis. Rien que de très légitime dans ce mouvement d'attention qu'éveille dans certains milieux politiques et commerciaux de l'Europe, l'activité germanique en Orient : car cette activité paraît de nature à compromettre les intérêts des autres étrangers qui y sont établis ou qui sont en relations d'affaires avec les Echelles du Levant. Il semble même qu'on s'en soit insuffisamment préoccupé au début, en Angleterre, en France ou ailleurs. Il ne faut cependant rien exagérer : à tout prendre l'influence politique de l'Allemagne est moins considérable qu'on ne le croit ; quant à son envahissement commercial, pour être assurément très rapide et très important, il ne l'est pas encore au point de vue qu'on l'imagine, et le jour n'est peut-être pas trop éloigné où il se trouvera circonscrit dans les limites plus étroites. C'est ce que l'on voudrait exposer ici, au cours de cette étude.

I

Les relations entre la Turquie et l'Allemagne ne remontent pas à une époque très lointaine. Celle-ci est même la dernière de toutes les grandes puissances qui soient venues, tels des héritiers au chevet d'un moribond, assister à la longue agonie de l'*Homme Malade*. La Prusse était peu connue en Orient jusqu'au milieu du XIX^e siècle. En 1771, il est vrai, sous le règne de Moustapha III, un ambassadeur extraordinaire, Ahmed Resmi effendi, fut envoyé par ce potentat à Berlin, auprès de Frédéric le Grand pour négocier une alliance contre l'Autriche et peut-être aussi contre la Russie. Si nous nous en rapportons au seul historien turc digne d'une certaine créance, Djewdet pacha, la Prusse et la Turquie avaient même jeté à cette époque les bases d'une alliance offensive et défensive, ayant surtout pour but d'assurer à la première la possession exclusive de la Pologne et de faire rétroceder à la seconde la Crimée et ses dépendances. Il semble toutefois que la mort de ce sultan et les événements de la politique en général n'aient pas permis aux deux puissances de contracter une alliance durable ; en tout cas, ce ne fut là qu'une tentative sans importance, puisqu'elle ne laissa aucune trace et n'aboutit point à un résultat. A dater de cette époque jusqu'au début du règne d'Abdul-Medjid (1839), il n'est plus question de la Prusse en Orient. Avec l'avènement de ce souverain, coïncide la reprise des relations entre les deux pays, le sultan ayant accrédité un représentant à Berlin. C'est sous ce règne que de son côté la Prusse fonde quelques établissements en Turquie. Frédéric-Guillaume IV crée l'évêché anglo-allemand de Jérusalem ; un peu plus tard une mission religieuse allemande vient s'établir en Syrie ; l'Hospice prussien de Jérusalem est fondé et confié aux soins des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean. En même temps, une « Société berlinoise de Jérusalem » ouvre des écoles en Palestine, et la société des Templiers y envoie un petit nombre de colons.

Nous sommes déjà au règne d'Abdul-Aziz (1861) et en fait d'avantages à l'actif des Allemands, on n'en saurait relever de plus notables. On voit du reste combien ils étaient restreints et combien peu ils dénotaient des visées d'un ordre politique ou mercantile.

Cependant, dès cette époque, un courant d'opinion se formait en Allemagne, parmi les publicistes de marque tendant à faire tourner les regards du monde germanique vers l'Est, voire même vers l'Asie-Mineure. En 1850 Ludwig Ross dans l'*Asie-Mineure et l'Allemagne* cherchait à fixer l'attention publique sur la nécessité de fonder des établissements en Asie-Mineure et de détourner par là le courant d'émigration qui drainait les énergies germaniques vers les deux Amériques. Peu après la guerre de Crimée, Roscher conseillait également à la Confédération de l'Allemagne du nord la marche raisonnée vers l'Orient en général et vers la Turquie d'Asie en particulier : « C'est là, disait-il, que, par des conquêtes pacifiques, on pour-

rait créer une nouvelle Germanie qui l'emporterait en grandeur, en population, en richesse, sur l'Allemagne ancienne et qui formerait le boulevard le plus sûr contre la Russie et contre le panslavisme. »

Plus tard encore, Laurent de Stein adjurait l'Allemagne de prendre position nette dans les questions orientales, insistant sur la nécessité des intérêts prussiens, saxons et autrichiens en l'espèce, et confiant au gouvernement de Vienne d'assurer le premier sur les Balkans, une prédominance et d'ouvrir les voies.

Néanmoins, la Prusse ne s'occupe guère encore de la Turquie ; celle-ci, de son côté, ne semble pas trop se soucier de l'Allemand. C'est Sadowa qui attire une première fois l'attention des Ottomans vers ce nouveau venu sur la scène politique de l'Europe. Mais c'est surtout 1870 qui fait grandir aux yeux des Turcs, la réputation et le prestige militaire du nouvel Empire. Les Ottomans, comme tous les Asiatiques, ne l'oublions pas, ont de tout temps professé le plus profond respect pour la force brutale ; être grand, gros, fort, il semble que les Turcs n'aspirent point encore jusqu'ici à un autre idéal ; race éminemment guerrière eux-mêmes, ils subissent surtout l'ascendant de la force militaire. De même que grâce à Napoléon le nom de la France fut longtemps entouré aux yeux de l'Orient d'éclat et de grandeur, de même au lendemain de Metz et de Sedan, Guillaume I^{er}, qui pour eux, personnifiait la victoire, fut considéré comme le héros. Et la Turquie officielle, oublieuse des services que quinze ans auparavant la France alliée à l'Angleterre avait rendus à l'Empire ottoman, sous les murs de Sébastopol, commençait déjà à tourner ses regards vers la Prusse triomphante. Disons cependant tout de suite que cette fois encore ce ne fût là qu'un vent passager : le règne d'Abdul-Aziz prit fin sans que l'influence teutonne eût eu l'occasion de s'implanter en Turquie. Du côté de la Porte, l'on avait trop de préoccupations intérieures, l'on traversait déjà des crises trop graves pour songer à tracer une politique extérieure, — principe qui d'ailleurs ne fût jamais une thèse très sérieuse pour un gouvernement qui prit, il y a beau temps, l'habitude de vivre en quelque sorte au jour le jour et au hasard des événements. Du côté allemand, à cette époque, aucune attention n'était prêtée à la Turquie : « Moi, avait coutume de dire coquettement M. de Bismarck, je n'ouvre jamais le courrier de Constantinople. »

Le seul fait digne d'être noté dans cet intervalle c'est, en 1873, l'érection en ambassade de la légation allemande en Turquie ; mais ce fait n'avait sans doute d'autre cause que le désir de la nouvelle grande puissance d'avoir une représentation adéquate à l'importance de son rôle dans le concert Européen.

C'est au sultan Abdul-Hamid II qu'il était réservé d'introduire les Allemands dans son empire et de leur en ouvrir les portes toutes grandes. On pourrait croire que, ce faisant, il ait cédé à cette pensée que l'Allemagne, la seule parmi les grandes puissances, qui n'ait pas des intérêts politiques à défendre en Turquie, encore moins des revendications territoriales à faire valoir sur le pays, eût pu assumer le rôle de conseillère désintéressée et de puissante amie. Il y eut peut-être un peu de cela dans la prédilection qu'Abdul-Hamid témoigna à l'Allemagne, encore qu'en bonne politique, les amitiés solides ne soient possibles que tout autant qu'elles reposent sur de grands intérêts communs.

Mais, pour qui connaît tant soit peu la psychologie du sultan et son étrange diplomatie, un calcul de cette nature paraît invraisemblable ; Abdul-Hamid est un chef d'Etat dont les actes et les volontés ne s'inspirent que du hasard des circonstances et des caprices, plus imprévus encore, de sa nervosité. De politique, il n'en a point qui ait une fixité quelconque ou une apparence de logique. Dans ses principes de gouvernement comme sur le terrain diplomatique, on observe chez lui la même insouciance du lendemain, la même imprévoyance, ou la même méfiance, en tout cas, la même absence de raisonnement suivi, par conséquent les mêmes erreurs. Aussi est-il plus juste de dire que si par hasard le sultan a eu, en tendant les bras aux Allemands, une idée maîtresse, une pensée directrice, celle-ci n'a été que le désir de faire faux-

bond à l'Angleterre dont il a été de tout temps un adversaire implacable, et d'avoir un atout contre la Russie qu'il flatte, qu'il sert, mais qu'il redoute. Aujourd'hui il s'accroche à Guillaume II comme à une planche de salut : son amitié lui est précieuse car tout en flattant son amour-propre, elle lui semble une certaine garantie de sécurité dans les circonstances difficiles ; mais ce n'est pas au lendemain de la guerre russo-turque qu'il pouvait prévoir et escompter cette amitié, et quoi qu'on en ait dit, il est improbable qu'il ait, dès cette époque, songé à se faire un suppôt du Kaiser.

Du reste, M. de Bismarck, peu enclin à ménager les faibles, venait précisément de faire assez bon marché des intérêts de la Turquie au Congrès de Berlin. S'il coopéra à la destruction du traité de San Stéfano, ce n'était assurément pas pour complaire à la Turquie, et, en tout cas, il ne se montra pas disposé à faire autrement état de cet empire vermoulu. Encore estimait-il avoir été large pour la Turquie ; on sait le mot peu aimable mais si juste qu'il eut pour les plénipotentiaires ottomans dès la signature du Traité : « Eh bien, messieurs, vous devez être contents ; nous vous avons assuré une bonne paix pour vingt ans. Pendant cette période vous pourrez appliquer des réformes, ouvrir votre pays au progrès et épurer votre administration. C'est peut-être la dernière chance de salut de la Turquie ; mais je suis bien sûr que vous n'en ferez rien. »

Si les événements n'ont point démenti la facile prophétie de Bismarck, ils ont, par contre, peu justifié le mépris que le Chancelier de fer avait manifesté pour la Turquie. En effet, la politique allemande s'engagea peu après dans une voie nouvelle. Il semble toutefois que l'initiative en soit due bien moins à Bismarck qu'à M. de Hatzfeld qui, succédant au prince de Reuss, arrivait à Constantinople, en 1880, en qualité d'ambassadeur d'Allemagne. C'est ce diplomate qui fut le premier ouvrier de la politique turcophile. Il soutenait que l'Allemagne devait devenir l'amie de l'Empire ottoman, et maintenir, en Europe l'idée de la force des Turcs et de la puissance du sultan. Abdul-Hamid ne se montra que fort enchanté des heureuses dispositions de M. de Hatzfeld et lui manifesta aussitôt son intention de consulter l'Allemagne sur la réorganisation administrative et militaire de son pays. M. de Hatzfeld engagea vivement son gouvernement à répondre à ce désir du sultan. Des fonctionnaires civils venus de Berlin entrèrent au service de la Turquie : M. de Wettendorff, en qualité de sous-secrétaire d'Etat aux Finances, M. Gescher, comme conseiller aux Affaires étrangères, M. Bertram, aux Douanes ; d'autres fonctionnaires furent chargés de prêter leurs lumières et leurs concours à la réorganisation des départements du Commerce et des Travaux publics. Ils reçurent tous de gros appointements, des titres, des grades et des faveurs.

D'autre part, des échanges de politesse avaient lieu entre les deux pays. Le maréchal Ali-Nizami pacha allait remettre à Guillaume I^{er} l'*Imtiaz*, enrichi de brillants et la Cour de Berlin répondait à ces coquetteries du Sultan par l'envoi de la mission Radziwill, porteuse des insignes de la Grand-Croix de l'Aigle-Noir.

Un autre émissaire, le secrétaire du Sultan Rechid Bey, se rendait vers la même époque à Berlin et sollicitait de l'Empereur l'envoi à Constantinople d'une mission militaire. Sept officiers instructeurs sous la direction du général Kohler étaient bientôt chargés d'aller initier les troupes turques aux secrets de la stratégie allemande. La confraternité turco-germanique venait d'être scellée.

Bismarck, dans ses nouvelles préoccupations orientales semble avoir moins considéré les bénéfices matériels des nationaux allemands en Turquie que des avantages à sa politique européenne. Il s'agissait en effet pour lui surtout de pousser l'Autriche vers l'Est, en favorisant ses vues sur les provinces européennes de la Turquie, et en la jetant dans le guépier balkanique. Bismarck désirait par là déplacer l'équilibre des nationalités dans la monarchie de Habsbourg en faveur de l'idée pangermanique, en d'autres termes, ouvrir le chemin aux Hohenzollern, — sans compter que par là il anéantissait ou tout au moins amoindrait ces vellétés de retour offensif contre l'Allemagne auxquelles la Maison d'Autriche n'avait pas encore complètement

renoncé. L'on ne saurait trouver de meilleur critérium de la politique balkanique du Chancelier de fer que l'appui qu'il prêta à l'Autriche dans l'occupation de la Bosnie et l'Herzégovine.

Au fond, peu importait à Bismarck que la Turquie se relevât, quand tous les Balkans ne valaient pas les os d'un grenadier poméranien. Du reste, non seulement il n'eût rien gagné à protéger la Turquie mais, au contraire, rien qu'en en favorisant la rénovation il eût contrarié les vues de la Russie. Si telle a été la conception de Bismarck, celle de l'Empereur Guillaume II paraît s'en écarter sensiblement. Non pas que le Kaiser, oubliant que la marche en avant de l'Autriche peut favoriser la politique allemande en Europe, ait songé à sacrifier les vues de la Ballplatz sur certaines provinces turques ; non pas qu'il pousse sa sympathie pour Abdul-Hamid jusqu'à lui garantir que l'Autriche n'annexera pas un jour Novi-Bazar, ne descendra pas à Salonique, ou renoncera à ses ambitions sur l'Albanie ; mais, tout en ne perdant pas de vues ces principes essentiels du pangermanisme, Guillaume II a d'autres préoccupations en Orient. Il sait d'abord que malgré le désarroi de son régime, la Porte peut immobiliser, sur ses frontières, 400.000 Russes, en cas de conflagration européenne. En outre, il a voulu supplanter l'influence des autres puissances à Stamboul pour mieux asseoir la prépondérance allemande en Asie-Mineure, en Syrie, en Palestine. Mais ce qu'il a surtout recherché en Turquie, c'a été d'y créer des nouveaux débouchés au commerce allemand et de faire de ce pays un marché des plus propices à l'écoulement de ces produits de l'industrie saxonne, bavaroise, rhénane que Bismarck lui-même avait qualifiés : *Billig und Schlecht*, ce qui veut dire : *bon marché et mauvais*.

Il est utile de rappeler ici que la présence à Constantinople des missions civile et militaire avait donné lieu dès 1883 à un développement des importations allemandes dans le pays. Le plan de M. de Hatzfeld entra en voie d'exécution, et lorsque M. de Radowitz vint lui succéder, l'Allemagne avait déjà commencé sa prise de possession de la Turquie. Le nouvel ambassadeur, tout aussi bien disposé que le premier, entreprend la véritable politique d'intérêts. Le Seraskierat habilement circonvenu fait déjà d'importantes commandes de Krupp et de Mauser ; des capitalistes allemands cherchent de bons placements en Turquie et la Deutsche-Bank ouvre sa caisse pour l'exécution de travaux publics. En 1888, un syndicat allemand acquiert la ligne anglo-grecque Haïdar-pacha-Ismid, d'où plus tard celle-ci est prolongée vers Eski-Chechir, puis vers Koniah ; d'où elle doit un jour atteindre Bagdad. La Compagnie des chemins de fer d'Anatolie vient d'être constituée. Entre temps, les négociations pour la conclusion du traité de commerce turco-allemand sont entamées ; poursuivies activement, elles aboutissent à la conclusion de l'accord de 1890, qui constitue un chef-d'œuvre d'habileté diplomatique.

On sait que les Capitulations accordent aux nationaux des puissances étrangères un grand nombre d'avantages, de droits, de franchises douanières que la Porte, jalouse d'une indépendance qu'elle ne mérite pas et soucieuse de ses intérêts, aspire depuis longtemps à supprimer. Il s'agissait notamment pour elle de majorer les droits d'entrée (8 0/0 *ad valorem*), en les portant jusqu'à 15 0/0 et en en faisant des droits spécifiques. L'Allemagne accéda au désir de la Porte, renonçant, au surplus, à plus d'un droit découlant des Capitulations comme par exemple, aux franchises dont jouit la navigation européenne. Mais elle eut bien soin d'insérer dans son traité, une clause additionnelle qui le frappe de nullité, comme stipulant qu'il ne sera mis à exécution que du jour où toutes les autres puissances auront consenti les mêmes sacrifices et signé un traité analogue. Quinze années se sont écoulées depuis, et en dépit des tentatives de la Porte, les autres puissances sont loin de s'être prêtées à son désir ; il est probable d'ailleurs que, du moins certaines d'entre elles, ne s'y conformeront jamais, en tout cas, pas avant longtemps. M. de Radowitz qui avait mené les négociations du traité de 1890 n'était sans doute pas sans prévoir ce résultat ; aussi les concessions qu'il avait faites, pour donner satisfaction à la Turquie, étaient-elles purement illusoires. N'empêche

qu'Abdul-Hamid s'en réjouit vivement et qu'il combla M. de Radowitz de ses faveurs. Celui-ci, fort de son succès, escomptait déjà de nouvelles victoires. Aussi songeait-il à attirer la Turquie dans le giron de la Triptice; mais il n'eut pas le temps de réaliser son rêve. Il tomba en disgrâce, ayant voulu, dit-on, en imposer à son Souverain. Celui-ci était venu à Constantinople, effectuant son premier voyage, et se serait rendu compte de près des airs d'indépendance que son ambassadeur s'était donnés. Il le transféra à Madrid, lui donnant, comme successeur, le prince Radolin qui fut également déplacé comme ne réalisant pas suffisamment l'idéal d'instrument de Cour que l'Empereur voulait avoir à Stamboul. Il le trouva en M. de Saurma-Jeltch, auquel succéda plus tard l'ambassadeur actuel M. Marschall de Bieberstein.

Le mérite des avantages obtenus par l'Allemagne ne revient pas tout entier à l'Empereur. Sur ce terrain il fut précédé par M. de Hatzfeld et puissamment secondé plus tard par des agents diplomatiques actifs, intelligents, dévoués et souples, comme M. de Radowitz, comme le baron Maschall, comme M. Testa, premier drogman de l'Ambassade qui en fut durant de longues années la cheville ouvrière, et qui représente aujourd'hui les bondholders allemands au conseil d'administration de la Dette publique ottomane.

Mais ce n'est pas tout. Les événements politiques, — il faut bien le dire, — ont servi aussi dans une large mesure les intentions de Guillaume II, événements qui constituent une des pages les plus sanglantes de l'histoire contemporaine. C'est en 1896, peu après les grands massacres d'Arménie que l'Allemagne prend pour ainsi dire publiquement position à Yldiz et s'érige en protectrice du Sultan, non toutefois sans avoir traversé un moment de grosse émotion. En effet les scènes atroces qui viennent de se dérouler, menacent un instant la paix européenne; la Grande-Bretagne parle bien haut; l'opinion publique anglaise pousse les puissances à l'intervention; la flotte de l'amiral Seymour évolue inquiétante dans les eaux des Dardanelles. La France, tout en regardant vers le Nord, fait un moment mine de se fâcher, puis s'incline, grâce aux complaisances qu'à cette époque le quai d'Orsay peut avoir pour le sultan. La pieuse et orthodoxe Russie, elle, garde une impassibilité pleine d'astuce, puis s'oppose à toute intervention par la voix de Lobanoff. L'Allemagne se sent embarrasée, ne sachant quelle contenance se donner; elle éprouve, du reste, une certaine pudeur, au spectacle de ces carnages auxquels l'armée, que des officiers allemands ont préparée, éduquée, formée, prend une si large part. Au surplus, des capitaux allemands considérables sont engagés dans nombre d'entreprises turques et les ruines s'accumulent sur les ruines dans les provinces au sort desquelles ces entreprises sont intéressées. Voilà plus qu'il n'en faut pour rendre perplexe la diplomatie germanique. Cependant, alliant la prudence à l'habileté, elle observe une attitude de discrétion sans perdre de vue l'hôte de Yldiz. Elle ne tarde pas à s'apercevoir que de ce côté l'horizon s'éclaircit. D'intervention des puissances, il n'y en aura point; le concert européen n'est qu'un vain mot; Abdul-Hamid ne sera pas inquiété.

Le moment est excellent pour l'Allemagne, de capter définitivement les bonnes grâces du Padischah. Il a contre lui la presse du monde entier, l'opinion publique de tous les pays, les parlements, les chancelleries, les chefs d'Etat. Les ambassadeurs qui sont accrédités auprès de lui le boude. Jusque là, depuis 1880, ils n'avaient cessé de l'aduler et de le courtiser à l'envi; mais les courbettes ont cessé; tout le monde est convaincu que c'est de Yldiz même qu'est parti l'ordre du massacre. Décidément, l'occasion est des plus propices pour faire d'Abdul-Hamid l'homme de l'Allemagne. L'Empereur Guillaume le réconforte; il lui fait don de sa photographie, et il a le courage de la lui envoyer au su et au vu de tout le monde, ce qui en double le prix aux yeux du sultan. Il y a un grand contraste, que dis-je, un abîme entre cette attitude du monarque allemand et celle du monde entier. Abdul-Hamid se dit qu'il n'a pas, qu'il ne peut avoir de meilleur, de plus précieux ami. Il ne saura plus rien lui refuser. Ce fut l'âge d'or de l'omnipotence germanique sur les rives du Bosphore.

Les événements de Crète qui éclatent peu après fournirent une nouvelle occasion au Kaiser de témoigner au sultan l'intérêt qu'il lui porte. Il est vrai que, cette fois, Guillaume lui rend un service plutôt négatif: il s'abstient simplement de coopérer à l'émancipation de la Crète et entraînant l'Autriche après lui, se détache du concert des quatre puissances. Mais à Yldiz où l'on n'a pas toujours été gâté, on n'est pas trop regardant. On accueille cet illusoire bienfait avec reconnaissance.

D'ailleurs, la guerre greco-turque a été déclarée entre temps. Ce fut là une autre circonstance qui permit au Padischah d'éprouver le dévouement du Kaiser. Abdul-Hamid n'avait-il pas voulu éviter la guerre? Et n'est-ce pas son ami qui l'y avait poussé, le forçant ainsi à remporter une victoire qui redora son prestige terni par tant de mécomptes antérieurs? L'Empereur d'Allemagne est, avec le sultan, le plus grand roi du monde, s'écrient les journaux turcs, fidèles enregistreurs des opinions de Yldiz Kiosk!

Toutefois, nous savons que l'Empereur ne tient pas uniquement à cette vaine gloire et aux dithyrambes tout platoniques de la presse turque: il lui préfère des réalités plus palpables. C'est l'heure où la surproduction de l'industrie allemande lui fait un devoir de trouver, coûte que coûte, des marchés où s'écouleront sans trop de mal, ses produits. Il y est parvenu sans doute et il peut s'en louer. Mais ce dont l'Empereur ne saurait se féliciter, c'est le moyen qu'il a choisi pour y parvenir: l'amitié d'Abdul-Hamid. Il est vrai que ce moyen était le seul qui fût à sa portée, dans l'état actuel des choses; la Turquie étant devenue en quelque sorte la propriété du sultan, il fallait bien se résigner à le gagner à sa cause pour arriver à s'implanter dans ce pays.

Mais cette influence est-elle solide, sera-t-elle durable? Il suffit d'avoir des notions élémentaires sur l'état des choses en Orient pour répondre à cette question, par la négative; l'influence de l'Allemagne en Turquie est temporaire, elle tient à la personnalité d'Abdul-Hamid et elle est destinée à disparaître avec l'homme qui la fit naître. Mettons quelques gros profits économiques à part, il ne restera peut-être pas grand chose dans un avenir relativement proche de la propagande d'un empereur qui, parfois, s'agit plus qu'il n'agit.

Des raisons multiples, mais qu'il est assez facile de grouper, concourront à cet échec. Disons tout d'abord que les Allemands sont impopulaires en Turquie; ils y sont même franchement détestés. On ne voit en eux que des intrus avides, des étrangers rapaces, et il faut bien avouer que le zèle qu'ils mettent à accaparer les sources vives du pays justifie assez l'opinion que l'on s'est fait d'eux. A vrai dire, la serre chaude des sympathies pour l'Allemagne en Turquie, c'est le palais de Yldiz. L'Allemand est un favori du sultan Abdul-Hamid et à ce titre, il doit l'être aussi, du moins en apparence, pour tous ceux qui servent le Grand Seigneur, pour les dignitaires de sa Cour et pour une certaine catégorie de fonctionnaires qui obéissent aveuglément aux désirs du Maître et singent docilement ses faits et gestes. Au surplus, les flatteries de Guillaume, à l'adresse du Sultan, n'ont pas peu contribué à aliéner au Kaiser l'estime du parti libéral ottoman, qui sera le parti de demain, si la Turquie survit à son sultan actuel. Ici encore la politique de Guillaume a manqué son but. Entre le parti libéral ottoman, acquis au progrès et à la liberté, et le sultan ultra-conservateur et contempteur systématique des principes de la civilisation, le fossé est large, infranchissable. Entre le parti libéral et Guillaume, réduit à caresser les faiblesses d'Abdul-Hamid, il devait être aussi profond.

A ces raisons d'ordre général, on peut en ajouter d'autres d'une nature plus spéciale. Ainsi, par exemple, la prétention des officiers allemands que la dernière guerre greco-turque a été leur œuvre pour toute la partie stratégique et tactique a vivement blessé une nation avant tout sensible à la gloire militaire. L'insistance de l'Empereur, — le contrôle financier des puissances une fois accepté par la Grèce, — à persuader aux Turcs qu'ils devaient abandonner la Thessalie après avoir longtemps fortifié en eux la résolution de la garder, a fixé les Turcs sur la turcophilie de Guillaume.

Il en a été de même pour la Crète, si heureusement enlevée au sultan par l'ultimatum des quatre

puissances, et sans un secours de l'Empereur d'Allemagne; si ces circonstances ne pouvaient mécontenter Abdul-Hamid, en revanche elles ont mis le comble à la désillusion des Osmanlis et dessillé les yeux des plus aveugles.

Et même l'envoi par l'Empereur d'une couronne au tombeau de Saladin à Damas, l'érection sur l'hippodrome de Stamboul d'une fontaine commémorative du fameux voyage en Orient, — fondation éminemment pieuse pourtant aux yeux des Musulmans, — et autres gracieusetés de l'Empereur à l'égard du peuple turc ont été mises généralement sur le compte de cet amour des manifestations théâtrales dont il est si coutumier. Je dis: généralement, car il ne faudrait pas se faire une idée trop flatteuse du peuple turc qui, pris dans sa masse, ressemble plutôt à du bétail domestiqué, qu'à un groupement d'individualités conscientes. Mais le Turc qui pense, l'élite, juge à leur juste valeur les exhibitions intéressées et les falsifications sentimentales.

Au reste, il ne faudrait pas se préoccuper uniquement des Turcs, quand on parle de la Turquie. Il est encore des races chrétiennes, comme les cinq millions de Grecs, sujets de la Porte, comme les Arméniens, etc., qui comptent pour quelque chose. Or, ceux-ci sont plutôt hostiles à l'expansion allemande. De cette hostilité, on a souvent relevé des symptômes significatifs, comme par exemple, au lendemain de la guerre de 1897, lorsque des négociants allemands eurent débarqué à Chio, Mételin et autres îles grecques de la Turquie et qu'ils y furent traités d'intrus et si énergiquement boycottés par la population qu'ils durent déguerpir sans retard. Quant aux Arméniens, ils ne dissimulent pas leur aversion à l'égard des Allemands et surtout du mystique Empereur, en qui ils ne voient que l'approuvateur de la politique des massacres, l'ami du sultan Abdul-Hamid. En un mot, l'impopularité des Allemands est grande en Turquie et les fondements sur lesquels reposent leur influence, exposés croyons-nous à un danger très réel.

(A suivre.)

A. ADOSSIDÈS.

Le Syssitia d'Athènes

Sur le sol d'Athènes, les institutions les plus vulgaires en apparence et les plus dépourvues d'idéal évoquent de grands souvenirs. Les fourneaux à bon marché eux-mêmes ont une origine héroïque. Au mois de février 1897, la Grèce eut à s'imposer un de ces gigantesques sacrifices qui auraient pu épuiser les ressources des peuples les plus riches de l'univers. L'histoire de la dernière guerre turco-hellénique est encore à écrire, mais tout en admettant d'avance que certains détails d'organisation militaire aient laissé à désirer et que des erreurs stratégiques aient été commises, l'impartialité ne nous oblige pas moins de reconnaître que cette épreuve donna naissance à un admirable élan de solidarité nationale. Il y eut un moment où la patriotique charité de la ville d'Athènes eut à nourrir 2,691,529 personnes, chiffre énorme pour une cité dont la population ne dépassait pas 30,000 habitants. Evidemment il eût été impossible de mettre du jour au lendemain en mouvement un si formidable service de vivres si les vaillantes femmes qui s'étaient associées pour secourir tant d'infortunes n'avaient pas eu sous la main une institution qui venait à peine de naître et qui n'allait pas tarder à n'être plus seulement une œuvre de pure bienfaisance, mais à devenir une nécessité de salut public. L'institution des *syssitia* nous apprend comment une libéralité assez modeste en somme, peut indirectement faire éclore des prodiges lorsqu'elle tombe sur un terrain bien préparé.

Au mois de décembre 1896, une Américaine, miss Hay, offrit une somme de 500,000 francs à une association de dames d'Athènes réunies sous la présidence de Mme Képhala.

Suivant le vœu de la donatrice, cet argent devait être affecté à un *syssition*, c'est-à-dire à un établissement où les Arméniens qui s'étaient réfugiés dans la capitale de la Grèce pour échapper aux atrocités commises dans leur patrie pourraient gratuitement se procurer de la nourriture. L'institution donna de si bons résultats qu'après avoir épuisé les fonds donnés par l'Américaine, les directrices de l'œuvre prirent la résolution de continuer désormais au profit des pauvres d'Athènes une entreprise de philanthropie qui

avait été créée en faveur d'un petit groupe d'étrangers. Le *sysstition* redevenu une institution nationale rendait depuis quelques mois d'inappréciables services aux indigents de la capitale, lorsque la guerre fut déclarée entre la Grèce et la Turquie. Il fallut nourrir les femmes crétoises qui avaient été obligées de s'éloigner de leur pays, les familles des réservistes appelés sous les drapeaux, les volontaires qui n'avaient pas été incorporés, en un mot plus de deux millions et demi de personnes et il eût été impossible d'accomplir un pareil miracle si le *sysstition* n'avait pas existé. La société athénienne ne marchanda pas son concours à la princesse royale qui réunit autour d'elle une centaine de collaboratrices dévouées et réussit en peu de jours à installer sept *sysstia* : cinq dans la capitale et deux au Pirée.

Après le rétablissement de la paix, l'œuvre fut réorganisée sous la présidence de l'épouse du prince héritier. Dans la direction de cette entreprise de haute bienfaisance, Son Altesse Royale est assistée d'un conseil d'administration composé de Mmes Psylla, Louron et Papayannis. Audessous de cet état-major de la charité athénienne vingt autres dames consacrent à tour de rôle, chacune pendant une semaine, leur temps et leurs soins au fonctionnement de l'œuvre.

La Société a son siège dans une maison construite aux frais de la princesse royale, mais cette installation n'est pas assez vaste pour fournir des repas à tous les pauvres d'Athènes.

Fort heureusement l'insuffisance du local dont l'association dispose ne sera pas de longue durée; une vente de charité récemment organisée a produit les fonds nécessaires pour construire dans la capitale un second *sysstition*. L'ambition de la princesse Sophie serait de fonder dans chacune des principales villes du royaume un de ces établissements.

Ce n'est pas tout à fait la réalisation de la poule au pot rêvée par Henri IV ; mais, dans un pays où la frugalité est une tradition trente fois séculaire, c'est déjà beaucoup que, moyennant la somme de 35 centimes, un pauvre homme puisse se procurer un repas substantiel. Dans l'établissement d'apparence modeste, mais d'une propreté irréprochable, qui se trouve non loin de l'agora, au coin de la rue de Socrate, un excellent morceau de pain de ménage se vend 5 centimes ; un plat de légumes, de macaroni ou de riz, 10 centimes, et enfin, un plat de viande, 20 centimes. La cuisine est faite avec tant de soin que, dans plus d'une famille aisée, les ménagères n'hésitent pas à simplifier leur tâche quotidienne en envoyant un petit garçon chercher au *sysstition* un plat tout préparé. Combien de citoyens d'Athènes se délectent d'un rôti de veau cuit à point ou d'un macaroni d'une saveur exquise et adressent à leur cuisinière les félicitations les plus sincères et les moins méritées sans se douter qu'ils ont mangé le dîner du pauvre et l'ont même quelque peu volé!

La faculté d'emporter des repas à domicile devait donner lieu à des abus dont il ne faudrait pas exagérer la gravité et qui pourraient, du reste, être facilement déjoués. Nous devons reconnaître, d'ailleurs, que toutes les précautions ont été prises pour prévenir les fraudes les plus dangereuses. L'indigent se présente au guichet du *sysstition* : en échange des pièces de monnaie qu'il remet à une des dames patronnesses, il reçoit de petits jetons qui portent des chiffres gravés en relief et dont la forme varie suivant le nombre de « leptas » qu'ils représentent ; puis il se rend auprès de la dame de service et se fait délivrer un repas plus ou moins substantiel, suivant la valeur des jetons dont il peut disposer. La dame de service met elle-même dans une assiette la nourriture choisie par le pauvre qui va s'asseoir dans un réfectoire très propre et très convenablement installé.

Il est vrai que ce serait demander un surcroît d'occupations à des femmes du monde dont la tâche est déjà suffisamment lourde. A dix heures du matin, la surveillante de service doit être à son poste ; elle examine si la cuisinière en chef et les deux sous-cuisinières s'acquittent de leurs fonctions avec tout le soin nécessaire, et exerce un rigoureux contrôle sur les trois domestiques chargées de maintenir dans un état de propreté parfaite le réfectoire et les autres pièces de l'établissement. Si la dame surveillante constate quelque irrégularité, elle prévient aussitôt l'économiste et l'invite à prendre les mesures nécessaires pour couper court aux abus. A onze heures, c'est la dame caissière qui entre en scène et vérifie s'il y a une concordance parfaite entre la recette en numéraire et la somme représentée par les jetons. Puis elle passe les écritures et, s'il y a lieu, met les livres à jour. Ce petit détail mérite à notre avis d'être signalé, car il jette une vive lumière

sur les aptitudes de la race hellène pour les questions financières et les affaires pratiques. Combien existe-t-il, dans la haute société de Paris ou de Londres, de dames qui seraient capables d'inspecter une caisse et de tenir une comptabilité?

Comme tout gouvernement ou toute institution publique qui se respecte, le *sysstition* se fait un point d'honneur d'avoir un budget en état d'équilibre instable. Une entreprise de philanthropie qui réaliserait des bénéfices serait une sorte de monstruosité sociale et la coquetterie du déficit est le plus indispensable des éléments de succès pour une œuvre de bienfaisance.

En 1902, les recettes ordinaires et extraordinaires du *sysstition* ont été de 61.235 francs, les dépenses ont atteint le chiffre de 61.395 fr. 50.

D'où résulte une insuffisance de ressources de 160 fr. 50.

Cet excédent de dépenses a été facilement comblé au moyen d'un prélèvement sur les réserves de l'œuvre qui s'élevaient au 1^{er} janvier 1903 à la somme de 11.176 fr. 50. Pendant les dix premiers mois de cette année, l'établissement placé sous le haut patronage des dames d'Athènes a distribué 330.620 portions dont la vente a produit une somme de 44.765 fr. 50.

Un honnête déficit est permis à une entreprise qui non seulement distribue des repas à très bon marché, mais encore offre de loin en loin à ses habitués de véritables friandises. Les jours de fête, les clients ordinaires du *sysstition* reçoivent gratuitement des fruits, des gâteaux, des plats sucrés, des confitures. Lorsqu'ils adressent leurs remerciements aux dames patronnesses, celles-ci ne manquent jamais de répondre que la princesse royale a seule des titres à la reconnaissance des indigents d'Athènes.

La princesse Sophie est l'âme de cette institution dont Mmes Psylla, Papayannis et Louron sont les bonnes fées. Deux fois par semaine Son Altesse Royale se rend au *sysstition* et va s'asseoir à côté de la jeune fille préposée au service de la distribution des vivres. Ce témoignage de sollicitude va droit au cœur des malheureux qui, grâce à l'admirable climat de l'Attique, peuvent supporter la misère sans révolte et sans amertume. Il semble que parfois un souffle d'antiquité homérique circule à travers les propos des plus pauvres et des plus déshérités des Athéniens modernes. « Frères, s'écriait naguère un mendiant qui venait de recevoir sa part de friandises gratuitement distribuées aux habitués du *sysstition*, frères, remercions la princesse et qu'elle vive aussi longtemps que vivront les montagnes de notre pays ! »

REVUE DE LA PRESSE

ENQUÊTE IMPARTIALE.

La *Lanterne* est un des rares journaux français qui aient tenu à dire la vérité sur les affaires de Macédoine. Elle a chargé de ce soin un de ses collaborateurs intelligent et consciencieux qui a déjà envoyé à son journal une série de correspondances admirablement documentées, signées *Vidi*. Voici comment il parle dans une de ses dernières lettres, de l'antagonisme gréco-bulgare, et de la prétendue alliance gréco-turque :

« La *Revue Bleue*, dans son numéro du 3 septembre, a reproduit les conclusions d'un ouvrage que M. Gaston Routier va faire paraître sur la Macédoine.

« M. Routier affirme entre autres choses : « Le Saint-Synode de Constantinople et les comités grecs de Turquie inspirés, dit-on, par le gouvernement d'Athènes, mènent une guerre acharnée, implacable contre les Bulgares et l'Exarque, aussi maladroite d'ailleurs que désastreuse pour les véritables intérêts de l'Hellénisme. »

« Je sais où M. Routier a puisé ses renseignements. Je connais les officines où on les fabrique de toutes pièces, et je les connais pour les avoir visités moi-même, tout comme bon nombre de journalistes et d'écrivains européens qui sont allés à Salonique. Seulement, je m'étais mis en garde; je m'étais juré d'entendre tout le monde, mais de n'écouter personne.

« Dès ma première correspondance du 27 juillet dernier, j'écrivais que je ne parlerais de certaines imputations et de certaines doctrines, qu'après les avoir contrôlées aux sources les plus pures. Par un vigoureux effort de volonté, j'avais chassé de ma mémoire tout ce que j'avais lu sur les contrées que je devais visiter. J'avais résolu de ne m'en rapporter qu'à mon propre jugement.

« Les lecteurs de *La Lanterne* ont vu avec quelle

impartialité j'ai interrogé Bulgares, Grecs, Serbes, Turcs, Anglais, Français, Italiens, Russes, etc. J'ai reproduit tous les avis, transmis toutes les récriminations. Hilmi pacha lui-même, l'homme de confiance du sultan rouge, a reçu l'hospitalité la plus large dans les colonnes de *La Lanterne* et a pu y étaler l'éloge du régime hamidien.

« Je ne me suis pas contenté de recueillir l'opinion des personnages officiels les plus notoires. J'ai la bonne fortune de posséder assez le grec moderne, langue qui est parlée à peu près dans tous les districts de Salonique et de Monastir. Cela m'a permis d'approcher la foule, de sonder l'âme du peuple. Je me suis rendu au village, sans escorte, et j'ai surpris l'habitant dans son champ et dans sa maison. J'ai causé avec lui librement.

« Je lui ai demandé ce qu'il est, ce qu'il veut. Quand il apprit que j'étais Français, ami des humbles, et des opprimés, son visage s'illumina, il m'ouvrit son cœur. Il me confia ses vœux intimes et ses espérances lointaines. Et j'ai découvert une tout autre Macédoine que celle qui nous a été décrite ces vingt dernières années, une Macédoine que M. Routier ignore totalement, bien qu'il prétende l'avoir étudiée de près.

« Lorsque M. Routier accuse le patriarche de Constantinople et les comités grecs de Turquie de traquer les Bulgares, je suppose que M. Routier a voulu dire tout le contraire. Il s'est mal exprimé.

« Car il est manifeste que ce sont les Bulgares qui poursuivent les Grecs d'une haine féroce. Cette haine est-elle justifiée? Les Bulgares ont-ils raison? Ont-ils tort? Qu'importe! L'essentiel, pour le moment, est d'être exact. M. Routier serait rudement embarrassé si je lui posais cette simple question : « Citez-moi les exarchistes qui ont été tués, martyrisés par les patriarchistes? Citez-moi les attentats commis par les Grecs sur les personnes et sur les biens des Bulgares? Tandis que la liste est longue des victimes qui sont tombées sous le poignard ou la hache des exarchistes. Dans le district de Florina, on en compte 250 environ pour les deux dernières années. Dans l'ensemble des vilayets, il y en a un millier. Je donnerai les noms, les dates, toutes les circonstances, tous les détails, quand on voudra. Je les ai dans mon dossier.

« Au surplus, l'orthodoxie grecque est plus ancienne, partant plus enracinée et plus forte, en Macédoine, que l'exarchisme bulgare. La première n'avait pas à lutter pour prendre une place qu'elle occupe depuis des siècles, mais plutôt à se défendre contre les entreprises de ses adversaires.

« Ai-je besoin d'ajouter que, même parmi les bulgarophiles les plus enragés, je n'ai rencontré personne qui osât confirmer, sur ce point, les dires de M. Routier? Non. La chose est sûre et hors de toute controverse : ce sont les comitadjis qui « mènent une guerre acharnée, implacable » contre les Grecs et leur patriarche. Et les Bulgares ne cachent pas « leurs crimes abominables, leurs vengeances atroces » ; ils les revendiquent hautement.

« C'est que les Grecs, poursuit M. Routier, « ont le tort immense, que rien ne peut suffisamment excuser, de se mettre du côté des Turcs, de les appeler à leur secours »...

« Décidément, nous devrions changer de méthode, en France, pour juger les étrangers. J'ai déjà eu l'occasion, ayant visité divers pays, de constater que nos voyageurs, fussent-ils d'illustres académiciens, ont coutume de nous servir, avec un sans-gêne qui frise l'impertinence, des relations fantaisistes, dépourvues de la plus élémentaire exactitude. Nous voyons les choses superficiellement. Nous condamnons avec légèreté. Nous faisons fi de la réputation des autres. En un mot, nous sommes mal renseignés. Pourquoi nous étonner, dès lors, que l'étranger, parfois, soit si sévère et si dur à notre égard? Il nous rend la monnaie de notre pièce. C'est humain.

« MM. Victor Bérard et de Pressensé, pour ne citer que les premiers qui me viennent à l'esprit, avaient reproché aux Grecs, bien avant M. Routier, de pactiser avec le Turc, de flatter le bourreau, M. Routier n'a rien dit de nouveau ; il n'a fait que répéter une vieille histoire, un cancan de portière, qui a couru dans tous les livres et tout le long des journaux d'Europe et d'Amérique. A-t-il été plus habile au moins que ses devanciers? A-t-il découvert la trame du noir complot? A-t-il surpris Turcs et Grecs la main dans le sac? Alors, qu'il fournisse toutes les pièces du procès! Que l'on puisse s'instruire!

« Soyons sérieux. Nous nous trouvons en présence d'un problème des plus délicats. S'il est démontré, en effet, que les Pallikares d'aujourd'hui se sont jetés dans les bras du tyran et ont fait cause commune avec lui, la Grèce contemporaine portera dans le monde le poids d'une écrasante responsabilité. La gloire des héros de l'Indépendance en serait comme obscurcie. Tous ceux — et ils sont nombreux — qui ont l'amour, la passion des choses grecques, doivent être soucieux de rechercher la vérité. Il s'agit d'un vaillant petit peuple qui nous est cher à mille titres,

d'un peuple qu'il est de tradition constante, sous la troisième République, de protéger et de défendre, et qui nous aime.

« En ce qui me concerne, je le dis nettement, je ne suis plus dupe des accusateurs perfides qui sont embusqués dans tous les coins de la Macédoine pour happer au passage le journaliste curieux et le gagner au mishellénisme.

« J'ai vu que la Turquie persécute indifféremment Grecs, Serbes, Bulgares. Hilmi pacha me disait : « Le gouvernement turc est impartial. Nous tenons la balance égale entre toutes les races, entre toutes les communautés ». Hilmi pacha mentait. Soyons poli : disons qu'il se fait illusion sur les sentiments qui le guident. L'impartialité des Turcs consiste à taper aveuglément sur tous les chrétiens, quels qu'ils soient. « Ils tiennent la balance égale entre toutes les races ? » Cela signifie qu'ils trennent la balance égale entre les coups dont ils gratifient les gïaours ; cela signifie que si d'aventure ces chiens de chrétiens se dévorent entre eux, la Turquie ne se dérange pas pour mettre de l'ordre. Elle ne mobilise ses troupes et sa police que pour défendre les siens, les adorateurs zélés de Mahomet, contre l'ennemi. Et l'ennemi, c'est tout ce qui n'est pas musulman. Voilà pourquoi les bandes peuvent opérer à leur aise et sont insaisissables.

« J'irai plus loin. Depuis 1897, le sultan honore les Grecs d'une haine toute spéciale. Il ne laisse échapper aucune occasion pour leur faire sentir sa main pesante. J'affirme, sans craindre aucun démenti, que Hilmi pacha a reçu des instructions pour favoriser la propagande roumaine dont le but est de détacher les Koutzo-Valaques de l'Hellénisme. Je pourrais multiplier les exemples.

« Pour terminer, expliquez-moi, monsieur Routier, comment les Grecs, alliés et complices des Turcs, ont l'audace de réclamer en Europe, par la voie du prince Georges, l'annexion de la Crète à leur royaume ? Il est pour le moins singulier que deux peuples amis, deux compères, se mordent à belles dents et se combattent à outrance, sans merci, sur tous les points où ils sont en contact.

« S'il y avait partie liée en Macédoine entre le sultan et le roi Georges, l'incident de Smyrne n'eût jamais surgi, les bandes n'auraient pas toute licence pour exterminer les orthodoxes qui repoussent les bienfaits de l'exarchisme, et le prince Georges n'irait pas de capitale en capitale afficher son dégoût pour la suzeraineté d'Abd-ul-Hamid. Donc, la cause est entendue. La ténébreuse alliance gréco-turque dirigée contre les Bulgares est une légende et une... calomnie. Nous verrons plus tard qui a donné naissance à cette calomnie et dans quel but on lui assura une large circulation sur les deux continents.

« Il est temps que l'opinion des honnêtes gens soit éclairée sur les intrigues macédoniennes. Il est temps que des Français, consciemment ou inconsciemment, cessent d'envenimer des querelles fratricides. Notre rôle, le rôle de tous les journalistes sincères, est de réconcilier Bulgares, Grecs et Serbes et non d'élargir le fossé qui les sépare. »

LA FAILLITE DES RÉFORMES.

Extraits d'un *leading-article* de M. N. Kasasis, dans *l'Aurore* (18 octobre) :

« Pendant un an pourtant la Macédoine crut aux promesses austro-russes. Aujourd'hui l'illusion n'est plus permise. On avait garanti à ses habitants la réorganisation des services publics, de la justice en particulier, un choix plus judicieux du personnel administratif, une modification du régime fiscal. On s'était engagé aussi à atténuer les conflits de race, grâce à un groupement plus rationnel des nationalités par circonscriptions administratives — réforme essentielle, urgente, la seule de nature à calmer momentanément les esprits. Pas une de ces réformes n'a encore reçu un commencement d'exécution. Bien mieux : toutes les nouvelles de Macédoine signalent une aggravation de la condition, qui n'était déjà que trop précaire, de ces malheureuses populations.

« Entre les vexations du régime turc et les violences des comitadjis, elles en sont à attendre encore la réalisation de ces vaines promesses.

« Chaque courrier de Macédoine nous apporte son contingent de lugubres nouvelles : assassinats, extorsions d'argent, violences de toute sorte. Dussent-ils donc être toujours calomniés, les Hellènes macédoniens ne feront jamais cause commune avec d'aussi étranges libérateurs — si peu désintéressés. Ils restent indéfectiblement fidèles à leurs droits, à leurs aspirations nationales, et ils n'entendent pas coopérer à une œuvre visant uniquement à la bulgarisation de la Macédoine, à la création d'une nouvelle Roumélie-Orientale. Qu'on ne les accuse pas

de pactiser avec le gouvernement hamidien : ce serait un odieux mensonge. Attaqués par les comitadjis, terrorisés pour être amenés à leur prêter un concours que ceux-ci jugent indispensable de la part d'une population numériquement, intellectuellement et économiquement supérieure, les Grecs de Macédoine viennent d'annoncer qu'ils se trouvent dans la nécessité de se défendre eux-mêmes contre les agressions de leurs adversaires, puisqu'ils ont vainement attendu jusqu'à ce jour la sécurité qu'on leur avait promise.

« Les Grecs ne sont d'ailleurs pas les seuls à être excédés des violences des partisans bulgares, et l'on sait que les Serbes, attaqués eux aussi, sont également décidés à se faire justice.

« Aux plaintes que les victimes adressent à Hussein Hilmi-Pacha, l'inspecteur général répond invariablement par des promesses. « Sa politique, m'écrivit-on de Salonique, consiste à diviser pour régner. Quant à MM. Muller et de Giers, ils prodiguent les conseils, élaborent des projets, veulent bien s'enquérir des besoins des populations, ils ne s'occupent au fond que de servir les visées politiques de leurs gouvernements. L'agent civil russe jette périodiquement de l'huile sur le feu, tandis que son collaborateur autrichien, à grands coups de pompe... vide, souffle sur l'incendie... Quant aux officiers de la gendarmerie internationale, ce qu'ils font de mieux c'est d'organiser des parties de chasse, de faire du sport ou de tuer le temps dans les cafés-concerts... »

« Il est grand temps que cette duplice balkanique dépose son bilan. Si l'illusion n'est plus permise de ce côté, il en reste peut-être une autre à ces populations, puisqu'après tout elles croient à l'Europe et lui attribuent je ne sais quel pouvoir mystérieux, quelle haute sagesse. Mais l'Europe n'est pas plus l'Autriche que la Russie, seules la France et l'Angleterre — qui symbolisent les idées de progrès et de civilisation et n'ont point d'intérêts à faire valoir en Macédoine — peuvent par une intervention énergique et promptement réfréner les ambitions austro-russes, empêcher que le mal ne s'étende et faire enfin bénéficier un pays si cruellement éprouvé d'un régime de paix et de justice. »

LA MACÉDOINE.

M. Roland de Marès revenant, dans *l'Indépendance Belge*, sur la question macédonienne, dit :

« Les Bulgares s'étaient imaginé que rien ne leur serait plus facile que de mettre la main sur la Macédoine et qu'il n'y avait pour cela qu'à obtenir de l'Europe qu'elle fasse lâcher prise à la Turquie. De là les premières et formidables ruées des bandes bulgares contre les autorités ottomanes, de là les attentats à la dynamite, de là la pression qu'on a cherché à exercer dans les milieux politiques européens pour déterminer les puissances à intervenir. Seulement, dès les premiers mois de cette révolte, les Bulgares se sont aperçus que leur tâche était fort lourde, que pour réaliser leurs ambitions, ils ne devaient pas seulement arracher la Macédoine à la Turquie, mais encore maîtriser, assujettir, étouffer toutes les populations non slaves qui vivent dans les provinces de la Turquie d'Europe et qui tiennent essentiellement à leur caractère national, à leurs intérêts de race. Immédiatement la lutte changea d'aspect et le gros effort bulgare porta contre ces nationalités trop peu dociles, contre les Grecs, les Albanais, même contre les Serbes et les Roumains, qui ne se prêtaient guère aux volontés des agitateurs de Sofia et qui préféraient encore la domination de la Turquie à la domination de la Bulgarie. Ces populations-là espèrent, elles aussi, l'autonomie, mais elles entendent en bénéficier et elles n'entendent pas, d'autre part, faire le jeu des Slaves pour tomber ensuite sous leur coupe.

« Cette résistance toute naturelle des populations macédoniennes à le don d'exaspérer les hommes politiques qui dirigent les affaires à Sofia et qui, après avoir si longtemps toléré les menées des comités insurrectionnels, disent maintenant qu'il faut procéder par les moyens pacifiques et convaincre l'Europe du bon droit des Bulgares autrement que par des coups de fusil et des attentats à la dynamite. Un de leurs arguments favoris consiste à prétendre que la population bulgare est en grande majorité dans les principaux vilayets de Macédoine, notamment dans les vilayets de Monastir et de Salonique. Pour édifier la presse européenne, ils adressent aux journaux un tableau soi-disant comparatif, où l'on voit qu'il y a en Macédoine 103,540 familles bulgares — sans compter 90,000 Bulgares mêlés et 15,381 Bulgares musulmans — contre 31,642 familles grecques, 48,941 familles turques, et 15,000 à 16,000 familles albanaises. Sur quelles données se base cette statistique ? A quelle source ces chiffres ont-ils été pris ? Voilà ce qu'il serait curieux de savoir, car ils contredisent absolument toutes les statistiques établies. La seule base certaine que l'on ait en Macé-

doine pour délimiter les différentes nationalités, c'est la population des écoles.

« Eh bien, voici une base sérieuse et qu'on peut tenir pour impartiale : c'est celle donnée par M. Gustave Gnifki à la Société de géographie et d'éthnographie de Berlin. M. Gnifki estime la population totale de la Macédoine, la Vieille-Serbie non comprise, à 1,900,000 âmes. Comme il existe des écoles turques, grecques et bulgares dans toutes les villes, tous les villages, il a relevé la population de ces écoles d'après les données mêmes du gouvernement ottoman. Cette statistique mentionne, en Macédoine, 1,375 écoles grecques d'enseignement secondaire et primaire, avec 2,100 professeurs et 78,000 élèves.

« En nous basant, dit Gnifki, sur la diffusion de l'enseignement dans les Etats balkaniques et en adoptant une moyenne, nous arrivons au résultat suivant : 78,000 élèves grecs correspondent à 546,000 habitants grecs. Il existe, d'autre part, 985 écoles bulgares avec 1,580 professeurs et 49,000 élèves, ce qui correspond avec la même moyenne à 343,000 habitants bulgares. Il existe 1,220 écoles turques avec 1,800 professeurs et 63,000 élèves, ce qui correspond à 441,000 habitants musulmans. D'après cette évaluation, les 1 million 900,000 habitants de la Macédoine se répartissent comme suit : 546,000 Grecs, 441,000 Musulmans, 343,000 Bulgares. Les 570,000 qui restent sont des Serbes, des Arméniens et des individus appartenant à diverses autres races. »

« Au surplus, toutes les statistiques sont d'accord pour marquer un avantage considérable en faveur de la population des écoles grecques. Il serait surprenant vraiment que cette supériorité dans la population des écoles ne corresponde pas à la supériorité numérique des habitants. »

GRECS ET BULGARES.

Dans le *Matin* du 14 octobre, M. Henri des Houx flétrit les crimes bulgares en ces termes :

« Des notables, des prêtres grecs, à Monastir même et dans les villages appartenant à ce vilayet ou à celui de Salonique, ont été victimes d'agressions criminelles commises par des Bulgares résidant en Macédoine.

« On ne saurait trop réprouver de pareils attentats, quels qu'en soient les prétextes. Rien ne les justifie. Cinq grandes puissances européennes ont envoyé là-bas des gendarmes, chargés de protéger les chrétiens contre la férocité des musulmans. N'est-il pas triste de constater que la mission de ces gendarmes doit s'étendre à la protection de certains chrétiens contre leurs frères de mêmes croyances soumis au même joug, qui devraient partager les mêmes espérances et s'entraider pour faire face aux épreuves communes ? »

Puis il s'avise de faire son petit cours d'histoire macédonienne. Il le fait à sa façon, comme tant d'autres de ses confrères. Après avoir affirmé que les Grecs sont en minorité en Macédoine, sur la foi sans doute d'informations émanant de sources aussi suspectes que les articles de M. de Pressensé ou de M. Bérard, M. des Houx reprend à son compte les erreurs voulues colportées par ces honorables publicistes. Il va même plus loin. Il nous apprend qu'il y a un *patriarcat à Athènes* (1) et qu'en 1882 (?) après la réunion ecclésiastique de Nauplie, ce patriarcat s'est séparé de celui de Constantinople ! Voici ce passage :

« Bien que le patriarcat d'Athènes se soit séparé, après la réunion ecclésiastique de Nauplie, en 1882, du patriarcat œcuménique de Constantinople, les Grecs de Macédoine sont restés soumis au dignitaire du Phanar, ainsi que les Koutzo-Valaques. »

C'est ainsi qu'on écrit l'histoire !

LA REDEVANCE CHYPRIOTE

M. Robert Pierpoint, membre du Parlement, a consacré dans le *Times* une critique des plus sévères à l'adresse de l'administration anglaise en Chypre. M. Pierpoint dénonce les fâcheuses conséquences du système d'imposition qui a épuisé l'île et s'attache particulièrement à prouver, avec chiffres à l'appui, l'injustice qu'il y a à laisser les Chypriotes subir le poids du tribut à payer à la Turquie (920.000 L. s. t.).

Il est évident, dit-il, que cette obligation concerne l'Angleterre, non l'île de Chypre. La Convention du 4 juin 1878 est formelle à cet égard. En effet, dans l'article 3 de cet acte, il est stipulé que « l'Angleterre payera annuellement à la Sublime Porte, tout ce qu'est l'excédent actuel du revenu en sus des frais de l'administration de l'île... »

« Je désirerais savoir, dit M. Pierpoint, combien de temps l'Australie, le Canada ou la Nouvelle-Zélande, supporteraient de voir la moitié ou le tiers de leurs revenus, servir à payer pour une convention à laquelle ils n'ont point pris part... »

« On ne peut, je crois, contester que, sauf si l'Angleterre eût eu l'intention de se charger elle-même de cette redevance, le côté pécuniaire de la Convention a été une faute très grave. Et l'on prétend que Chypre doit logiquement en subir le poids! »

LES DIVAGATIONS DE M. DE PRESSENSÉ.

Le rédacteur en chef pour la politique extérieure du *Temps*, divague de plus en plus. Hier il prédisait l'extension du mouvement bulgarisateur, sans compter que depuis deux ans, il annonce comme imminente l'insurrection générale qui se fait toujours attendre.

Aujourd'hui, il déchanté : les « Macédoniens » ont déposé les armes, mais ils s'entretuent. Oyez plutôt :

« ... On ose dire que les réformes demeurent une fiction et un trompe-l'œil. Si l'insurrection n'a pas repris en grand cette année, c'est un peu à cause des engagements qu'avaient pris les chefs de l'Organisation intérieure (!) et beaucoup à cause de l'apaisement des populations (!!) Contraste douloureux ! Les Macédoniens ont déposé les armes en ce qui concerne leurs maîtres, mais plus que jamais la haine, les conflits, les sanglantes mêlées sévissent entre chrétiens indigènes.

« Les Bulgares, sûrs d'être l'immense majorité et de l'emporter en cas d'autonomie, se voient aux prises avec une coalition d'Hellènes, de Serbes et de Koutzo-Valaques, encore que ces derniers méritent la haine des Grecs en ne les suivant pas aveuglément. On s'espionne, on se calomnie, on se dénonce, on s'incendie, on se tue. Ce scandale dure, s'étend, enchante les Turcs dont il fait le jeu, désolent les amis du progrès, perd la cause de l'autonomie sous la suzeraineté du sultan. Il est temps qu'il cesse. Les Bulgares et les Serbes peuvent beaucoup en ce sens. La visite de Sofia devrait servir de prélude à une réconciliation.

« Une fois cette lutte fratricide apaisée, les Hellènes reconnaîtraient bien vite le tort irréparable qu'ils se font — et à leur cause, chère en d'autres parages à tous les esprits généreux — en se mettant à la remorque de la politique turque, en revendiquant à l'injuste hégémonie d'une minorité et en organisant, sous prétexte de représailles, des bandes contre des indigènes coupables de revendiquer les droits de leur nationalité sans léser ceux des autres. »

Notre cause, dit l'auteur de ces lignes, lui est chère, mais « en d'autres parages... ». Et il nous engage à renoncer à nos droits en Macédoine, pour accepter le joug bulgare. Si habitué que l'on soit aux perfidies de certains amis des Bulgares, il faut avouer cette fois que l'on demeure confondu.

D'ailleurs, oser dire que les Grecs se mettent à la remorque de la politique turque, au lendemain même de la mort héroïque du lieutenant Mélas, trahi par les Bulgares et frappé par une balle turque, et représenter les bandits bulgares comme de braves gens respectueux « des droits des autres », constitue un de ces défis à la conscience publique, un de ces mensonges scélérats dont un de Pressensé est seul capable.

DRANG NACH OSTEN.

De M. N. Kasasis, dans l'*Aurore* :

« A en croire un télégramme de Constantinople, l'Allemagne vient de demander à la Porte le droit d'établir une station de charbon dans un port de l'île de Thasos. C'est là, n'est-ce pas, une requête bien modeste, après les services que Guillaume II a rendus en des circonstances diversement critiques, à celui que l'autre jour encore il appelait « son auguste ami ».

« Ce n'est pas la première fois que Thasos, île essentiellement grecque, risque de changer de maîtres. Cédée par le sultan, en vertu d'anciennes conventions et à titre d'usufruit, au khédive d'Égypte, elle fut par la suite revendiquée par la Porte, contestée par Abbas-Hilmi — avec l'appui de l'Angleterre — si bien qu'à l'heure actuelle son sort n'est pas exactement fixé, bien qu'il semble qu'elle ait été, il y a trois ans, tacitement retrocédée à la Turquie. En jetant sur elle leur dévolu, les Allemands se rendent sans doute parfaitement compte de l'importance que cette île, située au sud du littoral macédonien, en face du Mont-Athos, d'une part, des Dardanelles, de l'autre, prendrait entre leurs mains. Ce serait tout à la fois une excellente base navale et le point de repère d'une action politico-économique dans l'Archipel, aussi bien que sur le littoral turc des continents asiatique et européen.

« Ce serait un pas de plus dans la réalisation du *Drang nach Osten*, le grand principe au nom duquel tant de concessions industrielles, commerciales et autres ont été arrachées au sultan et

Parallèlement au germanisme, on le

sait, un autre danger menace l'Orient, celui-là plus grave peut-être, le slavisme, dont les progrès s'accomplissent méthodiquement, sûrement. Sous couleur de civiliser l'Orient, de défendre les faibles contre les forts, c'est chaque jour l'asservissement des races de l'empire ottoman qui s'accomplit, pendant que l'Europe, indifférente, ne semble même pas se douter du péril que les progrès de cette domination entraînent non seulement pour elle-même, mais encore pour les intérêts de la civilisation. Slavisme et germanisme enserrant l'Orient dangereusement, poursuivant chacun l'exécution de ses projets de conquête et encourageant ouvertement ou en sous-main le maintien en Turquie de ce régime antihumain qui sert merveilleusement leurs vues politiques. Cependant, les deux puissances, France et Angleterre, qui, seules, pourraient refrener ces ambitions et faire respecter les droits de chacun et de tous, persévèrent dans cette politique d'abstention et d'effacement qui a été la source de tant de maux. »

VIOLENCES BULGARES.

M. Petrocochino écrit dans le *New-York Herald* (23 octobre) :

« C'est justement à cause de cette majorité grecque, que les Bulgares commettent avec une sauvagerie, qui leur est spéciale, les atrocités citées dans ledit article.

« Aujourd'hui, que leur supériorité numérique est prouvée être un mythe, les Bulgares font tout ce qui est en leur pouvoir pour annihiler les modestes résultats obtenus par les réformes en Macédoine, et mènent simultanément une campagne violente contre le patriarcat, qui prend la défense des populations grecques contre les attaques des comités, lesquels continuent avec impunité leur sinistre besogne, choisissant leurs victimes de préférence parmi les prêtres et notables grecs.

« Depuis longtemps des bandes bulgares infestent le district de Prespa, et n'ont rencontré aucune résistance de la part des autorités ; ayant pénétré dans les villages grecs de Styrkova, Roudari, Achilleon, Médovon et Popli, elles ont forcé, sous peine de mort, les malheureux paysans à signer des déclarations d'adhésion à la Bulgarie.

« Ce qui fait rêver les gens bien pensants, c'est que toutes ces bandes de meurtriers sont ouvertement appuyées par l'évêque bulgare d'Ochrida ! Ce prélat est très compromis dans les agissements des comités, c'est avec les mains rouges du sang des prêtres et paysans grecs qu'il est allé dans les villages, où les ruelles ruisselaient encore du sang de ces malheureux, assassinés, égorgés, qui n'avaient commis d'autre faute que celle de n'avoir pas voulu renier leur patrie et leur Eglise. C'est à travers les corps mutilés de ces braves, que l'évêque bulgare d'Ochrida a célébré la messe — voulant affirmer ainsi, par une consécration officielle, les succès obtenus par les violences des bandes bulgares, dont il est le chef spirituel.

« Le Saint Synode du patriarcat œcuménique vient d'adresser à l'ambassade de Russie à Constantinople, une protestation énergique contre les agissements des officiers russes de la gendarmerie en Macédoine, lesquels favorisent les atrocités des bandits bulgares, en fermant les yeux sur leurs sinistres exploits... »

LA SITUATION EN CRÈTE.

M. Constantin Mano, un des membres de l'opposition en Crète, écrit au *Temps* (24 octobre) :

« C'est contre son gré que le peuple crétois, en 1898, après la guerre gréco-turque, accepta l'autonomie présente avec le prince Georges de Grèce comme Haut-Commissaire des puissances. Il était bien entendu, dès le premier instant, que ce ne pouvait être là une solution définitive et que l'arrivée d'un prince grec ne pouvait être considérée que comme la promesse d'un meilleur sort.

« L'union de l'île avec la Grèce, motivée par l'identité de race, de langue et de sentiment, et que seule la conquête à main armée a pu entraver, a toujours été le but unique de tous les efforts de la vaillante Crète et de la malheureuse Grèce. Six années se sont écoulées depuis l'arrivée du Haut-Commissaire, et ce qui paraissait n'être qu'un état provisoire tend à s'éterniser. Deux fois déjà la Chambre crétoise a formulé des vœux unanimes en faveur de l'union ; le mandat du prince, qui n'était que pour trois ans, a été renouvelé en 1901 et on parle encore d'un troisième renouvellement. Les quatre puissances protectrices, la France, l'Italie, l'Angleterre et la Russie, maintiennent, malgré la dépense, leur occupation militaire et font la source oreille à tous nos vœux, à toutes nos protestations.

« Pourtant, cet état de choses ne peut guère continuer. En laissant de côté toute considération sentimentale, des obstacles matériels insurmontables s'y opposent.

« La Crète meurt de faim. Ce n'est pas une exagération. La Grèce, qui n'est guère riche, mais qui a remis ses finances en bon ordre, nous fait l'effet d'une millionnaire. Notre pauvre petite île, sortant, sans métaphore, des cendres de ses révolutions successives, qui, en s'unissant à la Grèce, constituerait trois préfectures tout au plus, a été condamnée, par l'omnipotence du concert européen, à jouer le rôle ingrat d'Etat autonome et presque souverain.

« Nous payons un prince, des ministères, une Chambre, cinq préfectures et une gendarmerie organisée et commandée par des carabiniers italiens et absorbant, à elle seule, la troisième partie de notre budget. En un mot, les frais généraux nous tuent.

« Et notez bien que la plupart de ces dépenses sont inhérentes à la forme même du gouvernement et ne peuvent être diminuées. Pour comble de malheur, nos recettes ne peuvent guère être augmentées.

« Nous avons dû céder à la Société de la Dette publique ottomane un de nos revenus importants, l'impôt sur les sels. Les postes étrangères nous frustrer d'une partie de nos revenus postaux. A cause des Capitulations, qui sont toujours en vigueur, nous ne pouvons imposer un impôt des patentes. Mais ce qui est beaucoup plus grave, nous ne pouvons, à cause de ces mêmes Capitulations, modifier notre tarif des douanes et augmenter nos recettes en protégeant en même temps notre pauvre production indigène. Après la déclaration de l'autonomie de l'île, nous avons cessé, au point de vue douanier, de faire partie de l'empire ottoman sans être incorporés au royaume de Grèce ; nous subissons donc un blocus douanier de la part de la Turquie aussi bien que de la Grèce.

« La misère augmente de jour en jour. Nos recettes suffisent à peine à payer les traitements des employés. Quant à la construction de routes, qui manquent complètement, il ne faut même pas y penser. Nous devons nous contenter de nos sentiers rocailleux, où même nos bons mulets, en hiver, risquent de se casser le cou.

« Tel est notre état ; et cela sans exagération. Puissent ces quelques lignes, que je trace avec émotion, contribuer à éclairer l'opinion publique, pour que l'Europe, en mère compatissante, et non en marâtre, daigne enfin combler les vœux séculaires de la Crète et de la Grèce ! »

L'ANTAGONISME GRECO-BULGARE

De Salonique, au *Frankfurter Zeitung* :

Le chef de la gendarmerie française en Macédoine, colonel Vérant, qui siège à Serrès, annonce que la situation de ce district est des plus sérieuses. Les conflits entre patriarchistes et exarchistes s'aggravent de jour en jour. Certains faits, comme l'incendie du monastère grec de Mélénikon, au cours duquel sont morts huit moines, ne font qu'accroître les haines entre Grecs et Bulgares, au point qu'il y ait danger de guerre civile.

Les attaques systématiques des Bulgares démontrent jusqu'à l'évidence aux Hellènes qu'il ne s'agit plus d'actes isolés de vengeance contre eux, mais qu'il y a bien mis en œuvre, sur toute la ligne, la lutte organisée ; comme aux autres attaques des comitadgis aucune résistance sérieuse n'est opposée de la part des Turcs, les Grecs comprennent qu'ils ne doivent plus compter que sur eux-mêmes. L'assassinat du prêtre bulgare Papa-Stamati, l'affilié bien connu des comités, à Salonique, doit être attribué à des Grecs... Sans doute la réponse des Bulgares ne se fera pas attendre et l'incendie pourra éclater sous les yeux mêmes des réformateurs.

Nombre de bandes grecques ont fait leur apparition dans les districts de Monastir, Corytsa, Vodéna, Kastoria.

De VIENNE, au *Times*, 18 octobre.

« La situation générale en Macédoine ne montre aucune tendance à s'améliorer. On annonce qu'autour de Strumitza un chef bulgare nommé Oernyreff terroriserait la population et inciterait les habitants à n'obéir ni aux autorités turques ni aux autorités ecclésiastiques.

Un grand nombre d'assassinats ont été commis dernièrement autour d'Ipek et en d'autres endroits. Les haines entre Bulgares, Serbes et Grecs sont toujours aussi vivaces, aussi sanguinaires.

Le Gérant : LOUIS ESPARVIER.

Levallois-Perret. — Imprimerie WELLMHOFF et ROCHE, 55, rue Fromont.

L'Hellénisme

ORGANE MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

ABONNEMENTS:

France. UN AN 6 FR.
Union Postale — 8 FR.

DIRECTION A PARIS

42, Rue de Grenelle (VII^e Arrondis.)

Les Manuscrits

non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

La France et les nationalités en Macédoine, par M. WILKES BEEL.
La Question Crétoise, par M. GEORGES CLÉMENCEAU (d'après *L'Aurore*). — *Pour la Crète*, déclaration de M. DENYS COCHIN à la Chambre. — *Le mémorandum du prince Georges de Grèce*.
La Grèce au Congrès de Berlin, par le Comte CHARLES DE MOUY, (d'après la *Revue des Deux Mondes*).
La Grèce et l'Hellénisme (suite), par M. NEOCLÉS KASASIS, président de l'Hellenismos.
Ecoles chrétiennes de Macédoine (d'après le *Bulletin d'Orient*).
Les revendications des Grecs en Macédoine: interview de M. N. KASASIS (d'après le *Standard*).
Lettre d'Athènes: PAUL MELAS, par M. PÉRICLÈS ARGYROPOULO.
En Macédoine: *Les Crimes Bulgares*. (Enquête de la Lanterne).
L'Optimisme de la Ballplatz. R.
Les Allemands en Turquie, par M. A. ADOSSIDÈS.
Les derniers crimes bulgares.
La Défense des Hellènes
Revue de la Presse: Les aveux et les menaces de Hilmi Pacha: *Le Matin*; Le but des Bulgares: *Saint-James's Gazette*; Paul Mélas: *La Parole Française*; Vieille Serbie et Macédoine: *Le Gaulois*; Les intrigues austro-russes *Métropole d'Anvers*; Les Juifs en Chypre: *Le Bulletin d'Orient*; L'escadre grecque à Alexandrie; Grecs et Koutzouvalaques: *Le Matin*; La Crète et l'Europe: *Le Temps*; Grecs et Bulgares, etc.

LA FRANCE ET LES NATIONALITÉS EN MACÉDOINE

Monsieur le Rédacteur en chef,

Témoin de l'intérêt attentif avec lequel je suis, depuis mon retour d'Orient, le développement des questions helléniques, et de l'ardeur avec laquelle j'embrasai la cause des réformes en Macédoine (1), vous avez bien voulu m'inviter à déterminer le rôle naturel et nécessaire de la France à l'égard des nationalités rivales qui, entre les Balkans, le Rhodope et le Pinde, se disputent la primauté.

En voyant une partie de notre presse libérale et certains publicistes, jadis philhellènes, désertir d'anciennes sympathies et vitupérer sévèrement l'attitude et les tendances des Grecs, vous avez pu vous demander si cette évolution était dictée par l'intérêt français ou des considérations particulières, si elle dérivait des nécessités de notre système d'alliances, d'un malentendu passager ou d'entraînements individuels.

Pour répondre à ce doute, il suffit de rappeler sommairement quels furent et sont encore les principes directeurs de notre politique

(1) Voir mon article publié, le 15 avril 1903, dans la *Renaissance Latine* sur « les Réformes en Macédoine et le Contrôle Européen ».

traditionnelle orientale et de les adapter, en Macédoine, aux différences caractéristiques qui distinguent cette contrée des autres provinces turques en faveur desquelles, à plusieurs reprises, la France et l'Europe durent intervenir dans les conférences, les Congrès et les traités internationaux depuis le commencement du XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

Exclusivement soucieuse de sauvegarder dans le Levant son patrimoine d'influence morale, la propagation de sa langue, ses intérêts commerciaux et l'équilibre méditerranéen contre l'invasion du slavisme et du germanisme, la France n'y poursuit aucune extension territoriale, aucun accaparement économique. Elle souhaite sincèrement le développement pacifique de toutes les races qui habitent l'Empire, l'expansion de toutes les activités ethniques et de toutes les initiatives individuelles. Politiquement, amie des Turcs et fidèle au principe des nationalités, elle cherche à les concilier, si possible, en conjurant la décadence de l'Empire Ottoman par l'exécution de réformes fondamentales. Elle a toujours dénoncé auprès du gouvernement turc les abus intolérables d'un régime qui abîme le pays et provoque des soulèvements périodiques, suivis souvent de l'amputation de nouvelles provinces, de la part des races chrétiennes trop éclairées pour subir le joug de la tyrannie brutale et de la plus routinière ignorance. Chaque fois que l'impuissance réformatrice des Turcs s'est affirmée irrémédiablement, par de nouveaux massacres, notre diplomatie n'a jamais hésité à seconder la libération des jeunes nationalités qui aspirent à vivre et qui ne veulent pas se laisser river à un cadavre.

C'est ainsi que nous avons salué l'affranchissement de la Serbie, du Monténégro, concouru à la création du royaume hellénique, à l'union des principautés danubiennes, à la naissance de la principauté bulgare; prêts à maintenir l'intégrité de l'Empire turc, si son gouvernement nous y aide en adhérant aux réformes nécessaires, et résolu dans le cas contraire à donner l'indépendance aux pays habités par une race homogène, consciente de sa force, digne et capable de se gouverner.

Lorsqu'il y a deux ans, la question de Macédoine s'imposa à l'attention européenne, la France ne put hésiter un instant sur le parti à adopter. Assurément les abus administratifs, les exactions financières, les violences sauvages des gendarmes, les prévarications des magistrats impayés, les dénis de justice, avant-coureurs habituels de toutes les révoltes et de tous les massacres, en Turquie, tels étaient bien les motifs avérés de l'insurrection imminente; mais, à ces causes, s'ajoutaient les aspirations ambitieuses du bulga-

risme, insuffisamment satisfait des progrès de sa propagande scolaire et le concours effectif encore qu'inavoué des organisations révolutionnaires de Sofia, expertes à préparer la matière insurrectionnelle et à assigner le but final aux insurgés.

Or, de toutes les provinces ottomanes, la Macédoine est celle qui se prête le moins, de par la complexité de son ethnographie, aux reconstitutions nationales. C'est, si l'on veut, une Suisse... mais une Suisse dont les races différentes refusent à se fédérer; et le seul trait commun à toutes ses populations hétérogènes est l'irréductibilité de l'antagonisme et des haines qui les séparent. Ici, lors même que l'Europe y consentirait, le principe des nationalités s'oppose à la création d'une province indépendante. Quelle que soit, de la grecque, de la serbe ou de la bulgare, — et la chose ne serait point aisée à tirer au clair, — la nation numériquement supérieure, elle ne saurait prétendre sur ses concurrentes qu'à la supériorité relative. Aucune n'est donc assez forte, réduite à ses propres ressources, pour absorber les autres; aucune n'est assez faible pour subir sans révolte la prépondérance de la plus nombreuse et pour se résigner à la renonciation de sa personnalité ethnique.

Le droit actuel de chacune est égal à celui des autres, non moins que les titres historiques qu'elles se plaisent à invoquer.

Et, d'autre part, — en fait, — attribuer la Macédoine à l'un des groupes ethnographiques qui la peuplent serait déchaîner une guerre exterminatrice. L'intérêt de la civilisation, pas plus que le droit strict, ne conseillent donc cette solution.

L'autonomie dont les comitadjis se font les protagonistes ne serait qu'une étape vers l'annexion par la Principauté. Celle-ci, forte de près de quatre millions d'habitants, pourvue d'une armée redoutable, exercerait une pression trop lourde sur la province autonome pour ne pas l'attirer progressivement à elle; la résistance des autres groupes serait finalement noyée dans le sang: la paix bulgare finirait peut-être par régner en Macédoine, mais avec la solitude. L'autonomie consacrerait donc l'écrasement des minorités ethniques, et la violation du principe au nom duquel on propose de la créer. Écartons l'hypothèse d'un partage qui serait peut-être la meilleure des solutions: si les convoitises de plusieurs grandes puissances n'y opposaient le plus insurmontable obstacle, et si les Serbes, les Grecs et les Bulgares parvenaient un jour — bien lointain — à s'entendre sur la répartition de leurs lots respectifs.

Devant toutes ces antinomies, ces injustices et ces dangers, il ne restait d'autre ressource qu'un large projet de réformes, exclusif de

toutes les ambitions rivales et ne visant qu'à satisfaire aux besoins primordiaux de tous les habitants du pays, sans distinction d'origine.

La diplomatie française eut le sentiment de ses devoirs, si elle n'eut pas l'énergie de les remplir, et notre représentant à Salonique rédigea un programme complet et topique de réformes qui eût suffi, s'il avait été adopté et réalisé, à rétablir l'ordre, la sécurité et la justice en Macédoine. Mais, pour en assurer l'exécution, il était nécessaire d'instituer un sévère contrôle par la présence d'un ou de plusieurs délégués européens. L'acceptation de pareilles mesures présupposait une entente étroite, sincère, unanime, des puissances signataires du traité de Berlin. Elle fit défaut dès l'abord. Deux de ces puissances étaient trop intéressées au règne des abus et à l'affaiblissement de la Turquie pour essayer d'y mettre fin. La France et les autres Etats laissèrent, par une complaisance regrettable, l'Autriche et la Russie prendre en main la haute direction de la question macédonienne; et de tout le programme un seul article survécut, celui qui prévoyait l'organisation de la gendarmerie par des officiers européens, sous la surveillance d'un inspecteur ottoman.

On sait les résultats de cette comédie internationale où ne manquent pas les notes tragiques. L'ordre n'est pas restauré en Macédoine. Non moins que les errements de l'administration turque, les comitadjis bulgares continuent à y sévir; leur fureur a seulement changé d'objet. Elle a fait trêve contre les Bachi-Bouzouks et s'exerce de préférence contre les chrétiens patriarchistes, Grecs d'origine, ou bulgarophones hellénisés, qu'ils accusent de se faire les auxiliaires des oppresseurs et les pourvoyeurs de la police turque; mais dont le grand crime est en réalité de rester réfractaires aux appels et aux sollicitations de l'Exarcat. Ce n'est plus le drapeau des réformes que les insurgés déploient, c'est celui de l'autonomie et de la dévastation; ils ne défendent pas le paysan bulgare contre les exactions des collecteurs et les excès des gendarmes turcs, ils rançonnent les Grecs qui, d'ailleurs, commencent à entrer dans la voie des représailles, — sous peine de tortures et de massacres. Les « atrocités bulgares » au sens actif de la locution, sont en voie de faire oublier les atrocités turques et de réhabiliter le régime hamidien.

Les forfaits des comitadjis suffisent, en vérité, à disculper les Grecs de Macédoine et du Royaume, du reproche, même s'il était fondé, de s'allier aux Turcs contre les chrétiens, que leur lancent certains de nos confrères, s'opiniâtrant à considérer des bandits et des assassins vulgaires comme les libérateurs de la Macédoine.

Si c'est un crime de subordonner les considérations confessionnelles au sentiment ethnique, ce crime n'est pas particulier aux Grecs; les Serbes et les Bulgares n'en sont pas plus indemnes: les peuples balkaniques n'ont rien à s'envier en fait d'exclusivisme national; et les Hellènes peuvent se croire les meilleurs juges de la question de savoir si la domination turque n'est pas préférable à la bulgare, ou à l'autrichienne et moins menaçante pour l'avenir de leur race!

D'autant que, — on l'oublie trop, — l'hellénisme n'est pas tout entier dans le Royaume et en Macédoine; il compte, dans les Iles et en Asie Mineure, quatre à cinq millions de congénères qui vivent sous le Croissant et dont il ne saurait se désintéresser; cette situation explique et légitime dans une large mesure les ménagements dont la diplomatie grecque est

obligée d'user à l'égard du Grand Turc, sous peine de répercussions difficiles à mesurer.

Quoi qu'il en soit, l'échec des réformes n'est nullement le fait des Grecs: il résulte de l'insuffisance du projet, de l'insincérité de ses promoteurs, du mauvais vouloir du sultan combiné avec l'hypocrisie de l'Autriche et de la Russie, l'une visant Salonique et l'autre Alexandrette, toutes deux s'entendant sans se parler et ne voulant que rester maîtresses de l'heure.

Actuellement, grâce à l'impuissance de sa complice absorbée en Extrême-Orient, l'Autriche avance seule. Le moment serait propice pour un retour actif des puissances occidentales en vue de reprendre un mandat usurpé plutôt que commis, et d'élargir, en l'accentuant, l'action de l'Europe libérale. Ce n'est pas l'occupation de quelques secteurs de vilayets macédoniens par des officiers français, anglais et italiens qui garantirait de façon durable la paix publique et la bonne administration de la province. Le véritable remède au mal serait de la doter, non pas d'une autonomie politique qui la vouerait aux discordes et à l'anarchie, mais d'une autonomie administrative, qui équivaldrait à une décentralisation complète où le Vali indépendant de Yildiz et de la Porte s'appuierait, pour gouverner, sur des corps représentatifs choisis par les indigènes.

C'est le principe essentiel du grand projet de réformes proposé et adopté, mais inappliqué, en 1880 pour les vilayets de la Turquie d'Europe; projet repris en 1896 et étendu aux provinces arméniennes. Assurément, le principe décentralisateur ne pourrait être appliqué exclusivement en Macédoine. L'Épire et la Thrace en revendiqueraient bientôt le bénéfice, puis toutes les provinces de l'Empire, sans distinction de culte et de race. C'est tout le régime qui doit être rénové et non pas une province, si l'on veut faire durer l'Empire. Ce qui est bon et salutaire pour les Grecs, les Serbes, les Bulgares et les Arméniens, je veux dire la régularité de l'impôt, la probité des Valis, la justice des magistrats, les garanties légales de la liberté individuelle et de la propriété, ne l'est pas moins pour les Turcs, les Arabes, et les autres populations de la Turquie. Le bienfait de ces réformes étant universel, assuré à tous, elles échapperaient ainsi au reproche accredité, non sans une apparence de raison, chez les musulmans, à savoir d'être toujours réclamées par l'Europe au profit exclusif des chrétiens.

Enfin, la conquête d'une réforme générale est aussi aisée que celle d'une réforme partielle et locale, et cette dernière est plus difficile à conserver. Si les puissances occidentales comprennent la hardiesse et la portée d'une telle initiative, ce n'est pas à Uskub, à Serrès, ni même à Salonique qu'il leur convient de parler et d'agir; c'est à Stamboul.

Hors de là, tout est vain; il n'y a place en ce qui concerne les puissances occidentales et les populations macédoniennes que pour les luttes et l'anarchie meurtrières, les bavardages diplomatiques stériles, les intrigues internationales, les misérables compensations, ce que Bismarck appelait « la politique des pourboires ».

ALFRED BERL.

LA QUESTION CRÉTOISE

Nous lisons, dans l'*Aurore*, du 1^{er} décembre, sous la signature de M. GEORGES CLEMENCEAU, le brillant article que voici :

Le prince Georges de Grèce, gouverneur de la Crète, du nom des quatre puissances qui occupent

l'île, vient de faire un nouveau voyage à Rome, à Londres, à Pétersbourg, à Paris pour obtenir un changement nécessaire dans la situation, devenue intolérable, de ses administrés. Les Crétois, malgré leur réputation guerrière, ne demandent qu'à vivre en paix. Personne ne peut leur reprocher sérieusement d'être restés en armes pendant des siècles, puisqu'ils n'ont accepté les chances de la guerre que pour résister à l'abominable gouvernement des Turcs fait d'exactions et de violences sans nom. Le dernier soldat turc parti, ils ont rendu sabres, fusils, pistolets à la première invitation du prince grec dont ils saluaient l'avènement. L'ordre règne partout. J'ai parcouru leurs campagnes au printemps dernier. Je les ai trouvés tout aux travaux de la terre, ne s'arrêtant sur le sillon que pour cette demande :

— Quand donc serons-nous réunis à la Grèce? Quand nous permettra-t-on de faire retour à la patrie?

Parfois apparaissent des villages musulmans détruits par les chrétiens en représailles des villages chrétiens mis à sac par les musulmans de l'autre côté de la montagne.

— C'est de l'ancien temps, disait-on, quand je montrais ces ruines. (« L'ancien temps » remonte à six années.) Maintenant c'est fini. Depuis que nous ne courons plus le risque d'être pillés, brûlés, massacrés dans nos demeures, les musulmans peuvent circuler librement parmi nous. Ce ne sont pas des Turcs: ce sont des Grecs dont les aïeux se convertirent jadis. Ils nous reviendront. Nous ne leur voulons pas de mal. Ils nous en ont fait beaucoup, mais nous le leur avons fait payer au juste compte. Quand on s'est bien battu de part et d'autre on peut être amis.

Et de fait, dans la grande rue de Candie, où toutes les maisons détruites, aux terribles jours des massacres, sont encore à l'état de ruines, chrétiens et musulmans circulent de compagnie, causant, trafiquant, échangeant marchandises ou cigarettes d'amitié parmi les propos de bienvenue. Le maire, nommé par le prince, est musulman. Je n'ai entendu dire que du bien de son administration qui s'exerce sous l'autorité du préfet, M. Malataki, un des premiers citoyens de l'île conjointement avec le président du conseil municipal, le distingué M. Logiaris, devenu ministre des finances.

A la suite des massacres, lorsque les soldats turcs eurent disparu pour jamais, beaucoup de familles musulmanes, par crainte de représailles, émigrèrent en Asie-Mineure. Mais l'accueil de leurs coreligionnaires fut bien loin de répondre à leur attente. Qu'est-ce que c'était que ces prétendus musulmans qui débarquaient dans l'empire turc sans savoir le premier mot de la langue du pays? Ce ne pouvait être que de faux frères. « Retourne d'où tu viens, étranger. » Et les « étrangers », malgré eux, durent, bon gré mal gré, reprendre le chemin de la grande île grecque où du moins ils pouvaient se faire entendre.

— Il y a place pour vous, leur dit-on de toutes parts.

Et, en effet, l'universelle bienveillance de la race hellénique est si prompt à se manifester que la réconciliation du Christ et de l'Islam, après des siècles de massacres et de guerres, s'accomplit instantanément dès que le gouvernement meurtrier du sultan se fut effondré dans une suprême convulsion d'assassinat.

J'en eus la perception en touchant le quai de Candie. Reçu aux cris de: *Vive la France!* harangué en grec et en français par le conseil municipal sous le drapeau tricolore, j'eus l'étonnement d'entendre, aux applaudissements des musulmans eux-mêmes, vouer à l'exécration le gouvernement de meurtre dont l'intervention des quatre puissances avait enfin débarrassé pour jamais les Crétois. J'eus le plaisir surtout de constater que mon pays, là comme par tout le domaine de l'hellénisme, occupait une place particulière dans le cœur des populations. Pas un village de la Crète ou du Péloponèse où je n'ai été accueilli aux cris de: *Vive la France!* Partout le drapeau tricolore. Parfois sur les collines une troupe de cavaliers agitaient les trois couleurs en signe de bienvenue et disparaissaient au galop pour une manifestation prochaine... Mes amis, nous n'avons pas trop d'amis. Tâchons de garder au moins ceux que nous avons.

Aux cris de: *Vive la France!* « *Zito I Gallia!* »

je répondais : Vive la Grèce ! « *Zito Hellas!* » et c'étaient des applaudissements sans fin. Car il n'y a qu'une pensée dans toutes ces têtes, qu'un sentiment dans tous ces cœurs : l'union à la Grèce, l'amour de la patrie. Qui de nous n'honorerait la belle inspiration qui provoqua, d'un paysan crétois, cette réponse au prince gouverneur, disant que l'union ferait payer 30 % d'impôts aux insulaires qui maintenant ne payaient que 3 % :

— Que je paye 50 % et que je puisse me dire Hellène avant de mourir.

C'est pour que leurs fils puissent se dire Hellènes que des milliers et des milliers de Crétois sont morts dans les insurrections ou dans les cachots du sultan sans une plainte, n'ayant aux lèvres qu'un cri : *Vive la Grèce toujours!* Il convient de s'en souvenir quand on veut aborder ce qu'on appelle la question crétoise, qui n'est qu'une des formes de la grande question de l'Hellénisme et de ses droits dont j'aurais occasion de parler plus tard.

Pour le moment, avant d'examiner quelles chances peuvent s'offrir, avec notre aide, à la réalisation des vœux unanimes des Crétois, je tenais à prendre acte de ce que la paix du travail règne dans toute l'île, la gendarmerie crétoise à cheval, admirablement organisée par les Italiens, n'ayant à réprimer, de-ci de-là, que des vols de moutons.

Je n'ai pas besoin de dire si les corps d'occupation sont bien vus. Ce sont des sauveurs. Dans les champs de l'ancienne Gortynne tout peuplés de colonnes et de statues, j'eus l'agréable surprise de rencontrer une cavalcade d'officiers français et russes, accompagnés de vaillantes amazones. On leur avait signalé mon passage. Les deux armées alliées, ce soir-là, honorèrent le civil d'une invitation à dîner, dont le menu fut de biscuits et de conserves. On toasta tout de même. Il faut se retrouver loin de la patrie pour sentir combien, à travers tant de malentendus, on est tout près les uns des autres. Et le soir, en regagnant mon logis, j'entendais de pauvres gens qui nous guettaient au passage, s'approcher timidement pour murmurer dans la nuit : *Monsieur, Vive la France! Et vive la Grèce!* Comment n'être pas touché de ces manifestations naïves?

Maintenant, si j'en avais le loisir, je voudrais décrire ce beau pays, dire l'antique hospitalité de ces habitants, purs descendants de la race hellénique. Je voudrais inviter le lecteur à me suivre dans le merveilleux musée mycénien et prémycénien de Candie sous la conduite de l'excellent éphore des antiquités, le bon docteur Hadjidakis, Sphakiotte francisé à qui je dois tant de reconnaissance. Je voudrais faire admirer, après avoir admiré moi-même, tout au moins parler des fouilles de Knossos où l'Anglais Evans a fait des prodiges, des fouilles non moins belles de Phaistos sur la mer africaine, dont l'acropole, déblayée par le professeur italien Halbherr, le plus aimable des archéologues, dresse les murailles millénaires d'un étonnant palais homérique sur l'immense plaine verdoyante de la Messara... Mais la politique qui me tient, ne veut pas me lâcher. C'est donc à la « question crétoise » que je dois revenir.

POUR LA CRÈTE

Au cours de la discussion générale sur le budget du ministère des Affaires étrangères (séance du 25 novembre), M. Denys Cochin, député de la Seine, traitant de la question des missions du Levant, a été amené à parler de la Crète, dans les termes suivants :

Je ne puis m'empêcher de me rappeler les temps déjà anciens où, à propos des massacres d'Arménie et de la guerre de Grèce, nous étions amenés à questionner le ministre qui précéda M. Delcassé. Je me souviens — et c'est tout à l'honneur de la diplomatie française — que l'un des principaux châtiments si justement infligés à la Porte, ce fut la libération provoquée, ordonnée, imposée par toutes les puissances réunies, de l'île de Crète à la suite de la guerre de Grèce et des faciles triomphes de la Porte.

Je pense que l'œuvre des puissances n'est pas encore complète. Quand je dis « l'œuvre des puissances », je n'oublie pas qu'en pareil cas les puissances n'agissent pas toutes seules. Ce sont de

grandes et sages personnes qui demandent le repos, la paix, et auxquelles les coups de tête brillants comme celui du colonel Vassos causent toujours un certain trouble. On a vu à ce moment les navires de toutes ces puissances, si lentes à s'emouvoir après les massacres d'Arménie, entourer aussitôt la Crète — vous vous en souvenez — et gêner l'insurrection.

La Crète obtint pourtant son autonomie; mais dans quelles conditions? Déjà dans les temps bien plus anciens où le royaume de Grèce fut fondé, on avait dit partout que les Etats trop petits ne pouvaient subsister et que la Grèce ne pouvait vivre sans la Crète. Quel sera maintenant le rôle de la Crète? Elle le sait bien, et tout ce qui pense dans ce petit pays, population et Parlement, demande le rattachement à la Grèce. Nous voyons même un prince donner un exemple rare parmi les princes : il aspire à se débarrasser de sa puissance. Il court toutes les chancelleries d'Europe, faisant cette touchante proposition : « Détrônemoi, je vous en prie! » (*Exclamations et rires.*) La gloire de succéder à Mino et à Idoménée ne l'a pas séduit et il reconnaît très bien que ce pays trop petit, dont le budget ne s'équilibre que tous les deux ans, parce que l'on ne fait que tous les deux ans une récolte d'olives suffisante, que ce peuple qui a un si grand passé mais un si petit présent ne peut vivre qu'en se rattachant à la Grèce.

Je m'associe aux prières de ce prince désintéressé. Puisque la France a joué un rôle et un très grand rôle dans la libération de la Crète, je prie le Gouvernement d'essayer de compléter notre œuvre. Je lui demande d'agir auprès des puissances pour que les vœux, et des Grecs et des Crétois, soient enfin satisfaits et que ces deux pays qui le désirent depuis si longtemps soient rapprochés et réunis. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

LE MEMORANDUM DU PRINCE GEORGES

M. G. Villiers, publie dans le *Temps*, du 22 novembre, le texte du memorandum adressé par le prince Georges aux chancelleries des quatre puissances protectrices :

Lorsque, par mon memorandum du mois de septembre 1900, j'exposais aux puissances protectrices de la Crète la situation de l'île et la nécessité d'accorder pleine satisfaction aux aspirations du peuple crétois, j'ajoutais les considérations suivantes :

« On sait que le peuple crétois n'a accepté l'autonomie qui lui était offerte que pour témoigner sa reconnaissance envers les grandes puissances, dont l'intervention généreuse assurait son indépendance, et sous la réserve que l'union de la Crète avec la Grèce, sa mère-patrie, serait effectuée ultérieurement. C'est ce but sacré que les Crétois se sont proposé d'atteindre; c'est l'idée nationale qui leur a imposé l'effort colossal fait sur eux-mêmes, et qui a suffi pour opérer la transformation merveilleuse d'un pays secoué auparavant par des révoltes incessantes et resté constamment au milieu du déchaînement des passions et dans le désordre le plus lamentable, en un pays calme, pacifié et ne demandant qu'à jouir des bienfaits de la liberté et d'une paix durable. »

Je me demandais après ce qui pourrait arriver si les puissances repoussaient l'union de l'île avec la Grèce.

« Le découragement, disais-je, et le mécontentement succéderaient à l'espoir et à la joie nationale qui règnent dans tous les cœurs. La démagogie trouverait un terrain propice pour se donner libre carrière. Et le peuple agité et inquiet de son avenir serait trop disposé à écouter les conseils imprudents et à se prêter aux excitations des meneurs. Des réunions se tiendraient sur tous les points de l'île. Des démonstrations et peut-être des révoltes viendraient troubler l'ordre exemplaire et la tranquillité qui existent actuellement. »

Si ces prévisions inquiétantes ne se sont pas toutes réalisées après la note du 22 février 1901 des puissances protectrices, c'est qu'au risque de voir

mon prestige diminué, j'ai usé de toute mon influence pour ramener les esprits au calme en faisant miroiter l'espoir que les puissances qui avaient reconnu la légitimité des vœux des Crétois saisiraient la première occasion propice pour achever l'œuvre bienfaisante entreprise par Elles en Crète en décidant l'union avec la Grèce deux fois depuis lors implorée par les votes de la Chambre des députés appuyée par des manifestations unanimes et imposantes du peuple crétois.

Mais le temps passe, et les Crétois, qui se sont montrés si calmes et qui ont fait tant de progrès — soutenus qu'ils étaient par l'espoir de voir le rêve national, pour lequel tant de sacrifices ont été faits, réalisé, — sont gagnés par l'impatience, et l'état des esprits en Crète est tellement surexcité que de nouveaux malheurs menacent le pauvre pays tellement éprouvé dans le passé, si les votes émis le 6/19 août par la population chrétienne dans toutes les provinces de l'île, — par lesquelles elles me chargent d'implorer de sa part les grandes puissances de ne plus retarder l'union de l'île avec la mère-patrie, — étaient, une fois encore, repoussés.

Je croirais faillir à mon devoir envers les grandes puissances et envers le peuple crétois, si je ne répétais ce que j'ai déjà exposé dans mon premier memorandum, que, pour éviter les difficultés toujours croissantes et qui deviendront bientôt insurmontables, il n'y a qu'une seule solution : l'union de l'île à la Grèce.

C'est la solution que les grandes puissances ont fait entrevoir aux Crétois en confiant à un prince de la famille royale de Grèce le mandat de Haut-Commissaire en Crète.

C'est la seule solution à laquelle le peuple crétois aspire, la seule qu'il demande, la seule qu'il implore des grandes puissances qui, après lui avoir donné la liberté, ne voudront pas le voir plongé de nouveau dans le désordre, les interminables dissensions et les malheurs du passé.

La Grèce au Congrès de Berlin

Vingt-cinq ans après sa signature, le traité de Berlin n'a rien perdu de son intérêt et emprunte même aux événements d'Orient un regain d'actualité.

M. le comte Charles de Moüy, l'éminent diplomate et écrivain, qui prit part aux travaux du Congrès, y consacre dans la *Revue des Deux-Mondes*, une série d'études, dont le haut intérêt documentaire s'accroît du prix d'une observation personnelle. Nous en extrayons le passage suivant, relatif à l'attitude du Congrès vis-à-vis des délégués de la Grèce :

... Enfin, il (le Congrès) allait, dans l'épisode grec, tout en écartant l'idéal des Hellènes, l'encourager cependant par une annexion de haute valeur et continuer ainsi la préparation fragmentaire d'une nouvelle architecture de l'Orient.

Cette dernière négociation a été fort accidentée et les tendances libérales, qui semblaient d'abord se produire dans le sens le plus large, se sont sensiblement atténuées en route. Elles ont donné des résultats utiles à la cause grecque, mais la conclusion a été, comme on va le voir, assez différente de l'exorde. La question se présentait cependant dans des conditions exceptionnellement favorables. En premier lieu, le Congrès l'avait spontanément introduite dans son programme, bien que la Convention de San Stefano n'eût fait à la Grèce qu'une allusion vague, et n'eût rien stipulé pour elle, et que les Cabinets n'eussent pris (ils l'ont toujours déclaré) aucun engagement envers celui d'Athènes. Leur intervention était donc particulièrement significative. En outre, quoiqu'on ne parlât que d'une « rectification de frontières », comme cette expression est très élastique, elle surexcitait les espérances et les ambitions connues sous le nom d'Hellénisme. Enfin les traditions de plusieurs puissances, la nécessité de contre-balancer les avantages accordés aux Slaves, recommandaient

fortement les revendications grecques à la sollicitude des Cours. Nous croyions donc tous à Berlin que, si la combinaison plus ou moins étendue qui serait adoptée ne satisfaisait pas complètement la Grèce, elle serait en toute hypothèse ferme, incontestable et claire. Mais quoi? en diplomatie les meilleures sympathies sont sujettes à caution et la réflexion et les circonstances exigent parfois des ajournements imprévus. La méthode du Congrès, qui consistait à donner d'une main et à retenir de l'autre, dérivait de la situation politique dont il ne pouvait s'isoler, et s'il y avait lieu de croire que sa bonne volonté à l'égard de la Grèce serait plus énergique et plus précise, il fallait aussi s'attendre à des réserves. Tout cela est exact, mais il est également vrai que, dans l'état des choses, et après avoir montré tant d'empressement au début, l'assemblée aurait pu se reprendre un peu moins vite et adopter une résolution moins timide et surtout moins aléatoire.

Sans discuter en ce moment sa conduite, je me borne à constater, en témoin qui a suivi de très près cette campagne diplomatique, les modifications frappantes de sa pensée. Au début, l'opinion des plénipotentiaires était tellement « philhellène » qu'elle se manifesta sur-le-champ par une sorte d'émulation de bienveillance. On décida sans discussion que les délégués athéniens seraient admis à présenter les vœux de leur gouvernement, et, pour préciser l'objet de cette audience, M. Waddington donna lecture d'une motion préliminaire, conçue en termes généraux, mais qui promettait implicitement une large extension du royaume grec : d'après ce texte, les ministres du roi Georges seraient introduits quand il serait question, non seulement de leur pays, mais « des provinces limitrophes ». Une annexion était évidemment indiquée par ces derniers mots qui les autorisaient à réclamer beaucoup plus qu'une rectification de frontières et désignaient à leur espérance des provinces déterminées. L'assemblée paraissait fort satisfaite, et cette rédaction allait être adoptée, lorsque lord Salisbury se leva et lut un Mémoire où il se plaignait dans un ordre d'idées plus flatteur en apparence pour les ambitions helléniques. Il demandait que les représentants de la Grèce fussent admis à participer aux travaux du palais Radziwill toutes les fois qu'il s'agirait des populations de leur race, sous le prétexte humanitaire que les groupes hellènes devaient être défendus comme l'étaient les intérêts slaves. Ces groupes étant disséminés dans tout l'Empire ottoman, un tel projet, s'il eût été accueilli, aurait attribué au Cabinet d'Athènes le droit de contrôler l'ensemble de l'administration turque. Ce résultat étant inadmissible, et non moins contraire à la politique du Congrès qu'à celle de l'Angleterre elle-même, on ne saurait croire que lord Salisbury ait eu l'intention sérieuse d'établir un pareil précédent. J'incline donc à penser qu'en offrant à la Grèce cette satisfaction illusoire, il cherchait seulement à l'écartier de la Russie qu'il affectait de considérer comme uniquement dévouée aux Slaves. En tout cas, ce Mémoire, qui risquait fort de lancer le royaume dans des chemins de traverse, et ne lui donnait aucun avantage réel, avait l'air de surenchérir sur la proposition française et d'ouvrir à l'hellénisme de plus vastes perspectives, de telle sorte que le Congrès l'écouta volontiers et même faillit être séduit par l'argumentation anglaise.

Notre plénipotentiaire eut alors le mérite de ne pas suivre ce courant, qui devait se ralentir si vite, et de maintenir énergiquement, au risque de paraître moins philhellène que lord Salisbury, le texte qu'il avait présenté. Il montra qu'en désignant « les provinces limitrophes du royaume » comme l'unique objet de l'intervention des délégués athéniens, il lui donnait la forme matérielle et définie qui pouvait seule assurer une solution pratique, tandis qu'en les invitant à une controverse générale, on risquait de disperser, à travers de nombreux détours, d'abord leur action qu'il importait de concentrer, ensuite l'attention et les sympathies de l'Assemblée. Il estimait donc servir beaucoup mieux leurs intérêts en délimitant le champ de la discussion et en précisant le but de leurs efforts. Sa conviction à cet égard était inébranlable, et il m'a dit depuis combien il lui avait été pénible d'avoir paru moins zélé que d'autres pour la Grèce, lorsque, au contraire, par une mo-

tion plus mesurée mais plus sérieuse, il lui paraissait un agrandissement certain.

La suite a prouvé la sagesse et la prévoyance de cette tactique. Toutefois les sentiments provisoires de plusieurs plénipotentiaires affectaient alors d'être si intenses, que le Congrès fut sur le point de préférer l'amendement spéculatif de lord Salisbury à la proposition substantielle de M. Waddington. Les suffrages furent d'abord également partagés, et il fallut les déclarations impartiales du prince Gortchakof en faveur des diverses races de l'Orient, et l'autorité du Président qui, selon sa coutume, appréciait avant tout les avantages effectifs, pour que la rédaction de notre ministre des Affaires étrangères fût définitivement adoptée.

J'imagine que s'il en eût été autrement, la haute assemblée se fût trouvée quelque peu embarrassée de son ardeur, et de l'immixtion des représentants grecs dans les démêlés des populations homogènes, car il arriva qu'après quelques jours consacrés à l'étude des questions slaves et des complications du problème oriental, la crainte de désorganiser outre mesure l'Empire ottoman avait refroidi sensiblement ses inclinations hellènes. Cette réaction devint même progressivement si forte que le projet français, qui avait paru trop restreint, était maintenant considéré comme extrêmement étendu, excessif même : tout en acceptant l'idée d'élargir le royaume, on élevait contre elle, dans les conversations particulières, une foule d'objections stratégiques et politiques ; enfin j'entendis autour de moi des observations assez aigres sur les prétentions de la Grèce. Si bien que M. Waddington n'espérait plus obtenir qu'au prix de considérables réductions les annexions qu'il avait en vue, et ne doutait pas que, même ainsi modifiées, elles ne fussent contrariées par des réserves de procédure.

Ce fut dans cet état d'esprit fort ombrageux que le Congrès reçut, le 29 juin, les délégués du Cabinet d'Athènes. Il aimait assez admettre devant lui, comme le Sénat romain, les envoyés des princes : il avait déjà accordé cette faveur aux Roumains et il entendit plus tard le représentant du Shah de Perse. Il accueillit les diplomates hellènes avec la plus grande courtoisie, mais sans effusion : M. de Radowitz, qui les avait introduits, leur désigna deux chaises ordinairement occupées par les secrétaires-adjoints, et le Président leur souhaita brièvement la bienvenue. M. Delyannis, ministre des Affaires étrangères, s'avançait en inclinant légèrement sa haute taille : son visage, coupé par une épaisse moustache et encadré de longs favoris grisonnants, ses yeux vifs et scrutateurs, son engagement sourire exprimaient une émotion contenue, une incertitude modeste, et aussi une ferme confiance dans la justice de sa cause. Son collègue, M. Rangabé, ministre du roi à Berlin, petit, alerte, la mine éveillée sous ses cheveux blancs et bouclés, saluait gaiement l'assistance où il avait de nombreux amis. Tous deux prirent place avec la dignité simple et réservée qui convenait, en présence d'une assemblée toute-puissante et muette, aux orateurs d'un Etat faible, mais illustre.

Ils savaient, par des communications officieuses, qu'il fallait avant tout ne point inquiéter les susceptibilités de l'auditoire, et M. Delyannis, dans le Mémoire habilement concerté dont il donna lecture, laissant de côté les tendances générales de l'hellénisme, s'associa résolument au système pratique des plénipotentiaires français. Sans doute il demanda un peu plus qu'il n'espérait recevoir, puisqu'il présenta, outre l'annexion de la Thessalie et de l'Épire, celle de la Crète comme le *desideratum* de son gouvernement ; mais il le fit en homme d'Etat, dans un langage sobre et modéré, invoquant exclusivement des motifs d'ordre politique et l'intérêt de la paix, avec une conviction respectueuse. Son discours est inséré *in extenso* au protocole. Après lui, M. Rangabé, plus connu comme poète que comme diplomate, improvisa une harangue parsemée de fleurs de rhétorique et de classiques réminiscences, que l'assemblée écouta d'une oreille distraite et même avec un peu d'ironie. Je ne sais si les deux délégués avaient compté sur une discussion ou, du moins, sur une manifestation quelconque d'un sentiment collectif ou individuel ; mais, en ce cas, ils furent déçus, car ni un mot, ni un geste n'indiquèrent l'impression du cénacle, et dès qu'ils eurent terminé, le Président mit fin à

leur audience par une phrase nolie qui me rappela le vers de Flaminius dans *Nicomède* :

C'est de quoi le Sénat pourra délibérer.

Ceci pouvait n'être qu'une réserve strictement correcte, mais ce qui me parut assez singulier, c'est que, après leur départ, pas une allusion ne fut faite à leurs paroles, et que, comme s'il se fût agi d'un incident insignifiant, le reste de la séance fut consacré à de tout autres objets. Une semaine seulement plus tard, la question fut examinée.

Dans l'intervalle, M. Waddington, de plus en plus éclairé d'abord, je crois, par cette attitude indifférente, et ensuite par ses entretiens avec ses collègues, sur le mouvement rétrograde que subissait la cause grecque, comprit l'urgence de resserrer la ligne frontière de son plan primitif, et même, pour prévenir un échec, de ne point donner à la solution proposée un aspect trop absolu. Il ne s'y décida, je le sais, qu'avec peine, pour rallier à l'agrandissement territorial du royaume les opinions désormais défiantes, indécises ou indolentes. Il eut soin cependant de définir, dans un travail précis, les limites *minimum* de l'annexion, de telle sorte que l'assemblée ne pût, sans se déjuger ouvertement, refuser de le accepter. En second lieu, tout en regrettant de ne pouvoir donner à son projet la forme d'un décret impératif et immédiatement exécutoire, il lui imprima toutefois le caractère d'un acte ferme de la volonté européenne. Enfin, il eut le mérite de le soutenir dans la séance du 5 juillet avec une éloquence chaleureuse et persuasive, inspirée par les meilleures traditions politiques et parlementaires. Son discours, très étudié au fond, mais dont les développements improvisés n'ont pu être que résumés au protocole, entraîna l'assistance par son impulsion oratoire et son argumentation énergique, et enleva l'assentiment unanime.

Le principe seul, il est vrai, était reconnu : soit par crainte d'une crise dans les Balkans, soit pour ne pas décréter lui-même une nouvelle atteinte à l'intégrité de l'Empire ottoman, le Congrès croyait bon de faire, au préalable, un appel prudent et courtois à l'entente des deux intéressés et, s'il était nécessaire, à sa propre médiation. Mais il ne doutait pas un seul instant que ces pourparlers amiables n'eussent pour base l'annexion de la Thessalie et de l'Épire, et pour unique objet de spécifier les détails de la délimitation. Je dois dire, ayant suivi de près toute cette affaire et constaté le sentiment de tous les plénipotentiaires, qu'ils considéraient avoir pris à cet égard une décision souveraine : sans doute les termes de l'article 24 du traité, trop concis et trop vagues, ont donné lieu plus tard à de fâcheux conflits qu'un peu plus de précision eût prévenus (1) ; mais la volonté des puissances n'en était pas moins péremptoire et sincère, et personne n'avait entendu la subordonner à des interprétations et à des négociations incertaines : elles l'ont d'ailleurs affirmée de nouveau lors de la médiation de 1880, et si elles ont fini par laisser à la Turquie la province d'Épire dont les droits étaient identiques à ceux de la Thessalie, il est indéniable que le Congrès s'était moralement prononcé pour l'une comme pour l'autre, et qu'en ajournant quelque peu le dénouement pour qu'il fût moins pénible à la Porte, il ne supposait pas que l'annexion elle-même pût être remise en cause, et que des subtilités de controverse suggérées par des convenances politiques et aussi par une décroissance de plus en plus sensible des sympathies européennes pour la Grèce, feraient regarder comme un simple vœu la résolution qu'il avait adoptée. Il se faisait illusion assurément ; mais, sans nous exagérer la valeur qu'il attribuait lui-même à sa rédaction, nous ne saurions méconnaître que celle-ci, sous une forme un peu enchevêtrée, était, dans sa pensée et dans l'opinion générale, aussi ferme que toutes les autres clauses. La conclusion de l'affaire grecque à Berlin, étant donné le système de demi-mesures que, pour tant de raisons majeures, le Congrès appliquait là comme partout, se trouvait donc, en somme, avoir étendu et fortifié le domaine des nationalités indépendantes.

COMTE CHARLES DE MOUY.

(1) J'ai exposé les difficultés subséquentes auxquelles ce texte a donné lieu dans la *Revue* du 15 août 1900 et du 15 mars 1901.

La Grèce et l'Hellénisme

LA GRÈCE (Suite)

Pour ce qui est des communications intérieures de la Grèce, il y a également un progrès très appréciable. Au lendemain de son affranchissement, elles faisaient totalement défaut, grâce à l'incurie du régime ottoman, à la profonde commotion qui avait bouleversé le pays. D'ailleurs, sa population était trop clairsemée, le système gouvernemental du début trop mal assis, pour que les différentes parties du royaume fussent reliées entre elles; ce qui, entre parenthèses, avait favorisé le brigandage, qu'à tort des observateurs superficiels ou malveillants ont mis sur le compte de la nature du Grec, quand il ne fut qu'un vestige de la vie des Palikares sous la domination ottomane. Aujourd'hui, le brigandage, sévèrement réprimé, est inconnu en Grèce.

Le réseau de voies ferrées dont la Grèce est actuellement dotée répond suffisamment aux besoins des différentes régions. A l'heure qu'il est, la grande ligne Pirée-Larisse est en voie de construction. Point n'est besoin de signaler l'importance que cette œuvre revêt pour le développement économique de la Grèce, et l'essor qu'elle lui ferait prendre, le jour où l'on obtiendrait de la Porte de la faire raccorder au chemin de fer autrichien de Salonique. Aujourd'hui, la Grèce ne communique avec le reste de l'Europe que par mer, et quatre fois seulement par semaine. La jonction de la voie Salonique avec la ligne Pirée-Larisse mettrait la Grèce en communication directe rapide et quotidienne avec le reste de l'Europe. En 62 heures, on se rendrait de Paris à Athènes, après avoir parcouru la plupart des pays de l'Europe centrale et orientale. « La construction de la ligne de Paris à Salonique, dit, dans un remarquable rapport M. A. Gottland (1), le distingué ingénieur en chef qui a dirigé en Grèce la mission des ingénieurs français, reliera directement le port de Pirée avec le réseau des chemins de fer européens. Le Pirée formera ainsi la pointe la plus avancée, vers le sud-est, de cet immense réseau, le port avec voie de fer le plus proche de Port-Saïd.

« La distance maritime, en effet, de Port-Saïd au Pirée est de 600 kilomètres plus courte que celle de Port-Saïd à Brindisi. Mais ce raccourci n'entraînerait pas un changement dans la direction du trafic, s'il ne correspondait à une économie, sinon de distance, du moins de temps dans le parcours total de Port-Saïd aux différentes capitales de l'Europe.

« Cette économie semble faible pour Paris et Calais, mais elle pourrait être déterminante, car, en débarquant au Pirée, les bateaux évitent le passage de la mer Ionienne très souvent mauvaise, et, par un gros temps, la vitesse des bateaux peut diminuer de moitié, ce qui arrive d'ailleurs très souvent. Les causes de retard, les aléas, sont beaucoup plus grands en mer que sur les voies ferrées et même, à temps égal, les services rapides et réguliers préféreront toujours la ligne qui a le moins de parcours en mer. »

L'on peut juger des innombrables avantages qui résulteront de la construction de cette voie pour la Grèce : les voyageurs et les capitaux y afflueront, les transactions se multiplieront, et l'énergie hellène pourra y trouver plus d'un moyen de se manifester. En un mot, ce serait pour le royaume une ère de prospérité.

(1) D. GEORGI ADIS : *De Paris à Athènes en 62 heures* (1899).

L'insuffisance des capitaux en Grèce n'a pas permis l'exécution des travaux publics importants. Les travaux de ce genre ont été principalement accomplis avec l'aide de capitaux étrangers, le pays lui-même n'y ayant contribué que pour une part relativement assez restreinte.

Ce qui, malheureusement, fait défaut en Grèce, c'est l'esprit d'association, cette grande force des temps modernes, pour plus d'une raison, et notamment à cause de la nature, individualiste à l'excès, du Grec. L'esprit d'association ne peut se développer que dans celle des organisations sociales, où certaines notions d'altruisme ayant déjà fait du chemin, les liens moraux et économiques peuvent se resserrer. Or, l'Hellène possède au plus haut degré le sentiment de l'individualisme, et cette qualité, qui, dans les sociétés bien constituées devient un défaut, suit le Grec à l'étranger où il va tenter fortune, et lui commande de ne compter que sur ses propres forces.

Toutefois, ces dernières années, un certain progrès a été accompli de ce côté, dû notamment à ce fait que des Hellènes ayant vécu à l'étranger, où ils ont appris à apprécier les avantages de l'association, viennent se fixer dans le pays. Des établissements de crédit, des associations industrielles ou maritimes ont été créés, qui rendent des services très appréciables.

A mesure que la Grèce avance dans la voie du progrès et de la civilisation, que se développent les moyens de communication dans le pays, comme avec l'étranger et que l'on comprend comment il faut exploiter ses ressources naturelles, l'association des capitaux grecs, qui affluent à l'étranger, pourra en peu de temps modifier la situation du royaume et faire d'ailleurs de la Grèce une petite Italie ou une autre Helvétie, résidence des voyageurs à toutes les saisons de l'année.

Lorsque, ce résultat ayant été obtenu, et que la fortune publique se sera accrue par le développement que prendra l'esprit d'association, les finances de la Grèce, qui, depuis longtemps déjà, ne sont pas des plus florissantes, se seront rapidement améliorées. Heureusement, la bonne volonté ne manque ni au gouvernement ni aux particuliers. Tout le monde se rend bien compte de l'heureuse influence qu'exercera sur le bien-être du pays, la connaissance exacte de ses besoins économiques. Mais, il lui faut avant tout un bon gouvernement. « Donnez-moi de bonne administration et je vous donnerai de bonnes finances, » disait un ministre qui s'y connaissait.

Les ressources du royaume augmentent d'année en année sans entraîner un grand accroissement de l'impôt; et pourtant, l'on ne saurait dire que l'état de l'épargne publique se soit amélioré. Etat et société sont rongés par le cours forcé et le déséquilibre du change qui en résulte. Toutes les classes sociales en subissent le contre-coup, et avant tout le Trésor. La Grèce ne compte que peu de produits de première nécessité. Sauf pour le vin et l'huile, et quelques autres produits, le pays fait appel à l'étranger pour la plupart de ses besoins. Le sucre, le café, le pétrole, le poisson fumé, les vêtements, les matériaux de construction sont tous importés, acquittant des impôts très lourds. Si, à cela, on ajoute la différence du change, la vie devient coûteuse et difficile, en particulier pour la basse classe et la moyenne.

Tous ces inconvénients doivent, bien entendu, être mis sur le compte d'une longue

administration défectueuse. Toutefois, il faut tenir compte de cette circonstance que le royaume a dû s'imposer de gros sacrifices, pour des raisons nationales, préparatifs de guerre, expéditions en Crète qui ont nécessité des emprunts souvent onéreux et peu proportionnés à ses moyens. Et c'est ainsi qu'une grande partie du budget étant absorbée par le service des intérêts, le gouvernement ne pouvait en disposer en vue d'exécuter des travaux publics et, d'une façon générale, en vue d'accroître les forces productives du pays.

D'autre part, l'exportation de l'or étant supérieure à l'importation, alors que les marchés extérieurs refusaient de contracter de nouveaux emprunts, en 1862, la crise économique dégénéra en faillite. Ce coup d'Etat financier était, sous tous les rapports, un fait sacrilège. Il compromit le bon renom du pays et priva la Grèce de nombreuses sympathies, notamment en Allemagne, pays dont les capitalistes avaient fait de gros placements dans les entreprises grecques.

Avant le règlement des rapports entre les créanciers européens et le gouvernement hellénique, intervint cette malheureuse guerre de 1897 dont on connaît le triste dénouement : retraite des Grecs, capitulation, intervention des puissances, indemnité de guerre.

On sait quelles furent, au point de vue financier, les conséquences de ces malheurs : le contrôle européen visant à assurer aux prêteurs le remboursement de leurs créances.

Soyons justes, et tout en reconnaissant la part de responsabilité qui, dans la malheureuse administration des finances grecques, incombe aux gouvernants, n'oublions pas du moins les quelques circonstances atténuantes qu'ils pourraient invoquer.

Les obligations de l'Etat grec envers les Hellènes de Turquie, les sacrifices qu'il a dû consentir en leur faveur, en maintes phases de la question d'Orient, le rôle que la Grèce a dû jouer dans la longue et tragique histoire des insurrections crétoises, autant de circonstances qui n'étaient certes pas de nature à rendre ses finances florissantes. Elles ont, non moins que les fautes des politiciens, contribué à placer la Grèce sous la tutelle des financiers occidentaux. Mais l'on peut dire que le pays s'aperçoit de plus en plus des fâcheux résultats d'un système qui lui enlève son indépendance économique, et que la nécessité de s'en affranchir grâce à une bonne administration, aussi bien que par l'épargne individuelle, se fait sentir de jour en jour.

N. KASASIS.

(A suivre.)

ÉCOLES CHRÉTIENNES EN MACÉDOINE

Le *Bulletin d'Orient* vient de distribuer à ses lecteurs une carte complète des écoles chrétiennes de Macédoine, accompagnée d'un tableau analytique qui donne pour chaque caza (arrondissement) le nombre des écoles, des professeurs ou instituteurs et des élèves des établissements grecs, bulgares, roumains et serbes. Notre confrère consacre à cet important travail une étude admirablement documentée :

Pour des raisons multiples, seule une statistique des écoles peut conduire à une évaluation certaine de la force des divers éléments peuplant la Macédoine.

En premier lieu, c'est la seule statistique qui puisse être sérieusement dressée et facilement contrôlée et partant la seule qui ne soulève pas de

contestation. Dans toutes les autres statistiques au contraire, les auteurs peuvent donner sans crainte libre cours à leur fantaisie. Il serait facile et divertissant de montrer toutes les contradictions qui existent entre elles; bornons-nous à remarquer qu'un des moyens les plus habituellement employés dans les documents, les plus sérieux en apparence, consiste à ne pas diminuer trop sensiblement le chiffre des autres nationalités, mais à enfler en revanche le nombre des compatriotes. M. Gandolphe remarque à ce sujet que, quoique la Macédoine n'ait guère plus de deux millions d'habitants, on aboutit, en additionnant les chiffres donnés par chaque nationalité sur ses compatriotes, à un total de quatre à cinq millions. (*La Crise Macédonienne*, p. 121).

En laissant de côté les statistiques intéressées, on peut se demander si, indépendamment de l'école, il existe pour un auteur impartial d'autres éléments sur lesquels il puisse fonder sa conviction. Deux s'en présentent immédiatement à l'esprit: la langue et la religion; or, il suffit d'étudier un peu la question macédonienne pour remarquer que ni l'une ni l'autre ne sont des critères ethnologiques suffisants pour la résoudre.

En Turquie, en effet, la langue seule signifie peu de chose: il y a des Turcs parlant grec (en Crète, Epire, Thessalie, Macédoine du Sud), et des Turcs parlant bulgare (dans le Rhodope); en revanche il y a des Grecs et des Bulgares parlant le turc. M. Bérard s'attachant à démontrer, lui aussi, le peu de valeur du critérium langue (*La Turquie et l'Hellénisme*, p. 238-39), constate qu'à Adalia les Grecs parlent turc, et les Turcs, descendants des musulmans, qui lors de la révolution grecque s'enfuirent du Péloponèse, ne parlent que grec. « D'ailleurs, continue cet auteur, au bazar, Arméniens, Juifs, Turcs et Francs, sans être Hellènes, parlent grec à Smyrne, à Constantinople, à Salonique ».

Mais il y a mieux: si on s'accorde à reconnaître que toute la Macédoine du Sud et les villes parlent grec, que les districts voisins du vilayet de Kossovo ou de Vieille Serbie parlent serbe et que sur la frontière du nord-ouest ainsi que dans le district de Kilikis, on parle bulgare, on ne s'entend plus quand il s'agit de déterminer quelle est la langue parlée dans les campagnes de la Macédoine centrale. Ici encore, remarquons-le, le doute n'existe que pour les campagnes; les villes parlent le grec, et certaines d'entre elles ont conservé tellement le type et les noms de famille byzantins, qu'il est bien évident qu'elles sont peuplées d'Hellènes et non de Slaves hellénisés. Mais encore une fois quelle est la langue parlée dans les campagnes du centre? Ceux qui, il y a trente ans, ont inventé de toutes pièces une Grande Bulgarie ont crié si haut que cette langue était le bulgare, que tout le monde a fini par le croire et qu'on a parlé même en Grèce de Grecs bulgarophones. Depuis, on a constaté que Bulgares et Macédoniens ne s'entendaient pas entre eux et la question a été examinée de plus près. M. Goptchévitch (*Macedonien und Alt Serbien*) a démontré avec une grande richesse d'arguments que les déclinaisons et autres types slaves en usage sont serbes et non bulgares. D'autres, et notamment Stanford (*Carte ethnologique de la Turquie d'Europe*), ont constaté que, si, au point de vue grammatical, le dialecte macédonien (du centre) se rapprochait du serbe, au point de vue du vocabulaire il était étroitement lié avec le grec. Il a conservé même un grand nombre de mots grecs anciens, qui dans le reste de la Grèce sont presque tombés en désuétude.

Ainsi donc le critérium de la langue, insuffisant en Orient (1), est tout à fait inapplicable en Macédoine.

Le critérium de la religion est plus sûr; en terre islamique, en effet, l'idée de religion s'est assez vite confondue avec l'idée de nationalité. Mais la religion isolée est insuffisante (l'Eglise grecque comprend des Serbes, des Koutzovlaques et même quelques milliers de Bulgares sur lesquels nous reviendrons; l'exarcat comprend des milliers de Serbes). Pour que la religion et la langue servent de critérium ethnologique il faut qu'elles se combinent avec une manifestation qui ne laisse subsister aucun doute sur les sentiments nationaux des individus; cette manifestation c'est l'école.

(1) Dans l'Europe occidentale, la question des langues, disait récemment M. Seignobos, ne se pose même pas. En France, les Bretons parlent une langue celtique; les Basques une langue ibérique; les Flamands une langue germanique; les Niçois et les Corses parlent italien. La Suisse est partagée en trois langues, la Belgique en deux, l'Espagne en trois (espagnol, galicien, catalan). Ces différences n'influent pas sur l'idée de patrie; aussi les gouvernements ne s'occupent pas de les faire disparaître (v. Ch. Seignobos, *Les nationalités et les langues*, dans l'*Université de Paris*, n° d'avril 1904).

(2) C'est là la définition donnée par Renan, dans sa conférence *Qu'est-ce que la Patrie?*

En Turquie un père de famille chrétien en envoyant ses enfants à telle école affirme non seulement quelle est la langue qu'il veut qu'ils apprennent, mais aussi quelle est la nation dont il se réclame, dont il partage les souvenirs et les espérances, en un mot quelle est sa patrie (2).

Cette manifestation de foi nationale, pour employer la belle expression du mémoire du Syllou: Macédonien d'Athènes, prime tellement les autres considérations linguistiques et sociologiques, que M. Bérard ayant à se prononcer sur la question de savoir si les Salves de Macédoine étaient Serbes ou Bulgares, considère comme argument décisif la réponse que ceux-ci font: *la sam Bougarin* (je suis bulgare) encore que pour faire cette déclaration les schismatiques Macédoniens emploient le type serbe *Bougari* et non le type bulgare *Bolgari*.

Que faut-il penser dès lors si à cette déclaration de nationalité s'ajoutent la fondation et l'entretien d'écoles destinées à développer chez les enfants le sentiment national?

Et ici nous arrivons aux traits caractéristiques des écoles grecques:

a) *Leur fréquentation n'est pas obligatoire.* — En ce sens d'abord que le clergé ne pousse pas les orthodoxes non grecs à les fréquenter. Les Serbes ont leurs écoles, les roumanisants ont les leurs; enfin les quelques Bulgares qui sont restés fidèles à l'orthodoxie, (ils sont environ 3.700 et habitent tous au nord de Demir-Hissar), entretiennent trois écoles bulgares (G. Carapanayotis, *Commentaire sur le Livre Bleu de 1889*). Les écoles grecques sont donc purement nationales; mais rien n'oblige même les jeunes grecs à les fréquenter, aucun avantage matériel ne les y pousse. « La supériorité scolaire des Grecs, dit un auteur anglais qui est né et a vécu en Macédoine, prend une importance encore plus grande si l'on considère que la propagande scolaire des Bulgares est soutenue par des appas puissants — gratuité de logement et de nourriture, bourses, intimidation et terrorisme non déguisés — alors que même les détracteurs les plus furieux des Grecs n'osent les accuser de recourir à une pression quelconque — pécuniaire, morale, ou physique — pour peupler leurs écoles ».

De ceci résulte un autre trait caractéristique à savoir que:

b) *Les écoles grecques présentent le même nombre d'élèves au début et à la fin de l'année scolaire.* — Il n'en est pas de même dans les autres écoles; où on arrive à attirer mais non à retenir un certain nombre d'élèves. Or, il est bien évident que seuls les élèves qui fréquentent l'école et qui se présentent aux examens peuvent entrer en ligne de compte.

c) *Les écoles grecques sont fondées par les communautés indigènes.* — « Pour apprécier, dit M. Bérard (*La Turquie*, etc., p. 230), toute la valeur de l'effort, il faut tenir compte des véritables auteurs de la propagande. Le Gouvernement grec et le Patriarcat ont contribué sans doute pour une part, mais une faible part. Ce sont les communautés indigènes qui le plus souvent ont appelé ou entretenu les maîtres d'école d'Athènes. Surtout ce sont les Macédoniens enrichis par le commerce et établis à Constantinople, Alexandrie, Odessa ou Marseille, dans tout le monde méditerranéen, qui de leur argent ont travaillé au réveil, à l'éclairage (c'est le mot courant) de leurs compatriotes ».

En est-il de même chez les autres propagandes? La question ne se pose même pas pour les propagandes serbes et roumaines; mais voici ce que disait des écoles bulgares, un rapport qui n'avait pas pour but de les desservir: « L'importance de la plupart des écoles bulgares est diminuée, à mon sens, par l'importance des sommes envoyées de Bulgarie, de Roumélie-Orientale, peut-être même de Russie, pour leur entretien » (V. *Blue-Book 1889*). Turkey (3) le rapport de M. Blount consul général à Salonique).

d) *Elles sont fréquentées uniquement par la jeunesse des localités où elles fonctionnent.*

En l'absence de bourses et de subsides étrangers les écoles grecques ne peuvent pas comprendre des élèves venus de loin; elles ne peuvent pas non plus constituer en pays non grecs des centres helléniques artificiels. Ce quatrième signe caractéristique a donc une importance extrême; il témoigne de l'importance des écoles grecques au point de vue ethnologique, car il suppose qu'autour de toute école grecque existe une population hellénique proportionnée au nombre des élèves.

Ce dernier trait se retrouverait-il dans les autres écoles chrétiennes? Il est bien certain que non. — Il y a quelques mois, un publiciste bulgare des plus connus, M. Daskalarof, consacrait dans la *Vetcherna Posta* (conf. le *Bulletin* du 8 juillet) une étude sur la propagande serbe en Macédoine. Il la comparait à un arbre planté dans le sable. « Chaque école, disait-il, comprend un internat, car les élèves étudient aux frais de la propagande. Tout

le personnel enseignant vient de Serbie. J'ai visité les collèges serbes de Salonique (1) et de Monastir, ainsi que les écoles d'Ochrida et de Vodéna; il est impossible de trouver dans ces villes une seule famille Serbe ».

Les Serbes ont eu beau jeu de répondre que les procédés que M. Daskalarof leur reproche, sont couramment employés par les Bulgares qui arrivent seulement ainsi à peupler les écoles qu'ils ont fondées dans la capitale de la Macédoine. (Sur la composition du lycée bulgare de Salonique voyez les deux ouvrages de M. Bérard: *La Turquie*, etc., p. 197 et *La Macédoine* p. 179-180).

Au surplus, le lieu d'origine des élèves n'est pas important seulement au point de vue ethnologique; il importe aussi au point de vue de ses conséquences sociales.

Le fait de remplir les lycées de jeunes gens qui ne les fréquentent que parce qu'ils y trouvent des avantages matériels a créé un véritable prolétariat intellectuel, qui est retombé à la charge des gouvernements qui l'ont fomenté. L'*intelligencia* bulgare ne peut trouver des moyens d'existence en Macédoine; il faut que la Bulgarie la nourrisse. Le cas des élèves sortis des écoles romaines est encore plus triste; car ayant appris une langue que personne ne connaît en Macédoine, ils ne peuvent servir que comme fonctionnaires roumains. De là le nombre grandissant d'écoles roumaines fictives, qui n'existent que sur le papier pour servir d'excuse aux pensions accordées à d'anciens élèves (Conf. le discours, prononcé il y a trois ans, par M. Haret, ministre de l'instruction publique, à la chambre roumaine).

C'est ainsi que les propagandes serbe, bulgare et roumaine sont arrivées à créer en Macédoine, tout un monde de déclassés qui sont une source permanente de dangers et d'instabilité pour le pays.

Tout autre est le cas des écoles grecques. Là deviennent seuls bacheliers les jeunes gens aisés et ceux qui se sentent véritablement capables de faire des études supérieures. Ces derniers après de solides études universitaires en France, en Autriche et surtout à l'Université d'Athènes (2), reviennent en Macédoine où ils rencontrent peu de rivaux. (En laissant de côté les districts du Sud, où il n'y a que des Grecs, les recensements officiels ont révélé que dans les districts du centre, sur 86 médecins chrétiens, 82 sont Grecs et 4 Bulgares; sur 33 avocats, 30 sont Grecs et 3 Bulgares. Ces chiffres souvent réimprimés n'ont jamais été contestés.)

Pour nous résumer: Les statistiques publiées jusqu'ici sont contradictoires, échappent à tout contrôle et ne reposent sur aucune base sérieuse. Pour dresser une statistique sûre, on ne peut se borner aux deux critères isolés de la langue et de la religion; il faut que ces critères soient doublés d'une affirmation de conscience nationale. Cette affirmation se fait par l'école. Il faut donc s'attacher au critérium de l'école, qui est à la fois le seul qui puisse être facilement contrôlé et le seul qui témoigne des véritables sentiments de l'intéressé et non de ceux que telle ou telle propagande veut bien lui attribuer.

Au surplus cette conscience nationale n'est jamais aveugle; elle correspond en fait, indépendamment de la religion et de la langue, aux mœurs, aux coutumes et aux traditions des communautés.

L'importance du critérium école n'a pas d'ailleurs échappé aux comités bulgares et c'est pour cela que nous voyons commettre des crimes sans nombre pour amener la fermeture des écoles grecques ou pour les empêcher de s'ouvrir. Nous avons eu souvent l'occasion de signaler ici même la politique suivie à cet égard par les comités. L'attaque puis l'incendie du village de Gritsita (près Yevghéli, v. le dernier n° du *Bulletin*) n'a pas eu d'autre cause que le refus des paysans de fermer leur école.

Ayant ainsi résumé les raisons pour lesquelles une carte ethnologique sérieuse de la Macédoine, doit, présentement du moins, se baser sur l'école, il n'est pas inutile de faire ressortir en quelques mots les conclusions auxquelles conduit la carte ci-jointe et le tableau qui l'accompagne:

Il appert de ces documents qu'il existe dans les

(1) « Les deux cents internes du lycée serbe de Salonique sont tous boursiers, tous entretenus, vêtus et transportés aux frais du consulat, et, quand la Serbie aura cessé de les nourrir, il est difficile de prévoir quels seront leurs sentiments et leurs aspirations » (Bérard, *La Macédoine*, p. 183).

(2) La moyenne annuelle des étudiants nés et élevés en Macédoine, inscrits à l'Université d'Athènes est pour les six dernières années de 111. Ce chiffre est supérieur à la moyenne des étudiants nés en Crète et en Epire. L'Université d'Athènes a compté et compte encore parmi ses membres beaucoup de Macédoniens, tels les professeurs: Potlis, P. Joannou, J. Pantazidis, A. Christomanos, etc. Les directeurs actuels de l'école normale supérieure et des trois principaux lycées d'Athènes sont également des Macédoniens.

deux vilayets qui composent la Macédoine un total de :

| | Ecoles Grecques | Bulgares | Roumaines | Serbes |
|------------------------|-----------------|----------|-----------|--------|
| Ecoles..... | 998 | 561 | 49 | 53 |
| Personnel enseignant.. | 1,463 | 873 | 145 | 112 |
| Elèves..... | 59,640 | 18,311 | 2,002 | 1,674 |

A toute école grecque corresp. donc en moyenne: 60 él. et 1 4/10^e d'inst.
 — bulgare — — — 33 — 1 5/10^e —
 — roumaine — — — 40 — 2 9/10^e —
 — serbe — — — 31 — 2 1/10^e —

Si d'autre part, nous étudions isolément les deux vilayets macédoniens, nous constatons que:

A Salonique, sur 25 cazas (arrondissements) dont se compose le vilayet (1), les Grecs ont des écoles dans 23 arrondissements, les Bulgares dans 17, les Roumains dans 4 et les Serbes dans 6.

Laissons de côté les écoles serbes et roumaines dont le chiffre des élèves, 28 et 532 minime en lui-même, devient tout à fait insignifiant quand on se rappelle que ces élèves sont transplantés dans ce vilayet pour créer des centres factices.

En comparant dans ce vilayet les écoles grecques aux écoles bulgares on constate d'abord qu'à 521 écoles grecques correspondent 319 écoles bulgares, mais qu'aux 32,534 élèves des unes correspondent seulement 9,544 élèves des autres. On remarque aussi que dans les deux cazas où il n'y a pas d'écoles grecques (Kavadar et Razlog), on compte seulement 1,490 élèves bulgares, tandis que dans les huit districts dépourvus d'écoles bulgares on trouve 11,964 élèves grecs. Enfin dans les 15 cazas où les deux éléments se trouvent en conflit, les majorités écrasantes des Grecs ne sont réduites qu'à Davret-Hissar et dans les cazas de Névrocope, Anô-Tzoumaya, et Mélénik.

Qu'est-ce à dire? Sinon que les Bulgares, l'emportent seulement dans les cazas voisins de leur frontière et dans celui de Kilkis (Avret-Hissar) où existent véritablement des Bulgares mais qu'ailleurs les cartes et les statistiques tendancieuses n'ont pu en imposer aux populations qui sont restées fidèles à l'hellénisme.

A Monastir, la situation n'est pas très différente: Sur 15 cazas dont se compose le vilayet, un seul (Kircevo) n'a pas d'école grecque, sept (Korytza, Kolonia, Strarvon et les quatre cazas méridionaux) n'ont pas d'écoles bulgares, huit pas d'écoles roumaines et onze pas d'écoles serbes.

Ecartons une fois de plus les écoles serbes et roumaines; les premières se trouvent toutes dans le voisinage de la Vieille Serbie, notamment à Kircevo, où il n'y a pas d'écoles grecques; elles ont en tout 1,142 élèves; la propagande roumaine en a attiré 1,619, mais les procédés employés dans ce but enlèvent à ses écoles toute valeur ethnologique.

Restent en présence les Grecs et les Bulgares; encore ici la supériorité des premiers est écrasante: ils ont 27,106 élèves contre 8,767 bulgares. Il existe 7 cazas où les premiers ont 12,417 élèves et où les seconds n'ont pas même d'école. Sur les 7 cazas où les deux éléments se rencontrent, les Grecs l'emportent dans cinq: Monastir, Florina, Castoria, Kallar et Naslitch, et les Bulgares dans deux: Perlépé et Ochrida. Enfin à Kircevo où il n'y a pas d'école grecque les 21 écoles bulgares n'ont que 521 élèves.

Encore ici les statistiques scolaires correspondent aux conclusions des auteurs désintéressés: De la Thessalie à Castorie et dans le district de Korytza: influence purement hellénique. De Castorie à Monastir, la lutte est vive, mais les Grecs l'emportent. Au nord de Monastir les Grecs ne se maintiennent que dans les villés.

Un dernier mot pour finir. On a quelquefois prétendu que l'incontestable supériorité scolaire des Grecs était due à l'ancienneté de leur propagande. Il est, dit-on, naturel que les Grecs dont l'action scolaire est si ancienne en Macédoine (2) aient des écoles plus nombreuses que les Bulgares dont l'action ne date que du schisme. Pour se rendre compte de l'inanité de cet argument il suffit de remarquer que:

| | | |
|---|--|--|
| En 1877 il existait en Macédoine 256 écoles grecq. avec 10,968 élèves (3) | | |
| — 1896 — — — 997 — — — 53,431 — (4) | | |
| — 1903 — — — 998 — — — 59,640 — | | |

Les progrès des écoles grecques, qui, répétons-le

(1) Nous excluons le 26^e caza, celui d'Aghion Oros, qui ne comprend que les couvents de l'Athos.

(2) Les écoles grecques en Macédoine sont, il est vrai, fort anciennes, celles de Kozani (1666), Verroia, Salonique, Castorie, Vodéna, Naoussa, etc., datent du XVII^e ou de la première partie du XVIII^e siècle. A la fin du XVIII^e siècle, la Macédoine possédait plus d'écoles que le Péloponèse et la Grèce continentale (Conf. Mathieu Pararikas. Esquisse de l'instruct. publ. chez les Grecs depuis la chute de Constantinople jusqu'au XIX^e siècle, not. p. 47-60).

(3) Stanford, p. 47.

(4) Statistique des Ecoles helléniques de Macédoine, en français et en grec (Salonique, 1896).

sont créées par les communautés macédoniennes, sont donc postérieurs à la création de la « Grande Bulgarie ». Ils n'ont pas été arrêtés par les événements de 1897, qui, si les Macédoniens n'avaient pas une conscience fermement hellénique, auraient fait tourner leurs regards vers Sofia.

Deux conclusions principales se dégagent de cette étude: a) que l'hellénisme qui règne en maître dans toute la Macédoine du Sud, l'emporte aussi dans la Macédoine centrale et possède de nombreux avant-postes dans la Macédoine du Nord; b) que la Macédoine, que Lord Salisbury déclarait au congrès de Berlin une terre grecque, malgré tant de souffrances, n'a pas perdu ce caractère.

Les Revendications grecques en Macédoine

Interview de M. N. KASASIS

Le correspondant parisien du *Standard* (29 novembre), écrit à son journal :

« Ayant été informé à une très bonne source diplomatique, à Paris, que les populations grecques des vilayets de Salonique et de Monastir sont en train d'organiser un mouvement réellement sérieux, en quoi ils reçoivent de Grèce des secours en hommes et en argent, je me suis rendu chez M. Kasasis, l'ancien recteur de l'Université d'Athènes, et le très actif président de la fameuse ligue l'Hellénismos. M. Kasasis plaide depuis longtemps devant l'Europe la cause des Grecs en Macédoine et se trouve, à l'heure qu'il est, à Paris.

Au cours de la longue conversation que j'ai eue avec lui, j'ai compris que cette Association, qui compte des sections dans presque toutes les parties du monde, est résolue à intervenir plus activement qu'auparavant, afin de prévenir, à tout prix, toute solution de la question macédonienne qui serait contraire aux droits des Grecs. M. Kasasis ne nie point que les Hellènes macédoniens qui, après avoir été persécutés par les Turcs, sont actuellement victimes de crimes sans nom, perpétrés par les bandes bulgares, reçoivent non seulement des encouragements d'ordre moral, mais encore des secours matériels provenant de la mère-patrie, aussi bien que des Hellènes de l'étranger.

— Oui, en vérité, dit M. Kasasis, les Grecs-Macédoniens se préparent, et je pourrais dire qu'ils sont déjà prêts à se défendre eux-mêmes; se défendre contre les bandes bulgares qui, depuis si longtemps et chaque jour commettent les crimes les plus odieux et les plus lâches, massacrant indistinctement hommes, femmes et enfants, cherchant avant tout à faire disparaître les plus influents des citoyens. Les Bulgares répandent la terreur afin de bulgariser toute la Macédoine; même avec les Serbes et les Albanais, ils ne constituent la majorité de la population que dans le vilayet de Kosovo.

Selon M. Kasasis, les droits des Hellènes en Macédoine sont incontestables, étant basés, non seulement sur l'histoire, mais encore sur leur supériorité numérique dans les deux vilayets de Monastir et de Salonique.

— Oui, m'affirme-t-il, la population grecque compte plus de 700.000 âmes, tandis qu'en comptant les Bulgares, les Serbes et la race mixte, composée de Gréco-Slaves, la population slave des deux vilayets n'excède pas 350.000. Le nombre des Grecs dépasse donc du double celui des Slaves et est supérieur de 100.000 à celui des Turcs. Dans ces conditions, il serait, dit M. Kasasis, un crime impardonnable de la part des Grecs de la mère-patrie d'abandonner leurs frères de Macédoine à leur sort, de les laisser notamment sous la domination des Bulgares, qui serait plus dure encore que le joug turc. Les Grecs ne peuvent formuler aucune prétention sur le vilayet de Kosovo, où les Slaves constituent une écrasante majorité.

M. Kasasis m'assure que les sympathies du gouvernement du roi Georges sont chaleureuses à l'égard des Hellènes macédoniens. Il est indispensable d'agir, et actuellement plusieurs centres d'action vigoureuse ont été créés dans les deux vilayets. Les bandes grecques entendent défendre leurs congénères contre les attaques des bandes bulgares, et pour en délivrer le pays, elles passeront certainement de la défensive à l'offensive. Elles voudraient, ajoute M. Kasasis, chercher à exterminer les assassins bulgares, et si elles venaient à être poursuivies par les soldats et les gendarmes turcs, qui ne font absolument rien pour les protéger contre les Bulgares, elles résisteront avec la dernière énergie. M. Kasasis déclare que la situation est des plus menaçantes. »

M. Kasasis expose ensuite la situation actuelle de la Macédoine, la non-exécution des promesses austro-russes, l'échec des réformes et l'insuffisance de la gendarmerie. Il conclut à la nécessité d'une intervention européenne, notamment à une action concertée de la France et de l'Angleterre en Macédoine.

LETTRE D'ATHÈNES

Paul MÉLAS

Athènes, 18 novembre.

Durant huit jours, le glas a tinté dans toutes les villes de la Grèce, conviant le peuple à prier pour le repos de l'âme de Paul Mélas, le premier officier de l'armée grecque tué en Macédoine. Athènes a donné l'exemple: le Pirée, Patras, Chalcis, Larissa, Trikala l'ont suivi. Le vendredi, jour du premier service solennel célébré dans la métropole, en présence de l'archevêque et de tout le clergé, du maire, des corporations, des étudiants, de presque toutes les autorités civiles et militaires du royaume, venues spontanément pour honorer la mémoire du soldat sans peur et sans reproche, mort pour la patrie, Athènes était pavoisée, les drapeaux en berne. Plus de trente mille hommes se pressaient dans l'intérieur de l'église, sur la place, dans les rues adjacentes. Pendant la cérémonie, la circulation fut suspendue; les magasins, en signe de deuil, voilèrent leurs devantures. Chacun oublia ses préoccupations personnelles. Athènes tout entière était dans la pensée de celui dont elle célébrait la mémoire. On sentait qu'il y avait plus que la mort d'un homme; un acte considérable avait été accompli, qui dépassait les limites d'une vie individuelle; un acte national.

Désormais, dans le village le plus reculé, de la Grèce, nul ne pourra ignorer qu'il existe une Macédoine pour qui, tôt ou tard, il pourra être appelé à verser son sang. Un officier tué donne au problème une forme tangible. Elle évoque la guerre possible, comme pour l'affaire de Crète, et la nécessité de s'y préparer. La question macédonienne n'est plus une thèse en Grèce; c'est une préoccupation de la nation.

La mort de Mélas contient encore d'autres enseignements.

Pareilles manifestations s'étaient déjà vues à propos des affaires macédoniennes, non point chez nous, mais chez nos adversaires, à Sophia, lorsque Daltchef, le promoteur du

mouvement bulgare, fut tué aux environs de Serrès. Il y a cependant une différence fondamentale entre Daltchef et Mélas, Miki Zézas, puisque c'est sous ce nom qu'il demeurera désormais dans les annales de l'histoire macédonienne. Mélas et les siens n'ont point sur la conscience les crimes qui ont marqué le passage des partisans bulgares en Macédoine. Ils ont pris les armes pour défendre leurs frères opprimés. Il leur a même répugné d'être les exécuteurs impitoyables de ceux qu'ils avaient jugés coupables, et c'est pour avoir été trop doux que Mélas a été livré par les Bulgares et tué par les Turcs.

Pareil deuil, cette même affluence, cette même émotion soulevée, unanime et persistante s'étaient vus surtout en Grèce, autrefois, à la veille de la guerre de 97. Et c'est pourquoi j'évoquais tout à l'heure le souvenir de la Crète. Ce n'est pas sans fierté que l'on voit la Grèce vibrer de nouveau et reprendre conscience de ses devoirs : être en Orient le soldat infatigable de la Justice et de la Liberté. Elle donne un démenti éclatant à ceux qui, après 97, nous ont cru terrassés dans notre orgueil, à ceux qui, ayant prophétisé que nous avions abdiqué avec la défaite nos droits comme nos devoirs, remettaient déjà le drapeau de l'indépendance aux peuples plus tard venus qui n'avaient pas encore tenté la fortune des armes.

La mort de Mélas, tué par les Turcs, livré par les Bulgares, met également fin à un double malentendu. Les Bulgares, lorsqu'ils nous tuaient, nous accusaient de les vendre aux Turcs. Nous ne sommes venus en Macédoine que sur leurs provocations, pour défendre les nôtres; nous n'avons violé personne, et cependant les Bulgares n'ont pas hésité à livrer Mélas aux Turcs. Ils s'enlèvent ainsi le seul argument qu'ils se plaisaient à invoquer contre nous. Cette mort, d'autre part, est un enseignement pour tout le monde; elle dissipe toute équivoque. Il n'y a pas de collaboration possible avec les Turcs. Jamais ils n'ont poursuivi les bandes bulgares qui saccageaient les villages turcs aussi bien que les villages grecs, avec l'acharnement qu'ils mettent aujourd'hui à pourchasser nos bandes qui n'ont à leur actif aucune violence, qui sont venues comme des gendarmes volontaires dans un but de défense et d'humanité. C'est qu'en Turquie, tout est permis aux coupables, mais il est défendu d'être innocent.

Enfin, de tout ceci se dégage aussi une leçon pour l'Europe, qui, depuis deux ans, traitant la question macédonienne de parti pris, ne voulant ni s'instruire, ni se plier aux enseignements qui lui venaient de toutes parts, après avoir enfin compris qu'il fallait réformer, n'a pas su se mettre résolument à l'œuvre. Elle a pris des demi-mesures et des fausses mesures qui ont irrité le mal. On n'intervient pas au milieu des passions déchaînées pour servir les ambitions de telle politique égoïste, et l'on ne tente pas de résoudre un problème des nationalités avec quelques réformes administratives. Pour l'avoir méconnu, pour avoir ignoré systématiquement les droits des Grecs opprimés, on les a amenés à intervenir eux-mêmes, pour leur propre compte. On eût évité de redoutables complications si on était intervenu avec eux et non pas contre

eux; l'heure a sans doute sonné de l'intervention nationale en Macédoine.

PÉRICLÈS A. ARGYROPOULO.

EN MACÉDOINE

LES CRIMES BULGARES

L'Enquête de « La Lanterne »

Salonique, 30 octobre 1904. (1)

Me voici de nouveau en Macédoine, cette terre maudite où l'on ne connaît plus que la douleur, l'angoisse et la mort. L'espoir, la joie, les élans, tout ce qui rend la vie moins lourde, tout ce qui allège du fardeau des misères, tout cela en a été banni inexorablement. La situation s'aggrave de plus en plus. Les dernières illusions que nourrissaient certains optimistes se sont évanouies. Il faut se rendre à l'évidence : l'Europe a fait faillite à ses promesses et à ses engagements.

Il semble au contraire que, sous le contrôle international, le mal ait poussé plus vigoureux, comme sur un terrain éminemment favorable. Le désordre est souverain, l'anarchie est partout. Les autorités civiles et militaires sont en complet désarroi. Hilmi pacha lui-même, cet homme habile, qui avait rêvé de mener la barque du maître tranquillement et sans heurt, au milieu de toutes les intrigues et de toutes les convoitises, Hilmi pacha ne sait plus où donner de la rame. Il est désespéré, il scrute l'horizon, l'avenir l'inquiète, car, de quelque côté qu'il tourne ses regards, il ne voit que des écueils. Le malheur se dresse partout. Les trois provinces dont il a la garde menacent de sombrer dans le sang.

— Depuis le drame de Gradobor, me dit un consul général, drame dont vous avez été le témoin épouvanté, pas un jour n'a lui, pas une heure ne s'est écoulée sans que le fer et le feu n'aient accompli leur œuvre sinistre. Tous les villages, les uns après les autres, paient leur tribut de têtes au monstre vomé par l'enfer sur cet infortuné pays. Ce n'est plus le Turc qui est le tyran, c'est le Bulgare. Et c'est l'Exarque! Et quel tyran! *Cyane noir*, comme vous l'appellez, assoit sa domination sur des monceaux de cadavres et de ruines! Il ne se contente pas, comme le Turc, de couvrir des têtes d'un seul coup de yatagan, il exige de longs supplices savamment exécutés. Il veut que ses victimes se tordent dans les souffrances les plus aiguës. Et ces victimes ne seront pas seulement des hommes valides, ou même des vieillards, ou même des femmes, ce sont des enfants, de tout petits êtres frêles et innocents. Il lui faut de la chair fraîche, des fleurs à peine écloses.

— Ainsi les Bulgares fauchent maintenant des enfants? C'est bien vrai, cela, dites?...
— Oh! ce n'est pas la première fois...

Je me souviens, en effet, que le colonel Vêran a trouvé deux cadavres d'enfants à Melnik.

— Ce n'est pas la première fois, et...

Le consul général est interrompu par l'arrivée soudaine d'un homme aux allures mystérieuses qui vient lui parler tout bas dans l'oreille. On lui apporte sans doute des nouvelles bien graves, car il hoche la tête tristement... il tressaille... il pâlit.

— Encore un drame, me renseigne-t-il, un drame affreux. Ces brutes ont brûlé quatre maisons, dans le village de Ghirzista, et sept personnes.

— Avez-vous des détails?

— Pas encore. J'attends un rapport circonstancié.

En ce moment passent Nasmi bey, directeur des affaires politiques du vilayet, et M. Vernazza, notre aimable vice-consul. J'accoste ces messieurs et leur demande des renseignements. Ils sont très étonnés. Ils ne savent rien encore.

Je prends vite mon parti. Je me rendrai moi-

(1) *La Lanterne*, 10 novembre.

même sur place afin de recueillir des informations sûres et telles que personne ne puisse les démentir.

— Est-ce loin, ce village?

— Huit heures de voyage, dont deux et demie en chemin de fer et cinq et demie à cheval...

MON ENQUÊTE

Salonique, 1^{er} novembre.

J'ai pris hier matin, à six heures et demie, le train qui conduit à Uskub, puis à Belgrade, puis à Vienne, puis... à Paris. Je suis descendu à la station de Gewgeli. De là je me dirigeai tout droit vers le Konak du Caïmakam (sous-préfet). Je sollicitai l'autorisation de voyager dans l'intérieur du caza avec une escorte.

— Je n'ai pas reçu d'instructions vous concernant, m'oppose ce fonctionnaire. Je n'entends assumer aucune responsabilité.

— C'est bien, répliquai-je sèchement. Je partirai quand même — que vous me donniez des soldats ou non.

Alors un officier supérieur, présent à l'entretien, rappela au Caïmakam que le substitut du procureur et le colonel russe, chargé d'instruire la gendarmerie de la région, se rendaient eux-mêmes à Ghirzista. Il émit l'avis que je pourrais, sans inconvénient, faire partie de leur expédition. Le Caïmakam ne trouvant aucune objection à formuler, je fus pourvu d'un cheval et présenté au colonel Svirsky et au substitut.

Bientôt même l'expédition devint plus importante : le premier drogman du consulat général de Grèce, M. Askitis, et deux prêtres grecs orthodoxes vinrent se joindre à nous. Avec l'intermédiaire du colonel, deux cavass et sept gendarmes, nous formions une troupe de seize cavaliers. Nous galopâmes pendant six heures sur des chemins impossibles. Le Vardar, grossi par les pluies, avait entièrement recouvert les routes, et nous fûmes contraints de faire un long détour et d'escalader un fouillis de montagnes inextricables.

Vous pensez si durant la longue chevauchée, je me fis scrupule de harceler le colonel de questions indiscrètes! Je vous assure que j'ai fait une ample moisson de renseignements. Mais parlons sans plus de retard des attentats effroyables qui ont plongé Ghirzista dans le deuil.

HORRIBLE SPECTACLE

Nous sommes reçus à l'entrée du village par un juge d'instruction et un capitaine de gendarmerie qui avaient procédé à une enquête préliminaire.

Nous les interrogeons, anxieux.

— Venez, nous répondent-ils simplement.

Et ils nous conduisent devant des ruines.

Impatient de savoir ce que cachent ces murs noircis, hauts de deux mètres à peine, je pénètre le premier sur les lieux du crime. Et tout de suite l'horreur du spectacle rejette brutalement tout mon être en arrière. J'aperçois là, tout près, des troncs de corps calcinés. Comme à Gradobor je ferme les yeux. Je voudrais m'enfuir. C'est trop affreux. Mais je surmonte l'émotion qui m'étreint.

La révolte gronde en mon cœur et en ma conscience. Je me dis que j'ai une mission à remplir : celle de dénoncer au public qui pense, au public qui souffre et s'apitoie sur la misère humaine, les hideux méfaits de cette horde de barbares qui déshonore notre époque. Je me dis que, coûte que coûte, je dois regarder en face toute la turpitude, toute l'infamie, toute l'abjection de ces comitadjis, qu'on décora du glorieux titre d'opprimés et qui ne sont qu'un misérable ramassis d'assassins, de bandits et de tortionnaires.

Je me penche sur les cadavres : il y en a cinq. Où sont les deux autres, puisqu'il y a sept victimes?

CANAILLES!

— Canailles! Canailles! Canailles! C'est la voix du colonel qui éclate, haute et vibrante d'indignation. Son bras est tendu en un geste de menace. Qu'on les fusille tous, tous, jusqu'au dernier... Canailles!

— Qui désignez-vous de la sorte, mon colonel?

— Qui, qui? Vous me demandez qui? Mais ces cochons de Bulgares. Ah! c'est du propre, c'est

du joli. Le bel héroïsme, vraiment, que de martyriser des femmes et des enfants.

Des enfants? Je voudrais ne pas croire à tant de cruauté. Pourtant la réalité est accablante. Que l'humanité est laide!

Deux fillettes, âgées l'une de dix ans, l'autre de sept ans, ont été sauvagement brûlées. Elles ont conservé leur tête à peu près intacte. Elles ont même encore la petite tresse de cheveux que les mères, au lever, avaient faite avec amour...

— Que s'est-il passé, voyons? questionne le colonel qui veut paraître sévère, bien qu'il soit rémué jusqu'au fond des entrailles...

— J'ai des enfants, moi aussi, m'informe-t-il dans un demi-sanglot...

On fait venir en notre présence les principaux notables du village, qui nous racontent ainsi la lamentable histoire.

DÉPOSITIONS DE TÉMOINS

— Nous avons une jeune institutrice grecque. Elle avait vingt ans et s'appelait Catherine Hadjiyorgi. Nous étions contents d'elle. Elle était bonne, elle était douce, elle était dévouée, elle aimait nos enfants qu'elle instruisait avec zèle depuis six ans. Jusqu'à ces derniers temps aucun nuage n'avait assombri notre ciel. La paix régnait au village. Nous étions tous frères. Hélas, les comitadjis de la région étaient jaloux de notre bonheur. Ils voyaient d'un mauvais œil l'harmonie parfaite qui unissait nos familles. Ils vinrent nous intimider l'ordre de chasser Mlle Catherine Hadjiyorgi, de la remplacer par une institutrice bulgare et d'adresser une pétition au gouvernement pour que le village soit déclaré exarchi te.

— Y a-t-il des Bulgares au village? demandai-je.

— Pas un. Nous sommes tous Grecs et entendons rester Grecs.

— Personne n'avait exprimé le désir qu'on renvoyât l'institutrice?

— Personne... Nous avons donc refusé de renier notre foi. Cependant, dans la crainte que les comitadjis n'exercent de terribles vengeances sur la personne de Catherine Hadjiyorgi pour ne pas leur avoir livré son école, nous l'engageons vivement à se retirer auprès de son frère, à Bogdane. Elle suit nos conseils. Puis, des amis des villages voisins nous firent observer justement que nous ne pouvions pas laisser nos enfants dans l'ignorance pour le bon plaisir des Bulgares. Nous décidâmes de rappeler l'institutrice. On lui envoya une députation pour la prier de venir reprendre son poste. Elle répondit à notre appel sans hésiter. Elle était de nouveau parmi nous jeudi soir.

Avant-hier, samedi, dans la nuit, une bande cerne le village, tirant des coups de fusil dans toutes les directions. Ils pillent tout le pétrole qui se trouvait dans la boutique de l'épicier. Celui-ci était absent et passait la veillée avec sa fillette Andronica (sept ans) chez Aughos Chiros, dans la maison même où habitait l'institutrice. Il y avait également réunis dans la même chambre, outre les précédents, la femme d'Aughos Chiros, sa fillette (dix ans) et Grégor Mino.

Au bruit de la fusillade, tout ce monde est sur pied. On s'enquiert en tremblant des intentions de la bande. Les pauvres gens apprennent qu'ils sont condamnés à mort, tous sans exception. La maison est étroitement bloquée. Les balles pleuvent dans toutes les pièces, réduisant les vitres en miettes. Les trois hommes paraissent avoir riposté de l'intérieur, car l'on a trouvé un fusil Gras et des cartouches. Mais ils sont impuissants à se défendre. Les bandits enduisent immédiatement de pétrole quatre maisons qui formaient un seul pâté et allument un vaste incendie.

Nous avons pu reconstituer la scène qui s'est déroulée chez Aughos Chiros. Les assiégés sont affolés. Ils courent en tous sens, cherchant une issue par où l'on ne pourra surprendre leur fuite. Ils se précipitent enfin vers le mur extérieur qui donne sur une étale. Ils creusent un grand trou dans le mur et sautent au milieu d'un veau et d'un âne. Ils ont une lueur d'espoir. Ils vont se sauver. Les flammes, de ce côté, sont courtes et inoffensives. Aughos Chiros affronte le premier le danger. Il tente de sortir et de frayer un chemin à sa femme, à son enfant et à ses hôtes. Il ramasse toute

son énergie, serre dans la main droite le revolver qui écartera l'agresseur, s'il s'en rencontre, et s'élançe en avant dans l'inconnu.

PAR LE FER ET PAR LE FEU

Hélas! à peine a-t-il paru au dehors qu'il tombe mortellement atteint par une grêle de balles. Les bandits avaient resserré le cercle autour des maisons; ils braquaient leurs fusils sur chaque pierre des murs, de telle sorte que les assiégés dussent mourir ou par le feu ou par les balles. Un coup de poignard furieux acheva Aughos Chiros. Sa femme, sa fillette, l'institutrice et les autres personnages du drame sont livrés à leur sort. Les flammes les enveloppent. Ils se débattent en vain. En vain ils appellent à leur secours la « Vierge ». En vain ils implorent la pitié de leurs bourreaux. En vain les enfants noussent des cris déchirants à fendre l'âme. Ils se pressent les uns contre les autres pour se faire plus petits, plus minces et donner moins de prise au feu. Rien n'y fait. Ils s'écrasent à terre et deviennent la proie de l'incendie. Leurs jambes, leurs bras sont entièrement en cendres, il n'en reste rien, pas un lambeau.

L'institutrice n'a plus de tête; on n'a pu rétablir son identité qu'à l'aide de quelques bouts de chiffons qui sont restés collés à la coiffure.

La femme d'Aughos Chiros est introuvable, on n'en a découvert aucun reste, pas même un doigt. Le suppose qu'on trouvera son corps sous les pierres.

Après s'être assurés que la besogne était bien terminée, les comitadjis regagnèrent leurs repaires. Ils n'oublièrent pas d'emporter le revolver qu'Aughos Chiros tenait dans sa main crispée.

PLUS DE DOUTE

Donc, le doute n'est plus permis. Les Bulgares ne poursuivent qu'un but: l'extermination complète de tous les éléments chrétiens de Macédoine qui ne veulent pas se ranger sous leur bannière. C'est la guerre à outrance, non pas aux Turcs, mais aux Grecs, la guerre sans merci ni sans trêve. Je me trompe quand je dis: la guerre. Ce mot est encore honorable, car il suppose une lutte loyale, un lutte à visages découverts. Les comitadjis ont recours au brigandage, et au brigandage le plus lâche et le plus innommable. Outre qu'ils surprennent leurs adversaires la nuit dans leur sommeil, lorsqu'ils n'ont rien à craindre, ils sont, de plus, assez vils et assez inhumains pour s'attaquer à la mère, à l'épouse, à l'enfant.

Ah! que l'on ne me parle plus des rêves d'indépendance et de liberté des Comités macédoniens! Non, cent fois non!

Gardez votre éloquence pour de meilleures causes, ô vous tous, qui faites métier, en Europe, de stigmatiser la tyrannie et l'oppression. On vous trompa. Vous êtes dupes. Sous le couvert de vos approbations et de vos encouragements, on réalise ici une œuvre infernale.

Quant à moi, je croirais insulter au journalisme à mon pays, à l'humanité, à la justice, à tout ce qui est grand, beau et noble, en mettant ma plume au service de buveurs de sang et d'incendiaires. Je crierais la vérité à plein gosier, je la jetterai à tous les vents.

V. I. D.

Salonique, ce 5 novembre 1904. (1)

Notre petite troupe de cavaliers venait de quitter Gwégeli (1).

Le colonel Svirsky et moi nous chevauchions côte à côte, étrier contre étrier.

— Permettez-moi, mon colonel, de trouver singulier que la gendarmerie ne parvienne pas à saisir au collet ces forbans qui mettent le pays à feu et à sang.

— La gendarmerie? me répond mon compagnon de route, très sceptique, où est-elle, d'abord? existe-t-elle? Moi, je l'ignore.

Bien des choses m'ont étonné durant mes voyages en Macédoine. J'avoue que la réponse du colonel russe fut encore la chose qui me stupéfia le plus.

(1) La Lanterne, 15 novembre.

— Comment, vous, délégué d'une puissance réformatrice, vous avouez qu'il n'y a pas de gendarmerie? Mais alors que faites-vous ici?

— Ce que je fais? J'observe, monsieur. J'observe. Je suis, comme vous, un correspondant. J'instruis mon gouvernement sur les faits et gestes des uns et des autres...

— Savez-vous, mon colonel, que ce que vous me dites là est bien grave et... déconcertant.

— Peut-être. Pourtant, c'est la vérité.

— Ah ça! me suis-je mépris jusqu'à ce jour sur le rôle de la Russie?

Le colonel esquissa un geste de protestation. Je poursuivis.

— La Macédoine était la proie et des comitadjis et des soldats turcs. L'habitant paisible ne connaissait plus de repos. Ses maisons étaient incendiées, ses champs dévastés, ses granges pillées, sa famille égorgée. Parfois même des villages entiers flambaient. Exemple: Kruchevo. L'Europe s'émeut et s'indigne. L'opinion publique force les gouvernements à intervenir. Les chancelleries échangent notes sur notes. On présente des projets de réforme au sultan.

Enfin le tsar, votre souverain, et l'empereur d'Autriche, se concertent à Muerzteg pour sauver la Macédoine.

On accepta de toutes parts, avec empressement, les propositions qui furent soumises après cette entrevue par les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg. Le contrôle austro-russe ne s'éleva aucune objection, même de la part de l'ombrageuse Angleterre. Les agents civils furent nommés. Ils se mirent à l'œuvre. Tout allait être amendé.

On commence par la réorganisation de la gendarmerie.

L'ordre et la tranquillité règneront désormais. Et l'on pourra travailler sans inquiétude.

Or, un an après, vous me dites, vous: « Il n'y a pas de gendarmes. »

— Non, il n'y a pas de gendarmes. Et la Russie n'y peut absolument rien. Mon secteur qui comprend cent vingt communes environ ne compte que deux postes, l'un de quatre l'autre de quinze hommes. Et encore celui-ci se trouve-t-il à Gwégeli, chef-lieu du Caza, où il est chargé de la police de la ville.

— Mon colonel, ai-je bien entendu? vous n'avez que quatre gendarmes pour surveiller toute cette région?

— Quatre gendarmes seulement. Il nous est impossible de faire des tournées. Les distances sont énormes. Nous devrions être tout le temps en marche, toujours loin de notre centre d'opérations.

— De sorte que les bandits ont toute liberté pour se promener sur la montagne et dans la plaine. Ils sont les maîtres.

— Parfaitement. C'est Apostolli qui est le tsar, ici. Pour faire la chasse à ses partisans, nous aurions besoin de beaucoup d'hommes. Nos cadres sont habilement répartis... mais sur le papier.

— Et que dit le général Degioris?

RECRUTEMENT DIFFICILE

— Le général Degioris n'a pas le don de faire des miracles. Assurément, l'école de Salonique forme d'excellents sujets, sur lesquels il est permis de fonder de magnifiques espérances. Par malheur, ces élèves ne seront pas assez nombreux pour alimenter tous les secteurs.

La réorganisation de la gendarmerie sera longue, trop longue.

— Est-ce que les chrétiens n'ambitionnent pas l'honneur de collaborer à votre œuvre? Si mes souvenirs sont fidèles, le programme de Muerzteg prévoit leur admission dans les corps de gendarmerie.

— Ah! voilà, les chrétiens qui se laissaient radis de ne pas être représentés dans les brigades, à côté des Turcs, se dérobent maintenant. Personne ne se présente. Je dois fournir, dans dix jours, un état de demandes d'enrôlement. Eh bien, je n'ai pas encore le premier nom de la liste. Je ne serais pas surpris qu'au dernier moment je sois obligé d'écrire sur mon état le mot: néant. Dans ces conditions, comment aboutir à quelque chose de sérieux?

— A quelle cause attribuez-vous l'abstention des chrétiens? N'ont-ils pas intérêt à participer de très

près à la poursuite de tous les fauteurs de désordres ?

— Certes, oui. Mais ils ont peur des comités bulgares ; ceux-ci leur ont fait défense de servir les autorités et de nous prêter main-forte. Des influences secrètes agissent puissamment sur eux. Et puis, il y a des gens qui s'amuse à embrouiller les cartes, constamment. On veut pêcher en eau trouble.

Le colonel Swirsky précise sa pensée. Il formule nettement des accusations qui expliquent l'insuccès des réformes. Je ne suis pas autorisé à reproduire ses confidences. J'en ferai cependant mon profit. Et les lecteurs de *La Lanterne* seront même, plus tard, de pénétrer le mystère macédonien.

— Je vois, mon colonel, que les comitadjis ont encore de beaux jours à vivre. Ils n'ont guère à se préoccuper de votre présence. Les officiers européens ne les gênent pas dans l'accomplissement de leurs sinistres desseins.

— Hélas ! que faire ? Qu'on nous donne des hommes et un pouvoir réel, effectif. Les brigands trembleront. Nous les ferons rentrer sous terre.

— Vous n'approuvez pas, vous n'excusez pas les exploits des comitadjis ?

— Ah ! non. Je ne veux pas me solidariser avec des brutes qui s'en prennent aux femmes et aux enfants. Dites bien haut que mon désir le plus vif est de les voir fusiller tous... tous, jusqu'au dernier. Ce sont des canailles, vous entendez ? des canailles !

Canailles ! canailles ! — cela claquait dans l'air, sec et rapide, comme des coups de fouet.

Des vols innombrables de corbeaux, qui planaient au-dessus de nos têtes et faisaient au ciel, bas et gris, un large bandeau noir, vinrent ponctuer le dégoût du colonel, de leurs croassements lugubres.

— On prétend cependant que vous favorisez les menées des Bulgares au détriment des Grecs et des Serbes.

— Quelle erreur ! Nous avons reçu des instructions formelles qui nous prescrivent d'être impartiaux et justes. Nous ne devons, en aucun cas, prendre parti. On nous a communiqué une circulaire du comte Lamsdorff qui ne laisse place à aucune hésitation. Nous travaillons au grand jour, au su et au vu de tout le monde, sans arrière-pensée...

— Quelques-uns vous prêtent l'intention de réaliser la grande Bulgarie du traité de San-Stefano.

— Ceux-là ne connaissent pas l'histoire des vingt dernières années. Je n'insiste pas, vous comprenez à demi-mot. Nous voulons sincèrement le *statu quo*, et rien que le *statu quo*, mais un *statu quo* amélioré.

PROMESSES D'IMPARTIALITÉ

— Vous ne pouvez nier, mon colonel, que vous encouragez les Bulgares par votre attitude. C'est grâce à l'intervention énergique de la Russie que les comitadjis ont été amnistiés trois fois par le gouvernement ottoman.

— L'amnistie devait calmer les passions et endormir les haines. C'était le prologue nécessaire d'une réconciliation générale. Je reconnais que ces bandits ne méritaient pas nos bontés. On eût dû les pendre sans pitié.

— Dès que vous entrez dans un village, votre premier soin est de vous rendre ostensiblement chez le prêtre exarchiste. Vous affectez au contraire d'ignorer l'existence du prêtre grec. Les patriarchistes ont le droit de vous suspecter.

— Oui, c'est vrai, nous avons des sympathies naturelles pour les Bulgares que nous considérons comme des frères. Que voulez-vous ? Ce sont des Slaves dont nous entendons la langue. Nous pouvons causer avec eux. Cela ne veut pas dire que nous les poussons à la révolte, encore moins au brigandage. Cela ne veut pas dire que nous les soutenons dans la guerre criminelle qu'ils ont juré aux Grecs. Nos actes ont été mal interprétés.

Je tiens à dissiper tout malentendu. Et je me dispose à m'expliquer franchement avec le nouvel archimandrite, qui vient d'être nommé à Gewgeli. Je veux établir avec lui des rapports cordiaux. Je lui dirai que nous sommes les protecteurs de tous les chrétiens orthodoxes, sans distinction de races.

Nous causâmes ainsi durant cinq heures de route, passant en revue les hommes et les choses de Macédoine. On se hasarda même à regarder dans l'avenir et à prévoir toutes sortes d'éventualités...

VIDI.

Salonique, 14 novembre. (1)

Le rideau venait à peine de tomber sur le som-drame d'Arménie. La civilisation tout entière avait frémi et restait angoissée au souvenir des effroyables calamités qui avaient transformé tout un coin en un vaste cimetière.

Cent ans après l'immortelle et sublime Révolution, un homme s'était rencontré qui avait pu, impunément, égorger tout un peuple. Sur un signe de ce nouvel Attila, les Kurdes avaient entassé ruines sur ruines, cadavres sur cadavres, deuils sur deuils, promenant partout le fer et le feu. Des milliers et des milliers de têtes avaient été abattues. Des victimes, cependant, avaient échappé miraculeusement aux atteintes féroces du bourreau. Elles s'étaient enfuies, pleines d'épouvante, par tous les chemins d'Europe. Et elles nous transmettent la prière éperdue des martyrs qui râlaient sous le yatagan.

Notre presse, toujours généreuse, toujours prête à défendre les belles causes, sonna furieusement la charge, d'un élan unanime et spontané, pour entraîner la France au secours des Arméniens suppliciés. Tous les orateurs parlementaires, de Jaurès à Denys Cochin, en passant par toute la gamme des partis politiques, oublièrent leurs querelles pour faire face au Sultan rouge et lui jeter à la face toutes les imprécations et tous les anathèmes.

L'ŒUVRE DU SULTAN ROUGE

M. Hanotaux — hélas ! — n'avait pas cru qu'il fût d'une tactique habile d'arrêter les flots de sang qui rougissaient le beau ciel d'Orient. Il n'eût même pas cette noble indignation qui secouait Gladstone et arrachait au cœur de ce magnifique vieillard la retentissante et vengeresse apostrophe, qui est restée comme un stigmate sur le front du sultan : « Abd-ul-Hamid, tu n'es qu'un assassin ! »

Donc, l'indifférence glaciale qu'avait affichée notre diplomatie avec des restes étudiés, dans le dessein de montrer que, nous aussi, nous étions capables de servir, au dehors, uniquement nos intérêts et que nous avions jeté bas comme une vieille défroque notre donquichottisme d'antan, cette indifférence avait laissé dans l'âme française comme un remords, un cuisant regret.

Mais voici qu'en l'an 1903, un écho nous parvient d'autres souffrances, d'autres gémissements, d'autres sanglots. Et ce sont encore des malheureux courbés sous le joug ottoman qui agonisent dans des tortures indicibles.

Les soldats turcs, nous informant des télégrammes de Sofia, pillent, massacrent et violent les filles sous les yeux de leurs parents. Ils brûlent cent onze villages chrétiens du vilayet de Monastir. Soixante-dix mille personnes, chassées de leurs maisons par l'incendie errent dans la campagne, sans abri et mourant de faim...

« On massacre sans pitié, on éventre, on viole dans vingt-deux villages, toutes les femmes et tous les enfants... Kruchovo subit un bombardement formidable. Pendant vingt heures, une grêle d'obus et de mitraille s'abattit sur la pauvre petite ville, coupable seulement d'avoir appartenu pendant quinze jours aux insurgés. On ne laissa rien debout, ni un pan de mur, ni un toit. Puis, quand tout eut été rasé, détruit, saccagé, le pillage commença. Après le pillage vint la tuerie. Des femmes furent traînées par les cheveux et égorgées, après avoir été violées. Des nouveaux-nés furent tués d'un seul coup de yatagan qui les coupa en deux moitiés, de la tête au ventre. Des vieillards eurent les yeux crevés. Tout ce que l'on put inventer de plus atroce et de plus cruel se passa dans ces ruines d'une ville hier encore prospère, et quand, à la nuit tombante, les troupes turques se retirèrent, il n'y avait guère plus dans les rues que des cadavres que venaient flairer les chiens. »

(1) *La Lanterne*, 24 novembre.

L'OPINION PUBLIQUE

L'opinion publique, en France et en Angleterre, fut soulevé à la lecture de ces terrifiantes nouvelles. Il y eut une explosion de colère dans toutes les consciences. A Paris, des meetings sont organisés, où Denys-Cochin, Jaurès, de Pressensé, d'Estournelles de Constant, et toute la phalange des amis de la justice, dénoncent et flétrissent, dans des réquisitoires enflammés, les atrocités commises par les bachi-bouzouks. A Londres, les libéraux qui ont hérité du *great old man*, la haine du turc, réclament énergiquement le règlement de la question macédonienne. Les principales feuilles de l'opposition parlementaire, le *Daily News*, le *Manchester Guardian*, le *Daily Chronicle*, la *Gazette of Westminster*, le *Morning Leader*, le *Star*, veulent que le gouvernement britannique intervienne tout de suite, brutalement. Le *Daily News* va plus loin. Il exige le départ immédiat d'Abd-ul-Hamid, de Yldiz-Kiosk.

Qu'on chasse les Turcs d'Europe !

Il est certain que les Bulgares ont bénéficié, pour ainsi dire, des souvenirs douloureux qu'avaient imprimés dans nos esprits les tragédies arméniennes. Nous ne pouvions tolérer que le Turc pût de nouveau, et surtout à nos portes, presque sous nos regards, broyer tout un peuple. De toutes parts l'on se dressa menaçants et l'on cria aux égorgeurs : « Halte-là ! »

LA CONFÉRENCE DE MUERSZTEG

Enfin, après mille conciliabules, deux empereurs scellèrent à Muerszteg l'accord austro-russe. Désormais la Macédoine était placée sous la protection de deux puissants empires !

Eh bien ! il m'est très pénible de l'écrire, toute cette histoire des infortunes bulgares ne fut qu'une comédie, un bluff cynique et odieux. Oui, un bluff, quelque chose d'arrangé, de machiné, de truqué. Il m'est permis, après une première enquête de deux mois, d'affirmer hautement que les Bulgares se sont joués de nous. Ils ont monté une pièce, ils ont battu la grosse caisse sur tous les tréteaux d'Europe et d'Amérique, et nous, confiants et naïfs, nous avons... marché...

J'ai voulu découvrir la trace de ces vingt-deux villages où les Turcs avaient éventré et violé toutes les femmes et tous les enfants, il m'a été impossible de trouver un homme susceptible de me renseigner. Personne n'a jamais entendu parler, ici, sur les lieux, de ces viols, de ces égorgements en masse. Personne, non plus, n'a été à même de me confirmer l'histoire de ces nouveau-nés que l'on aurait coupés en deux moitiés, de la tête au ventre, d'un seul coup de yatagan, ni de ces vieillards dont on aurait crevé les yeux.

ATROCITÉS BULGARES

Il convient d'être justes et impartiaux, même envers les Turcs. Je n'ai, pour ma part, aucun préjugé de race, ni de religion. En Macédoine, si les soldats du kalife ont commis des excès odieux, ils n'ont pas été les brutes ivres de carnage qui avaient fait panteler l'Arménie. Tout ce que l'on peut leur reprocher — et c'est déjà suffisamment honteux — c'est d'avoir trop incendié et trop pillé. Ils n'ont pas su réprimer avec assez de discernement et se sont livrés à des excès que je n'excuse pas, mais que les forfaits bulgares laissent loin derrière eux. Par contre, j'ai découvert qu'un grand nombre d'horribles méfaits imputés aux Turcs ont été commis par les Bulgares eux-mêmes. Déjà, lors de la prise de Kruchovo, un correspondant du *Giornale d'Italia* écrivait ceci : « On connaît seulement à présent les atrocités commises par les bandes Boris, Sarafoff et Damian... La ville prise, les principaux négociants furent traduits devant un conseil de guerre. »

« Un ex-maître d'école bulgare donna lecture du chiffre auquel chacun d'eux avait été taxé. Trois riches Roumains furent condamnés à être aveuglés à l'aide du fer rouge. Un autre négociant, refusant de signer une traite, on lui enfonça un morceau de bois dans le ventre. Quant au naïf de la mosquée principale, un vieillard de soixante-treize ans, après lui avoir arraché la langue, on lui remplit la bouche avec de la graisse de porc... Le Temple, la principale église gréco-roumaine, fut détruit par la dynamite. Les plus jolies femmes fu

rent traînées dans l'église nationale située sur une hauteur, et là, livrées aux officiers insurgés d'abord, puis à tous les soldats. Plusieurs de ces malheureuses sont devenues folles. »

Je n'ai pu encore contrôler les faits monstrueux rapportés par le *Giornale d'Italia*; mais un point est acquis d'une façon certaine, indiscutable, c'est que les bandes Saraffoff ont terrorisé, dépouillé, assassiné les habitants de Kruchevo. En quinze jours elles ont écrasé cette malheureuse population de tous les malheurs. Et, lorsque les troupes turques vinrent reprendre possession de la ville avec de l'artillerie, Saraffoff, le chef des chefs, celui que l'on appela le Dewet macédonien, se rendit insaisissable en... fuyant. Celui dont la mission était de protéger tous les chrétiens, sans distinction, — jusqu'à la mort! — contre les tyrans, ce général illustre abandonna la ville aux vengeances exaspérées des bachi-bouzoucks. Il tint ce discours héroïque au pacha : « Entrez, nous allons vous céder la place. Vous trouverez encore à piller. Nous n'avons pas tout pris. Vous pouvez même vous payer la fantaisie d'incendier les maisons, quand vous les aurez vidées. Cependant, je vous serais très obligé d'épargner les biens de mes compatriotes, les Bulgares. »

« Voici en belles livrés, sonnantes et trébuchantes, le prix de notre reconnaissance et de votre travail. » — Et le marché fut conclu. Les bandes sortirent de la ville intactes et gorgées de dépouilles.

Les bachi-bouzoucks y entrèrent à leur tour et commencèrent aussitôt à piller les maisons les plus riches, puis à mettre le feu partout, ou plutôt au quartier grec. L'état-major des insurgés avait même aux consuls de Monastir, dans une lettre qu'il leur adressait à la date du 22 août 1902 : « Plus de 310 maisons, valaques et grecques, sont devenues la proie des flammes, ainsi que 20 maisons bulgares », 20 maisons bulgares contre 310 maisons grecques. Et remarquez que la statistique des Bulgares donnait pour la ville de Kruchevo une population de 7.000 Valaques, 8.800 Bulgares et 1.000 Albanais. Les maisons bulgares avaient pris feu accidentellement.

Ainsi les Grecs avaient été vendus, et livrés aux Turcs pieds et poings liés.

J'ai dans mon dossier un état détaillé des pertes et dommages subis par les diverses communautés, avec le nom du propriétaire de chaque maison incendiée, la valeur des immeubles, du mobilier, des marchandises, provisions, etc.

D'autre part, les lecteurs de *La Lanterne* m'ont suivi à Gradobor et à Ghirzista. Ils ont vu, avec moi, toute la famille Sterio crucifiée; ils ont vu une jeune fille de vingt ans et deux fillettes de sept et dix ans brûlées vives.

Le 29 septembre dernier, à Gumendjé, un comitadjî poignarda un enfant de sept ans, le petit Constantin, sur le corps de sa mère. La lame, me rapportait hier le directeur de l'hôpital de Salonique, avait traversé la poitrine de part en part. J'ai une liste de quarante victimes pour le mois d'octobre seulement et pour le saoudjak de Salonique. Et pas un Turc dans ce monceau de cadavres et de cendres. Tous patriarhistes! tous chrétiens!

« Nous répons de toutes nos forces, m'a déclaré M. Chopoff, l'agent de Bulgarie, les actes inqualifiables des comitadjîs. Ce sont des brutes. »

« Vous répondez, c'est parfait! Mais vous êtes responsables, ai-je répondu. J'ai ajouté même : Vous êtes les seuls, les vrais coupables. Ces brutes ne sont que des instruments. Tant pis pour vous, si vos mains sont impuissantes à les guider! »

Oui, les Bulgares ont indignement abusé de notre crédulité. Il est temps de démasquer leurs mensonges, leurs trahisons, leurs lâchetés et leurs perfidies.

Qu'ils prennent garde! Ils jouent un jeu très dangereux; ils seront pris à leur propre piège. Un jour peut-être leurs frères seront réellement massacrés, suppliciés par les bachi-bouzoucks. Alors, ils nous tendront de nouveau leurs bras suppliants, ils pleureront sur de grandes infortunes. Hélas! on ne les croira plus. Ils auront tué en nous toute pitié, toute sensibilité, on passera à côté de leurs détresses en détournant la tête. On leur jettera cette réponse d'un air entendu : « ça ne mord plus, on vous connaît! » Je reprends à mon tour le mot

de Proudhon, que rappelait l'année dernière un de nos confrères :

« Après les bourreaux, je ne sais rien parfois de plus haïssable que les victimes... »

V. D.

L'OPTIMISME DE LA BALLPLATZ

L'exposé officiel du cabinet de Vienne concernant l'exécution du programme de Muerteg, a été publié le 21 novembre, par les soins du ministère des Affaires étrangères. Il est basé sur les rapports officiels des agents civils russes et autrichiens en Macédoine, et comprend la période qui va de janvier à octobre.

Ce document est d'un optimisme scandaleux, étant donnée la situation actuelle du pays. Il affirme avant tout que la population de Macédoine « semble avoir compris les avantages que leur offrait la réforme! » A preuve l'empressement qu'ils mettent à exposer leurs griefs à MM. les agents civils.

Cela est vrai, mais ce que la Ballplatz ne nous dit point, c'est la façon dont ces doléances sont accueillies et la suite qui leur est donnée. La population si éprouvée de Macédoine a, il y a beau temps, renoncé à l'espoir d'obtenir justice auprès des représentants de l'accord austro-russe. Et elle s'arme pour se défendre elle-même.

Dans les premiers six mois de leur gestion, dit toujours ce livre diplomatique, MM. les agents civils ont renvoyé 600 pétitions à Hilmi pacha, pour que Son Excellence y avise. On sait que cela équivaut à un enterrement de première classe. Quand on songe que Chakir pacha, inspecteur général pour l'Arménie, élaborait, à lui tout seul, 403 rapports et projets de réformes, dont pas un ne reçut même un commencement d'exécution, on ne saurait être surpris que les 600 pétitions des malheureux Macédoniens n'aient servi qu'à grossir le stock de paperasserie de l'administration de Hilmi en Macédoine. MM. les agents civils n'ignorent rien de tout cela. D'ailleurs, ils y trouvent leur compte. Aussi, ne peuvent-ils nous étonner quand ils nous disent :

« La confiance se rétablit dans la population grâce à l'arrivée des officiers étrangers de la gendarmerie, circonstance qui exerce une bonne influence sur les autorités locales également. »

M. de Muller a oublié d'interroger là-dessus les personnalités les mieux en mesure pour le renseigner, comme le colonel Vêrand. Ecoutez encore ceci :

« La condition générale du pays, ainsi que tout observateur impartial pourrait l'affirmer, s'est considérablement améliorée; un retour au passé est impossible... Le paysan reprend ses travaux si longtemps négligés! »

Les paysans prennent les armes, et c'est le seul moyen qui leur reste pour ne pas se laisser décimer par les comitadjîs bulgares.

LES ALLEMANDS EN TURQUIE

(Suite) (1)

Il serait aussi puéril de s'exagérer les succès de la politique allemande que de les réduire à d'infimes résultats. La portée des avantages, commerciaux en particulier, est réelle; nous aurons l'occasion d'en parler dans un prochain article; contentons-nous ici de rappeler que l'Allemagne a obtenu la con-

(1) Voir *l'Hellénisme* du 4^{er} novembre 1901.

cession des quais du port de Haïdar-pacha, à Constantinople; celle de la ligne Haïdar-pacha - Eski-Chehir; Eski-Chehir - Koniah, points de repère de sa pénétration en Asie Mineure, la ligne Salonique-Monastir, qui, raccordée aux voies de la Compagnie autrichienne des Chemins de fer Orientaux constitue un bon véhicule de la pénétration germanique. Elle a encore fait entrer pour près de 400 millions de francs de capitaux en Turquie; exécuté, ces dernières années, le plus grand nombre de commandes de matériel de guerre : Krupp, Mauser, poudre, cartouches, torpilleurs, etc., reçu une station de charbon dans la mer Rouge. L'année dernière, elle obtenait un iradé du sultan reconnaissant l'existence légale et accordant des avantages spéciaux aux établissements germaniques de bienfaisance et d'enseignement, ecclésiastiques ou laïques situés en Turquie. Je passe sous silence les dons magnifiques que le couple impérial allemand reçut du sultan et parmi lesquels figure jusqu'à un archipel agrémenté de pêcheries de corail et de perles, celui de Taleif, dans le golfe Persique, pour ne relever que ce qui, incontestablement, constitue la plus éclatante victoire de la diplomatie allemande : la concession de la grande voie ferrée Koniah-Bagdad-Bassorah. Le mérite de ce succès s'accroît de la valeur des privilèges exceptionnels qui accompagnent la concession : facilités de construction des travaux, longs délais pour leur exécution, extension sans précédent des cas de force majeure, en cas de retard apporté à cette exécution; monopole de navigation sur le Tigre et l'Euphrate; monopole de briqueteries et tuileries à créer dans les régions que desservira le réseau; prolongement des lignes déjà exploitées; seize mille cinq cents francs de garantie d'intérêt par kilomètre, et une foule d'autres avantages qui font de cette concession une véritable aubaine.

D'autre part, on ne saurait amoindrir l'importance culturelle, commerciale, stratégique de l'entreprise qui livrera un jour à la circulation rapide la route la plus courte entre l'Europe et les Indes et pourrait relever l'Asie Mineure, mettre en valeur les richesses de ce sol en friche et rouvrir à la culture des territoires qui furent les greniers à blé de l'antiquité.

Toutefois, n'oublions pas qu'ici aussi la médaille a son revers : l'importance même de l'œuvre et les conditions économiques et administratives du pays dans laquelle elle sera poursuivie, en rendent la réalisation particulièrement difficile. Son exécution n'en sera ni prompte, ni commode; elle exigera des sommes énormes qui ne vont pas très loin de 700 millions de francs. On sait que les Allemands ne se font point illusion sur les difficultés qu'ils rencontreront à réunir ce capital. Un autre obstacle, encore plus malaisé à surmonter, c'est la question de la garantie d'intérêt que le gouvernement turc a consentie et qui s'éleverait pour tout le parcours des 2.800 kilomètres, à 46 millions de francs. En supposant, en effet, que les concessionnaires n'aient pas trop de peine à trouver la totalité des fonds nécessaires, on ne voit pas trop comment on pourrait poursuivre les travaux sans s'être assuré du paiement exact par la Porte de la garantie d'intérêt. En vain les Turcs, pressés par l'Allemagne, s'évertuent à découvrir des sources de revenus à affecter au service de la garantie. En vain, depuis des mois, tente-t-on de faire aboutir des combinaisons financières, destinées, assure-t-on, à laisser un surplus qu'on voudrait consacrer à cette garantie kilométrique. Le Trésor est trop

vide, l'anarchie économique du pays trop grande, la signature du gouvernement turc trop souvent protestée, pour qu'on ne soit pas en droit de demeurer sceptique quant au succès de semblables combinaisons.

Mais, en admettant l'hypothèse que des circonstances exceptionnelles favorisent les Allemands, que les fonds soient réunis et la garantie assurée, une autre question se pose : étant donnée l'importance de l'entreprise, la compagnie concessionnaire aura-t-elle le temps de l'achever sans encombre ? Les délais pour la terminaison du réseau seront longs ; mettons, pour être d'accord avec les plus optimistes, qu'ils ne dépasseront pas vingt ans. Or, est-on bien sûr que, dans vingt ans, les conditions seront pour les Allemands les mêmes qu'aujourd'hui, que, par exemple, le régime à venir ne leur sera pas hostile et qu'ils ne se trouveront pas singulièrement embarrassés pour conserver les bénéfices que le règne actuel leur a octroyés ? Il n'est nullement improbable que de fâcheuses surprises leur soient réservées de ce côté.

Enfin, l'on peut se demander si et dans quelle mesure l'entreprise sera fructueuse, en supposant qu'elle aboutisse.

Il n'est pas facile de se prononcer sur ce dernier point d'une manière absolue. Néanmoins, les données que nous possédons sur les désavantages du tracé de la ligne qui a été adopté, sur le système de gouvernement en vigueur dans le pays, sur le caractère et la nature des habitants, sur la situation des provinces ne nous autorisent pas à nous montrer très optimistes. Le tracé qui a été choisi par le sultan est le moins productif, Abdul-Hamid ayant tenu à ce que la voie passe par la Mésopotamie au lieu d'emprunter la rive droite de l'Euphrate, plan qui eût été infiniment plus avantageux, mais que le sultan a repoussé avec cette idée que les Anglais eussent pu débarquer à Alexandrette et s'emparer de la ligne ! M. Stemrich, ancien consul général d'Allemagne à Constantinople, qui accompagna les ingénieurs de la mission d'études, a dit lui-même qu'à partir de Koniah, le chemin de fer traversera quelques contrées fertiles, mais bien plus des territoires à peu près déserts. Naturellement, l'insécurité la plus absolue règne dans ces régions, peuplées en grande partie de nomades, de pillards, de sauvages et d'insurgés ; les désordres y vont croissant, la situation se compliquant et s'aggravant de la répercussion de l'état insurrectionnel de la presqu'île arabe.

De l'avis des spécialistes, de M. Stemrich lui-même, il faudrait, pour garder la ligne, deux corps d'armée échelonnés tout le long du parcours.

Dans ces conditions, la fertilisation de ces provinces ne serait pas besogne facile. On peut admettre qu'avec le temps, leur productivité s'accroisse. Mais l'expérience nous dit assez qu'à cet égard encore on doit se montrer méfiant, du moins si on en juge d'après les maigres résultats que d'autres chemins de fer, comme le Transcaspien, le Transcaucasien, le Central Asiatique, ont produit sur la vie d'autres Asiatiques, comme les Tartares, les Turcomans, les Ousbeks, etc. L'Orient musulman est trop rétrograde, trop routinier, trop peu susceptible de civilisation, pour non seulement seconder l'œuvre de régénération de son pays, mais encore pour ne pas l'entraver, et à tout le moins la retarder. On devrait, semble-t-il, tenir compte de ces considérations lorsqu'on envisage les chances de succès du chemin de fer de Bagdad.

Les Allemands sont-ils donc si enviables

de s'être mis cette affaire sur les bras, et le fait de s'en être réservé le privilège est-il si important pour leurs intérêts, si grave pour ceux de leurs rivaux que ceux-ci en arrivent à pousser les hauts cris ? Non, sans doute, mais en supposant même que la voie de Bagdad soit destinée à devenir un nouveau Pactole, il faut bien ne pas perdre de vue que les Allemands ne seraient pas les seuls à y puiser.

En effet, désireux qu'ils ont été, d'une part, de calmer les susceptibilités de leurs rivaux, d'autre part, de se procurer les fonds considérables qu'exigera la construction de ce chemin de fer, et que la finance allemande ne pourrait fournir sans le concours de l'étranger, les Allemands ont déclaré dès le début, qu'ils feraient appel, pour une bonne part, à des capitaux de divers pays. En vertu du dernier accord intervenu, en novembre 1903, entre les divers groupes intéressés à cette entreprise, le groupe allemand, représenté par la Deutsche Bank, contrôlera 40 0/0 ; la Banque Impériale ottomane, au nom du groupe français, 30 0/0 ; les autres intéressés, capitalistes belges, suisses, italiens, 20 0/0 ; la Compagnie allemande des chemins de fer anatoliens, 10 0/0. Quelque grosse que soit la part du capital allemand dans l'entreprise, il est certain que, par la diversité de cette participation, le syndicat prend un caractère international qui enlève, cela va de soi, à ce chemin de fer, une partie de son importance au point de vue allemand. C'est, en quelque sorte, de l'internationaliste financier.

Rappelons, à ce propos, qu'en janvier 1902, un communiqué officiel, qui fit quelque bruit alors, avait paru dans le *Messenger des Finances*, de Saint-Petersbourg, annonçant que la Compagnie du chemin de fer d'Anatolie comptait mettre jusqu'à 40 0/0 au besoin à la portée des souscripteurs russes. Un silence glacial accueillit cette proposition en Russie.

Nous touchons ici à un des côtés de la question qui n'est pas des moins délicats ; j'entends les susceptibilités de la Russie dans la question du chemin de fer de Bagdad et, en général, de la pénétration économique allemande en Asie Mineure. Chaque fois qu'on examine une question concernant l'Orient, la Turquie en particulier, il convient de tenir compte des dispositions de la puissance moscovite et de la façon dont elle l'envisage. Sa diplomatie est trop vigilante, sa politique trop tenace, ses calculs trop profonds, pour que son attitude ne nous serve pas de pierre de touche du caractère et de la valeur d'une question orientale, comme aussi de ses conséquences possibles.

Au début, la diplomatie russe fut singulièrement émue de voir accorder aux Allemands, comme en un coup de théâtre et lorsqu'on s'y attendait le moins, la concession de la ligne de Bagdad. Son hostilité était évidente, et on redoutait que des conséquences graves n'en résultassent pour les Turcs aussi bien que pour les Allemands.

Les Russes virent en effet dans la future voie reliant Constantinople au golfe Persique un obstacle possible à leur pénétration ultérieure en Asie Mineure, ou plutôt à leurs conquêtes à venir... De plus, l'état-major de Saint-Petersbourg s'en émut pour des raisons stratégiques. Grâce à ce chemin de fer, la Turquie pourrait en effet modifier fort avantageusement ses plans de mobilisation asiatique, et, en cas de conflit sur la frontière du Caucase, concentrer facilement au sud de cette région le quatrième, le cinquième et le sixième corps d'armée (Erzeroum, Damas, Bagdad), alors qu'actuellement ces troupes trop espacées se trouvent être difficilement mobilisables, de

même que les soixante-dix bataillons de réservistes aujourd'hui éparpillés sans cohésion dans les provinces de la Turquie d'Asie.

Enfin, la mainmise des Allemands sur ces régions assurerait aux Turcs un puissant allié dans un conflit contre la Russie. Il n'en fallait pas davantage pour émouvoir le cabinet de Pétersbourg.

Il n'alla cependant pas jusqu'à exiger du sultan de retirer sa concession. Mais, puisque le malheur était arrivé, il s'agissait de le réparer, dans la mesure du possible. La concession que la Compagnie du chemin de fer d'Anatolie venait d'obtenir n'était qu'une concession de principe. Le tracé de la ligne n'avait pas encore été arrêté. Aussi, M. Zinovieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, déclara-t-il au sultan que jamais la Russie ne tolérerait que le tracé passât comme les Allemands le désiraient, par les provinces du nord de l'Asie Mineure. Au surplus, il exigea que le gouvernement turc réservât à des *capitalistes russes*, le droit de préemption pour tout chemin de fer dont l'établissement serait éventuellement décidé dans toute cette partie du nord de la Turquie d'Asie. Le sultan y accéda en moins de trois mois, alors que les Allemands avaient mis dix ans à avoir leur concession. C'est dire assez quelle pression la Russie avait exercée sur Abdul-Hamid, et aussi quelle est l'influence dont elle jouit à Yildiz-Kiosk.

Depuis lors, son gouvernement se montra moins inquiet au sujet de l'affaire de Bagdad. Il espère que les Allemands n'arriveront pas à achever leur ligne, ou, sinon, le caractère en quelque sorte international de l'entreprise les rassure un peu. Il n'y a pas que la Russie qui soit de cet avis. Mais si jamais l'avenir réserve un démenti à ces sceptiques, si cette grande voie ferrée aboutit et reste entre des mains allemandes, ce nouveau rival portera malgré tout trop d'ombrage au colosse du Nord pour qu'un conflit entre les deux puissances soit impossible.

En effet, les deux influences, qui, à l'heure actuelle, se partagent la Turquie, l'influence moscovite et l'influence teutonne, ne se heurtent pas en apparence, l'une étant absorbée par des préoccupations d'ordre économique, l'autre ne visant guère à des avantages matériels, mais s'ingéniant plutôt à faire mourir le *Malade* par les voies les plus rapides. Et cependant, si l'on regarde les choses de plus près, on s'aperçoit que les deux politiques finissent ou plutôt pourraient finir par se rencontrer, du moins en Asie Mineure. Je n'en veux d'autre preuve que le ton de la presse russe, qui, le *Novoïé-Vrémia* en tête, signale périodiquement le grave danger que la mainmise des Allemands sur l'Asie Mineure peut entraîner pour les intérêts de la Russie.

Dans ces conditions, et étant donné que la France se plie facilement aux exigences de la politique russe en Orient, comment s'expliquer l'attitude de la diplomatie française dans l'affaire de Bagdad ? Car on sait que le représentant de la République à Constantinople, M. Constans, avait appuyé les démarches de l'ambassade d'Allemagne en vue d'obtenir cette concession, et assuré aux capitaux français une participation de 30 ou de 40 0/0 dans une entreprise vis-à-vis de laquelle la diplomatie russe n'a point dissimulé sa hostilité ; ce paradoxal résultat est dû à la conception que M. Constans s'est faite de la ligne de conduite à tenir par la France en Orient. M. Constans a vite compris qu'entre les intérêts russes et les intérêts français en Orient, il y a un antagonisme permanent, que

vainement on essaierait de concilier; aussi ne s'inquiète-t-il pas toujours de ménager ceux de la Russie pour sacrifier ceux de la France. On pourrait citer des cas où il n'a pas eu les mains libres dans ce sens, son gouvernement étant intervenu pour lui enjoindre de ne pas contrecarrer l'action du représentant du tsar. Dans l'affaire de Bagdad, il en a été autrement; en quoi d'ailleurs M. Delcassé semble avoir été en parfait accord avec M. Constans.

De ce cas particulier, il ne s'ensuit pas cependant que la France favorise les progrès des Allemands en Turquie. Elle s'en émeut, au contraire, mais elle ne fait pas grand chose pour les empêcher; si elle a cru utile de s'associer dans l'entreprise de Bagdad, c'était en vue de ses propres intérêts et afin de ne pas rester une fois de plus à l'écart. Mais elle ne s'inspire pas toujours des mêmes nécessités.

Quant à l'Angleterre, elle a eu en toute cette affaire une attitude de superbe indifférence.

La concession de Bagdad a été demandée, disputée, obtenue sans avoir provoqué d'émotion dans la diplomatie anglaise. Ce sont cependant des Anglais qui, les premiers, ont eu l'idée de relier les Indes et l'Europe par une voie ferrée traversant l'Asie Mineure. Le moment venu de la disputer aux Allemands, ils se tinrent à l'écart. Je ne sache pas par exemple que sir Nicholas O'Connor ait appuyé les démarches que M. Rechnitzer, un Hongrois, avait tentées à Yildiz, en qualité de représentant d'un syndicat anglais revendiquant la concession de Bagdad. Pourquoi? Est-ce parce que cette ligne intéresse moins l'Angleterre, depuis le percement du canal de Suez, auquel d'ailleurs la future voie ferrée pourrait faire une concurrence sérieuse, si elle vient à prospérer? Est-ce parce que le représentant de S. M. Britannique à Constantinople était d'avance convaincu que le sultan ne céderait qu'à l'Allemagne? Car l'Angleterre ne se fait pas d'illusion sur les sentiments d'Abdul-Hamid à son égard; au début, voyant son influence périlcliter à Constantinople, elle essaya de réagir sur l'esprit de ce souverain par différents moyens; mais elle constata bien vite que l'homme était imperméable; et elle se fit une philosophie.

Pour ce qui est du développement à Constantinople de l'influence allemande, l'Angleterre ne l'a point encore contrecarrée. Au début même elle y aida de toutes ses forces, du moins son ambassadeur d'alors, sir William Wight, qui, entre autres services qu'il rendit à la cause allemande, prêta un si précieux concours à la constitution de la Compagnie allemande des chemins de fer d'Anatolie. On ne devrait pas aller jusqu'à s'associer aux détracteurs de cet éminent diplomate pour l'accuser d'avoir par là entaché la fin de sa carrière orientale; mais il est certain que sir William Wight commit là une erreur de calcul; voulant opposer les Allemands aux Russes, il n'a pas prévu que ceux-là se montreraient plus tard si peu reconnaissants et combattraient de leur mieux, et à la moindre occasion, les intérêts anglais en Turquie et d'une façon générale en Asie.

L'hostilité dont les Allemands font preuve en Orient, à l'égard de la Grande-Bretagne, est d'autant moins justifiée que la diplomatie anglaise continue à les voir sans inquiétude s'implanter en Turquie. Peut-être est-ce là, pour l'Angleterre, un pis-aller, mais moins dangereux que toute autre ingérence. Le contre-poids français sur lequel elle ne peut plus compter pour le maintien de la Turquie

comme état-tampon, elle le cherche dans l'Allemagne et elle sait que tant que celle-ci continuera à trouver à Constantinople bon gîte et bonne table, elle la défendra contre des chocs trop violents.

L'amitié de l'Allemagne pour la Turquie peut être, au point de vue anglais, une prime d'assurance qui la garantit des soucis d'un avenir immédiat. Le point essentiel pour l'Angleterre étant que la Russie ne vienne pas trop tôt s'implanter à Constantinople, elle sait que l'Allemagne, à moins d'un cataclysme, ne le permettra pas facilement.

Telle est, résumée en quelques mots, la situation respective des quatre puissances vis-à-vis du sultan et le degré d'influence dont chacune peut disposer à Stamboul; l'Angleterre semble indifférente et garde une attitude toute de réserve; la France, hésitante, marche derrière la Russie sur les ruines de son ancien prestige; la Russie jouit d'une influence politique incontestable; l'Allemagne lutte pour prendre pied à Constantinople, acquérant chaque jour de nouveaux avantages; mais la situation se modifiera de tout en tout du jour où l'homme qui personnifie aujourd'hui la Turquie aura disparu. Quand on songe à l'influence autrement solide que d'autres puissances comme la France et l'Angleterre ont successivement exercée à Stamboul, au cours du XIX^e siècle, on ne saurait être surpris de voir un jour s'effondrer l'édifice que la diplomatie de Guillaume II a élevé sur les bords du Bosphore.

A. ADOSSIDÈS.

(A suivre.)

LES DERNIERS CRIMES BULGARES

Trois Grecs, les nommés *Govanis*, *Ristos* et *Povovas*, ont été tués par des comitatés bulgares, en se rendant à *Celtikeuï*, *caza* de *Vodena*.

D. Arandos et *M. Stoitsis* et deux de leurs parents sommés par les Bulgares de leur révéler les plans des comités grecs de défense, ont été tués à coups de hache, à *Leskovitchi*, par des individus appartenant aux bandes *Tané* et *Aleko*.

Christos Tassos, un Hellène de *Podi* (*caza* de *Vodena*), a été brûlé dans son écurie.

Constantinos Rountsios, fils du moukhtar du village de *Zirnovon*, assassiné.

Assassiné également, *Nicos Patskas*, un autre Grec de *Isoulikovon*.

D. Pauastanitsas, riche notable grec de *Midia* (*Thrace*), a été capturé par des comitatdjis qui réclament à sa famille une rançon de 1.000 £ t pour le remettre en liberté.

Athanassios Antoniou, un jeune Grec de *Vodena*, proscrit par les comités, pour s'être donné comme tâche de veiller sur les jours du prêtre grec *Papa-Anghelos*, proscrit lui-même, a été attaqué par quatre bandits, en plein *Monastir*. Grièvement blessé, son état inspire les plus vives inquiétudes.

Le notable grec *Panayiotis* de *Belechpech-Tsiovanly* (*Melnik*), a été assassiné.

Nicolas Rongotis, notable de *Rougountzi*, assassiné par la bande *Gouvan*. La même bande mit le feu à la maison du prêtre grec *Papa-Stoyannos*, assassiné sa femme et blessé sa bru. Son fils, blessé également, a tué deux bandits.

Le vieux *Christou* et son frère *Démétrios*, du village de *Staravina*, ont été enlevés par les comitatdjis, leurs femmes blessées. Les bandits ont voulu par là se venger du fils *Christou*, qui avait refusé de retirer de l'école grecque de *Monastir* ses deux neveux, fils de l'instituteur du même nom, assassiné par les Bulgares il y a quelques mois.

Au village de *Priskairina*, près de *Perlépé*, des Bulgares arrivés à l'improviste, guidés par des congénères, entrèrent dans la maison du notable

Vassiliko Tzoreka. Ils l'égorgèrent, ainsi que ses deux filles, sous les yeux de sa femme, qui perdit la raison à la suite des tortures qui lui furent infligées. Les brigands éventrèrent les tiroirs et emportèrent tout ce qui avait quelque valeur et 150 livres turques.

On mande de Salonique, 17 novembre :

Un gardien de nuit a trouvé dans un terrain situé au bord de la mer et servant de chantier à la Compagnie des Orientaux, vingt-six sacs et caisses portant la marque : « *Pirée-Volo* » et contenant de la poudre, des revolvers, des cartouchières et des cartouches pour fusils *Gras* et *Mannlichers*.

On suppose que ces engins et ces munitions étaient destinées au ravitaillement de bandes grecques. La police a tout saisi et elle fait une enquête.

On télégraphie de Salonique au *Matin* (18 novembre) :

Une nouvelle atrocité vient d'être commise par les Bulgares dans le paisible village de *Lougoantza*, non loin de *Ghevgheli*.

Hier soir, vers six heures, une bande bulgare a mis le feu à la maison du prêtre grec *Stoyanos*. Sa femme, sa bru et ses deux petits enfants furent brûlés vifs.

Le prêtre ou son fils — on ne sait exactement encore lequel — a été fait prisonnier et emmené par les bandits. On ignore, à l'heure qu'il est, son sort.

Cet horrible méfait, qui est, en un espace de temps fort restreint, le quatrième de ce genre, a jeté l'horreur parmi la population chrétienne de Salonique, qui se demande, non sans raison, à quoi s'occupent les délégués des puissances en *Macédoine*, alors que, depuis leur arrivée, les crimes et les agissements des bandes bulgares n'ont fait que se multiplier.

On télégraphie de Belgrade, au *Frankfurter Zeitung*, 14 novembre :

Le *Belgradiski Novina* annonce qu'une bande bulgare a brûlé vifs l'instituteur et l'institutrice grecs du village de *Gotissa* (*distric* de *Guevgueli*), six autres paysans hellènes ont également péri dans les flammes.

Le consul d'Italie et celui de Grèce, à *Monastir*, se sont rendus sur les lieux et ont constaté le crime.

D'après des renseignements reçus au ministère des affaires étrangères de Grèce, une bande bulgare entra dans le village de *Guevgueli*, captura sept notables grecs et l'institutrice qu'elle égorga. Elle ne fut pas poursuivie par les Turcs.

Une dépêche de Londres donne les renseignements qui suivent : « Des télégrammes publiés aujourd'hui par les journaux anglais signalent de nouvelles atrocités bulgares. Au village de *Goutvichta* ils ont mis le feu à quatre maisons grecques après les avoir inondées de pétrole. Les habitants, au nombre de neuf, hommes et enfants, ont péri dans les flammes.

La presse anglaise flétrit la férocité bulgare.

On télégraphie de *Monastir*, au *Bulletin d'Orient*, 2 novembre :

Une nombreuse bande bulgare ayant envahi *Liaskovézia* a tué les quatre primats de ce village grec.

De *Yevghéli*, au *Bulletin d'Orient*, 1^{er} novembre :

Jeudi dernier, deux bandes bulgares attaquèrent les gréco-macédoniens du village de *Gritsita*, au nord de notre ville. Après un combat, qui a duré une heure, les Bulgares se retirèrent avec une perte de deux tués et d'un blessé. Ils revinrent clandestinement pendant la nuit de samedi dernier et mirent le feu à *Gritsita*. Trois maisons furent incendiées, quatre hommes et quatre femmes furent brûlés; parmi les victimes se trouve l'institutrice du village.

La *Correspondance Politique* publie une dé-
che de Monastir confirmant le fait qu'une bande
de comitadjis avait tramé un complot contre la vie
de l'archevêque grec de Monastir, Mgr Joachim
Foropoulos.

Une bande de 22 comitadjis s'était mise en em-
buscade sur la route du prélat, à proximité de
Gradichovo, dans le but de l'assassiner, lui et les
personnes de sa suite, qui revenaient de Brot, où
Sa Grandeur était allée procéder aux obsèques des
victimes du crime retentissant commis dans ce vil-
lage le mois dernier.

Le projet des bandits a avorté, grâce à l'appari-
tion subite de 40 cavaliers que le chef de la gendar-
merie de Monastir avait envoyés au devant de l'ar-
chevêque.

M. Nicolas Dournovo nous adresse, de Mos-
cou, la lettre suivante :

Au commencement du mois de septembre, la
Porte a accordé le *béat* d'investiture à Mgr Sébas-
tien, archevêque d'Uskub, que Sa Grandeur avait,
sept mois durant, attendu patiemment dans sa ré-
sidence de Halki (îles des Princes). Ce prélat n'a
pas encore gagné son diocèse, grâce aux intrigues
dont il a été la victime de la part de Mgr Joseph,
l'Exarque Bulgare, grâce aussi à l'attitude de
l'Ambassadeur de Russie à Constantinople, et des
rapports empreints de cordialité, récemment inau-
gurés entre les gouvernements de Sofia et de Bel-
grade.

Entre temps, Sinessi, l'évêque bulgare, voulant
protester contre le fait que Sébastien ait obtenu son
béat, et faire un exemple, a condamné à mort onze
Serbes; sept d'entre eux originaires du village de
Cochini (*casa* de Koumanovo), à savoir les deux
frères Jean et Pierre Alexitsa, prêtres, le maître
d'école Svetanovitch, quatre notables serbes; les
quatre autres condamnés appartenaient au village
de Soudari (près Cratof).

Les comitadjis bulgares ont confirmé la sentence
du prélat et l'exécution des condamnés eut lieu.
La presse serbe se montre très surexcitée contre les
bourreaux. Mais le *Novoié-Vrémia* (n° 10.26) a
justifié ce crime, en soutenant que les victimes
étaient convaincues de trahison.

Les meurtriers qui, loin d'avoir été inquiétés,
jouissent de la plus grande liberté, ont affirmé
avoir eu affaire à des traîtres dans un entretien avec
M. Cyrilof, le correspondant du *Novoié-Krémia*,
en Macédoine.

Sont-ils assez naïfs, les collaborateurs de l'excel-
lent journal!

N. DOURNOVO.

La Défense des Hellènes

L'impression que la mort de Paul Mélas, et en
général la façon énergique dont les Hellènes
se défendent, ont produite sur les populations grec-
ques de Macédoine continue à se manifester de
plus en plus vivement.

De tous côtés de Macédoine, on signale la for-
mation de corps grecs décidés à venger les crimes
bulgares et à défendre la population.

Au lendemain de la mort de Mélas, ses parti-
sans, un moment dispersés, se sont réunis au corps
d'Armatoles commandés par Caralivanos, qui était
lancé à la poursuite d'une forte bande bulgare,
sous le commandement de Karsakof et de Vlachos.

La rencontre eut lieu aux environs du village
de Tsernolitsa. Le combat dura plusieurs heures.
Les Bulgares ont eu 15 tués et blessés. Ils ont été
mis en déroute.

Les Grecs qui occupaient des positions avanta-
geuses n'ont pas eu de pertes.

La situation semble s'aggraver de plus en plus.
L'apparition des bandes grecques et serbes a exas-
péré les Bulgares qui tentent des efforts suprêmes
pour terroriser la population, et poussent ainsi les
Hellènes à redoubler d'activité dans la préparation
des mesures de défense qu'on les oblige à prendre.

C'est notamment dans les districts de Kozana, Ser-
vias, Siatitsa, Verria, Florina, etc., que les Hellè-
nes se montrent le plus actifs.

Un corps d'Armatoles grecs, commandés par le
chef Lakis cernèrent, durant l'office, l'église de
Précopana, appartenant aux Grecs, et où le bri-
gand Tchakalaroff avait installé un prêtre bul-
gare, après avoir assassiné le curé grec du village
et égorgé l'instituteur. A la fin de l'office, quatre
Hellènes entrèrent dans l'église et se saisirent du
prêtre et du chantre, qui n'était autre que l'insti-
tuteur bulgare. C'est à l'instigation de ces deux
personnages que le curé grec, Pappachristos et le
chantre, son neveu, avaient été assassinés pendant
la messe par la bande Tchakalaroff.

Les Armatoles conduisirent le curé et l'insti-
tuteur bulgares sur une tombe sur laquelle l'herbe
n'avait pas encore poussé. Là ils les exécutèrent.
C'était la tombe de Pappachristos et de son neveu.

Des Armatoles, au nombre de 13, commandés
par capitaine Pavlos de Délovo, compagnon de capi-
taine Vanghélis traitreusement assassiné par les Bul-
gares, attaquèrent une bande de comitadjis trois
fois plus nombreux, renforcés par des habitants
d'Ostima. Après une vive fusillade, qui dura plu-
sieurs heures, les comitadjis furent mis en déroute
laissant 6 morts et 15 blessés sur le champ de l'ac-
tion.

Un des compagnons de capitaine Pavlos ayant
reconnu le brigand Christo Goulchéoff, qui avait
égorgé des Grecs désarmés, le poursuivit, l'at-
taqua et lui trancha la tête.

On télégraphie de Volo, 28 novembre :

Des voyageurs venant de Salonique assurent
qu'un corps d'Armatoles grecs, sous le commande-
ment de Capetan-Vassili s'est rencontré aux
abords du village Yermeni avec une bande bulgare.

Les Bulgares ont eu dix tués; ils ont été mis en
déroute.

Une autre bande grecque commandée par le chef
Iliá, ayant appris que les Bulgares avaient concen-
tré des munitions de guerre dans le village de
Baltza, dont ils voulaient faire une base d'opéra-
tion contre les Hellènes de la région, ont envahi
ledit village et se sont emparés d'un grand nombre
d'armes et de munitions.

Près du village de Messiméri, à deux lieues en-
viron de Vodéna, l'antique Edesse, un corps de
27 Armatoles rencontra une bande de 75 comitadjis
soutenus par de nombreux schismatiques armés
de fusils Gras. Malgré leur infériorité numérique,
dont ils se rendirent compte avant d'engager l'ac-
tion, les Armatoles n'hésitèrent pas un instant à
charger la bande bulgare. Après un combat acharné
les Armatoles mirent en fuite les brigands, après
en avoir tué cinq et blessé trois. Parmi les Bulgares
tués, on a reconnu Dané Trakas, moukhtar (maire)
de Messiméri. Karatassioff, le chef de la bande, a
été grièvement blessé. A la suite de ce combat, des
villages des environs de Vodéna que les brigands
avaient forcés à se reconnaître exarchistes, sont ren-
trés dans le giron de l'Eglise orthodoxe.

REVUE DE LA PRESSE

LES AVEUX ET LES MENACES DE HILMI PACHA

Le correspondant particulier du *Matin*, à
Salonique, a interviewé Hussein-Hilmi pa-
cha, inspecteur général des réformes en Ma-
cédoine. (*Le Matin*, 27 novembre.)

Hilmi pacha reproche, fort justement d'ail-
leurs, à « messieurs les Européens », d'avoir
glorifié et puissamment encouragé la crimina-

lité bulgare. Puis, parlant des comitadjis, il
a déclaré que ceux-ci ne s'attaquent plus ni
aux Turcs ni aux Albanais, ni aux Ser-
bes, etc., « mais seulement aux patriarchistes
grecs qui se refusent à passer dans le giron
de l'exarchat bulgare. »

Les atrocités? Elles sont chez les exarchistes.
Vous avez pu reconstituer vous-mêmes le long sup-
plice qu'avait enduré ce pauvre Sterio, à qui on ar-
racha graduellement et avec des raffinements
monstrueux les parties sexuelles, les lèvres, le nez,
les oreilles, les yeux. Et sa vieille mère, dont on
laboura le corps? Et son père et son frère, qu'on
mutila aussi affreusement? Et ces deux enfants de
Ghirzista, deux fillettes de sept et neuf ans, qu'on
a brûlées vives? Et toutes ces jeunes femmes, et
tous ces vieillards qui tombent de tous côtés, fau-
chés par les poignards et les couteaux? Cela, oui,
c'est la réalité, une réalité qui nous épouvante, qui
nous terrifie. Vous l'avez touchée, vous l'avez con-
trôlée. Vous avez pu la flétrir, la stigmatiser.

Ce sont vos protégés, messieurs les Européens,
qui sont des bourreaux. Ce sont les opprimés qui
sont les barbares.

Le correspondant du *Matin* demande à
Hilmi pacha si les Grecs n'ont pas raison de
former des bandes pour protéger leurs frères
contre les agressions des Bulgares. L'inspec-
teur général, qui sait mieux que personne ce
que l'élément grec a, de ce côté, enduré jus-
qu'à ce jour, qui n'ignore pas davantage que,
ni les autorités ottomanes, ni la gendarmerie,
ni MM. les Agents civils n'ont rien fait pour
mettre fin à ces forfaits, a cru pourtant devoir
répondre :

Ah! non, certes. Ils (les Grecs) s'exposent, au
contraire, à être traqués entre deux feux. Ils se-
ront anéantis. Car n'allez pas vous imaginer que
nous les laisserons tranquilles... Nous serons im-
pitoiables. Nous tomberons sur eux, comme sur
les Bulgares, à coups de canon et à coups de sa-
bre. Voyez l'exemple du lieutenant Mélas. Il avait
passé la frontière. Il s'était érigé en protecteur du
district de Kastoria, sous le nom de Gheza. Nous
sommes informés qu'il se cache à Statista avec
une vingtaine de partisans. Nous envoyons aussitôt
un détachement à sa poursuite. Il veut se dé-
fendre. Il est troué au ventre d'une grêle de bal-
les. Il est tué, et six de ses hommes sont faits pri-
sonniers.

Mauvais débuts pour les Grecs!

Interrogé sur la façon dont Mélas a été
trahi par les Bulgares, Hilmi a dit :

C'est exact. Ceux-ci (les Bulgares) nous adres-
sèrent une lettre dénonciatrice par l'intermédiaire
d'une femme qui devait servir d'otage, au cas où
ils nous auraient trompés.

Hilmi regrette que les Grecs, accusés pour-
tant de dénoncer, ne suivent par l'exemple
donné par leurs adversaires :

Les Grecs devraient en faire autant. Seulement,
voilà, ils ne sont jamais fichus (*sic*) de nous don-
ner des indications. Nous sommes prêts à leur ac-
corder la protection que nous leur devons. Mais
qu'ils restent tranquilles. En formant des bandes,
ils compliquent notre tâche et rendent l'écheveau
inextricable. Ainsi, j'ai dû distraire trois batail-
lons de nizams pour Mélas. Ce sont les Comitadjis
bulgares qui en profitent. Ils sont moins inquiétés.
Ah! les Grecs ont grandement tort de me créer
des difficultés. Ils devraient avoir pleine confiance
en mon impartialité. Ils me connaissent. Je leur
ai donné des gages. Lorsqu'on les a calomniés dans
certains milieux européens, j'ai mis sous les yeux
des consuls et des agents civils des documents in-
discutables qui relevaient leur prestige. J'ai réduit
en poussière les accusations tendancieuses et per-
fides que l'on avait portées contre eux. Je com-
prends le désespoir de tous ces pauvres gens qui

vivent perpétuellement dans l'angoisse. Je les plains. Mais ils ne seront sauvés que par nous. Nous seuls avons intérêt à les défendre. Et nous les défendrons.

LE BUT DES BULGARES

Un lecteur de la *Saint-James's Gazette*, adresse à ce journal la lettre suivante :

Monsieur,

Je suis en mesure de corroborer, en le complétant, l'intéressant article que vous avez publié dans le numéro du 9 novembre, sur la situation en Macédoine. J'ai, cette année, passé neuf mois en Turquie: trois, pour distribuer des secours, et six autres à voyager pour mon compte; du reste, la Péninsule balkanique ne m'était pas inconnue.

J'ai trouvé dans les environs des lacs de Prespa et d'Ochrida, des régions livrées aux intrigues russes. J'ai eu bien des preuves que les massacres étaient organisés par ceux-là mêmes qui inondent l'Europe de dépêches dénonçant ces tueries, afin de lui faire accroire que toute cette contrée doit être livrée à la Bulgarie. Le pays est terrorisé par le Comité macédonien qui a établi un système d'imposition violente sous menace de mort. J'ai pu constater que le Bulgare est haï plus encore que le Turc par les Serbes, les Grecs, les Albanais.

Au reste, même après avoir quitté la Macédoine, j'ai continué à être exactement renseigné sur ce qui s'y passe.

Les bandes bulgares s'attaquent non seulement aux Grecs, mais encore aux Serbes. Un prêtre serbe a été assassiné récemment à proximité d'Ochrida, et la communauté serbe en a été fort émue. Je suis convaincu que les évêques bulgares sont les chefs de ce mouvement, mais se trouvent sous la protection russe, le gouvernement turc n'osant pour cela les inquiéter...

L'auteur de cette lettre continue à faire le procès des comitadjis bulgares et termine en déplorant que la Macédoine soit abandonnée aux intrigues des Autrichiens et des Russes, qui ne cherchent qu'à envenimer cette déplorable situation.

LE LIEUTENANT PAUL MÉLAS

De M^{me} Edmond Adam, dans la *Parole française* :

A force d'enregistrer des assassinats, de supporter des menaces, de céder à la violence, les Grecs de Macédoine ont enfin compris que le seul moyen d'être défendus contre ceux qui ont un égal intérêt à les clairsemer, c'était de se défendre eux-mêmes. Des appels ont été échangés, des comités secrets se sont constitués, qui ont armé des bandes d'armatoles « formées pour venger le massacre de leurs frères et pour défendre leur vie incessamment menacée ». Mais il manquait un chef à ces bandes.

Un jeune officier de grand avenir, possédant tous les dons de la fortune, les plus hautes parentés athéniennes, demanda et obtint un congé pour se rendre, dit-il, à Paris.

Mais ce n'étaient pas des vacances joyeuses que le lieutenant Paul Mélas cherchait. Sans un mot, sans un adieu à ceux qui lui étaient le plus chers, il partit pour la Macédoine et se mit à la tête d'un groupe d'armatoles du district de Kastoria.

« En deux mois, lisons-nous dans le journal *Hellénisme*, il dispersa les bandes qui terrorisaient la région comprise entre Kastoria, Florina, Vodéna et Siatitsa, où les Turcs avaient laissé sans protection les Grecs et où des crimes se commettaient chaque jour. »

C'est une liste de Grecs, hommes, femmes, enfants, vieillards, assommés, poignardés, fusillés, violés, parvenue à Paul Mélas, qui provoqua sa résolution.

Ce sont les Turcs qui ont tué le chef grec Zé a, nom que Paul Mélas avait pris. Il est mort avec six de ses partisans dans une lutte de un contre dix.

Son cadavre a pu être recueilli, et sa famille a au moins cette consolation qu'il n'a subi aucune mutilation.

Il devient difficile, après cette mort, d'accuser

les Grecs de Macédoine de trahir les Bulgares, leurs « libérateurs », pour les vendre aux Turcs.

Le jeune officier hellène a ouvert la route à d'autres dévouements. Ils ne manqueront pas.

VIEILLE SERBIE ET MACÉDOINE

M. Chryssaphidès, du *Gaulois*, a recueilli l'opinion de M. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris, et de M. Zolotovitch, son collègue bulgare, sur les chances d'une confédération balkanique. (Le *Gaulois*, 14 novembre.)

En dépit du vague optimisme dont elles sont empreintes, les déclarations des deux diplomates ne font que souligner l'impossibilité d'une entente semblable.

Autrement intéressantes et précises sont les idées de M. le représentant de Serbie à Paris, sur la question macédonienne elle-même. M. Vesnitch a dit excellemment :

Depuis la création de l'Exarchat bulgare et surtout depuis quelques années, les agitateurs bulgares macédoniens font une propagande de fait dans le sens de leur nationalité, c'est-à-dire pour augmenter le nombre des adhérents à l'Exarchat.

Les Serbes, parce que Slaves eux aussi, ont laissé faire pendant quelque temps; ils ont toléré cette propagande, ne voyant pas assez clairement le danger qu'elle engendrait pour leur cause nationale. Ce n'est que depuis que ce danger a sauté aux yeux de nos nationaux, qui sont très nombreux en Macédoine, que l'élément serbe a commencé à se révolter et à s'opposer à cette mystification des comités bulgares.

Vous savez très bien que la population macédonienne, en général, est hétérogène, et qu'il y a un grand nombre de Grecs à côté des Serbes et des Bulgares, et aussi d'autres nationalités, sans compter les Turcs. Je ne parle pas des Albanais, pour la raison que la Macédoine proprement dite n'est formée que des deux vilayets, ceux de Monastir et de Salonique: le vilayet de Cossovo, qui forme la Vieille Serbie, est pour nous hors de discussion; sa population n'est composée que de Serbes et d'Albanais, ces derniers se trouvant dans quelques districts seulement.

Nous sommes heureux de constater que l'idée de distinguer Kossovo d'avec Salonique-Monastir fait du chemin. C'est la base même de nos revendications en Macédoine, dans laquelle les Bulgares veulent arbitrairement englober la Vieille Serbie.

INTRIGUES AUSTRO-RUSSES

Du journal *Métropole*, d'Anvers, 16 novembre :

Or, d'après les nouvelles particulières arrivées à quelques journaux d'Athènes, il paraît que les officiers autrichiens et surtout les Russes, prennent une part active à l'excitation des Bulgares contre les Grecs. Ainsi on raconte qu'à Pevgheli, les deux officiers Sfarthiski et Petrof ont, en septembre dernier, mandé auprès d'eux neuf notables grecs et, après leur avoir vivement reproché leur attachement aux traditions helléniques, ils leur firent comprendre qu'il était de leur intérêt d'embrasser le schisme bulgare et d'être fidèles à la cause bulgare, car cette dernière cause est défendue par la très puissante Russie.

Ces notables déclarèrent qu'ils s'exposeraient à la colère de leur compatriote Pierre Arezanis, homme fort estimé et puissant dans le village. Or, trois jours après, ledit Pierre Arezanis fut trouvé assassiné dans son jardin. Aucun officier russe n'a jamais montré la moindre envie de rechercher le coupable.

Il est inutile de citer encore d'autres cas analogues, relatés par les journaux d'Athènes, et qui montrent la partialité des officiers russes en faveur des Bulgares. Mais on doit se demander si ces faits ne sont pas dus à une politique occulte de la Russie en Macédoine. Autrement, ils seraient inexplicables, tout comme cette insistance du gouver-

nement russe auprès de la Sublime Porte pour avoir en Macédoine le plus d'officiers russes, ayant sous leurs ordres le plus de gendarmes possible.

A propos de cette politique russe, il est à remarquer que l'Auriche, qui a à peine digéré la Bosnie et l'Herzégovine, commence à s'apercevoir que son collègue « en pacification » travaille sous main et dans son seul intérêt.

Il est vrai que la *Neue Freie Presse* dément le bruit de cette divergence entre les deux puissances, mais les propos des feuilles russes, reprochant à l'Autriche de « miner les intérêts de la Russie en Macédoine », autorisent toute supposition.

La *Novoie Vremia* a même été plus loin; elle déclare que les efforts de l'Autriche-Hongrie tendent à l'occupation militaire de la Macédoine, et comme preuve, la feuille russe donne l'activité fébrile avec laquelle on travaille à l'achèvement du chemin de fer à Pléjik, et la concentration de nombreuses troupes en Bosnie.

L'entrecroisement de ces accusations prouve qu'au fond il y a beaucoup de vrai; du reste, la visite toute cordiale du roi Pierre de Serbie au prince Ferdinand n'en est-elle pas une preuve? tous deux slaves et, bien que redevables à la Russie de leur indépendance, ils ont fini par s'apercevoir que l'ours du nord a pris trop à cœur la pacification (!!) de la Macédoine, au prix de leurs aspirations nationales.

Le *Temps* de Paris, bulgarophile dans l'âme, dans son numéro du 2 de ce mois, relève parfaitement cette tendance de l'accolade des deux chefs d'Etats.

Il est difficile de prévoir ce qui va sortir de cet imbroglio, mais il est à craindre qu'à la longue, la Russie paratgera la « huitre macédonienne » à la façon de Perrin Dandin, du bon père Lafontaine.

Entre temps, les assassinats, les incendies et tous les crimes des comitadjes contre la population grecque, continuent.

Les habitants grecs de Cozani, de Castoria et Statista, ayant mis en sûreté leurs femmes et leurs enfants, ont formé des petits corps armés, et se sont mis à la poursuite des bandes bulgares, qui dévastent leur pays.

CRIMES BULGARES

D'Athènes, au *Matin* (11 novembre) :

Toute la ville ou plutôt toute la Grèce pleure depuis quelques jours la mort du jeune officier d'artillerie tué en Macédoine pour avoir voulu protéger les Grecs contre les Bulgares. Appartenant à une famille originaire de l'Épire, des plus en vue, Paul Mélas avait, sous le prétexte d'un congé, quitté son service à l'École militaire et s'était rendu dans le vilayet de Monastir, où il s'était mis à la tête d'une bande armée qui parcourait les villages pour défendre les Grecs des attaques des Bulgares.

Depuis l'année passée, des habitants de Macédoine avaient réclamé le secours des Grecs du royaume et demandé des armes. Mais on ne se montrait guère disposé ici à suivre une politique d'aventures. Les cercles dirigeants prêchaient la patience et la sagesse. Il ne fallait surtout pas entraver les fameuses réformes préconisées par les grandes puissances. Après quelque temps, on verrait si ces mesures pouvaient rétablir l'ordre dans ces contrées si cruellement éprouvées.

Les Bulgares ne manquèrent pas de profiter de ces hésitations. Leurs victimes se comptent par centaines. Prêtres fidèles au patriarcat, notables dévoués à l'hellénisme, tous ceux qui entravaient leurs desseins de conquête devaient disparaître pour faire place aux farouches assassins. La supériorité du nombre des Grecs et des hellénisants, leur culture séculaire, leurs droits historiques n'étaient plus en jeu. La force brutale de quelques bandes de brigands devait bientôt avoir raison des populations privées de moyens de défense.

Personne ne souffrait plus cruellement de cet état de choses que le jeune officier qui, frappé d'une balle turque, mourut héroïquement le 26 octobre, à la tête de ses hommes, après deux heures d'un combat inégal. Il franchit la frontière pour errer pendant des mois sous un nom d'emprunt, traqué par les troupes turques et menacé par les assassins bulgares. Il savait bien qu'il allait à une mort certaine, mais il voulut, par le sacrifice de sa

vie, réveiller l'âme de la nation et assurer aux Macédoniens le secours de la Grèce. Et tout porte à croire que Paul Mélas, que les Grecs comparent aujourd'hui à leurs héros les plus glorieux, n'est pas tombé en vain. Un souffle de patriotisme parcourt toute la nation. La messe célébrée ce matin pour le repos de son âme fut une véritable apothéose. Plus de 60.000 personnes entouraient l'église et bénissaient sa mémoire. Toute la presse exhorte les Grecs à résister aux injustices des Bulgares, à envoyer des secours en armes et en argent aux Macédoniens. Il est impossible de supposer que ces conseils ne seront pas suivis. Et il est à prévoir que nous sommes à la veille d'une lutte acharnée entre Grecs et Bulgares en Macédoine, qui forcera l'Europe à intervenir pour régler définitivement le sort de cette province si cruellement éprouvée.

L'ESCADRE GRECQUE A ALEXANDRIE

Les journaux grecs d'Egypte consacrent des colonnes entières à la description de l'imposante manifestation qui eut lieu à Alexandrie, il y a quinze jours, à l'occasion de la visite de l'escadre hellénique.

L'arrivée de l'escadre avait attiré sur les quais du port une foule innombrable. Des Hellènes de l'intérieur du pays étaient accourus à Alexandrie. La ville était pavoisée aux couleurs grecques. Officiers et matelots ont été littéralement enlevés par une foule en délire, aux cris de : « Vive Spetses ! », vive Psara », « Vive Hydra ! »

Le lendemain, dimanche, une doxologie eut lieu en l'église de l'Annonciation, présidée par S.-B. le patriarche grec d'Alexandrie, Photius. Le commandant Coundouriotis, entouré de son état-major, M. Gennadis, agent diplomatique de Grèce au Caire, le personnel de l'Agence, le consul-général et ses collaborateurs, et toutes les notabilités grecques de la ville y assistaient.

La population, admise à visiter les cuirassés, s'y portait en masse. Durant trois jours, ça été dans le port un va-et-vient incessant.

Une série de banquets a été donnée en l'honneur des officiers, à Alexandrie et au Caire. Une représentation de gala eut lieu au théâtre. Le troisième jour, l'escadre, chaleureusement acclamée, a levé l'ancre, en route pour Port-Saïd.

GRECS ET KOUTZO-VALAQUES

D'Athènes, au *Matin* (10 novembre) :

La Macédoine rappelle actuellement ces fortunes dont le titulaire doit prochainement disparaître. De tous côtés surgissent des héritiers. Nous connaissons les prétentions de la Grèce, arguant de ses droits séculaires, tandis que les Bulgares forcent l'attention de l'Europe par des attendants quotidiens. Une troisième puissance, la Roumanie, cherche également à trouver un prétexte, afin de pouvoir prendre part, un jour, au règlement de la succession. Elle s'est souvenue d'une vague parenté avec les Koutzo-Valaques, dont le nombre, en Macédoine, s'élève à environ 100.000 âmes. Et, bien que ces derniers se réclament d'un hellénisme intransigent, les Roumains veulent voir en eux des frères qu'il faut tirer d'une lamentable erreur.

Pour arriver à ces résultats, la Roumanie essaye de fonder en Macédoine des communautés religieuses, dévouées à sa cause, et cherche, sans succès, à contraindre le patriarcat de Constantinople à favoriser leur développement. Les agents roumains parcourent les villages pour obtenir des pétitions signées d'une vingtaine de personnes, comme l'exige l'autorité turque, pour accorder l'autorisation. Ces signatures se payent couramment de 60 à 80 francs. Mais les Koutzo-Valaques se montrent réfractaires, et, de ce côté du moins, la propagande roumaine n'a pas grande chance d'aboutir.

Dans le même ordre d'idées, un cimetière roumain a été fondé à Monastir, sous prétexte que des prêtres grecs auraient refusé d'inhumier des Koutzo-Valaques. Mais cette assertion ne paraît guère avoir trouvé créance auprès d'eux, et bien peu de Koutzo-Valaques reposent aujourd'hui au cimetière roumain de Monastir.

A l'heure actuelle, les vilayets de Salonique et de

Monastir comprennent plus de 100.000 patriarches grecs bulgarophones et koutzo-valaques, tous favorables à la prépondérance de la Grèce. Le plus grand nombre d'entre eux ont une origine purement hellénique et ne parlent aucune autre langue que le grec. Ceux-là même qui parlent le bulgare, tout en restant fidèles au patriarcat, les Grecs bulgarophones, sont imbus de la culture hellénique, et les Koutzo-Valaques, en dehors de leur idiome, parlent tous le grec. Dix à quinze mille seulement parmi ces derniers se déclarent roumanisants, c'est-à-dire acquis à l'influence roumaine.

Depuis que la question macédonienne est entrée dans cette période aiguë, les Roumains ont fait tous leurs efforts pour augmenter cette proportion. Mais, malgré une propagande des plus actives, la communauté des intérêts, les épreuves douloureuses subies en commun pendant des siècles de domination turque, et surtout le prestige de l'ancienne culture hellénique lient fidèlement les Koutzo-Valaques à leurs frères grecs et en font les plus fervents prosélytes de l'hellénisme en Macédoine.

LA CRÈTE ET L'EUROPE

M. Georges Villiers donne, dans le *Temps* du 18 novembre, un résumé de l'argumentation dont le prince Georges de Grèce, Haut-Commissaire des puissances en Crète, s'est servi en plaidant l'union de la Crète à la Grèce, auprès des chancelleries européennes.

Après avoir souligné le mauvais vouloir des puissances à l'égard des aspirations de l'île et les prétextes qu'elles invoquent pour les contrecarrer, M. G. Villiers prête au prince Georges les paroles suivantes que Son Altesse aurait prononcées au cours des entretiens qu'elle a eus successivement avec les ministres des Affaires étrangères :

— Supposez qu'au mois d'avril, quand le Parlement crétois rentrera en session, ou, plus tôt, sous une autre forme, qui serait à coup sûr une forme pacifique, l'opposition constitue, en vue de l'union, un gouvernement en face de celui dont je suis le chef, arbore le drapeau grec, proclame la Crète unie à la Grèce, que voulez-vous que je fasse, moi, prince grec ? Et quelles instructions me donnez-vous ?

La question sans doute était embarrassante. Car l'histoire ne dit pas quelle fut la réponse. Les puissances ne peuvent en effet méconnaître qu'en mettant à la tête de la Crète autonome le propre fils du roi de Grèce, elles ont légitimé et entretenu certaines espérances, que le temps n'a fait qu'aviver. Je crois savoir que le Haut-Commissaire a, dans cet ordre d'idées, signalé aux gouvernements combien peu sérieux doit sembler à l'opinion crétoise cette souveraineté turque qui ne se manifeste pas même par l'existence d'un commissaire ottoman à La Canée ou le paiement d'un tribut, cette souveraineté fictive et vaudevillesque, qui se borne à la présence sur un petit rocher, devant le port de la Sude, d'un drapeau turc encadré des quatre drapeaux des puissances protectrices.

Dans ces conditions, les Crétois se demandent ce que la Turquie pourrait perdre en perdant sa souveraineté. Ils se souviennent que l'émancipation des sujets chrétiens du Sultan n'a jamais résulté du libre consentement de celui-ci ; que toujours le traité qui fondait un état libre était en contradiction avec le traité précédent qui proclamait l'intégrité de l'empire turc. Ils s'étonnent qu'on les traite plus mal qu'on n'a traité depuis près d'un siècle les Roumains, les Serbes, les Bulgares. Et quand on leur répond, — cette réponse s'est produite plus d'une fois, — que « c'est à cause de la Macédoine », ils ont peine à concevoir comment le fait de provoquer un mouvement national en Crète est une façon d'arranger les affaires de Macédoine. Le Haut-Commissaire a mis en relief ces arguments, dont il a eu depuis six ans le loisir de mesurer sur place la valeur de propagande.

Une autre des raisons qu'il invoque, c'est l'impression d'agacement que cause à la population crétoise la présence des troupes internationales. Ces troupes, qui ont rendu naguère de grands services, jouent, à l'heure qu'il est, le rôle d'un symbole.

Elles ne concourent plus au maintien de l'ordre, car ce soin appartient à la gendarmerie crétoise, réorganisée par le prince lui-même, avec le concours d'officiers de carabiniers italiens, distincts des contingents internationaux. Et cette gendarmerie s'acquiesce de sa tâche d'une façon qui ne laisse rien à désirer. Les troupes des puissances, casernées à La Canée, à la Sude, à Rethymo et à Candie, se bornent donc à faire l'exercice, à passer deux revues par an, et à fournir chaque jour un poste de quinze hommes qui prend la garde au palais du prince. Le reste du temps, les contingents jouissent d'une grande liberté qui ne va pas sans inconvénients.

C'est ainsi qu'il y a quelques mois, les Italiens et les Français, réfractaires à l'entente cordiale, dont cependant l'aube se levait, ne se rencontraient point dans les rues, sans que, sur le mode agressif, les premiers ne murmuraient : « Sedan » et les seconds : « Ménélik ». Les Français avaient aussi l'habitude, tenue pour injurieuse par les Italiens, de fumer leurs cigarettes au bout de longs macarons. Les Italiens répondaient par des plaisanteries du même goût. On en venait aux mains. Et la gendarmerie « protégée », en était réduite à rétablir l'ordre parmi les « protecteurs ». Depuis lors, les incidents se sont apaisés. On a passé des revues fraternelles, au cours desquelles les colonels se sont serrés les mains devant le front des troupes. Mais les Crétois, paraît-il, n'ont pas oublié la bagarre. Et ils se plaisent à la citer pour prouver l'inutilité du contrôle.

Il faut faire l'union. C'est là le *Delenda Carthago* du Haut-Commissaire. Tous les ans, quand vient l'automne, il en fait part aux gouvernements responsables. Au service de cette cause, qu'il connaît bien, et qu'il expose avec une abondance pressante, il met le crédit que lui a valu le succès de son administration. Aussi grand, mais moins mince que son père, le regard fin et pénétrant, la parole nette et réfléchie, il prédit aux ministres des affaires étrangères les conséquences de leur indifférence avec une dialectique impassible nuancée d'une ironie discrète. Il ne méconnaît point les difficultés de sa tâche diplomatique et il n'a plus rien à apprendre de celles que comporte sa tâche politique. Il demande seulement que, dans les appels qu'on fait à son dévouement, on n'oublie pas qu'il est prince de la famille royale de Grèce, fils du roi, lié à ce titre par des devoirs qu'il ne sacrifiera jamais.

Cette fois-ci, l'accueil des chancelleries a été obligeant, presque prévenant. Personne ne prétend que tout soit pour le mieux dans la meilleure des Crètes. Au besoin, on agirait, si quelqu'un donnait l'exemple. Mais cet exemple, nul ne se soucie de le donner. L'initiative n'est pas une vertu plus répandue chez les peuples que chez les individus. Et les hommes d'Etat groupés devant la porte qui mène à une solution, se font les uns aux autres des politesses, chacun disant à son voisin : « Après vous... Je n'en ferai rien... »

Certains, qui ne sont point ministres, estiment qu'une solution mixte pourrait peut-être intervenir. Sans poser la question de souveraineté, ils pensent que la combinaison adoptée pour la Bosnie et l'Herzégovine conviendrait au besoin à la Crète. Chargée d'administrer l'île, la Grèce y enverrait des troupes. Et c'est d'Athènes que viendrait l'action gouvernementale. Les contingents internationaux disparaîtraient. Les Crétois auraient les réalités de l'union. Et l'amour-propre des Turcs, qui est, en ce qui regarde la Crète, la seule chose à ménager, tout le reste étant déjà réglé, serait sauf ou à peu près. Seulement ce tiers système a contre lui les puissances qui s'en tiennent toujours au *statu quo*, cette panacée diplomatique et la Crète, qui réclame l'union. Entre les chancelleries et le Haut-Commissaire, la question est posée sous cette forme : *statu quo* ou union. C'est cette alternative que l'on considère depuis six ans sans avoir jusqu'ici trouvé le moyen de la résoudre.

Le Gérant : L. ESPARVIER.

Levallois-Perret. — Imprimerie WELLPÖFF et ROCHE
55, rue Fromont.

1905 - 06 8

L'Hellénisme

ORGANE MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

| | | |
|--|---|--|
| ABONNEMENTS : | DIRECTION A PARIS | Le bureau de l'HELLENISME |
| France UN AN 6 FR. | 42, Rue de Grenelle (VII ^e Arrondis.) | est ouvert les Lundi, Mercredi et Vendredi |
| Union Postale — 8 FR. | | de 10 heures à midi. |

SOMMAIRE

- Ligue française pour la défense des droits de l'hellénisme.**
- Memorandum adressé en septembre 1900 par S. A. R. le prince Georges de Grèce, haut commissaire en Crète, aux chancelleries des quatre puissances protectrices.**
- La Grèce et l'hellénisme.** — *L'hellénisme (suite)*, par M. N. KASASIS.
- Par le chemin de la Crète**, par M. GEORGES CLÉMENCEAU (d'après *L'Aurore*).
- Les populations grecques en Bulgarie.** S. S.
- Lettre de Roumélie Orientale.** X.
- Les Allemands en Turquie (fin)**, par M. A. ADOSIDÉS.
- Les derniers crimes bulgares.**
- En Macédoine** (*La Lanterne*), par VIDI.
- Rapport de M. Harvey sur les progrès économiques de Grèce** (*Le Bulletin d'Orient*).
- Les Hellènes Valaquophones**, par M. NICOLAS LIAKOS.
- Tableau des meurtres commis par la propagande bulgare sur des Hellènes Orthodoxes dans le vilayet de Salonique depuis le mois de Février de l'année 1903 jusqu'en Novembre 1904.**

LIGUE FRANÇAISE

pour la

Défense des droits de l'hellénisme

Le dimanche 22 janvier, s'est réunie à l'hôtel Continental, une assemblée de philhellènes appartenant au monde des lettres et de la politique à l'effet de constituer une *Ligue pour la défense des droits de l'Hellénisme*.

M. Théophile Homolle, président, assisté de MM. Georges Clémenceau, P. Grimanielli, Henry Houssaye et Théodore Reinach, a exposé en quelques mots les circonstances dans lesquelles cette ligue s'est constituée, il a rapporté que M. N. Kasasis, président de l'Association *l'Hellenismos*, vint à Paris, en novembre 1903, pour éclairer l'opinion publique sur la situation créée à l'Hellénisme en Macédoine, par suite de l'envahissement de cette province par les bandes bulgares, s'efforçant de décimer la population grecque.

L'ardeur de cet apôtre patriotique, a dit en substance M. Homolle, au contact de l'opinion européenne, a abouti à la formation d'une ligue, dont le but est exposé dans le manifeste dont les Français philhellènes ont déjà pris connaissance.

Les premiers adhérents de la ligue se réunirent à l'hôtel Continental, le 14 décembre 1904, et constituèrent un comité provisoire composé de MM. Homolle, Clémenceau, Co-

chin, Grimanielli, Houssaye et Th. Reinach, qui a élaboré les statuts de la Ligue et rédigé un manifeste-programme.

M. Homolle a donné lecture de ce programme qui a été approuvé par l'assemblée. Après quoi les statuts ont été adoptés, dont l'article premier précise en ces termes les fins de la Ligue :

« La Ligue française pour la défense des droits de l'hellénisme se propose de poursuivre pacifiquement et équitablement l'amélioration du sort des populations helléniques de l'empire turc et d'obtenir pour elles sans préjudice des droits légitimes des populations d'autres races, la reconnaissance et la jouissance des garanties politiques et sociales nécessaires à leur développement économique et moral. »

Le comité provisoire a été maintenu dans ses fonctions afin de convoquer une nouvelle assemblée qui doit procéder à l'élection du comité de direction de la Ligue.

Avant de lever la séance, le président propose à l'assemblée de voter des remerciements aux premiers donateurs de la Ligue :

| | |
|--|---------|
| M. Louis Leblois, avocat à la Cour d'Appel..... | Fr. 100 |
| Mme Antoine Valsamaki..... | 500 |
| Un Grec de Turquie..... | 100 |
| L'Hellenismos (par l'entremise de M. Kasasis)..... | 1.000 |

A minuit, la séance est levée.

PROGRAMME

de la

Ligue française pour la défense des droits de l'hellénisme

L'hellénisme traverse une crise bien faite pour inquiéter les amis de la Grèce. Les Grecs non affranchis sont lésés ou menacés dans leur bien-être matériel et moral, dans leur existence même, par la tyrannie ottomane, par les convoitises des peuples chrétiens, leurs rivaux, par la mollesse de la diplomatie européenne, par la froideur de l'opinion publique.

L'hellénisme a donc besoin d'être défendu, et il mérite de l'être quoi que puissent arguer contre les Grecs des adversaires passionnés ou des amis désabusés; il importe qu'il le soit pour l'équilibre des forces en Orient et dans l'intérêt commun de l'Europe; il faut

qu'il le soit, par respect de la justice, contre la tyrannie du gouvernement turc et contre les empiétements des autres Etats chrétiens; il faut qu'il le soit, parce qu'il a des droits, parce qu'il est en réalité le représentant le plus ancien, le plus autorisé de l'idée du droit, parce que la nation grecque est la plus cultivée, la plus éclairée de l'Orient, c'est-à-dire aussi la plus capable d'équité dans ses prétentions.

C'est dans ce but qu'on s'est proposé de créer une Ligue pour la défense des droits de l'hellénisme. On ne parle ni de privilèges, ni d'intérêts, de rien qui soit exclusif et égoïste, de rien qui nourrisse les jalousies ou les animosités. Quelque sympathie, quelque reconnaissance que puisse inspirer la Grèce, nous ne voulons point de préférence, nous entendons ne pas faire œuvre de parti, c'est-à-dire de combat, mais œuvre de paix et de justice; nous ne réclamons en sa faveur que ce qu'elle est prête à reconnaître en faveur d'autrui, le droit.

Nous demandons pour les Grecs, c'est-à-dire en même temps et par voie de conséquence, pour tous les chrétiens, pour les Ottomans de toute confession et de toute langue, pour les Turcs eux-mêmes, les plus malheureux peut-être de tous les sujets du sultan, les garanties essentielles des libertés nécessaires, la sécurité de la vie, de l'honneur, des transactions commerciales, des croyances religieuses, de l'action pédagogique et morale, le droit de discuter dans des assemblées provinciales et municipales les affaires locales et les intérêts communs. Il n'y a rien là qui contrarie la politique conservatrice des puissances, ni qui menace l'intégrité de l'empire ottoman; car le meilleur moyen de le conserver c'est de le rendre habitable. Dans cette transformation du régime politique et moral, chaque nationalité prendrait en chaque endroit la place que lui assigneraient sa force numérique, son intelligence, son activité; et, si quelque jour une révolution devait survenir, le champ d'action de chaque na-

tionalité serait d'avance délimité dans les régions occupées par la race et conquises par son génie.

Il nous a semblé que ce rôle de défenseur du droit convenait aux sympathies philhelléniques comme aux traditions humanitaires de la France, qu'il concordait avec les vues politiques de notre politique orientale, qu'il appartenait en quelque sorte légitimement aux citoyens du seul Etat européen qui ne poursuive en Orient aucun dessein intéressé ni égoïste.

Pour le bien remplir, point ne nous est besoin d'armes, ni de trésor de guerre; nous ne voulons agir que sur l'opinion, nous ne faisons usage que de la parole, nous ne comptons que sur la force de la vérité.

La connaître et la communiquer sera tout notre but. Nous apporterons dans l'enquête et l'exposé tous les scrupules de l'impartialité et toute la rigueur de la méthode scientifique. Nos recherches devront porter, notre critique s'exercer sur toutes les informations relatives aux abus, aux injustices, aux violences, dont souffrent les Grecs et en général les chrétiens ou autres habitants de la Turquie, sur les griefs, plaintes et vœux des populations, projets de réformes administratives, sur les statistiques, hélas! trop sujettes à caution, par lesquelles les diverses nationalités s'efforcent d'établir leurs droits ou leurs prétentions. Nous y trouverons du moins la preuve de la singulière vitalité, de la très large expansion des Hellènes, de la générosité avec laquelle ils bâtissent des églises, construisent des écoles, défendent et propagent leur langue. Si nous tournons les yeux vers Athènes même, le progrès de la richesse, l'essor de la marine marchande, le développement de l'agriculture et du commerce, les essais heureux d'industries multiples, le mouvement de la pensée, la curiosité et la promptitude de l'esprit, l'aptitude à tout savoir et à tout faire nous montreront les Grecs toujours en possession de leurs plus brillantes et plus précieuses qualités, nous prouveront qu'on peut encore aimer la Grèce, et qu'on a le droit de lui réserver en Orient un des premiers rôles et une des meilleures places.

Notre Ligue ne saurait vivre sans un budget; nous le voudrions suffisant pour nos enquêtes, publications et conférences; nous n'ambitionnons pas une richesse qui pourrait être soupçonnée de servir à des fins moins pacifiques. La modicité de la cotisation — 5 francs — est une garantie de la sagesse et de la pureté de nos intentions. S'il se trouve des bienfaiteurs pour faire des libéralités, si nous avons de l'argent de reste, il y aura toujours assez de misères à soulager, de ruines à relever, pour en faire

un usage à la fois efficace et irréprochable.

Ce qu'il nous faut absolument avant tout, c'est la force morale qui conquiert l'opinion; elle nous viendra du nombre et de l'autorité des membres de la Ligue.

Le Comité provisoire :

MM. Th. HOMOLLE, *Président*;
P. GRIMANELLI, *Secrétaire*;
GEORGES CLÉMENCEAU;
DENYS COCHIN;
HENRY HOUSSAYE;
THÉODORE REINACH.

Les adhérents de la Ligue avaient précédemment pris connaissance du programme de l'hellénisme formulé dans les deux points figurant dans le manifeste suivant.

La crise provoquée en Turquie par les massacres d'Arménie et de Crète, ainsi que par la guerre gréco-turque, dure depuis huit années sans que la diplomatie européenne ait pu y mettre fin.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que les sympathies dont les victimes du régime hamidien sont l'objet, vont moins aux Grecs de Turquie. Ce sont eux, cependant, qui forment la majorité des chrétiens dans cet empire et qui, après avoir dans une très large mesure contribué à l'émancipation morale de l'Orient, ont naguère encore lutté contre les forces écrasantes du despotisme asiatique au nom des idées de liberté et de civilisation.

Quelque injuste que soit l'opinion professée à l'égard des Grecs, elle s'explique peut-être par la déception qu'avait généralement causée la défaite de leur armée, et par ce fait que les Grecs n'ont avec aucune nationalité ces affinités de race qui assurent aux Slaves, par exemple, des concours et leur épargnent des efforts.

En effet, rien de commun entre les Grecs et d'autres peuples, si ce n'est leurs aspirations et leur culture intellectuelle. Parmi les trois grandes nations occidentales, c'est la France qui les attire surtout parce qu'ils lui doivent, plus qu'à toute autre, la libération de leur pays, et la France, de son côté, leur sera peut-être reconnaissante d'avoir, en dépit de tant d'obstacles, propagé sa civilisation et ses idées en Orient.

A ce seul titre, les Grecs auraient droit aux sympathies de la France, mais ils les méritent

Parmi les premiers adhérents à la Ligue figurent :

MM. Alphonse AULARD, professeur à la Sorbonne.
Comte d'AUNAY, sénateur.
Alfred BAYET, directeur de l'Enseignement supérieur.
Alfred BERL, publiciste, avocat à la Cour d'appel.
A. BERNARD, sénateur.
Jacques BIZET.
Albert BOURÉE, ambassadeur.
Antide BOYER, député.
Michel BRÉAL, membre de l'Institut.
Aristide BRIAND, député.
Ferdinand BUISSON, député.
Jules CLARETIE, de l'Académie française.
Léo CLARETIE, homme de lettres.
Georges Cleiftie, ancien préfet.
Max COLLIGNON, membre de l'Institut.
Baron Pierre DE COUBERTIN.
Alfred CROISSET, membre de l'Institut.
Jean CRUPPI, député.
Jules DELAFOSSE, député.
Auguste DELPECH, sénateur.
Gaston DESCHAMPS, homme de lettres.
Frédéric DESMONS, vice-président du Sénat.
Charles DIEHL, professeur de la Faculté des lettres.
M. d'EICHSTAL, professeur à la Sorbonne.
Maurice FAURE, sénateur.
Gustave FOUGÈRES, professeur à la Sorbonne.
Paul GIRARD, professeur à la Faculté des Lettres.
Pierre GOUJON, avocat.
Paul GUIRAUD, professeur à la Faculté des Lettres.
Paul GRANET.
B. HAUSSOULIER, directeur d'études à l'École des Hautes-Etudes.
Am. HAUVETTE, chargé de cours à la Faculté des lettres.
Abel HERMANT, homme de lettres.
Clovis HUGUES, député.
Louis LEBLOIS, avocat à la Cour d'appel.
Eugène LINTILHAC, sénateur.
Edouard LOCKROY, vice-président de la Chambre des Députés.
Alfred MÉZIÈRES, de l'Académie française.
Comte Charles DE MOUY, ancien ambassadeur.
Comtesse Mathieu DE NOAILLES.
Comte Mathieu DE NOAILLES.
Michel PAILLARÈS, publiciste.
Edmond POTTIER, de l'Institut.
Hubert PERNOT, de l'École des Langues orientales.
Jean PSICHARI, professeur à l'École des Langues orientales.
Joseph REINACH, ancien député.
Salomon REINACH, de l'Institut.
Louis RODIN, de l'Association pour l'encouragement des Etudes grecques.
Marcel SEMBAT, député.
Emile WORMS, correspondant de l'Institut.
René WORMS, auditeur au Conseil d'Etat.

aussi par leur résistance à la poussée des peuples du Nord vers la Méditerranée, parce qu'en voulant que cette mer gréco-latine reste le domaine exclusif de ceux qui, de toute antiquité, se sont établis sur ses côtes, ils défendent un intérêt français.

Cet intérêt pourrait être menacé par des éventualités qu'il est facile de prévoir et c'est un motif de plus pour la France de soutenir les légitimes revendications de la nation grecque.

Le programme des Grecs cadre d'ailleurs si bien avec les vues de la diplomatie française en Orient, qu'en y adhérant, la France apporterait un nouveau témoignage des bonnes dispositions dont elle est animée envers les populations de l'Empire ottoman, sans distinction de race ni de religion.

Les vœux des Grecs se limitent aux deux points suivants :

1° Obtenir dans les provinces où ils résident, tant en Europe qu'en Asie Mineure et à Constantinople même, dont ils forment les 2/5 de la population totale, des garanties réelles de justice et de sécurité, de contrôle sur l'administration provinciale et centrale et de participation à cette administration, suivant l'importance numérique de l'élément grec, de son activité intellectuelle, économique et commerciale (les Hellènes sujet du sultan sont à peu près au nombre de 5 millions).

2° Au cas où la Turquie se refuserait à transformer le régime actuellement en vigueur et où, par suite, la modification du « statu quo » politique s'imposerait, assurer aux Grecs, de même qu'aux autres nationalités, les moyens de s'administrer eux-mêmes dans toutes les provinces de l'Empire en Europe comme en Asie, où ils conservent l'avantage d'une majorité relative, et plus particulièrement le long du littoral de la mer Egée qu'ils occupent tout entier et qui doit leur revenir au même titre que les îles de l'Archipel et le pays baigné par la mer Ionienne.

MEMORANDUM

Adressé en septembre 1900, par S. A. R. le prince Georges de Grèce, Haut-Commissaire en Crète aux chancelleries des quatre Puissances protectrices.

Les événements politiques qui se sont déroulés en Crète, depuis l'explosion des troubles, en mai 1896, sont encore trop récents pour que les grandes puissances aient pu perdre de vue l'état de désordre, d'anarchie complète dans lequel était plongée cette malheureuse île. L'intervention bienfaisante des grandes puissances avait bien pu mettre un terme aux luttes sanglantes qui désolaient le pays et acheminer la Crète dans la voie de son émancipation politique. Toutefois, l'autorité du Conseil des amiraux n'avait jamais été qu'une autorité essentiellement provisoire, ne s'exerçant que dans un rayon limité, et n'ayant pour but exclusif que d'empêcher les conflits et d'arrêter l'effusion du sang. Les grandes puissances avaient bien songé, un instant, à confier au Conseil des amiraux le soin d'établir, de concert avec un Comité exécutif, nommé par l'Assemblée crétoise, les bases d'un règlement provisoire. Mais, cette tentative fut totalement interrompue par le massacre de Candie et l'attaque des troupes internationales, qui obligèrent les Cabinets européens à exiger le retrait immédiat des troupes turques et le rappel des fonctionnaires ottomans.

La rapidité avec laquelle se succédèrent ces derniers événements fut telle que le Conseil des amiraux dut, pour assurer le fonctionnement des services nécessaires à la vie quotidienne d'un peuple, confier à des officiers des contingents européens le soin de suppléer provisoirement aux fonctionnaires ottomans brusquement rappelés.

Ce régime, destiné simplement à pourvoir aux nécessités les plus urgentes, ne pouvait avoir qu'une durée essentiellement limitée et laissait le nouveau gouvernement de la Crète autonome en présence de l'œuvre si considérable de la réorganisation administrative, judiciaire et financière du pays.

Avant d'aborder un travail aussi délicat, il fallait avant tout amener la pacification dans les esprits et procéder au désarmement de la population ; à mon appel, les Crétois répondirent avec un empressement inattendu et digne de tout éloge. Eux, si fiers du privilège qui leur accordait le droit de conserver chez eux leurs armes de guerre, abandonnèrent leurs vieux compagnons de lutte et remirent entre les mains des autorités les armes qui leur étaient si chères. Il avait suffi de quelques jours pour opérer un désarmement que les gouverneurs turcs n'avaient jamais pu obtenir ni par la douceur, ni par la menace, ni par la force.

Cette mesure et les engagements solennels, pris par la population chrétienne envers les musulmans, rendirent aussitôt à ces derniers courage et confiance. Ils comprirent vite qu'ils étaient appelés à vivre dorénavant sous un gouvernement décidé à protéger autrement que par des paroles leur vie, leur honneur, leur fortune. C'est sous ces auspices heureuses et encourageantes qu'ils procédèrent à l'élection des députés destinés à représenter l'élément musulman au sein de l'Assemblée nationale et ceux-ci eurent à peine pris contact avec les députés chrétiens qu'ils se rendirent immédiatement compte des sentiments justes et bienveillants qui animaient la majorité chrétienne à leur égard. Peut-on s'étonner si dans de semblables conditions la session de l'Assemblée nationale se passa sans le moindre incident regrettable, si les idées de fraternité et de concorde prévalurent, et si toutes les lois votées le furent d'un commun accord entre Députés chrétiens et musulmans ?

La préparation, la discussion et le vote de la Constitution destinée à devenir la Charte crétoise et dont l'élaboration avait été ordonnée par les Puissances, permirent également de constater l'harmonie complète qui existait entre les représentants des deux éléments de la population. Tous les articles qui concernaient les intérêts particuliers des deux communautés, furent l'objet d'une discussion approfondie, impartiale, honnête, et la majorité chrétienne fit souvent le sacrifice de ses propres idées pour accorder pleine et entière satisfaction aux désirs de la minorité musulmane.

Les grandes puissances ont, du reste, couvert de leur haute sanction la Constitution votée par la première Assemblée nationale crétoise. L'Assemblée ayant été dissoute, il fallait procéder, en premier lieu, à la création des services judiciaires. Depuis plus de deux ans, la justice n'était point rendue en Crète, et il ne restait plus les moindres vestiges de l'ancienne organisation judiciaire. Cette œuvre fut entreprise avec le concours d'hommes compétents, honnêtes et dévoués. On compte aujourd'hui dans l'île 26 justices de paix, 5 tribunaux de première instance, 1 cour d'appel, 5 tribunaux correctionnels et deux cours d'assises. Les codes civil, commercial et pénal, le code de procédure, ont été refondus. Tous ces tribunaux qui se sont trouvés, dès leur installation, en présence d'une laborieuse liquidation du passé, travaillent avec une régularité parfaite et les représentants des puissances pourraient témoigner de l'impartialité et de l'honnêteté dont font preuve les nouveaux juges crétois.

L'organisation de la gendarmerie a été confiée à

des officiers italiens qui ont obtenu, en quelques mois, des résultats inespérés.

Les paysans crétois se sont pliés à la discipline militaire avec une facilité que l'on aurait pu attendre de gens habitués à vivre depuis leur enfance dans un état constant de rébellion contre l'autorité. La population du pays a si bien compris qu'un fait nouveau venait de se passer en Crète, que le sentiment de mépris qu'elle avait éprouvé de tout temps contre l'ancienne gendarmerie, dont elle n'avait jamais tenu le moindre compte et qui avait été toujours réduite à l'impuissance la plus absolue, s'est aujourd'hui entièrement transformé. Le peuple crétois, aujourd'hui, aime, respecte et craint la nouvelle gendarmerie, et la sécurité est telle dans l'île que les musulmans, qui n'osaient naguère s'aventurer en dehors du rayon des grandes villes et circuler dans l'intérieur des districts, où ils n'avaient pas la majorité numérique, peuvent aujourd'hui parcourir l'île d'un bout à l'autre, sans avoir à appréhender la moindre mésaventure.

L'installation des services administratifs a marché avec la même régularité. Il a fallu procéder à la nomination de 5 préfets, 14 sous-préfets, 86 maires et 86 commissions municipales. La population, tout habituée qu'elle eût été à ne reconnaître que le pouvoir des fonctionnaires élus ou indiqués par elle, a accepté les nominations faites par le Haut-Commissaire et témoigne de sa respectueuse soumission envers les nouveaux fonctionnaires. Tout l'outillage administratif, comprenant les services sanitaires et d'hygiène publique, la police des ports, les travaux publics, etc., etc., a été complètement reconstitué.

Il en a été de même pour les services financiers, qui ont été créés de toutes pièces, tous les agents de l'ancienne organisation ottomane ayant disparu et le pays étant resté plusieurs années en état de révolte, entraînant la suspension du paiement des impôts.

Aujourd'hui, malgré les ruines qui ont été accumulées sur ce malheureux pays, malgré l'état de misère, digne de pitié, de la population des campagnes, les impôts sont perçus régulièrement et si la situation financière de la Crète est de nature à donner des inquiétudes, c'est que l'incertitude de sa situation politique pèse lourdement sur elle et qu'elle ne peut disposer de la totalité de ses revenus qui, en toute justice, devraient lui appartenir.

Il me paraît utile de signaler en dernier lieu, à l'attention des grandes puissances, la transformation qui s'est également opérée dans les mœurs de la population crétoise et qui prouve bien que les mœurs farouches que l'on se plaisait à lui prêter, n'étaient que la conséquence des luttes sans pitié qu'elle était dans l'obligation de soutenir pour conquérir son indépendance, et du mauvais gouvernement qui lui était imposé. Alors que dans les années de calme relatif on comptait une moyenne annuelle d'environ 150 assassinats, on n'a pu, au cours des douze derniers mois, constater que 4 cas de meurtres. Le vol de bétail, qui avait toujours été la plaie dominante du pays, a presque complètement disparu et les tribunaux de répression auraient actuellement une tâche bien facile, s'ils n'avaient dû procéder à la liquidation des affaires nées au cours des années précédentes.

Une révolution aussi radicale dans les mœurs publiques, une reconstitution aussi complète et aussi rapide des services judiciaires, administratifs et financiers, une pacification des esprits aussi absolue, le désarmement de la population, en un mot l'entrée franche et loyale du peuple crétois dans la voie du progrès et de la civilisation n'auraient pu être obtenus si ce peuple n'avait été soutenu par son ardent patriotisme et par la foi qu'il a dans la réalisation prochaine de ses vœux séculaires.

On sait que le peuple crétois n'a accepté l'autonomie qui lui était offerte que pour témoigner sa

reconnaissance envers les grandes puissances dont l'intervention généreuse assurait son indépendance et sous la réserve que l'union de la Crète avec la Grèce, sa mère-patrie, serait effectuée ultérieurement. C'est ce but sacré que les Crétois se sont proposé d'atteindre, c'est l'idée nationale qui leur a imposé l'effort colossal fait sur eux-mêmes et qui a suffi pour opérer la transformation merveilleuse d'un pays secoué auparavant par des révoltes incessantes et vivant constamment au milieu du déchaînement des passions et dans le désordre le plus lamentable en un pays calme, pacifié et ne demandant qu'à jouir des bienfaits de la liberté et d'une paix durable.

Mais le temps où ce peuple attend la réalisation de ses aspirations nationales approche. Il résulte des informations les plus sérieuses que l'Assemblée crétoise, qui doit être convoquée au mois d'avril prochain, croirait faillir à ses obligations et à ses devoirs envers le peuple crétois si elle ne votait pas l'union de l'île avec la Grèce. Les Députés musulmans, qui ne représentent plus aujourd'hui que le dixième de la population de l'île, adhéreront probablement à une proposition qui assurera leur repos et leur tranquillité pour l'avenir alors que toute solution contraire ne leur réserverait qu'incertitude et danger.

En présence d'un Décret d'union voté par l'Assemblée crétoise, dans quelle situation serait placé le Haut-commissaire des Puissances?

Si les Puissances, ne tenant aucun compte des vœux exprimés par le peuple crétois, repoussaient sa demande, n'est-il pas évident que l'état si satisfaisant dans lequel se trouve la Crète serait bouleversé de fond en comble? Le découragement et le mécontentement succéderaient à l'espoir et à la joie patriotique qui règnent dans tous les cœurs. La démagogie trouverait un terrain propice pour se donner libre carrière et le peuple, agité et inquiet de son avenir, serait trop disposé à écouter les conseils imprudents et à se prêter aux excitations des meneurs. Des réunions se tiendraient sur tous les points de l'île, des démonstrations et peut-être des révoltes viendraient troubler l'ordre exemplaire et la tranquillité qui existent actuellement.

Est-ce au Haut-Commissaire que serait confiée la mission d'en imposer à la population et de réprimer ces manifestations? Ne serait-ce pas trop cruel de lui demander d'oublier qu'il est prince de la famille royale de Grèce et de l'obliger à sacrifier son prestige de prince et l'autorité qu'il exerce aujourd'hui sur tous les Crétois en le faisant agir à l'encontre de l'idée nationale?

Confiera-t-on cette mission de répression aux troupes internationales? Mais ne serait-ce, pas un sacrilège que de faire marcher des soldats chrétiens contre un peuple chrétien qui ne demande que de disposer de sa propre existence et qui ne réclame que l'accomplissement de ses vœux nationaux?

En chargera-t-on la gendarmerie crétoise? Mais, en dehors du fait que, par suite des exigences budgétaires elle est fort peu nombreuse et ne comprend qu'un millier d'hommes, pourrait-on demander à ces nouveaux soldats, auxquels on répète journellement que leur devoir est de faire respecter l'autorité, de poursuivre et d'arrêter les malfaiteurs et de protéger les honnêtes gens, de faire usage de leurs armes contre leurs frères combattant pour une cause juste et sacrée, pour tous les Crétois?

Toutes ces considérations sont assez sérieuses et assez graves par elles-mêmes pour mériter de fixer l'attention des grandes puissances.

Mais elles ne sont pas les seules qui doivent être prises en considération. Les Gouvernements européens, qui ont déjà fait tant de sacrifices pour la Crète, ne pourront certainement pas continuer longtemps encore à y maintenir des contingents internationaux, dont l'entretien est pour eux une

charge assez lourde. Il leur faut donc prévoir l'éventualité du remplacement de cette force militaire. La création d'une milice crétoise, chargée de maintenir l'ordre après le départ des troupes internationales, serait donc une nécessité de premier ordre. Mais on ne saurait même songer à l'établir en raison de l'état précaire du Trésor crétois.

Ce serait pour une population de 300.000 habitants, déjà ruinée et épuisée par les troubles qui ont désolé le pays, une charge au-dessus de ses forces, que celle de l'entretien d'une milice nationale, alors qu'il suffirait, l'union une fois proclamée, de la présence d'un seul bataillon de troupes helléniques pour faire face à toutes les exigences de la situation.

Il me paraît inutile d'insister davantage sur toutes les raisons qui prouvent que la Crète ne peut se suffire à elle-même et vivre de sa propre existence, séparée de la Grèce.

Il n'y a donc à la situation actuelle qu'une seule solution, qui est l'union de l'île à la Grèce. C'est la solution que les grandes puissances ont, d'ailleurs, laissée entrevoir, elles-mêmes, à la population crétoise, en confiant à un prince de la famille royale de Grèce le mandat de Haut-Commissaire en Crète. C'est en outre la seule solution que le peuple crétois pourrait accepter, la seule que l'humanité, la justice, les lois historiques et l'intérêt de deux éléments, chrétien et musulman impose à la conscience des Puissances chrétiennes et bienfaitrices.

Du reste, si le moindre doute pouvait subsister sur les sentiments et les aspirations du peuple crétois, les grandes puissances pourraient reprendre actuellement le projet qui avait été examiné par elles au début de l'insurrection, projet dont l'opportunité alors discutable paraît aujourd'hui manifeste et dont la réalisation ne saurait présenter le moindre danger. Qu'elles ordonnent la convocation, dans ses comices, du peuple crétois et qu'elles l'invitent à faire connaître, sous la forme d'un plébiscite libre de toute pression et de toute influence, ses véritables désirs et ses résolutions formelles en ce qui concerne les destinées de son pays. Cette consultation, solennelle et pacifique, qui pourrait être faite sous le contrôle et la direction des représentants des grandes puissances, offrirait de telles garanties de sincérité et d'indépendance, qu'elle permettrait aux puissances bienfaitrices d'achever en toute connaissance de cause l'œuvre qu'elles ont entreprise en Crète et, en accordant pleine et entière satisfaction aux aspirations nationales du peuple crétois, de mettre fin définitivement à un conflit séculaire, qui n'a que trop souvent troublé la paix et le repos de l'Europe.

GEORGES,

prince de Grèce,

Haut-Commissaire en Crète.

La Grèce & l'Hellénisme

(Suite.)

L'HELLÉNISME

La Grèce, le royaume libre, dont il était particulièrement question dans les études précédentes, ne représente qu'une parcelle de l'hellénisme, celle arrachée, il y a quatre-vingts ans, au joug turc. L'Hellénisme, la nation, la race, est loin d'être compris tout entier dans les limites de cet Etat : il compte d'autres contrées où il exerce son action civilisatrice. L'Hellénisme est l'ensemble des forces répandues dans les provinces asiatiques et européennes de l'Empire ottoman, dans les îles de l'Archipel, soumises au même

pouvoir, dans la Crète, à demi libre, en Chypre, détenue par les Anglais, enfin dans les colonies éparses dans le monde entier, au milieu de races et de populations diverses, et qui constituent des facteurs de civilisation pacifiques.

De même que dans l'antiquité, les Hellènes vivent actuellement éparpillés. Le pays où ils vivent en masses sociales compactes, présente l'image du morcellement. La cohésion et l'unité géographiques, principale caractéristique des nations, fait défaut dans la race grecque. « La Grèce est née divisée », a dit au siècle dernier l'auteur des *Soirées de Saint-Petersbourg*. Cette circonstance a influé sensiblement sur le caractère de la race, qui depuis son apparition dans l'histoire, se trouve être, sauf quelques rares occasions, dans la lutte qu'elle a entreprise, au milieu des plus gros dangers pour son existence historique, divisée politiquement, parfois même socialement, mais unie néanmoins moralement. D'où la force et l'activité de l'individu dans la société grecque. Cette absence de concentration nuit, il est vrai, à l'intégrité du développement national, résultat des efforts des individus, mais d'autre part, cet individu laissé à lui-même, ne comptant que sur ses propres forces, se fortifie et multiplie son énergie et son initiative, et ne sait pas reculer devant le danger, quel qu'il soit, au milieu duquel il poursuit la réalisation et le couronnement de ses efforts. Toute l'histoire de la race en témoigne.

Au point de vue de son évolution historique, et dans son état actuel, l'Hellénisme, étudié à plusieurs reprises, a été souvent approuvé, parfois aussi critiqué. Nous n'entrons pas ici dans l'examen de ce sujet qui préoccupa des historiens et des sociologues anciens et modernes. Ce qui frappe l'attention d'un observateur, même superficiel, c'est que l'esprit du monde antique, s'est, des siècles durant, concentré dans le pays dénommé Grèce et a manifesté sa force et son activité; et lorsque les Grecs, dépositaires de cette civilisation, succombaient sous les coups de l'invasion barbare et perdaient toute liberté et toute autonomie, l'esprit grec ne disparaissait point avec. Il survécut à cette catastrophe, témoignant de sa force indomptable.

Dès ses origines, l'Hellénisme a été pétri d'éléments d'un prix inestimable, sous l'influence de circonstances incomparablement heureuses. La nature elle-même fut généreuse dans la part qui lui revient. La variété du pays, la richesse des montagnes et des vallées, la diversité des golfes et des îles éparses dans ses eaux, constituent d'admirables qualités naturelles. Toutes les variétés de climat se retrouvent dans ce petit coin de terre qui, d'après les remarques si justes de l'écrivain allemand, possèdent par rapport au continent européen, tout ce que celui-ci possède par rapport au reste de la terre. On y rencontre tous les contrastes dans une même contrée, à une petite distance, le printemps et l'hiver apparaissent à la fois, l'hiver d'ailleurs rappelant de bien près le printemps. Il y a une harmonie admirable entre tous les éléments et comme une entente bienfaisante entre eux. Ce caractère du pays n'a pas peu influé sur le caractère des habitants.

C'est au milieu de cette heureuse ambiance que s'est formée l'antique âme grecque, qui porte dans toutes ses manifestations sociales et politiques le caractère de cette influence — dans ses principes de liberté comme dans ses tendances décentralisatrices, — et c'est dans ces conditions que, depuis des temps immémoriaux, l'histoire grecque a évolué, constituant comme un reflet de la nature elle-même.

L'on sait quel fut dans l'antiquité l'œuvre de l'Hellénisme. Pour la première fois, l'homme prend conscience de lui-même et cette conscience lui vient de l'Hellène.

Le dieu delphique fit tracer par la main de ses prêtres, sur le fronton du temple panhellénique, le « Connais-toi toi-même », commencement et fin de toute sagesse. Dans le labeur intellectuel de ce temps-là c'est cette notion qui caractérise le Grec : il cherche à se connaître et à connaître l'univers. Il est libre, agissant et pensant librement. Sa religion, c'est-à-dire sa conscience morale, c'est la religion du citoyen, non celle de l'homme. Néanmoins, à mesure qu'il s'émancipe de l'influence de la religion, sa conception s'élargit et enfin, lors de la décadence de la patrie grecque, notamment après la royauté d'Alexandre, devient universelle, développée surtout dans les théories des philosophes du Portique. L'action historique de l'Hellénisme fut une action par excellence intellectuelle, philosophique, esthétique ; c'est en quoi consiste sa supériorité. La notion des choses, dans la plus large acception du terme, tel est l'objet de la préoccupation de l'Hellène. « Il est naturellement avide de savoir » : c'est la définition qu'Aristote donne de l'homme, mais qui convient principalement au Grec de l'antiquité. La poésie, les arts et les sciences, abstraites et appliquées — dans la mesure où ces dernières pouvaient l'être — furent cultivées avec passion par tous les Hellènes où qu'ils fussent, et notamment en Grèce, en Sicile, dans l'Italie méridionale, dans l'Ionie, et en général, depuis les bords de la Méditerranée jusqu'à ceux du Pont-Euxin.

Ce fut le temps de la plus belle floraison de la pensée humaine, qui témoigne de la force de la race, force qui n'était point matérielle, mais qui découlait toute de la supériorité de l'intelligence. Malheureusement, malgré ces vertus, l'organisation sociale de l'Hellénisme était défectueuse. Le Grec était citoyen avant d'être individu ; en dépit de son activité, l'individu se laissait absorber par la communauté, par l'Etat, dans ses rapports religieux, sociaux et politiques.

L'homme avait le mépris de l'homme, en soi, d'où l'institution de l'esclavage reconnu par les deux plus grands esprits philosophiques de ce temps-là, Platon et Aristote. Une autre fâcheuse influence sur l'évolution de la vie grecque fut la décentralisation politique de l'Hellénisme, conséquence fatale de la division naturelle du pays qui finalement déterminait sa décomposition nationale. Les longues luttes intestines des cités grecques, les conflits entre métropoles et colonies, amenèrent cette décadence politique, suivie bientôt par la décadence nationale. C'était le moment où Philippe de Macédoine apparais-

sait, dont les contemporains avaient dit que « jamais le monde n'avait vu un prince pareil », et qui, élevé à l'école du grand stratège thébain, Epaminondas, par sa sagesse politique, recula la chute du monde grec. Démoralisés des conséquences du désarroi politique et des sanglantes guerres civiles, les Hellènes les plus marquants rêvaient l'union de tous les Grecs, la concentration des forces nationales sous un même pouvoir.

C'était le vœu d'Isocrate, d'Aristote, et de tant d'autres bons esprits, qui ne s'attardaient pas dans de vaines rivalités locales, mais envisageaient de plus haut la réalisation de la mission historique du peuple grec. Les Macédoniens étaient, pour employer l'expression d'un auteur contemporain : « des Hellènes attardés qu'un contact perpétuel avec les Péoniens, les Thraces, les Illyriens, avait maintenus dans la barbarie » (1), mais ils étaient déjà supérieurs en vertu à leurs congénères athéniens, lacédémoniens, thébains, qui les avaient précédés dans la civilisation. Les Macédoniens inaugurèrent la seconde période historique de l'Hellénisme, comme les Athéniens et les Spartiates avaient créé la première.

C'est Alexandre qui est le plus brillant représentant de cette seconde période. Ce prince incarne la pensée grecque. Grâce à Alexandre le Grand, proclamé généralissime des forces grecques, l'Hellénisme prend plus complètement conscience de son génie. Tout ce que la Grèce, depuis des siècles, rêve de réaliser, l'union morale de l'humanité, la prédominance de son génie, s'accomplit avec Alexandre de Macédoine. Les antiques centres de civilisation de l'Asie et de l'Afrique se soumettent au pouvoir de la civilisation hellénique, à l'apparition de ce prince qui, dit Plutarque, « transforma des mœurs viciées et des natures féroces ».

Alexandre songea à réunir l'Asie à l'Europe par la force de la pensée grecque. Il ne fit que commencer cette œuvre que ses successeurs poursuivirent, sur les ruines de son empire, disloqué au lendemain de la mort prématurée de ce prince, en créant des Etats à caractère grec. Le plus important d'entre ces Etats était celui d'Egypte, par l'essor qu'il donna aux lettres et aux sciences.

De sa capitale, Alexandrie, la pensée grecque rayonne sur le monde. La Bibliothèque d'Alexandrie, le Musée sont créés, et l'Ecole d'Alexandrie se fonde. Elle n'a ni la force ni la grandeur de l'Ecole d'Athènes ; la poésie et les arts alexandrins sont certes supérieurs à ceux des temps classiques ; néanmoins, dans l'étude de la nature, cette époque continue excellemment la pensée grecque. Euclide et Archimède y trouvent de dignes successeurs en des esprits comme Hipparque ou Eratosthène. En un mot, la capitale de l'Egypte constitue un foyer glorieux d'hellénisme, qui plus tard, par les Arabes, fera rayonner la civilisation d'Orient en Occident.

Tel est, rapidement retracé, le cours civilisateur de l'Hellénisme antique, depuis son apparition jusqu'à son déclin. Mais même après la chute de l'Hellénisme macédonien, la pensée grecque restait toujours forte. La

Grèce fut conquise par les Romains, mais, comme l'a dit Horace, elle soumit à son pouvoir le rude Latium.

La langue grecque, le caractère grec du pays ne se perdent pas sous cette domination, et lorsque Byzance devient la capitale de l'antique Empire romain, celui-ci, sous l'influence de l'Hellénisme invigoré, se transforme en empire grec. Et pendant que des apôtres hellènes ou hellénisants prêchent l'Evangile en langue grecque, à Lutèce, Julien l'Apostat, neveu de Constantin, rêve de rajeunir l'Empire en restaurant le culte du paganisme hellène. A l'Ecole philosophique d'Athènes, florissante encore, Julien avait été vers le milieu du IV^e siècle, initié aux dogmes de la sagesse antique ; en dépit de ses tentatives, le culte des dieux est mort, irrévocablement. Néanmoins, l'idée nationale s'est, par la langue, conservée parmi les populations de l'Empire. Les Hellènes sont les *intellectuels* de l'époque. C'est en langue grecque que le grand orateur de l'Eglise, Chrysostome, prêche dans la cathédrale de Constantinople, devant la famille impériale. Au Concile de Nicée, le *Credo* est rédigé en grec. Et lorsque l'impératrice Eudoxie, se rendant à Jérusalem, à son passage à Antioche, harangue la foule du haut de son balcon, c'est en grec qu'elle le fait, s'enorgueillissant de son origine athénienne et reprenant le vers du poète : « Je suis fière d'être de votre race ».

A mesure que les temps s'écoulaient et que sous les coups qui lui sont portés par les invasions des barbares du nord, l'Empire d'Occident succombe, l'Empire d'Orient s'hellénise de plus en plus, et devient entièrement grec, dès le IX^e siècle, à l'époque de la dynastie macédonienne. Les invasions des barbares d'Orient et d'Occident laissent intangible l'organisation sociale de l'Empire qui résiste vigoureusement aux rudes coups qu'il reçoit. Ces siècles de l'histoire byzantine ont été l'objet de l'ignorante ironie de bien des écrivains occidentaux qui n'ont pu étudier et comprendre cette époque, ni en saisir l'esprit ou encore qui l'ont étudiée sous l'influence de ridicules préjugés. Aujourd'hui, l'histoire byzantine mieux étudiée, révèle à l'observateur attentif un *Bas-Empire*, qui, malgré ses défauts, malgré sa pédanterie, malgré ses tendances théologiques fut assez fort et assez grand pour sauvegarder la civilisation dont il était le dépositaire et à laquelle s'attaquaient des ennemis si divers. Des siècles durant, les Grecs du Bas-Empire sont les représentants de la civilisation la plus brillante et la plus raffinée que le moyen âge ait connue. Constantinople est la grande initiatrice ; l'Occident barbare lui a dû la meilleure part de sa civilisation et c'est par elle que les peuplades de l'Orient slave sont nées à la vie historique. Byzance produisit, d'ailleurs, de grands généraux et des hommes d'Etat qui, pendant de longs siècles, ont sauvé de la ruine cet immense empire qui s'étendait sur trois continents.

Si les leçons du passé peuvent servir à éclairer l'avenir, l'art politique moderne peut tirer de précieux enseignements des annales de l'histoire byzantine, et si l'on veut comprendre bien des problèmes politiques modernes, notamment ceux qui touchent à l'O-

(1) André Lefèvre : *La Grèce antique*.

rient, c'est vers Byzance que l'on doit sans cesse tourner les yeux.

Un des événements les plus dignes d'étude c'est ce schisme ecclésiastique qui divisa l'Orient et l'Occident, et fortifia le caractère grec de l'Empire byzantin, et qui est la conséquence de la différence entre le caractère des peuples de l'Orient, de plus en plus hellénisé, et du monde occidental.

L'Eglise catholique cherche à instituer sa suprématie sur le monde, à créer un Etat catholique universel, avec un chef unique, le pape. Le libéralisme de l'esprit grec s'accommode mal avec ces principes de l'Eglise romaine.

Cependant, à mesure que la papauté devient de plus en plus forte, Byzance s'affaiblissait, et succombait enfin aux coups des Turcs. En ce moment, l'Occident, avec le pape en tête, pouvait-il venir en aide à l'empire agonisant? Toujours est-il que le pontife romain posait comme condition à son concours, l'abandon des lois de l'Eglise grecque, sa renonciation à ses droits. L'union des Eglises proclamée à Florence laissait néanmoins subsister la vieille querelle. Enfin, Constantinople tombait entre les mains des Turcs.

Politiquement, l'hellénisme disparaissait de l'histoire; moralement et en fait, il continuait à vivre. Le conquérant lui-même reconnaissait l'existence de la nation grecque, en octroyant au patriarche œcuménique, Gennadios Scholarios, les nombreux privilèges qui, plus ou moins sauvegardés jusqu'à ce jour, constituent la base de l'organisation de l'Eglise d'Orient vis-à-vis du pouvoir ottoman.

La conscience hellène subsiste, toujours forte, et à mesure que se fait sentir le poids de la tyrannie ottomane, l'idée nationale, loin d'être écrasée, reprend une nouvelle vigueur. En face de la barbarie musulmane se dresse la pensée grecque. L'insurrection de 1821 commence en 1463. Déjà, au lendemain de la chute de Constantinople, le Grec proteste, l'arme à la main, contre un joug qu'il ne supportera pas. Avec le temps, cette résistance s'organise. Partout, dans tous les centres hellènes, dans ceux de Turquie comme dans ceux créés petit à petit à l'étranger, en Russie, en Italie, en Allemagne et ailleurs, l'hellénisme, d'une part, cultive la pensée grecque, et, d'autre part, prépare le réveil de la nation. Les savants de Byzance, qui, fuyant la barbarie asiatique, se sont réfugiés en Italie, en France, en Allemagne, d'une main, répandent les belles lettres qui doivent civiliser l'Occident, et, de l'autre, travaillent à relever leurs frères asservis.

Sous l'influence de la culture grecque, la conscience des peuples d'Occident s'éclaire et s'humanise. Dans les Académies et les Universités que fondent des princes éclairés, enseignent les savants de Byzance. Partout ils sont l'objet d'un accueil empressé, d'une vive admiration. Parlant de Marc Musurus, Erasme dit : « J'ai beaucoup connu, et de près, Marc Musurus. Ce Crétois était un homme d'un savoir universel et qui parlait le latin à miracle. Très épris de toute philosophie, il était né pour les plus grandes choses. La mort ne lui a, hélas! pas laissé le temps de se révéler tout entier... »

N. KASASIS.

PAR LES CHEMINS DE CRÈTE

Encore un mot du pays avant d'en venir à la question crétoise du jour. Les questions abstraites de droits nationaux ne touchent que théoriquement les puissances gouvernementales et les peuples eux-mêmes qui n'y sont pas intéressés. Le droit des peuples à s'appartenir, c'est un beau mot qui sonne bien chez les faibles que la conquête écrase, ou chez les forts qu'un enthousiasme d'idéalisme amène à leur secours. Mais nous avons vu tant de droits nationaux violés de toutes parts qu'il n'est pas de nation qui soit sans reproche à cet égard. Nous ressentons d'une façon très vive toutes les violations de droit commises à notre détriment. En revanche, celles qui viennent de nous obtiennent sans difficultés notre indulgence. Demandez plutôt aux Indo-Chinois ou à la reine de Madagascar.

Je n'ai donc garde de demander à mes concitoyens, absorbés par de trop pressantes affaires exclusivement françaises, un héroïque effort au profit des droits méconnus de tel ou tel peuple d'Orient ou d'Occident. Nous sommes devenus bien sceptiques depuis les jours où la Pologne nous fut chère. Après nos revers de 1870-1871, nous ne nous trouvons plus ni dans un état d'esprit convenable, ni dans la situation politique nécessaire pour les antiques chevauchées de pure chevalerie. Nous avons appris à compter, hélas! à nos dépens. Cela veut-il dire que nous devons écarter de nos préoccupations tout ce qui ne nous paraît pas d'intérêt personnel immédiat au dehors? Pas un Français ne voudrait le soutenir. Nous avons reçu des traditions, dont quelques-unes sont précieuses. Il est bon d'avoir des clients. Il est meilleur d'avoir des amis. Car, en dehors des avantages éventuels, la culture des nobles sentiments qui sont la meilleure partie de nous-mêmes ne peut être indifférente au développement d'un peuple qui veut marquer sa place dans l'avenir. Et si l'on a des amitiés, si humbles qu'elles soient, dont il est permis d'attendre une bonne parole aux mauvais jours, est-ce à dire qu'on ne puisse jamais les servir qu'en mobilisant des armées?

Dans ce qu'on appelle ridiculement le « concert européen », le bon droit, malgré la conjuration des diplomates de proie, n'est pas sans quelque pouvoir sur des contractants obligés de compter avec la conscience publique qui s'éveille. Et ce que je voudrais obtenir des gouvernants de notre démocratie, c'est que lorsque le bon droit, dans les entretiens de l'Europe, présente sa requête, la France, l'ancien « soldat de Dieu », dont la Révolution voulut faire le soldat du droit, jetât sa voix dans la balance pour la justice, pour l'humanité.

Ainsi je songeais, à cinq heures du matin, devant l'hôtel de Knossos, dans la grande rue de Candie, où la sauvagerie turque n'a laissé que des maisons en ruines, au moment d'enfourcher certain petit poney gris pommelé, d'aspect très pacifique, comme tout bon Crétois avant la bataille. Une demi-douzaine de ses camarades, déjà montés, qui du préfet, qui du maire musulman, qui de l'éphore des antiquités, commençaient à donner des signes d'impatience. C'était l'escorte d'honneur qui m'allait faire la conduite jusqu'au prochain village. Nous traversons la ville sous le regard indifférent des tenanciers d'échoppes turques accroupis devant leur tasse de café. Les petites filles chrétiennes et musulmanes (ces dernières reconnaissables au henné des ongles) jouent devant la grande fontaine vénitienne où des lions de marbre, qui maintenant se gorgent d'eau claire, furent tachés du sang de leurs parents. Notre escorte de gendarmes fait fièrement sonner le pavé sous le sabot de ses montures. L'arabe noir du maire musulman nous éclipe de son luxe avec une magnifique housse de velours cramoisi brodé d'or. Un départ pittoresque.

Après deux jours, je ne compte autour de moi

que des amis, car l'amour de la France est dans la tradition de tout Hellène. Ce fut le premier mot du préfet, M. Malatakis, lorsqu'il vint me saluer sur le bateau, ayant arboré le pavillon tricolore à son canot. Etonné, au débarquement, d'entendre partout des voix françaises, je demande à ceux qui m'abordent où ils ont appris le français. Et la plupart de me répondre : « Ici même. Nous n'avons jamais quitté l'île ». Et jusque dans les villages, tout fonctionnaire notable me fera la même réponse. Des échos de France dans toutes ces montagnes.

Au sortir de la ville, un semblant de route. Deux kilomètres environ. Des paysans, des femmes, des enfants sur des ânes viennent au marché. Costumes sombres. Teint basané. Grands yeux doux avec des alternatives de flambées. La simplicité majestueuse de l'Orient. Tout à coup, la route cesse et nous tombons, c'est le cas de le dire, dans le *chemin crétois*. Qu'est-ce que c'est que le *chemin crétois* et comment vais-je le décrire? Je ne vois qu'une comparaison possible : un escalier après beaucoup de tremblements de terre. Des dalles du temps des Vénitiens, hérissées en stèles, des trous, d'autres dalles agglomérées, inclinées en toit pour la glissade, ou présentant des arêtes aiguës pour vous recevoir dans votre chute au bord du trou prochain.

Quand je vis ce chaos effroyable et lorsqu'on me dit que c'était le chemin, je proposai de sauter à travers champs, mais on me répondit que ce serait marquer pour les « voies de communication » de la Crète un mépris malséant. Je me résignai donc et fermai les yeux pour ne pas voir mon dernier moment. Quand je les rouvris, ô miracle, toute la cavalcade était lancée au grand trot à travers ce tumulte de pierres et de fosses, et le plus étonnant c'est que je trottais moi-même impunément, le poney gris pommelé ayant mis sa tête entre ses jambes, pour faire la cabriole sur mon corps, je suppose, en cas d'accident. A côté de moi, le préfet Malatakis allumait une cigarette aussi tranquillement qu'il eût fait sur sa chaise et le docteur Hadjidakis, le bon éphore qui allait m'accompagner en tous lieux, brandissant une houssine dans les airs, comme pour menacer les nuages, disparaissait à l'horizon.

Les chemins du Péloponèse sont d'étranges choses; j'en appelle à mon ami Kasasis, recteur de l'Université d'Athènes, en compagnie de qui j'ai traversé le Taygète pour remonter jusqu'à Olympie. Mais ce sont encore des apparences de voies frayées tant bien que mal par le pied des hommes ou des mulets. Les chemins de Crète étaient, au temps des Vénitiens, d'admirables routes dallées. Mais il y a cinq ou six cents ans de cela et personne n'y a touché depuis que pour creuser plus profondément les trous ou lever plus haut les pavés.

On peut expliquer par l'atavisme l'habileté des chevaux crétois à circuler dans cet enchevêtrement de casse-cous. Leurs ancêtres lointains allongeaient le trot sur les dalles. Ce n'est pas parce que peu à peu ces dalles se sont déplacées qu'ils auraient accepté l'humiliation de ralentir le pas. Ils ont donc continué, de génération en génération, l'allure des temps lointains où la route offrait une surface tout unie. Les trous se sont creusés, les pierres se sont levées. Les petits chevaux trottaient toujours, et les cavaliers, ayant subi la même influence héréditaire que leurs montures, tout ce monde s'en va d'entraîn par des éboulis où l'on n'en risquerait pas moins de se rompre le cou pour essayer de passer au pas. L'hérédité me faisait défaut. Mais j'avais à soutenir l'honneur de la France. Je l'ai si bien soutenu que lorsque la cavalcade qui m'avait accompagné au départ est venue me chercher au retour, le maire faisait défaut, ayant laissé au velours cramoisi de son arabe noir une notable partie de son assiette cutanée, tandis que dix heures de cette promenade par jour n'avaient pu entamer que mon pantalon.

J'ai déjà parlé de la réception dans les villages. J'ai dit les drapeaux tricolores sortant de partout, la sonnerie de l'église en bienvenue, les petites filles en blanc, les chants, les *Vive la France!* et *Vive la Grèce!* les bouquets tricolores dont bientôt les gendarmes furent chargés, les harangues où l'on évoquait le souvenir des services rendus par la France à la cause de l'hellénisme tant par l'expédition de Morée qu'au congrès de Berlin. Ces braves gens y mettaient tout leur cœur. Combien de fois n'ai-je pas été surpris par des manifestations inattendues. Il arrivait, dans la campagne, que le docteur Hadjidakis me montrait une colline recelant des tombeaux mycéniens. A peine proposée, la visite était résolue. Nous partions à travers champs. Et voici qu'à quelque détour, un paysan se présentait, qui nous avait guettés de loin. « C'est vous qui êtes le Français, monsieur, disait-il simplement. J'ai voulu serrer la main d'un Français. » Et, sans plus de discours, le bon Crétois regagnait son labour. Je ne peux pas tout raconter. Il faudrait plusieurs pages rien que pour décrire la descente à Gortyne par la voie d'un torrent à pic parmi les quartiers de roc éboulés qui se renvoyaient en ballon le cheval et le cavalier, et l'aimable séjour, parmi les marbres antiques qui n'ont pu être transportés, à l'hospitalière demeure du gardien des antiquités, sous l'œil ami de *Mlle Garoufion* (lisez : *œillet*), vestige bien affaibli des charmes de Pasiphaé.

Ce qu'il me fut trop facile de constater, au cours de cette rapide excursion, c'est que les deux premiers besoins du pays sont : les routes et les canaux d'irrigation. La fièvre est partout, simplement parce que les anciennes voies d'écoulement des eaux sont bouchées. Il faudrait de l'argent pour l'assainissement de l'île et pour les voies de communication. Je dirai plus tard pourquoi il n'y en a pas. C'est un des aspects de la question crétoise.

De retour à Candie, je voulus visiter les écoles. Partout l'enseignement du français chez ceux qui peuvent s'élever au-dessus du degré primaire. Nos congrégations n'ont que faire ici. Cependant on me signala un couvent de « Pères » italiens dont une aile était occupée depuis dix-huit mois par deux religieuses françaises qui avaient ouvert une école. Je voulus visiter ces compatriotes qui me reçurent avec affabilité et me firent les honneurs de leur classe. Une trentaine de petites filles, dont quelques-unes parlaient très couramment le français. La supérieure (une Bretonne) m'impressionna très favorablement. L'enseignement est celui de nos écoles primaires. On m'invita à questionner les élèves. Je les trouvai *calées* sur les mystères grammaticaux. Mais nulle ne put répondre quand je demandai qu'on voulût bien me faire sommairement la description d'un mouton. Aucun développement, pas plus là que chez nous, des facultés d'observation. L'école reçoit de la France une subvention de quatre cents francs par an.

Je parle, comme on voit, de tout au hasard. C'est peut-être la meilleure manière de faire voir choses et gens. Le droit est une entité qui emprunte une particulière valeur de la personnalité de ceux qui le représentent. Avant de plaider pour le droit des Crétois à la libre disposition d'eux-mêmes, j'ai cherché à montrer sommairement le cadre présent de l'action. Au moment de clore cet article, je m'aperçois que je n'ai point parlé comme il aurait fallu de l'hospitalité crétoise. Le sourire accueillant, la bonne grâce du geste patriarcal qui vous invite au foyer, les souhaits de bienvenue, l'offre de tout ce que le simple logis peut offrir et l'ingénu remerciement, comme d'une faveur, pour ce que vous avez accepté. Voilà ce que je n'ai pas suffisamment fait voir. La mer et la montagne ont gardé ce vieux sol de l'égoïsme des demeures civilisées, conséquence des routes encombrées du rebut des villes. Les hommes n'y ont pas encore appris à craindre, à détester « l'étranger » et le seuil du logis, tout ouvert, conserve son parfum d'antiquité. Ce sera ma faute

si je ne réussis pas à vous faire aimer ces excellents Hellènes de Crète, associant l'amour de la patrie au culte de la France, pour vous inspirer l'envie de les servir.

G. CLEMENCEAU.
(D'après *L'Aurore*.)

LES POPULATIONS GRECQUES en Bulgarie

Ceux qui sont témoins de l'ardente sollicitude des Bulgares, pour les populations que le joug ottoman opprime et voient le bonheur de celles-ci être leur unique souci, trouveraient peut-être quelque intérêt à jeter un coup d'œil sur la situation faite à l'intérieur même de la Bulgarie aux populations de race non slave que le hasard des traités lui a incorporées.

Les provinces qui forment actuellement la principauté de Bulgarie, sont loin d'être occupées par une population homogène ; à côté de la majorité bulgare, l'élément musulman y est représenté en masses compactes non seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes, et domine presque exclusivement dans la partie orientale de la Bulgarie du Nord. D'un autre côté, des populations grecques habitent le littoral de la mer Noire, ainsi que plusieurs districts de la frontière méridionale de la principauté, sans compter de nombreux centres urbains de l'ancienne Roumélie Orientale où elles se présentent en groupes très importants. Bien que, depuis la formation de la principauté des causes fort diverses aient concouru à réduire ces populations hétérogènes, leur nombre n'en reste pas moins considérable évalué à environ 600 mille Turcs et 200 mille Grecs.

La situation de ces groupes ethniques présente cela de particulier, que si elle ne se base pas sur le principe des nationalités, ayant été créée sans l'assentiment des populations elles-mêmes, elle n'est pas non plus fondée sur le droit de conquête, puisque celles-ci n'ont pas été la proie du vainqueur de la guerre russo-turque ; elles ont été cédées par lui à une nation que ni la force, ni le droit, rien que la faveur des puissants, désignait à exercer la domination sur elles.

En effet, à la suite du succès des armées russes, en 1877, la suprématie politique que les Turcs avaient jusqu'alors exercée sur les versants des Balkans, fut transférée aux Bulgares et ce transfert fut ratifié par l'Europe entière, dans le traité de Berlin.

Cependant, pour remédier aux inconvénients et aux injustices qui devaient résulter de ce brusque changement de rapports, les puissances signataires du traité de Berlin placèrent sous la protection internationale, les communautés religieuses indépendantes de l'Exarchat, qui, en fait, comprenaient tous les habitants non bulgares de la principauté. Leur existence fut reconnue et certaines garanties leur furent accordées, qui devaient leur assurer une certaine liberté en ce qui concerne l'exercice de leur religion et l'usage de leur langue nationale. En même temps, une égalité pleine et entière était accordée à tous les habitants de la principauté, sans distinction de race ni de religion, et l'exercice des droits ci-

viques aussi bien que l'accès aux fonctions publiques, étaient ouverts à tous également. Ces clauses étaient destinées à prévenir l'oppression des minorités ethniques par la majorité slave, mais, conçues en termes assez vagues, il faut le reconnaître, elles n'ont pas tardé à être violées ou tournées par le fanatisme et les habiletés bulgares.

Pour ce qui est des Turcs, leur grande importance numérique et le voisinage de l'empire ottoman, obligent leurs nouveaux maîtres à avoir pour eux certains égards ; tandis que le peu de part qu'ils prennent à la vie publique, leur inertie réfractaire à tout progrès les fait considérer comme des adversaires peu dangereux pour l'avenir ; aussi ont-ils eu moins à souffrir du fanatisme bulgare ; cependant il s'en faut que leur sort soit bien enviable dans la principauté : étant des agriculteurs par excellence, ce sont eux qui souffrent le plus des charges écrasantes, sous lesquelles plie l'agriculture en ce pays ; leur misère croissante se traduit par le flot d'émigration qui s'enfle d'année en année, et les emporte loin de la contrée ingrate à leurs efforts ; les Bulgares veulent voir dans cette émigration, une preuve du fanatisme musulman qui ne saurait s'accommoder de la domination chrétienne ; cette explication pourrait être juste pour les années qui suivirent la constitution de la principauté, elle est étrangement insuffisante lorsqu'il s'agit d'un mouvement d'émigration insignifiant à l'origine, qui, s'accroissant de plus en plus, risque de dépeupler et de ruiner certains des districts agricoles les plus riches.

Mais ce sont les populations grecques, moins nombreuses, moins protégées et plus influentes, qui ont été surtout victimes de la haine que tout vrai Bulgare ressent pour les races autres que la sienne ; ce sont elles qui ont surtout à souffrir de mesures injustes et oppressives ; aucun moyen ne fut négligé, non pas, tant pour les attirer, les assimiler, les fondre dans la race dominante, que pour les ruiner, les humilier, les pousser à bout, et, si possible, les faire disparaître.

L'oppression qui pèse sur l'ensemble de la vie publique et privée des Grecs de Bulgarie est savamment organisée ; elle a pour point de départ l'arbitraire des divisions administratives et municipales conçues de façon à opprimer les minorités ; aux districts occupés par des populations grecques sont réunis des territoires souvent fort éloignés, habités par des Bulgares, en vue d'y neutraliser la prépondérance de l'élément hellénique ; c'est ce qui arrive également pour les municipalités où les Grecs prédominent, les limites en sont tracées de manière à comprendre de nombreux villages bulgares et voilà pourquoi on trouve dans beaucoup de cités purement grecques, les autorités municipales aux mains des Bulgares. Le même système est appliqué à la formation des circonscriptions électorales, de sorte que la population grecque, malgré l'importance qu'elle détient dans certains districts de la principauté, n'est pour ainsi dire pas représentée dans le parlement bulgare, et voit ses intérêts et ses droits foulés aux pieds, sans qu'aucune voix s'y élève pour les défendre.

Ainsi, par ce qui précède, on voit que les

droits politiques des minorités ne sont qu'une illusion trompeuse, quelques mots sonores dans le texte des traités; mais ce qui froisse les populations grecques de Bulgarie, plus que les atteintes portées à leurs libertés politiques et municipales, ce sont les attaques dirigées contre l'enseignement grec, cet enseignement qui, au prix de lourds sacrifices, a permis aux communautés de conserver leur langue et leurs traditions à travers les siècles; ces attaques se font quelquefois ouvertement; ainsi, il y a quelques années, une loi fut votée, qui imposait aux écoles grecques, l'enseignement en bulgare; manifestement contraires aux clauses des traités, ces dispositions ne furent pas appliquées, par suite de l'intervention des Puissances, mais le gouvernement bulgare ne se tint pas pour battu, il avisa de moyens plus détournés et plus sûrs: des taxes scolaires furent imposées aux communautés grecques, et le produit en fut employé à y entretenir des écoles bulgares pendant que les écoles grecques ne recevaient aucun subside du gouvernement; d'un autre côté les immeubles servant à l'enseignement, furent soumis aux taxes et aux impôts dont ils auraient dû être légalement exonérés; de plus, toute sorte de moyens furent employés pour tarir les ressources de ces communautés; leurs biens furent revendiqués par l'Etat ou par des particuliers que l'Etat encourageait dans leurs contestations, et les tribunaux bulgares se trouvaient toujours donner tort aux communautés, faisant preuve d'une partialité qu'on ne saurait trop flétrir.

Mais si dans les centres importants, les choses se passaient ainsi, ce fut bien pis dans les villages éloignés, où ne s'exerce pas le contrôle des agents consulaires des puissances; là, les procédés employés sont plus audacieux, tantôt l'école grecque est bel et bien confisquée au profit de l'enseignement bulgare, tantôt, comme il est arrivé au village grec d'Aspros, les paysans naïfs sont persuadés par les agents du gouvernement à lui demander des subsides pour leurs écoles; les subsides sont accordés à condition que l'Etat nomme les instituteurs; ceux-ci enseignent d'abord en grec, mais ils remplacent bientôt le grec par le bulgare et le tour est joué; les paysans n'ont plus qu'à abandonner leur école et en fonder une autre pourvu qu'ils disposent des fonds nécessaires, et nous avons vu que le gouvernement a déjà tout fait pour tarir les ressources communales, ressources provenant pour la plupart de legs et de donations dus au patriotisme des générations disparues.

Ces injustices et ces spoliations inqualifiables s'aggravent encore de la négligence ou sont systématiquement laissés les intérêts des agglomérations grecques. La principauté a été depuis quelques années bien pourvue de moyens de communications, et s'il vous arrive de traverser un pays sans chemin de fer, sans routes, sans ponts, sur de vagues pistes traversant des sables et des marais, ou par des sentiers escarpés escaladant des précipices, soyez sûr que vous êtes sur le chemin d'une ville grecque; Mesesnvria, Anchialo, Sozopoli qui pourtant sont parmi les rares ports du littoral inhospitalier de la mer Noire sont ainsi reliées à l'intérieur par des chemins impraticables, rendant le transport des produits fort onéreux

et sont condamnées à une déchéance inévitable. Mais le gouvernement ne se borne pas à cette négligence coupable, il est en train de les priver de l'unique ressource qui leur permettait encore une existence précaire; la pêche, fort abondante dans ces parages, est exclusivement exercée par les habitants de ces villes grecques; le gouvernement bulgare, moins dans un esprit fiscal mal entendu qu'en vue de décourager de propos délibéré les efforts de ces populations et les réduire à la misère, a soumis la pêche à des taxes exorbitantes, vraiment prohibitives qui ont forcé la plupart des propriétaires de pêcheries à les abandonner; il n'y a que les plus riches d'entre eux qui trouvent encore quelque maigre profit en une occupation qui suffisait auparavant à nourrir toute la population de la côte; les autres doivent émigrer en masse s'ils ne préfèrent mourir de faim.

Après avoir ainsi mentionné les mesures oppressives et vexatoires qui pèsent sur la population grecque dans son ensemble, il serait superflu d'insister sur les tracasseries et les injustices auxquelles sont soumis les Hellènes de la principauté en tant qu'individus, de s'étendre sur l'hostilité des autorités à leur égard, la partialité des tribunaux en faveur des Bulgares, sans parler des petites persécutions de tous les jours auxquelles sont exposés les Grecs qui fréquentent leurs églises et parlent leur langue, notamment les jeunes gens qui font leur service militaire; ceux-ci sont obligés de plus à entendre les invectives les plus grossières contre leur race et leur nationalité et la moindre protestation entraîne pour eux les punitions les plus sévères. L'exclusion progressive des Grecs de tous les emplois publics est plus digne d'attention en tant que manifestement contraire aux lois constitutives du pays. A l'origine, à un moment où l'ignorance qui régnait encore parmi les Bulgares, les rendait inaptes à exercer les fonctions publiques, les Grecs y furent appelés en grand nombre et se montrèrent fort utiles dans toutes les branches de l'administration; mais ils ont presque tous été mis à la porte sans égard à de longs et signalés services pour être remplacés par tous les jeunes Bulgares qui viennent en foule déversés par toutes les universités de l'Europe et dernièrement par les facultés de Sofia.

Tous ces procédés d'oppression et de persécution déjà fort répréhensibles lorsqu'ils s'exercent contre des populations conquises, sont mille fois plus condamnables appliqués, comme ils le sont en Bulgarie, à des groupes ethniques dont l'existence et les droits sont sous la sauvegarde des conventions internationales. Les attentats que nous y voyons ainsi perpétrés contre ces droits malgré la protection dont ils devraient jouir de par les traités constitutifs de la principauté, ne sont pas faits pour rassurer les populations balcaniques; elles leur font craindre avec quelque raison que tout cet intérêt que les patriotes de Sofia montrent en leur faveur ne cache des visées et des ambitions où le souci de leur bonheur ne joue qu'un rôle secondaire.

S. S.

Lettre de Roumélie Orientale

LA ROUMÉLIE ORIENTALE

Philippopoli, janvier.

Le correspondant de la *Lanterne*, dont vous avez signalé les remarquables études sur la Macédoine et qui, le premier a crié bien haut la criminalité bulgare, eût été bien inspiré si, franchissant le Rilo et le Rhodope, il était venu jusque parmi nous, compléter son étude et examiner de près la psychologie de la jeune Bulgarie. La Roumélie Orientale lui eût fourni ample matière à dissertation sur le terrorisme bulgare. Ici comme en Macédoine, il eût retrouvé mêmes facteurs, mêmes instincts, mêmes mobiles. Les adhérents de l'« Organisation intérieure », les Tatarchef, les Sarafof et consorts, n'agissent pas seulement contre l'hellénisme macédonien; ici aussi, en cette contrée, violemment annexée par la Principauté, ils exercent leur action, décidés à exterminer, avec plus de raffinements dans la brutalité, l'élément grec du pays.

Sous le titre : *Delenda Carthago*, l'organe officiel du comité, la *Vetcherna Posta*, prêchait l'autre jour encore une guerre à outrance contre la race grecque, sans quoi le plan panbulgare risquerait de s'écrouler. A cela, tous les moyens sont bons, disait-il; « en Thrace comme en Macédoine, c'est par le poing que nous nous imposerons aux Hellènes. »

C'est de théories semblables que l'élite intellectuelle bulgare a pétri l'âme de la nouvelle génération : aussi de tels enseignements y trouvent-ils facilement écho et assistons-nous chaque jour à l'apologie du crime.

Il y a six ans, si je ne me trompe, le poète et novelliste Vassof, alors ministre de l'Instruction publique de la Principauté, dans un toast qu'il portait au cours d'un banquet, réunissant de nombreux instituteurs et précepteurs bulgares, levait son verre à la mémoire de l'ancêtre Crumm qui, victorieux, tranchait la tête de l'empereur Nicéphore et, ayant fait monter ce crâne en argent, s'en servait comme de coupe dans ses festins...

Et la chaleur communicative du banquet aidant, les convives, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, acclamaient l'orateur. C'était là une leçon et un encouragement dont le sens n'échappe à personne.

Il est des bons esprits ici qui s'affligent de tant de précocité d'un peuple, né d'hier à la vie historique. J'ai sous les yeux la dernière publication du professeur Michailowsky : c'est un patriote bulgare, mais il a parfois quelque respect pour la vérité. Dans ce dernier ouvrage, *De catastrophe en catastrophe*, Michailowsky trace un saisissant tableau de la vie publique bulgare et nous représente la jeune Principauté comme un Etat gouverné par une oligarchie rapace et misérable, et pour dépeindre notamment la mentalité et la moralité de la jeunesse, il emploie les couleurs les plus sombres.

Un enseignement néfaste dans la famille, dans l'école, dans la vie publique a détruit tout sentiment, tout idéal. Enfin, le but justifie les moyens.

D'où la haine de l'Hellène. C'est l'adversaire par excellence, car c'est le seul qui puisse leur tenir tête, soit en Macédoine, soit en Thrace.

En Roumélie orientale, où florissaient des centres de civilisations grecs, tels que Philippopoli, Stenimachos, Anchialos, Pyrgos, Messimvria, l'Hellénisme, jusqu'en 1885, prédominait, sinon comme nombre, du moins comme force morale, intellectuelle, économique. Sous un régime de liberté et d'égalité, cette prédominance se fût conservée, mais le coup d'état de 1885 intervint : les puissances laissèrent faire; l'Angleterre et l'Autriche se firent les instruments inconscients du panslavisme; l'Angleterre de 1885 oubliait l'Angleterre

de 1877. La Roumélie orientale devenait territoire bulgare. Aussitôt, la guerre contre les Grecs commence; on s'attaque, ici comme ailleurs, à l'Eglise et à l'école. Déjà, ce système a été essayé contre les Hellènes qui peuplent la Bulgarie proprement dite et notamment le district de Varna.

Les Bulgares accaparent les églises, les couvents. En 1895, sous le gouvernement tyranique de Stamboulof, une loi est votée qui institue l'enseignement du bulgare dans les écoles grecques, par des professeurs de nationalité bulgare ou étant tout au moins sortis d'établissements bulgares. On espère par là arrêter la culture grecque des Hellènes. Heureusement, une clause du traité de Berlin infirmait d'avance une loi de cette nature; elle ne put être exécutée, ce qui amena les Bulgares à chercher d'autres moyens d'exaction.

La persécution des Hellènes comporte en effet tous les moyens: confiscations, dénis de justice, exactions de toutes sortes. Dans les districts où il y a une majorité grecque, les conseils municipaux sont arbitrairement dissous, s'ils ne sont pas composés de plus de Bulgares que de Grecs. D'ailleurs, l'immixtion des autorités dans les élections est chose courante.

En 1900, les Grecs de Bulgarie n'envoyèrent au Sobranié que deux députés grecs; pourtant ce nombre parut si élevé que dans les élections qui suivirent, les préfets reçurent l'ordre de veiller à ce que pareils faits ne se renouvellent pas.

Chaque jour, les Hellènes occupant des fonctions publiques sont révoqués. Il n'en reste plus qu'un très petit nombre. Il est du reste interdit à ceux-ci de frayer avec leurs congénères, faute de quoi, ils sont immédiatement cassés. Au surplus, on les force à ajouter à leur nom la désinence slave *of* ou *ef*: Apostolidès, Petridès, par exemple, doivent se changer en Apostolof, Petrof, etc.

Un magistrat d'origine grecque s'étant un jour présenté à Stamboulof, s'entendit interpellé par son nom ainsi bulgarisé. C'était un avertissement; il n'obéit point et continua à porter son nom tout court; du coup, il fut disgracié. Au reste, cette onomatopédie gagne jusqu'à la géographie elle-même, puisque l'ancienne Stenimachos débaptisée s'appelle *Asenograd* et Philippopoli *Plovdi*; il est pourtant des Bulgares qui prétendent que Philippe de Macédoine était un très authentique Bulgare!

A l'égard des Musulmans, mêmes procédés tyranniques. Ne pouvant s'y faire, ils émigrent.

Les Hellènes ont longtemps résisté; ils résistent encore. Mais il en est qui se voient également obligés de s'en aller.

Cette guerre qui leur a été déclarée n'est pas seulement ethnique; elle est encore économique. Le Grec acquitte un impôt indirect plus élevé que le Bulgare, par exemple, pour la patente. Une enseigne en caractères grecs acquitte une taxe de 100 francs. L'enseigne bulgare, 5 francs seulement.

Bien que de lourdes taxes scolaires frappent les Grecs, leurs écoles ne reçoivent aucune subvention.

Dans ces efforts visant la destruction des communes grecques, le gouvernement bulgare va plus loin encore: les localités habitées par des Bulgares sont reliées entre elles par un réseau de voies bien entretenues, alors que les communications entre Pyrgos (Bourgas) ville très grecque et des localités grecques également, comme Anchialos, Sozopolis, Messimvria, sont des plus difficiles.

Par tous ces moyens, et j'en passe, on vise à bulgariser de force ces hôtes récalcitrants, ou sinon à les affaiblir, à les forcer enfin à s'expatrier.

Tel est, retracé rapidement, le tableau de la douloureuse situation qui nous a été faite.

Voici la liste des églises, couvents, terrains et écoles grecs arbitrairement confisqués par les Bulgares.

District de Varna. — Eglise de la Trinité, à Valatsik; de Saint-Athanase, à Kastritsi; l'église

de Karaboussein; un terrain à Soutzouki; la forêt du couvent de Saint-Pierre et Paul; le couvent de Saint-Constantin, près de Varna; l'église qui en dépend et 120 terrains; le couvent de Saint-Démétri, à une heure de Varna, avec ses terrains et locaux, tous ces biens représentant une source de revenus dont jadis bénéficiait la communauté hellène.

Dans le district de Philippopoli. — Le couvent de Batikovo et ses riches dépendances; celui de la Zoodochos Peghé, à Sténimachos; l'église de Saint-Athanase, même localité; l'église de Sainte-Photini et l'école grecque de Demenderé; l'église de Sainte-Kyriaki et ses terrains, à Philippopoli; l'église des Taxiarches, à Haskovo; deux écoles, à Haskovo; l'église de la Trinité, à Cavakly.

Districts d'Anchialo et de Messimvria. — Le couvent de Sainte-Anastasia avec toutes ses dépendances; l'église de Saint-Jean, datant de l'époque byzantine.

LES ALLEMANDS EN TURQUIE

Fin (1)

L'Allemagne n'est pas la seule, il faut bien le dire, à avoir atteint gravement le protectorat de la France sur les catholiques d'Orient. Sans parler de l'Autriche, qui tente de catéchiser les populations des ports et des îles de la Méditerranée, ou encore, oppose en Bosnie, en Herzégovine, en Albanie, ses missionnaires à ceux de la France, ne voit-on pas l'Italie, après 1870, ambitionner, elle aussi, de s'approprier l'apostolat catholique en Orient? Qu'importe, la brouille entre le Vatican et le Quirinal! Le gouvernement de l'Eglise n'est-il pas italien? La maison de Savoie n'a-t-elle pas su se ménager des intelligences jusque dans le palais du Souverain-Pontife? Car, à Rome aussi, on semble avoir érigé en maxime d'Etat ce paradoxal principe, dont s'inspirent les hommes politiques français, qui consiste à mener de front une politique activement anticléricale à l'intérieur, et, au dehors, une politique d'alliance intime avec l'Eglise romaine.

Dès lors, le Levant, qui est, après l'Italie, le pays du monde où l'on compte le plus d'ecclésiastiques italiens, apparaît comme un excellent champ d'expansion. Il fallait donc s'assurer le concours de ces missionnaires et notamment de ces franciscains que le Saint-Siège investit du privilège insigne de la Custodie de Terre Sainte, en récompense du zèle et du courage déployés par l'ordre de Saint-François d'Assise à demeurer depuis les Croisades jusqu'à nos jours, et à traverser tant de dangers, attachés au Saint-Sépulcre.

Comment l'Italie, disent ces missionnaires — qui ne sont pas seulement des pionniers de la foi, mais, en dignes fils de l'Italie unissent au zèle religieux le culte de la patrie — comment l'Italie pourrait-elle reconnaître la suprématie de la France quand, par exemple, à Jérusalem, sur cinquante franciscains, on ne compte que trois Français?

Pour ce qui est de l'influence religieuse de l'Allemagne en Terre-Sainte, deux causes surtout la dominent: l'une, plus générale, est l'effort tenté par les puissances protestantes parallèlement aux puissances catholiques,

pour arracher à la France les privilèges dont elle bénéficiait en Orient depuis François I^{er} et Soliman le Magnifique; l'autre, particulière, est la souple politique des diplomates et hommes d'Etat allemands, cherchant à tourner à leur profit l'apostolat catholique en Terre-Sainte, après avoir eu la précaution d'affirmer solennellement l'importance des catholiques dans l'Empire germanique.

Si nous marquons cette double évolution, c'est qu'elle a comporté un double profit pour l'Allemagne. La première est issue toute entière de l'initiative de l'Angleterre, qui, depuis le traité de 1815, aspira à donner à l'univers la sagesse politique et la vérité religieuse. L'Allemagne ne tarde pas à suivre l'Angleterre dans la voie féconde où elle s'était engagée, la Bible à la main. L'on sait comment, par la suite, et peu après son avènement au trône, Frédéric-Guillaume IV envoyait aux puissances chrétiennes une adresse, où il les invitait à s'entendre pour « améliorer le sort de la Terre-Sainte » et négocier avec l'Angleterre « le rétablissement à Jérusalem de la vraie catholicité de l'Eglise ». Le résultat ne se fit pas attendre: le « Jérusalem bishoprie's act » établit un évêché protestant à Jérusalem avec juridiction sur la Palestine, la Chaldée, l'Egypte, l'Abyssinie, et décida que son titulaire serait sacré par l'archevêque de Canterbury et désigné alternativement par l'Angleterre et la Prusse. Mais, plus tard, Bismarck, convaincu que la propagande ne pouvait être avantageuse que si elle était conduite par des missionnaires allemands, au moyen de la langue allemande, au nom de la culture allemande, refusa dès 1883 de pourvoir à l'évêché anglo-prussien, rompit le contrat et n'entendit patroner à l'avenir que des œuvres allemandes. Voilà pour la première évolution.

La seconde, au contraire, est née au cœur même de l'Allemagne et dès la fin du *Kulturkampf*. Elle apparaît avec le dessein du cabinet de Berlin d'utiliser au profit de son influence à l'étranger l'autorité des missionnaires catholiques allemands. Le prétexte est vite trouvé. L'Allemagne affirme que la protection de ses sujets en Orient appartient à chaque Etat, quand il est capable de protéger son église et que le privilège cesse où cette protection commence. Le premier acte où s'affirme cette doctrine date de 1875, et le Congrès de Berlin la justifie dans le texte du fameux et assez obscur article 62. L'opinion publique devait ratifier par la suite et sans appel les prétentions allemandes et les décisions intéressées de la diplomatie. L'ambition germanique était pleinement satisfaite; quelques années plus tard, Guillaume II pouvait venir. Guillaume II, en effet, n'a eu qu'à grouper et coordonner les éléments de propagande réunis par ses sujets catholiques et élaborés par eux dans un projet déjà ancien. A Cologne, en 1845, s'était formée une « société du Saint-Sépulcre » qui se proposait d'accorder aux établissements catholiques en Terre-Sainte des subventions sans distinction de nationalité. En 1886, trois ans après la dénonciation de la convention anglo-prussienne par le prince de Bismarck, une « société de Palestine » était fondée à son tour à Aix-la-Chapelle dans un but assez semblable à celui que s'était proposé la *Société du Saint-Sépulcre*. Le cadre de l'action s'était simplement

(1) Voir l'Hellénisme des 10^r novembre, décembre 1904 et janvier 1905.

rétréci à la seule protection des œuvres allemandes par une collaboration intime des catholiques de l'Empire.

C'est à peu près à la même date que le gouvernement de Berlin obtenait subrepticement d'envoyer quatre religieuses, et, un peu plus tard, un aumônier, le père lazariste Schmidt, à l'hospice autrichien en Palestine, mission pourvue d'ailleurs de véritables instructions et convaincue de l'importance de la tâche, puisqu'elle commençait par refuser, en arrivant, la visite au consul de France, et marquait par là sa première velléité d'émancipation. Mais, en 1895, les deux sociétés instigatrices de tout ce mouvement fusionnaient, la plus jeune ayant absorbé la plus vieille; l'œuvre de catholicisme international n'était pas interrompue, mais déjà les statuts de la « Société allemande en Terre-Sainte » disposaient que la moitié au moins de ses ressources serait consacrée à sauvegarder les intérêts des religieux allemands catholiques. En 1896, les catholiques allemands donnent 160.000 francs, presque entièrement affectés aux œuvres allemandes. Ce qui leur échappe est dévolu à celles des œuvres internationales qui sont les plus défavorables à la France et les plus bienveillantes à l'Allemagne. Enfin, le père Schmidt suggère à Guillaume II la précieuse acquisition du terrain de la Dormition, voisin du Cénacle où les musulmans placent le tombeau de David et de Salomon, deux prophètes vénérés par eux; mais, complication plus grave, le terrain est *vakouf* (fondation pieuse et, dès lors, inaliénable). Aussi Abdul-Hamid fait d'abord la grimace lorsque Guillaume II le lui demande. Cependant, instamment sollicité, peut-il raisonnablement refuser à un ami aussi obligeant que l'Empereur?

Le Sultan cède en effet, et, sur le terrain de la Dormition s'élève déjà l'édifice destiné aux missionnaires et aux pèlerins de l'empire.

La lutte que l'Allemagne a soutenue en Terre-Sainte semble toutefois tenir moins d'un zèle religieux que d'une propagande politique. Dans ses efforts à assurer à ses sujets une place autour du Saint-Sépulcre, Guillaume ne paraît pas avoir été guidé par la préoccupation de faire du prosélytisme en faveur de la foi et de dresser le protestantisme contre l'orthodoxie ou le catholicisme. Il a été plutôt dominé par le désir de servir les intérêts en général de l'Allemagne, de tous ses sujets protestants ou catholiques. Là, comme ailleurs, point de différence entre deux Allemands, quelle que soit la confession à laquelle ils appartiennent. Enfants d'une même patrie, leurs devoirs de piété, comme les intérêts de leur négoce devaient être abrités sous un même drapeau, entourés de la même sollicitude. Si, de ce côté, aux yeux de l'Empereur, il ne doit pas y avoir de différence, par contre, il doit y en avoir une entre le catholicisme allemand et le catholicisme non allemand.

Comme l'Italie qui n'admet plus que la France détienne le monopole de la foi romaine en Orient, l'Allemagne n'accepte pas que la République s'érige plus longtemps en protectrice de tout ce qui s'appelle catholique.

On se rappelle à ce propos les récentes tentatives de Guillaume de porter un coup de plus aux privilèges de la France en Terre-

Sainte, au lendemain de la rupture des relations diplomatiques entre la République et le Vatican.

Aussi bien, la doctrine de la diplomatie allemande semble bien être celle-ci : En face d'un catholicisme français, d'un catholicisme italien ou autre, doit se dresser un catholicisme bien germanique. Et, à côté de ce catholicisme, marchant avec lui la main dans la main, un protestantisme, lui aussi, allemand. De rivalités, il n'en doit point exister entre ces deux frères, mais il peut s'en produire entre ceux-ci réunis et les adversaires communs. On le voit, la doctrine politico-religieuse de l'Allemagne moderne procède uniquement d'un nationalisme intransigeant où la foi n'a rien à voir.

Aussi bien est-ce invariablement de ce principe que s'inspirent à Constantinople les diplomates allemands. Ils apportent le même soin à protéger les œuvres catholiques, voire même israélites, que les institutions protestantes, pourvu qu'elles soient authentiquement teutonnes; ils mettent autant d'empressement à patronner la fondation d'un orphelinat catholique à Beyrouth, d'un hôpital israélite à Jérusalem ou d'un temple évangélique à Bethléem, pourvu qu'ils portent l'estampille nationale; un missionnaire qui catéchise au nom de Luther est, à leurs yeux, aussi intéressant que celui qui prêche au nom du Pape, pourvu que l'un comme l'autre soit un bon Allemand.

Il y a quelque temps surgit à Jérusalem un petit incident fort significatif à ce propos. De tout temps, ce coin de terre, où le Christ a semé la parole de paix, fut le théâtre de luttes passionnées et violentes entre ses disciples, sous l'œil paternel et ennuyé du Turc. C'est tantôt un lambeau de terre, grand comme un mouchoir, tantôt deux dalles du Sanctuaire que les pieux soldats de la foi s'arrachent et se disputent; tantôt « l'escalier nord » de Bethléem que tel ou tel sacristain s'obstine à descendre le premier, tantôt un coup de balai sur les marches du Temple dont les moines de diverses confessions revendiquent respectivement l'honneur. C'était précisément le cas du litige survenu entre Grecs et Latins. Ils en vinrent aux mains. Une bagarre sanglante s'ensuivit qui se prolongea jusqu'à ce que les soldats du Khalife fussent arrivés pour séparer les combattants. Mais le conflit qui commença par une bagarre entre moines, finit naturellement par une querelle entre diplomates. En effet, dès qu'il fut question de rechercher les fauteurs de troubles et d'établir les responsabilités, l'Ambassade de France, jalouse de ses privilèges en Terre-Sainte, estima avoir seule le droit d'intervenir pour demander réparation en faveur de quelques franciscains qui furent fort malmenés au cours de cette rixe, et parmi lesquels se trouvaient deux Allemands. Mais — fait sans précédent — le baron Marschall de Bieberstein, ambassadeur de Guillaume à Constantinople, déclara être seul compétent pour défendre ses nationaux. M. Constans, représentant de la République, s'empessa alors de se plaindre auprès d'Abdul-Hamid et d'adresser une protestation à la Porte, pour lui rappeler que le droit d'intervention appartenait à la France seule. La Porte sembla ne pas tenir compte de cette protestation et

incliner plutôt vers la thèse allemande. C'est ce détail, peu important en lui-même, mais significatif dans ses conséquences, qui donna de l'intérêt à cette affaire. Car, elle a créé un précédent fâcheux pour la France, on peut même dire qu'elle a définitivement ouvert la question de son protectorat en Orient, marquant une fois de plus l'amointrissement de sa prépondérance dans le Levant catholique, au profit de puissances rivales, de l'Allemagne en particulier.

*
**

Pour nous résumer ici, rappelons que, sans avoir l'importance qu'on leur prête, l'Allemagne a tout de même acquis des avantages sérieux en Turquie : débouchés commerciaux, concessions de chemins de fer, avantages religieux. Mais si, en regard de ces bénéfices, on met les profits que la Turquie a retirés de l'Allemagne, on constate bien vite que la proportion n'existe pas. Car on sait ce que l'Empereur a donné en échange : des témoignages d'amitiés, des félicitations, des photographies et des télégrammes : au total, du papier noirci. On peut objecter que les voies ferrées construites par des capitaux allemands ne profitent pas seulement à ceux-ci et que la Turquie, de son côté, y trouve son compte. Cela serait vrai de tout autre pays que la Turquie, du moins de la Turquie d'aujourd'hui, c'est-à-dire de la Turquie d'Abdul-Hamid et du Sultan *Bakchich*.

En ce pays où l'ordre normal des choses est en quelque sorte en sens inverse de la logique, le jeu des lois économiques veut que les travaux publics profitent à tous ceux qui y sont intéressés, sauf au pays lui-même. Une concession d'entreprise publique enrichit les concessionnaires, si l'on veut, elle enrichit à coup sûr quelques ministres et quelques spéculateurs de Yildiz-Kiosque, qui l'ont fait payer cher, elle favorise encore peut-être le trafic étranger, mais elle n'améliore pas beaucoup la condition du peuple; elle ne relève même pas sensiblement le commerce local. Une concession allemande, une concession française ou autre profite à leurs bénéficiaires, presque à eux seuls.

On peut encore objecter que si, de ce côté, la Turquie n'a guère tiré avantage des Allemands, il y a l'armée turque, principale force de l'Empire des Sultans, qui, elle, du moins, a été réorganisée par des officiers de Berlin.

Sans doute cette remarque n'est pas dénuée de toute vérité.

Mais on peut dire que l'armée ottomane n'a profité que dans une faible mesure de la présence à Constantinople de militaires allemands, de même que les services civils de la réorganisation desquels on avait chargé des fonctionnaires venus de Berlin, n'en ont pas été beaucoup améliorés. Hâtons-nous d'ajouter que, si les résultats acquis dans le domaine des innovations pratiques ne sont point ou presque pas appréciables, ce n'est pas aux Allemands qu'il faut s'en prendre. La faute en incombe tout entière aux Turcs, mais plus encore à leur Sultan, à son système de gouvernement et au régime de suspicion qu'il a instauré dans son Empire. En vain les réformateurs allemands, civils ou mi-

litaires, s'attelèrent consciencieusement à leur tâche; en vain, depuis des années, essayèrent-ils de combattre la routine et les vices de la bureaucratie turque. En vain s'appliquèrent-ils — rendons-leur cette justice — à faire aboutir leur mission. Invariablement, ils se heurtèrent à des obstacles insurmontables, en dépit desquels, du reste, leurs efforts ne demeurèrent pas entièrement infructueux, du moins pour ce qui concerne l'armée. Le général Kohler, qui arriva, en 1883, à la tête de la première mission militaire, était un excellent homme, mais sans grands mérites. Toutefois, à sa mort, survenue trois ans après, un homme de valeur vint lui succéder : le général Von der Goltz. C'était un esprit supérieur, un caractère droit, un homme de bonne volonté. Mais, par ces qualités mêmes, il porta bien vite ombrage à quelques généraux turcs, et finalement au Sultan lui-même. Tout en le comblant de faveurs, Abdul-Hamid le faisait étroitement surveiller par ses espions. A chacune de ses sorties, à la moindre manœuvre qu'il commandait, le général devenait suspect. De quoi? Qui sait? Sous le règne du Sultan actuel, en principe, chacun est susceptible de devenir suspect de quelque chose. La délation y est devenue un métier : il faut que les innombrables espions que le Sultan entretient trouvent de quoi faire un rapport secret, ourdir une machination, inventer un complot, qui puissent attirer sur eux les faveurs et les largesses du maître. Au moindre ordre que Von der Goltz donnait, le Sultan, affolé par un rapport d'espion, se hâtait d'opposer un contre-ordre. A tout instant, comme à plaisir, on lui suscitait mille embarras, on lui créait mille difficultés. Il finit par perdre patience. A plusieurs reprises il démissionna, menaçait de s'en aller. En vain! Abdul-Hamid, invariablement refusait de le laisser partir. Mais il n'en persistait pas moins à le faire surveiller. C'est ainsi que le général demeura douze ans au service de la Turquie. Malgré les tracasseries dont il fut l'objet, il parvint à faire passer dans la pratique les grandes lignes de son plan de réorganisation : on lui doit notamment les lois sur le recrutement, un remaniement utile des divisions territoriales, un commencement d'organisation des services militaires. Mais c'est surtout d'un système de mobilisation et des moyens de transport, de même que d'un état-major sérieux qu'il réussit à doter l'armée ottomane. Après son départ, les officiers, très distingués pourtant, qui furent chargés de continuer son œuvre, ne firent pas grand'chose. Ils eurent à subir les mêmes avanies, à supporter les mêmes caprices que leur prédécesseur. Ni le maréchal Kamphoevener, ni le général Grumbkow, ni l'amiral Kalau Van Hofe ne purent donner la mesure de leur valeur. Qu'on en juge plutôt par ces seuls exemples : Kamphoevener, qui est général d'infanterie, tout en s'occupant d'instruire les troupes, a été nommé membre d'une commission navale où il n'a rien à voir, mais où sa présence a été jugée nécessaire, afin sans doute qu'il fût distrait de ses devoirs! L'amiral Kalau Van Hofe, lui, se contente de regarder mélancoliquement les carcasses de malheureux navires qui mouillent dans la Corne d'Or! C'est tout au plus si on le charge parfois d'accompagner un de ces légendaires bâtiments quand, par hasard, il

prend fantaisie au Sultan de le faire réparer, soit à Gênes, soit à Kiel!

Actuellement, il n'y a pas plus de huit officiers allemands au service de la Turquie : ils sont respectivement attachés à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, au génie et à l'intendance; ils sont bien payés pour ne pas faire grand'chose.

Si la Turquie n'a pas su profiter suffisamment de leurs services, en revanche, l'Allemagne, elle, n'a pas été sans tirer avantage de leur présence à Stamboul. Sans parler des commandes de munitions et de matériel de guerre auxquelles elle a donné lieu et qui se chiffrent par quelques millions, l'Allemagne est parvenue non pas, comme on l'a dit à tort, à germaniser l'armée ottomane, mais certainement à se créer des partisans parmi elle.

D'un côté, les écoles militaires pourvues d'assez nombreux professeurs allemands, n'échappent pas entièrement à une certaine influence de la culture germanique; d'autre part, c'est exclusivement en Allemagne qu'un certain nombre de jeunes officiers turcs sont envoyés annuellement pour acquérir les connaissances nécessaires à leur carrière — complément indispensable de celles qu'ils ont acquises dans leur pays. Ils en deviennent des germanophiles enragés et, de retour chez eux, ils ne jurent plus que par l'Allemagne, par la culture allemande, par la science allemande. Ils établissent ainsi dans l'armée un courant germanophile. Mais, c'est tout. Et l'on aurait tort de s'exagérer cette influence. Que pèse après tout un petit groupe d'officiers revenus de Berlin et perdus dans la masse énorme des troupes ottomanes? Que pèse encore, un groupe d'officiers allemands à Constantinople, dont le champ d'action est lui-même circonscrit à une partie seulement des troupes de la capitale sans s'étendre plus loin? Autrefois, ce fut la France qui, longtemps, a fourni aux armées des Sultans des officiers instructeurs. Croit-on que les soldats de l'Islam aient jamais été français? Croit-on qu'ils puissent être jamais allemands? L'armée d'un pays est avant tout nationale; elle n'est que cela! Elle ne porte pas longtemps l'empreinte de la main qui l'a façonnée. Il n'en est pas autrement de l'influence que l'Allemagne a pu acquérir sur la Turquie militaire. Si elle y aura gagné quelque chose, c'est plus par les bénéfices réalisés par des grands industriels comme Krupp ou Mauser que par des avantages d'ordre moral.

Tout compte fait, l'Allemagne a donc bénéficié bien plus que la Turquie du marché étrange que la politique clairvoyante de Bismarck n'avait considéré que comme un pis-aller. Mais ce qu'elle gagne n'est, en somme, digne que d'une sorte de curiosité historique, et l'on ne devrait pas se laisser prendre à l'éclat bruyant des fanfares qui ont salué le rapprochement d'une nation pleine de santé avec une puissance valétudinaire. Comme autrefois la Hollande après Utrecht, se traîna à la remorque de l'Angleterre, la Turquie apparaît comme un bateau sans force dans le sillage d'un grand navire. Mais le grand navire semble presque inutilement alourdi de tout le poids dont il s'est chargé. L'Empereur a beau accumuler concessions sur concessions, privilèges sur privilèges, primautés sur primautés, le résultat ne sera pas sensiblement

changé, en fin de compte. Le jour où ce qu'on appelle l'amitié turco-germanique, — quand ce n'est qu'une alliance de couronnes et non un rapprochement de peuples, ni même de politiques — aura cessé d'exister avec le Sultan Abdul-Hamid, le bilan de l'influence allemande en Turquie commencera à se solder; et il se soldera, en définitive par une telle maigreur de chiffres et de résultats que l'Allemagne pourra regretter, peut-être, une expérience trop légèrement faite et des sacrifices trop étourdiment consentis pour occuper une impasse sans honneur ni profits durables.

Il est facile à l'imagination de s'exagérer encore l'influence allemande en Orient. Il n'y a rien comme les peuples nouvellement victorieux pour attirer à eux l'encens que prodigue toujours l'ignorance et l'admiration humaines. L'Allemagne de Sadowa, l'Allemagne de 1870 ne peut pas commettre de fautes. Tout est permis à son audace et à sa témérité; tout lui sied dans son ivresse, même les desseins nourris des plus chimériques fantaisies. Bien que, suivant l'humoriste américain, « il soit prudent de ne prophétiser qu'après coup », on peut prédire que le jour viendra où l'Europe se fera une idée tout autre de cette prépondérance teutonne dans le Levant : ce sera lorsque le temps lui aura permis de se placer au véritable point de perspective aussi indispensable à l'histoire qu'à la peinture. Souhaitons que ce jour-là soit aussi celui où l'Europe reviendra à la seule idée logique que lui puisse inspirer le spectacle de la Turquie agonisante : la nécessité de procéder à l'opération qui, seule, peut la sauver, ou l'achever.

A. ADOSSIDÈS.

LES DERNIERS CRIMES BULGARES

Marinos Alexiadis a été assassiné par les comitadjis de Vrontou : son cadavre a été trouvé dans la forêt de Liaskovon.

Athanase Ombayatsis, tué à Hadji-Belik.

Jean Psarras, de Dragomir-Hissar, a été trouvé assassiné sur la route de Mihalova à Gavalantsi : son cadavre était horriblement mutilé.

Constantin Drayamas, de Barovitsa, a été tué par la bande bulgare Christo Babianly.

Const. Papandoniou et *M. Mantzaris* ont été tués par la même bande.

Depuis Noël, le notable grec de Baravitsa, *Bouzinis Christos*, a disparu. On n'a que trop de raisons de craindre qu'il ne soit tombé victime de la haine des comitadjis bulgares.

Le prêtre grec de Taragitsa (Florina) a été coupé en morceaux.

A proximité de Djoumaya, on a trouvé, pendus à un arbre, cinq musulmans : deux soldats, un hodja et deux bergers. Il est hors de doute que les auteurs de ce crime sont des Bulgares.

Une bande de onze individus, retranchée dans le village de Marmahli, a tenté de faire sauter le train sur la voie Dedi-Agatch-Andrinople. La tentative a avorté.

Les agents du comité ont assassiné le prêtre et le kodjabachi du village schismatique de Tyrsié, accusés d'avoir fourni des vivres aux bandes gréco-macédoniennes. D'autre part, les autorités ont arrêté, dans l'église bulgare de Perlépé, trois individus originaires de Tikfés. Après enquête, ceux-ci ont avoué qu'ils avaient été envoyés pour tuer un certain nombre de Bulgares et de Grecs, condamnés à mort par le comité. Enfin, les autorités annoncent qu'un détachement turc a détruit, près de Lahzi de Prespa, la bande du chef bulgare

Kolé Gavo. Gavo et ses partisans s'étaient réfugiés, après combat, dans une maison à laquelle les troupes ont mis le feu. On annonce de même source, qu'un autre détachement a exterminé, près de Kroussevista (Morihojon), les quatre derniers partisans de la bande bulgare battue à Zovik; parmi les morts se trouveraient Traiko de Bernik et Kyrst de Perlépe, surnommé Sakir, tous deux voévodes (chefs de bande).

**

Le 1^{er} janvier, une bande bulgare de cent cinquante partisans a attaqué le village de Strebeno; repoussée par les habitants, elle a voulu y mettre le feu; cinq maisons ont été brûlées, mais l'incendie n'a pas gagné le reste du village, et, après un combat de plusieurs heures, les Bulgares ont été obligés de se retirer.

Presque simultanément, la bande macédonienne du chef Vardas, a surpris et exterminé, au village Limbissovon (Castanochoria), la bande bulgare de Konstantof; ce dernier était le fléau des villages grecs du district.

**

Dans le district de Serrès, de même que dans celui de Pétritsi, l'action des comités est presque uniquement dirigée contre l'hellénisme. Comme d'habitude, les deux buts poursuivis sont : l'adhésion des villages à l'exarcat et la fermeture des écoles grecques. C'est ainsi qu'une bande a envahi le village de Tsartsovon (Caza de Pétritsi) et a exigé des paysans le renvoi de l'institutrice; c'est ainsi encore que les bandes de C. Radeff, Elie de Kritsiovo et Athanase Tsiovat ont concentré leurs efforts sur Vrontou et les villages environnants. Dans Vrontou même, le nommé D. Samartsief a pénétré, il y a quelques jours, dans l'école grecque pour avertir les élèves qu'en continuant de la fréquenter, ils provoqueraient des massacres. De même, le prêtre grec, Jean Ouzounis, plusieurs fois déjà menacé de mort, s'est vu offrir le choix entre un poste d'archimandrite schismatique avec un traitement de 80 livres turques, et l'exécution des menaces à lui adressées.

**

On télégraphie d'Athènes, 26 janvier :

« A propos de l'échauffourée gréco-bulgare de Marventzi, voici ce qui s'est passé : On se souvient que le 26 octobre dernier, à Ghirtsista, une bande bulgare avait brûlé vifs, dans leurs maisons, trois notables, une femme, deux fillettes et l'institutrice du village, tous Grecs. Une bande gréco-macédonienne voulut capturer les principaux auteurs de ce drame sanglant. Elle rencontra la bande bulgare d'Argyris, embusquée près de Mirovitz. Un combat eut lieu. Quatre comitadjis bulgares et les criminels de Ghirtsista capturés ont été tués; un Grec-Macédonien blessé. Sur ces entrefaites, l'armée turque survint et attaqua ces deux bandes qui sont parvenues à s'échapper. »

**

La bande Apostoli ayant assassiné le prêtre grec de Balindra et trois autres notables, un corps d'Armatoles grecs, au nombre de quatre-vingt-cinq, se mit à la poursuite des meurtriers, et, les ayant atteints, leur livra combat, lorsqu'un détachement turc, survenant, attaqua les Grecs et laissa échapper les Bulgares. Trois Hellènes ont été tués, quatre blessés, quelques autres faits prisonniers.

**

On nous écrit de Salonique en date du 24 janvier :

Je viens de rentrer de Monastir où j'ai assisté à l'imposant meeting de protestation qui eut lieu le 19, contre l'autorisation accordée par le Grand-Vizir aux agents de la propagande roumaine de faire officier dans le local qu'ils ont fait bâtir en vue de le transformer en église. L'attitude énergique de la population grecque a suspendu l'exécution du décret viziriel, et il est à espérer que leurs efforts auront jusqu'au bout l'efficacité que nous en attendons. Toujours est-il qu'ils sont décidés à une lutte à outrance.

Le télégramme que les Grecs viennent d'adresser au sultan donne assez bien la mesure de l'excitation des esprits et de la résolution des nôtres de ne pas laisser empiéter sur notre domaine. Voici le texte de ce télégramme :

Nous regrettons vivement de constater que nos requêtes successives contre l'arbitraire des instituteurs et institutrices à la solde de la propagande roumaine, sont demeurés sans résultat.

L'édification des églises et la célébration de l'office chez les orthodoxes s'accomplissent, selon les lois et règlements ab antiquo, en vertu d'un ordre impérial rendu à la suite d'une demande du patriarcat œcuménique.

Les droits de la nation grecque sont-ils donc tellement méconnus?

Le Grand-Vizir s'arrogeant des pouvoirs appartenant au seul patriarcat, a ordonné la transformation d'une maison en église, ce qui nous a profondément affectés. Aussi venons-nous solliciter l'intervention de Votre Majesté.

Pour appuyer cette protestation, les maisons commerciales et les petites boutiques appartenant à des Hellènes sont restées fermées les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi. En un mot, l'attitude des nôtres a été des plus énergiques, mais nous ignorons si le Grand-Vizir renoncera à poursuivre cette politique romanophile que certaine diplomatie encourage puissamment.

Les bandes grecques montrent beaucoup d'activité, inquiétant vivement les Bulgares. Le seul fait malheureux à enregistrer pour ces derniers jours, c'est l'arrestation à Cozani, dans la nuit du 18 au 19 du courant, du chef de bande grec Caralivanos et de trois de ses compagnons. 70 soldats turcs l'avaient cerné dans la maison où il était descendu avec huit camarades. Caralivanos et trois d'entre ces derniers ont été arrêtés et conduits à Monastir, les quatre autres ont pu s'échapper. Les Turcs se montrent plus hostiles que jamais : il serait puéril de jamais rien attendre d'eux.

EN MACÉDOINE

Pour répondre à une infamie ⁽¹⁾

LES BANDITS ESSAYENT DE DONNER LE CHANGE.

— ON VEUT TROMPER LES HONNÊTES GENS.

— CE QU'ONT FAIT LES GRECS. — CE QU'ILS

VEULENT. — LE RÔLE DES PUISSANCES ET CE-

LUI DE LA FRANCE.

On a télégraphié de Salonique, qu'une bande gréco-turque s'était emparée, dans le village de Mirovitz, de vingt-six paysans bulgares qu'elle aurait fusillés. Très certainement, cette nouvelle ainsi rapportée est inexacte. J'ajoute qu'elle est manifestement tendancieuse. Elle veut fixer dans les esprits, en Europe, cette grossière erreur que les Grecs ont lié partie, en Macédoine, avec les Turcs, contre les autres chrétiens placés sous la domination ottomane.

Ainsi, les comitadjis qui ont résolu d'acquiescer la Macédoine emploient toujours les mêmes moyens de propagande; ils continuent le système qui leur a conquis tant de sympathies à Londres et à Paris : dans la main droite ils ont le poignard, dans la main gauche, la calomnie, tout l'attirail des inquisiteurs et des tortionnaires. Le poignard sert

(1) La Lanterne, 30 janvier.

à tuer, à massacrer, à torturer les Grecs qui revendiquent le droit de rester Grecs, toujours et quand même, et la calomnie à représenter ces victimes comme les alliés du tyran, comme les suppôts du Sultan rouge.

LA VÉRITÉ

J'arrive tout droit de là-bas, de cette future Mandchourie où les grands-ducs, peut-être, brûleront bientôt de prendre une éclatante revanche. J'ai assisté aux événements des six derniers mois. J'ai parcouru les trois vilayets en tous sens. J'ai visité Salonique, Monastir et Uskub. J'escaladai les monts. Je traversai les plaines. Je côtoyai les fleuves et les rivières. Je pénétrai dans les villages. J'interrogeai les oppresseurs et les opprimés, et les représentants des puissances réformatrices. Je sondai toutes les consciences. J'ai vu des vieillards mutilés, des femmes éventrées. J'ai pleuré sur des cadavres d'enfants qui avaient été horriblement, sauvagement troués par les balles et les couteaux. J'ai entendu les cris de désespoir, les hurlements de douleur des mères et des sœurs des suppliciés. J'ai connu la détresse effroyable des martyrs qui me suppliaient à genoux de transmettre leurs plaintes, l'écho de leurs souffrances, au parti républicain dont je suis un modeste soldat, pour qu'on les tire de l'enfer où on les a précipités. Toujours j'aurai devant mes yeux le spectacle horrible de Ghirzista. Les gens d'Apostoli venaient, il vous en souvient sans doute, de brûler vifs deux femmes, deux fillettes et trois hommes. Le colonel russe Svirsky et moi, précédés de nos escortes, nous allions quitter le village, après notre enquête, lorsque toute la population, hommes, femmes et enfants, vinrent se jeter à nos pieds, dans la boue des chemins détrempés par les pluies : « Pitié! Pitié! gémissaient-ils. Sauvez-nous... Voyez nos malheurs!... Voyez nos tourments!... Nous n'avons plus de repos!... Nous n'avons plus d'espoir!... Nos foyers sont détruits!... Nous subirons le même sort que Catherine Hadjiyorgi et ses amis!... Nous serons brûlés!... Nous serons poignardés!... Nous serons fusillés!... Protégez-nous!... Délivrez-nous des griffes de nos bourreaux!... Toutes les femmes avaient posé sur leurs têtes un fichu noir en signe de deuil. Elles se suspendaient à nos habits et baisaient nos mains. La terreur avait pâli leurs visages. Elles versaient des torrents de larmes. Elles voulaient abandonner leurs maisons et leurs champs, s'enfuir loin, bien loin, vers des lieux moins maudits.

CONTRE L'HELLÉNISME

J'ai découvert enfin la trace des intrigues étrangères qui d'heure en heure élargissent la plaie hideuse dont se meurt la Macédoine et qui doivent mettre tout à feu et à sang, le jour où ce malheureux pays sera condamné à être définitivement slave ou... autrichien.

Et lorsque je lis, moi qui sais, moi qui ai tout scruté, là-bas, sur les lieux même, un télégramme de Salonique annonçant au bon public français, qu'une bande gréco-turque fusilla des paysans bulgares inoffensifs, je comprends qu'on nous trompe encore, qu'on abuse de notre crédulité. Je comprends tout de suite, sans attendre qu'un démenti vienne rectifier cette information, qu'une nouvelle infamie est mise perfidement sur le compte des Grecs. Je comprends que, décidément, l'on a juré de discréditer l'Hellénisme à jamais auprès des honnêtes gens de tous les partis qui, chez nous, abhorrent le régime hamidien. Je comprends que l'ignoble comédie, qui se joue avec tant d'impudence et avec

tant de maîtrise sur les rives du Vardar — parallèlement aux tragédies sanglantes — n'en est pas encore à son dernier acte. Et je comprends qu'il est de plus en plus de mon devoir de démasquer les Tartuffes, de crier la vérité, de combattre le mensonge.

Non, les Grecs ne sont pas les alliés des Turcs. Il est impossible, entendez-vous, qu'ils forment des bandes avec le concours des bachibouzoucks : cela est faux. Cela est contraire à la réalité des faits. Cela n'a jamais été et jamais cela ne sera. Faut-il rappeler la mort héroïque de l'officier Mélas qui est tombé sous les balles des Nizams? Faut-il conter à nouveau l'histoire de tous ces Pallikari qui ont été vendus par les Bulgares, cernés et emprisonnés par les troupes de Hilmi-Pacha? Singulière alliance! Étrange amitié, vraiment, que l'amitié gréco-turque! Abdul-Hamid récompense les services du roi Georges à coups de canon et à coups de baïonnette! Messieurs les bulgarophiles, instruisez-moi, je ne comprends plus...

L'histoire est là pour attester que les Grecs furent toujours un rempart pour le monde occidental contre l'invasion de l'esprit musulman. Tout le long du siècle dernier la Turquie n'eut pas d'ennemis plus irréconciliables que les vaillants et farouches Crétois. Sans la Grèce et sans le patriarcat, les Bulgares, aujourd'hui, seraient tous Pomacs. Quoiqu'en disent les mishellènes de France, de Navarre et d'ailleurs, l'Hellénisme représentée, en Orient, dans le présent comme dans le passé, la civilisation et le progrès. « Il serait injuste, me déclarait M. d'Ormesson, notre ministre à Athènes, que l'Europe oubliât le rôle glorieux joué par les Hellènes. » Ceux-ci frémissent d'impatience sous le joug ottoman. Ils aspirent à être libres, à jouir d'un gouvernement probe et équitable. Ils ne pactisent pas avec le tyran. Ils ne flattent pas le Sultan rouge.

LES GRECS ENTENDENT RESTER GRECS

Mais ils n'entendent pas non plus devenir Slaves. Ils se refusent à renier leur foi religieuse ou nationale. Ils veulent conserver intactes et pures toutes les forces de l'Hellénisme. Au début, les Gréco-Macédoniens s'étaient rangés en grand nombre, du côté de leurs bras et à féconder de leur sang la cause des chrétiens opprimés. Mais, lorsqu'on les enrôla sous le *drapeau bulgare*, ils comprirent de quels desseins ils allaient être les instruments. Ils refusèrent de coopérer à l'étranglement de leur propre patrie. Ils rentrèrent dans leurs villages et laissèrent la montagne aux comitadjis.

Aussitôt, les meneurs de Sofia, de Saint-Petersbourg et de Vienne crièrent à la trahison. Ils accusèrent, en des apostrophes véhémentes la Grèce de se faire la complice et le soutien de l'oppression. Des plumes expertes en l'art de distiller le venin se chargèrent d'empoisonner l'opinion. Les lazaristes et autres jésuites, espérant voir grossir la tribu des Uniates, vinrent prêter le secours de tous leurs Basiles. Et Jaurès, et Pressensé, et toute la phalange des écrivains et des orateurs qu'avaient révoltés, exaspérés les horreurs arméniennes, se dressèrent debout pour flétrir et stigmatiser le crime des Hellènes.

J'ai pu constater de mes yeux que nos amis du Levant sont toujours dignes de nos sympathies et de notre admiration. La lumière se fera, mais lentement... Le mal est si profond, la calomnie, habilement distribuée, a fait tant de chemin que l'Hellénisme doit

soutenir un combat de géant pour triompher, pour obtenir justice. Il a contre lui, nettement, l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Roumanie, la Russie et... la Turquie. L'Angleterre et l'Italie ne lui sont pas hostiles, d'une manière systématique, pourtant, la première flirte trop avec la Principauté, nourrissant l'illusion d'opposer plus tard les bataillons de Sofia à la descente des Russes sur le Bosphore et sur les Dardanelles, et la seconde est contrainte de contrarier les menées inquiétantes de l'Autriche qui ambitionne la possession de l'Albanie.

LE ROLE DE LA FRANCE

Quant à la France... je ne dirai pour le moment qu'une chose : c'est que nous n'avons pas de programme personnel en Orient. Toute notre diplomatie s'use à favoriser l'expansion de l'influence papale sur le domaine de nos intérêts matériels et moraux, nous avons abandonné tous nos droits à nos alliés les Russes, qui s'entendent à merveille à recueillir tous les profits de la Duplice. Il est temps que nous réagissions.

En Macédoine, notamment, nous pratiquons une politique absurde... Mais nous recauserons de tout cela... Nous demanderons à M. Delcassé quelles instructions il a données à notre Consul général de Salonique. Nous prétendons savoir où l'on nous mène. Nous prétendons savoir si nous payons des agents à l'étranger pour qu'ils travaillent à notre profit, pour qu'ils s'emploient de toute leur activité et de toute leur intelligence à faire rayonner les idées françaises, ou pour qu'ils nous aliènent des millions d'êtres qui nous furent toujours sincèrement attachés. Que, si nos diplomates ont reçu mandat de pousser au succès du panslavisme, à la réalisation des rêves d'Ignatieff, eh bien! qu'on nous le dise clairement...

La *Lanterne*, en tout cas, fidèle à ses principes, ne sera jamais du côté des menteurs, des égorgés et des spoliateurs, d'où qu'ils viennent.

Nous veillerons à opposer une digue aux flots de boue sous lesquels les admirateurs des Sératof et Cie croient pouvoir noyer la Vérité...

VIDI.

RAPPORT DE M. HARVEY

sur les Progrès économiques de la Grèce

Le rapport annuel de M. H. P. Harvey, délégué britannique à la Commission financière internationale, comprend, outre un exposé de l'état des finances grecques pendant 1904, une étude sur l'agriculture en Grèce et un aperçu des progrès réalisés par le pays dans la période décennale 1892-1902. Cette dernière partie mérite d'être résumée.

M. Harvey constate que, malgré des circonstances politiques peu favorables, la Grèce a fait pendant cette période des progrès économiques considérables.

Tout d'abord le *produit des taxes* s'est accru de 17,750,000 dr. soit d'environ 25 0/0; ou, pour prendre un autre point de comparaison, de 31,41 à 33,91 dr. par tête d'habitant et cela sans nouveaux impôts au augmentation des impôts existants, sauf celui du tabac.

La situation s'est également améliorée au point de vue de la *dette publique*. Encore que celle-ci se soit accrue d'une somme de

112,000,000 fr. et de 25,000,000 dr., grâce à l'arrangement de 1898, la charge annuelle, réduite de cinq millions, ne correspondait plus qu'à 29,2 0/0 du revenu total, alors qu'elle correspondait à 40 0/0 en 1892.

Il y a aussi amélioration dans la *dette des communes*. Celle-ci dans son ensemble a passé il est vrai de 10,164,264 à 20,721,618; mais l'augmentation de la population fait qu'elle ne correspond plus qu'à 7,94 par tête d'habitant. D'autre part, il faut considérer que l'ensemble des revenus des communes a passé dans cette même période de 17,180,802 à 21,257,137 dr., si bien que le montant de la dette est inférieur au montant des revenus d'une seule année.

Une autre preuve du bien-être général est trouvée par M. Harvey dans le développement des *caisses d'épargne*. Le montant de ces dépôts spéciaux à la *Banque Nationale* et à la *Banque d'Athènes* a passé de 762,742 dr. en 1885, à 1,577,865 en 1895 et à 4,845,660 en 1903. Le délégué britannique remarque aussi qu'une nouvelle preuve des forces économiques du pays est le succès du dernier emprunt à lots (2 1/2 0/0) de la Banque nationale; il aurait pu ajouter qu'on se ferait une idée inexacte de l'esprit d'épargne du pays en ne consultant que le montant des dits dépôts. En effet le Grec du peuple place volontiers ses économies dans les entreprises commerciales de ses parents; de plus, depuis le développement de la marine à vapeur, il s'est formé des sociétés dont les parts d'un faible montant, s'adressent aux petits capitalistes.

Les progrès de l'*instruction publique* ont également attiré l'attention du délégué anglais; ils peuvent se résumer dans le tableau suivant :

| | 1892 | 1902 |
|--|--------|---------|
| Ecoles (primaires, secondaires et gymnases)... | 2,593 | 3,587 |
| Personnel enseignant.... | 2,529 | 5,479 |
| Elèves garçons..... | 99,375 | 190,595 |
| Elèves filles..... | 18,986 | 47,570 |

Ainsi le nombre des écoles, principalement des écoles primaires, a augmenté de 40 0/0, tandis que les élèves et le personnel enseignant ont doublé, enfin il y a amélioration en ce qui concerne les élèves filles; elles forment 22,6 0/0 au lieu de 19,4 0/0 du nombre total.

Il est à noter qu'on remarque un mouvement en sens contraire pour les étudiants de l'Université d'Athènes. D'après le tableau II, leur nombre a décliné de 2,987 à 2,574. On se plaît dans certains milieux à distinguer dans cette diminution une tendance vers des études plus pratiques; cette façon de voir est corroborée par l'augmentation des élèves de l'école polytechnique (de 297 à 331) et par la création récente de deux écoles commerciales de l'Etat.

Les progrès *des voies de communication* depuis la création du royaume se résument, en ce qui concerne les routes, dans le tableau suivant :

| Périodes | Milles anglais (1) | Frais de construction |
|-----------|--------------------|-----------------------|
| 1835-1862 | 150 | |
| 1863-1872 | 162 | 49,565,500 Dr. |
| 1873-1882 | 385 | |
| 1883-1892 | 1,346 | |
| 1893-1902 | 825 | 14,636,158 » |
| | 2,868 | 64,201,658 Dr. |

(1) Un mille = 1,609,344 kilomètre.

Il y a donc un certain ralentissement dans la dernière période décennale; il s'explique par ce fait que les frais de construction, prélevés de 1883 à 1892 sur les grands emprunts extérieurs, ont dû désormais être couverts par les recettes ordinaires.

Le réseau *des chemins de fer* s'est accru de 200 kilomètres de 1892 à 1902; M. Harvey ajoute que, depuis cette dernière date, une partie du chemin de fer Pirée-Larisse, soit 184 kilomètres, a été ouverte à la circulation et 16 autres kilomètres ont été ajoutés aux chemins de fer de Thessalie.

Les recettes totales des chemins de fer ont passé de 7,777,241 à 10,802,700 dr. ou de 8,484 à 9,576 dr. par kilomètre. Une autre preuve du développement intérieur du pays est le progrès des *Postes et Télégraphes*. Le nombre des lettres, cartes postales, etc. a passé de 12,691,042 en 1892 à 21,758,127 en 1902 soit de 5,62 à 8,33 par tête d'habitant. Un facteur remarquable dans ce progrès a été l'augmentation des imprimés, échantillons, etc., envoyés à l'étranger; ils ont passé de 862,752 à 3,020,370.

Le nombre des bureaux de poste a progressé de 303 à 523 et celui des bureaux télégraphiques de 204 à 243. L'étendue totale des fils télégraphiques aériens a augmenté de son côté de 2,529 à 3,551 milles anglais. On a créé enfin 365 bureaux de téléphone.

M. Harvey termine son remarquable exposé en constatant que les trois sources principales de richesse sont pour la Grèce: l'agriculture, la marine marchande et les mines.

Le Bulletin d'Orient.

Les Hellènes Valaquophones

Nous recevons de Genève la lettre suivante:

Dans son numéro du 19 janvier, le *Temps* publiait, sous le titre: « Propos diplomatiques », des déclarations de M. Lahovary, ministre de Roumanie à Constantinople et une lettre de M. Haret, ancien ministre de l'instruction publique de ce pays, relativement à la question Koutzo-Valaque, en Macédoine. Notre qualité de Koutzo-Valaque nous impose le devoir de répondre et d'exposer sous sa vraie forme la situation, ce que, semble-t-il, les Koutzo-Valaques sont mieux que n'importe qui à même de faire.

Sur cette question, les savants et ethnographes qui s'en sont occupés, se basant sur notre histoire, notre langue et nos mœurs, ont émis des avis très divers: il y en a qui nous considèrent comme Hellènes, d'autres nous appellent Roumains.

M. Lahovary déclare, que les revendications roumaines ne portent que sur la religion (?), la langue et la culture (?) et qu'elles n'ont pas de caractère politique. Nous pouvons répondre à cela que les Roumains peuvent avoir des prétentions sur notre langue, mais non pas sur notre religion et notre culture. La langue roumaine et la langue greco-valaque ont en effet des ressemblances avec la langue latine. La langue roumaine dérive du latin; mais l'invasion des Slaves et des Bulgares y a introduit de nombreux mots slaves. La langue koutzo-valaque prend sa source dans le grec et le latin; il est vrai que c'est le latin qui y domine, mais le grec aussi y est largement représenté. Il est même intéressant de constater que dans le greco-valaque on trouve des mots homériques, qui ne figurent pas dans le grec moderne; c'est là, croyons-nous, une preuve incontestable que les Koutzo-Valaques sont des Grecs, qui sous l'influence et l'oppression roumaine ont

adopté le parler roumain. Le roumain et le koutzo-valaque, malgré leurs ressemblances, sont donc deux langues distinctes: un Roumain et un Koutzo-Valaque parlant chacun sa langue ne se comprendraient pas, cela personne ne l'ignore.

Mais, d'ailleurs, la langue seule peut-elle déterminer l'origine d'un peuple? Nous ne le pensons pas. Les Juifs parlent l'espagnol, mais ils n'en sont pas moins pour cela des Juifs. Le cas des Greco-Valaques est presque analogue à celui des Alsaciens et des Lorrains: ces derniers parlent une langue où l'allemand domine, mais, c'est la France qu'ils considèrent comme leur patrie, c'est l'idée française qui les hante. Les Koutzo-Valaques ont aussi des mœurs grecques, et c'est vers la Grèce que leurs yeux et leurs espoirs se tournent sans cesse. Toutes les statistiques viennent à l'appui de cet exposé: sur 100.000 Koutzo-Valaques, les 95 0/0 sont Grecs et le reste roumanisants et serbisants.

Quant à la religion, tout argument est insoutenable. Aucun rapport n'a jamais existé entre les Greco-Valaques et les Roumains dans ce domaine. Au contraire, des liens étroits unissent les Grecs aux Koutzo-Valaques: ils ont une église commune, leurs rites sont célébrés en langue grecque et ils dépendent du même chef religieux. Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi S. E. M. Lahovary demande au patriarche de nommer un représentant religieux et de permettre à quelque dissident d'officier en roumain. Les Koutzo-Valaques ne demandent rien de tout cela; ils ne comprennent pas le roumain et ne veulent entendre parler ni des Roumains ni de leur langue. Ne pouvant pas se servir de leur langue, qui d'ailleurs est très pauvre et non écrite, ils se servent dans leur église comme dans leurs rapports sociaux du grec, que tous les Koutzo-Valaques connaissent et parlent couramment.

Tout ce que M. Lahovary dit du patriarche œcuménique est très injuste aussi. Les Greco-Valaques constituent l'élément le plus fidèle et le plus pacifique de l'église orthodoxe, ils aiment et estiment leur chef religieux. Les Koutzo-Valaques ne seront point ingrats: ils n'oublieront jamais les luttes que le patriarcat a soutenues pendant les siècles contre l'oppression ottomane, pour les protéger contre le mahométisme; non, ils ne voudront jamais se séparer du patriarcat œcuménique. Ce ne sont donc pas les Koutzo-Valaques qui ont engagé M. Lahovary à demander au patriarche un représentant religieux roumain et l'introduction de la langue roumaine dans leurs écoles et dans leurs églises. C'est pourquoi les résultats de la propagande roumaine ne sont pas très encourageants pour eux; au contraire, cette propagande ou plutôt ce ramassis d'agitateurs dénués de tout sentiment national est désavoué par les vrais Koutzo-Valaques. Cette propagande, disposant de sommes importantes, cherche à séduire les plus pauvres parmi nous; mais sous la pauvreté de la plupart de nos compatriotes se cache un cœur riche en sentiments qui ne se laisse pas corrompre. L'argent roumain n'a pu attirer qu'un petit nombre de Greco-Valaques; et encore leur patriotisme et leur zèle pour la Roumanie ne durera que tant que cette source ne sera pas tarie. Cela s'est déjà vu, il y a quelques années. Les Koutzo-Valaques protestent contre ces faits et demandent l'appui du patriarcat. Quant au Gouvernement ottoman, il n'a jamais cessé de seconder les Roumanisants, qui sont les plus faibles, et

d'appliquer de cette manière son principe: « Divide et impera ». Mais le patriarche, il est de son devoir de chef religieux, de protéger ceux qui sollicitent son appui; et c'est cette protection que M. Lahovary appelle oppression et tyrannie.

Touchant le domaine de la culture, nous ne pouvons pas comprendre les prétentions roumaines sur ce point. Les Koutzo-Valaques apprennent le grec, ils écrivent en grec et c'est du grec qu'ils se servent dans leur commerce et leurs rapports; le grec est, pour ainsi dire, leur langue officielle. Aucun rapport n'a jamais existé entre les Roumains et Greco-Valaques. Tandis que les Roumains jouissaient déjà d'une certaine indépendance sous les princes de Valachie et Moldavie, les Koutzo-Valaques demeuraient sous l'oppression la plus accablante. Ils ont suivi pendant des siècles entiers le sort de l'hellénisme; ils se sont confondus avec lui, ils ont combattu avec les Hellènes contre l'oppression ottomane et ils ont toujours eu le même idéal, les mêmes aspirations nationales. Les Koutzo-Valaques ont les mêmes mœurs que les Hellènes; leurs chants populaires sont ceux des Grecs; ils portent l'habit national grec. Le désir de s'instruire est inné chez eux; ils possèdent en Macédoine d'excellentes écoles — nous ne parlons pas des écoles des Roumanisants, qui, pour les entretenir, reçoivent de Bucarest 600.000 francs par an — et ce sont eux surtout qui dépensent pour maintenir ces établissements scolaires grecs dans l'état florissant dans lequel ils se trouvent. M. Lahovary serait donc plus près de la vérité en disant que ce sont les Koutzo-Valaques — non les Hellènes qui sont les pires adversaires de la propagande roumaine.

Les prétentions, donc des Roumains sur les Koutzo-Valaques sont insoutenables et elles ne peuvent porter que sur le domaine politique malgré les affirmations de M. Lahovary. C'est là une vérité incontestable; et il n'y a pas longtemps qu'un ancien député roumain, dans un article paru dans la *Renaissance Latine*, déclarait que la Roumanie pourrait bien profiter de la question macédonienne en cédant (!) à la Bulgarie (?) les Greco-Valaques, et acquérir en revanche le territoire compris entre les frontières roumano-bulgares et la ligne Roustchouk-Varna!

Un dernier mot sur la population greco-valaque: les Koutzo-Valaques, qui ont conservé leur propre dialecte sont au nombre de 100.000. M. Haret élevant leur nombre à un million nous fait sourire; il nous suffit de recourir aux statistiques officielles pour prouver combien il serait absurde d'admettre cela. En Macédoine proprement dite (c'est-à-dire dans les deux vilayets de Salonique et de Monastir), il y a 4,800,000 habitants; déduction faite du million de Roumains qui n'existent que dans l'imagination de M. Haret, il ne nous reste que 800,000 qui sont des Grecs, des Turcs, des Bulgares, des Albains!

Nous pouvons nous résumer en disant que le roumanisme en Macédoine et en Epire n'existe pas. La propagande et l'or roumain ne peuvent pas modifier la conscience des Greco-Valaques: nous avons été toujours unis à l'hellénisme, et nous entendons rester Hellènes.

NICOLAS LIAKOS.

Le Gérant: L. ESPARVIER.

Levallois-Perret, — Imprimerie WELPOFF et ROCHE, 55, rue Fromont.

TABLEAU

des meurtres commis par la propagande bulgare sur des Hellènes Orthodoxes dans le vilayet de Salonique depuis le mois de Février de l'année 1903 jusqu'en Novembre 1904 *

I. SANDJAK DE SALONIQUE

| | NOM DE LA VICTIME | POSITION SOCIALE OU MÉTIER | VILLAGE NATAL OU DOMICILE | DATE ET LIEU DU CRIME | | NOM DE LA VICTIME | POSITION SOCIALE OU MÉTIER | VILLAGE NATAL OU DOMICILE | DATE ET LIEU DU CRIME |
|----|----------------------------------|--|---------------------------|---|----|--|--|---------------------------|--|
| 1 | Dimitri Démertji | agriculteur | Gradobor | Assassiné le 29 janvier 1903. | 32 | Basile Zographou | notable | Stromnitsa | Tentative d'assassinat faite par des Bulgares le 15 mars 1904, à 8 heures du soir au moment où il rentrait chez lui. |
| 2 | Alexis Dimitriou | boucher | Vodena | Assassiné par la bande d'Apostoli près du village Aghios Gheorghios le 10 mars 1903, pour avoir refusé de servir la bande de Louka. | 33 | Nicolas Anastassiou | voiturier | Vodena | Assassiné le 20 mars 1904 dans une forêt près de Vladovo par la bande bulgare de Natsiou pour n'avoir pas obéi aux ordres du Comité. |
| 3 | Jean Gatsos | agriculteur | Varovitsa | Assassiné le 20 mars 1903. | 34 | Dem. Tassos | notable | Colessinon | Massacrés le 22 mars 1904 dans le village Smolar par la bande bulgare d'Alexi. |
| 4 | Evangelos Tassou Sistitsis | maitre d'école | Vladovo | Tué aux environs de Vladovo le 4 avril 1903 par la bande de Georges Sarakintzi. | 35 | Son fils aîné | | | Assassiné le 28 mars 1904 sur un pont près de son village par la bande bulgare de Louka pour avoir refusé de verser de l'argent au comité. |
| 5 | Christos Tsolakis | primat | Varovitsa | Assassiné le 20 avril 1903. | 36 | Son second fils | | | Assassiné le 30 mars 1904 par la bande bulgare de Louka dans une rue de Vodena. |
| 6 | Dimitri Papapetrou | primat | Varovitsa | Assassiné le 20 avril 1903. | 37 | Georges Constantinou | neveu du prêtre grec | Arsen | Assassinés par la bande de Stoyan le 4 avril 1904. |
| 7 | Pierre Papadimitriou | écolier | Varovitsa | Assassiné le 20 avril 1903. | 38 | Anastase Bonou | employé | Vodena | Assassinés par la bande de Stoyan le 4 avril 1904. |
| 8 | Georges Gongovalis | domestique | Vladovo | Assassiné par la bande de Louka dans les jardins de Vodena le 30 avril 1903. | 39 | Costas Saramantsis et sa femme | berger | Babiani | Assassinés par la bande de Stoyan le 4 avril 1904. |
| 9 | Christos Pipos | notable | Kryva | Tentative d'assassinat, le 15 mai 1903. | 40 | Michel Saramantsis et sa femme | berger | Babiani | Enlevé par la bande bulgare d'Apostoli le 5 avril 1904, il fut torturé et tué sur la montagne. |
| 10 | Georges Vlaikos | fils du notable | Loupitsa | Assassinés dans leur village le 3 Juin 1903 par la bande de Jovan. | 41 | Dem. Reintas | Père du maître d'école grec du village | Ossiani | Assassiné le 13 avril 1904 par les Bulgares entre Valandovo et Stromnitsa. |
| 11 | Basile Vlaikos | T. Vlaikos | Loupitsa | Assassinés dans leur village le 3 Juin 1903 par la bande de Jovan. | 42 | Chariton Liotis | marchand | Stromnitsa | Assassiné le 17 avril 1904 par la bande bulgare de Louka, près de son village sur la route entre Vodena et Messimérian. |
| 12 | Athanasé Karatzos | Garde champêtre | Kryva | Assassiné à coups de baionnettes dans son village le 30 juillet 1903 par une bande qui mit ensuite le feu à la maison de Christos Pipos (N° 9). | 43 | Anastase Touramantzis | notable | Messimérian | Assassiné le 17 avril 1904 par la bande bulgare de Louka, près de son village sur la route entre Vodena et Messimérian. |
| 13 | Les trois fils du grec | notables | Radena | Assassinés au mois d'août 1903 dans leur maison par Yovan et sa bande. | 44 | Michel Hadjivretas | négociant établi à Yennitze | Livadia | Quelques membres de la bande d'Apostoli après avoir mis le feu à sa maison à Livadion, tirèrent cinq fois sur lui le 3 mai 1904. |
| 14 | Millios | | Radena | Assassinés au mois d'août 1903 dans leur maison par Yovan et sa bande. | 45 | Tassos Makris et un de ses compagnons | bergers | Ossiani | Massacrés le 6 mars 1904 près de leur village par des Bulgares pour avoir refusé de fournir des vêtements à la bande. |
| 15 | Nicolas Ionomou | neveu de P. Nicolaou | Livadion | Assassiné par la même bande le 10 août 1903 entre les villages Livadion et Ossiani. | 46 | Jean Gravaris | notable | Messimérian | Assassiné le 7 mai 1904 par une petite bande bulgare, pour avoir dit aux officiers de la gendarmerie internationale, qui avaient visité la veille Messimérian que ce village est grec et désiré rester grec. |
| 16 | Apostolos Aliris (âge de 77 ans) | notable; le plus âgé des habitants du village | Tziflik d'Oligartsi | Massacrés dans leur village le 22 novembre 1903 par la bande bulgare d'Apostoli. | 47 | Constantin Panayoton | marchand | Vodena | Des Bulgares tirèrent sur lui 3 coups, pour la seconde fois, le 9 mai 1904, au moment où il passait devant l'église bulgare de Vodena. |
| 17 | Son fils Démètre | | | | 48 | Alexandre Papachristou (fils du prêtre grec) | employé aux chemins de fer Orientaux | Salonique | Tué le 23 mai 1904 à la suite de l'explosion d'une bombe posée sur la ligne du chemin de fer de Salonique à Uskub. |
| 18 | Son neveu Athanasé | | | | 49 | Georges Serreos | cuisinier | Stromnitsa | Blessé le 13 juin 1904, à coups de hache à Stromnitsa pour avoir pris le parti de Basile Zographos (ci-dessus N° 32). |
| 19 | Athanasé C. Pipos | fils du notable ci-dessus (n° 9) père de 4 enfants | Kryva | Assassiné par la même bande le 12 décembre 1903 entre Kryva et Goumentza. | 50 | Ghetassim. Papadopoulos | chantre | | Tentative d'assassinat, le 13 juin 1904. |
| 20 | Denis Syromachou | notable | Vodena | Assassiné le 18 décembre 1903 dans le village Karatzova par la bande bulgare de Karatassou pour avoir refusé de donner de l'argent au Comité bulgare. | 51 | Dem. Tassos | villageois | Voyannitsa | Massacrés le 29 juin 1904 par une bande bulgare dans leur village en présence de leurs familles. |
| 21 | Nicolas Tsiopas | berger | Vodena | Massacré pour la même raison le 20 décembre 1903. | 52 | Dem. Kole | | | Blessé en pleine ville de Stromnitsa par des Bulgares (juin 1904). |
| 22 | Sophie Koussi | | Vladovo | Assassinée le 9 janvier 1904 dans une maison de Vodena par la bande de Louka. | 53 | K. Rizos | | | Assassiné à coups de hache le 2 août, par le comitatji Tané et ses compagnons. |
| 23 | Jean Gaidatzis | cultivateur | Amotovo | Assassiné le 13 janvier 1904 vers 11 heures du soir dans la maison de son père par une bande composée de 25 individus. | 54 | Georges Raptis | | Stromnitsa | Le père Traikos, âgé de 60 ans et ses deux fils Anastase âgé de 26 ans et Sterghios de 24 furent assassinés le 15 août 1904 par une bande bulgare et leurs corps horriblement mutilés. |
| 24 | Constantin Tassis | cultivateur | Vladovo | Grièvement blessé près de son village, il mourut le 29 janvier 1904. | 55 | Pierre Arizanis | primat | Negortsa | |
| 25 | Antoine Emmanuel | notable | Zimbovo | Assassiné en présence de son fils le 31 janvier 1904 pour avoir refusé de verser au Comité bulgare la somme de 45 livres qu'il lui avait demandée. | 56 | Traikos Steriou | notable | Gradovor | |
| 26 | Georges Tantsos | curé du village | Loubnitsa | Massacré par les Bulgares sur la montagne le 3 fév. 1904. | | | | | |
| 27 | Pierre Papkas | notable | Vladovo | Assassiné le 5 février 1904; son corps portait 35 blessures. | | | | | |
| 28 | Bosinis D. Traikos | | Lingovani | Assassiné le 14 février 1904 sur la route de Salonique à Lingovani. | | | | | |
| 29 | Jean Garélas | cultivateur | Nission | Assassiné le 10 février 1904 par la bande bulgare de Natsiou parce qu'il avait envoyé son frère à l'école grecque. | | | | | |
| 30 | Vladis Dimitriou | | Straïsta | Assassiné par une bande bulgare près du village Vladovo le 29 février 1904. | | | | | |

* N. B. Voir la liste précédente publiée en 1903 et comprenant les assassinats commis par la propagande bulgare contre les Hellènes Orthodoxes dans le vilayet de Salonique de 1397 jusqu'en février 1903, s'élevant au nombre de 94.

| | NOM DE LA VICTIME | POSITION SOCIALE OU MÉTIER | VILLAGE NATAL OU DOMICILE | DATE ET LIEU DU CRIME |
|-----|--|-------------------------------|------------------------------|---|
| 60 | Son épouse Elisabeth | <i>notables</i> | Gradovor | Le corps de son fils Anaslase fut brûlé sous les décombres de sa maison, où les Bulgares avaient mis le feu. Son épouse Elisabeth, grièvement blessée, mourut quelques jours après à l'hôpital de Salonique. |
| 61 | Leur fils Anastase et leur second fils Sterghios | | | |
| 63 | Athanase Chr. Iconomou | <i>notable</i> | Kryva | Enlevés le 18 août 1904 de leur village par la bande d'Apostoli, ils ont été tués pour avoir refusé d'adhérer à l'Exarchat. |
| 64 | Athanase Poulkis | " | | |
| 65 | Georges Tsangalis | " | | |
| 66 | Christos Tantsos et trois autres habitants du même village | <i>notable</i> | Barovitsa | Ont été capturés par la bande d'Apostoli le 18 août a. c., parce qu'ils s'opposaient aux agissements du Comité. |
| 70 | Yovan Stamou et son fils | <i>notable</i> | Ramel | Assassinés le 25 août 1904 pour avoir refusé d'adhérer à l'Exarchat. |
| 72 | P. nos Koltzis | | Gorgopi | Assassiné le 20 sept. 1904 parce qu'il causait avec un musulman. |
| 73 | Marc Basdekis | <i>négociant</i> | Katranitsa | Tué par les compagnons d'Apostoli le 4 septembre a. c., près d'Assar Bey, pour avoir refusé de se soumettre à leurs ordres et adhérer à l'Exarchat. |
| 74 | Cristos Gheorghiou Kehayas et sa mère Marie | <i>notables</i> | Barovitsa | Assassinés par la bande d'Apostoli, le 5 septembre 1904. Le corps de sa mère fut horriblement mutilé. |
| 76 | Pierre Constantinou | <i>prêtre</i> | Tresinon (Vod-ra) | Grièvement blessé le 7 sept. 1904 dans son village par une bande bulgare, parce qu'il refusait d'adhérer au schisme. |
| 77 | Pierre Grammatikos et son frère Constantin | <i>notable</i> | Croussari | Assassinés par la même bande le 10 sept. 1904. |
| 79 | Marie, épouse de Georges Poulkis et son fils Constantin | " | Goumentza | Assassinée le 16 sept. 1904 par un membre du Comité lorsqu'elle rentrait dans son village. Son fils âgé de 7 ans, grièvement blessé mourut à l'hôpital de Salonique, où il fut transporté. |
| 81 | Grégoire Nicolaou ou Meghalos | <i>notable</i> | Ghirtista | Capturé d'abord, il fut tué le 16 septembre 1904 parce qu'il n'obéissait pas aux ordres du Comité d'adhérer au schisme. |
| 82 | Argyrios Bouzinos et sa femme Elisabeth | <i>charron</i> | Topsin | Grièvement blessé le 21 septembre 1904 par des membres de la bande d'Apostoli. Il parvint à s'échapper, mais sa femme fut tuée à coups de batonnette. |
| 84 | Simos Christou | <i>notable</i> | Ossiani | Assassiné le 28 sept. 1904 par une bande bulgare à un quart d'heure de son village. Son corps a été retrouvé portant plusieurs coups de couteau. |
| 85 | Nicolas Papaconstantinou | <i>menuisier</i> | Stromnitsa | Assassiné à coups de revolver par des Bulgares le 9 octobre 1904, en pleine ville de Stromnitsa. Il était le fils du prêtre grec. |
| 86 | Nicolas Aghioplastis | <i>potier</i> | " | Grièvement blessé le 9 octobre 1904 par les assassins de Nicolas Papaconstantinou. |
| 87 | Christos Tassios | <i>villageois</i> | Podos | Brûlé par des Bulgares (octobre 1904). |
| 88 | N. Stalkos Ghalias et son fils Georges | " | Vladovo | Tués le 15 octobre 1904 près de leur village par la bande bulgare de Tassos. |
| 89 | P. V. Dotsos | " | " | |
| 91 | Anghelos Kyrou sa femme et sa fillette | " | " | |
| 94 | L'institutrice du village Catherine | " | Gritsista | Brûlés dans leurs maisons où les Bulgares avaient mis le feu le 16 oct. 1904. |
| 95 | Const. Sionidis et sa fillette | " | " | |
| 97 | Grégoire Milios | " | " | |
| 98 | Trois villageois d'Ouslan | " | Ouslan | Tués entre Ouslan et Salioti Mahalessi par une bande bulgare le 24 oct. 1904. |
| 100 | La femme du prêtre Stoyannis | " | " | Brûlés vivants dans leur maison par une bande bulgare qui y mit le feu dans la soirée du 3 novembre 1904. |
| 102 | Sa bru et ses deux petits enfants | " | Longountsa | |
| 103 | Stoyannis | <i>notable</i> | Longountsa | Capturé par la même bande. Une bande bulgare força la porte de leur maison et les assassina devant les yeux de tous les autres membres de leur famille, le 3 novembre 1904. |
| 106 | Nicolas Rongotis son fils Jean et son frère Georges | " | " | |
| 109 | Stoyan son neveu L. Traikos et un meunier | <i>primat</i> | Mouin | Assassinés le 25 novembre par la bande bulgare de Giovan Karasouli. |

| | NOM DE LA VICTIME | POSITION SOCIALE OU MÉTIER | VILLAGE NATAL OU DOMICILE | DATE ET LIEU DU CRIME |
|-----------------------------|---------------------------------------|--|------------------------------|--|
| 2. SANDJAK DE SERRÈS | | | | |
| a) Caza de Serrès. | | | | |
| 112 | Nicolas Théodorou | <i>primat notable</i> | Mirtation Anò-Brontou | Assassiné en juin 1903. |
| 113 | Simon Kassapis | <i>prêtre</i> | Koula | Massacré en août 1903. |
| 114 | Papa Constantinou | <i>berger</i> | Tsioutsion-zikovo | Assassiné le 10 sept. 1903. |
| 115 | Nicolas Patskas | " | " | Assassiné (octobre 1904). |
| 116 | Jacques | <i>notable</i> | Lakkos | Massacrés par une bande de vingt Bulgares. |
| 117 | Nivolos | " | " | |
| 118 | Quatre villageois | <i>villageois</i> | Gotsevino | Assassinés le 4 novembre par une bande bulgare. |
| 119 | | " | " | |
| 120 | | " | " | |
| 121 | | " | " | |
| 122 | Panayolis | <i>notable</i> | Belechpech-tsioviari | Assassiné le 6 novembre par une bande bulgare. |
| 123 | Un berger | <i>berger</i> | Smitovon | Assassiné le 8 nov. 1904. |
| b) Caza de Melénikon | | | | |
| 124 | Anghelos Zoniou | <i>notable</i> | Saviakon | Assassiné au mois de mars 1903. |
| 125 | Anastase sa femme | <i>primat</i> | Liamowski | Assassinés le 21 juillet 1903. |
| 126 | sa fille | " | " | |
| 127 | Michel Kapatovanli | " | Kapatovon | Tué à coups de fusil, par la bande bulgare de Sandansky (septembre 1904). |
| c) Casa de Nevrocop | | | | |
| 129 | Georges P. Chysochoou | <i>notable</i> | Nevrocop | Asphyxié dans un four (27 juillet 1903). |
| 130 | Théodore Athanassiou | " | Tsressovo | Tentative d'assassinat (août 1903). |
| 131 | Trois notables du village | " | " | Tentative d'assassinat (22 octobre 1903). |
| 132 | | " | " | |
| 133 | | " | " | |
| 134 | Constantin Christidis | <i>naître d'école propriétaire</i> | Zirnovo | Massacrés à une petite distance de la ville, le 26 octobre 1903 par une bande de 30 Bulgares. Les prêtres du village qui officiaient dans l'église pendant le massacre, poursuivis par les mêmes Bulgares, ont échappé en se réfugiant dans la chapelle voisine. |
| 135 | Zaphirios Joannou | <i>membre du conseil administratif de l'église grecque</i> | " | |
| 136 | Nicolas Germanou | " | " | |
| 137 | Georges Germanou | " | " | |
| 138 | Constantin Nalpantidis | <i>notables de Nevrocop</i> | " | Tentative d'assassinat près de Toplitsa le 18 juin 1904. |
| 139 | Dem. Germanou | " | " | |
| 140 | Epaminonda Joannou | " | " | |
| 141 | Apostolos Skirtzis | " | " | |
| 142 | Théocharis Siskou | <i>notable</i> | Tsressovo | Assassiné le 28 juillet 1904. |
| 143 | Théodore Athanassiou | " | " | |
| 144 | Le fils aîné et la bru de D. Apostoli | " | Banitsa | Massacrés (août 1904). |
| 145 | (Son fils cadet et sa fille) | " | " | Grièvement blessés (août 1904). |
| 146 | Georges Simou | <i>notable</i> | Startsista | Massacré (août 1904). |
| 147 | Athanase Tsimpas | " | Karakiof | Tué à coups de hache (septembre 1904). |
| 148 | | " | " | |
| 149 | | " | " | |
| 150 | Constantin A. Rountsios | <i>fils du primat Anghelos Rountsios</i> | Zirnovo | Assassiné le 11 octobre 1904. |

| | NOM DE LA VICTIME | POSITION SOCIALE OU MÉTIER | VILLAGE NATAL OU DOMICILE | DATE ET LIEU DU CRIME |
|----------------------------|---|---|------------------------------|--|
| 3. SANDJAK DE DRAMA | | | | |
| 151 | Dimitry Martzou | <i>notable</i> | Gorentza | Massacré le 10 mars 1903. |
| 152 | Constantin Aghet | " | Valaca | Massacré le 13 mai 1903. près de Valaca. |
| 153 | Georges Aghet (frère de Constantin qu'il avait suivi) | " | " | Disparu. On suppose qu'il a eu le même sort que son frère. Ses vêtements ont été retrouvés près de l'endroit où Constantin Aghet avait été massacré. |
| 154 | Georges Ivantz | <i>primat membre du conseil administratif de l'église grecque du village Giouretzik</i> | " | Assassiné le 30 août 1903. |
| 155 | Kir. Boutik | <i>prêtre</i> | " | " " " " |
| 156 | Papa Christodoulou | " | " | Empoisonné. |
| 157 | Georges Trotzka | " | Prossotsiani | Massacré à coups de hache le 17 septembre 1903. |

L'Hellénisme

ORGANE MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

| | | |
|--|---|---|
| ABONNEMENTS : | DIRECTION A PARIS | Le bureau de l'HELLÉNISME |
| France. UN AN 6 FR. | 42, Rue de Grenelle (VII ^e Arrondis.) | est ouvert les Lundi, Mercredi et Vendredi |
| Union Postale — 8 FR. | | de 10 heures à midi. |

SOMMAIRE

- Grecs et Bulgares. (A propos d'une interview de M. l'Agent diplomatique de Bulgarie à Paris.)
- L'Hellénisme en Macédoine, par M. MICHEL PAILLARÉ.
- La Grèce et l'Hellénisme, par M. N. KASASIS.
- En Chypre.
- La Russie en Syrie et en Palestine, par M. A. ADOSSIDÉS.
- Les erreurs de la politique roumaine en Macédoine (Conférence de M. BARRULESCU).
- Les Réformes, les Comitadgis et les Puissances. Nouvelles diverses.
- Le prochain Congrès international d'Archéologie (règlement provisoire).
- En Macédoine (enquête de la Lanterne).
- Les derniers crimes bulgares. — Les bandes grecques.
- Revue de la Presse.
- Tableau des meurtres commis sur les Hellènes de Monastir (fin).

Grecs et Bulgares en Macédoine

Dans une interview publiée dans le *Temps* (18 février), sous la signature de M. Georges Villiers, M. Zolotovitz, agent diplomatique de Bulgarie à Paris, expose le point de vue bulgare dans la question macédonienne.

Ce qui ressort le plus clairement des déclarations de M. Zolotovitz, c'est que les Bulgares sont bien plus préoccupés de la prédominance ethnique et sociale des Grecs, que de la domination ottomane en Macédoine. Sa thèse constitue un réquisitoire contre les prétendues machinations des Hellènes, bien plus que contre les maux du régime ottoman. De ce régime, c'est à peine s'il y est question, et comme incidemment. L'hellénisme, voilà l'ennemi !

M. Zolotovitz ne fait à Paris que ce que les comitadjis font en Macédoine : attaquer les Grecs. Là-bas, les Bulgares les tuent ; ici, ils les calomnient.

Ils dénoncent je ne sais plus quel pacte entre l'hellénisme et le Sultan. Pourtant, en plus d'une circonstance, avant et depuis la création de l'Etat bulgare, les Bulgares et leur gouvernement, imitant d'ailleurs en cela l'exemple de très grandes puissances, n'ont pas dédaigné les avantages qu'ils pouvaient espérer des dispositions bienveillantes du Sultan à leur égard. C'est ainsi qu'en 1866, ils offraient à la Porte d'envoyer un corps de volontaires pour aller combattre les insurgés crétois. C'est ainsi encore que Stamboulof révélait au Sultan de prétendues ouvertures du cabinet d'Athènes, au sujet d'un partage de la Turquie d'Europe — et obtenait, en récompense, de nombreux avantages scolaires et ecclésiastiques en Macédoine.

Faut-il encore rappeler à M. Zolotovitz, qu'au lendemain même des massacres arméniens, le prince Ferdinand allait rendre visite au Sultan et acceptait, en même temps que le titre de maréchal de l'Empire ottoman, les aiguillettes d'aide de camp d'Abdul-Hamid ?

Enfin, tout récemment encore, M. Natchevitch, représentant de Bulgarie à Constantinople, n'employait-il pas toutes les ressources de sa diplomatie à amener un rapprochement turco-bulgare ?

Huit mois durant, il n'était question dans la presse occidentale, que de cette persévérance de cette habileté dont M. Natchevitch faisait preuve dans cette voie. Et l'accord turco-bulgare fut conclu. M. de Pressensé lui-même, loin d'en être scandalisé, approuvait, au contraire, sans réserve.

Or, nous n'avons jamais songé à imputer à crime aux Bulgares des procédés qui sont d'usage courant dans les rapports des différents Etats avec le Grand-Turc. Et, en supposant, — ce qui n'est pas, — que le gouvernement hellénique, seul juge après tout, au même titre que n'importe quel autre gouvernement, des intérêts dont il a la garde, eût songé à un accord avec la Porte ottomane, qu'y aurait-il eu là de si « monstrueux », de tellement « contre nature », qu'on y pût voir la possibilité d'attirer sur les Grecs l'indignation publique dans ces pays précisément qui ont fait la guerre de Crimée, pour préserver contre les ambitions du slavisme, la Turquie et l'Orient tout entier ?

Au surplus, le gouvernement hellénique n'a pas besoin que nous présentions sa défense. Ce qu'il importe d'établir, c'est que notre nation tant en Grèce qu'en Turquie, n'a jamais, en aucune circonstance, menti à ses traditions libérales ; de même qu'elle a tout fait par ses savants, son clergé, ses hommes politiques, pour créer une conscience nationale aux autres chrétiens d'Orient, de même nous souhaitons ardemment, qu'entraîné par notre exemple, le peuple turc soit définitivement gagné aux idées de progrès et de liberté. Loin d'en rougir, nous nous faisons un honneur de confondre dans les mêmes sentiments de sympathie les Turcs qui veulent la liberté pour eux comme pour les autres et le peuple russe qui, en ce moment même, lutte pour l'obtenir, — les récentes manifestations d'Athènes, en faveur des ouvriers russes l'ont prouvé. — Car, si nous ne distinguons pas entre chrétiens et musulmans, nous tenons en revanche, à marquer la différence que nous faisons entre les peuples et les

gouvernements, qu'il s'agisse du gouvernement du Sultan qui nous opprime ou de celui du Czar qui conspire contre notre développement et contre notre existence nationale elle-même.

On accuse nos prêtres de servir les intérêts de la Porte, quand ils ne font que réclamer la protection des pouvoirs reconnus contre ceux qui nous rançonnent, nous pillent et nous égorgent. L'attitude de notre clergé est nette : elle consiste à défendre et à maintenir, par des moyens absolument licites, dans la fidélité à leur culte et à leurs traditions nationales les populations librement soumises à son autorité spirituelle et civile, dont on cherche à les détacher par la terreur.

Mais, dit-on, les Grecs ne veulent pas des réformes ! Ils sont, au contraire, les seuls à les vouloir, comme les seuls à les combattre sont ceux qui s'étaient présentés en libérateurs désintéressés du pays. Si, dès le principe, nous nous sommes refusés à toute coopération avec les comités et les bandes bulgares, c'est que, pendant que nous maintenions nos réclamations dans les limites du traité de Berlin, stipulant des réformes pour toutes les provinces de la Turquie d'Europe, les Bulgares, eux, ne cachaient pas que ce qu'ils cherchaient uniquement, c'était le retour aux clauses, déclarées caduques, du traité de San-Stefano. L'agent du prince Ferdinand lui-même ne l'a pas dissimulé au représentant du *Temps*, lorsqu'il lui a indiqué les limites fantaisistes qu'il assigne à la Macédoine.

M. Zolotovitz publie une statistique détaillée, qui, d'après lui, serait de source turque, — source par lui découverte ou captée — ; cette statistique prête aux Bulgares macédoniens une écrasante supériorité numérique : 1.100.000 de Bulgares contre 270.000 Grecs ! M. Zolotovitz ne dit pas où il a puisé ce document.

La seule statistique turque que nous connaissions est celle publiée — pour le seul vilayet de Salonique, — l'année dernière dans le *Journal de Salonique*.

La voici :

Vilayet de Salonique.

| | |
|-----------------|---------|
| Musulmans | 449.953 |
| Grecs | 270.711 |
| Bulgares | 211.465 |
| Juifs | 47.351 |
| Divers | 9.494 |

Total 1.008.974

Mais, à quoi bon parler de statistiques? Le public européen les suspecte toutes. Nous n'opposerons donc pas une fois de plus les nôtres à celle des Bulgares. Nous nous contenterons seulement de faire remarquer que si, dans les deux vilayets de Salonique et de Monastir, — les seuls constituant la Macédoine, — les Bulgares dépassent les Grecs dans une telle proportion, comment peuvent-ils craindre leurs intrigues et leurs violences? Si, comme l'affirme M. Zolotovitch les bandes grecques, — nouvellement formées et non, comme les bandes organisées à Sofia, à la suite d'une longue préparation — « sillonnent le pays », pour défendre nos compatriotes, auprès de qui trouvent-elles à se ravitailler si ce n'est dans les villages grecs? Ce ne sont certes pas sur les Turcs qu'elles comptent, peuvent ou veulent compter, — à preuve la mort de l'officier Mélas, tué par les Turcs, dénoncé par les Bulgares, l'arrestation de Caralivanos et de tant d'autres Armatoles grecs. Non, les Bulgares savent parfaitement qu'à moins de détacher de l'hellénisme cette partie de la population macédonienne qu'ils désignent généralement sous le nom de *patriarchistes* — pour les distinguer des autres Grecs — et dont les Bulgares reconnaissent les sentiments hellènes par cela même qu'ils les qualifient de *grécomanes*, à moins de réussir à se les attirer, ils ne pourront jamais avoir quelque chance de faire pencher la balance de leur côté. Ils n'ignorent point — loin de là! — que toute la lutte qu'ils livrent, dans la Macédoine proprement dite, aux Grecs, dans le vilayet de Kossovo, aux Serbes, n'a d'autre objet que de s'assurer cet élément par la violence, après avoir vainement cherché, depuis l'établissement de l'Exarchat, à se l'attirer par les moyens ordinaires du prosélytisme politique et ecclésiastique.

Enfin, M. Zolotovitch accuse le Patriarche œcuménique et les évêques de se faire les agents de l'hellénisme en Turquie d'Europe. Est-ce la faute du Patriarche si, depuis l'Exarchat, il a vu, en tant que chef de communauté, son autorité, en Turquie d'Europe, réduite aux seuls Grecs et à leurs assimilés volontaires, ainsi qu'aux Serbes? Que si l'on prétendait qu'à une époque déjà antérieure à la création de l'Exarchat, le Patriarcat eût mis son influence au service de l'hellénisme, il serait facile de prouver le contraire, rien que par l'existence même des Etats roumain, bulgare, serbe.

Avant leur émancipation, ces pays ont été, des siècles durant, soumis à l'autorité du Patriarche. Je ne sache pas qu'ils aient été hellénisés. L'influence de l'hellénisme ne s'y est fait sentir que par la culture et le développement qu'il y avait apportés et qui les ont conduits à l'indépendance.

L'Hellénisme en Macédoine

C'était au mois de mai de l'année dernière. Je me trouvais à Smyrne, où je poursuivais mon enquête sur les missions d'Orient, conformément au mandat qui m'avait été confié par un grand journal politique de Paris. Je cherchais à pénétrer les sentiments intimes des populations envers la France et leurs tendances. J'avais cru, sur la foi des rapports de

nos agents diplomatiques et consulaires, que les chrétiens nous étaient acquis totalement, grâce aux bienfaits dont notre protectorat les accable.

Quelle ne fut pas ma stupeur d'entendre, dans certains milieux, un concert unanime de plaintes et de regrets.

« — Nous plaçons la belle, la généreuse France, me confiaient les représentants des communautés grecques, au-dessus de toutes les autres nations, nous la confondons dans notre cœur avec notre patrie. Dès notre enfance, nos parents et nos maîtres nous apprennent à glorifier son génie et à aimer ses vertus.

Mais... hélas! elle méconnaît nos désirs, elle ignore nos besoins. Elle protège, elle soutient exclusivement les catholiques, qui sont du reste en infime minorité, et elle nous abandonne à tous les hasards, à tous les caprices, nous qui formons le bloc le plus compact et le plus important de tout le Levant. Elle détourne la tête, indifférente et hautaine, quand nous la supplions de s'apitoyer sur nos misères. En Macédoine, surtout...

— En Macédoine, interrompis-je, vous êtes les suppôts du Sultan; vous pactisez avec le tyran; vous avez secondé de vos mains l'extermination des Bulgares, vos frères en religion et en servitude. Or, la France républicaine abhorre les oppresseurs, elle sera toujours avec les faibles...

— Eh bien, l'on vous a trompés, protestaient ardemment les Hellènes. On nous calomnie. Nous ne sommes pas les soutiens de l'Islam, encore moins les auxiliaires du bourreau. Allez à Salonique, allez à Monastir, et vous verrez de quel côté se trouve le mensonge. L'Hellénisme tout entier est dans la douleur que des écrivains français le condamnent et le flétrissent, sans même vouloir l'écouter. »

L'incident du temettu, dont je suivis toutes les phases, acheva d'ébranler mes convictions. Les violences exercées sur MM. Antonopoulos et Delyanni par la police de Kiamil pacha m'amènèrent à penser que la Turquie avait une singulière façon de traiter ses amis et alliés. J'eus comme un vague soupçon que les Grecs avaient pu être victimes de louches intrigues et de lâches complots. Je n'oubliai pas que l'Histoire, parfois, est faite d'incertitudes et de faux.

Dès que le doute s'ancre dans mon esprit, j'eus soif de lumière. Je décidai promptement de rechercher la vérité sur la scène où se déroulait la tragédie sanglante qui avait tenu en haleine, plusieurs mois durant, le monde entier.

Je débarque à Salonique, avec le ferme dessein de tout scruter de mes yeux, de me former un jugement par mon propre témoignage.

J'interroge d'abord les uns et les autres, amis et ennemis. J'enregistre les récriminations résignées des Turcs, les réquisitoires véhéments des Bulgares, la plaidoirie attristée des Grecs, et les supplications ardentes de tous les malheureux de toutes races et de toutes religions, qui se plaignent, eux, d'être piétinés par trop de propagandes et d'avoir trop de sauveurs. Je recueille l'avis précieux (!) des représentants des diverses puissances. Je m'adresse aussi aux indifférents et aux sceptiques, à ceux que rien n'émeut, qui ne croient à

rien : le manque de foi et d'enthousiasme rend plus clairvoyant, peut-être...

D'entendre tant de choses si différentes ne me fut d'aucun secours. Cette cacophonie augmenta plutôt mon embarras et ma confusion. Je parvenais de moins en moins à trouver mon chemin. Je tâtonnais dans des ténèbres de plus en plus épaisses.

Oui, mais le dieu des journalistes veillait sur moi. Il me prit un jour par la main et me conduisit à Gradobor.

Gradobor! quel cauchemar! Je pénètre dans le village à pas lents et craintifs. Je touche les premières maisons, et tout de suite une odeur âcre me monte à la gorge. J'aperçois là, à dix mètres, sur un terrain exhaussé, des murs noirs que de courtes flammes lèchent encore. J'approche, angoissé. Une vingtaine de paysannes entourent un monceau de meubles et d'ustensiles grossiers qui ont été lancés dans le pêle-mêle d'un sauve-qui-peut général. Toutes ces femmes ont l'air morne et mélancolique, elles ont les regards résignés de bêtes qu'on mène à l'abattoir. Quatre immeubles ont été la proie de l'incendie. Tous les plafonds, tous les planchers ont flambé. Quelques boiseries se tordent dans le feu mourant et crépitent.

Je fais le tour de ces ruines, et je rencontre un second groupe de cinq ou six femmes. Deux d'entre elles pleurent avec un balancement du buste continu et monotone. Elles sont agenouillées à terre près de deux tas de couvertures qui bombent. Dès qu'elles m'aperçoivent, elles poussent des cris déchirants, des cris de détresse qui me donnent le frisson et m'arrachent des sanglots.

Que cachent ces couvertures? Ah! la misère humaine est immense! L'horreur de la vision rejette brutalement tout mon être en arrière. Jamais, je l'ai déjà écrit, jamais je n'oublierai ces faces hideuses qui ne rappelaient plus rien de l'homme, ces faces où je ne distinguais confusément que des trous et des trous, avec des lambeaux de chairs sales et repoussantes. Cette loque indéfinissable, ce sont les restes de Traïko Sterio. Le vieillard, — il avait soixante ans, — a été poignardé, affreusement mutilé sur tous les membres.

Et cet autre cadavre? Ah! celui-ci fut le martyr, le saint de Macédoine à qui tous les Hellènes devraient dresser des autels. C'était l'aîné des fils de Traïko Sterio. Il a subi toutes les tortures de l'Inquisition, il a parcouru toute la gamme des supplices. Toute sa chair a été meurtrie, sillonnée par tous les poignards de l'enfer. Tous les démons ont ricané devant son agonie. Toutes les souffrances ont broyé son corps. Les parties sexuelles ont été arrachées, les oreilles ont été coupées, la poitrine a été labourée, les bras et les jambes ont été lardés, le nez a été complètement rasé jusqu'à la racine des ailes, les yeux ont été crevés, le cerveau a été fouillé, les lèvres ont été déchirées. Et le supplicé rit maintenant, dans la quiétude de l'au-delà, mais de quel rire! La mutilation de ses lèvres a figé sur sa face un rictus de folie, un rictus qui jette l'épouvante et glace d'effroi, un rictus dont le souvenir hante mes nuits et mes jours comme une hallucination. C'est le rire de la douleur suprême, de la douleur parvenue à l'infini.

Et cette vieille femme, qui git dans la poussière, sur la pierre dure? Je soulève l'amas d'é-

toffes qui la recouvrent, je déchire les habits qui la revêtent. Je compte vingt-deux blessures, dont l'une a emporté le sein droit. Les reins et les épaules ne forment plus qu'une écumeoire. Cette femme est l'épouse de Traïko Sterio. Elle vit, mais elle est au seuil de la mort; la Camarde l'enveloppe de son étreinte glaciale; elle rendra le dernier soupir tout à l'heure.

— N'y a-t-il pas d'autres victimes?

— Le second fils de Traïko Sterio, m'est-il répondu, est enseveli sous les cendres fumantes de la maison paternelle. — Et maintenant, pourquoi cet épouvantable massacre? pourquoi ces lents supplices? pourquoi ces ruines? pourquoi cette géhenne? pourquoi ces deux jeunes veuves, faites pour les joies de l'amour et de la maternité, jettent-elles des hurlements de désespoir vers le ciel insensible? pourquoi Gradobor est-il dans le deuil? pourquoi la terreur est-elle peinte sur tous les visages de ces villageois, endurcis par les rudes travaux des champs? pourquoi cette foule a-t-elle perdu tout espoir?

Pourquoi? c'est ce que j'avais hâte d'apprendre. J'étais venu en Macédoine pour éclairer l'effrayant mystère. Je voulais déchiffrer la cruelle énigme.

Et je démêlai, après une minutieuse enquête poursuivie autour des cadavres, tous les fils de l'intrigue bulgare-macédonienne.

Ce jour-là, je compris tout le drame. Tous les nuages furent dissipés, et je vis nettement l'odieuse, l'infâme machination qui secouait cette pauvre Macédoine et la poussait vers l'abîme. L'Hellène m'apparut non pas comme l'aide du bourreau mais comme la victime. Et j'ai fait le serment à ma conscience de lutter par la plume et par la parole pour qu'on lui rende justice. Ma campagne dans la *Lanterne*, qui m'ouvrit toutes grandes ses colonnes, amena contre moi bien des colères et bien des ressentiments. C'est que, le premier, à Paris, j'avais osé porter une main brutale sur l'Idole; j'avais arraché le masque à cette brute qui plastronnait devant l'Europe, passionnée d'idéal (!), se flattant d'être le Don Quichotte des temps nouveaux, alors qu'elle n'est qu'un bandit et un tortionnaire. L'Idole ne compte plus autant d'adorateurs; elle commence à glisser du piédestal où notre naïveté l'avait hissée. Encore un effort, encore une secousse, et elle tombera en poussière, dans la boue, dans la honte, dans la réprobation universelle.

La Grèce trouvera en France une légion de défenseurs. Notre pays est la terre classique du philhellénisme. Si nous avons paru, un instant, dévier de nos traditions et nous engager dans d'autres sentiers, c'est que nous fûmes égarés par cette campagne de chantage qu'ont supérieurement organisée, il faut le reconnaître, des tacticiens rompus dans l'art d'imposer le bluff. C'est que l'Hellénisme, il m'est bien permis de formuler cette critique, s'endormit paresseusement sur ses droits historiques, confiant ses destinées aux dieux justes. Les dieux ne sont plus. L'Olympe est fermée depuis longtemps.

Il ne suffit pas, dans un violent conflit, d'avoir raison; il importe avant tout de crier, de lutter, d'agir. L'Action, voilà le plus puissant levier. Et quand elle s'appuie sur la vérité, elle est la maîtresse du monde.

Ce n'est plus à coups d'arguments oratoires

qu'on triomphera sur les rives du Vardar, c'est aussi à coups de trique.

Donc, Hellènes, mes amis, agissez. Groupez-vous, défendez-vous. La Macédoine est votre dernier champ de bataille. Si vous êtes victorieux, l'Orient est à vous, la mer Bleue sera un lac gréco-latin, la Grande Idée... Qui sait?...

Mais, si vous laissez souiller par les Slaves la patrie de Philippe et d'Alexandre, alors... alors... la Grèce sera condamnée, je le crains, à rester cet élégant bibelot de vitrine, ce précieux souvenir du passé que les intellectuels et les artistes des deux hémisphères aiment à venir contempler de près.

La Grèce n'a-t-elle pas d'autre ambition?

MICHEL PAILLARÈS.

La Grèce & l'Hellénisme

L'HELLÉNISME

(Suite.)

Depuis le 29 mai 1453, date à laquelle Constantinople succombait, jusqu'au 21 mars 1821, les Grecs, plus d'une fois, se soulevèrent contre le dominateur. Chacune de ces révoltes fut étouffée dans le sang. L'une des dernières et non la moins importante, celle du Péloponèse et de la Grèce continentale, fomentée par les agents de Catherine II de Russie, ambitionnant de rétablir l'Empire de Byzance, au profit de son petit-fils Constantin, fut réprimée avec la dernière cruauté. D'ailleurs, la Russie abandonnait bientôt ses protégés, le Péloponèse fut livré sans défense aux instincts sanguinaires des Arnauts, et ceux de ses habitants qui avaient échappé au carnage, eussent été, par décision du Sultan, chassés de leur pays, si le drogman grec du Capitan-Pacha, Mavrogény, instruit de ce projet, n'était opportunément intervenu pour le faire échouer.

A mesure que le temps s'écoule, la conscience nationale se fortifie et se retrempe dans les épreuves que la race subit, dans les luttes qu'elle soutient contre un régime qui est la négation même de toute loi morale. Sous l'impulsion de l'idée nationale que renforcent le développement de la langue, le respect de la foi, l'extension des ressources économiques de la nation et sa protestation armée contre le joug qui pèse sur eux, les Hellènes, ceux établis dans leur pays comme ceux fixés à l'étranger, en Asie, en Afrique, en Europe, Autriche-Hongrie, Allemagne, mettent la fortune qu'ils ont amassée au service de la renaissance intellectuelle de la race. Dès le XVII^e siècle, des écoles étaient ouvertes un peu partout en Turquie, entretenues par la générosité des particuliers.

Durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'hellénisme prend plus complètement conscience de ses droits, grâce au nombre croissant de ses établissements scolaires. A Constantinople, Janina, Andrinople, Smyrne, Patmos, Aivaly, Missolonghi, dans tous les centres de quelque importance, l'enseignement est florissant. A l'étranger, dans les principautés moldo-valaques, à Bucharest et à Jassy, les centres intellectuels sont représentés par deux collèges grecs. Aussi, sur les rives du Danube, la culture grecque s'étend rapidement.

C'est, d'ailleurs, grâce à des Hellènes, aux Phanariotes, ces princes auxquels la Porte confie le gouvernement de ces provinces, qu'elles se civilisent et prennent contact avec la vie européenne.

La cour des princes de Moldo-Valachie était largement ouverte aux savants et aux érudits hellènes qui y affluaient. Et lorsque, en 1821, éclate l'insurrection, c'est en Moldo-Valachie que, pour la première fois, prêcha le soulèvement Alexandre Ypsilanti, fils d'un ancien hospodar, ayant quitté le service russe.

Ils sont nombreux, les Grecs qui avaient préparé le mouvement d'émancipation, mais deux d'entre eux ont plus particulièrement mérité de la reconnaissance de la patrie affranchie. Rigas le Ferreos et Adamantios Coray. On sait que le premier qui poussait son amour de liberté jusqu'à la libération de tous les peuples de l'Orient chrétien, mourut à Belgrade, livré aux Turcs par l'Autriche, à la suite de la conspiration qu'il avait organisée contre le pouvoir ottoman, entraînant derrière lui des Slaves et autres représentants de peuples asservis. Le second, plus pacifique, plus modéré, durant quarante ans d'une vie écoulée à Paris, et consacrée aux belles lettres et au culte de la patrie, prêcha à ses frères les plus belles vertus et les plus nobles préceptes.

Bientôt, la *Philiki Hetairie* était créée à Odessa, ville où l'élément grec avait fondé une puissante colonie. Cette association étendit bientôt ses ramifications partout où la Grèce comptait des fils. En 1821, l'insurrection éclata à la fois, en Moldo-Valachie, dans le Péloponèse, dans la Grèce continentale, en Macédoine, dans les Iles, aboutissant enfin, après les longues et douloureuses vicissitudes que l'on sait, à la création de cet Etat grec, que l'on ne forma que de quelques tronçons de la patrie hellène. Le grand programme national était loin d'être accompli. Le royaume nouveau-né ne réalisait point l'unité de la race. Mais jamais depuis, cette idée ne fut abandonnée.

Durant les soixante-dix années qui se sont écoulées la nation travaille à la réaliser. Aussi plus d'un soulèvement a marqué cette période; ils ont enfin amené, au lendemain du traité de Berlin, l'annexion de la Thessalie et d'une partie de l'Épire à la Grèce, et tout récemment la libération de la Crète, placée sous le gouvernement d'un prince de la famille royale.

Il n'est peut-être pas de peuples chez qui l'idée de patrie, d'unité nationale, soit aussi profondément enracinée.

Le cosmopolitisme a peut-être émoussé ce sentiment chez certains Hellènes, établis en Occident. Mais, dans les pays grecs, notamment dans ceux encore asservis, cet idéal demeure vivace, intangible. L'absence d'unité géographique qui caractérise ces pays, n'empêche pas la solidarité de sentiment. Et il suffit de s'arrêter un instant sur l'histoire de ces dernières années, pour s'apercevoir que tout au contraire, les obstacles que la nature lui a opposés, loin d'attédier ce zèle, l'ont au contraire attisé.

Le Chypriote établi sur le littoral syrien, est solidaire du Corhote, ayant en face de lui les rives d'Italie; le Césaréen ou le Trébizondien, en tant qu'Hellène, ne se différencie point du Thrace, du Macédonien ou de l'in-

sulaire. Ils se sentent et se proclament tous enfants de la même famille, dont ils rêvent de réunir politiquement les membres épars.

Une même foi, une même langue, une même culture, les mêmes traditions nationales les unissent entre eux.

Partout ailleurs, et pour diverses raisons historiques et sociales, l'idée religieuse a perdu son antique prestige. Dans le monde grec, elle conserve toute sa force puisée dans le passé historique de la nation.

Au lendemain de la chute de Constantinople entre les mains des Turcs, le Conquérant en enlevant aux Hellènes toute liberté, respecta du moins leur religion et proclama même chef national des Grecs le Patriarche oecuménique. Mahomet voulait surtout par là, ménager les vaincus, dont l'attachement à la foi était très grand à cette époque où la manie religieuse des derniers temps de Byzance avait laissé des traces si profondes. Cette Eglise grecque, dotée d'ailleurs par Mahomet, d'attributions civiles et d'une certaine autonomie, paraissait au Turc comme l'auxiliaire qui maintenait les vaincus en soumission et à ces vaincus, l'héritière de l'antique indépendance, le symbole d'un espoir qui ne voulait pas mourir. Durant quatre siècles, l'Hellène ne connut d'autre autorité, d'autre patrie, d'autre espérance, que cette Eglise qui, en effet, fut la dépositaire des traditions d'où sortit l'Indépendance. Elle sauva la nation, en conservant sa langue : aussi les héros de 1821, n'avaient-ils d'autre devise que ces mots : *Pour la foi, pour la patrie!* L'obscur légion de prêtres grecs furent parmi les principaux artisans du mouvement national, comme ils furent parmi les protagonistes sur les champs de bataille. Il n'est pas, jusqu'à ces populations *turcophones* de l'Asie Mineure, qui, longtemps terrorisées par l'Islam, et privées de moyens de développement n'aient oublié la langue ancestrale, mais conservé le sentiment religieux, entretenu par le clergé, et qui leur permet aujourd'hui de revenir à la langue de leurs pères.

Cette langue, tout naturellement, constitue la seconde force de conservation nationale, à travers les siècles de servitude. Quelle que soit la distance qui sépare entre eux les divers centres que les Grecs occupent, la langue les réunit et les tient liés entre eux. La langue subit certes certaines altérations, suivant les maîtres qui, à différentes époques se sont succédés sur les divers points des territoires grecs, mais elle n'en constitue pas moins un tout uniforme, tout comme l'ancien grec, en dépit de la différence entre dialectes qui le caractérise.

C'est à l'Eglise que revient une bonne part du mérite qu'a eu la race de conserver sa langue. C'est le modeste presbytère du curé de la paroisse qui abritait l'enseignement de la jeunesse, durant les temps les plus sombres de la tyrannie. Aujourd'hui, la culture s'est développée, étendue, fortifiée : en Turquie, des établissements de premier ordre, répandent l'enseignement grec. Dans les centres helléniques comme Constantinople, Athènes, Smyrne, Salonique, la Crète, l'Egypte, Philippopoli, Trieste, Chypre, Bucharest, New-York, la presse grecque a adopté une même langue qui tend à se purifier, à remonter vers la forme classique. Les savants travaillent à cette œuvre de purification et peu nombreux sont ces dissidents qui, partisans d'un langage falsifié et

vulgaire, sont d'ailleurs délaissés par le public grec. L'œuvre de ces innovateurs qui renient en quelque sorte la langue de Thucydide et de Platon, de Basile et de Jean Chrysostome, devient du reste de plus en plus impopulaire.

De même que pour la foi et la langue, une absolue unité caractérise les traditions, les us et coutumes du monde hellénique. Le voyageur qui parcourrait les pays grecs d'un bout à l'autre, retrouverait partout les mêmes mœurs, les mêmes lois sociales et familiales. Les conquêtes, le changement de domination, le contact avec des peuples étrangers que les Hellènes eurent à subir, ont presque laissé intactes ces lois et mœurs. Il est même curieux d'observer que ce soient ces peuples plutôt qui ont fait des emprunts à la vie grecque.

Pour les traditions nationales, les réminiscences historiques, même uniformité. La législation elle-même est en grande partie identique : ainsi, par exemple, le droit romain est la base des lois civiles en Grèce ; en Turquie, la législation qui régit les rapports entre particuliers, — l'Eglise grecque ayant, nous l'avons dit, des attributions civiles — (mariages, successions, état civil, etc.), s'inspire également du droit romain.

Possédant ces qualités intellectuelles, morales, nationales, l'hellénisme représente en Orient, un facteur éminemment civilisateur. Son action s'étend jusqu'aux autres peuples ; il ne fait point de distinction de races et de religion. Il est essentiellement libéral. Il se trouve incontestablement dans un état de supériorité vis-à-vis de ses voisins. Mais il se doit beaucoup à lui-même, puisque son unité n'est point encore accomplie.

N. KASASIS.

(A suivre.)

EN CHYPRE

Heureux symptômes d'un régime meilleur

Larnaca, 12 février.

Le nouveau Haut-Commissaire britannique en Chypre, sir Charles King Harman, a déjà parcouru l'île et visité ses principaux centres. Il a été partout accueilli avec les marques d'une sympathique et reconnaissante déférence de la part de la population chypriote, vivement touchée des sentiments libéraux dont Son Excellence a fait preuve, de ses nombreux témoignages d'intérêt à l'égard des vœux de l'île.

A Lemissos, haranguant le peuple, sir Charles a terminé en disant : « Je connais les sentiments que vous nourrissez pour la Grèce : ces sentiments, je le comprends parfaitement, je les apprécie et les respecte. »

L'auditoire acclama chaleureusement l'orateur. Les Chypriotes n'ont point eu l'habitude d'entendre de ces paroles réconfortantes... Loin de là, le prédécesseur de sir Charles, le fameux Smith, de triste mémoire, mettait tout l'art de son gouvernement, vous le savez, à ruiner l'île et à insulter ensuite à l'infortune de ses habitants. Les longs rapports qu'il adressait à son ministre, n'étaient qu'amas d'injures à l'adresse de ses administrés et con-

cluaient invariablement à la suppression des quelques libertés politiques accordées au peuple. D'ailleurs, vis-à-vis de ses représentants eux-mêmes, il avait maintes fois tenu un langage qui ne pêchait pas précisément par excès de courtoisie et d'où tout souci des véritables intérêts de l'île était banni.

Aussi, comprendra-t-on l'agréable surprise d'une population qui se voit donner un gouverneur respectueux de ses vœux les plus chers.

A la députation qui se fit un devoir d'aller remercier sir Charles Harman, le Haut-Commissaire donna les mêmes assurances : « Je désire, messieurs, vous répéter que je ne trouve rien de plus naturel que votre vœu d'union à la Grèce ; je suis heureux, ajouta-t-il, de constater que ce vœu n'est pas incompatible avec votre loyalisme à l'égard de la couronne et du gouvernement de Sa Majesté Britannique ».

A Paphos, l'instituteur, M. Xenophon Pharmakidès, en prononçant une allocution, dit à sir Charles : « Vous connaissez, Excellence, de qui nous sommes les descendants et que nous ne voyons notre salut que dans l'union avec la Grèce. Vive l'Union! »

Le Haut-Commissaire fit les mêmes encourageantes déclarations.

A Larnaca, des remerciements furent votés à ce gouverneur libéral qui annonça son intention de faire retirer les articles scandaleux du projet sur l'enseignement, lesquels, sous le gouvernement précédent, avaient soulevé les protestations indignées de l'hellénisme chypriote.

Les déclarations de sir Charles sont particulièrement significatives. Non seulement, elles témoignent des bonnes dispositions dont il est personnellement animé à l'égard des légitimes aspirations de Chypre, mais encore, elles reflètent sans doute la nouvelle ligne de conduite que le gouvernement britannique a cru adopter dans l'administration de l'île. Avant son départ d'Angleterre, sir Charles a reçu l'hospitalité du roi au palais de Saint-James. Le monarque et son représentant ont dû échanger des vues, s'inspirant d'un juste souci de la situation du peuple chypriote. Est-ce à dire que celui-ci doive et puisse se contenter de ces paroles bienveillantes, ou même des mesures satisfaisantes que la nouvelle administration ne manquera certes pas de prendre? Nous ne le croyons pas. L'inlassable ténacité avec laquelle, depuis qu'elle a changé de maître, l'île de Chypre, n'a jamais cessé de réclamer son rattachement à la mère-Patrie, ne manquera pas de se manifester. Rien ne peut nous faire renoncer à l'Union. Nous la réclamerons toujours franchement, loyalement, mais avec persévérance.

Une fois encore, qu'on ne nous taxe pas d'optimisme excessif, si nous persistons à voir dans les heureuses dispositions du nouveau commissaire une modification de la politique néfaste dont l'administration anglaise nous avait jusqu'ici accablés. Mais l'on encourrait certes ce reproche, si l'on allait jusqu'à y voir des symptômes avant-coureurs d'une politique britannique, préparant volontairement l'Union. A moins qu'à Downing Street on n'ait eu l'idée de chercher — au profit de l'Angleterre, — dans cette union, une compensation au sacrifice d'une cause aussi sacrée

que la nôtre : celle d'une autre grande île voisine de la nôtre...

A ce prix-là, nous ne voudrions pas être réunis à la Grèce. Qui de nous pourrait accepter semblable marché ?

Mais ce sont là, sans doute, de simples suppositions ; du moins, nous l'espérons.

LES JUIFS EN CHYPRE

L'attitude du peuple chypriote vis-à-vis des immigrants juifs ayant été diversement interprétée, je ne crois pas inutile de vous l'expliquer en quelques mots.

Le projet d'une colonisation juive en Chypre date de quelques années ; il a pris consistance au printemps dernier, quand M. David Triesch, représentant de la Société Juive Orientale de Colonisation, venu ici, entama des négociations avec le haut commissariat anglais. Sur une interpellation du député de Lémissos, M. Sozos, le représentant du gouvernement déclara au corps législatif que le pouvoir exécutif n'entendait pas accorder aux immigrants israélites des avantages exceptionnels, mais qu'il les soumettrait individuellement aux mesures législatives réglant les concessions des terres de la Couronne.

Cette réponse ne parut pas satisfaisante ; elle confirmait les déclarations faites par Triesch, au moment de son départ et d'après lesquelles un grand nombre d'Israélites viendraient progressivement s'établir en Chypre. De violentes protestations retentirent dans la presse, des meetings furent tenus dans toute l'île et des pétitions couvertes de signatures furent remises aux autorités. Ces manifestations du printemps dernier ont repris de plus belle aujourd'hui qu'on a vu débarquer les premiers petits paquets annoncés par Triesch.

Il faudrait se garder d'attribuer à ces manifestations un caractère antisémite. Il y a des Israélites en Chypre comme en nombre d'autres terres helléniques ; ils vivent avec les Grecs sur un pied d'égalité et dans une entente parfaite. Il ne s'agit donc pas d'une question confessionnelle ; les Chypriotes se trouvent en présence d'une immigration artificielle ; de plus, la race, la langue et les mœurs des immigrants diffèrent de ceux des indigènes. Ceux-ci ont par conséquent raison de redouter une immigration, on pourrait dire une invasion, qui, outre qu'elle influera sur la vie économique de l'île, pourra influencer également sur sa vie politique, puisque en vertu des lois chypriotes, les immigrants acquièrent très vite le droit de vote. Enfin, il est à craindre que les nouveaux colons, venant de pays où ils ont été cruellement persécutés, n'apportent en Chypre des préjugés de race, qui, heureusement, n'ont pu s'y développer jusqu'ici.

La Russie en Syrie et en Palestine

A l'encontre de sa politique extrême-orientale, tout à la fois imprévoyante et envahissante, la politique orientale de la Russie apparaît merveilleusement ordonnée, méthodique, prudente.

Pour réaliser ce rêve que, depuis l'apparition de Pierre le Grand sur la scène de l'Orient, la Russie n'a jamais cessé de caresser : recueillir l'héritage de l'Empire byzantin, la diplomatie moscovite poursuit avec une patience, une ténacité et une souplesse admirables deux plans, l'un politique, l'autre religieux, — celui-ci d'ailleurs, subordonné à celui-là et destiné à en faciliter l'exécution.

Entre ces deux plans, il y a corrélation étroite, identité de principes et de moyens. Le

premier consiste, on le sait, à conquérir l'Empire ottoman par alluvion ; l'affaiblir, le morceler, en y favorisant l'éclosion de nationalités nouvelles, en émancipant certaines races soumises à la domination ottomane, tout en empêchant que ces races n'acquiescent trop d'indépendance et de force.

Un principe analogue domine le plan religieux de la Russie : morceler l'Orthodoxie, créer au sein de l'Eglise grecque des divisions et des rivalités, d'où sortiront des groupes autonomes, des *autocephales*, afin d'introduire plus facilement le slavisme dans le monde orthodoxe et l'amener ainsi petit à petit à reconnaître l'hégémonie moscovite.

Cette politique peut se résumer ainsi : créer et maintenir, sur le terrain ecclésiastique comme sur le terrain politique, un équilibre de faiblesses et d'impuissances sur lesquelles la Russie puisse édifier sa primauté, du Danube au Jourdain et de l'Araxe au Nil.

Ce plan religieux, — qui du reste se confond avec le plan politique, l'Eglise n'étant ici que le prétexte ou, si l'on préfère, l'instrument — est déjà ancien ; on peut en faire remonter les origines jusqu'en 1774, lorsque la Russie obtenait de la Porte, en vertu d'une clause d'ailleurs assez obscure du traité de Kainardji, une sorte de protectorat sur tous les Orthodoxes sujets du Sultan et soumis à l'autorité spirituelle du Patriarche œcuménique.

En vain, ce droit lui fut-il aussitôt repris par la Porte et contesté par l'Europe. La Russie, loin d'y renoncer, le revendiqua en toute occasion ; elle le soutint jusqu'à la guerre. Celle de 1854, dont l'issue fut pourtant malheureuse pour elle, ne lui en enleva pas la jouissance. Tout au contraire, c'est depuis lors surtout que la diplomatie moscovite poursuivit le plus activement, avec le plus de suite, le projet qui lui tient tant à cœur : fortifier son influence religieuse en Orient, pour arriver à établir dans l'Orthodoxie une primauté incontestée, destinée à faciliter la chute entre ses mains de l'Empire ottoman.

La conquête turque laissa subsister l'Eglise d'Orient, à la fois institution religieuse et nationale. Cette Eglise n'avait jamais cessé d'être grecque, bien que, dans un esprit de justice, elle fit toujours une part très large, dans la répartition des charges ecclésiastiques, aux éléments non-hellènes de l'orthodoxie. Mais l'Eglise de Byzance ne pouvait point perdre son caractère grec et la haute hiérarchie sacerdotale « appartenait à la race grecque, dit un auteur catholique (1), toujours la première par le savoir, les dons affinés de l'esprit et l'art du gouvernement ». Or, les Panславistes décrétèrent que cette situation ne devait pas durer davantage. Il fallait qu'à tout prix l'hellénisme fût traqué, combattu, dépossédé pour faire place au slavisme. Il fallait qu'à tout prix, la Russie se mit à la tête de la hiérarchie orthodoxe et que le Saint-Synode pétersbourgeois fût élevé au-dessus non seulement des patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, mais encore du trône de Constantinople lui-même.

En un mot, il fallait russifier l'Orthodoxie. Dès 1850, d'un bout à l'autre du domaine orthodoxe, où régnait par l'Eglise et par l'Ecole la pensée grecque, depuis les Balkans

jusqu'en Terre-Sainte, la croisade fut merveilleusement organisée.

Incapable de disputer à l'hellénisme un prestige où brillaient confondus les souvenirs d'Athènes et de Byzance et une autorité qu'il puisait dans l'idée civilisatrice dont il demeurait le champion en Orient, la Russie entreprit de saper petit à petit, avec prudence et méthode, cette prépondérance de la race grecque. Le plan russe est admirablement conçu : son principal objectif est le patriarcat de Constantinople, à la tête duquel il vise à placer un jour, si lointain soit-il, un prélat slave. Pourtant, la diplomatie moscovite ne s'est pas attaquée directement au Phanar. Elle vise à le prendre en quelque sorte par un mouvement tournant et après avoir slavisé l'Eglise grecque dans les Balkans et en Asie-Mineure. En effet, elle a dirigé ses batteries sur deux principaux centres de l'Orthodoxie grecque : la Turquie d'Europe — Thrace et Macédoine — ; la Turquie d'Asie — Syrie et Palestine.

En Macédoine et en Thrace, on le sait, elle scinda l'Eglise grecque en y favorisant la création d'une Eglise dissidente, l'Eglise bulgare, qui provoqua le schisme de 1872, — sans compter qu'elle inonda de ses moines le Mont Athos, cet asile du monachisme grec, tantôt s'appropriant habilement, tantôt accaparant de force les couvents grecs.

En Syrie et en Palestine, elle fit mieux encore. Non seulement elle tend à créer un schisme arabe, après avoir créé une Eglise arabe, mais encore elle tente de russifier les populations grecques arabophones de ces régions et de mettre la main sur les patriarchats d'Antioche et de Jérusalem, et finalement sur celui d'Alexandrie.

Ce n'est pas d'assaut, on le voit, mais par un siège long et tenace que le cabinet de Pétersbourg veut prendre la place.

Dès 1840, il avait expédié en Terre-Sainte de nombreux émissaires, chargés d'étudier le terrain. Ce fut d'abord l'archimandrite Porphyre Ouspenski qui, en 1842, sur la proposition du comte de Nesselrode, chancelier de l'Empire, était discrètement envoyé en Syrie et de là en Palestine, avec des instructions nettes et précises : Ouspenski s'acquitta consciencieusement de sa mission : le résultat de son enquête, consigné dans deux rapports (novembre 1844) était qu'il fallait chasser de ces contrées, le clergé grec, pour lui substituer le clergé russe, et y créer des contres religieux russes, des églises, des écoles surtout, destinées à attirer la clientèle de l'Hellénisme, les populations orthodoxes arabophones, parmi lesquelles il fallait distribuer d'ailleurs des « secours pécuniaires » et des ouvrages en langue russe. Et l'on établit à Jérusalem la première mission russe (1845).

Rappelée, lors de la guerre de Crimée, elle y retourna en 1858, sous la direction de l'évêque Cyrille Naoumof, qui n'était en réalité que le successeur d'Ouspenski, dans l'œuvre de russification des Lieux Saints.

Naoumof enquêta soigneusement et conclut, comme son prédécesseur, à la « nécessité d'arracher aux Hellènes les patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, ces deux derniers tout au moins. Celui de Constantinople peut leur être laissé, ajoutait-il, mais la Russie doit s'efforcer de l'affaiblir en

(1) ETIENNE LAMY : *la France du Levant*.

lui soustrayant les Bulgares et en le tenant sous sa dépendance économique. De même, la Russie doit cesser tous secours pécuniaires aux trois autres patriarchats, tant qu'ils seront entre les mains des Grecs. » (1). Il termine en préconisant une entente turco-russe et en engageant son gouvernement à commencer les hostilités en arrachant au clergé grec le trône d'Antioche.

Mgr Cyrille quitta Jérusalem, en 1863, sans avoir eu la satisfaction de voir ce vœu réalisé. Mais il eut des successeurs dignes de lui : l'archimandrite Léonidas (1863-1865); l'archimandrite Antonin (1865-1894); l'archimandrite Raphaël (1894-1899) et enfin le chef actuel de la mission, archimandrite Alexandre, qui, tous, se sont inspirés du même principe et déployèrent le même zèle à le faire triompher. Tels furent les préliminaires. Voici maintenant quelles sont les principales étapes de la pénétration politico-ecclésiastique russe en Syrie et en Palestine : confiscation des biens conventuels que les patriarchats orthodoxes, celui de Jérusalem notamment, possédaient dans la Bessarabie et le Caucase; création de la *Société impériale russe* de Palestine; ouverture d'écoles russes en Syrie et en Palestine, destinées à arracher aux Grecs leurs congénères arophones; fondation d'églises, hospices, couvents en Terre Sainte; élection d'un patriarche arabe à Antioche.

* *

Et tout d'abord, la spoliation des Patriarchats.

La triple complicité de la Porte, visant à priver les Grecs des moyens de développement qu'ils possédaient, de la Russie, cherchant à affaiblir l'hellénisme pour lui substituer sa propre influence et de la France de Napoléon III, faisant un calcul analogue pour le compte de ses missionnaires, aboutit en 1862 à la confiscation par le gouvernement des principautés moldo-valaques, des biens dits *dédiés* (2) que les patriarchats de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, ainsi que les couvents du mont Athos et du mont Sinaï, possédaient dans les Principautés-Unies (la Roumanie d'aujourd'hui.)

La conférence qui, quatre ans auparavant, s'était réunie à Constantinople, avait, il est vrai, reconnu les droits de ces Eglises sur les biens dédiés, mais n'en avait pas moins encouragé en sous-main les projets de sécularisation dont le prince valaque Couza était le promoteur.

Ajoutons que, plus tard, le traité de Berlin ratifia de nouveau ces droits et invita le gouvernement roumain à s'entendre avec les Grecs pour aboutir à un arrangement à l'amiable. D'ailleurs, ce gouvernement ne tint aucun compte de l'engagement que les puissances lui avaient fait contracter, si bien que la question reste depuis lors en suspens.

Bien qu'à la conférence de 1864, elle eût officiellement condamnée, d'accord avec les autres grandes puissances la spoliation par le prince Couza, des biens conventuels grecs,

en 1873, la Russie ne se fit pas faute de prendre une mesure analogue à l'égard des biens que ces mêmes communautés, et notamment le Saint-Sépulcre, possédaient dans la Bessarabie et dans le Caucase.

Ces biens, le Saint-Sépulcre en était devenu propriétaire : par voie de dotations privées ou princières; par voie d'échange; par voie d'achat, ainsi que l'attestent les pièces officielles, titres de propriété, diplômes, chrysolles, actes de donation, etc.

De 1812, époque à laquelle la Russie s'était emparée de la Bessarabie jusqu'en 1873, époque à laquelle elle procéda à la confiscation de ces biens — avec la même aisance qu'elle mit à accaparer, il y a deux ans, les 250 millions de l'église arménienne d'Etchmiadjin, — elle avait non seulement respecté mais encore ratifié (1) expressément les droits que le Saint-Sépulcre avait sur ces biens.

Mais en 1873, la politique moscovite avait déjà ses plans arrêtés : il fallait, nous l'avons dit, que l'orthodoxie grecque fût réduite à l'impuissance, privée de ses ressources, des moyens dont elle disposait pour se développer et étendre son influence. Tel était l'unique raison qui motiva la confiscation des biens dédiés, mesure qui, sans contredit, équivalait à un coup terrible porté aux patriarchats orientaux.

Elle cherchait par là surtout à priver les Grecs des ressources considérables mises au service du développement de la race et de l'extension de son influence dans les centres orthodoxes.

En s'appropriant les biens dédiés, le gouvernement de Pétersbourg décida de retenir les 3/5 de leurs revenus, affectant 1/5 aux frais d'entretien et disposant à son gré des deux autres cinquièmes.

Il est vrai qu'à la suite des protestations de l'orthodoxie grecque, trois ans plus tard, en 1876, la Russie annonça son intention d'affecter au Saint-Sépulcre une partie de ces revenus. Elle tint promesse, bien que maintes fois les Panslavistes aient tenté de faire révoquer cette décision du cabinet de Pétersbourg. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de cette atténuation, le Saint-Sépulcre non seulement ne reçoit pas la totalité des revenus auxquels il a droit, mais, dépossédé de ses biens, il vit en quelque sorte placé sous la tutelle de la Russie, menaçant de lui couper les vivres, chaque fois que l'Eglise de Jérusalem se montre récalcitrante à l'égard de telle ou telle prétention des agents russes en Palestine, ou proteste contre tel ou tel empiètement sur son domaine.

En un mot, le Patriarcat de Jérusalem est sinon entièrement, du moins en grande partie à la merci du gouvernement russe.

Si l'on insiste sur ce point, c'est que la confiscation des revenus de nos Eglises fut le premier pas de l'influence russe, en Syrie et en Palestine.

* *

L'artisan de cette influence, c'est la *Société impériale Orthodoxe de Palestine*.

Elle date de 1882. Mais le plan qui a présidé à sa fondation est bien antérieur. Il a été conçu à la suite des rapports des émissai-

res russes en Palestine, principalement d'Ouspensky et de Naoumof.

Elle fut modeste au début et modestement présentée au public. Le règlement primitif la représentait comme une société de bienfaisance, étrangère à toute idée politique. Elle était destinée, disait-on, à secourir les pèlerins à faire mieux connaître la Terre Sainte aux fidèles et aux érudits russes, en réunissant des manuscrits, des cartes, des renseignements, etc. M. Pobiedonozef et autres panslavistes patronnaient l'œuvre.

Bientôt après, en 1885, ce règlement s'accrut d'articles additionnels, subit des modifications. La Société palestinienne afficha ses intentions nettement anti-helléniques. On peut en trouver la preuve dans un ouvrage russe, dû à la plume d'un des plus fanatiques mishellènes que le panslavisme ait produit, M. Salaviof (1).

Mais, ici, laissons la parole à un Russe, M. Nicolas Dournovo (2) : « La Société de Palestine, écrit-il, s'était fondée dans un but excellent. Elle avait entre autres obligations, celle de soutenir moralement et matériellement le patriarcat de Jérusalem et de préserver contre l'apostasie les orthodoxes de la région. En collaborant avec les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, elle eût pu obtenir des résultats favorables. Malheureusement elle avait à sa tête des panslavistes qui, dans leurs écrits, avaient donné la mesure de l'hostilité qu'ils ont vouée à l'épiscopat grec. Entre leurs mains, la Société est devenue une *association politique*, et l'or offert par le peuple russe pour Sion et la Ville Sainte ne sert aujourd'hui qu'à combattre les églises grecques d'Antioche et de Jérusalem. »

L'or, en effet, afflue dans les caisses de cette Société, qui a étendu ses ramifications dans toute la Russie et compte plus de cinquante comités provinciaux. La seule cotisation de ses adhérents lui rapporte annuellement 50.000 roubles. Mais ce trésor de guerre est surtout alimenté par une sorte de denier de Saint-Pierre orthodoxe : quêtes officielles dans les églises de l'Empire, quêtes particulières, dons extraordinaires des fidèles, listes de souscription circulant dans les villes et les campagnes, loyer d'immeubles, vente d'ouvrages, etc. Les exercices de la Société sont de plus en plus brillants : en 1893, son trésorier-général relevait une recette de 614.821 roubles; en 1899, il avait encaissé 995.830 roubles. Cette progression est constante.

En fait, la Société réunit en elle toutes les forces de l'Empire moscovite. Elle est dirigée officieusement par M. Pobiedonozef et par son adjoint au Saint-Synode, M. Sampler; les deux cinquièmes de ses membres honoraires appartiennent au clergé; tous ses adhérents au panslavisme.

Sans doute, le gouvernement russe n'a jamais déclaré formellement patronner cette œuvre. Mais le titre d'*Impériale*, accordé en 1893 à la Société, constitue la reconnaissance officielle de son caractère officieux : en fait, elle ne sert qu'à couvrir l'Etat; mais le voile est d'autant moins transparent que la liste des membres honoraires s'ouvre par le nom du czar, et se poursuit par celui des tsarines, des

(1) Rapports de Mgr Cyrille Naoumof, en date du 23 mars 1858 et 22 février 1859.

Voy. *Troudi Kievskoï Doukhovnoï Akademii*, Octobre 1899. Article de M. Tilov sur la Mission de Mgr Cyrille Naoumof.

(2) Ces biens représentent aujourd'hui au moins 15 millions de revenus.

(1) Traité de Bucharest, article VII, et Ukase, de 1817, reconnaissant à ces biens la qualité de personnes morales.

(1) *La Terre Sainte et la Société orthodoxe impériale de Palestine*, Moscou 1901.

(2) *Lettre au patriarche œcuménique*.

grands-ducs et des grandes-duchesses; il n'est pas jusqu'à Ferdinand de Bulgarie qui n'ait tenu à voir figurer son nom sur la liste des adhérents à cette ligue essentiellement panslaviste et anti-hellénique. Enfin, c'est le défunt grand-duc Serge qui en était le président honoraire. Mais nul n'ignore en Russie que le président effectif, M. Khitrovo, avait en Son Altesse un collaborateur des plus zélés.

Tel est, esquissé à grands traits, l'organisme de cette colossale entreprise qui prépare les voies au cabinet de Pétersbourg.

* *

La Société de Palestine est tout naturellement chargée de réaliser ce plan dont nous avons, plus haut, indiqué les grandes lignes, et avant tout de « chasser le clergé grec de la Syrie et de la Palestine, afin que l'orthodoxie russe puisse régner en maîtresse incontestée sur les Lieux-Saints. » Ce sont les propres paroles de son directeur, M. Khitrovo (1). Ce n'est pas au seul clergé qu'il faudra s'attaquer, mais encore aux instituteurs grecs, aux écoles grecques, fréquentées par cette jeunesse orthodoxe du pays, dont il s'agit de faire une clientèle de la Russie. Enfin, la Société encouragera, développera les pèlerinages en Terre-Sainte, elle bâtira, à côté des écoles russes, des hôtels, où se succéderont les pieuses théories de moujicks, des couvents pour abriter ses moines, ces excellents pionniers de l'influence moscovite, des hôpitaux, des églises. C'est ainsi, se disait-on, dès 1860, que l'on conquerra la Syrie et la Palestine. C'est ainsi en effet, qu'on est en train de la conquérir.

La majorité des orthodoxes de ces contrées se compose d'une population mixte, mélange de Grecs et d'éléments syriaques. Sa langue courante est un idiome arabe, comme celle des Grecs du nord de l'Asie-Mineure, — de très authentiques Hellènes, ceux-là — a été longtemps et jusqu'à ces dernières années, le turc, grâce aux circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés, après la conquête ottomane. Et de même que nous appelions ces derniers, des Grecs *turcophones*, de même nous qualifions les orthodoxes de Syrie et de Palestine de Grecs *arabophones*.

En tout cas, ces arabophones se sont, de tout temps, considérés et appelés Grecs : ils constituaient — et constituent encore dans une très large mesure, — une population qui, fidèle à l'idée grecque, avait les mêmes traditions, les mêmes aspirations nationales que nous : leur clergé, c'est le nôtre; nos écoles, les leurs. Ce sont les Grecs qui étaient seuls chargés de les instruire, à l'exclusion de toute influence étrangère, *sans aucune visée politique*, et uniquement préoccupés du maintien de l'influence nationale que notre Eglise avait conservée dans ces régions.

(1) *Revue de l'Orient Chrétien*, n° 1, 1901.

Tous les membres de cette association, panslavistes ardents, sont de terribles grecophobes.

C'est M. Pobiensszoef par exemple, qui déclare officiellement que son plus vif désir est de voir les Eglises grecques d'Orient « contraintes à se soumettre à ses volontés »; c'est M. Solovief, directeur du Bureau de la presse, autre panslaviste militant, qui, celui-là, souhaite de voir « les Grecs renier le Christ et son Eglise pour passer à l'Islamisme et le prestige des Patriarcat grecs s'effondrer » (*Gazette de Moscou*, n° 11, 1906). C'est Mgr Vladimir, archevêque de Moscou qui foudroie contre le Patriarche œcuménique parce qu'il n'entend pas se proclamer slave. Et ce sont bien d'autres encore.

C'est ces orthodoxes que la Russie a cherché à nous arracher, pour en faire sa clientèle, car c'est par eux qu'elle pourra occuper les Patriarcat et régner sur la Syrie, la Palestine.

L'entreprise était difficile : des siècles durant, ces populations n'avaient connu d'autres protecteurs, d'autres éducateurs que nous. Mais il n'est pas d'obstacle que la ténacité panslaviste ne puisse surmonter. Les agents de la Société palestinienne diffamèrent les Grecs, les qualifiant d'intrus, d'étrangers dans le pays, répandirent l'idée d'une conscience nationale arabe-orthodoxe, la foi en la grandeur russe, la crainte d'une future conquête, qu'ils prédirent inévitable, et, — moyen plus rapide de persuasion sur ces indigènes, — ils firent entendre des arguments sonnants. Enfin, ils leur firent voir les imposants bâtiments de leurs écoles, le chemin qui mène au consulat, où l'on peut trouver aide et protection contre l'arbitraire de l'administration ottomane. Les parents, sensibles surtout aux libéralités de la Société palestinienne, commencèrent à envoyer leurs enfants aux écoles russes, et cette jeunesse se mit à apprendre la langue du futur maître.

Et, pendant que dans l'école, les Russes créaient à cette jeunesse « arabe », une conscience nationale, ils suscitaient dans l'église une rivalité entre le clergé arabophone et la prélature hellène, qu'ils représentèrent comme une oligarchie uniquement préoccupée du soin de posséder les richesses et de détenir les honneurs.

C'est ainsi que, petit à petit, les écoles grecques pour n'avoir pas été désertées, n'en ont pas moins vu leur échapper un nombre considérable d'élèves. Et cependant, les plus anciens établissements scolaires russes ne remontent pas à 25 ans. Le premier fut fondé dans la Galilée, à El-Moudjedil, en 1882, le second à Er-Ranich, en 1883.

Bientôt après, les Russes songèrent à agir plus directement et plus efficacement encore sur la jeunesse : ils ouvrirent, en 1886, une école normale à Beth-Djala, destinée à former à la russe des institutrices indigènes, et, en 1889, la grande école normale de Nazareth, pour hommes. Grâce à ces deux pépinières et aux fonds dont ils disposent, ils ont depuis rapidement multiplié le nombre de leurs écoles.

En Syrie, par exemple, antérieurement à 1875, sauf quatre pensionnats (1), ils ne possédaient aucun établissement scolaire. Ils comblèrent vite cette lacune, en installant 1 école à Ech-Coueifat, le 23 septembre; 1 école à Damas, le 7 novembre; 1 école à Soulk-el-Garb le 22 novembre; 6 écoles à Edjoudedé-Artouz, Kfeir, Arbine, Hiné, El-Katana, et Sahnaiâ, le 1^{er} décembre; 2 écoles à Maara et Homs le 15, 2 à Sadnaïa le 16, 1 à El-Moualika, le 10 décembre : 13 écoles en moins de trois mois. Depuis, la Société redoubla d'activité : toujours dans les limites du patriarcat d'Antioche (Syrie), elle fonda 6 autres établissements scolaires en 1896, 13 autres en 1897, et encore 5 autres en 1898.

A Jérusalem même, une grande école a été ouverte, il n'y a pas longtemps.

(1) Fondés successivement en 1887, 1890, 1891 et 1893, dans les quatre principaux quartiers d'Antioche.

Pour la seule Syrie, on en comptait en 1904 plus de cent cinquante. Ces établissements se multiplient de plus en plus gagnant de proche en proche, vers le nord, — comme si la Russie voulait jalonner une route de Jérusalem, jusqu'à ses frontières d'Arménie. — A l'heure qu'il est, plus de 12.000 élèves fréquentent les établissements de la propagande russe.

Tous les professeurs sont Russes; dans les écoles primaires, on admet toutefois les maîtres et maîtresses sortis des écoles normales russes de Nazareth. La langue employée est le russe, — l'arabe venant en seconde ligne.

Et, en attendant que l'on fonde, comme il en est question, une Faculté de médecine russe à Beyrouth, une Académie de théologie à Jérusalem, en quittant l'école, nombre de ces élèves vont compléter leur instruction, aux frais de la Société palestinienne, dans les Universités de Kief, de Moscou, de Saint-Petersbourg.

La presse russe suit attentivement ces progrès, soutient et encourage ces bonnes volontés. « Fondons, écrivait dans les *Novosti* (1) de Saint-Petersbourg un spécialiste, à Constantinople et à Beyrouth des lycées orthodoxes avec un programme conforme à celui de nos autres établissements, mais auquel on ajoutera des classes supérieures de commerce, de droit et de médecine, de manière qu'il suffise à leurs élèves d'un séjour de deux ans dans les Universités russes, pour achever leurs études. » Et plus loin, parlant du projet de création d'écoles de théologie à Jérusalem, il conseillait d'affecter à leur entretien, les maigres ressources laissées au Patriarcat grec de Jérusalem, sur les revenus des biens dédiés que la Russie lui confiqua!

Ces écoles de théologie, destinées à former le clergé indigène, on s'aperçoit de quelle immense utilité elles seront pour la cause de la Russie dans ces régions.

* *

Entre la Russie et la Terre Sainte, il y a un double courant. Si, d'une part, une nombreuse jeunesse « arabe » va parfaire ses connaissances en Russie, d'autre part, la visite aux Lieux Saints attire à Jérusalem foule de Russes, grands seigneurs, bourgeois ou moujicks. Aucune race n'envoie autant de pèlerins au tombeau du Christ.

Ils étaient rares, au début du XIX^e siècle, les orthodoxes russes faisant le pèlerinage de Terre Sainte. Aux environs de 1820, à en croire les documents de l'époque, il y en avait une centaine au plus. Leur nombre allait croissant lentement. Une statistique de 1865 accuse un nombre de 867 pèlerins russes, pour cette année. Depuis lors, leur nombre va augmentant prodigieusement. Le consulat russe de Jaffa a enregistré, en 1892, le passage de 2.815 pèlerins; en 1899, ils étaient 6.128. Aujourd'hui, ils dépassent 10.000.

En arrivant à Jérusalem, ces pieux orthodoxes retrouvent un coin de la terre natale et comme une illusion de la vie familiale dans les hôtels russes, vastes locaux dont le luxe ou le confort sont respectivement proportionnés aux moyens des hôtes qu'elles attendent. Dans la première, dite « des prin-

(1) 22 juillet 1898.

ces », descendent les pèlerins riches; la plus modeste, celle qui abrite les simples moujicks, offre une nourriture honnête et des lits très propres. Leurs recettes, qui sont considérables, sont toutes versées dans la caisse de la Société Palestinienne.

Au-dessus de ces constructions, s'élève l'église, celle de Saint-Alexandre-Newski, qui, par ses dimensions comme par sa beauté, l'emporte sur bien des cathédrales. A son ombre s'alignent les hôpitaux, avec leurs médecins, leurs pharmaciens, leurs missionnaires russes, les couvents, enfin, l'hôtel du consul, sur lequel flotte le drapeau impérial. Ce n'est pas tout. Aux environs même de Jérusalem, s'élèvent d'autres édifices, comme, par exemple, l'église de Gethsémani, couronnée de sept coupes, celle du Mont des Oliviers, l'hospice de Jéricho, l'hôtellerie d'Hébron, le couvent d'Ain-Karem, pour femmes. Et tout autour du charmant village, qu'une tradition considère comme la patrie de saint Jean le Précurseur, s'étend et prospère une colonie russe. Une autre grande colonie, établie sur la route de Jaffa, aux pieds mêmes de Jérusalem, gagne chaque jour du terrain, et aura tôt fait d'atteindre la Ville Sainte.

C'est toute une ville russe qui pousse là, formidable, menaçant d'engloutir le domaine de la chrétienté universelle.

Et parmi les pèlerins qui affluent de Russie, il en est qui, une fois sur les lieux, au milieu de leurs compatriotes, se décident facilement à s'y fixer à demeure. Quant aux autres, à ceux qui retournent dans leurs foyers, après s'être prosternés sur les dalles du saint sépulcre, ils s'en vont propager jusqu'au fond de l'immense empire le pieux désir d'arracher à l'Islam le sanctuaire de la foi.

Ces efforts de la Russie trahissent évidemment un autre dessein que de servir la seule cause de l'orthodoxie.

Dans un pays où le syriaque demeure, grâce au libéralisme de l'église grecque, non seulement une langue populaire, mais encore une langue liturgique, la respecter, en la laissant subsister, semblait être le premier devoir des protecteurs russes vis-à-vis des protégés arabophones. Le russe ne peut en rien servir à ces populations. Pourtant, non seulement, il leur fut proposé, dans l'école, mais encore imposé dans l'église, où l'idiome arabe a été remplacé par le slavon!

Mais on sait qu'ici, ce n'est pas le disciple, c'est le maître qui doit profiter de l'enseignement. La langue, ce merveilleux véhicule d'influence politique, sert là à ouvrir la voie, non à la civilisation, mais à la conquête.

En Syrie, depuis plus de cinq ans, la propagande russe ne domine plus seulement les intelligences : elle a encore assis son autorité sur les faits. En effet, elle a mis la main sur le patriarcat d'Antioche, en y faisant élire un patriarche arabe, Mgr Meletios. La conquête des patriarcats grecs, on l'a vu, est son objectif. Le premier qui devait succomber, c'est celui d'Antioche (Syrie). Là, le terrain lui apparaissait, en effet, plus favorable, comme étant moins encombré que Jérusalem de ces actes internationaux, de ces firmans ac-

cordant des privilèges, des avantages autour du Saint Sépulcre, à des politiques et à des confessions rivales.

Et une fois que sa clientèle arabe fut grossie, que le clergé arabe, habilement travaillé, commença à se montrer hostile à l'hellénisme, le panslavisme ne voulut plus différer l'exécution de la promesse qu'il s'était faite de déposséder les Grecs de leur domaine syrien. Le patriarcat d'Antioche a pour centre effectif Damas. En dehors de l'éparchie patriarcale, il comprend douze diocèses, administrés tous par des évêques. La population orthodoxe — Grecs hellénophones et Grecs arabophones — qui constitue les ouailles de ces prélats, dépasse 200.000 âmes.

Jusqu'ici, le trône d'Antioche était occupé par un Grec, la plupart des évêques étaient des arabophones.

En 1897, une partie de ces évêques, poussés par la Société de Palestine et par le consul général de Russie, à Damas, M. Beliaef, proclamaient la déchéance du patriarche Spyridion, et nommaient un *locum tenens*, Mgr Germain, métropolitain de Tarse et Adana.

Dans toute cette affaire, assure-t-on, les roubles russes jouèrent un rôle capital.

Quoi qu'il en soit, en avril 1898, on décida de procéder à l'élection du titulaire définitif. Sur les douze prélats de Synode, huit entendaient exclure absolument toute candidature grecque, quelle qu'elle fût; les quatre autres — ceux du parti grec — se prononçaient pour le maintien du *statu quo*, qui ne comporte aucune exclusion. A Damas, dans le peuple, deux partis se forment également : les hellénisants et les arabisants; des troubles ont lieu dans les rues, des rixes dans les églises. Mais l'affaire presse, les Russes s'agitent, leur consul se démène, les roubles pleuvent sur les fonctionnaires turcs, comme sur le clergé arabe. Enfin, on procède d'urgence à l'élection du chef du parti arabe, Mgr Meletios, de Laodicée, par sept voix.

L'élection est *anticanonique*, puisqu'elle a été faite sans convocation préalable des prélats grecs.

A Constantinople, les ambassades de France, d'Angleterre, de Grèce, sentant la main de la Russie, voyant le danger, protestent. Le patriarcat œcuménique intervient énergiquement. Et, en dépit de la pression sur lui exercée par la diplomatie russe, le Sultan n'accorde pas le firman d'investiture. Mais Meletios, protégé par la Russie, ne se soucie pas trop de cette simple formalité. Canoniquement ou non, il est élu; il se dit patriarche, et il l'est en effet. Et pour marquer sa gratitude à la Russie, il célèbre une grand-messe, à laquelle assiste le consul russe entouré de son état-major. Au cours de cette cérémonie, Sa Béatitude mentionne le nom du czar et prie pour la gloire de la Russie.

Les Turcs font mine de se fâcher. Mais c'est trop tard. Meletios est dans les bonnes grâces de la Russie : il n'a rien à craindre.

Bientôt après, il éloignera les prélats hellènes, persécutera l'hellénisme et se fera le plus docile, le plus précieux instrument du panslavisme en Syrie.

Mais la Syrie conquise, n'est plus que le chemin. Jérusalem est maintenant le but.

Là aussi, se dit-elle, par ses moines, ses pré-

tres, ses pèlerins, ses maîtres d'écoles, ses agents, elle finira par triompher, et pourra alors se tourner vers le patriarcat d'Alexandrie. Quand, enfin, sur ces trônes ecclésiastiques, seront assis des patriarches arabophones, ses protégés, alors que, d'autre part, les Slaves dans les Balkans auront empiété davantage sur le domaine de l'hellénisme, il deviendra aisé à la Russie d'enlever aux Grecs le siège dernier et suprême, celui de Constantinople. Tels sont les projets de la Russie.

Dans un prochain article, nous examinerons quelles en sont les chances de succès et quels moyens de conjurer les dangers qui peuvent en résulter pour les intérêts de l'hellénisme, aussi bien que pour ceux de la France.

A. ADOSSIDÈS.

Les erreurs de la politique roumaine

EN MACÉDOINE

On nous écrit de Bucharest, 26 février :

Hier soir, une conférence, des plus intéressantes, a été donnée à l'Athénée, devant une brillante assistance, composée principalement de professeurs et d'hommes politiques. Le conférencier, un Roumain, M. E. Barbulescu, professeur d'histoire et d'ethnologie, sous-directeur des Archives de l'Etat, a parlé sur « les Roumains en face des Hellènes et des Albanais, dans la question de Macédoine ». L'orateur commence par expliquer combien est erronée la politique bulgarophile de la Roumanie, en Macédoine et son attitude helléno-phobe. « Le véritable objectif des Bulgares, dit-il, est d'arracher cette province à la Turquie pour se l'annexer. Ils poursuivent la réalisation de ce but, d'une part, en envoyant en Occident des émissaires, en s'assurant le concours de la presse, et, d'autre part, en molestant les populations macédoniennes, en tâchant de faire croire à leur supériorité. Ils attaquent les Hellènes, les Serbes, les Albanais, parce que ceux-ci se montrent hostiles à leurs intérêts. »

M. Barbulescu démontre qu'en principe, les Grecs ne s'opposent nullement à ce que les autres nationalités acquièrent le droit de se servir de leur propre langue et de posséder une Eglise propre; et il cite à l'appui le fait que l'Eglise grecque avait, avant la constitution de l'Exarchat accordé aux Bulgares, une place dans la hiérarchie sacerdotale. Les Serbes, grâce à leur attitude pacifique, eurent plus d'avantages encore, de même que les Koutzouvalaques.

L'orateur continue en déclarant que les Roumains n'ont rien à gagner, à favoriser les ambitions bulgares qui, d'ailleurs, si elles venaient à triompher, menaceraient la souveraineté de la Roumanie elle-même, risquant de se voir revendiquer la Dobroudza.

Les Roumains doivent suivre la politique conciliante des Serbes, car ce n'est que par là que l'on pourra acquérir des avantages scolaires et politiques. Enfin « c'est par la modération à l'égard des Hellènes et non point par une attitude bulgaromane que nous pourrons

obtenir une Eglise roumaine en Macédoine, et l'usage de notre langue. »

M. Barbulescu conclut en ces termes :

« Si nous envisageons la question macédonienne, non seulement en tant que question scolaire, mais encore sous le rapport politique, en nous unissant aux Hellènes, si nous adoptons la même ligne de conduite que les Serbes, nous réussirons, nous aussi, à avoir des évêques roumains, nous gagnerons encore politiquement, en tenant les Bulgares en respect, en les empêchant de mettre la main sur la Macédoine d'abord, sur la Dobroudza ensuite. »

Commentant, dans un long article, l'exposé du conférencier, l'officieuse *Conservatul* dit entre autres :

« En cherchant à se ménager les Koutzouvalaques de Macédoine, à les attirer dans leur action, les Bulgares visent à les éloigner des Serbes et à les rendre hostiles à l'hellénisme. »

« M. Barbulescu pense excellemment que les Bulgares ont profité de notre erreur de ne pas considérer le côté politique de la question macédonienne pour nous rendre indifférents vis-à-vis des Albanais et nous amener contre les Grecs, avec lesquels nous eussions dû, au contraire collaborer. »

Le conférencier, qui, d'ailleurs, selon le *Conservatul*, est un spécialiste des mieux avertis de la question macédonienne, a été très applaudi. On a particulièrement remarqué la présence à cette réunion, de certaines personnalités politiques, parmi lesquelles, le ministre de la guerre, général Manos.

T.

LES RÉFORMES, LES COMITADJIS et les Puissances

Le *Temps* a publié une dépêche concernant l'entente effectuée entre les deux clans rivaux des comitadjis bulgares, ayant jusqu'ici agi chacun isolément. Nos informations particulières nous permettent de compléter la nouvelle du *Temps*, à l'aide d'une longue dépêche transmise, relativement à cette entente, au quai d'Orsay, en même temps qu'au Foreign Office et dont voici le résumé :

« L'union est faite parmi les chefs des comitadjis bulgares, entre lesquels existaient des dissentiments et une rivalité profonde. Ainsi les partisans de Yankof et de Sarafof : Mordjef, Gandjef, Kiodjé, Petrof, Deliyovan, Tatardjef, Kerdjijof, Arsof et Matof, et les partisans de Zondjef affiliés de Grouef : Michailofski, Nicolof et Soyanoof ont décidé de renouveler, au printemps, leurs efforts de l'année dernière en opérant dans les villes d'Uskub, de Salonique, de Monastir, de Serrés, d'Andrinople et d'Istip, afin de terroriser les populations et de prouver à l'Europe que les réformes projetées ne pourraient pas aboutir, et que le salut résiderait dans l'érection des vilayets d'Uskub, de Monastir, de Salonique et d'Andrinople, en une province autonome avec un gouverneur chrétien. »

« Ces quatre vilayets ont été divisés en six zones. Un délégué à la tête de chaque zone prendra la direction des comités qui y opéreront. »

« Zontzef, Nicolof et Yankof ont été chargés de former des bandes et de les envoyer aux monts de Périn. »

C'est après avoir pris connaissance de cette dépêche que lord Percy, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office, instruit d'ailleurs par les rapports circonstanciés que les agents diplomatiques et consulaires de Grande-Bretagne, en Orient, lui font parvenir au sujet des criminels agissements des meneurs et de leurs bandes, a fait, à ce sujet, — au cours de la discussion sur l'amendement Stevenson, sur l'institution d'une commission de contrôle européen, — à la Chambre des Communes, que « c'est au comité révolutionnaire qu'incombe la lenteur dans l'application des réformes. »

Du moins, en grande partie.

**

Les nouvelles de Constantinople laissent quelque espoir au sujet du succès de la réforme financière en Macédoine.

Cette réforme, remède décisif et non plus palliatif, à condition bien entendu, qu'elle soit sérieuse, il semble que l'Autriche et la Russie, prises d'une pudeur quelque peu tardive, soient résolues à l'imposer à la Porte.

Non pas que celle-ci se refuse à l'accomplir : elle ne refuse jamais rien, elle promet au contraire tout, — mais on sait ce que valent ses promesses —. Seulement, elle demande des délais, allègue des difficultés, exprime des doutes. Cette fois, elle fit mieux ; elle prit le taureau par les cornes. « Vous voulez des réformes, dit-elle, fort bien ! Mais elles vont coûter cher, et mes finances ne sont déjà pas très florissantes. Il me faut augmenter mes ressources. A leur entrée en Turquie, vos marchandises n'acquittent qu'un droit dérisoire, 8 0/0 *ad valorem*. Je vous demande une augmentation de 3 0/0, ce qui n'est pas excessif ; et alors, vous aurez les réformes. »

A cela, rien à dire, à moins d'être d'une insigne mauvaise foi. Mais ce qui pouvait paraître plus discutable, c'est la sincérité de la Porte. Si, malgré cette augmentation, elle continuait à laisser ses fonctionnaires, ses collecteurs d'impôts, ses dimiers sévir comme par le passé ?

Aussi, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie furent-ils bien inspirés en répondant : « C'est convenu, nous consentons à l'augmentation des droits d'entrée, à la condition, d'une part, que vous accepterez formellement la réforme telle qu'elle a été définie par la note de janvier 1905, d'autre part, que l'excédent de recettes résultant de cette augmentation, sera exclusivement affecté aux dépenses des vilayets visés par le projet de réformes. »

On comprend qu'en maintenant la question sur ce terrain, l'on prend la Turquie à son propre piège et l'on acquiert une garantie. A ce sujet, on télégraphie de Constantinople :

Les ambassadeurs de Russie et d'Autriche ont remis à la Porte une nouvelle note demandant réponse au gouvernement ottoman relativement à leur projet de règlement financier pour la Macédoine. Cette demande a été présentée à la Porte à cause de l'élaboration entre le ministre des finances et la Banque ottomane d'un contre-projet de règlement financier qui a été déjà examiné par le conseil des ministres et soumis au sultan, dont l'iradé est attendu ; cela afin de devancer la remise par la Porte aux puissances du contre-projet en question.

On avait craint que l'Angleterre plus que toute autre puissance, ne fût, en raison de ses intérêts commerciaux, émue de l'augmentation des droits d'entrée, et n'hésitât à y acquiescer. Il paraît aujourd'hui certain que cette difficulté sera écartée. L'Angleterre qui, par la voix de ses orateurs les plus écoutés et de ses journaux les plus importants, ne cesse de se plaindre de l'insuffisance du programme de Muerszteg, ne peut, certes, par une abstention, qui eût été dictée par des considérations d'un égoïsme plus qu'inavouable, faire avorter une mesure qui prête à ce programme un surcroît d'efficacité.

Elle fait quelques réserves, il est vrai, — et c'est son droit, — et pose comme condition, la suppression par la Porte, des mesures vexatoires dont les négociants ont à souffrir dans les douanes turques.

Maintenant, tout dépend de la fermeté dont les puissances feront preuve en cette affaire, en supposant qu'elles soient toutes d'accord. Mais, pour nous, que l'expérience a rendus sceptiques, c'est à peine si nous osons, pour l'instant, formuler un espoir.

Nouvelles diverses

LE CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A SALONIQUE

M. Louis Steeg, consul général de France à Salonique, vient d'être nommé secrétaire général de la Résidence à Tunis. M. Vernazza, vice-consul, est transféré à Benghazi. Durant ses quatre ans de services à Salonique, M. Steeg s'était particulièrement distingué par son excessive bulgarophilie. Il est de notoriété publique en Macédoine que le consulat de France à Salonique était devenu le rendez-vous des meneurs bulgares et, fait plus grave encore, que les rapports de M. Steeg au quai d'Orsay reflétaient les opinions de M. Ch. pof, agent bulgare. On va jusqu'à dire que les deux confrères y collaboraient régulièrement. Toujours est-il que l'attitude ultra-bulgarophile de M. Steeg avait fini par être, ces derniers temps, tout à fait scandaleuse. Nous croyons savoir que ces faits n'ont pas été étrangers à son transfert.

Nous aimons à espérer que le successeur de M. Steeg, M. Engelhardt, fils du ministre plénipotentiaire, fera, dans ses nouvelles fonctions, preuve d'un esprit de justice et d'indépendance vis-à-vis des populations macédoniennes.

L'ARCHEVÊCHÉ D'USKUB.

On annonce la mort, survenue à Constantinople, de l'archevêque d'Uskub, Mgr Sébastien, qui, il y a un an, succédait à feu Mgr Firmilien.

La mort de ce prélat remet à l'ordre du jour une grosse question : celle de l'antagonisme serbo-bulgare à Uskub.

L'on sait que cette ville, chef-lieu du vilayet de Kossovo, serbe dans sa grande majorité, est une des positions convoitées par la rapacité des Bulgares, voulant à tout prix en déloger les Serbes. Ils ont, jusqu'ici, remué terre et ciel pour accaparer le trône épiscopal d'Uskub. Mais il est infi-

niment probable qu'ils échoueront une fois de plus.

La nomination du titulaire de l'évêché d'Uskub, dépend du Patriarcat œcuménique, dont les Serbes, sujets ottomans, reconnaissent, on le sait, l'autorité.

Le Patriarche, tenant compte du vœu exprimé par les orthodoxes de la Vieille-Serbie, charge depuis cinq ans, un prélat serbe du soin d'administrer cet important diocèse. La nouvelle de l'*Information*, d'après laquelle sa Sainteté aurait l'intention de désigner un Grec, semble controuvée. Ce bruit n'a pu être mis en circulation que dans un but malveillant.

LES KOUTZO-VALAQUES EN MACÉDOINE

Nous recevons la lettre suivante :

« Genève, 17 février.

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans la lettre que je vous ai adressée, le mois dernier, au sujet de Grecs Valaques, et qui a paru dans l'*Hellénisme* de février, il s'est glissé une grosse erreur typographique que je vous serais obligé de signaler à vos lecteurs. Votre prote m'a fait dire que « les Koutzo-Valaques sont des Grecs qui, sous l'influence et l'oppression roumaine, ont adopté le parler roumain... » C'est l'oppression romaine et le parler roumain que j'avais écrit. La phrase incriminée est un non-sens, il est à peine nécessaire de le dire.

« Agrérez, etc.

« NICOLAS LIAROS,

« Grec Valaquophone de Krushevo. »

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE

SESSION D'ATHÈNES 7-13 AVRIL 1905

Sous la présidence de S. A. R. le prince royal des Hellènes

RÈGLEMENT PROVISOIRE

voté par la Commission dans sa séance du 1^{er} Février 1903
 et modifié dans la séance du 17 Décembre 1904

ART. I.

Le Congrès international d'Archéologie, institué par décret de Sa Majesté Georges I^{er} Roi des Hellènes, en date du 14 mai 1901, sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique, et après entente avec les Directeurs des Instituts archéologiques étrangers établis à Athènes, se réunira pour la première fois à Athènes, du 7 au 13 avril 1905, afin d'inaugurer ses travaux et de voter son règlement définitif et son organisation permanente.

ART. II.

Le but du Congrès est de contribuer à l'avancement de l'archéologie par l'examen et la discussion des questions scientifiques ou pratiques relatives à cette science, par la publication des comptes rendus du Congrès et des mémoires qui lui seront présentés, et, en général, par tous les moyens qui lui paraîtront opportuns et efficaces.

ART. III.

Une Commission, présidée par Son Altesse Royale le Prince Royal des Hellènes, Président de la Société archéologique, est chargée de la préparation et de l'organisation du Congrès d'Athènes. Elle se compose du Ministre de l'Instruction publique, Vice-Prési-

dent; du Directeur général des Antiquités et Musées, du Recteur et de deux professeurs (M.M. N. Politic et Chr. Tsountas) de l'Université; du Vice-Président de la Société archéologique d'Athènes, du Maire d'Athènes et des Directeurs des Instituts archéologiques étrangers établis à Athènes. Pour l'expédition des affaires, elle délègue ses pouvoirs à un Comité exécutif de cinq membres pris dans son sein, savoir : le Ministre de l'Instruction publique, président; le Directeur général des Antiquités et Musées, le Recteur de l'Université, le Directeur de l'École française d'Athènes, le Directeur de l'Institut allemand. M. Th. Homolle, directeur de l'École française en 1903, lors de la votation du règlement, remplit les fonctions de secrétaire du Congrès.

A la commission ci-dessus mentionnée est adjointe une autre commission de sept membres, désignés par S. A. R. le Prince Royal et spécialement chargés de tout ce qui concerne la réception des membres du Congrès. Elle se compose de M. J. Pesmatzoglou, président, et de MM. G. Baltazzi, P. C. Carapanos, A. Mercati, M. Negropontis, Ag. Schliemann et G. Scouzes.

ART. IV.

Le Congrès international d'archéologie sera présidé par Son Altesse Royale le Prince Royal des Hellènes. Ses travaux comprendront des séances scientifiques, tenues à Athènes, et des excursions archéologiques dans la Grèce continentale, les îles, l'Asie-Mineure et la Crète. La session d'Athènes aura une durée de sept jours; les séances en seront générales et spéciales (séances des sections). La séance solennelle d'inauguration se tiendra sur l'Acropole, dans le Parthénon; les séances générales auront lieu dans la salle de l'Université, les séances spéciales dans la même salle, à la Société archéologique, dans les Instituts étrangers ou dans toute autre salle qui pourra être désignée selon les besoins des sections.

Immédiatement après la session d'Athènes, auront lieu les excursions archéologiques. Les antiquités qui seront visitées feront l'objet de conférences et de discussions.

ART. V.

Dans la séance solennelle d'inauguration (7 avril), Son Altesse Royale le Prince Royal proclamera l'ouverture du Congrès; le Ministre de l'Instruction publique prendra ensuite la parole, et, après le discours du Ministre, le Directeur général des Antiquités et les Directeurs des Instituts étrangers d'Athènes feront un exposé général des recherches et découvertes archéologiques qui ont suggéré l'idée et qui motivent la convocation du Congrès à Athènes. Puis le Congrès procédera à la constitution de son Bureau; à cet effet, il élira, sur la proposition de S. A. R. le Prince Royal parmi les membres du Congrès qui ne résident pas en Grèce, sept présidents. Ceux-ci présideront chacun une des sections du Congrès, et, sous la présidence de S. A. R. le Prince Royal, dirigeront, avec le Ministre de l'Instruction publique et le Secrétaire général du Congrès, les séances générales.

Le lendemain (8 avril), le Congrès commencera ses travaux, à l'Université, dans une séance générale; au début de cette séance, le Recteur saluera le Congrès de la part de l'U-

niversité et les délégués pourront prononcer des adresses. Les jours suivants, auront lieu les séances des sections et des séances générales, d'après l'ordre du jour qui sera publié le jour de l'ouverture du Congrès.

ART. VI.

Le Congrès sera divisé en sept sections : I. Archéologie classique; II. Archéologie préhistorique et orientale; III. Fouilles et Musées, conservation des monuments; IV. Epigraphie et Numismatique; V. Géographie et topographie; VI. Archéologie byzantine; VII. Enseignement de l'archéologie.

Les membres de l'École Française remplissent auprès des sections les fonctions de secrétaires.

Chacun des présidents de section a le droit de désigner deux membres du Congrès comme vice-présidents, pour l'assister dans la direction des séances; au besoin, il peut aussi désigner un secrétaire suppléant.

ART. VII.

La langue officielle du Congrès est le français; il est employé pour la rédaction des procès-verbaux du Congrès et la correspondance de la Commission et du Comité. Toutefois, les membres du Congrès pourront dans leurs lettres, leurs communications ou leurs mémoires, se servir aussi du grec, de l'allemand, de l'anglais ou de l'italien.

ART. VIII.

L'ordre du jour de chaque séance est réglé la veille par le Président, d'accord avec le Comité exécutif; il peut être modifié en cours de séance par le Président.

Il est tenu, par les soins des secrétaires, un procès-verbal de chaque séance.

ART. IX.

Aucune communication ni discours ne pourra excéder un quart d'heure; ceux qui auront pris la parole devront rédiger et remettre au secrétaire, à l'issue de la séance, un résumé très succinct de leur communication ou discours, qui sera inséré dans les comptes rendus.

ART. X.

Les Actes du Congrès seront publiés par les soins et sous la surveillance du Comité exécutif. Ils contiendront les procès-verbaux des séances, les comptes-rendus analytiques des communications et discussions, les mémoires d'étendue limitée, qui auront été présentés au Congrès et qui se recommanderont par leur originalité et leur importance. Ils seront imprimés aux frais de la Société archéologique, et mis à la disposition des membres du Congrès à la moitié du prix de vente.

ART. XI.

Pour être membre du Congrès, il faut, après avoir annoncé son adhésion à la Commission, recevoir d'elle une carte d'admission.

Les adhésions devront parvenir à Athènes (1) sitôt que possible; elles devront être accompagnées, dans le cas où l'on se propose de prendre une part active aux travaux du

(1) S'adresser à M. Cavvadias, Directeur général des antiquités, Athènes, Société Archéologique.

Congrès, d'une note indiquant les sujets que l'on veut traiter, les questions que l'on se propose de discuter.

Il y aura de plus des *membres associés*, qui seront nommés sur la proposition d'un des membres du Congrès. Les dames peuvent être admises.

Les membres du Congrès devront faire connaître s'ils ont l'intention de prendre part aux voyages archéologiques.

ART. XII.

Les membres du Congrès recevront, avant la fin de février 1905, par les soins du Comité, le programme des travaux du Congrès. Ce programme contiendra la liste des communications annoncées, des sujets scientifiques qui seront traités, des questions pratiques qui seront discutées, indiquera l'itinéraire des excursions archéologiques officielles, énumérera les avantages dont jouiront en Grèce les membres du Congrès, et en particulier les réductions de tarifs sur le chemin de fer et bateaux à vapeur, et les autres facilités qui leur seront faites pour la visite des antiquités. A ce programme sera jointe la carte d'admission, qui leur en assurera la jouissance; cette carte est rigoureusement personnelle.

ART. XIII.

A leur arrivée à Athènes, les membres du Congrès devront se présenter au bureau du Comité (au siège de la Société archéologique) pour notifier leur présence à Athènes et se faire inscrire sur les registres du Congrès.

ART. XIV.

Les membres du Congrès ne versent aucune cotisation. Pour les excursions archéologiques officielles, on en fera connaître la durée et les frais approximatifs.

Les membres associés versent une cotisation de 20 francs (1).

ART. XV.

Avant de se séparer, le Congrès sera appelé, dans une de ses séances générales, à voter le règlement de son organisation permanente et à indiquer la ville dans laquelle il tiendra sa plus prochaine réunion.

Voyages archéologiques

ITINÉRAIRE

Après la clôture du Congrès auront lieu les voyages et excursions archéologiques pour lesquels on frètera spécialement plusieurs bateaux à vapeur et dont l'itinéraire sera à peu près le suivant :

I^{er} Voyage.

Vendr., 14. (1.) avril, Mycènes
Samedi, 15. (2.) avril, Tirinthe et Argos
Dimanche, 16. (3.) avril, Épidaure
Lundi, 17. (4.) avril, Corinthe
Mardi, 18. (5.) avril, Olympie
Mercredi, 19. (6.) avril, Leucade et Ithaque
Jeudi, 20. (7.) avril, Delphes
Vendr., 21. (8.) avril, Egine et Pirée

II^e Voyage.

Samedi, 22. (9.) avril, Délos

(1) Les membres associés devront verser cette somme à leur arrivée à Athènes, entre les mains du trésorier de la Société Archéologique.

Dimanche, 23. (10.) avril, Milos
Lundi, 24. (11.) avril, Santorin
Mardi, 25. (12.) avril, Cnossos (Crète)
Mercredi, 26. (13.) avril, Palaecastro (Crète)
Jeudi, 27. (14.) avril, Phaestos (Crète)
Vendredi, 28. (15.) avril, Cos
Samedi, 29. (16.) avril, Didymes
Dimanche, 30. (17.) avril, Priène ou Samos
Lundi, 1. (18.) mai, Ephèse
Mardi, 2. (19.) mai, Pergame ou Lesbos
Mercredi, 3. (20.) mai, Troie
Jeudi, 4. (21.) mai, Sunion et Pirée

Les membres du Congrès, qui désirent prendre part soit à ces deux voyages, soit à l'un d'eux seulement, devront en prévenir le Comité (1) aussitôt que possible. Les dames sont admises comme membres associés. Au cas où le nombre des demandes excéderait celui des places disponibles, le choix se ferait d'après l'ordre d'arrivée des adhésions. Les personnes, qui seront avisées qu'une place leur a été réservée, devront envoyer immédiatement, à titre d'avance, la somme de 50 francs, à la *Banque d'Athènes* (Athènes), au compte du Comité du Congrès; au cas où ils ne prendraient pas part aux voyages, cette avance ne leur sera pas remboursée. Le Comité se réserve toujours le droit de modifier l'itinéraire, s'il le juge nécessaire.

Comme il n'a pas été possible de fréter un grand bateau appartenant à une compagnie étrangère, on se propose de louer plusieurs bateaux grecs. Dans ces bateaux, il n'existe de cabines (avec deux ou plusieurs lits) qu'en 1^{re} classe; en 2^e classe, les lits sont ordinairement placés dans le salon commun. Il devra donc y avoir différence de prix, selon que le billet sera de 1^{re} ou 2^e classe; cette différence sera de 10 francs pour chaque journée. Il va sans dire que le service sera le même pour tous les passagers et que les repas, dans la mesure du possible, seront pris en commun; de même, tous les passagers auront libre accès dans toutes les parties du bateau.

En conséquence, le prix du billet de 2^e classe sera inférieur, le prix du billet de 1^{re} classe supérieur au prix moyen de 30 francs, que nous avions indiqué précédemment. D'après les renseignements obtenus jusqu'à ce jour, le prix maximum du billet de 1^{re} classe se trouve fixé à 35 francs par jour, le prix maximum du billet de 2^e classe à 25 francs par jour, y compris, dans les deux cas, les frais de nourriture sur le bateau et à terre, et les frais de voyage par terre. Les voyageurs auraient donc à payer :

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| Pour le 1 ^{er} voyage : | |
| 1 ^{re} classe | { 8 × 35 = 280 francs. |
| 2 ^e classe | { 8 × 25 = 200 — |
| Pour le 2 ^e voyage : | |
| 1 ^{re} classe | { 13 × 35 = 465 — |
| 2 ^e classe | { 13 × 25 = 325 — |
| Pour les deux voyages : | |
| 1 ^{re} classe | { 21 × 35 = 735 — |
| 2 ^e classe | { 21 × 25 = 525 — |

Si les demandes de billets de 1^{re} classe étaient en trop grand nombre, la direction du voyage se réserverait le droit de placer d'office les plus jeunes des voyageurs en 2^e classe.

Si un voyageur désire avoir seul une cabine à deux lits, il devra payer la moitié en sus de sa quote-part, supposé qu'il soit possible de faire accueil à sa demande.

Avant le départ, on indiquera à chaque passager la cabine qu'il devra occuper. Pour la répartition des lits dans les cabines, on tiendra compte, dans la mesure du possible, des désirs exprimés par les voyageurs.

La somme maxima indiquée ci-dessus, — moins les 50 francs déjà versés, — devra être déposée avant le 12 avril à la *Banque d'Athènes* (Athènes), en espèces ou par chèque sur une banque d'Europe ou d'Amérique. Si les frais étaient inférieurs aux prévisions, le surplus serait rendu aux voyageurs. Le remboursement se ferait à la fin de chaque voyage, après répartition entre les voyageurs de toutes les dépenses communes.

(1) S'adresser à M. Dörpfeld, Institut allemand, Athènes, rue Phidias.

Un programme détaillé des voyages ne pourra être dressé que lorsque le nombre approximatif des voyageurs sera connu. Il sera imprimé ultérieurement et distribué pendant le Congrès. Toutes les demandes relatives aux voyages doivent être adressées à M. Dörpfel, à qui la Commission du Congrès a confié la direction des voyages. La correspondance peut être rédigée dans chacune des langues admises pour le Congrès.

SIÈGE DES SECTIONS DU CONGRÈS

- I. Archéologie classique. *Siège* : Salle (Aula) de l'Université.
- II. Archéologie préhistorique et orientale. *Siège* : Salle du Syllogue le « Parnasse ».
- III. Fouilles et Musées, conservation des monuments. *Siège* : Salle de la Société archéologique.
- IV. Epigraphie et Numismatique. *Siège* : Salle de l'Ecole française.
- V. Géographie et Topographie. *Siège* : Salle de l'Institut allemand.
- VI. Archéologie byzantine. *Siège* : Salle de l'Académie.
- VII. Enseignement de l'Archéologie. *Siège* : Salle de la Bibliothèque Nationale.

Les séances générales se tiendront dans la salle (Aula) de l'Université.

CHOIX DE QUESTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE SOUMISES A L'EXAMEN DU CONGRÈS

A titre d'indication, nous énumérons ci-dessous un certain nombre de questions sur lesquelles, entre autres, pourraient porter utilement, ce nous semble, les discussions du Congrès. Nous nous sommes attachés de préférence à des sujets d'ordre pratique, plus susceptibles de solutions promptes et nettes.

I. Conservation des Monuments antiques.

Dans quel esprit et jusqu'à quel point convient-il de restaurer les monuments antiques, et en particulier le Parthénon?

II. Publications archéologiques.

Projet d'une publication annuelle et internationale de bibliographie archéologique.

Projet d'une Ephéméris épigraphique grecque. Projet d'un recueil universel d'épigraphie grecque de petit format et de prix modéré.

Projet d'un recueil des inscriptions grecques chrétiennes et byzantines.

Projet d'une iconographie des empereurs de Byzance.

III. Enseignement archéologique.

Dans quelle mesure et par quels moyens l'étude de l'archéologie et de l'histoire de l'art peut-elle être introduite dans l'enseignement secondaire (lycées et gymnases)? Quelle a été la méthode suivie et quels sont les résultats obtenus dans les pays qui pratiquent déjà cet enseignement?

Nous ne nous flatons pas d'avoir compris dans ce tableau toutes les questions qui eussent pu ou qui auraient dû y figurer; c'est un projet que nous soumettons, avec l'espérance que votre concours ne nous fera pas défaut pour le modifier et l'améliorer. Nous vous prions instamment de vouloir bien nous transmettre vos observations le plus tôt possible, afin que le programme définitif des travaux du Congrès soit arrêté, publié et distribué en temps utile.

AVANTAGES RÉSERVÉS AUX MEMBRES DU CONGRÈS

La carte de membre du Congrès (y compris les membres associés), assure les avantages suivants :

- I. Entrée libre dans les Musées et fouilles du Royaume de Grèce avec la faculté de faire partout des copies, dessins ou photographies (1).

(1) Il est superflu de rappeler à MM. les membres du Congrès qu'un usage international réserve aux auteurs des découvertes, la publication scientifique des monuments inédits.

- II. Entrée libre à l'Acropole, même le soir (dans les quatre jours qui précèdent et qui suivent la pleine lune).
- III. Réductions de 50 o/o, pendant une durée de deux mois (du 2/15 mars au 2/15 mai), sur les tarifs de toutes les compagnies de navigation helléniques et sur ceux de toutes les compagnies de chemin de fer en Grèce, exception faite seulement pour la ligne du Pirée à Athènes.
- IV. Réduction de 50 o/o (du 2/15 mars au 2/15 mai) sur les tarifs de la compagnie française Fraissinet (1).

Toutes ces réductions seront accordées sur le simple vu de la carte de membre du Congrès.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

— Les membres du Congrès recevront aussitôt que possible leurs cartes d'admission. Si, par hasard, quelqu'un d'entre eux n'avait pas reçu cette carte avant son départ pour Athènes, il pourrait s'en procurer une autre au Siège de la Société archéologique lors de son inscription sur les registres du Congrès (art. 13). Cette carte assure aux membres du Congrès les avantages ci-dessus mentionnés.

— Il faut noter que cette carte peut aussi servir de pièce d'identité, aucun passe-port n'étant exigé des voyageurs en Grèce. Cependant, les Congressistes qui prendront part au 2^e voyage archéologique sont informés qu'une passe-port qu'on pourra se procurer dans un des consulats de Turquie, devra être visé à destination de Smyrne.

— Pendant le Congrès, seront donnés, en l'honneur des Congressistes, une représentation d'une tragédie antique, dans le texte original, et un concert, où seront exécutés l'hymne à Apollon et d'autres fragments de musique ancienne.

— Pendant la durée du Congrès, deux bureaux de renseignements seront établis, l'un au Siège de la Société archéologique, l'autre à l'Université d'Athènes. De plus, un bureau de poste spécial sera installé à l'Université. Les membres du Congrès peuvent s'y faire adresser leur correspondance, postale ou télégraphique, avec la mention : *Congrès archéologique, Athènes*.

— La Commission qui se charge d'assurer la réception des Congressistes à Athènes est entrée en négociations avec les principaux hôtels de la ville. On fera prochainement connaître aux Congressistes, avec le détail nécessaire, à quelles conditions ils pourraient prendre logement dans les hôtels.

— Le Bulletin n° 2, qui sera publié aussitôt que possible, contiendra, entre autres renseignements, une liste des membres du Congrès qui ont déjà donné ou qui promettent leur adhésion, ainsi qu'une liste des communications proposées.

Le Comité prie instamment toutes les personnes qui comptent assister au Congrès de lui envoyer le plus tôt possible, leur adhésion : il importe de se hâter, afin que la liste des Congressistes puisse être définitivement établie et publiée prochainement. Le Comité demande aussi aux Congressistes, qui auraient l'intention de prendre la parole dans les séances des Sections, de vouloir bien lui faire connaître sans aucun retard le sujet de leurs communications.

Athènes, le 10 Février 1905.

EN MACÉDOINE

Le Réveil des Grecs (1)

LAS D'ÊTRE MASSACRÉS. — UNE RENCONTRE SANGLANTE. — CONTRE LES BULGARES ET LES TURCS. — L'INTRIGUE DES PUISSANCES. — NOTRE DEVOIR.

L'hiver est de plus en plus rigoureux ; tout le monde est malade. Janvier a fait une large distribution aux Macédoniens de grippe, de bronchites et de congestions pulmonaires. La neige recouvre les montagnes. Le Périm frissonne ; l'Olympe grelotte. Mais tant pis pour les dieux ! Qu'ils meurent ! puisqu'ils nous abandonnent.

(1) Des réductions de tarif ont été également demandées aux autres compagnies de navigation étrangères. Si le Comité du Congrès reçoit des réponses favorables, il en avisera immédiatement les membres du Congrès.

(1) *La Lanterne*, 7 février.

Si je ne plains pas les dieux, je m'apitoie sur les hommes. Tous les maux sont déchaînés, ici, sur ces pauvres mortels. Les poignards bulgares allongent indéfiniment la série de leurs lugubres exploits ; ils narguent le froid et les gendarmes ; ils sont les maîtres souverains de la Macédoine. Du nord au sud, et de l'est à l'ouest, des centaines de victimes jonchent le sol. Il faut bien assouvir la faim du Panslavisme ! Le monstre a de gros appétits.

Mais voici que l'Hellène opprimé, bafoué et traqué, secoue sa torpeur. Les pallikari, ces

... hommes durs, violents et hardis, Après à la vengeance, orgueilleux de leur race, Ne sachant demander merci, ni faire grâce,

brandissent enfin ces armes terribles qui ont fait rouler les têtes des tyrans « circoncis ». On les a trop suppliciés, tandis qu'ils dormaient, confiants en leurs droits et en la protection des puissances civilisées. La douleur cuisante les a réveillés de leur long sommeil. Ils ont hurlé de rage. Et ils sont debout, frémissants, cherchant du regard ces lâches qui ont tué leurs vieillards, leurs femmes et leurs enfants. « Où sont les brutes immondes qui dépassent en cruauté le Turc et le Chinois ? »

JUSTE CHATIMENT

Les Grecs du caza de Doïran avaient résolu de châtier les bandits qui avaient commis les attentats effroyables de Ghirzista (1) brûlant vifs la jeune institutrice Catherine Hadjiyorgi, Anghos Chiros, sa femme et sa fillette, Andronica, âgée de sept ans, et Gregor Mino.

Vous vous êtes livré vous-même à une enquête sur place ; et je n'ai pas besoin de vous retracer les sanglantes péripéties de ce drame. On forma une bande gréco-macédonienne avec mission de fouiller la région et de rechercher la trace des criminels. Ceux-ci furent démasqués par l'opinion publique ; c'étaient des comitadjis de Mravintsa. La bande s'empara de leurs personnes et les traîna sur les lieux du crime pour les confronter avec les paysans qui avaient assisté aux scènes tragiques du 29 octobre dernier. Les Grecs entendent en effet ne frapper que les coupables et, sur des preuves manifestes nettement établies. Ils seront jugés et non bourreaux. Leur attitude contraste singulièrement avec celle de leurs adversaires qui torturent sans pitié des êtres inoffensifs. Elle leur attire la sympathie et la confiance des populations paisibles et honnêtes qui espèrent jouir bientôt d'un peu de calme et pouvoir reprendre la charrue.

L'ATTAQUE DES COMITADJIS

Les justiciers venaient de gagner les environs de Ghirzista lorsqu'ils furent assaillis à l'improviste par la bande bulgare d'Argyri. Ils font face à l'ennemi et ripostent énergiquement. La haine précipite les coups de part et d'autre. Le combat devient de plus

en plus acharné. Mais la victoire se range du côté de la justice. Quatre comitadjis mordent la poussière pour ne plus se relever. Un Grec seul est blessé. Les prisonniers de Mravintsa se trouvaient au centre du champ de bataille, exposés aux deux feux. Aussi furent-ils décimés par les balles de leurs propres amis sans être épargnés par la fusillade de leurs *geôliers*.

La lutte durait depuis trois heures environ. Les autorités ottomanes de Valandovo avaient eu le temps d'être prévenues et d'envoyer un premier détachement de soldats à la rencontre des deux bandes rivales. Celles-ci, à la vue des troupes, se dispersèrent au hasard des chemins. Mais les Bulgares avaient été rejetés entre Bogdantza et Ghevgheli, dans la vallée du Vardar, en pays découvert. Ils furent aperçus et pourchassés par d'autres détachements. Ils cherchaient le salut de village en village. Ils le trouvèrent enfin à Smol. La nuit favorisa leur fuite et les déroba aux baionnettes des nizams.

Cette affaire a été complètement dénaturée par des télégrammes qu'ont lancés les amis des Slaves de Sofia. On veut accrédi-ter cette calomnie que les Grecs avaient, cette fois encore, fait cause commune avec les Turcs. Il faut que les Européens et les Français en particulier, soient bien ignorants des choses d'Orient pour croire que les descendants des Miaoulis et des Canaris peuvent s'allier aux bachi-bouzoucks. Il est navrant surtout de constater que la plupart des consuls de Salonique, ceux-là même dont on serait en droit d'attendre une stricte et loyale impartialité, se font les complices conscients des machinations odieuses qui tendent à altérer la vérité.

QU'ON EN FINISSE.

Cette lettre confirme entièrement ce que j'écrivais dans mon article du 30 janvier.

Il est temps de mettre un terme aux agissements des puissances qui ne sont allées en Macédoine que pour y augmenter le gâchis.

Il est temps que l'Angleterre, la France et l'Italie surveillent de près l'intrigue germano-austro-russe et lui barrent la route. Car il serait périlleux de se dissimuler qu'un vaste complot est ourdi dans l'ombre pour régler la question d'Orient en dehors des puissances méditerranéennes et contre elles.

Pouvons-nous espérer que M. Delcassé ne continuera pas les funestes erreurs de M. Hanotaux ? Pouvons-nous espérer que le protectorat, l'illusoire protectorat des chrétiens, ne paraîtra pas suffisant au quai d'Orsay pour consolider nos droits et sauvegarder nos intérêts ?

Nous n'accepterons pas, quant à nous, que nos agents, à l'étranger, abaissent notre drapeau et nos traditions devant le panslavisme ou le pangermanisme. Nous exigerons une politique claire, c'est-à-dire une politique française.

Nous protesterons de toutes nos forces contre tout étranglement de nationalités en Ma-

cédoine. Et lorsque l'heure sera venue, nous sommes assurés que cette protestation sera portée à la tribune du Parlement.

VIDI.

Les derniers crimes bulgares

« Une nouvelle atrocité bulgare vient d'ajouter deux victimes à la liste déjà si longue des Grecs de Macédoine, égorgés par les bandits du comité, au nom de la liberté!

« Le plus riche habitant de la plaine qui s'étend au sud de Monastir, généralement connue sous le nom de Bouf-Colon, et qui comprend quatorze villages grecs, était le vieux Christo Traïos, de Veloussina. Père d'une nombreuse famille, ayant des attaches un peu partout dans la contrée, le vieux Christo exerçait une influence salutaire sur tous les villages du district susnommé, et par son dévouement à l'hellénisme et son attitude courageuse, inspirait aux villageois la force d'âme nécessaire pour résister à la pression exercée par les bandes bulgares, dans le but de les obliger à renier leur nationalité hellénique. Christo Traïos était un obstacle à l'assujettissement du Bouf-Colon. Frappé par le comité d'un arrêt de mort, il vient de subir la peine prononcée dans les circonstances les plus atroces.

« Lundi passé (12 février), il s'était rendu pour des affaires, à Monastir, avec son fils aîné, Anghélos. Le lendemain matin il se mit en route pour rentrer à Veloussina. Mais ayant eu l'imprudence de parler de l'heure de son départ dans un café de paysans, à Monastir, quelques heures auparavant, des Bulgares qui avaient surpris ces quelques mots, donnèrent immédiatement l'ordre à une des petites bandes d'assassins qui se cachent aux alentours de la ville, de guetter le passage de Christo et de son fils. Ceux-ci ont été attaqués, à proximité de Christophar, à une heure et demie de Monastir.

Trois jours après, on retrouvait leurs cadavres. Ils étaient horriblement mutilés.

Les autorités, qui étaient le Baïram, après avoir procédé, la nuit, aux constatations d'usage, ont laissé sur place les deux corps qui furent à moitié couverts par la neige. Transportés le lendemain à Monastir, les cadavres des victimes ont été enterrés avec une grande solennité. L'émotion causée par ce double crime est immense.

Les comités bulgares, refoulés des districts du sud, ont maintenant concentré leurs efforts sur le district de Morihovon, à l'est de Monastir. Le 19 janvier, une bande de vingt partisans a attaqué le village Bakovon; mais, les paysans, avisés à temps, ont repoussé les assaillants avec perte. Le lendemain, deux agents du comité, Traïko, de Byrnik et Belko, de Monastir, assassinèrent sur les bords de l'Erigon, K. Dimitriou, primat grec de Gradesnitsa (Morihovon).

Les Bulgares ont souvent tenté de provoquer des troubles en Thrace. Leur plan d'action, borné d'abord aux districts du nord, paraît maintenant vouloir s'étendre à la région ouest de Didymotichos-Dédé-Agatch. Dans ce but, de nombreuses bandes y ont été envoyées de Bulgarie et des tentatives ont été faites pour détruire la ligne du chemin de fer et pour réveiller le zèle de la faible minorité bulgare de ce district. Le peu de succès que ces tentatives ont eu jusqu'ici a eu pour résultat de faire naître entre les différentes bandes des divergences qui ont dégénéré en conflits sanglants.

Le premier conflit eut lieu entre deux bandes réfugiées à Kayatzik (caza de Souffi) village habité par des Bulgares-unis (catholiques). Peu après,

l'instituteur bulgare de ce village ainsi que les instituteurs de Mahramli et de Bash-Klissi étaient assassinés par leurs compatriotes. Bien mieux, un homme de la bande commandée par le chef Také, voulant venger la mort de son frère, condamné à mort par le comité, est venu livrer aux autorités un dossier contenant toute la correspondance de sa bande. Au moment de partir, il jeta même une cartouche de dynamite sur la maison abritant ses compagnons et blessa plusieurs d'entre eux.

A la suite de cette trahison, la police procéda à un grand nombre d'arrestations, tant dans le caza de Souffi qu'à Bash-Klissi et Hadji-Ali, les deux seuls villages bulgares de quelque importance du caza de Didymotichos.

Comme d'habitude, les agents chargés de procéder à ces arrestations n'ont montré ni discernement, ni intégrité, et il est à croire que, si un grand nombre d'innocents ont été incarcérés, les principaux coupables sont toujours en liberté.

Un calme relatif règne depuis quelques jours dans la région de Salonique. Les Turcs l'attribuent aux événements de Russie, d'où des conseils de tranquillité seraient venus aux bandes bulgares. Il faudrait plutôt l'expliquer par l'extrême rigueur de la température. Le lac d'Orestiade est complètement gelé et les communications entre la ville de Castoria et les villages du bord du lac se font sur la glace, assez épaisse pour être traversée. Sur différents autres points, les communications sont interrompues et on signale un grand nombre de morts par le froid. Parmi les victimes, se trouve un muletier grec de Kozani.

Cependant la tranquillité est loin d'être complètement rétablie. A Tchiflik (Caza de Vodéna), les Bulgares ont tué deux gardes turcs et les autorités ont arrêté, entre Démir-Kapou et Tikfès, six Bulgares armés. Un détachement aurait attaqué quelques Bulgares près de Ismolon (Caza de Doïran), et leur aurait tué deux hommes. Le reste de la bande serait parvenu à s'enfuir. Il semble bien qu'il s'agissait des débris de la bande d'Arghir, battue par les gréco-macédoniens près de Gritsista.

L'échec de l'entente serbo-bulgare a eu son contre-coup dans les districts du nord de la Macédoine. C'est ainsi, que le 22 janvier, le comité a fait assassiner le prêtre et deux notables du village serbe de Krivogastani, voisin de Krushevo.

Une bande bulgare a dressé une embuscade près de Néréti (Caza de Florina) à trois paysans turcs et a tué l'un d'eux.

Les autorités militaires de la frontière rapportent que les Bulgares élèvent des fortifications entre Kustendil et Doubnista, en prévision, semble-t-il, d'une invasion turque.

Dans les milieux turcs, on recommence à craindre un nouvel attentat bulgare. On est allé jusqu'à prétendre que cet attentat aurait lieu pendant la présence de la flotte autrichienne, qui aurait été pour les Bulgares une garantie que la foule turque ne se livrerait pas à des représailles en masse. L'ordre du général russe Schostak, de faire rentrer à la caserne centrale, les gendarmes se trouvant aux différents postes, est très commenté par la population musulmane.

Les autorités locales de Stromnitsa, ayant été avisées qu'une bande bulgare de quinze à vingt hommes se cachait au village Koklis, y envoyèrent un détachement. Le mouktar, interrogé, certifia par écrit qu'aucun Bulgare ne se trouvait dans son village; cependant, lorsque les troupes se mirent à visiter les maisons, elles furent accueillies à coups de bombes et de fusils. Elles cernèrent alors le

village et invitèrent les habitants à en sortir; quelques femmes et enfants seulement obéirent à cette invitation. L'attaque commença immédiatement après; la lutte fut longue; au cours de celle-ci un incendie éclata; il ne détruisit pas moins de quarante maisons, mais il permit aux Bulgares ainsi qu'à quatre paysans, affiliés au comité, de s'échapper.

Les Turcs eurent quatre tués et onze blessés, dont l'officier qui les commandait. Dix paysans et une jeune fille furent trouvés morts dans le village; les pertes matérielles causées par l'incendie sont très considérables. La bande bulgare n'a perdu que trois hommes.

Le général Schostak, MM. Pétraïef et Kirchnopf, attachés aux adjoints civils, le commandant de la gendarmerie à Salonique et un aide-de-camp de Hilmi-pacha ont quitté immédiatement Salonique, pour aller faire une enquête sur place.

Le bruit s'est répandu que le chef Belkof, arrivé récemment de Bulgarie, se cachait dans l'église schismatique de Monastir, les autorités ont procédé à des fouilles qui n'ont donné aucun résultat. Il est d'ailleurs assez difficile qu'une recherche de ce genre aboutisse, car la cour de l'église contient diverses pièces communiquant entre elles et avec les maisons du voisinage. Ces dernières maisons, toutes bulgares, ont de nombreux dégagements, si bien qu'un individu, caché dans l'église, peut en quelques minutes se transporter à l'autre extrémité du quartier.

Un détachement militaire a surpris près de Podovitz (Caza de Kirtsovo), le chef bulgare Arsof et sa bande, composée de huit partisans. Arsof et trois de ses hommes ont été tués, des documents très importants auraient été saisis sur eux.

Les organes acquis à la cause bulgare ont toujours tâché de représenter la population macédonienne comme opprimée par une coalition turco-grecque. Ils ont d'abord mené grand bruit autour d'une soi-disant alliance de ce genre; ils se sont ensuite rabattus sur une prétendue coopération entre les autorités turques et les bandes gréco-macédoniennes. La rigueur avec laquelle les Turcs poursuivent ces bandes, suffit pour dissiper un soupçon de ce genre; mais il importe de relever que, dans leur répression, les autorités musulmanes n'ont pas d'agents plus actifs que ceux-là même qui accusent les Grecs de coopérer avec les Turcs.

L'arrestation du chef gréco-macédonien Karalivanos, due aussi à une dénonciation bulgare et suivant de près la mort du lieutenant Mélas, a eu lieu dans les conditions suivantes: Les bandes bulgares des environs de Korestia, qui n'avaient jamais osé se mesurer avec celle de Karalivanos, apprirent que ce dernier devait venir passer les fêtes de l'Épiphanie à Kozani, sa ville natale; elles envoyèrent aussitôt Rist Mitrof et A. Kyrsof dénoncer le fait aux autorités ottomanes et Karalivanos fut cerné et pris dès le soir de son arrivée à Kozani. Deux de ses compagnons: Sotiri Visvikis et Mitsos Spanopoulos et son beau-frère Pantéli ont été arrêtés avec lui.

Les prisonniers ont été conduits aux prisons de cette ville.

Les autorités turques, averties que des agents du comité se cachaient dans le village de Domoudjéré, au nord de Dédé-Agatch et non loin de Ferrès, dépêchèrent sur les lieux un juge d'instruction avec un détachement de gendarmerie. Les recherches furent d'abord vaines, et le juge allait se retirer, quand, surpris par les contusions qui ornaient le visage du mouktar, et ne recevant pas

des explications suffisantes à leur sujet, il voulut se livrer chez lui à une visite domiciliaire. Au moment où il franchissait le seuil de sa maison, un individu en sortit brusquement, fit feu sur les gendarmes et tenta de s'enfuir; mais, atteint d'une balle à la tête, il tomba à quelques pas. Il était revêtu d'un costume militaire, portait sur lui divers documents et fut reconnu plus tard pour être le nommé Dimitrof, âgé de vingt-huit ans environ et agent notoire du comité.

Les autorités, ayant pénétré dans la maison du mouktar, y trouvèrent cachés trois autres affiliés du comité, et saisirent un grand nombre de cartouches Mannlicher et une bombe de dynamite. Le mouktar déclara que les individus arrêtés avaient pénétré chez lui par la force, et l'avaient même énergiquement bâtonné pour ne s'être pas montré assez docile aux ordres du comité; les contusions de son visage étaient, prétendait-il, la preuve de la vérité de ses dires.

On a, d'autre part, arrêté hier à Doyan-Hissar, village du même district, un Bulgare venant de Monastirion, village occupé récemment par une bande bulgare.

* *

Le chef Apostol a obligé, sous menace de mort, les primats des villages Kritzalari, Tsohalari, Kaili et Zorba, à venir déposer entre les mains des représentants des puissances une plainte contre les bandes gréco-macédoniennes. Ces quatre villages avaient été récemment convertis à l'exarcat par la force et Apostol, sachant qu'il ne pouvait pas compter sur leurs représentants, a ordonné à ceux-ci de descendre à une auberge bulgare déterminée et de se laisser guider en tout par un membre connu du comité.

D'autre part, une cinquantaine de partisans du comité, venus à Yevghéli, ont déclaré que les bandes gréco-macédoniennes rendaient l'existence intolérable aux schismatiques du district et ont réclamé l'assistance des autorités. Le caïmakan, à qui une enquête sommaire avait donné des soupçons sur le but réel de cette démarche, a fait fouiller les plaignants, qui ont été trouvés porteurs d'armes, de munitions et de documents compromettants; cette découverte a amené l'arrestation de la majorité d'entre eux.

* *

De Salonique on signale un retour offensif, des bandes bulgares s'efforçant de regagner le terrain perdu. On annonce d'Anô-Djoumaya, le passage de la frontière par des groupes compacts de partisans du comité; divers meurtres ont été commis aux environs de Doïran et de Stromnitsa; un jeune gréco-macédonien, originaire de Verroia, garde de la station du chemin de fer de Krivolak, a été trouvé pendu; le mouktar bulgare de Kriva (caza de Gouménitsa) a subi le même sort: il était accusé par ses compatriotes d'avoir avisé le moultir de Gouménitsa, de la présence de Christ Bambianli à Petga, et d'avoir été ainsi la cause de sa mort.

Un mouvement plus important contre le district de Niaousta, combiné à Sofia, avait été confié par les comités au chef Louka. Celui-ci, parti du district de Karatzova, avec trente hommes, en recruta encore cinquante dans la plaine de Yennitsa, et se dirigea vers Niaousta.

Son premier but était la destruction du couvent Saint-Jean Prodrome, au nord de Golessiani; huit Gréco-Macédoniens, avisés du danger que courait le monastère, allèrent au-devant de Louka, et, choisissant un endroit abrité, ils ouvrirent sur les Bulgares surpris, un feu à bout portant. Les hommes de Louka se retirèrent alors en désordre; poursuivis, ils eurent du mal à sauver leurs nombreux blessés. Ils laissèrent sur le terrain treize morts, des armes et des munitions. L'un des tués portait un képi de l'infanterie bulgare, avec,

comme date d'entrée au dépôt, l'année 1898. La plupart des Bulgares étaient armés de fusils Mannlicher 1894; leurs cartouches, de 85 mil., étaient celles de l'armée bulgare.

La victoire des Gréco-Macédoniens, qui n'ont eu que deux blessés, a provoqué un grand enthousiasme dans le district.

Mais bientôt ce sentiment de satisfaction dut faire place à l'émotion la plus indignée: les fuyards de la bande Louka, s'étant embusqués le 15 février, près du village Messiméri, attaquèrent les habitants orthodoxes de cette localité, qui rentraient d'une foire voisine, au nombre d'une soixantaine environ, femmes et enfants compris. Le prêtre Stoiannis, son frère Athanase, les nommés Tryphon Dimou, C. Papacostas, Nicolas Dimou et Bozinos, ont trouvé la mort dans ce lâche guet-apens; deux autres paysans ont été blessés.

Les corps des victimes, transportés à Messiméri, ont été enterrés en grande pompe par le métropolitain de Voléna, qui s'est rendu dans le village.

* *

LA PROPAGANDE ROUMAINE

La propagande roumaine, désespérant de conquérir des adhérents parmi les Koutzovlaques, s'est tournée vers les comités bulgares; elle loue leurs organes et paraît vouloir emprunter jusqu'à leurs procédés. C'est du moins ce qui résulte de l'attentat commis sur le jeune grec Michel Koutsoyannis, par deux roumanisants et deux membres du comité bulgare. Ce recours à la violence est destiné à prévenir le renouvellement des manifestations par lesquelles les Grecs veulent défendre les privilèges du patriarcat. Leur zèle pour la défense de ces privilèges, a été témoigné tout récemment, par la signature d'une protestation contre la transformation d'une maison en chapelle roumaine; toutes les boutiques grecques, soit plus des trois-quarts des magasins de cette ville, ont été fermées pendant huit jours. Il a fallu l'intervention énergique de l'archevêque de Pélagonie, pour empêcher la naissance de troubles le jour de l'inauguration de la chapelle.

Cette cérémonie a eu lieu il y a quelques jours, à minuit, devant quelques agents salariés de la propagande, et sous la protection de deux bataillons turcs, qui, par un froid de dix degrés au-dessous de zéro, fermaient toutes les rues avoisinantes.

Sans vouloir revenir sur le fond de l'affaire dont je vous avais déjà entretenu, on peut répéter que les droits de l'église orthodoxe avaient été à maintes reprises reconnus par les autorités et que, même le propriétaire de la maison, aujourd'hui transformée en chapelle, avait dû s'engager sous caution à ne pas transformer sa propriété, alors inachevée, en édifice religieux. Il importe aussi de dissiper une confusion qu'on s'efforce de propager par certains organes de la presse européenne, à savoir la confusion entre Koutzovlaques et Roumains. Les Koutzovlaques ne manquent certes pas à Monastir; pourtant la propagande roumaine n'a pas pu trouver les vingt familles exigées par les lois ottomanes, pour la création d'une communauté; et il suffit de vivre quelque temps en Macédoine pour constater que la propagande roumaine ne compte pas de pires adversaires que ces Koutzovlaques qu'elle prétend représenter.

* *

LES BANDES GRECQUES

On nous écrit d'Athènes:

Dionysios Nikas, un des principaux fournisseurs d'armes des bandes gréco-macédoniennes, vient d'arriver à Athènes, après s'être échappé de Salonique, au moment même où les autorités ottomanes allaient mettre la main sur lui.

Nikas a été un des agents les plus actifs du

Comité de défense gréco-macédonien. Se procurant des armes et des munitions, il parcourait la contrée en tous sens, et approvisionnait les corps d'Armatoles qui se forment de plus en plus nombreux. Il connaît admirablement le pays; il est très bien renseigné. Je l'ai interrogé. Voici ce qu'il m'a dit:

— Les résultats de l'action de nos bandes sont incontestablement salutaires. L'apparition de ces bandes a remonté le moral de nos populations si éprouvées. Il y a quelques mois à peine, tous les nôtres avaient fini par désespérer. Délaissés par les puissances, livrés aux bandits bulgares, négligés par les Turcs, nous avions fini par croire que c'en était fait de notre avenir. Aujourd'hui, l'espoir renaît, le patriotisme se manifeste. Aussi les Hellènes de Macédoine n'hésitent-ils pas à se soumettre à des sacrifices. Ils sont chaque jour plus nombreux les jeunes gens qui brûlent de se mesurer avec les bandits bulgares. Ils attendent avec impatience le printemps, parce qu'à cette saison, ces hordes sauvages descendront plus nombreuses. Les nôtres les attendront de pied ferme. Remarquez ce qui s'est déjà passé dans les districts où ils ont paru. Toute la région de Kastoria, par exemple, a été balayée. Nos paysans peuvent se défendre maintenant.

— Combien y a-t-il de bandes grecques en Macédoine?

— Il y en a douze composées de 50 à 60 combattants. Mais il en est d'autres plus nombreuses, qui comptent de 8 à 15 hommes chacune. Leurs chefs sont excellents. Les Bulgares les redoutent, je vous le garantis. Quant à nos paysans, c'est avec respect qu'ils profèrent le nom de Rouva, de Zesi, de Manoli.

— Et les bandes bulgares?

— Vingt-cinq, dont chacune composée de 60 à 100 hommes, parfaitement organisées. Et cependant, plus d'une fois, attaquées par les Grecs, elles ont pris la fuite.

La mort de l'officier Melas a beaucoup relevé notre énergie. Depuis cet événement, l'hostilité entre Hellènes et Bulgares s'est d'ailleurs envenimée; c'est au point qu'à Salonique, tout rapport entre les deux éléments, toute transaction ont complètement cessé.

Nikas prévoit de grands événements pour le printemps. Il assure que les préparatifs militaires de la Turquie sont des plus actifs. Les Bulgares de Macédoine s'en montrent très inquiets.

REVUE DE LA PRESSE

L'ETHNOGRAPHIE DE LA MACÉDOINE

Du *Courrier Européen*, 27 janvier:

Sous ce titre a paru dans le *Courrier* du 20 janvier un article, dont l'auteur s'efforce d'affirmer la valeur des données, communiquées récemment par M. Délyanni, ministre de Grèce à Paris, à un rédacteur du *Temps*.

Nous n'avons point la mission de répliquer au nom de M. Délyanni; il le fera lui-même, s'il le juge utile. Mais, nous ne croyons pas moins devoir présenter ici très brièvement certaines observations, que suggère l'article en question, ne serait-ce que pour faire justice une bonne fois des sophismes que l'on entend répéter souvent, à l'occasion de la Macédoine, et qui — lorsqu'ils ne sont pas intéressés — aboutissent à augmenter encore la confusion, dans une question déjà assez compliquée en elle-même.

Il nous paraît d'abord évident, que, aussi longtemps que l'on voudra s'égayer dans les discussions oiseuses sur la race ou la langue, on continuera à tourner dans une impasse. Il nous est parfaitement indifférent par exemple, si les Suisses sont de race germanique ou latine, s'ils parlent

le français ou l'allemand; dès l'instant où il existe une *conscience nationale indépendante*, elle seule devra être respectée, parce qu'elle seule est le critérium déterminant d'une nationalité.

Il serait facile de multiplier les exemples. Cette règle fondamentale a pour conséquence que, en Macédoine aussi, c'est la *conscience nationale* propre qui doit être prise en considération, par tous ceux qui désirent sérieusement et impartialement aboutir à un règlement équitable des diverses compétitions en présence. S'il est donc bien établi que tel individu, ou tel groupe d'individus, entend être considéré comme Hellène ou comme Bulgare, sa volonté doit être respectée; il ne peut plus y avoir des objections fondées sur la langue parlée ou la race qui puisse tenir, et toute tentative pour méconnaître cette volonté est criminelle: doublement criminelle, si elle a recours à des crimes, destinés à extorquer par la violence une adhésion apparente.

Ceci étant, il nous semble que, aux yeux de tout lecteur impartial, la démonstration de M. Délyami a été pleinement probante. Elle résume le point de vue de tous les Hellènes, qui est le suivant:

Dans les deux provinces de Salonique et de Monastir, qui seule, constituent la Macédoine proprement dite (l'adjonction arbitraire de Kosovo est une manœuvre panslaviste, aujourd'hui percée à jour), les Hellènes ont, non seulement la prépondérance culturelle et des droits historiques, mais aussi la prépondérance numérique. Ceci est prouvé non seulement par les statistiques de la population qui ne sont qu'approximatives, mais aussi par les statistiques scolaires, qui sont beaucoup plus probantes; elles contiennent des faits précis faciles à vérifier.

Or, le « tableau général des écoles helléniques dans la Turquie d'Europe », un volume in-folio de 280 pages dont il a été parlé dans l'*Européen* en 1903, contient un *tableau comparatif des écoles helléniques et bulgares*, dont les chiffres sont fournis par les autorités scolaires et ecclésiastiques compétentes *des deux peuples intéressés*. Ces chiffres, qui correspondent à des réalités, ruinent de fond en comble les affirmations en l'air et prouvent surabondamment que les Grecs ont beau jeu quand ils se disent à même d'exiger la reconnaissance de leurs droits sur la base de l'extrême vérité. Même ceux qui ne connaissent pas la question de près, auraient pu déjà s'en douter; car, on peut se demander: à quoi bon tous ces crimes commis par les Bulgares et toutes ces extorsions violentes d'adhésions fallacieuses à la cause de l'exarchat, si les populations ainsi violentées et persécutées avaient été réellement animées de sentiments bulgarophiles.

C'est précisément ces violences doublement criminelles, qui ont provoqué les Grecs à se défendre. *En bonne justice, on ne peut rendre responsables des complications survenues ceux qui ont été provoqués.*

Nous n'avons parlé que des Hellènes et des Bulgares, et cela pour deux raisons. D'abord, parce que ce sont les deux principaux intéressés; en second lieu, parce que ce n'est que dans l'esprit de certains utopistes ou de ceux qui ne sont pas sincères que l'on peut parler d'une *conscience nationale en Macédoine*, qui n'existe point en réalité. Cette formule peut être commode pour certaines gens, elle ne correspond point à la vérité. La vérité est qu'on est Hellène ou Bulgare, tout en habitant la Macédoine, et que ce n'est que le jour où de part et d'autre on conviendra de respecter la *volonté librement exprimée* des populations intéressées, que l'on pourra entrevoir une ère d'apaisement et de concorde.

MICHEL KEBEDGY,

professeur de droit international
à l'Université de Berne.

LA MACÉDOINE ET LES PUISSANCES

(Extrait d'un leading article du *Temps*, 20 février, sur la réforme financière):

A le considérer techniquement, ce projet n'est pas mal conçu. Il a provoqué néanmoins, notamment en Angleterre, de vives et nombreuses critiques. On lui a reproché de porter gravement atteinte aux droits de souveraineté du sultan. On a regretté que l'exercice du contrôle ait été confié à un établissement financier tel que la Banque ottomane. On a exprimé l'opinion que la caisse de la Dette publique eût été mieux qualifiée pour cette fonction. On a surtout signalé le danger de la substitution de deux puissances seulement au concert européen. On y a vu une violation de ce *statu quo* que tout le monde se dit d'accord pour sauvegarder. On a ajouté que le succès médiocre obtenu jusqu'ici par l'Autriche et par la Russie ne justifiait pas l'acte de confiance que les puissances leur consentaient ainsi.

Il y a dans ces critiques une part d'injustice et une part de vérité. Ce qui est injuste, c'est de se plaindre à la fois de l'atteinte portée aux droits du sultan et du choix fait de la Banque ottomane pour l'exercice du contrôle; il est clair en effet qu'en chargeant de ce contrôle un établissement « impérial ottoman », on a voulu ménager autant que faire se pouvait les susceptibilités de la Porte. Ce qui est exact, c'est que la réforme financière a un caractère trop grave et trop profond pour qu'il soit sans inconvénient d'en laisser la direction complète à deux puissances seulement, à l'exclusion des autres. On sait quelles sont les préoccupations présentes de la Russie, on sait quelles sont les ambitions durables de l'Autriche. On n'ignore pas que les agents civils de ces deux puissances se sont laissé subjugué par l'inspecteur général Hilmi pacha. On connaît enfin la fâcheuse attitude à la fois inerte et équivoque des officiers de gendarmerie austro-hongrois, qui sont loin d'accomplir d'aussi bonne besogne que leurs camarades français. Ce sont là des circonstances dont il est impossible de faire abstraction dans l'application de la réforme financière.

Avant donc d'aller plus loin dans le développement de cette réforme, il faut que, par un échange de vues loyal et définitif, toutes les puissances signataires du traité de Berlin s'assurent qu'elles sont d'accord non seulement sur le principe, mais encore sur les voies et moyens. Faute de cette entente, la campagne diplomatique qui s'engage en ce moment est vouée d'avance à l'insuccès.

LES CRIMES BULGARES

De Salonique au *Matin*, 23 février:

Les rigueurs de l'hiver semblaient avoir refroidi l'ardeur des comitadjis. Mais la trêve fut de bien courte durée. Voici que les attentats bulgares se précipitent de tous côtés, semant dans les villes et les villages les deuils, les désespoirs et la mort. Les bandits — ainsi ont été stigmatisés par le colonel Vérand, chef de la mission militaire française, les fameux *révolutionnaires* bulgaro-macédoniens — ne s'attaquent pas à la force armée, aux pouvoirs oppresseurs, mais à des êtres inoffensifs, dont le seul crime est de ne pas apprécier les bienfaits de l'organisation intérieure de Sofia. Les poignards bulgares fauchent les Grecs et les Serbes qui entendent rester fidèles à leurs principes religieux et ne pas abdiquer leurs espérances nationales.

Tout récemment encore, K. Dimitriou, notable grec de Gradetsnitsa, a été assassiné sur les bords de l'Erigon, par les comitadjis Traiko et Belko.

Malgré l'entente officielle serbo-bulgare, l'organisation intérieure, assoiffée de justice et de liberté, a ordonné l'exécution d'un prêtre et de deux notables serbes de Krivogastani, près de Croushovo.

La bande de Lucas, arrivé tout droit de Bulgarie, attaque le monastère grec de Niaousta, gardé

par huit hommes. Les quatre-vingts assaillants se heurtent à la défense héroïque des assiégés, qui font mordre la poussière à treize Bulgares et en blessent une vingtaine. Leurs rangs sont tellement décimés, qu'ils sont bientôt contraints de chercher le salut dans la fuite, abandonnant sur le champ de bataille, outre leurs treize cadavres, une grande quantité de fusils Mannlicher de 8,5 m/m, du modèle de l'armée bulgare, des manteaux et d'autres effets de l'infanterie de la principauté. Honteux de cet échec, les chevaliers de la bombe cherchent une revanche éclatante vers le nord et la trouvent enfin, après deux jours de marche, dans les environs de Messiméri. Ils rencontrent sur la route un groupe de paysans désarmés, qui revenaient paisiblement avec leur prêtre, leurs femmes et leurs enfants, du pèlerinage annuel de Podos. Les vaincus de Niaousta dirigent aussitôt un feu de salve sur ces dangereux adversaires. La fortune leur sourit, puisque le prêtre et cinq hommes sont troués de balles mortellement. La horde de Lucas, satisfaite, repue de vengeance, épargne les autres pèlerins. Elle permet aux veuves et aux orphelins de regagner en pleurs leurs foyers. Elle réserve ses munitions pour d'autres exploits.

GRECS ET BULGARES.

Du journal *Métropole*, d'Anvers:

La fameuse lutte entre les nationalités diverses représentées en Macédoine, semble à la veille d'entrer dans une nouvelle phase. Les Bulgares, en effet, ont jeté le masque et ils ont fini par montrer ouvertement leurs véritables intentions. Ils veulent une Macédoine d'abord autonome, et puis exclusivement bulgare. L'exploit qui leur a si bien réussi dans l'annexion de la Roumélie orientale leur paraît très facile à renouveler, une fois que l'Europe se serait rangée à leur avis et aurait soustrait les trois vilayets à la souveraineté du Sultan. Cependant, il y a un travail préparatoire auquel se livrent les Bulgares en Macédoine, et celui-là n'est pas du tout du goût des autres partis intéressés. Ils ont commencé une véritable guerre d'extermination contre les Serbes et surtout contre les Grecs résidant dans la province turque, ces derniers leur paraissant être les adversaires les plus redoutables de leur rêve d'une plus grande Bulgarie.

Naturellement, la réaction ne s'est pas fait attendre et depuis quelque temps les députés nous parlent de bandes grecques et serbes qui se sont formées en Macédoine. Cela ne peut étonner personne. Les Grecs, qui forment vraiment l'élite de la population macédonienne, ne pourraient se laisser exterminer ou chasser par les Bulgares au risque de renoncer à tous leurs droits sur cette partie du territoire turc. Et comme il n'y avait guère d'autre moyen de se défendre contre la violence des Bulgares, ils ont dû s'armer et donner la chasse aux *Comitadjis* qui menaçaient leur vie et leurs biens.

C'est là un point sur lequel il convient d'insister, car il ne faut pas mettre les bandes grecques, formées uniquement dans un but de défense, sur le même pied que les bandes bulgares. Celles-ci, nous le répétons, ne cherchent autre chose qu'à donner aux puissances européennes le change sur la véritable situation en Macédoine. Elles commettent des crimes et des attentats innombrables, qu'elles essaient de faire passer pour le résultat de l'oppression turque et dont elles cherchent surtout à attribuer l'initiative à la population macédonienne, alors qu'en réalité ces faits ne proviennent que d'agitateurs venus du dehors.

Nous sommes loin de défendre le régime imposé par le gouvernement turc à la population de Macédoine, mais il faut reconnaître que les graves inconvénients de ce régime sont loin d'être écartés par la manière d'agir des bandes bulgares. Celles-ci ne l'ont, au contraire, qu'aggravé la situation. Il suffit de lire quelques déclarations de hauts fonctionnaires turcs pour les comprendre.

L'inspecteur général des réformes Hilmipacha, a affirmé à un publiciste allemand, qui a fait une enquête personnelle en Macédoine : « Nous disons à l'Europe : nous avons accordé tout ce qui nous a été demandé : des inspecteurs et des organisateurs étrangers, des officiers pour la gendarmerie, trois ou quatre fois l'amnistie et toutes les réformes désirables. Mais vous voyez que ces gens n'aiment pas l'ordre et qu'ils sont des malfaiteurs et des scélérats invétérés. Nous avons donc pour nous le droit

de nous défendre, et nous allons procéder à l'extirpation radicale du mal.

Si même on peut être sceptique à l'endroit de la bonne volonté montrée par les Turcs, il faut avouer que les Bulgares leur rendent très facile leur défense vis-à-vis des puissances signataires du traité de Berlin. Dans ces conditions, l'Europe ne bougera pas si de nouvelles atrocités se produisent. Elles seraient déclarées nécessaires à la défense de l'empire, et personne ne pourrait contester au Sul-

tan le droit de prendre des mesures énergiques dans ce but. Tout le monde pâtirait d'une situation pareille. Il est donc parfaitement compréhensible que les Grecs considèrent aujourd'hui les Bulgares comme des adversaires plus acharnés que les Turcs eux-mêmes.

Le Gérant : L. ESPARVIER.

Levallois-Perret. — Imprimerie WELLMOFF et ROCHER
55, rue Fromont.

TABLEAU

des meurtres commis par la propagande bulgare contre des Hellènes Orthodoxes dans le vilayet de Monastir depuis le mois de Février de l'année 1903 jusqu'en Novembre 1904*.

| | NOM DE LA VICTIME | POSITION SOCIALE OU MÉTIER | VILLAGE NATAL OU DOMICILE | DATE DU CRIME | | NOM DE LA VICTIME | POSITION SOCIALE OU MÉTIER | VILLAGE NATAL OU DOMICILE | DATE DU CRIME |
|----|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----|---|-------------------------------|------------------------------|---|
| 1 | **Stoian Riste | notable | Batsi | Assassiné le 1 janvier 1903 | 79 | Athanasios Thomass | notable | Skotsivir | Assassiné le 12 mars 1904 |
| 2 | **Helias Gheli | » | » | » 1 » » | 80 | Dem Taskos | enfant, 12 ans | Broosnik | Enlevé par une bande. |
| 3 | **Philippe Mints | » | » | » 1 » » | 81 | Vladan Christou | notable | Pahova | Assassiné le 4 avril 1904 |
| 4 | **Mitso Bitsakis | » | Setina | » 24 » » | 82 | Aleko Christou | » | Birbiani | » 6 » » |
| 5 | Naoum Kouli | » | Syrtzi | Assassiné le 4 mars 1903 | 83 | Jean Rountas | » | Ossiani | » 13 » » |
| 6 | Nicolas Typhlos | ouvrier | Zagoritsani | » 8 » » | 84 | Alexis Christou | » | Birbiani | » 20 » » |
| 7 | Christos Dimbeniotis | employé | Dimbeni | » 26 » » | 85 | Stoian Psabiris | » | Hassanovo | » 22 » » |
| 8 | Nassis Riste | notable | Batsi | » 30 » » | 86 | Spassis | » | Radohozda | » 23 » » |
| 9 | Papa Sotirios | prêtre | Ossios Naoum | Assassiné le 5 avril 1903 | 87 | Bozins | cultivateur | Orovnik | » » » » |
| 10 | Stoitsis Tsakiris | notable | Hassanovo | » 24 » » | 88 | Georges | hôte | Lioubino | Assassiné le 10 mai 1904 |
| 11 | Nic. Christou Parkou | » | » | » 24 » » | 89 | Capetan Vangelis | notable | Strebnon | » 13 » » |
| 12 | Helias Tani | » | Batsi | » 25 » » | 90 | Sterghio | » | » | » 13 » » |
| 13 | Christos Varlis | » | Hassanovo | Assassiné le 18 mai 1903 | 91 | Basile Dalipas | » | Ostima | » 14 » » |
| 14 | Pierre Maslis | » | » | » 18 » » | 92 | Papa Costas | prêtre | Z. lini | » 15 » » |
| 15 | Traianos Varlis | » | » | » 18 » » | 93 | Euénne Prossou | notable | Koupa | » 15 » » |
| 16 | Dem. Nic-Jaou | berger | Belcameni | Assassiné le 1 juin 1903 | 94 | Le fils du prêtre Papa Costas ci-dessus | » | Tesosnitsa | Assassiné le 16 juin 1904 |
| 17 | Georges Vlaiko | primat | Loubnitsa | » 3 » » | 95 | » | » | » | » |
| 18 | Basile Vlaikos | notable | » | » 3 » » | 96 | Trois femmes orthodoxes | » | Bozdivitsa | » 19 » » |
| 19 | Sterghios Hadjis | » | Ghermani | » 3 » » | 97 | » | » | » | » |
| 20 | Papa Dimitrios | prêtre | Rakovo | » 5 » » | 98 | Stoyannis | gendarme | Crousseitsa | » 28 » » |
| 21 | Kirstes Trayanou | primat | » | » 5 » » | 99 | Deli Vassilis | notable | Banitsa | » 29 » » |
| 22 | Georges Constantinou | notable | » | » 5 » » | 100 | Christos Traitsis | » | Veloussina | Amené dans la montagne pour être assassiné, a échappé à la mort en se jetant dans un ravin. |
| 23 | Papa Gheorghios | prêtre | Moïno | Blessé le 6 juin 1903 | 101 | Tsiles | notable | Tseghani | Assassiné le 23 août 1904 |
| 24 | Papa Athanassios | » | Crousorot | Assassiné le 8 juin 1903 | 102 | Stoios | » | » | » 23 » » |
| 25 | Kirstes | notable | » | » 8 » » | 103 | Basile Athana-siou | écolier | » | » 23 » » |
| 26 | Tselios | ouvrier | Dobroveni | » 10 » » | 104 | Papa Petros | prêtre | Exissou | » 28 » » |
| 27 | Takis Moulas | notable | Miloviata | » 12 » » | 105 | T. Thomassis | notable | Scotzivir | Assassiné à coups de marteau |
| 28 | Mintse Kime | primat | Neret | » 13 » » | 106 | Papa Athanassios | prêtre | Armenskon | Tentative d'assassinat le 28 août 1904. |
| 29 | Mitsos Stefan | notable | » | » 13 » » | 107 | Théodore Modis | négociant | Monastir | Assassiné le 2 sept/bre 1904 |
| 30 | Staikos Mi se | » | » | » 13 » » | 108 | Jean Damoulis | notable | Ghermani | » 2 » » |
| 31 | Kirstes Mitou | » | » | » 13 » » | 09 | Trayanos | » | Dobrousovo | » 2 » » |
| 32 | Basile Sotiriou | primat | Costenetsi | » 16 » » | 110 | Papa Stoyannis | prêtre | Brot | Assassiné le 23 sept/bre 1904 dans l'église pendant qu'il officiait. |
| 33 | Nakis | » | » | » 22 » » | 111 | Const Tatis | notable | » | Assassiné le 25 sept/bre 1904 |
| 34 | Christos | notable | Banitsa | » 25 » » | 112 | Velianos | » | » | » 25 » » |
| 35 | Dimos | » | » | » 25 » » | 113 | La femme du prêtre | » | » | Brûlée vivante, 23 sept. 1904 |
| 36 | Stavros | primat | » | » 25 » » | 114 | Sp. Katros | négociant | Corytza | Assassiné le 26 sept/bre 1904 |
| 37 | Dinis Gatsos | » | Gornitsovo | » 25 » » | 115 | Milios Milioutis | » de Cozani | Monastir | » 29 » » |
| 38 | Dem. Christou | maître d'école | Staravina | Assassiné le 12 juillet 1903 | 116 | Minas Stoitsis | » | » | Massacrés le 7 octobre 1904 par deux bandes bulgares sous les ordres de Tane et d'Alexi. Leurs corps ont été retrouvés horriblement mutilés portant une vingtaine de coups de couteau chacun et des coups de hache à la tête. |
| 39 | Koles Mitsis | notable | Setina | » 15 » » | 117 | Zafirios Stoitsis | notables | Lescovetsi | Massacrés le 5 nov/bre 1904 par une bande bulgare. Blessé moriellement par des organes du comité le 7 novembre 1904. |
| 40 | Papa Nicolaos | prêtre | Bomboki | » 21 » » | 118 | Mitsos Arantis et son fils Pierre | » | » | Assassiné le 9 nov/bre par le chef de bande Constantos. Son corps portait 50 blessures |
| 41 | Dimitri Ghioulas | onfiscur | Croussovo | » 21 » » | 123 | Antoine Kirmizis | muletier | » | » |
| 42 | Georges Sokié | tailleur | » | » 21 » » | 124 | Georges Batsillas | » | » | » |
| 43 | Nicolas Légas | muletier | » | » 21 » » | 125 | Théodore Manias | » | » | » |
| 44 | Jean Gheorghiou | gardien | » | » 21 » » | 126 | Athanasios Lontas | » | So. it | Attaqués par une bande de 40 Bulgares sur la route Sorovits-Kozani, ils furent massacrés à coups de hache le 19 novembre 1904 |
| 45 | Pierre Ballias | horloger | » | » 21 » » | 127 | Lazare Dine | » | » | » |
| 46 | Papa Christos | prêtre | Précopana | » 23 » » | 128 | Alexandre Dine | » | » | » |
| 47 | Vannis | primat | » | » 23 » » | 129 | Alexandre Dimitriou | » | » | » |
| 48 | Jean Bacalis | cocher | Croussovo | » 26 » » | 130 | Manos Papaconomou | » | » | » |
| 49 | Dem. Valias | horloger | » | » 26 » » | 131 | Théodore Tsapanos | épicié | Rakotina | Assassiné le 22 novembre par les comitadjis bulgares. Son corps horriblement mutilé a été retrouvé près du village Mégaovo. |
| 50 | Vizios | domestique | » | » 26 » » | 132 | Dimitr. Papapetrou | ouvrier | Exissou | Assassiné le 22 nov. 1904 dans le village d'Exissou. |
| 51 | Georges Papadimitriou | hôte | » | » 26 » » | 133 | Socrate | domestique | Servia | Assassiné à Sorovits le 26 novembre 1904. |
| 52 | Basile Roussis | notable | » | » 31 » » | | | | | |
| 53 | Yannakis Courtis | » | Gornitsovo | » 31 » » | | | | | |
| 54 | Spyros Papanoum | » | Nevoliani | Assassiné le 2 août 1903 | | | | | |
| 55 | Vangelis | » | Rambi | » 3 » » | | | | | |
| 56 | Semos | tailleur | Nizopolis | Assassiné le 16 sept/bre 1903 | | | | | |
| 57 | Markos | notable | Opsirina | Assassiné le 15 déc/bre 1903 | | | | | |
| 58 | Papa Gheorghios | prêtre | Liubnitsa | » 29 » » | | | | | |
| 59 | Traikos Petrou et son épouse Nedo | notable | Dobroveni | Assassiné le 3 janvier 1904 | | | | | |
| 60 | Taskos Atsou | » | » | » 3 » » | | | | | |
| 61 | Pierre Reizis | » | Broussnik | » 21 » » | | | | | |
| 62 | Papa Athanassios | prêtre | Aetozion | Assassiné le 4 février 1904 | | | | | |
| 63 | Philippos | primat | Zouzeltsi | » 3 » » | | | | | |
| 64 | Mitskos | notable | » | » 3 » » | | | | | |
| 65 | Elia | » | Ghardilovo | » 5 » » | | | | | |
| 66 | Elie | » | Dobroveni | » 5 » » | | | | | |
| 67 | Georges Coutzolis | commerçant | Hassanovo | » 6 » » | | | | | |
| 68 | Stoyos | berger | Lioubino | » 10 » » | | | | | |
| 69 | Rislis Nedan | notable | Baresani | » 10 » » | | | | | |
| 70 | Papa Christos | prêtre | Boudimirts | » 10 » » | | | | | |
| 71 | Jobes Gheorghiou | garde champ | Psalista | » 16 » » | | | | | |
| 72 | Stoitsis | notable | Petalina | » 17 » » | | | | | |
| 73 | Dem. Tsimplinas | primat | Langhi (Prespa) | Blessé le 27 février 1904 | | | | | |
| 74 | Aleko Dimitriou | cultivateur | Osnitsani | Assassiné le 27 février 1904 | | | | | |
| 75 | Dimitri Gheorghiou | » | Batsi | Assassiné le 8 mars 1904 | | | | | |
| 76 | Mitros Traikou | notable | » | » 8 » » | | | | | |
| 77 | Jofkos Thomassis | » | Birnik | » 12 » » | | | | | |
| 78 | » | » | Skotsivir | » 15 » » | | | | | |

*N. B. Voir la liste précédente publiée en 1903 et comprenant les assassinats commis par la propagande bulgare contre des Hellènes Orthodoxes dans le sandjak de Monastir et dans la province de Kastoria de 1900 jus qu'en février 1903, s'élevant au nombre de 134.

** Assassinat commis en janvier 1903, mais non compris dans la liste précédente.

L'Hellénisme

ORGANE MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

ABONNEMENTS :

France. UN AN 6 FR.
Union Postale — 8 FR.

DIRECTION A PARIS

42, Rue de Grenelle (VII^e Arrondis.)

Le bureau de L'HELLENISME

est ouvert les Lundi, Mercredi et Vendredi
de 10 heures à midi.

SOMMAIRE

Un nouveau programme, par M. MICHEL KEBEDGY, professeur de droit international à l'Université de *Geneve*.
Ligue française pour la défense des droits de l'Hellénisme: assemblée du 26 mars; élection du comité et adoption du règlement intérieur.
Un incident franco-grec à Smyrne.
La question crétoise.
La question du Parthénon: Conférence de M. LUCIEN MAGNE à la Sorbonne. — **Ne restaurez pas, relevez!** par M. G. CLÉMENTEAU (d'après *Le Figaro*). L'avis de M. HENRY ROUJON.
La question macédonienne au Parlement anglais: Les déclarations de lord Lansdowne; les déclarations de lord Percv.
Mise au point.
La France du Levant: Missions catholiques et écoles grecques, par M. MICHEL PAILLARÈS (d'après *La Lanterne*).
Un incident gréco-bulgare à Genève.
Echos et Nouvelles.
Les derniers crimes bulgares.
Revue de la Presse.

Par suite d'une erreur de mise en pages, notre numéro de mars portait la date de février. Nos lecteurs ont dû la rectifier d'eux-mêmes.

Un Nouveau Programme

Depuis le 5 février 1905, il se publie à Paris, deux fois par mois, sous le titre : *La Macédoine*, un journal qui s'intitule : organe de revendications légales pour tous les Macédoniens. Son premier numéro contenait un article-programme : *Pour la Macédoine réformée*, que nous n'avons pas lu sans plaisir. Le lecteur ne tardera pas de voir, il est vrai, que nous ne pouvons être entièrement d'accord sur tous les points avec l'auteur. Mais il n'y avait pas moins plusieurs raisons pour nous montrer, en principe, sympathiques à sa tentative.

M. Georges Gaulis, rédacteur en chef de la *Macédoine*, Suisse d'origine, est connu depuis longtemps par les intéressants articles dans lesquels il a exposé clairement et en détail la politique honteuse et malfaisante de l'Allemagne en Orient. M. Gaulis, qui a voyagé en Orient, devait, en outre, porter nécessairement son attention sur la Macédoine. Ce qu'il en a dit, à différentes reprises, se trouve bien résumé dans l'article : *Pour la Macédoine réformée*. Il est permis de penser qu'il a pu mal voir certaines choses, — induit peut-être en erreur comme d'autres, — et qu'il a trop porté ses sympathies d'un côté. Il ne donne pas moins l'impression d'un homme qui veut sincèrement le bien et qui, connaissant bien des

vilenies de la « haute politique », ne peut s'empêcher de s'adresser aux principaux intéressés et de leur crier : Vous êtes des dupes ! Votre sort dépend de vous ! Unissez-vous !

Adversaire résolu de toute atteinte aux droits respectables de toute nationalité qui entend conserver sa propre autonomie, partisan de tout temps d'une entente *sincère* et *équitable* des peuples de l'Orient, nous ne pouvons que nous réjouir de l'occasion qui se présentait de réaliser le vœu que nous avons formulé succinctement dans notre exposé de la *question macédonienne*, publié par la « Revue de droit international » (1), en vue de la réalisation pratique d'une telle entente. Il convient d'ailleurs de rappeler que les partisans sérieux de cette entente n'ont guère été gâtés jusqu'ici, ayant eu affaire avec des hommes de parti pris avec lesquels toute discussion raisonnable était impossible, soit qu'ils fussent achetés pour soutenir une certaine cause, soit qu'ils se soient imaginé pouvoir en imposer avec des fanfaronades de doctrinaires, soit enfin qu'ils aient cru possible de régler une question aussi compliquée, sans tenir équitablement compte de toutes les revendications légitimes en présence. Le langage par lequel M. Gaulis inaugurait son « organe de revendications légales pour tous les Macédoniens », venait apporter un changement heureux à une situation autrement sans issue possible. Il est maintenant possible de discuter d'une manière objective et calme, comme il sied à des gens désintéressés et animés également du désir de faire du bien. Certes, nous ne nous faisons pas d'illusions au sujet de la possibilité d'une entente complète sur tous les points. Mais nous estimons que ce sera déjà un petit progrès si l'on aboutit à apporter quelque clarté dans un débat si confus et à constater les divergences irréductibles, s'il y en a. Cela pourra, en tout cas, servir de point de départ à de nouvelles recherches en vue des solutions acceptables qui seraient possibles.

Il est tout d'abord deux points préliminaires, d'une importance capitale pour l'éclaircissement de tout le débat, qu'il convient avant tout de préciser pour dissiper toute équivoque. Les gens superficiels ou de mauvaise foi ont exploité trop longtemps les équivoques, pour que nous ne tenions pas, avant tout, à leur enlever cette arme déloyale.

I. Il est d'abord hors de doute, que nous

sommes tous parfaitement d'accord sur les méfaits de l'administration turque et la nécessité de la mettre hors d'état de nuire. Les Grecs, particulièrement, sont payés pour savoir mieux que personne, ce que vaut le régime turc. Tous ceux qui les connaissent savent combien il est ridicule de parler d'une alliance avec les Turcs. Seulement, le jour où ils ont été sauvagement attaqués par des bandits qui en voulaient à la fois à leur vie et à leur existence nationale, ils ont dû naturellement se défendre et chercher la protection des autorités locales. S'il y a eu, dans ces conditions, action parallèle ou même collaboration pour se défendre contre de vulgaires malfaiteurs, c'était là une conséquence logique et fatale de l'agression brutale dont ils ont été les victimes. Prétendre qu'ils auraient dû, dans ces conditions, tendre la main à leurs assassins, c'est montrer une naïveté que l'ignorance ou la mauvaise foi peuvent seules expliquer. Leurs persécuteurs ont voulu les contraindre, par une violence systématique à se rallier au programme fallacieux de « La Macédoine aux Macédoniens », entendant par là : La Macédoine aux Bulgares ! Conscients d'avoir la supériorité à tous égards dans la Macédoine proprement dite, les Grecs se sont résolument opposés comme ils s'opposèrent toujours à s'en laisser ainsi imposer par une minorité factieuse d'intrus. Nous ne croyons plus nécessaire d'insister sur les sophismes par lesquels on a essayé d'expliquer la conduite doublement criminelle des révolutionnaires bulgares, qui, au moyen d'actes dignes de sauvages, ont voulu violenter la conscience nationale des Hellènes, qui entendent conserver à tout prix leur autonomie ethnique. Que leurs persécuteurs mettent bas les armes, que les compatriotes de ceux-ci et leurs défenseurs flétrissent et répudient les crimes, et alors, mais alors seulement, on pourra causer. En attendant, les Grecs ne méconnaissent point les méfaits de l'administration turque et ceux qui se croiraient obligés de les endoctriner à cet égard, ne feraient que prêcher des convertis. Seulement, comme il importe de vivre avant de songer à vivre sous un régime meilleur, ils seront toujours fatalement amenés à faire tout ce qui est nécessaire pour sauvegarder leur vie et leur existence nationale, contre tous ceux qui voudraient y porter atteinte.

II. — Le second point préalable, qu'il convient de préciser, concerne la définition même de la Macédoine, et l'entente fondamentale sur la définition des nationalités qui l'habi-

(1) Bruxelles 1904.

tent. Ce sont là des prémisses qu'il est indispensable d'éclaircir si l'on ne veut continuer à patauger dans des confusions et des malentendus. A cet égard, il convient de peser les deux règles suivantes qui, en circonscrivant le débat, ne peuvent que faciliter l'entente désirable :

1) Nous n'entendons par Macédoine que la contrée comprise actuellement dans les deux provinces de Salonique et de Monastir, sauf quelques légères rectifications d'importance secondaire. La province de Kossowo n'en fait point partie. Le traité de Berlin avait stipulé des réformes pour les six provinces de la Turquie d'Europe. Nous serions heureux de voir cette clause s'appliquer dans son intégralité, ainsi qu'on en prête l'intention depuis quelques jours aux puissances libérales de l'Europe occidentale. En attendant, si les puissances intervenantes depuis deux ans ont borné leur sollicitude à trois seulement de ces six provinces, ce n'est point une raison pour en former une entité administrative que l'on baptiserait arbitrairement de « Macédoine », alors que deux seulement de ces trois provinces méritent cette dénomination. Les lecteurs savent que ce n'est point là une simple querelle de mots.

Dans la Macédoine ainsi circonscrite, les Grecs affirment avoir non seulement la supériorité de culture, mais aussi la supériorité numérique, et ils sont à même de démontrer, notamment par les statistiques scolaires, émanant des autorités compétentes des deux principales nationalités en cause, dont les données correspondent aux évaluations approximatives de la population totale.

2) Il y a, en tout cas, un fait certain qui suffit à réduire à néant tous « les sophismes ethnographiques des faux savants », que dénonce avec raison M. Gaulis, c'est la nécessité de s'attacher pour la détermination des nationalités en cause, au seul criterium décisif en cette matière : à la conscience nationale des intéressés. La science n'a pas de peine à démontrer aujourd'hui la fragilité de tout édifice ethnographique que l'on voudrait élever uniquement sur les données de la race ou de la langue. Celles-ci peuvent bien coexister avec la conscience nationale, elles ne suffisent pas à elles seules pour former une nationalité. L'exemple de la Suisse qui est la meilleure illustration de cette vérité élémentaire, prouve en même temps qu'il peut très bien y avoir conscience nationale propre et partant un peuple dont l'indépendance nationale doit être respectée, sans que la considération de race ou de langue y joue le moindre rôle. Si les raisonnements par lesquels on essaie de démontrer aux peuples de la Macédoine qu'ils appartiennent à une nationalité qu'ils répudient énergiquement étaient exacts, leur conséquence logique eût été le partage du peuple suisse entre ses trois voisins, auxquels il se rattache principalement par les liens de la race et de la langue. Mais il suffit d'énoncer cela pour démontrer péremptoirement l'absurdité d'une théorie aussi fautive.

Dans tout autre pays, nous dirions de même du lien de la religion. Mais en Orient, il n'en est pas de même, attendu que l'Eglise, à laquelle on se rattache, constitue généralement, avec l'Ecole, le signe extérieur de la conscience nationale, pour des raisons sur lesquel-

les il est inutile d'insister ici. Cela est si vrai, que les révolutionnaires bulgares qui ont essayé de contraindre les populations helléniques à abdiquer leur propre conscience nationale, l'ont fait en les forçant de signer des adhésions fallacieuses à l'Exarchat, de manière à pouvoir se servir de ces déclarations mensongères extorquées par la violence, à l'effet de tromper l'opinion publique et de faire adhésions fallacieuses à l'Exarchat, de faux, doublement criminels, que l'Eglise et la Nationalité bulgares comptent en Macédoine plus d'adhérents que cela n'est en réalité. Il était facile de se demander pourquoi tous ces actes de violence et tous ces faux, si les révolutionnaires bulgares et leurs inspirateurs avaient été aussi sûrs de leur fait? Si la majorité de la population avait été réellement pour eux, n'était-il pas d'une cruauté inutile de vouloir la contraindre ainsi par la violence à manifester ses sentiments nationaux? Sur ce point aussi, il est inutile d'insister aujourd'hui, puisque la vérité commence à se faire jour sur le but et la portée de tous ces actes, malgré tous les efforts faits pour induire en erreur les gens mal renseignés, en exploitant la turcophobie qui s'est développée depuis quelques années et le discrédit qu'ont mérité les Turcs par leur conduite.

Cette donnée fondamentale de la nécessité de respecter la volonté et la conscience nationale des populations intéressées, entraîne cette autre conséquence — qui nous amène au cœur même de la discussion sur la question macédonienne actuelle, — c'est que, si les populations qui habitent la Macédoine entendent se rattacher à tel ou tel des Etats voisins, si elles partagent les aspirations nationales des peuples qui habitent ces Etats, il n'y a personne au monde qui puisse leur façonner et leur imposer une conscience nationale différente, par exemple, une prétendue conscience nationale macédonienne. Celle-ci, si elle existe chez quelques-uns, n'a et ne peut avoir qu'un caractère purement local, mais nullement ethnographique. La parfaite inanité du rêve de ceux qui songent à faire de la Macédoine une seconde Suisse est facile à démontrer, notamment par cette différence radicale qu'il existe une conscience nationale du peuple suisse, qui entend former un Etat indépendant de ses voisins, tandis qu'il n'existe point de conscience nationale analogue en Macédoine. Quelques Bulgares peuvent bien trouver opportun de prétendre le contraire; mais, en admettant même qu'il puisse y avoir parmi eux de sincères, personne n'a le droit de méconnaître les aspirations nationales helléniques de la majeure partie de la population qui habite la Macédoine. C'est pourquoi nous estimons que le partage, au jour propice, est la seule solution rationnelle, claire et définitive.

En attendant, on nous propose une solution provisoire, qui aurait pour avantage de mettre les populations intéressées à l'abri de la destruction dont elles sont menacées, en l'absence de garanties suffisantes contre le régime actuel. Dans quelle mesure ce programme est-il réalisable? C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans un autre article.

MICHEL KEBEDGY,

Professeur de droit international
à l'Université de Berne.

LIGUE FRANÇAISE

pour la

Défense des droits de l'hellénisme

ELECTION DU COMITÉ

ET

Adoption du Règlement intérieur

Le dimanche, 26 mars, eut lieu au Grand-Hôtel la seconde assemblée générale de la Ligue.

L'ordre du jour appelait l'élection du comité; sur la proposition d'un certain nombre des membres, il fut décidé de modifier l'article des statuts touchant la composition du comité, qui comptera vingt-huit membres, au lieu de dix-huit.

Ont été élus :

Président : TH. HOMOLLE.

Secrétaire : P. GRIMANELLI.

Vice-Présidents :

G. CLÉMENCEAU,

Denys COCHIN, HENRY HOUSSAYE,
Théodore REINACH.

Trésorier : Edmond THÉRY.

Secrétaire-adjoint : Gr. TRIANTAPHYLIDIS.

MM.

Frédéric DESMONS.

Alfred MEZIÈRES.

Comte d'AUNAY.

Edouard LOCKROY.

Jean AICARD.

Alphonse AULARD.

Alfred BERL.

Georges CLEIFTIE.

Alfred CROISSET.

Gaston DESCHAMPS.

MM.

Charles DIEHL.

Eugène D'EICHTHAL.

Gustave FOUGÈRES.

L. HAVET.

Edmond POTTIER.

Ernest LEROUX.

MARQUESTE.

Jean PSICHARI.

Joseph REINACH.

Em. RODOCANACHI.

M. Grimanelli, secrétaire de la Ligue, donne lecture du projet de règlement intérieur qui, après discussion est adopté à l'unanimité. En voici le texte :

Règlement intérieur de la Ligue

RECRUTEMENT DE LA LIGUE

ART. 1^{er}. — L'admission des membres de la Ligue est prononcée par le comité sur présentation faite par un membre de la Ligue ou sur la demande écrite du postulant.

ADMINISTRATION DE LA LIGUE

ART. 2. — Le Comité a pleins pouvoirs pour administrer la Ligue et en appliquer le programme par tous les moyens qu'il jugera efficaces à cet effet.

ART. 3. — Le secrétaire convoque le Bureau et le Comité chaque fois que le président ou le vice-président, qui le remplace, le juge utile, sans préjudice des réunions ordinaires du comité, qui sont tenues une fois par trimestre.

ART. 4. — En cas d'urgence, le Bureau seul peut prendre sous sa responsabilité des décisions qui sont exécutées de suite.

Il en est ultérieurement demandé ratification au Comité.

ART. 5. — La présence de trois membres au

moins du Bureau est nécessaire pour que ses décisions soient valables. Celles-ci sont prises toujours à la majorité des voix des membres présents.

ART. 6. — La présence de onze membres du Comité est nécessaire pour que ses décisions soient valables. Celles-ci sont prises toujours à la majorité des voix des membres présents.

ART. 7. — Les séances du Bureau et du Comité sont présidées par le président ou, lui empêché, par un des vice-présidents suivant l'ordre alphabétique.

Les procès-verbaux des séances sont signés par le président de la séance et par le secrétaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ART. 8. — L'assemblée générale ordinaire est convoquée chaque année dans le courant du mois de janvier pour procéder au renouvellement du quart du Comité. Les membres sortants, désignés par le tirage au sort, fait dans la dernière séance du Comité, sont rééligibles.

La même assemblée délibère sur la gestion financière de la Ligue après avoir pris connaissance du rapport rédigé par deux contrôleurs élus par le Comité et pris parmi ses membres, à l'exception de ceux du Bureau.

FONDS DE LA LIGUE

ART. 10. — L'emploi des fonds de la Ligue est fait suivant décision du Comité qui en fixe aussi les conditions de dépôt.

ART. 11. — Les dépenses ordinaires de l'année sont fixées par le Comité aussitôt après l'assemblée générale ordinaire.

ART. 12. — Les dépenses extraordinaires sont votées par le Comité, au fur et à mesure que le besoin s'en fait sentir.

Nous donnons ci-après le texte des statuts, tel qu'il a été modifié par l'Assemblée générale du 26 mars.

§ I^{er}. BUT DE LA LIGUE.

1. La Ligue française pour la défense des droits de l'Hellénisme se propose de poursuivre pacifiquement et équitablement l'amélioration du sort des populations helléniques de l'Empire turc et d'obtenir pour elles, sans préjudice des droits légitimes des populations d'autres races, la reconnaissance et la jouissance des garanties politiques et sociales nécessaires à leur développement économique et moral.

2. La Ligue entend n'agir que sur l'opinion et par l'opinion au moyen de publications et de conférences.

§ II. RECRUTEMENT ET RESSOURCES DE LA LIGUE.

3. La Ligue comprend des membres actifs et des membres adhérents. Les membres actifs ne peuvent être que des Français. Les femmes peuvent faire partie de la Ligue.

4. L'admission des membres est prononcée par le comité.

5. Tous les membres sans distinction sont astreints au versement d'une cotisation, et jouissent également du droit de vote dans les assemblées générales.

6. La cotisation est de 5 francs au minimum. Elle peut être rachetée en une fois par un versement minimum de 100 francs : ceux qui auront

racheté leur cotisation seront dits membres permanents.

7. Des souscriptions volontaires pourront être versées : quand elles atteindront 500 fr., elles conféreront à leurs auteurs le titre de membres bienfaiteurs.

§ III. ADMINISTRATION DE LA LIGUE.

8. La Ligue est administrée par un bureau et un comité dont le bureau fait partie de droit ; les membres actifs seuls peuvent faire partie du comité et du bureau.

9. Le bureau comprend : un président, quatre vice-présidents, un secrétaire et un secrétaire-adjoint, un trésorier ; il est élu en assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou votant par correspondance.

10. Le comité se compose de vingt-huit membres, y compris ceux du bureau. Il est élu pour trois ans en assemblée générale et renouvelable par quart d'année en année.

M. Homolle, président, invite la Ligue à indiquer les moyens d'action par lesquels la Ligue atteindra son but, tel qu'il est exposé dans le programme adopté par l'Assemblée du 22 janvier. Après échange de vues, il est décidé que le comité organisera des conférences, faites par des spécialistes, sur les différentes questions touchant les droits et les intérêts de l'hellénisme, aussi bien que sur tout ce qui peut faire connaître son importance intellectuelle et économique, partout où les Hellènes sont établis. M. Homolle a fait allusion aux progrès qu'il a, ces dernières années, réalisés dans la voie de la civilisation.

M. Théodore Reinach, vice-président, propose une rédaction plus développée du programme de la Ligue devant être répandu tant en France qu'à l'étranger afin d'appeler à elle de nouvelles adhésions, M. Reinach émet le vœu de voir M. Homolle mettre à profit son prochain séjour à Athènes, à l'occasion du congrès archéologique, qui aura lieu en cette ville, afin d'y faire connaître l'esprit et le but de la Ligue. M. Clemenceau appuie cette proposition et insiste vivement auprès de M. Homolle, sur la nécessité de mettre par là la Ligue en contact avec l'opinion grecque, d'entrer, a-t-il dit, en communion d'idées avec nos amis de Grèce, et d'établir entre eux et nous des rapports et des liens nécessaires. Les paroles de M. Clemenceau ont été chaleureusement applaudies.

M. Grimanelli propose que la Ligue s'assure les moyens de se faire renseigner par la voie de correspondants, sur la situation des pays grecs en général et sur tous les événements qui peuvent éventuellement se produire, et qui seraient de nature à éclairer la Ligue, à lui indiquer le sens de son action.

M. Michel Paillarès s'offre à exposer dans une conférence publique le résultat de ses enquêtes sur les divers problèmes qui se rattachent à la question d'Orient.

La question, posée par deux membres de la création de sections, de la Ligue, tant en province qu'à l'étranger a été renvoyée à l'étude du Comité.

Membres de la Ligue

AICARD (Jean), homme de lettres.

AULARD (Alphonse), professeur à la Faculté des lettres.

D'AUNAY (Comte), sénateur.

BARRET (Georges).

BARTHELET (Edmond).

BERL (Alfred), publiciste.

BIZET (Jacques).

BODIN (Louis), professeur.

BOUDHON (Ch.).

BOURÉE (Albert), ancien ambassadeur.

BOYER (Antide), député.

BREAL (Michel), professeur au Collège de France (de l'Institut).

BRIAND (A.), député.

BUISSON (F.), député.

CLARETIE (Jules), de l'Académie française.

CLARETIE (Léo), homme de lettres.

CLÉMENTIE (G.), ancien préfet.

CLÉMENCEAU (Georges), sénateur.

COCHIN (Denys), député.

COHENDY (C.), publiciste.

COLLIGNON (Maurice), de l'Institut.

COUBERTIN (baron Pierre de).

CROISSET (Alfred), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris,

CRUPPI (Jean), député.

DEANDRÉIS, sénateur.

DECHARME (P.), professeur à la Faculté des lettres.

DELAFOSSÉ (Jules), député.

DELPECH (Auguste), sénateur.

DESMONS (Frédéric), vice-président du Sénat.

DESCHAMPS (Gaston), professeur au Collège de France.

DIEHL (Charles), maître de conférences à l'École des hautes études.

DREYFUS (Ed.).

DUBUISSON (Dr. Paul).

D'EICHTHAL (Eugène), ancien président de l'Association des études grecques.

EMMANUEL (Maurice).

FAURE (Maurice), sénateur.

FOUGÈRES (Gustave), maître de conférences à l'École des hautes études.

GIRARD (Paul), professeur à la Faculté des lettres.

GRANET (Paul), ancien préfet.

GRIMANELLI (Georges).

GRIMANELLI (P.), directeur de l'Administration pénitentiaire, ancien préfet.

HAVET (Louis), de l'Institut.

HAUSSOULIER (B.), directeur d'études à l'École des hautes études.

HAUVETTE (A.), professeur à la Faculté des lettres.

HERMANT (Abel), homme de lettres.

HOMOLLE (Th.), de l'Institut, directeur des musées nationaux et de l'École du Louvre.

HOUSSAYE (Henry), de l'Académie française.

HUGUES (Clovis), député.

JACOB (A.).

LAFARGUE, professeur au lycée Condorcet.

LANDRY, conseiller à la Cour.

LEBLOIS (Louis), avocat à la Cour de Paris.

LEROUX (Ernest), libraire-éditeur.

LINTILHAC (Eugène), sénateur.

LOCKROY (Edouard), vice-président de la Chambre des députés.

MAGER (Marcel).

MARQUESTE de l'Institut, statuaire.
 MEZIÈRES (Alfred), sénateur.
 MONOD (Gabriel), de l'Institut.
 DE MOUY (comte), ancien ambassadeur.
 DE NOAILLES (comte Mathieu).
 DE NOAILLES (comtesse Mathieu).
 PAILLARÈS (Michel), publiciste.
 PAGGI.
 PAGGI (Mlle Emma).
 PERNOT (Hubert), professeur à l'École des langues orientales.
 POLITIS (Nicolas), agrégé à la Faculté de droit de Poitiers.
 POTTIER (Edmond), de l'Institut.
 DE PRESSENSÉ (Fr.), député.
 PSICHARI (Jean), professeur à l'École des langues orientales.
 PUECH (A.).
 REINACH (Joseph), ancien député.
 REINACH (Théodore), homme de lettres.
 REINACH (Salomon), de l'Institut.
 RODOCANACHI (Emm.).
 SCHUTZ (Robert), artiste peintre.
 THERY (Edmond), directeur de l'*Economiste Européen*.
 TOMASSIN (Mlle).
 TRIANTAPHYLIDÈS (Gr.), avocat à la Cour de Paris.
 TRIEFFIER (Jules), de la Comédie-Française.
 VIBERT (Théodore), publiciste.
 WORMS (Emile), correspondant de l'Institut.
 WORMS (René), professeur des Facultés de droit.

Le Banquet annuel de l'Association des Étudiants hellènes

Il est porté à la connaissance des membres de la colonie grecque de Paris, que le banquet annuel de l'Association des Étudiants hellènes, à l'occasion de l'anniversaire de l'Indépendance nationale, aura lieu le vendredi 25/7 avril, au Palais d'Orsay, sous la présidence de M. Edouard Lockroy, vice-président de la Chambre des Députés.

Un incident franco-grec à Smyrne

On nous écrit de Smyrne :

Un fâcheux accident avait surgi, il y a quelque temps, entre le consulat-général de France et la communauté grecque de notre ville, autour duquel on a fait beaucoup de bruit et qu'il n'est pas inutile de ramener à ses justes proportions.

Vous n'ignorez pas que les tentatives de prosélytisme, dont la jeunesse grecque est l'objet dans les écoles congréganistes, ont petit à petit amené les parents à retirer leurs enfants de ces écoles où l'on s'occupe de propager bien plus la foi romaine que la langue et les idées françaises. Ce n'est pas seulement à Smyrne, mais encore à Constantinople, à Salonique, dans toutes les Echelles du Levant que les missions catholiques se livrent à la propagande religieuse; aussi, partout, nos autorités ecclésiastiques, gardiennes vigilantes du sentiment national, ont-elles attiré l'attention des parents sur un mouvement dont le

succès eût entraîné pour nous les plus fâcheuses conséquences. A Smyrne même, notre archevêque a, en maintes occasions, signalé le péril et la méfiance à l'égard des congrégations allait croissant, lorsqu'un véritable scandale a éclaté à Samos, île essentiellement grecque, provoqué par des sœurs catholiques cherchant à convertir les fillettes qu'on leur avait confiées. Là-dessus, un journal samien entreprit une vigoureuse campagne qui fit quelque bruit à Smyrne.

Ces griefs fort légitimes ont déplu à M. Blanc, consul général de France et provoqué sa colère, et, au cours d'une réunion des membres de l'*Alliance française*, le représentant de la République s'est laissé aller à un langage désobligeant et même comminatoire à notre égard. Et après avoir fait allusion à la campagne d'un « journal d'une île voisine », il a prononcé le petit réquisitoire que voici, qui d'ailleurs s'adresse à tous les Grecs.

« Toutefois, si la campagne menée actuellement contre nos écoles venait à continuer, si ceux qui l'ont entreprise poursuivaient leur œuvre agressive et calomniatrice et ne s'apercevaient pas qu'ils font fausse route, alors il nous appartiendrait de prendre nous-mêmes une attitude pour assurer notre propre défense et personne, en tout cas, ne pourrait s'étonner si, nous retournant contre les meneurs de la campagne, nous leur disions : « Vous qui voulez nuire à l'enseignement de la langue française, à la propagation des idées françaises, qui dénigrez nos écoles et vous efforcez de leur enlever leur clientèle, auriez-vous même la liberté de vous indigner si l'empreinte humanitaire et libératrice de la France n'était restée marquée sur cette terre d'Orient? Vous qui nous accusez de détruire dans le cœur de vos enfants le sentiment patriotique, où seriez-vous aujourd'hui sans le secours que la France a prêté à vos frères? Auriez-vous même une patrie? »

Quoi qu'on ait dit, M. Blanc n'est pas un mishellène, il compte, du reste, de nombreux amis parmi les Grecs. Il est de plus, homme intelligent, très intelligent; il connaît admirablement les hommes et les choses d'Orient et sait comme vous et moi en quoi consiste cet enseignement congréganiste qui, loin de travailler pour les intérêts de la France, ne cherche qu'à servir les visées de Rome. Il n'est pas clérical, le moins du monde. Ce n'est donc ni par ignorance, ni par grecophobie, encore moins par conviction religieuse, qu'il a fait, un peu légèrement, cette injustifiable sortie contre nous. Je crois plutôt que M. Blanc qui, en sa qualité de républicain et de libéral, demeure toujours un peu suspect aux yeux des Levantins, cléricaux et catholiques enragés, a voulu en quelque sorte se réhabiliter, si j'ose dire, à leurs yeux; du reste, M. Blanc, suivant en cela les instructions du quai d'Orsay, l'exemple de son ambassadeur et la traditionnelle routine de la diplomatie française en Orient, s'est, en dépit de ses idées républicaines, toujours montré passablement clérical, dans l'exercice de ses fonctions.

Mais ces considérations ne pouvant en aucune façon atténuer la gravité de son langage, aux yeux de nos compatriotes, on comprend aisément que ceux-ci, si directement et si fâcheusement visés par le discours consulaire, aient éprouvé la plus désagréable surprise à le lire dans le *Bulletin de l'Alliance*

française. Quelques notables de la colonie hellène et de la communauté, réunis, ont alors rédigé, à l'adresse de M. Blanc, un mémoire de protestation dont je tiens à donner les passages essentiels :

Parlant de l'enseignement de la langue française et de la propagation des idées françaises, vous vous êtes exprimé, monsieur le consul général, en des termes qui tendent à les représenter comme les ennemis de cette langue et de ces idées.

Le passage, notamment, qui se termine par ces mots : « Vous qui voulez nuire à l'enseignement de la langue française... » ne laisse subsister aucun doute sur votre hostilité à notre égard.

L'idée que vous vous êtes formée sur les faits que vous incriminez est complètement erronée, et comme nous ne tenons pas à ce qu'elle soit adoptée par l'opinion publique, pas plus qu'à la voir subsister dans votre esprit, nous croyons de notre devoir de protester.

Il est de notoriété publique, monsieur le consul général, que l'étude du français est depuis longtemps et continue toujours à être obligatoire dans nos écoles publiques et privées, et même dans nos écoles primaires.

Les élèves qui y fréquentent sont, pour la seule ville de Smyrne, au nombre de 17.000. Vous connaissez les heureux résultats de cet enseignement : il est bien peu de Grecs qui ignorent le français. Et vous ne prétendez sans doute pas que ce soit là l'œuvre de l'*Alliance française*, qui ne date que d'une époque récente et dont les ressources sont assez maigres.

Nos écoles ont, de tout temps, contribué ainsi à propager la langue française et tout naturellement les idées françaises auxquelles nous initié l'étude de vos écrivains, de vos savants; c'est ainsi que nous avons appris à aimer et à faire aimer la France, dont le nom est pour nous synonyme des idées de liberté et de justice. Aussi sommes-nous, à juste titre, fiers de constituer un des facteurs les plus importants de la diffusion des idées françaises en Orient.

Vous nous accusez de nous montrer réservés à l'égard des congrégations. Mais pourquoi confondre, monsieur le consul général, la France laïque, étrangère à ces considérations, avec les congrégations dont l'esprit est si opposé au nôtre? Et quel droit un Français pourrait-il reprocher aux Hellènes — qui constituent la clientèle d'une grande partie de ces écoles — de s'indigner de l'enseignement qui y est donné, des tentatives de prosélytisme qui s'y multiplient — et ce, au moment même où la France abolit cet enseignement chez elle?

Notre peuple, simple et peu initié aux mystères de la politique, croit que la vérité est une, et que ce qui peut être vrai en France, ne peut ne pas l'être au delà de la Méditerranée; en s'insurgeant contre l'esprit congréganiste, il suit l'exemple qui lui vient du pays le plus éclairé et le plus libéral du monde, comme aussi les conseils de sa propre raison.

Pourquoi donc nous en vouloir si nous nous méfions d'un enseignement aussi contraire à nos idées qu'aux vôtres?

Que si vous prétendez que les congrégations ne font pas du prosélytisme religieux, il est facile de se convaincre du contraire, ce ne sont pas les exemples ni les preuves qui manquent...

Plus loin, le mémoire proteste des sentiments de gratitude qui attachent la Grèce à la France, qui a si puissamment, si généreusement contribué à l'émancipation de la Grèce et « qui, après avoir libéré les hommes, songea à libérer les peuples ».

A la suite de cet incident, une rencontre a été ménagée entre un certain nombre de notabilités grecques de notre ville et M. Blanc, qui, après un entretien des plus courtois, semble avoir donné aux délégués de la communauté des explications assez satisfaisantes, pour que, de part et d'autre, ce petit incident soit à l'heure actuelle, considéré comme étant définitivement clos.

A.

P.-S. — Je saisis cette occasion pour vous signaler la déplorable situation du vilayet de Smyrne, où le désarroi administratif bat son plein, où la sécurité publique est de plus en plus gravement ébranlée, sous le proconsulat de Kiamil pacha.

Cette situation, les chrétiens ne sont pas seuls à en souffrir et il est juste de reconnaître que les musulmans eux-mêmes s'en plaignent très légitimement.

Chaque jour, de l'intérieur du vilayet, grands centres et petites bourgades, des nouvelles inquiétantes nous parviennent : vols, viols, violences, raids audacieux de bandits et actes de brigandages, assassinats de notables chrétiens et musulmans, tel est le bilan de l'administration de Kiamil pacha, qui se repose du soin de gouverner la province sur ses innombrables fils et petits-fils et autres parasites gravitant autour de Son Altesse. Le pacha demeure systématiquement sourd à toute protestation, à toute plainte. Et quand une délégation se présente pour lui exposer les griefs des populations, il s'enferme obstinément dans son harem, refusant de recevoir ses administrés. En un mot, Smyrne n'a jamais été aussi mal gouvernée. Nous traversons des jours bien sombres.

La Question Crétoise

Le mouvement insurrectionnel en Crète ne semble pas près de s'apaiser. Les insurgés concentrés à Thérissos, sous le commandement des chefs Benizelos, Fomis et Manos, après avoir proclamé l'union de l'île à la Grèce, manifestent l'intention d'opposer de la résistance aux détachements internationaux, expédiés contre eux, avec de l'artillerie. Déjà le mouvement semble dirigé bien moins contre l'administration du prince Georges que contre cette conspiration internationale, organisée en vue de combattre systématiquement les légitimes revendications des Crétois.

Dans le mémoire que les insurgés de Thérissos ont adressé aux représentants des puissances, ils protestent, il est vrai, de leur gratitude envers elles pour la part que chacune a prise à l'affranchissement de l'île; mais ils n'en exposent pas moins, en termes modérés mais fermes, les circonstances qui les obligent à réclamer enfin hautement l'exécution des promesses que la situation transitoire faite, il y a huit ans, à la Crète, semblait impliquer. Cette situation, disent-ils, ne constituait qu'une étape vers l'unique solution que les Crétois pussent admettre, l'union à la Grèce. Malheureusement, elle n'a que trop duré et menace encore de se prolonger, créant dans le pays un malaise, que viennent aggraver encore des difficultés économiques inhérentes

au régime actuel. A ce mémoire, les puissances ont répondu par un ultimatum qui fait connaître aux insurgés que les troupes internationales marcheront contre eux, s'ils ne déposent par les armes dans un certain délai. Déjà cette menace reçoit un commencement d'exécution; les forces internationales ont gagné Thérissos, sous le commandement du colonel français Lubanski.

Heureusement, pour l'instant, le colonel négocie avec les insurgés, il est officiellement autorisé à le faire. Mais il est difficile de croire que ces pourparlers puissent aboutir puisqu'ils visent à persuader aux révolutionnaires que l'union est impossible, que seules des réformes administratives peuvent être envisagées.

En présence de cette situation, il faudrait d'autant moins se montrer optimiste que les insurgés, commandés par les chefs de l'opposition à l'administration du prince Georges, ne sont pas seuls à formuler le vœu de l'union à la Grèce. Leurs adversaires politiques ont, eux aussi, voté, après un grand meeting tenu à la Canée, un ordre du jour analogue. Enfin, on le sait, le prince Georges lui-même, ne cesse de demander autre chose. « C'est la seule solution, disait-il, dans son dernier memorandum aux puissances, à laquelle le peuple crétois espère, la seule qu'il implore des grandes puissances, mais le temps passe et les Crétois, qui se sont montrés si calmes, sont gagnés par l'impatience ». Laissez-les, ajoutait le Haut-Commissaire, réaliser leur rêve national, si vous ne voulez pas voir ce pays plongé de nouveau dans le désordre et les malheurs du passé.

Les puissances n'ont pas laissé faire et les prévisions du prince Georges se réalisent. Pour peu qu'on persévère dans cette voie, nous assisterons peut-être encore à de sanglants événements en Crète.

Pour le moment, les fusils de ces montagnards ne sont pas partis; les troupes internationales n'ont pas non plus ouvert les hostilités, mais on se demande avec anxiété si les négociations en cours n'auront pas pour résultat de faire couler le sang.

L'appel cordial que le prince Georges a adressé aux insurgés, les conseils de modération que le gouvernement grec, par la voix de M. Delyannis, leur prodigue, risquent peut-être de n'être pas entendus. Seule, une mesure franche et loyale, telle que l'union à la Grèce peut être efficace, ramener le calme dans les esprits et établir un ordre de choses rationnel et durable dans l'île héroïque qui a déjà versé tant de sang pour faire triompher son idéal national.

LA QUESTION DU PARTHÉNON

Une Conférence de M. L. Magne

M. Lucien Magne, l'éminent inspecteur général des monuments historiques, a fait hier soir, à la Sorbonne, une conférence, illustrée de plusieurs projections, sur la « Conservation du Parthénon » qui avait attiré une foule nombreuse de savants, de lettrés, d'archéologues et beaucoup de dames.

M. Magne empêché de se rendre au Con-

grès archéologique d'Athènes, nous a donné la conférence qu'il eût faite au Congrès, afin de préciser la nature des travaux qui peuvent être accomplis actuellement pour compléter ceux exécutés sur ses indications après les tremblements de terre de 1894 qui avaient mis en péril tout le péristyle ouest du Parthénon.

Il s'agissait alors de maintenir en place ce qui subsiste de la frise des Panathénées et du fronton occidental, partie essentielle de l'édifice, puisque c'est elle seule qui conserve dans ses grandes lignes la silhouette générale du monument.

L'on sait que M. Magne avait, antérieurement au tremblement de terre, fait à Athènes une étude minutieuse de la construction du Parthénon, de la combinaison très savante de l'entablement dont toutes les pièces sont assemblées à l'aide d'agrafes en fer, scellées au plomb et constituant un ensemble très solide et très élastique qui a certainement contribué à défendre l'édifice contre les trépidations du sol. Ce mode de construction rendait particulièrement difficile le remplacement des morceaux brisés dont la chute eût entraîné l'effondrement du péristyle. M. Magne dut, en conséquence, faire préparer un modèle en charpente des étalements calculé de manière à pouvoir faciliter le soulèvement des assises des corniches et le dégagement de leurs agrafes pour pouvoir passer en sous-œuvre les morceaux à remplacer.

Dans deux conférences qu'il avait faites à Athènes, en 1895, l'une à l'Ecole française, l'autre à la Société d'Archéologie, M. Magne avait mis au courant des difficultés à résoudre à la fois le gouvernement grec et les archéologues alors réunis à Athènes.

Au mois d'août de la même année, une commission internationale, comprenant M. Magne, M. Dourm (Allemand) et M. Penrose (Anglais), fut chargée de présider aux travaux de consolidation du Parthénon. Sur certains points, l'accord s'établit aisément; sur d'autres, au contraire, M. Magne eût à faire prévaloir ses idées, notamment pour la conservation du dallage de l'opisthodomos et du naos, monuments historiques incomparables, puisque, suivant l'usage adopté par les artistes grecs, des traits gravés à la pointe indiquent encore la place de tout ce qui a disparu. On y trouve notamment l'emplacement du soubassement de la statue de Phidias, les cannelures des colonnes antiques, les scellements des colonnes byzantines, datant de la transformation du temple en église chrétienne. On y trouve même la trace du mur qui séparait l'opisthodomos du naos et qui fut ouvert lorsque l'orientation fut changée pour l'Eglise et que l'opisthodomos devint le narthex ouvert sur la nef.

Les murs de l'opisthodomos et l'oposthion conservent encore les traces des peintures byzantines qui permettent de dater l'escalier ajouté au temple, — car les peintures sont visibles derrière les murs, — qui, en conséquence ne peut dater que de l'époque franque ou de l'époque turque.

Les étalements nécessités par les consolidations furent exécutés sous le contrôle de M. Balanos, ingénieur, par des ouvriers grecs que dirigeait un charpentier parisien, M. Bertrand, désigné par M. Magne. Les travaux interrompus par la guerre n'ont été achevés

qu'à la fin de 1902 et le meilleur éloge qu'on puisse en faire, c'est qu'après leur exécution, le péristyle ouest dont la conservation est assurée, réapparaît tel qu'il était avant les tremblements de terre.

Actuellement, qu'y a-t-il à faire pour compléter l'œuvre commencée? Il est évident qu'il ne peut être question d'une *restauration*, c'est-à-dire d'une réfection à neuf du Parthénon pour lequel mille détails concernant la distribution intérieure du temple, son système de couverture et d'éclairage, sa décoration peinte, resteront toujours indécis. Mais, s'il s'agit simplement de continuer au péristyle est les consolidations faites à l'ouest, on aura rendu encore un grand service à l'histoire de l'art, en conservant en place pour l'admiration des générations futures, ce qui risquerait encore de disparaître, faute d'entretien.

On a fait beaucoup de bruit sur le relèvement des tambours des colonnes qui jonchent le sol autour du Parthénon. Il semble, dit M. Magne, qu'avant de songer à les remonter, il soit plus important d'empêcher la chute des colonnes qui sont en place, qui sont complètes et qui portent sur leurs chapiteaux des entablements. C'est le premier travail à faire.

Si, après une étude très sérieuse des morceaux épars sur le sol, on arrive à faire des attributions certaines, permettant le relèvement de quelques tambours, cela est absolument désirable, puisqu'on pourra ainsi boucher une partie de la brèche, déterminée par l'explosion d'une poudrière, pendant le siège des Vénitiens, en 1687.

M. Magne signale les difficultés de l'entreprise : d'une part, le groupement actuel des tambours est factice. Ils proviennent de colonnes différentes et comme les assises n'avaient pas une hauteur uniforme, il sera bien difficile de les réappareiller. La difficulté est augmentée de ce que les tambours ne sont pas au complet et qu'il en manquera une partie. Alors, on se trouvera acculé à la nécessité — si l'on veut les utiliser tous, — de refaire un grand nombre de morceaux neufs. M. Magne ne croit pas qu'il y ait lieu d'approuver cette solution. L'œuvre antique a son histoire qui a sa part dans les émotions qu'elle nous communique et qui serait certainement amoindrie, si, sous prétexte d'améliorer ce que les siècles ont légué, nous remontions un Parthénon en marbre neuf. M. Magne estime que, tout en ayant un devoir absolu de ne pas laisser périr un chef-d'œuvre dans l'état où il nous est parvenu, il importe de le défendre contre les passions irréflechies d'adorateurs trop zélés.

Ne restaurez pas! Relevez!

Sous ce titre, M. Georges Clémenceau consacra dans le *Figaro* du 24 et du 25 mars, une étude à la question de savoir dans quel esprit et jusqu'à quel point il convient de restaurer les monuments antiques et particulièrement le Parthénon.

M. Clémenceau n'a pas le goût des restaurations. Il demande qu'on laisse en paix les dieux de l'hellénisme et ce qui nous reste de leurs demeures. Pourtant, dit-il, il n'est point interdit d'examiner le problème de la « res-

tauration » des monuments antiques, notamment du Parthénon. Un congrès archéologique international va se réunir le mois prochain à Athènes. Cette question sera-t-elle posée?

Si l'on prend la peine de lire attentivement le texte qui sera soumis aux délibérations du congrès, on découvre bien vite que personne ne propose de « restaurer » le Parthénon, ou tout autre monument de l'antiquité, au sens où tous ceux qui ont prétendu résoudre le problème présentement posé à nos archéologues se sont avisés de l'entendre.

En homme de goût, M. Clémenceau est le premier à s'en féliciter. « Qui se présenterait pour refaire le Parthénon, serait à enfermer à double tour dans une forteresse bien gardée ». Mais cet homme, heureusement, ne s'est pas présenté. Il ne s'agit pas de réédifier le temple immortel, ce n'est pas de cela qu'il est question.

Ce n'est pas la faute de M. Cavvadias, l'auteur de la question qui fait tant de tapage, si quelques-uns se sont mépris — la plupart sans avoir lu son texte — sur sa proposition de relever, de remettre en place, quand il est possible, les pierres authentiques du Parthénon dispersées par la bombe de Morosini. Personne, d'ailleurs, n'a mieux traduit que Roujon la pensée de l'éminent éphore général des antiquités grecques :

« La question posée est infiniment plus modeste ; peut-être eût-il été préférable de la définir en termes précis. La voici, telle que nous croyons la comprendre : « Faut-il procéder, avec toute la rigueur des méthodes modernes, à l'inventaire signalétique des fragments qui jonchent l'Acropole, relever les dimensions, les joints, les faces, identifier les moindres pierres? Et toutes les fois qu'une enquête, sévèrement contrôlée, aura abouti à un résultat incontestable, sera-t-il permis de replacer les tambours qui manquent aux colonnes et de remettre debout ce qui est par terre? » — Nous sommes loin, on en conviendra, d'une fantaisie de barbares et d'une entreprise impie. »

On ne saurait mieux dire. Comment de ce scrupuleux exposé du problème, le même Roujon peut-il conclure au refus de relever, de remettre en place les pierres projetées en tous sens par l'explosion de la poudrière turque installée dans le Parthénon, c'est ce que je ne me charge pas d'expliquer.

Roujon, qui connaît l'astuce homérique des Hellènes, aurait pu savoir — s'il avait interrogé à fond certain savant qu'il a consulté avant d'écrire son article — que la question de M. Cavvadias pourrait bien n'être qu'un procédé d'interrogation socratique pour obtenir une condamnation autorisée de tout projet de « restauration » à la Viollet-Le-Duc. Car il en fut question, de cette folie, dans certains milieux d'Athènes où l'on proféra d'étranges propos qu'il vaut mieux ne pas rapporter. Sur quoi, le bon Cavvadias, d'hellénisme cauteleux, voulut mettre à profit l'occasion du congrès d'archéologie pour poser la question qui, par la réponse inévitable, lui parut propre à fournir la plus sûre garantie contre les fabricateurs d'un nouveau Parthénon.

Grâce à l'habileté de la rédaction il sera loisible au congrès, tout en condamnant la « restauration » proprement dite, d'approuver la remise en place des pierres dispersées, contre laquelle pas une objection sérieuse jusqu'ici n'a pu se produire. Et Cavvadias triomphera, raisonnant au rebours de Roujon, puisque c'est pour couper court à tous les projets de restauration qu'il prétend faire dès aujourd'hui le raisonnable, afin de ne

point laisser prétexte aux fantaisies. Et la réponse du congrès est d'autant moins douteuse que la question est depuis longtemps résolue.

Les guerres, les tremblements de terre, les bombes de Morosini et la stupidité turque, enfin les cambriolages archéologiques, ont dévasté les monuments de l'antiquité. Delos, Olympie, Delphes, Phigalie, Egine, Corinthe, Pergame, ont vu les nobles marbres profanés, ravagés, tronqués, brisés.

Sur ce douloureux champ de bataille où les Perses de Xerxès apportèrent les premiers ravages de la barbarie, la demeure sacrée d'Athéna Polias gît affreusement blessée, ouvrant la large plaie béante de ses marbres d'or au ciel bleu. Tout autour, des fûts, des tambours, des tronçons brisés qui rejoignent les blocs à peine dégrossis dont Ictinos n'eut pas l'emploi. Plus loin, les restes de l'Erechthéion, des Propylées, du temple de la Victoire Aptère, des bases de statues, des entailles dans le roc hyalin marbré de rose, des traces de la voie sacrée aboutissant à l'entablement rocheux hors de toute symétrie, qui fut l'autel d'Athéna, les assises des monuments disparus, l'inscription dédicatoire : *A la terre porteuse de fruits, par ordre de la Pythie*. A vos pieds, la cité divine, avec le Lycabette, l'Hymette, le Parnès, le Pentélique pour cadre, puis la mer illustre, Egine, les montagnes de l'Argolide, Salamine dominée de l'Ægaléos d'où Xerxès contempla la bataille, Eleusis et sa voie sacrée. Point de voiles. Le silence tragique qui succède aux sanglantes mêlées. Le marbre blanc sous sa patine fauve partout criblé d'affreuses blessures. A la muraille de l'opisthodomé, en fresque, la Vierge byzantine qui remplaça la Parthénos de Phidias brûlée à Byzance, croit-on. La noble pierre, indifférente aux injures du barbare, a gardé le prestige d'un des plus beaux efforts de l'idéalisme humain. Les peuples ont passé. Un champ de mort.

Au lendemain de la renaissance de la Grèce, on essaya de réparer ces catastrophes. On commença par raser la tour franque, par abattre le minaret turc qui déshonoraient le temple de Pallas-Athéné. On a relevé, non restauré le temple de l'Apteros Nikè, dont on a retrouvé les pierres dans le bastion turc. L'Erechteion lui-même, déblayé, a repris figure.

M. Cavvadias propose de faire pour le Parthénon, ce qu'on a fait pour la Victoire Aptère, pour l'Erechteion.

Que propose Cavvadias, en effet, ou plutôt que fait-il, car cet homme de bien, pour agir, n'attend pas d'autre réponse que celle du bon sens? Il ne restaure pas les Propylées. Non, certes. Mais il en relève tout ce qui peut en être sauvé, dans la conviction toute simple qu'une colonne remise à sa place ne sera jamais un contresens. Grâce lui soient rendues! Les grandes lignes déjà se retrouvent. Tranquillisez-vous, Roujon! Il ne fera pas le ravalement des pierres de la Chalcothèque, interrompu sans doute par la guerre du Péloponèse. Surtout il ne fera pas disparaître les affreuses mutilations laissées par le vandalisme de nos aïeux Français, les ducs d'Athènes, au chef-d'œuvre de Mnésiclès, quand ces barbares abattirent les colonnes ou les entaillèrent pour y établir la monstruosité d'un château fort. S'il y a de l'art en cette honte de notre race, l'esthétique en sera perpétuée. On vous conserve même l'odieuse piédestal d'Agrippa, monument de la barbarie romaine qui raye la façade et que j'aurais abattu, s'il avait dépendu de moi, au même titre que la tour franque et le minaret.

Le temple de la Victoire Aptère relevé pierre

à pierre, vous ne demandez pas qu'on rende les morceaux dispersés au bastion turc. Autant de gagné sur votre théorie. Des parties de la frise sont au *British Museum*. Approuvez-vous qu'on les ait remplacées par un moulage dont la coloration noirâtre est choquante? Je préférerais que le marbre fût restitué par les Anglais, tandis que votre thèse assigne pour toujours aux brumes de la Tamise la charge de garder les dépouilles de la Déesse... Passons.

Et l'Erechthéon, qu'en devait-on faire, à votre gré? On l'avait déjà relevé en partie. Fallait-il l'abattre à nouveau ou achever l'œuvre commencée? Cavvadias, toujours sans consulter personne, s'est mis à l'œuvre. D'informes restes d'une construction turque ont disparu. Les pierres déblayées des sanctuaires ont retrouvé leur place. La svelte colonnade ionique du portique oriental se retrouve debout. Seule, la colonne manquante de l'angle nord laisse un vide fâcheux. C'est encore le *British Museum* qui la garde, avec une Erréphore remplacée par un déplorable moulage. Puis encore, il a fallu refaire la tête et le buste de l'Erréphore voisine, trop gravement mutilée. « Restauration », cela. Pour ma part, j'aurais préféré un second moulage. Mais le Cécropion revit, et c'est de quoi nous contenter. Comment, alors, blâmer Cavvadias de préparer pour le Parthéon ce qu'il a fait pour l'Erechthéon? Car, cette colonne manquante à la fine volute d'Ionie provoquée chez tous les visiteurs un cri de protestation, et si Gladstone vivait, je ne crains pas de dire qu'Erréphore et colonne, délivrées, auraient déjà repris leur place dans le cadre historique où leur absence dénonce le passage de l'Occident pillard.

Faut-il citer encore le monument choragique de Lysistrate, l'un des plus gracieux vestiges du grand passé? Sans la « restauration » due à la France, ce ne serait plus à cette heure qu'un monceau de débris. On l'a relevé, on l'a réparé même. Des parties ont été refaites discrètement pour rendre au monument toute sa figure.

Ce que Cavvadias veut faire pour le Parthéon, il vient de le faire pour le temple de Phigalie, œuvre d'Ictinos, l'architecte même du Parthéon? Le temple de Phigalie n'était qu'une ruine, en certaines parties plus lamentable encore que le Parthéon. Les tambours des colonnes gisaient sur le sol dans le désordre du tremblement de terre. Aujourd'hui le temple, *tout le temple*, ô Roujon! est relevé. Et si le Dieu est absent de la curieuse cella retrouvée, les colonnes n'attendent plus que le moulage de la frise (comme au temple de la Victoire Aptère), en attendant que la frise elle-même revienne de Londres.

On voit donc que la question posée par M. Cavvadias a déjà été résolue, sur plusieurs points, en des lieux divers, sans que personne ait protesté. Mais il y a mieux : M. Th. Homolle, l'éminent directeur des Musées Nationaux, ancien directeur de l'École d'Athènes, n'a-t-il pas restauré la façade orientale du *Trésor des Cnidiens*?

Cet édifice, qui est l'honneur de notre grand musée, a été refait pièce à pièce par M. Homolle, non pas même avec chacune des pièces originales, comme il s'agit de faire pour le Parthéon, mais avec le moulage d'un certain nombre seulement de pièces originales qui ont permis de se passer des parties manquantes. C'est un tour de force sans précédent qui a été accompli par l'éminent directeur de notre école d'Athènes. Le moulage est en double au musée de Delphes et au Louvre.

Un exemple plus décisif encore, c'est celui de la « restauration » du *Trésor des Athéniens* à Delphes, due à M. Homolle également.

Pourtant, les débris du monument se trouvaient dispersés à de très grandes distances, — cas infiniment moins favorable que celui du Parthéon. — La réédification du monument a été faite sur place, rien qu'avec les fragments originaux.

Ainsi, le monument, aujourd'hui, est en voie de réédification sur place par le moyen des fragments originaux, comme on le demande pour le Parthéon, avec cette seule différence que le problème était total pour le *Trésor des Athéniens*, tandis qu'il ne s'agit pour le Parthéon que de relever un certain nombre de colonnes ou de parties de colonnes, après accords vérifiés. La conférence (1) vous dira par quels miracles de patience et de soins méticuleux l'œuvre devint réalisable. Il y fallut plus de dix années — Roujon roi des beaux-arts — et l'on ne peut dire encore quand la dernière pierre sera posée. Il y fallut le concours de bienfaiteurs grecs : Mme Iphigénie Syngros, qui mit des sommes importantes à la disposition de notre École française; M. Spyridon Mercouris, démarque d'Athènes, qui obtint de son Conseil municipal une contribution d'argent en l'honneur des héros de Marathon. On rédigea « un acte d'état civil », dit M. Homolle, pour chaque pierre inventoriée, dessinée, cotée, pourvue d'un numéro d'ordre. « Nous ne faisons pas, nous ne pouvons pas faire œuvre de fantaisie, déclare l'éminent archéologue, mais seulement œuvre de certitude absolue et d'indubitable vérité. » Et bien qu'on possédât quelques tuiles de marbre, on s'est refusé à la réfection du toit pour « ne pas commettre une faute de goût », pour « laisser au Trésor, dans ce paysage sévère et désolé, l'aspect d'une ruine parmi les ruines ».

Pourquoi donc ne ferait-on pas pour le Parthéon ce qu'on a fait pour d'autres chefs-d'œuvre?

Le cas particulier est que l'explosion de Morosini, bien différente en ses effets d'un tremblement de terre, a laissé debout les deux extrémités du temple en pratiquant au centre une brèche effroyable. Les colonnes, les toits ont volé dans les airs pour retomber en débris. Combien de fragments vont manquer pour le relèvement qui se prépare? L'Erechthéon et le temple de la Victoire Aptère ont pu être presque complètement reconstitués de leurs propres matériaux. En mettant tout au mieux, que de lacunes encore dans la colonnade du Parthéon! Nous voilà bien loin de Phigalie, d'Olympie où le pillage romain avait précédé, comme à Delphes même, le tremblement de terre.

Il est vrai, en voyant les fûts de colonnes artistement rangés à la place qui semblait naturellement leur revenir, on a pu croire que l'œuvre n'attendait que l'ouvrier. Mais dès qu'on a voulu procéder à cet « inventaire signalétique », dont parle Roujon, que de mécomptes! Les tambours ont été roulés là, en figures de colonnes, pour l'effet, au hasard. Les plus claires indications sont fausses. Tout est à reprendre, à refaire. Sans se décourager, Cavvadias mit ses hommes au travail. Je les ai vu, mètre en main, au printemps dernier, et quand se réunira le congrès d'archéologie, je ne doute pas que l'éphore général des antiquités soit en mesure de faire le total des mécomptes et des heureuses chances qu'il aura rencontrées. Avant qu'une seule pierre ne soit redressée, nous saurons exactement ce que nous pouvons attendre de la remise en place projetée.

Un Français, M. Lucien Magne, avait consolidé le Parthéon, sans que personne eût l'idée de l'arrêter dans son veto. Tout au contraire. On reprenait déjà l'œuvre d'Ictinos, ô Roujon. On y maçonait brutalement, on portait la main sur l'ar-

che sacrée, et personne ne se rencontra pour pousser le cri d'alarme. Maintenant, on va fermer ce qui se pourra de l'affreuse plaie selon les matériaux dont l'affectation sera reconnue. Combien redressera-t-on de colonnes? Je n'en sais rien. N'en relevât-on qu'une seule, ne retrouvât-on que la partie supérieure d'une de celles qui furent comme tranchées par la foudre, je m'en féliciterais grandement, car, en un nouveau trait au moins, quelque chose encore nous serait rendu de la figure authentique du monument.

En un mot, il faut faire tout ce qui pourra contribuer à conserver le plus possible des lignes et des surfaces authentiques du monument.

Mais à ce compte, dira-t-on, pourquoi ne pas remettre en place les frises mêmes et ce qui reste des sculptures du fronton? Pourquoi pas, en effet? Beulé, cité par Roujon, avait écrit : « Aujourd'hui, les monuments de l'Acropole ont en grande partie vu le jour, et leurs magnifiques fragments les entourent, prêts à reprendre leur place, si on ose jamais tenter un travail si difficile est si hardi. » C'est bien ce qu'a déjà fait Cavvadias pour le temple de Phigalie et pour l'Erechthéon, c'est bien ce qu'il veut faire pour le Parthéon et les Propylées, comme on avait fait avant lui pour le temple de la Victoire Aptère.

Et Renan, priant sur l'Acropole, ose pousser plus loin encore la proposition de Beulé : « Courons, venons en troupe. Quel beau jour que celui où toutes les villes qui ont pris les débris de ton temple, Venise, Paris, Londres, Copenhague, répareront leurs larcins, formeront des théories sacrées pour rapporter les débris qu'elles possèdent en disant : « Pardonne-nous, Déesse, c'était pour « les sauver des mauvais génies de la Nuit. »

Parole prophétique dont notre espérance léguera la réalisation aux fatalités de l'avenir. Car il faudra que l'œuvre s'achève des réédificateurs qui, depuis la Renaissance, ont entrepris de réparer les ravages des bêtes malfaisantes dont les merveilles de l'art hellénique ont subi la sinistre sauvagerie. Il faudra que le jour arrive où l'humanité tout entière veuille, par quelque suprême hommage, marquer sa pieuse vénération de l'idéalisme hellénique, source profonde de toute civilisation. Et comme, en ce temps-là, personne ne se rencontrera pour alléguer, même implicitement, qu'il y ait un résultat d'art dans les dévastations de lord Elgin, on se fera gloire de réparer, dans la mesure du possible, les affreuses blessures que le marteau de la « brute calédonienne (1) » a faites à l'œuvre d'Ictinos et de Phidias.

Mais pour préparer ce jour, il faut d'abord que l'œuvre de Cavvadias soit achevée. Quand le temple de la Victoire Aptère nous choque de sa frise absente, quand l'Erréphore de l'Erechthéon, captive des Anglais, fait défaut au chœur de ses compagnes, quand l'inachèvement du portique oriental accuse le rapt de la colonne absente, le muet appel des monuments de l'Acropole aux marbres exilés ne peut manquer d'être entendu tôt ou tard des hommes civilisés. Hâtons-nous donc! Cavvadias accomplit l'œuvre voulue de Beulé pour préparer l'œuvre de Renan.

L'Avis de M. H. Roujon

Nous avons vu M. Roujon; il nous a déclaré qu'il ne partage pas l'avis de MM. Clémenceau, Homolle et Cavvadias.

— Mon avis est formel, nous a-t-il dit : il ne faut rien relever, il ne faut toucher à rien. Autrement, il n'y aurait plus moyen de s'arrêter dans cette voie, ce qui serait très dange-

(1) La conférence faite par M. Homolle, le 15 juin 1904, au Congrès des architectes français.

(1) L'expression est de lord Byron.

reux. Ah! sans doute, si l'on signale que telle ou telle colonne, actuellement debout, menace de s'écrouler, l'on doit prendre toutes les mesures de nature à empêcher pareil désastre. Mais de là à songer à une reconstitution, il y a de la marge. L'idée d'une *restauration* est périlleuse — et nous sommes beaucoup qui pensons ainsi, — d'abord vous ne savez pas ce que vous allez trouver par terre; vos mensurations seront toujours et forcément approximatives, incertaines. Et en supposant que l'on arrive à relever une colonne, deux colonnes, on ne les aura jamais relevées toutes — sans compter que l'on ne pourra jamais arriver à assortir tous les tambours d'une même colonne. Ah! si c'était au lendemain de l'explosion de la poudrerie vénitienne, je comprends que l'on eût envisagé cette entreprise; elle se fût présentée avec des chances de succès; mais, depuis, les morceaux ont roulé Dieu sait où.

Non, voyez-vous, le Parthénon, c'est le Parthénon, il ne faut pas y toucher. On ne ferait que changer le monument, on ne l'aurait jamais entier — et, pour employer un terme plus expressif, on n'aurait en somme qu'un Parthénon « retapé ». Eh bien, nous ne voulons pas de cela, et nous pensons qu'on ne doit entreprendre d'autres travaux que ceux pouvant empêcher de nouveaux écroulements. En somme, je suis pour la préservation et la consolidation du monument, — non pour une reconstitution. La thèse de M. Clémenceau est séduisante, mais elle est très dangereuse.

LA QUESTION MACÉDONIENNE

— au Parlement britannique

CHAMBRE DES LORDS

Lord Lytton a, au cours de la séance du 28 mars de la Chambre des Lords interpellé le marquis de Lansdowne, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Macédoine. Lord Lytton commence par constater que rien de bien sérieux n'a été fait dans la voie de l'application des réformes. La Russie et l'Autriche n'ont pas restauré l'ordre, empêché l'effusion de sang en Macédoine. Si l'objet de l'accord austro-russe était de maintenir le *statu quo*, le but est certes atteint. Il est temps que toutes les puissances interviennent. La pacification et la réforme sont l'affaire des trois puissances occidentales. L'orateur s'occupe ensuite de la réforme financière. Il conclut à la nécessité d'une coopération active de toutes les puissances.

Lord Newton attribue également le fiasco des réformes à l'« aberration internationale » qui consistait à donner mandat à l'Autriche et à la Russie pour le rétablissement de l'ordre. Il préconise également une coopération franco-anglo-italienne.

Lord Lansdowne, répondant aux orateurs, déclare qu'il est loin de trouver la situation satisfaisante en Macédoine, mais qu'à certains égards elle s'est améliorée d'une façon perceptible depuis un an.

Le gouvernement pense qu'il est urgent d'améliorer l'état de choses actuel, tant pour des motifs humanitaires que dans l'intérêt de la paix de l'Europe menacée par ce qui se passe en Macédoine. Le gouvernement a toujours présentes à l'esprit les

réserves qu'il fit lorsqu'il accepta le plan de réformes. En ce moment, les puissances ne restent pas inactives. Elles reconnaissent que d'autres réformes doivent être adoptées. La situation ne deviendra jamais meilleure si le système financier ne subit pas un remaniement complet et radical.

Le projet de réformes financières paraît avoir quelques bons côtés, mais le gouvernement anglais le considère comme très imparfait.

En premier lieu, le budget doit être établi de façon à subvenir de manière adéquate à tous les besoins légitimes de l'administration de la Macédoine, et ces besoins doivent être la première charge imposée aux revenus locaux. Les finances macédoniennes doivent être placées directement ou indirectement sous le contrôle international.

Enfin, le gouvernement est d'avis que des garanties doivent être fournies afin d'éviter que les recettes affectées spécialement à la Macédoine ne soient détournées pour d'autres emplois.

L'orateur repousse la discussion publique de cette question. Comme indication générale, il peut dire que le gouvernement estime que la question a atteint une phase dans laquelle toutes les puissances ont le droit de se faire entendre.

Aucune proposition ne sera considérée comme satisfaisante, à moins qu'elle n'assure aux diverses provinces macédoniennes un système de décentralisation financière effective.

Au sujet de l'information publiée par un journal, et d'après laquelle l'Angleterre aurait proposé un nouveau plan de réformes pour la Macédoine, lord Lansdowne dit :

L'auteur de cette information a évidemment surpris, ou bien il a eu accès auprès de quelqu'un qui a surpris une conversation entre M. Cambon, ambassadeur de France, et moi. Il a dû en outre voir des dépêches extrêmement confidentielles qui n'ont pas été publiées et qui ne le seront pas à présent suivant toute probabilité.

Je demande qu'on n'insiste pas sur cette question parce que les discussions sont confidentielles et parce que, croyons-nous, il existe en ce moment une sorte de *consensus* des puissances en faveur de nouvelles réformes et que le gouvernement désire vivement coopérer avec elles. Il serait donc très regrettable que des communications confidentielles fussent divulguées, et plus regrettable encore qu'on donnât cette impression qu'au lieu d'encourager les autres puissances, ainsi que nous le devons, nous les embarrassons en émettant des contre-propositions de notre cru.

Lord Lansdowne insiste surtout sur la nécessité de compléter les mesures financières imparfaites, élaborées jusqu'ici.

Il ne méconnaît pas, on le voit, l'urgence des réformes plus profondes et, au surplus, il maintient son opinion en ce qui touche l'impossibilité de confier à une ou deux puissances, à l'exclusion des autres, la direction totale des réformes.

Après les échanges de vues, auxquelles le marquis de Lansdowne a fait allusion, avec le gouvernement français, il est à présumer que le gouvernement britannique partage, au sujet de la Macédoine, l'opinion de tous ceux qui réclament une action réelle et ne se contentent ni des promesses austro-russes ni des promesses turques. C'est à ce

compte et par un accord sincère entre les puissances, que l'on pourra enfin soustraire ce malheureux pays aux maux dont il souffre, aux dangers qui le menacent.

CHAMBRE DES COMMUNES

Nous avons fait allusion, dans notre précédent numéro, aux déclarations que lord Percy, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office, avait faites, à la Chambre des communes, le 28 février dernier. Nous croyons intéressant de détacher du long discours qu'il prononça, certains passages sur une des principales causes du mal dont souffre la Macédoine :

Tels sont les hommes, a dit lord Percy, que, dans des meetings, nos orateurs représentent comme des victimes, comme des êtres dont l'unique désir est de se libérer de la mauvaise administration et de la corruption du Turc. Du jour où les puissances européennes ont pris en main l'œuvre des réformes, la longue série n'a point été interrompue des crimes et des atrocités commis par des chrétiens sur des chrétiens, dont le seul but semble être de prouver à l'Europe qu'ils se détestent plus encore qu'ils ne détestent le Turc; et il est douteux qu'il y ait en Macédoine une race qui, en supposant qu'on lui offrit de remplacer l'administration turque par une administration russe ou autrichienne, accepterait pareille solution.

Ce disant, je n'entends pas dégager la responsabilité du gouvernement ottoman. Cette responsabilité est lourde, en présence de la situation qui règne dans le pays. Mais il serait injuste de rendre le gouvernement turc responsable de l'attitude de races chrétiennes qui se combattent l'une l'autre. Il faut que la Chambre comprenne quel est l'objectif des comités révolutionnaires. La grande majorité des populations chrétiennes de Turquie ne sympathise pas avec ces révolutionnaires qui cherchent à pousser le malheureux peuple à la révolte en lui faisant croire que l'Europe accourra immédiatement à son secours. Et pour faire échouer ce but du comité révolutionnaire, il n'y a qu'un moyen : c'est de déclarer nettement que nous n'entendons pas avoir la main forcée par ces moyens; que les puissances sont fermement résolues à agir d'accord et à faire aboutir l'application de l'œuvre des réformes dont elles ont assumé l'exécution dans un délai opportun et dans le sens où elles l'entendent. Mais il serait difficile de faire comprendre cela aux révolutionnaires, quand dans notre pays on prononce en public des discours — les seuls commentés et cités en Orient — proclamant que la discordance règne entre les puissances...

MISE AU POINT

Nous lisons dans un journal turc de Salonique, l'Assyr du 7 mars :

Nous avions précédemment parlé du procès de la bande grecque, composée de trente-quatre partisans, qui a été arrêtée à Bedrely.

Mardi dernier, a été interrogé le chef de la bande, Georgaki. Il a présenté sa défense, en langue turque, dans les termes suivants :

« J'ai nom George ; je suis natif de Florina ; j'étais un des plus honorables négociants de cette ville, où je faisais le commerce du bois de construction ; je possédais un capital de 3.000 livres turques, mes affaires prospéraient.

« Il y a quatre ans, mon fils unique, que je chérissais plus que n'importe quoi au monde, attaqué par une bande bulgare, a reçu douze blessures et mourut d'une mort atroce. Immédiatement, je résolus de me venger : j'abandonnai mon commerce, je vendis mes meubles et m'armai d'un Martini. Je formai cette bande que vous voyez autour de moi. Tous mes hommes nourrissaient, à l'égard des bandits bulgares, une haine inextinguible. C'est dans ces sentiments que nous nous sommes mis à pourchasser les bandes lancées par les comités des meneurs bulgares. Dans les montagnes de Melnick, nous avons, notamment, exterminé une bande bulgare de vingt-cinq hommes.

« D. — D'où provenaient vos armes et munitions ?

« R. — C'est moi qui, en ma qualité de chef de bande, ai procuré à mes hommes armes et munitions ; j'ai dépensé 190 livres turques pour les vêtir et les armer. J'ai payé une livre turque chaque fusil.

« Un jour, nous apprimes que le fameux chef de bande bulgare Apostol, passant à Bredely, avait mis à mort le prêtre grec du village et trois autres habitants. D'urgence, nous nous portâmes à Bredely ; nous y arrivâmes à l'aube. Un peu plus tard, comme le soleil se levait, un détachement de troupes apparut, au moment où nous nous apprêtions à attaquer Apostol. J'essayai de faire comprendre au commandant que nous n'étions là que pour attaquer ce bandit ; à cet effet, je lui dépêchai deux de mes hommes. Mais les troupes reçurent l'ordre de faire feu ; quatre de mes compagnons furent tués. Comme j'étais déterminé à ne pas tirer sur les troupes, et que, d'autre part, je ne voulais pas verser inutilement du sang, je préférai me rendre.

« D. — Pourtant, vous avez fait feu sur les soldats.

« R. — C'est faux. J'avais, au contraire, ordonné à mes hommes de ne pas riposter. Notre but était seulement d'attaquer les bandits bulgares. »

C'est net et précis. On voit par là à quoi se réduisent les accusations portées contre les bandes grecques par les Bulgares et leurs amis et aussi en quoi consiste la collaboration des Hellènes macédoniens avec les troupes du Sultan.

LA FRANCE DU LEVANT

Missions Catholiques

LES ÉCOLES GRECQUES

M. Michel Paillarès, de retour d'un voyage en Orient, où il a admirablement étudié toutes les questions à l'ordre du jour, publie dans la *Lanterne*, une série d'études sur l'œuvre des missions catholiques en Orient.

Dans un premier article (la *Lanterne* du 21 mars), il dénonce l'incurie et l'esprit en quel-

que sorte routinier qui caractérise les rapports des agents consulaires français, en Orient, qui en sont encore à croire ou à faire croire à l'efficacité de l'enseignement congréganiste. Après avoir donné le texte d'un rapport que M. Blanc, — l'auteur précisément de l'incident dont nous parlons plus haut, — adressait en 1903 à son ministre, M. Paillarès dit :

... Il se dégageait de l'ensemble du rapport de M. Blanc une telle sincérité et un tel souci de stricte impartialité que personne n'osa en contester les conclusions. Et le projet de résolution de M. Dejeante, qui invitait le gouvernement à transférer aux institutions laïques les subventions accordées aux institutions congréganistes ou religieuses ne fut pas adopté. L'erreur triomphait une fois encore. Nos consuls étaient encouragés à servir toute cette association de tartufes qui prennent ses deniers à la République pour mieux l'avilir auprès des indigènes et qui n'ont qu'un but, un seul : celui de fortifier et d'étendre de plus en plus la domination de l'Église.

J'ai séjourné longtemps, en effet, à Constantinople, à Alexandrie et au Caire, et je n'ignorais pas que le protectorat, tel que nous l'entendons et le pratiquons, est nuisible à la France.

Pourtant, un scrupule me vint, en recueillant la leçon de choses qui nous était donnée par M. Blanc, dont je connaissais un peu le passé. Ce libre penseur avait manifesté, par des actes si éclatants, la volonté de secouer le joug de l'Église, dans le gouvernement de sa vie privée, qu'on pouvait, qu'on devait, en toute confiance et en toute équité, ajouter foi à son témoignage. Je ne me reconnaissais plus le droit de généraliser, de condamner en bloc nos missions.

Pour chasser toute incertitude de mon esprit, je résolus d'aller étudier l'œuvre de la Congrégation sur le terrain même où elle avait provoqué l'admiration reconnaissante d'un consul général républicain. J'étais prêt à m'incliner devant la réalité des résultats.

J'ai donc visité Smyrne, avec l'appui et le patronage de *La Lanterne*.

J'ai pénétré dans tous les milieux, chez les riches et chez les pauvres. J'ai interrogé les membres les plus influents de chaque colonie. J'ai causé avec le gouverneur général et avec les plus hauts fonctionnaires de la province. J'ai visité une vingtaine d'écoles, dans tous leurs détails, inspectant les classes, interrogeant et les directeurs, et les professeurs, et les élèves.

J'ai discuté longuement avec M. Blanc, qui m'a confirmé pleinement tout ce qu'il avait écrit au ministre des affaires étrangères. Enfin, j'ai frappé à toutes les portes, j'ai enregistré toutes les plaintes, tous les désirs et toutes les aspirations. J'ai soulevé tous les voiles, j'ai recherché dans quelles tendances, avec quelles ressources et par quels procédés chaque propagande étrangère travaillait à gagner des adeptes. Je me suis enquis surtout de la place que nous occupons dans les conseils de l'Empire, dans les échanges commerciaux et dans les sentiments des Turcs, des Grecs, des Arméniens, des Israélites, etc.

C'est ma longue et minutieuse enquête que je viens présenter au parti républicain tout entier. Mon argumentation reposera sur des faits et sur des chiffres.

Demain, les apologistes du Concordat nous menaceront, très certainement, des foudres du pape, ils vanteront les honneurs, les privilèges et les profits dont le protectorat accable la France. Eh bien ! nous verrons ce que valent les bienfaits des missions. Nous saurons définitivement ce qu'il faut penser des rapports de nos agents diplomatiques et consulaires qui fournissent à M. Delcassé les meilleures de ses armes pour préconiser et pour suivre, à l'égard des pays d'Orient et d'Ex-

trême-Orient, une politique anti-nationale et anti-républicaine.

Dans un deuxième article (la *Lanterne* du 22 mars), M. Paillarès, après avoir parlé des sentiments francophiles des habitants de Smyrne ajoute :

Turcs, Grecs, Arméniens, Israélites rivalisent de zèle pour apprendre notre langue. Bien mieux, les Anglais, les Allemands et les Italiens eux-mêmes sont entraînés, bon gré, mal gré, dans le tourbillon francophile, il leur faut parler français ou se priver du moyen d'action le plus puissant pour réussir dans les affaires ou briller dans les salons et dans les clubs.

M. Blanc, notre consul général, n'a pas dû se livrer à des investigations bien profondes pour constater que dans les administrations publiques, dans les maisons de commerce, dans les établissements industriels, on ne prendra pas un employé s'il ne possède pas notre langue. Ceci est d'une notoriété criante. N'est-il pas singulier que, dans cette ville gréco-turque, où il n'y a que quelques centaines de Français, pour la plupart dégénérés et *levantinisés*, nous régnions pour ainsi dire sur les âmes, souverainement maîtres ? Devons-nous attribuer cette influence et ce prestige « au travail continu et à l'action patiente de nos missionnaires ? »

C'est ce que nous allons examiner par une étude attentive de toutes les parties dont se compose Smyrne.

LA POPULATION DE SMYRNE

En pays turcs, il est extrêmement difficile, presque impossible, d'avoir une statistique quelconque. La critique la plus bienveillante qu'on puisse formuler sur l'administration ottomane, c'est qu'elle est le symbole du désordre et de l'anarchie. Tout y est soumis à une magnifique insouciance qui laisse marcher les hommes et les choses au gré du hasard ou d'Allah. L'empire vogue tout doucement, sans pilote. Chacun y soigne ses intérêts immédiats, mais personne ne songe à guider le navire. Adviene que pourra ! Allah est Allah et Mahomet est son prophète.

Quelle est la population de Smyrne ? L'on m'a donné cent chiffres qui se contredisent violemment. Les avis les plus opposés m'ont indiqué quatre cent mille et deux cent vingt-cinq mille habitants. En prenant une moyenne raisonnable sur l'échelle des probabilités les plus scientifiques fournies par divers auteurs, je crois que l'on peut attribuer à Smyrne une population totale de *deux cent soixante-quinze mille* habitants qui se décomposent de la manière suivante :

a) PAR NATIONALITÉS

1° Sujets ottomans :

| | |
|-----------------------|---------|
| Turcs..... | 91.500 |
| Grecs orthodoxes..... | 100.000 |
| Israélites..... | 25.500 |
| Arméniens..... | 10.000 |
| Latins Raïas..... | 1.500 |
| | <hr/> |
| | 228.500 |

2° Sujets étrangers :

| | |
|---|--------|
| Hellènes..... | 35.000 |
| Italiens..... | 6.500 |
| Allemands et Austro-Hongrois..... | 2.300 |
| Français..... | 1.200 |
| Anglais..... | 1.000 |
| Persans, Russes, Américains, Espagnols..... | 500 |
| | <hr/> |
| | 46.500 |

Total général..... 275.000

b) PAR RELIGIONS

| | |
|---------------------------|---------|
| Grecs orthodoxes..... | 135.080 |
| Musulmans..... | 91.885 |
| Israélites..... | 25.500 |
| Catholiques..... | 11.175 |
| Arméniens-Grégoriens..... | 8.500 |
| Protestants..... | 2.860 |
| | <hr/> |
| | 275.000 |

Smyrne, par la diversité des races et des sectes qui s'y heurtent, résume en elle tout l'Orient. Connaître cette ville, c'est connaître l'ensemble de ces pays qui ont voué à la France un culte immuable, que rien n'a pu attiédir, pas même les plus lourdes fautes et les plus sottes iniquités commises par nos diplomates. Et, que notre protectorat nous y soit utile ou nuisible, notre jugement imposera la solution de la question tout entière. Les circonstances sont absolument identiques, en effet, à Constantinople, à Salonique, à Beyrouth, dans les îles, au Caire, etc.

Pour consolider et améliorer notre situation matérielle et morale en Turquie et en Egypte, nous avons cru d'une sage et clairvoyante politique sous la troisième République, de faire appel exclusivement à la Congrégation. Et celle-ci prétend nous attirer des avantages considérables, avantages enviés par nos rivaux et auxquels il serait criminel et fou de renoncer, par la seule action de ses écoles et de ses églises et le rayonnement de son apostolat.

Il importe donc, avant tout, d'analyser l'œuvre scolaire des missions et de la comparer à celle des autres propagandes.

LES ÉCOLES

Il y a bien, au gouvernorat général d'Aidin une direction de l'instruction publique, mais je n'y ai trouvé aucun renseignement précis qui fût de nature à faciliter mes recherches. C'est à l'extrême amabilité des chefs de communauté et à l'obligeante collaboration de M. le professeur Yannikis, docteur ès sciences, qui a dressé une carte des établissements d'enseignements secondaire et primaire de tout le vilayet que je dois de posséder les détails les plus importants sur la répartition des élèves dans les diverses écoles de Smyrne.

Voici le résumé de cette répartition :

| Nombre d'écoles | Nombre d'élèves |
|--|-----------------|
| 30 Ecoles grecques..... | 7.830 |
| 18 — turques..... | 3.590 |
| 6 — israélites..... | 1.630 |
| 9 — françaises (dont 2 petites, laïques, avec 75 élèves) | 1.530 |
| 6 Ecoles anglo-américaines... | 1.210 |
| 4 — italiennes..... | 720 |
| 2 — arméniennes..... | 450 |
| 3 — austro-allemandes,... | 260 |
| <hr/> | <hr/> |
| 78 | 17.220 |

Il ressort de tous ces chiffres, qui n'ont jamais été portés à la connaissance du Parlement par le ministre des affaires étrangères, parce qu'ils ont trop d'éloquence, que le protectorat religieux de la France ne s'exerce, en définitive, que sur 8, 45 % de la population scolaire de la ville de Smyrne. Est-ce tout? Nous ferons des découvertes bien plus suggestives qui nous amèneront à proclamer, avec plus de force que jamais, que le concours prêté à notre diplomatie par les soldats du pape repose uniquement sur le bluff.

Dans un troisième article (la Lanterne, 24 mars), M. Paillarès démontre, avec chiffres à l'appui, quelles ont été les conséquences du prosélytisme religieux, entrepris par les mis-

sionnaires catholiques; désertion de leurs écoles par la jeunesse orientale, — notamment la jeunesse grecque, — et quels sont les fruits de l'enseignement, exempts de toute préoccupation religieuse, donnée dans les écoles anglaises. Ce qui se passe à Smyrne, se passe également dans toutes les autres villes de Turquie.

Les écoles congréganistes françaises comptent, à Smyrne, environ 1.455 élèves sur une population scolaire totale de 17.220 garçons et filles.

Afin de simplifier notre étude, nous n'avons pas compris dans nos chiffres la banlieue : Bournabat, Boudja, Cordelio, etc.

Et maintenant, dans quelles familles sont recrutés nos élèves?

Le procureur des frères m'a dicté lui-même le tableau suivant des deux établissements qu'il administre.

1° COLLÈGE SAINT-JOSEPH (payant)

| | |
|-------------------------|-------|
| Elèves catholiques..... | 143 |
| — arméniens..... | 19 |
| — grecs..... | 17 |
| — israélites..... | 15 |
| — turcs..... | 0 |
| | <hr/> |
| | 194 |

2° ECOLE SAINT-JOSEPH (gratuite)

| | |
|-------------------------|-------|
| Elèves catholiques..... | 166 |
| — grecs..... | 27 |
| — arméniens..... | 5 |
| — israélites..... | 5 |
| — turcs..... | 0 |
| | <hr/> |
| | 203 |

TOTAL DES DEUX ÉCOLES

| | |
|-------------------------|-------|
| Elèves catholiques..... | 309 |
| — grecs..... | 44 |
| — arméniens..... | 24 |
| — israélites..... | 20 |
| | <hr/> |
| | 397 |

Ainsi, les catholiques sont une écrasante majorité, près de 78 %. Par contre, les Grecs, qui constituent à eux seuls, cependant, la moitié de la ville, n'ont chez les frères que 44 garçons, soit 11 % de leur clientèle. Et, pour l'ensemble de nos écoles, ils ne nous confient que les 0,17 % de leurs enfants. Ces 0,17 % représentent un misérable atome dans la masse compacte des cent trente-cinq mille Smyrniotes qui ont leurs regards tournés vers Athènes et vers Constantinople. Et encore il importe de noter que la plupart des Grecs, des Arméniens et des Israélites ne viennent passer chez les frères qu'une ou deux années, le temps de se perfectionner dans la connaissance de notre langue; ils n'y poursuivent pas tout le cycle de leurs études, ils ne s'y imprègnent pas d'une éducation ou d'une instruction purement française.

De sorte que le premier point essentiel à retenir est que la France, issue de la Révolution, qui, aux dires de MM. Georges Grosjean, Aynard et Delcassé, nourrit la glorieuse ambition de protéger tous les chrétiens d'Orient, sans distinction de races, de sectes ou de confessions, ne prodigue pas ses sourires, ses égards et... son argent qu'aux catholiques. Ceux-ci obtiennent la gratuité, tandis que les orthodoxes, les israélites, les musulmans et les protestants doivent délier les cordons de leur bourse. La soumission absolue au pouvoir du

pape est la première condition imposée par les représentants de la République à tous les indigènes pauvres qui désirent recevoir un enseignement français. C'est la précieuse prime qui ouvre toutes grandes et toutes charitables les écoles sur lesquelles M. Blanc, le consul général aux idées démocratiques, est heureux et fier de voir flotter les trois couleurs.

Cet agent républicain et anticlérical oublia de nous rapporter que, chez ces chers frères, tous les élèves, qu'ils soient catholiques ou musulmans, sont obligés, au début et à la fin de chaque cours, d'adresser une prière au Christ ou à la Vierge. A tous les instants, on heurte brutalement les principes religieux des Turcs, des Arméniens, des Grecs et des Israélites. L'on comprend aisément que les orientaux répugnent à fréquenter nos établissements. Par leur attitude, faite de méfiance, de craintes et de haines, attitude intransigeante qui repousse avec dédain toutes les exhortations, tous les présents et toutes les menaces, ils infligent un démenti cinglant au ministre des affaires étrangères qui déclarait à la tribune de la Chambre que le gouvernement défend « non pas des intérêts confessionnels, mais un intérêt manifestement national ». Non, monsieur Delcassé, vous nous trompez, ou l'on vous trompa. La cause de la République s'identifie au Levant avec celle du Saint-Siège. Toute la puissance et toute l'autorité de la France sont abandonnées aux mains de la Congrégation.

M. Blanc nous affirme que, grâce à nos missionnaires, la langue française se maintient toujours et de plus en plus solidement au premier rang dans la bonne ville de Smyrne, battant avec éclat tous nos rivaux. J'ai eu le regret, hélas! de constater sur place que notre consul général a bâti son rapport sur des inexactitudes et qu'il ne s'est pas livré, au surplus, à un contrôle.

L'examen le plus superficiel des écoles lui eût appris que les protestants anglo-américains, bien que formant une communauté quatre fois moins importante que le groupement franco-catholique, sont parvenus cependant à nous supplanter et à nous dépasser. En effet, nous voyons au Collège international, sur un total de 345 élèves, 200 Grecs et 80 Arméniens. A lui seul, cet établissement triomphe sur deux écoles dirigées par nos frères, qui n'ont que 44 Grecs, 24 Arméniens et 20 Israélites.

A l'École écossaise, sur 146 élèves, il y a, outre 59 Grecs, 87 Israélites, alors que nos chers frères n'en ont que 20.

L'École supérieure américaine de jeunes filles compte, sur 230 élèves, 85 Grecques et 110 Arméniennes. La Scotch Mission School a, sur 380 élèves, 365 Israélites et 15 Grecques.

Et remarquez que les élèves des Anglais et des Américains appartiennent à l'élite de la société. Il n'y a pas dans la clientèle protestante tous ces miséreux qui sont recueillis par nos frères et nos sœurs, dans le but évident d'enfler les chiffres des résultats tangibles.

Que si nous remontons au passé et que nous comparions les chemins parcourus par les missions catholiques et par les propagandes protestantes, nous ferons des constatations qui réduiront en poussière les conclusions du ministère des affaires étrangères.

J'attire d'une façon toute particulière l'attention des lecteurs sur les renseignements qui suivent, car ils éclairent tout le débat; ils démontrent avec plus de force que tous les raisonnements, combien les services rendus à la France par nos missionnaires sont illusoire.

Le Collège du Sacré-Cœur, dirigé par les pères Lazaristes, marque le pas, depuis 118 ans d'existence, avec une centaine d'élèves. Les frères, avec leurs trois écoles de Saint-Joseph (fondée en 1830), Saint-Jean (1841), et Saint-André (1880) ont perdu, depuis 1889, environ 65 élèves. Les

sœurs, de divers ordres, en ont perdu également, depuis la même année, une centaine.

Plus la population augmente (car Smyrne, depuis dix ans, a vu sa population augmenter de trente mille habitants) et plus la clientèle scolaire de nos missions s'émiette.

Par contre, et c'est ici que M. Blanc ne sut pas ouvrir les yeux, le collège international, qui n'existait pas en 1889, a gagné d'année en année, jusqu'aujourd'hui, 345 élèves. Les deux écoles écossaises (1858), qui n'avaient en 1889 que 150 élèves, en ont maintenant 530 ; elles ont presque quadruplé leurs classes. L'école supérieure américaine de jeunes filles, qui n'avait que 95 élèves en 1889, en a, en 1904, 230, soit trois fois plus.

En résumé, l'ensemble des écoles qui ont le français comme base d'enseignement, a perdu à Smyrne, depuis l'année 1889, 160 élèves environ, alors que l'ensemble des écoles, ayant l'anglais comme base d'enseignement, a gagné, dans la même ville, 870 élèves.

Les écoles françaises ont subi une baisse de 10 %.

Les écoles anglaises ont atteint une hausse de 217 %.

Si nous continuons la même politique, dans vingt ans, la langue anglaise aura chassé définitivement la langue française. Et les Anglais ne jouissent d'aucun privilège spécial. Ni la Grande-Bretagne ni l'Amérique n'abritent leur œuvre sous un protectorat tapageur et coûteux.

Alors, pourquoi les catholiques sont-ils vaincus ? Pourquoi ont-ils moins de succès auprès des orthodoxes et des juifs ? Oh ! c'est bien simple et bien limpide. Nos missions exigent que les protégés de la France renient la foi de leurs ancêtres et embrassent le catholicisme.

Les Anglais et les Américains, au contraire, ne parlent jamais religion à leurs élèves. Ils ne violent pas les consciences, ils n'introduisent pas leurs prières ou leurs pratiques cultuelles dans les règlements de l'école. Ils respectent toutes les croyances. En un mot, ils distribuent un enseignement scientifique et loyalement neutre.

Dans un quatrième article (la *Lanterne*, 27 mars), M. Paillarès nous présente le *Levantin*, ce produit hybride, incolore de l'Orient :

Vaniteux, ignorant, paresseux, impudent, fourbe, lâche, cruel, insolent, voleur, menteur, bluffeur, ingrat, le Levantin n'a pas de patrie. Il est tour à tour sujet ottoman, sujet anglais, sujet français, sujet russe, sujet italien, suivant les nécessités du moment et l'importance de ses intérêts en jeu. Il brûle ce qu'il adora la veille. Il passe sa vie à chercher dans les capitulations les armes qui lui permettront de se jouer de tout et de tous, et de narguer le Turc, qu'il exploite avec un art consommé, avec une maîtrise inconnue par les écumeurs de Paris et de Londres. Il n'y a que deux puissances qui lui en imposent : l'Argent et le Pape. Il commettra mille bassesses, il se vautra dans toutes les fanges pour mériter les grâces du Riche. Le Pauvre, à ses yeux, fût-il poète, fût-il artiste, fût-il un génie, fût-il roi, fût-il dieu, le Pauvre est un ver de terre que l'on peut écraser impunément, avec dédain et avec dégoût. Il reniera le berceau de ses aïeux pour rester fidèle à Rome, Rome, la Ville Eternelle !

« On ne leur demande pas, nous assure M. Blanc, de négliger leurs devoirs et leurs obligations envers leur patrie d'origine, on leur recommande, au contraire, de se préparer à devenir des patriotes loyaux et dévoués. »

Ici, M. Blanc exagère vraiment la flatterie. Ces bons pères et ces chers frères ont dû s'amuser fol-

lement à lire les fantaisies de notre consul général. Qui ne sait, à Smyrne, à Constantinople, à Beyrouth, ou ailleurs, que nos missionnaires dressent leurs élèves et leurs étudiants, les Levantins à ne respecter aucun maître, à n'aimer aucun peuple, à baver surtout sur l'abjecte et diabolique Marianne. Ils leur enseignent qu'il n'y a pas d'autre Pouvoir, sur le globe, que celui de l'Eglise, qui survivra à la chute de tous les régimes. La France est au service du pape et voilà pourquoi les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires, les agents diplomatiques et les consuls de tous grades se prosternent en grand uniforme devant les évêques. Toutes les fêtes religieuses sont rehaussées par la présence de nos représentants. M. Constans lui-même assiste à la messe régulièrement, et, en sa personne, c'est la République tout entière, qui s'agenouille et s'humilie sous la bénédiction protectrice du délégué apostolique du Saint-Siège.

Je demandais au Levantin : « De quelle nationalité êtes-vous ? » Il me répondait à peu près invariablement : « Je suis catholique ! » J'insistais, étonné : « Votre religion est la religion catholique, c'est entendu, mais ceci n'indique pas si vous êtes Français, Grec ou Italien. » Et le Levantin scandait une déclaration plus ferme et plus nette : « Je suis catholique ! »

Sa patrie, c'est Rome ! Son drapeau, c'est la bannière du pape ! Il a tout oublié de ses origines.

On a vu bien des Hellènes accourir en France pour se battre dans nos rangs contre nos ennemis. Eh bien, fouillez dans l'Histoire, scrutez le passé, vous ne trouverez trace nulle part d'un secours offert par les Levantins catholiques à notre détresse. Ils n'ont rien de commun avec nous. Bien pis, ils nous haïssent.

Il n'y a pas longtemps, on fêtait le 14 juillet. Il est d'un usage constant, à Smyrne, qu'on célèbre la prise de la Bastille par une messe à laquelle assistent tout le personnel du consulat de France et les membres les plus en vue de notre colonie.

A la sortie de l'église, un *Député de la Nation* (!) aperçoit le drapeau tricolore qu'on a hissé au siège des Sociétés françaises. Il se plante devant le glorieux emblème, et, les yeux mauvais, la lèvre méprisante, le geste menaçant, vomissant tout le fiel jésuitique par tous les pores, il s'écrie à haute voix, pour que nul n'en ignore : « Qu'on enlève ce sale torchon qui insulte à notre foi ! »

Tel est le noble produit de nos missionnaires !

Revenant sur cette question dans la *Lanterne* du 28 mars, l'auteur démontre une fois de plus l'insuffisance, pour ne pas dire l'inanité, de l'enseignement congréganiste, au point de vue français. Mais l'influence française n'est pas seule à souffrir de l'esprit qui anime les missionnaires. La doctrine chrétienne elle-même est assez mal appliquée :

Toutes les faveurs de la République vont aux jésuites, aux capucins, aux franciscains et aux frères de tous ordres. Qu'importe, s'ils sont étrangers et s'ils travaillent avec nos deniers, contre nous, au profit de nos rivaux ! Tel ce supérieur des lazaris, directeur de l'Ecole française de Monastir, qui est Aurichien et qui est, en Macédoine, un agent de l'Autriche. Il soutenait tout récemment, à un de mes parents, un ancien consul de France, que les trois provinces de Roumélie

ne seraient heureuses, tranquilles et prospères, que sous une protection autrichienne. Cet homme est subventionné par le gouvernement français, pour aider au triomphe du pangermanisme.

Je ne puis m'étendre dans le cadre étroit de ces articles, sur la propagande active menée par des pères polonais, à coups de millions fournis par le second Empire et par la troisième République, à seule fin de convertir les Bulgares en Uniates. Ceci explique pourquoi les lazaris ont été et sont les *auxiliaires* des comitadjis.

Leur supérieur de Salonique a tué les enfants d'une traversée — de Smyrne à cette ville — en me retraçant avec une éloquence admirative les magnifiques exploits des chevaliers du poignard et de la bombe. Avec la femme d'un consul européen, connu pour avoir joué un grand rôle dans la question macédonienne, il n'avait que des éloges pour l'héroïsme de ces braves qui ne craignaient pas de porter le feu et la mort dans les flancs du Guadalquivir. Cet apôtre de la doctrine chrétienne n'avait par contre que des sarcasmes et que des injures pour l'hellénisme tout entier. C'est que la Grèce, « au temps de la plus grande puissance de la papauté, a su résister aux machinations les plus adroites des jésuites. » C'est que les Hellènes sont réfractaires à toute apostasie, ils ont repoussé avec une intransigeance hautaine et farouche toutes les propositions de Rome.

Ces missionnaires jouissent de nombreux privilèges, grâce à la protection de l'ambassade de France. Mais, s'ils se servent de l'influence française, ils ne la servent point. Leur patrie, c'est Rome, non la France. Le portrait du pape orne les murailles de leurs couvents, mais on y chercherait vainement celui du président de la République.

Les consuls de France en Orient (la *Lanterne* du 31 mars), laissent faire ; bien mieux, ils en sont encore aux idées ayant cours à l'époque de François I^{er} et du sultan Soliman. Mais il en est qu'anime un esprit nouveau ; l'un d'eux disait :

« Nos bureaux sont les modestes succursales de cette gigantesque maison de commerce dont le siège social est au Vatican. Les missionnaires, « de quelque nation qu'ils soient », excellent à extraire du Protectorat tous les bénéfices qu'on en peut attendre. Ils usent et abusent des privilèges nombreux et riches que leur garantissent ces textes archaïques qui furent imposés à la Porte aux époques de fanatisme religieux où la France se posait en fille aînée de l'Eglise. A l'abri de notre protection officielle, la Congrégation se livre aux trafics les moins évangéliques, mais les plus rémunérateurs. Ses opérations se soldent invariablement par des excédents de recettes. Et pourrait-il en être autrement ? Ses achats de meubles et d'immeubles — d'immeubles surtout, car elle a une passion immodérée pour la propriété — sont payés par la France et... par la Turquie. Que si le sultan s'avise, parfois, de trouver excessives les fantaisies de ces apôtres, notre ambassadeur se charge de lui démontrer que la République n'est pas du tout de son avis et qu'elle est prête à assumer toutes les responsabilités. Nous passons le meilleur de notre temps à faire démarches sur démarches auprès des fonctionnaires ottomans pour couvrir de notre autorité de touchés agissements qui n'ont rien de commun avec les intérêts nationaux.

« Quand donc la France comprendra-t-elle que tous ces moines de nationalité étrangère se moquent tout simplement de nous. Nous n'avons rien à faire avec ces gens-là. Ils ne nous sont d'aucune utilité pratique. Ils ne nous causent, au contraire, que des ennuis de toutes sortes, sans jamais nous procurer l'ombre d'un seul avantage. Ils nous rendent odieux aux Turcs, aux Grecs, aux Arméniens, aux Israélites, etc. Et, ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'ils minent sourdement notre influence. Ainsi, tenez, regardez en face. Voyez cette école. Vous apercevez, là, dans cette classe, des moines, des franciscains, ce sont des Italiens qui enseignent leur langue aux enfants du Levant. Ils n'ont jamais admis le français dans leur programme. Et, cependant, oui, cependant, il n'y a pas bien longtemps encore, non seulement nous les protégeons, mais encore nous les subventionnons. J'ai protesté, pour ma part, énergiquement, et je me suis refusé à verser désormais un centime à des ennemis déloyaux. Mais je voudrais — oh ! je le désire de toute mon âme de patriote et de républicain — que la France repasse ces encombrantes soutanes aux pays qui leur donna le jour. Nous pourrions nous occuper plus activement de notre commerce, de notre marine marchande, et du développement de l'enseignement laïque, c'est-à-dire d'un enseignement nettement français. »

Sur ce point, tout le monde est d'accord, sauf des missionnaires et... les Levantins. Voici ce que des Hellènes de Smyrne disaient à M. Paillarès :

« Nous ne sommes pas des sauvages, des Africains. Nous n'avons pas besoin de vos missionnaires pour atteindre à la civilisation. Nous avons notre religion et nos églises, qui ne le cèdent en rien aux autres. Nous avons nos écoles, secondaires et primaires, où des professeurs éminents et des maîtres dévoués, qui se sont formés dans les Universités d'Europe ou d'Athènes, distribuent un enseignement conforme à l'esprit du temps et à la vérité scientifique. Nous avons nos livres. Nous lisons vos auteurs. Aucune de vos œuvres ne nous est étrangère. Nous connaissons l'histoire. Nous sommes au courant de tous les mouvements politiques, sociaux et littéraires du passé et du présent. Et ce ne sont pas vos frères, certes, qui nous inspirent l'amour de la France. Nous les fuyons comme des pestiférés. Nous les considérons comme des *microbes* (*sic*) dangereux, des microbes qui portent la mort.

« C'est à cause du rôle glorieux qu'elle a joué dans l'humanité, c'est à cause du bien qu'elle a répandu sur tous les peuples faibles et malheureux, c'est à cause de l'indépendance qu'elle nous a aidés à conquérir, nous Hellènes, que nous avons voué à votre nation une affection reconnaissante.

« Nos maîtres sont plus instruits que vos frères et c'est pour nous une cuisante humiliation que la France nous envoie, pour nous instruire, ceux qu'elle juge indignes de ses enfants, ceux que le général Galliéni a condamnés comme étant nuisibles même aux Malgaches. »

Nous regrettons que le cadre restreint de cette revue nous interdise de plus longues citations. Les éléments que M. Paillarès a si scrupuleusement recueillis, au cours de son enquête, sont du plus haut intérêt pour nous autres Hellènes, et pour la cause, qui nous est chère, de l'influence française en Orient.

Un incident gréco-bulgare à Genève

Un certain nombre d'étudiants bulgares de Genève, suivant l'exemple des politiciens de Sofia, ont fondé en cette ville une association *macédo-andrinopolitaine*, en vue, disaient-ils, principalement d'éclairer l'opinion publique sur les méfaits de l'administration ottomane et les maux des populations de Thrace et de Macédoine; en réalité, dans le but, inavoué mais à peine déguisé, de propager en Occident l'idée d'une nationalité « macédo-andrinopolitaine ».

Jusqu'ici, les Bulgares ne convoitaient que la Macédoine et la Vieille-Serbie. Et après avoir voulu confondre ces deux régions, ils ont inventé une nationalité *macédonienne* dans le secret espoir que cette nationalité, devenue autonome, ne tarderait pas à évoluer vers le bulgarisme. Maintenant, leurs prétentions s'étendent : et ils englobent dans les territoires qu'ils revendiquent, le vilayet d'Andrinople, c'est-à-dire la Thrace : d'où la formule *macédo-andrinopolitaine*. Ayant ainsi baptisé un comité qui s'agit en Turquie d'Europe, beaucoup plus qu'il ne peut agir, ils ont encore songé à coller cette étrange dénomination à une association d'étudiants, tout simplement bulgares, qui, une fois fondée, s'empressa de faire part de sa naissance aux diverses associations des étudiants de Genève, sans en excepter l'association hellène *Minerva*.

A la circulaire macédo-andrinopolitaine, les étudiants grecs répondirent par la lettre suivante :

Genève, le 2 février.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 20 janvier et regrettons de nous voir dans la nécessité de vous faire savoir qu'au cours de la dernière séance, l'Association « Minerva » a décidé de garder une attitude toute de réserve à l'égard de ce qui constitue l'objet de votre lettre, et ce pour les raisons suivantes :

En principe, nous sommes naturellement favorables à l'égard de toute tentative sincère faite en vue d'amener une entente entre les divers peuples d'Orient, ce qui eût dû présupposer, comme condition préalable, un accord entre les droits des diverses populations macédoniennes.

Mais, l'insuccès d'une tentative analogue, faite il y a quelques années à Zurich, pourtant sous les plus heureux auspices, ne nous permet pas de nous illusionner à cet égard ; d'ailleurs, le but de votre lettre est tout différent.

Vous nous annoncez la création, à Genève, d'une association d'étudiants sous le titre : « Association des Etudiants macédo-andrinopolitains », se proposant : 1° de contribuer au rapprochement et à l'union morale de tous les Macédoniens et les Andrinopolitains résidant en Suisse, avec, comme base l'unité d'une patrie commune ; 2° d'étudier la Macédoine et le vilayet d'Andrinople au point de vue historique et ethnographique ; d'éclairer l'opinion publique occidentale sur la situation et la condition de ces provinces.

Or, vous voudrez bien nous permettre de vous faire d'abord remarquer que le titre de l'Association nous paraît équivoque. L'union entre tous les individus natifs de Macédoine et d'Andrinople ne correspond à aucune donnée positive, historique ou ethnique, car il n'existe pas de race et de conscience nationale macédo-andrinopolitaine. Lorsque nous sommes en présence de Français, d'Arméniens, de Bulgares ou de Roumains, nous savons parfaitement à quoi nous en tenir. Il n'en va pas

de même dans le cas qui nous occupe, et il n'est pas possible de parler d'unité d'une « patrie commune ». Ici, il n'y a pas, il ne peut y avoir communauté de patrie. Vous n'ignorez pas que les pays dont il est question sont peuplés de races ayant des aspirations nationales différentes. Prétendre les fondre en une « patrie macédo-andrinopolitaine » équivaut donc à une œuvre aussi vaine qu'artificielle.

Mais ce n'est pas tout. L'équivoque à laquelle votre titre donne lieu, s'aggrave de la nature des circonstances dans lesquelles naquit votre Association. A plusieurs reprises la formule macédo-andrinopolitaine a été exploitée par des Bulgares, cherchant par là à égarer l'opinion publique et à masquer des entreprises favorables aux intérêts de leur pays. Cette manœuvre a été dévoilée aujourd'hui, car personne n'ignore que, par ces moyens, ils espèrent obtenir la création d'une circonscription administrative destinée au même sort que la Roumanie orientale.

Mais les Hellènes n'entendent pas se prêter à une telle œuvre ; il faut que chacun ait le courage de parler et d'agir au grand jour.

Nous ne voulons certes pas mettre en doute vos intentions, mais nous regrettons que vous ayez adopté un titre et un programme qui rappellent des entreprises politiques, à l'égard desquels nous, demeurons hostiles, car si elles venaient à réussir, elles compromettraient les droits et la volonté de nos congénères qui constituent la majorité dans ces pays, — exception faite du vilayet de Kossoro qui ne fait pas partie de la Macédoine.

Telles sont, M. le président, les raisons qui nous obligent à nous montrer réservés vis-à-vis de l'association dont vous nous annoncez la fondation et qui, si nous ne nous trompons, a été créée par des Bulgares n'ayant pas naturellement le droit exclusif de parler au nom de ces provinces, quand même ils en seraient originaires, d'autant que les Bulgares n'y sont pas en majorité !

C'est à vous de dissiper ces doutes, avant tout, en désavouant énergiquement, en stigmatisant les auteurs des innombrables et odieux crimes, si brutalement et systématiquement perpétrés par des mains bulgares sur la population grecque des pays dont le sort vous préoccupe, — et notamment sur des notables, des instituteurs et même des femmes et des enfants, qu'on cherché par la violence, à rattacher à l'Exarchat.

Désireux que vous êtes de contribuer au rapprochement et à l'union de tous les Macédo-Andrinopolitains, ce serait là de votre part la première preuve d'intérêt à donner à tous ces malheureux.

Veillez agréer, etc.

Pour l'Association *Minerva* :

Le Président,

Le Secrétaire,

A. STAVROPOULOS.

M. SYRIOTIS.

A la suite de cette lettre, le président et le secrétaire de cette nouvelle société ont écrit à la *Minerva*, au commencement de mars, une lettre dans laquelle ils avouent qu'ils sont tous (au nombre de 22), de très authentiques Bulgares, dont un tiers même sont originaires de la principauté, mais qu'ils n'en veulent pas moins poursuivre l'application du programme sus-énoncé. Quant à flétrir les crimes commis par les malfaiteurs bulgares, ils croient esquiver la difficulté en répondant par des injures. De la sorte, le but des étudiants hellènes de Genève a été atteint : ils ont percé à jour la manœuvre de ces « Macédo-Andrinopolitains » et, en les démasquant, ils ont appris en même temps ce que ceux-ci pensent des actes commis par leurs frères, les bandits panslavistes. L'enseignement ne sera pas perdu.

Echos et Nouvelles

Chypre et l'Union. — On nous écrit de Larnaca (Chypre) qu'à l'occasion de la visite à Lemissos du duc de Connaught, le 2 mars, les habitants ont manifesté une fois de plus le désir des Chypriotes de l'union avec la Grèce. C'est avec la meilleure grâce du monde que le prince anglais a accueilli ces paroles du citoyen qui lui souhaitait la bienvenue : « En tant qu'Hellènes, nous autres Chypriotes partageons sans réserve la reconnaissance de la nation grecque envers la Grande-Bretagne et la Maison Royale. Feue votre auguste mère accorda aux îles Ioniennes l'union à la Grèce. Nous espérons que sous le règne d'Edouard VII, notre île sera dotée d'un meilleur régime financier, mais nous souhaitons surtout que Sa Majesté, accueillant enfin le vœu des cœurs chypriotes, imitera l'exemple maternel. » Des cris de « Vive l'Union ! » couvrirent ces paroles.

Le duc de Connaught, après avoir remercié, exprima le désir de visiter la nouvelle cathédrale grecque. Le drapeau hellène fut immédiatement hissé sur la chaire même de l'église et c'est aux cris de « Vive l'Union ! » « Vive Edouard ! » que Son Altesse, accompagnée des princesses, pénétra dans l'église.

La population chypriote se montre de plus en plus satisfaite de l'attitude de son nouveau gouverneur, Sir Charles King Harman, dont nous avons eu l'occasion de signaler les sentiments conciliants.

Orient et Extrême-Orient. — On nous écrit de Sofia que les désastres russes en Mandchourie aussi bien que la situation en Russie, produisent en Bulgarie une profonde et douloureuse impression, voisine du découragement.

La croyance en l'invincibilité de la Russie, qui était devenue un article de foi, a reçu un coup violent, définitif. On sait ce que cela signifie pour un peuple qui doit à la Russie, et à elle seule, son existence. Certes, dans ces regrets du bulgarisme, au sujet des revers russes, la part de la gratitude est pour bien peu. Ce qui surtout afflige les sujets du prince Ferdinand, c'est de voir de plus en plus amoindrir le prestige de leur protectrice tutélaire, et sa situation de grande puissance.

Trop absorbée par le souci de ses propres malheurs, elle ne saurait pour l'instant — instant critique, pourtant — songer à faire le bonheur de ses clients des Balkans. Sans doute les panslavistes veillent toujours sur eux. Mais quoi qu'on prétende, le panslavisme c'est après tout la Russie officielle, la Russie tzariste. Or, le czarisme traverse à coup sûr un mauvais moment.

Décorations inattendues. — Ce sont celles conférées par le sultan aux agents civils russe et autrichien en Macédoine, MM. De-

merick et Muller. Ils ont en effet reçu et accepté les insignes du grand cordon de *Medjidîé* ; à leurs épouses, Sa Majesté a donné le *Chefakal*.

On se perd en conjectures sur le motif — ou l'intention — qui a dicté cette mesure au Sultan. On prétend qu'Abdul-Hamid est satisfait de la bonne volonté déployée par ces messieurs à assister Hilmi pacha dans l'œuvre de l'application des réformes. On croit encore qu'il a voulu au contraire, récompenser le zèle qu'ils mettent à faire échouer ces réformes. D'autres assurent qu'en cette affaire le Sultan a tout simplement agi dans un de ces moments de lubie qui lui sont coutumiers. Peut-être aussi a-t-il voulu discréditer aux yeux des populations macédoniennes comme devant l'opinion occidentale, ces deux personnages qui, sur certaines questions, semblent s'entendre comme larrons en foire. Or, Abdul-Hamid sait comme vous et moi que ses décorations sont, dans certaines circonstances, plutôt compromettantes. Et il met alors à les accorder une bonne grâce parfaite.

Politique autrichienne. — La présence de l'escadre autrichienne dans les eaux de Salonique a donné lieu à un incident caractéristique. Dans une soirée donnée au consulat d'Autriche-Hongrie en l'honneur des officiers de l'escadre, l'amiral Piétrusky remarqua l'absence des membres de la société hellène de la ville, ce qui le surprit d'autant plus qu'au Pirée où ses navires avaient mouillé avant de gagner Salonique, les Autrichiens avaient été très bien accueillis et en avaient emporté un excellent souvenir.

Il fit part de sa surprise à M. de Muller, agent civil d'Autriche-Hongrie, qui répondit négligemment qu'à Salonique il n'existait pas de communauté grecque !

Ces propos ne tardèrent pas à être connus. Aussi deux jours plus tard, l'amiral et les états-majors de l'escadre étaient invités à un bal organisé par l'Ouvroir, sous le patronage des dames grecques de Salonique. La fête exclusivement grecque fut des plus brillantes et l'amiral Piétrusky et ses officiers, les seuls étrangers qui y assistassent, purent se rendre compte que M. de Muller avait pris ses désirs pour la réalité.

D'autre part, l'amiral Piétrusky ayant également remarqué l'absence du consul de Grèce, au dîner offert en son honneur, par M. de Muller, celui-ci lui répondit que seuls y avaient été invités les représentants des grandes puissances, ce qui n'était vrai qu'en partie, puisque le consul de Roumanie — puissance dont l'Autriche favorise, et pour cause, les intrigues parmi les Kuotzo-Valaques de Macédoine — était présent.

L'amiral autrichien a répondu à cette petite « roserie » de M. de Muller en faisant à notre consul, M. Coromilas, à bord de son navire, l'accueil le plus chaleureusement — et le plus ostensiblement cordial.

L'ouverture du Parlement grec. — Le roi a ouvert solennellement la session de la Chambre, le 27 mars.

Le corps diplomatique au complet était présent.

Le discours du Trône déclare que l'opinion clairement exprimée de la nation en faveur du gouvernement donne à celui-ci la conviction que les députés l'aideront dans l'accomplissement de son programme.

Ce programme comprend la réorganisation de l'administration, le relèvement des finances par des économies réalisées sur les dépenses qui ne sont pas strictement indispensables, le renforcement des forces productives du pays.

L'armée et la marine seront également réorganisées de manière à les rendre utilisables au cas où il serait nécessaire de défendre les intérêts de la nation.

Le discours du Trône ne traite pas de politique extérieure.

Préparatifs militaires turcs. — On mande de Constantinople qu'un iradé ordonne l'appel de 10.000 recrues dans la circonscription militaire du 4^e corps d'armée (Erzeroum). Ces recrues sont destinées à augmenter les effectifs, actuellement insuffisants, des bataillons des 2^e et 3^e corps d'Andrinople et de Salonique.

Un second iradé porte que le 4^e corps fournira encore 5.000 recrues également destinées à renforcer les troupes de Macédoine et de Thrace. Enfin on prépare la convocation éventuelle de trois divisions de redifs de Macédoine, appartenant au 3^e corps d'armée.

Plus de 7.000 hommes sont ainsi mobilisés en Macédoine, pendant que se poursuivent les envois des armes et des munitions. La Porte motive ces préparatifs par la crainte où elle est de voir les bandes bulgares reprendre au printemps leurs excursions en masses.

Le récent accord des deux partis de comitadgis justifient ces appréhensions. Quant aux vellétés belliqueuses de la Bulgarie, dont il est question, nous n'y croyons pas beaucoup. C'est du bluff.

La médaille Albert Sorel. — La Société des anciens élèves et élèves de l'École des sciences politiques, avaient organisé le 29 mars, à la salle des Champs-Élysées, une fête en l'honneur de M. Albert Sorel, de l'Académie française, professeur à l'École, à l'occasion de l'achèvement de son grand ouvrage, *l'Europe et la Révolution française* ; une médaille gravée par Chaplain a été offerte à l'illustre historien.

La souscription grecque était représentée par deux de nos compatriotes.

La fête, à laquelle assistaient un grand nombre de notabilités politiques et littéraires a été des plus brillantes. De beaux discours ont été prononcés par M. Aucoc, de l'Institut ; M. Albert Vandal, qui parla

de l'influence de Sorel comme historien, sur le grand public ; par M^e Devin, ancien bâtonnier du barreau de Paris, l'ami d'enfance de Sorel qui en termes tour à tour émus et spirituels, nous retraça la jeunesse et la vie de son ami ; par le maire d'Honfleur qui apporta le salut de la patrie normande, enfin par Albert Sorel dont le magistral discours fut chaleureusement applaudi.

Finances macédoniennes. — On télégraphie de Constantinople que dans certains cercles officiels turcs, la résistance que l'ambassade allemande oppose, dit-on, aux projets financiers macédoniens provoque de nombreux commentaires. Dans ces cercles, on déclare que l'ambassade a adressé à la Porte un mémoire dans lequel il est dit qu'il est préjudiciable aux intérêts turcs que la Banque ottomane soit constituée trésorière et caissière en Macédoine, puisque cette mesure tendrait à assurer à la Banque une plus grande influence dans le pays.

La dernière de M. V. Bérard. — L'auteur de la *Turquie et l'Hellénisme contemporain* a fait, dit notre confrère bulgare la *Macédoine* (1), le 15 mars, une conférence sur la Macédoine, à l'École des Hautes Etudes.

Nous n'avons pas assisté à cette conférence, et c'est dommage. Nous eussions sans doute appris des choses intéressantes que nous ignorons, notamment ceci : « Désormais, pour avoir l'image de la société macédonienne, il faut voir à côté du Turc militaire, le Valaque commerçant, le Slave paysan et l'Albanais pillard. » Ces mots sont de M. Bérard ; nous les citons d'après l'organe bulgare la *Macédoine* ; ils n'y figurent pas entre guillemets ; mais il y a gros à parier que ce passage est textuel. Donc le Turc, le Valaque, le Slave et l'Albanais composent la société macédonienne. Mais du Grec, il n'est point question.

Il est vrai qu'au cours de sa conférence, M. Bérard parla beaucoup des Grecs ; il dit, par exemple, que « le Slave tient la partie continentale de la péninsule et que le Grec tient la partie maritime » et cependant, à l'en croire, pour avoir l'image de la société macédonienne il suffit de voir à côté du Russe, le Valaque, le Slave et l'Albanais. C'est là un coq-à-l'âne, mais qui n'a pas d'importance.

Des contradictions de ce genre, venant de la part de M. Bérard, doivent nous surprendre, d'autant moins que ce logicien incomparable met beaucoup de bonne volonté à les concilier. Car M. Bérard possède le secret d'accorder des choses qui semblent contraires et de soutenir les thèses les plus saugrenues. Ainsi dans un entretien que nous eûmes avec lui l'an dernier, voici ce qu'il prétendait nous faire croire : Si les Bulgares cherchent à « éman-

ciper » la Macédoine, c'est uniquement pour arracher leurs frères de race au joug turc ; mais ils n'entendent point annexer cette région. Au contraire, ils n'en veulent pas. Et savez-vous pourquoi ils n'en veulent pas, de la Macédoine ? Je vous le donne en cent... parce que l'annexion de la Bulgarie déplacerait la capitale, parce que Salonique — ou Monastir — devenant tout naturellement la capitale de cette plus grande Bulgarie, Sofia finirait par décliner, par n'être plus qu'une ville de second ordre.

C'est pourquoi à Sofia on ne désire pas annexer la Macédoine ! Et il fallait voir avec quelle conviction M. Bérard soutenait son opinion. Je vous jure qu'il était de bonne foi.

LES DERNIERS CRIMES BULGARES

Le 15 mars, *Basile Malenganos*, instituteur au village grec de Sétoma, fut trouvé tué sur la route de Castoria. La victime, originaire dudit village, était âgée à peine de 23 ans et était connue pour son patriotisme et sa culture ; son cadavre, cruellement mutilé, portait 92 coups de couteau ou de baïonnette.

Un négociant, sujet hellène, *Spyridion Skourtis*, vient de tomber victime des organes du comité. Le crime a eu lieu une heure après le coucher du soleil, sur la place de l'évêché à Stroumitsa ; Skourtis sortait du café pour rentrer chez lui, quand il fut attaqué à coups de revolver par quatre Bulgares : Tome Girtchef, Risto Bosmandref, H. Prodonof et Bouklief, à qui paraît avoir été confiée l'exécution d'une série de crimes. Skourtis reçut trois balles dans le dos ; transporté dans une maison voisine, celle de M. C. Bogadinis, il expira une heure plus tard.

Ce crime a provoqué la plus vive émotion ; l'enterrement du défunt a eu lieu avec solennité en présence de tout le clergé et de tout le personnel des écoles grecques.

Un seul des coupables, Tomé Girtchef, a été arrêté ; le meurtre de Skourtis n'est pas son premier crime.

La bande de G. Radéf, fléau du district de Serrès, vient de commettre un nouveau crime ; ayant pénétré, après le coucher du soleil, dans le village Elsiani, elle a cerné la maison du primat grec *B. Tsilimbatis*, dans laquelle se trouvaient réunis, comme d'habitude à pareille heure, dans une chambre basse trois autres Grecs : *Charalambos Diamantis*, *Apostolos Antoniou* et *Petros Antoniou*. Faisant feu à travers la fenêtre, les Bulgares tuèrent le premier et blessèrent grièvement les deux autres. G. Radéf et ses compagnons ont pu se retirer sans être poursuivis.

Une bande bulgare a envahi le village de Lissia, sis à trois heures d'Anô-Djoumaya. Elle entra d'abord dans la maison de *Georges Levkos*, absent, et massacra à coups de poignards sa mère, sa femme et ses quatre enfants en bas âge, après quoi elle mit le feu à la maison.

L'higoumène du couvent de l'Archangé Gabriel, à Ossiani, *papa Michail* a été assassiné le 4 mars. Assassinés également à Ningovani, les deux prêtres *papa Théodossios* et *papa Christos* et le notable *Thomaidès*.

Près de Komanitsovo, *Michel Pétrotsis*, jeune homme appartenant à une des principales familles de cette bourgade, fut assassiné le 1^{er} mars. Son corps portait douze coups de poignard dont cinq à la tête.

Quelques jours plus tard, les habitants des villages grecs de Morihovon, Staravina et Zovik, qui ont l'habitude de venir en bande au marché qui se tient à Monastir tous les lundis, étaient attaqués soudain à coups de fusil. Parmi les victimes de cette lâche agression se trouvent *Georges Mialis*, de Zovik, qui accompagnait son fils, élève à l'école grecque de Monastir, *Pétros Kostas*, *Elie Stoyannis*, et *Pétros Dimou* de Staravina. Les Bulgares étaient soigneusement embusqués et ont pu s'enfuir, sans être poursuivis.

Tout récemment, tandis qu'une bande bulgare incendiait le couvent grec de Tsérilovon, près de Clissoura, une autre bande pénétrait au village de Sirpsi, sis à trois heures au nord-ouest de Monastir, et y massacrait le curé grec *Papa Anghélos*, son oncle et son cousin.

Une bande bulgare ayant pénétré nuitamment dans le village grec de Pylorikion (caza de Yenitsa) se dirigea vers la maison de l'instituteur *Romas* et l'invita à lui ouvrir la porte. Sur son refus, les Bulgares commencèrent à tirer par la fenêtre dans la chambre à coucher et tuèrent la femme et le jeune fils de l'instituteur. *Romas*, qui essaya de fuir par la porte de derrière, fut atteint d'une balle dans l'aîne ; son état est désespéré.

Le même jour, à Ossiani, la bande de *Giovan Karassouli*, n'arrivant pas à tuer le primat grec *Basile Prossios*, de Koupa, enleva quatre membres de sa famille : son frère, son gendre, son fils et sa nièce. Un détachement a été envoyé de Yevghéli à la poursuite des coupables ; il n'est arrivé à retrouver jusqu'ici que la nièce de Prossios, que les Bulgares avaient relâchée après l'avoir violée.

Voici quelques détails sur le crime commis à Monastir par les Bulgares sur deux jeunes Grecs : les agresseurs, armés de revolvers, étaient au nombre de cinq ; quatre d'entre eux ont été arrêtés immédiatement ; le cinquième a échappé jusqu'ici aux recherches de la police. Quant aux victimes, l'une d'elles, *Georges Thomas*, blessé au ventre, est mort au bout de trois jours ; il a été enterré avec une grande solennité ; son compagnon, *Evanghélos Sotiriou*, a été blessé à la cuisse ; son état reste assez grave ; il est soigné à l'hôpital grec.

Le lendemain des obsèques de G. Thomas, sur le lieu même où le crime avait été commis, le docteur bulgare *Vladtich* essayait plusieurs coups de feu. *Vladtich* était allé s'installer à Monastir, qui jusque-là ne comptait pas de médecin bulgare, depuis seulement trois mois ; il n'était pas d'origine macédonienne et son arrivée inopinée avait donné lieu à des rumeurs, que sa conduite ici n'avait pas complètement dissipées. A la suite de ce dernier attentat, la police a procédé contre les Grecs à des arrestations en masse, qui ont

(1) 20 mars.

irrité la population ; les inculpés n'ont pas eu de peine à montrer leur innocence et la plupart d'entre eux ont été remis en liberté.

Le juge d'instruction près le tribunal de Perlépé est tombé dans une embuscade bulgare, comme il retournait d'un village où ses devoirs l'avaient appelé. Il a été très grièvement blessé ; son frère qui l'accompagnait a été tué. Ce double crime a vivement irrité la population musulmane et la poursuite des bandes a repris avec une grande activité.

**

Deux ouvriers grecs, l'un pâtissier et l'autre charpentier, tous deux renommés pour leur patriotisme, viennent d'être assassinés aux environs de Monastir, à coups de feu par cinq Bulgares blottis dans une voiture qui est aussitôt partie au galop. Le crime a eu lieu dans la ville même et la police est parvenue à arrêter les coupables.

Une bande de quinze Bulgares aurait tué dans la forêt de Koklen, deux musulmans ; on sait que les comités ont défendu aux paysans turcs de faire du bois.

**

On signale aussi de nombreux assassinats de musulmans ; au nombre des victimes figurent deux adolescents du village Ombet.

DESTRUCTION DE LA BANDE D'APOSTOL

La bande d'Apostol, y compris son chef, vient d'être anéantie dans les conditions suivantes :

Les autorités, soupçonnant qu'Apostol se cachait à Smol, petit village bulgare du каза de Yevghéli, à droite du lac Ardzan, y envoyèrent nuitamment dix gendarmes et quelques Guègues (Albanais du Nord) qu'elles avaient armés pour la circonstance.

Le détachement s'embusqua près de l'église. Quelque temps après, une femme sortit d'une maison et se dirigea du côté où se cachaient les Turcs. Les ayant aperçus, elle rentra en courant. Peu après, neuf hommes armés sortaient de la maison ; le détachement fit feu sur eux et en tua deux. Les Bulgares ne répondirent pas, mais, enlevant leurs blessés et suivis de leurs autres compagnons, ils gagnèrent un point élevé hors du village, d'où ils engagèrent avec les Turcs un combat qui dura toute la nuit. Au lever du jour les Bulgares essayèrent de fuir ; mais les Turcs, qui avaient reçu des renforts, ne le leur permirent pas et les 37 compagnons d'Apostol, cernés par des forces supérieures contre l'Axios (Vardar) qui leur fermait la retraite, périrent tous ; trois d'entre eux se noyèrent en essayant de traverser la rivière à la nage.

Le corps d'Apostol fut reconnu aux deux doigts amputés de sa main. On a saisi aussi son cheval et un sac contenant sa correspondance ; on y trouva entre autres : un rapport du chef Arghir sur l'assassinat de l'institutrice grecque de Gritsista et de la famille chez qui celle-ci habitait ; des exemplaires d'une chanson bulgare annonçant le retour du chef en Macédoine, avec son portrait en photogravure et toute une correspondance concernant l'action des comités.

Presque tous les compagnons d'Apostol étaient des Bulgares proprement dits, et non des Bulgaro-macédoniens ; ce n'étaient pas non plus des paysans, car on a trouvé sur beaucoup d'eux des certificats d'études émanant de collèges bulgares ; ils portaient des fusils Mannlicher, du type en usage depuis 1903 dans l'armée bulgare ; le fusil d'Apostol était aussi un Mannlicher mais d'un type plus ancien.

De Salonique au *Matin* (1^{er} avril) :

L'approche des beaux jours a été marquée par une nouvelle série d'attentats bulgares. Les comitadjis s'attaquent indistinctement à tout ce qui ne fait pas acte de soumission à l'*Organisation intérieure* : Turcs, Grecs, Serbes, etc. Les exarchistes même, leurs frères de race et de religion, ne sont pas épargnés. Telles ces trois femmes qui ont été massacrées, l'une à Ismolon, la deuxième à Bayaltsa, et la troisième aux environs de Florina.

Mais les victimes du panslavisme commencent à vouloir se défendre, puisque ni l'Europe ni la Turquie ne sont capables de les protéger efficacement. De tous côtés elles se dressent menaçantes contre les entreprises criminelles de leurs libérateurs (!) La résistance aux fantaisies ruineuses et sanglantes des Sarafoff et Cie s'organise vigoureusement dans les trois vilayets.

Les Serbes, voulant venger le meurtre de leur prêtre Tasako, ont fait tuer, à coups de revolver, le Père Alexandre, vicaire épiscopal bulgare de Coumanovo. Une de leurs bandes a enlevé les instituteurs bulgares de Bailovsti et de Cervanas, villages sis au pied du mont Kozak.

Les Grecs sont allés, avec une audace extraordinaire, à la recherche du fameux Apostol, qui leur a causé tant de ruines et de deuils, et qui se réfugiait, après ses expéditions, dans les marais avoisinant le lac de Iénidjé-Vardar, où nul n'osait les attaquer. Ils ont emprisonné son pourvoyeur Paul et cinq de ses hommes. Puis ils ont fait le siège du principal repaire de la bande. Un vrai combat naval s'engagea sur le lac ; ce fut un désastre pour les partisans d'Apostol, dont vingt-trois trouvèrent la mort. Les Grecs n'ont perdu qu'un rameur. Ce succès encouragea les paysans de la région dans leur refus de verser les taxes fixées arbitrairement par les comités.

Les autorités ottomanes elles-mêmes, exaspérées de voir les troubles et l'anarchie renaître sans cesse, poursuivent ces bandes avec plus de décision. Mais, comme toujours, elles ne savent pas réprimer avec mesure.

C'est ainsi qu'un détachement envoyé à Kolalis ne se contente pas de cerner le village et de fouiller les maisons. La troupe tire au hasard et allume un incendie qui brûle quarante immeubles. Dix paysans et une jeune fille, tous gens inoffensifs et paisibles, sont ensevelis sous les cendres. Et les comitadjis peuvent s'enfuir, excepté trois des leurs, après avoir tué quatre soldats et blessé l'officier qui les commandait, avec onze de ses hommes. Cette affaire, sur laquelle le commandant russe de Salonique a fait une enquête sur place, fournira un merveilleux prétexte aux metteurs en scène du drame macédonien pour dénoncer une fois encore la tyrannie hamidienne et pour réclamer l'établissement d'un gouvernement autonome.

Le *Petit Temps*, 29 mars, publie la dépêche suivante :

Athènes, 28 mars.

Contrairement aux nouvelles optimistes qui ont été publiées concernant la situation en Macédoine, des dépêches de Salonique annoncent que les membres du comité bulgare ont tué à Monastir deux jeunes Grecs. Les assassins ont été arrêtés.

Une bande bulgare d'une quarantaine d'individus a incendié et pillé, dans le voisinage de Kastoria, le monastère grec de Tsiri-Lovo.

Une autre bande bulgare a assassiné le maître d'école grec du village de Sebonia. Les autorités ont constaté que le cadavre portait 90 blessures.

Une autre bande, conduite par le fameux chef Dimko, a massacré le prêtre grec du village de Syrpsi et deux de ses parents.

La bande a ensuite incendié la maison du prêtre. Des Bulgares ont encore attaqué le maître d'école grec du village de Pylorikion. Ils ont tué sa femme et maltraité ses enfants.

Le même jour, des Bulgares ont massacré devant la métropole de Stroumitza un notable négociant, M. Courtis, sujet hellène.

Une autre bande bulgare a capturé près d'Ussioni, dans le village de Koupa, la famille du primat grec Prossios.

Les troupes envoyées à la poursuite de cette bande n'ont pu ramener que la nièce du primat qui avait été violée.

Une centaine de Bulgares, commandés par le capitaine de l'armée bulgare Stoyanof, ont été signalés dans le district de Petritsi, se dirigeant vers Sandjak et Salonique.

Une autre bande encore, sous le commandement du chef bulgare Dido, a capturé, dans le district de Demir-Hisar, quatre villageois. L'un de ces derniers a été massacré, les autres horriblement mutilés.

Tous ces faits, qui se sont produits dans l'espace de quelques jours, démontrent combien précaire est la situation de l'élément grec en Macédoine et justifient amplement la décision prise par les Grecs de prendre des mesures pour se défendre contre les attaques des bandes, puisque les assurances données par la Bulgarie d'empêcher les incursions des bandes sont démenties par une recrudescence des méfaits de ces bandes qui continuent à pénétrer journellement en Macédoine.

REVUE DE LA PRESSE

LES FRANÇAIS EN MACÉDOINE

Un des collaborateurs du *Matin* qui a visité la Macédoine, consacre dans ce journal (24 mars) une notice à la mission française dirigée par le colonel Vèrand et à l'excellente besogne qu'elle accomplit sans bruit. Nous sommes heureux de voir un grand organe parisien rendre un juste hommage à ces officiers français et à leur noble chef, qui, seuls parmi les autres missions, ont su inspirer confiance et respect à la population, par une attitude franche et loyale et le scrupuleux accomplissement de leurs devoirs. Nous enregistrons avec d'autant plus d'empressement un extrait de la note du *Matin* qu'elle se trouve confirmée par les renseignements qui nous viennent de Macédoine, unanimes à reconnaître l'impartialité et l'efficacité de l'œuvre de la mission française :

La délégation française, qui se trouve à Serris, a pour chef le colonel Vèrand, de la garde républicaine. Elle comprend, en outre, trois officiers supérieurs : les commandants Foulon, Lamouche, Massnet, et les capitaines Enchery et Sarrou. Ces officiers ont pour mission de surveiller les huit cazas du sandjak.

Quel a été le rôle de ces missions ? Quels progrès ont-elles réalisés ? C'est ce que, depuis un an qu'elles sont parties, on n'avait pu savoir. Mais, à la suite de mes enquêtes, à la suite des voyages que j'ai accomplis dans les trois vilayets de Roumélie, où j'ai été le témoin attristé de tant d'horreurs et de déplorables misères, je suis en mesure de faire connaître aux lecteurs du *Matin* l'œuvre si bienfaisante que nos officiers ont entreprise là-bas, et à laquelle ils ont apporté tout leur tact, leur courage et leur dévouement.

La tâche des réorganiseurs devait être pénible et ingrate. La plupart des officiers étrangers la simplifieront par leur insouciance et leur incation. Seule notre mission s'acquitta dignement de son devoir. Rien n'a découragé nos officiers, ni le périmètre trop étendu, ni le manque de voies de communication ou leur état lamentable. Ils ont bravement accepté tous les ennuis et toutes les responsabilités. Ils possèdent si bien leur secteur qu'ils ont pu rectifier la meilleure carte qui en ait été dressée : celle des Autrichiens. Des dispositions ont été prises pour que les brigades soient pourvues, à bref délai, de casernes convenables. Un règlement a été élaboré, qui est la reproduction presque intégrale de notre système. Les cadres ont été épurés et rajeunis. Si cela ne dépendait donc que de notre mission, la réorganisation de la gendarmerie ottomane, en Roumélie, serait chose faite.

En outre, le colonel Vèrand n'a pas cru devoir se cantonner uniquement dans son rôle purement technique d'instructeur et de réorganisateur de la gendarmerie. Il en est arrivé, par suite des circonstances, à étendre ses attributions et est devenu en réalité un véritable contrôleur administratif et judiciaire. Les populations, confiantes dans le programme de Mueztég, accourent des villages les plus lointains pour demander secours au colonel français. De longues files de suppliants défilent dans les bureaux de nos officiers. Ce ne sont que plaintes contre les beys et les gros propriétaires, qui exigent de leurs paysans un labeur incessant et les traitent en véritables esclaves ; plaintes contre le dimier, le juge et le soldat, qui s'entendent à merveille pour pressurer, dépouiller, déshonorer des êtres inoffensifs. Et, tandis que les autres officiers européens ne répondent à ces cris désolés que par un sec : « Tout cela ne nous regarde pas. Adressez-vous ailleurs », le colonel Vèrand permet à ces malheureux de lui exposer leurs misères. Pour voir clair au milieu de toutes ces terribles accusations, il vérifie toutes les preuves qu'on lui apporte, ne s'accordant pas une minute de répit. Au milieu de toutes les douleurs véritables, il sait découvrir les exagérations et les mensonges. Il a eu le courage de s'instituer l'avocat des humbles. Et il plaïda si bien leur cause que, d'un premier effort, il emporta la condamnation des prévaricateurs et des tortionnaires.

Tel est l'homme sous les pas duquel toutes les embûches ont été tendues. Le gouvernement ottoman subit avec impatience son contrôle. *L'Organisation Intérieure a tout fait pour rendre stériles ses travaux. Les comités macédoniens bulgares lâchent sans discontinuer sur les villes et les villages des hordes de bandits.*

On ne peut que déplorer un tel état de choses. Mais la mission française, en tout cas, est à l'abri de tous reproches ; et sur les rives du Vardar, elle aura contribué à faire triompher, avec le respect du nom français,

les sentiments de dignité, de justice et de charité.

M. P.

LA QUESTION CRÉTOISE

Le *Temps* du 29 mars consacre à cette question un article de fond, dont voici un extrait :

Ce refus persistant des puissances explique, pour une large part, l'insurrection. Mais cette explication n'est pas la seule qu'on invoque. On reproche au prince Georges de n'être pas un administrateur de premier ordre. On lui impute des dépenses inutiles et des mesures arbitraires. On l'accuse de prodigalité et de favoritisme. Il est possible que ces reproches soient justifiés. Il est possible que le haut commissaire n'ait pas observé toujours les règles exactes qu'un fonctionnaire de carrière eût été plus accoutumé à respecter qu'un jeune prince à peine hors de page. Il est possible enfin que la mauvaise humeur qu'il exprimait un jour en disant : « Il n'y a que trois hommes qu'on ait obligés à vivre dans une île dans des conditions aussi désagréables : Napoléon, Dreyfus et moi... » l'ait entraîné parfois à des actes maladroits. Mais tout cela, à notre sens, n'est que le petit côté de la question. Et que le prince Georges soit ou ne soit pas un bon administrateur, ce n'est pas ce qu'il s'agit de trancher. Il faut savoir ce qu'on répondra, soit aujourd'hui, soit demain, à la population de la Crète demandant, avec une énergie chaque jour plus pressante, l'union de l'île au royaume de Grèce.

A cette requête, on opposera, c'est trop clair, la question préalable. On dira que le moment est mal choisi. Et l'on invoquera aussi l'hypocrite argument de l'intégrité de l'empire ottoman. On rappellera que les Turcs sont suzerains de la Crète et que le petit drapeau turc qui flotte sur un roc, à l'entrée du port de la Sude, est protégé par les traités. C'est vrai. Mais il est plus vrai encore que l'affranchissement de tous les peuples chrétiens d'Orient n'a résulté jamais que des violations successives des traités. Il est plus vrai encore que ces peuples, une fois affranchis, et quels que fussent leurs défauts nationaux, ont connu une sécurité et un repos que jamais la Turquie ne leur avait accordés.

HELLÈNES ET SLAVES

Sous ce titre, M. Claude Cohendy publie dans la *Revue hebdomadaire* (11 mars), une étude très substantielle de la question macédonienne :

Et, peu à peu, les ténèbres volontairement accumulées par les organisateurs de l'insurrection, qui appliquèrent avec tant de désinvolture les arguments de propagande par le fait, chers aux anarchistes, se dissipèrent. On apprit l'odieuse pression exercée par les comitadjis sur les paisibles agriculteurs de Monastir et de Salonique pour les entraîner à leur suite ; on s'étonna du silence suspect de leur suzerain ethnique sinon officiel, le prince Ferdinand, et de son haut protecteur naturel, le Tsar, qui n'envisage pas sans satisfaction la possibilité de prolonger jusqu'à l'Adriatique les frontières de la petite principauté slavonne, sa vassale.

Cela ne suffit-il pas à justifier toutes les indignations des fervents de l'hellénisme ?

L'annexion de la Macédoine à la Bulgarie serait monstrueuse, plus monstrueuse que son asservissement par la Turquie, car elle mettrait les quatre cinquièmes d'une population de coutumes et de races orientales sous la domination d'une minorité slave et séparerait irrévocablement la Grèce continentale et ses dépendances naturelles, l'Asie Mineure occidentale et l'Archipel, des nations latines dont l'union étroite peut, seule, assurer la libération de la Méditerranée.

Il ne reste heureusement plus rien de cette légende de la Bulgarie libératrice. L'oreille de l'âne bulgare a fini par percer la peau du lion macédonien dont il s'était affublé, et c'est avec un geste d'universel écœurement qu'on accueille aujourd'hui en Europe les rapports qu'y déversent inlassablement les ennemis séculaires de la Grèce, ennemis qui n'ont reculé, pour arriver à leurs fins, ni devant l'hypocrisie d'un schisme apparent, ni devant l'horreur d'une insurrection qui ressemblait beaucoup plus à une entreprise de brigands qu'à un soulèvement de héros...

PRESSE BULGARE

Le *Mir*, commentant la formation à Paris d'une *Ligue pour la Défense des droits de l'Hellénisme*, remarque ironiquement que cette ligue a été constituée en dépit des déclarations du ministre bulgare de la guerre, qui assurait le Sobranié que les commandes militaires étaient faites en France pour des *raisons politiques*. « Pour comprendre, continue le *Mir*, l'importance de la nouvelle ligue, il suffit de se rappeler qu'elle compte des hommes tels que G. Clémenceau, le comte d'Aunay, le sénateur Bernard, J. Claretie, Edouard Lockroy, Deschamps, Granet, Reinach, etc., etc. et que les sympathies de ces sommités politiques et littéraires ont été acquises à la Grèce sans commande de canons ou de cartouches Hepp. »

Le *Den* exprime son indignation pour les déclarations de M. Balfour et de lord Percy à la Chambre des Communes. « Tout le monde, ajoute la feuille bulgare, s'attendait à apprendre que des réformes radicales allaient être introduites en Macédoine. On nous annonce maintenant que l'Angleterre officielle n'entend rien faire pour les chrétiens de Macédoine ; les Bulgares feront bien de se montrer désormais plus circonspects et de ne pas ajouter foi aux assurances venant de Londres quand elles émanent de personnalités sans mandat. »

Les *Réformes* appellent, dans les termes suivants, l'attention du public « sur les infâmies qui se commettent par des Bulgares dans certains districts voisins de la frontière turco-bulgare. Des bandes bulgares composées des pires éléments entreprennent, au su et parfois avec la connivence des autorités bulgares, des incursions dans le district de Hadji-Tchélebi. Elles commettent des actes de brigandage aux dépens des populations bulgares, car elles ne s'attaquent ni n'osent s'attaquer aux populations turques et pomaques. Les autorités ottomanes ne font rien pour réprimer les incursions auxquelles elles trouvent leur compte, car ces actes leur fournissent un prétexte pour extorquer de l'argent aux Bulgares du district, qui, déjà pressurés par leurs compatriotes, se trouvent dans un état de dénuelement inimaginable ».

Le Gérant : L. ESPARVIER.

Levallois-Perret. — Imprimerie WELPOFF et ROCHE
55, rue Fromont.